

HESPÉRIS

TOME XLI

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES



ANNÉE 1954

TOME XLI

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS

11, RUE VICTOR-COUSIN, 5^e

S.A. 94

HESPÉRIS

TOME XLI

Année 1954

1^{er} et 2^e Trimestres

SOMMAIRE

ARTICLES :

- Ambrosio HUICI MIRANDA. — *El reinado del califa almohade Al-Rašīd, hijo de Al-Ma'mūn*..... 9
- Dominik J. WÖLFEL. — *Les noms de nombre dans le parler guanche des Iles Canaries* (traduit de l'allemand par Raymond ROGER). 47
- Jean CÉLÉRIER. — *Réhabilitation du Sahara ?*..... 81 /
- Jacques CAILLÉ. — *Les Marocains à l'Ecole du Génie de Montpellier (1885-1888)*..... 131
- Georges PIANEL. — *Du nouveau sur Maḥammad ibn 'Isā, historio-
graphe et ministre de Mawlāy Aḥmad al-Manṣūr le Doré*..... 147
- Charles ALLAIN. — *Reconnaisances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira. I*..... 155
- Jean-Louis MIÈGE. — *Journaux et journalistes à Tanger au XIX^e siècle*..... 191

* * *

COMMUNICATIONS :

- Georges S. COLIN. — *L'exploitation de la mine d'argent de Zgounder (Siroua) au XIII^e siècle*..... 229
- Georges H. BOUSQUET. — *Une explication marxiste de l'Islam par un ecclésiastique épiscopalien*..... 231

* * *

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

- Georges VAJDA, *Index général des manuscrits arabes musulmans de la Bibliothèque Nationale de Paris* (Thérèse ALLOUCHE-LEPAGE), p. 249. — Ibn SINA, *Al Shifā'* (Thérèse ALLOUCHE-LEPAGE), p. 250. — Georges-H. BOUSQUET, *La morale de l'Islam et son éthique sexuelle* (Adolphe FAURE), p. 254. — Charles de FOUCAULD, *Dictionnaire Touareg-Français* (Arsène ROUX), p. 260. — André BASSET, *La langue berbère* (Arsène ROUX), p. 265. — J.-M. DALLET, *Le verbe Kabyle* (Arsène ROUX), p. 271. — Arsène ROUX, *Choix de versions berbères. Parlers du Sud-ouest marocain* (Lionel Galand), p. 276. — Robert ASPINION, *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs* (Lionel GALAND), p. 277. — Dominik J. WÖLFEL, *Die religionen des vorindogermanischen Europa* (Lionel GALAND), p. 280. — Miriam ASTRUC, *La necropolis de Villaricos* (Raymond THOUVENOT), p. 283. — D. SOURDEL, *Les cultes du Hauran à l'époque romaine* (Raymond THOUVENOT), p. 284. — D. VAN BERCHEN, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne* (Raymond Thouvenot), p. 285. — Colonel JUSTINARD, *Fawa'id al-jamma bi isnadi ouloumi al-oumma* (Henri TERRASSE), p. 286. — *Memorial de Pero Roiz Soares* (Robert RICARD), p. 287. — Joaquim FIGANIER, *Um possivel governador geral da India em 1515* (Robert RICARD), p. 288. — Syndicat National des Instituteurs, *La Régence d'Alger et le monde turc* (Georges-H. BOUSQUET), p. 288. — Francisco HUESO ROLLAND, *Mosquitos y alminares de Tetuán* (Henri TERRASSE), p. 289. — L. POINSSOT et J. REVAULT, *Tapis tunisiens, vol. III. Tissus décorés de Gafsa et imitations* (Louis BRUNOT), p. 289. — Pierre FLAMAND, *Un mellah en pays berbère : Demnate* (André ADAM), p. 291. — Marc BONNEFOUS, *La Palmeraie de Figuig* (André ADAM), p. 293. — *Les Musulmans dans le monde* (André ADAM), p. 295. — Jean DESPOIS, *Le Hodna* (René RAYNAL), p. 296. — Joseph SCHACHT, *Esquisse d'une histoire du droit musulman* (Georges-H. BOUSQUET), p. 302.

La vignette qui orne la couverture
est due à la plume de Jean HAINAUT
et empruntée à l'article de Charles ALLAIN,
Reconnaisances archéologiques
dans le massif des Rehamna et la Bahira,
planche V, fig. b.

EL REINADO DEL CALIFA ALMOHADE AL-RAŠĪD, HIJO DE AL-MA'MŪN

Los cronistas árabes del Africa del Norte, que se ocupan de la dinastía almohade, dedican mucha mas atención a la historia de los cuatro grandes primeros Califas, que a la de sus desventurados sucesores, cuyos destinos están ligados a la desmembración y la ruina de aquel poderoso imperio.

Ibn Jaldūn expone con claridad los hechos y rasgos fundamentales de esta época de decadencia y dispone de buenas fuentes, pero no descende a pormenores que aclaren y hagan enfocar en su debida perspectiva los sucesos. El Rawḍ al-Qirṭās es aún mas conciso y como siempre mucho menos digno de crédito. El Mu'ýib no llega apenas en su narración a esta época, pues la acaba en 621 y lo mismo ocurre con al-Nuwayrī e Ibn al-Aṭīr.

Solo Ibn 'Idārī, en su al-Bayān, nos ofrece un desenvolvimiento mucho mas extenso y pormenorizado de estos perturbados tiempos y aunque ateniéndose a las normas usuales de los Analistas árabes, tan estrechas y empíricas, aprovecha fuentes valiosas, hoy inaccesibles y nos permite formarnos una idea mucho mas clara de los hechos, de sus móviles y consecuencias, así como de la trama social en que se desarrollan.

He elegido el reinado de al-Rašīd, hijo de al-Ma'mūn para evidenciar la gran superioridad de al-Bayān, como fuente histórica de este período, y para dar a conocer las interesantes ampliaciones con que completa el cuadro demasiado escueto y oscuro de la época.

Me he valido para ello del ms. del Bayān almohade de París, que debo a la amabilidad de los Profs. Lévi-Provençal y Colin y por su mediación del ms. de Londres, propiedad del Prof. Fulton, conservador de los mss. orientales del Museo Británico (1). Estos dos mss., cuya edición preparo,

(1) En adelante citaré con una L. el ms. de Londres y con una P. el de París.

son mucho mas extensos y correctos que los dos deficientísimos de Madrid y Copenhague, que con la audacia de la juventud me atreví a editar en 1917, apesar de que Dozy los había juzgado impublicables.

Su proclamación y su entrada en Marrākuš

Desde la muerte de Ya'qūb al-Manṣūr, una serie de Califas, entronizados en la niñez, contribuyen a acelerar la descomposición del imperio, dando lugar a las ambiciones y rivalidades de los jeques almohades, que se acostumbran a abusar del poder y deshacen la cohesión y la autoridad, que habían dado su fuerza y su gloria a los tres primeros reinados de la familia de 'Abd al-Mu'min.

Ya al-Nāṣir fué proclamado en su primera juventud, mucho antes de llegar a la mayoría de edad, pues, aunque al-Manṣūr lo había hecho reconocer como príncipe heredero, a fines del 587-acaba el 17 de Enero de 1192-, deja en su discurso-testamento a los jeques almohades en libertad para elegir su sucesor y cuando estos le recuerdan que habían ya jurado a al-Nāṣir para sucederle en el Califato, al-Manṣūr les dice que le preocupa su poca edad y les pide que no le dejen obrar a su criterio, hasta que tenga la debida discreción (1). Yūsuf II, al-Mustaṣir, hijo de al-Nāṣir, fué proclamado a los diez años y murió a los veinte. Al-Rašīd, como vamos a ver, subió al trono a los catorce y murió a los veinticuatro : su rival Yaḥyā fué reconocido, para oponerlo a al-Ma'mūn, a los dieciseis años (2) y aún, al morir al-Rašīd, hubo jeques que intentaron dar su sucesión a un hijo suyo, que apenas tendría cuatro o cinco años.

La repentina muerte de al-Ma'mūn, a orillas del Wādī-l- 'Abīd (3) el penúltimo día del año 629-16 de Octubre de 1232- (4) creó un grave problema al ejército, que se dirigía a reconquistar Marrākuš, asaltada hacia poco mas de un mes por Yaḥyā b. al-Nāṣir.

El hijo mayor de al-Ma'mūn sólo tenía catorce años y su madre Ḥabāba, astuta e inteligente esclava cristiana, convenció a los jefes del ejército de que la única solución, para mantenerse unidos y no quedar a merced del enemigo, era ocultar la muerte de al-Ma'mūn, proclamar en secreto

(1) Ms. L. fols. 37 y 38, que es el único en dar completa la larga y famosa alocución, en que al-Manṣūr hace sus ultimas recomendaciones a los altos funcionarios almohades.

(2) De poca edad y sin experiencia en los negocios. Al-Maqqari, Analectes, II, 697.

(3) Brazo superior del Umm Rabi'.

(4) A los 47 años de edad ; muerte atribuída por el Rawḍ al-Qirṭās al despecho que, cuando iba camino de Marrākuš, le produjo la noticia de que Ibn Hūd se había apoderado de Ceuta. Edic. de Fez, pág. 163 ; mi trad. pág. 260.

a su hijo y proseguir la marcha hacia Marrākuš para derrotar a Yaḥyā y recobrar la capital.

Se presenta en las crónicas árabes a al-Rašīd, como un Califa, que en su accidentado reinado, fué dueño de sus actos y ejerció el poder con autoridad y por decisión propia. Nada mas lejos de la verdad. Fué su madre la que se ingenió para ponerlo en el trono y todas las medidas de gobierno, dictadas durante los primeros años de su reinado, fueron tomadas por ella y por sus consejeros almohades con el jefe de los mercenarios cristianos. Aunque él fué llevado y traído por todos los vaivenes de la fortuna, provocados por las luchas con los Julṭ de Mas'ūd y los Haskūra de Ibn Waqārīṭ, (1) no se le debe atribuir ninguna acción directa. Solo en los tres o cuatro últimos años de su reinado puede pensarse, si, al llegar a la mayor edad, actuaría personalmente en sus relaciones con los Benimerines, que debió procurar fuesen pacíficas, para darse a la vida regalada de palacio y a los placeres propios de la juventud y morir súbitamente a los veinticuatro años de edad (2).

Se hizo la proclamación privada de 'Abd al-Wāḥid, hijo de al-Ma'mūn, al día siguiente de morir su padre, o sea el 30 de Dū-l-ḥiyya del año 629-17 de Octubre de 1232 — y tomó el título califal de al-Rašīd. En su ejército no figuraban tropas almohades, pues sus jeques, tras la abjuración de al-Ma'mūn y su sangrienta venganza, se habían refugiado en sus montañas o se habían pasado al partido de Yaḥyā. El primero, con quien contó Ḥabāba para la proclamación, fué el jefe de la milicia cristiana, a quien el Bayān llama Sancho, al que luego se le unió su hermano Gonzalo, después de saquear Cádiz. Al-Rawḍ al-Qirṭās lo llama Mar Qasil o Fer Qasil y afirma con su habitual desenfado, que eran 12.000 los jinetes cristianos, que al-Ma'mūn se llevó a Marruecos (3). Todos los historiadores modernos

(1) El ms. P. vocaliza Wāqārīṭ; Lévi-Provençal lee en el *Rawḍ al mi'fār* Ūqārīṭ y Hamet en la traducción del *Istiḡṣā'* transcribe Aouqarīt.

(2) El único autor que nos ofrece datos personales sobre al-Rašīd es el-Bayān: « Era, dice, de color claro, rubio, de barba espesa, de buena estatura; tenía en la cara una pequeña mancha blanqui-negra. Solo tuvo dos hijos: Muḥammad y 'Uṣmān, que no tuvieron descendencia. El primogénito Muḥammad, que no llegó a suceder a su padre, murió en 642 — 9 Junio 1244 a 28 Mayo 1245 — en Fez, cuando aún no tendría mas que seis años y su muerte fué muy comentada, pues estaba bajo la tutela de su tío paterno al-Sa'īd, que fué el que se alzó con el poder y de quien no es aventurado suponer que se interesó en su prematura muerte. Ms. L. Fol. 65; ms. P. fol. 162.

(3) El *Rawḍ al-Qirṭās* dramatiza este episodio. Según él, al-Ma'mūn, proclamado en Sevilla, se pone en camino para Marrākuš, — sin refuerzos cristianos — y al llegar a Algeciras y disponerse a cruzar el Estrecho, se entera de que los Almohades lo habían depuesto y habían proclamado en su lugar a su sobrino el adolescente Yaḥyā b. al-Nāšīr. Al punto envía a pedir un ejército al rey de Castilla. Este le responde textualmente: « No te daré el ejército, sino a condición de que me des diez fortalezas de tu país que yo elegiré; si Dios te favorece y entras en Marrākuš, edificarás a los cristianos que vayan contigo, una iglesia en medio

han aceptado esta cifra, apesar de su evidente exageración, ya que Fernando III no podía, aunque quisiera, distraer tantas fuerzas de sus empresas reconquistadoras. Basta ver en la Crónica General los elementos con que contaba en campañas tan importantes, como la toma de Córdoba, para convencerse de esa imposibilidad (1). El Bayān, mucho mejor informado y mas ecuánime que el Rawḍ al-Qirṭās, afirma y lo repite, que al-Ma'mūn no pasó a Marruecos mas que con unos quinientos jinetes cristianos.

El Rawḍ al-Qirṭās da al ejército de al-Rašid tres jefes con diez mil hombres cada uno y confundiendo los hechos, además de exagerarlos, pone a Qanūn b. Yarmūn con los Sufyān, como el primer auxiliar y confidente de Iḥabāba, engañado por su posterior alianza con al-Rašid, cuando este se vió expulsado de Marrākuš por los Julṭ, sublevados con Ibn Waqārīṭ y los Haskūra. Los Arabes Julṭ que apoyaron a al-Ma'mūn y fueron los primeros en reconocerlo, cuando se sublevó en Sevilla, estaban en esta ocasión con al-Rašid, mientras que los Sufyān militaban al lado de Yaḥyā.(2)

No es de extrañar esta confusión : apesar del cinismo con que las tribus árabes, faltaban a sus compromisos y traicionaban a los Califas, a quienes servían, se recurría a ellas en las ocasiones mas graves, sin tener en cuenta las consecuencias de sus defecciones. La lengua y la religión hacían que no se les considerase como un elemento extraño, que se debía eliminar, y pese a su rapacidad irrefrenable y a su indisciplina, eran el eje en torno al cual giraría todo el mecanismo gubernamental de allí en adelante. Su superioridad militar sobre los decadentes Almohades y sobre todas las tropas al servicio de los Califas, que no fuesen los mercenarios cristianos,

de la ciudad, donde practiquen su religión y toquen sus campanas a las horas de oración : si un cristiano se islamiza, no será recibido su Islam y será devuelto a sus hermanos, para que lo juzguen conforme a sus leyes y si se cristianiza un musulmán nadie podrá hacerle nada. Édic. de Fez, p. 161 ; mi trad. pag. 258. La realidad fué mucho menos aparatosa. Al-Ma'mūn consiguió reclutar por su cuenta y sin mediar compromisos con Fernando III, unos quinientos jinetes, solamente, entre desnaturados y aventureros ; les ofreció grandes alicientes pecuniarios y se comprometió, como era obligado, a permitirles tener una capilla en Marrākuš, para sus prácticas religiosas, pero sin entregar fortalezas a discreción ni mediar ningún acuerdo sobre los renegados, y menos en las condiciones inaceptables para el Islam, que señala el Rawḍ al-Qirṭās.

(1) Cuando el rey recibió en Benavente la noticia de que había sido tomado el arrabal oriental por sorpresa, fué a ella inmediatamente con solo cien caballos y su hueste cerca del puente de Alcolea con todos los refuerzos que recibió, era bien reducida para tamaña empresa. Al sitiar a Sevilla, el maestre de Santiago lleva 280 caballos y el rey tiene poco mas de mil.

(2) Los Julṭ, que se habían sublevado contra al-'Ādil, tampoco reconocieron a Yaḥyā y su jefe Hilāl b. Muḥammad escribió a al-Ma'mūn, cuando derrotó a Ibn Hūd, que no apoyaría a Yaḥyā, aunque le escanciase el elixir de la vida. También se equivoca el Rawḍ al-Qirṭās al poner a Šu'ayb, hermano de Qarīṭ (sic) con 10.000 Haskūra, entre los componentes del ejército de al-Rašid. Los Haskūra con Ibn Waqārīṭ, que estaba indispuerto con al-Ma'mūn y alejado de él, no militan ahora al lado de al-Rašid y muy pronto como veremos, le harán sañuda guerra.

era tan enorme, que ellos decidían con su adhesión o sus traiciones la suerte de los Califas rivales y de los aspirantes al trono.

El episodio de Mas'ūd y su escolta, encerrados por sorpresa y casi sin armas en los patios de Palacio y a los que tanto trabajo costó matar con una abrumadora superioridad de posición y de fuerzas, prueba cuán muelle era la moral combativa de los contingentes almohades, incapaces de ningún esfuerzo serio. Por otra parte, es sorprendente la credulidad con que los jeques árabes, tan falaces y traicioneros, se dejaban coger en las redes de las ofertas y promesas gubernamentales y con una ingenuidad, pareja con su inconsciencia política, se entregaban a la venganza de unos gobernantes, que no disponían de otra arma que su arteras intrigas y su maquiavelismo magribí, para deshacerse por la astucia y la traición de enemigos demasiado temibles.

Cuando Yaḥyā se apoderó de Marrākuš, mientras al-Ma'mūn sitiaba a Ceuta, quemó la iglesia que sus mercenarios tenían en la capital y estos juraron vengarse. Al-Ma'mūn les había prometido dejarles completa libertad para saquear la ciudad, durante tres días; así es que para no dejar enfriarse a su rencor, se pusieron inmediatamente en marcha hacia Marrākuš. Se hizo circular por el campamento la noticia de que al-Ma'mūn estaba enfermo y no podía montar a caballo. Lo metieron en un ataúd, que se cubrió con una litera rodeada por sus tropas. Es además falso lo que le achaca el Rawḍ al-Qirṭās de haber sido el primero en llevar soldados cristianos a al-Magrib; pues, aun prescindiendo de los Almorávides y del famoso Reverter, los primeros Califas almohades, apesar de su rigorismo doctrinal, tuvieron mercenarios cristianos. Los empleó 'Abd al-Mu'min para reprimir la sublevación del Massāṭī y los tuvo Yūsuf, su hijo, con Giraldo sem pavor y sus trescientos cincuenta soldados y con la guarnición cristiana que puso en Tāwartā, en la región de Tādlā. Los Castro sirvieron a Ya'qūb al-Manšūr y el más célebre de ellos, Pedro Fernández de Castro, atacó con los Almohades a Ciudad-Rodrigo, desempeñó un papel importante en Alarcos y murió en Marrākuš.

Yaḥyā salió con sus Almohades y con los Arabes Sufyān, mandados por Ŷarmūn b. 'Isā, al encuentro de al-Rašīd y fué derrotado; no sabemos ni el día ni el lugar, en que se dió esta batalla. Solo podemos colocarla hacia el 8 de Muḥarram-25 de Octubre de 1232-ya que el día final de Dū-l-ḥiyyā — 17 de Octubre — era proclamado al-Rašīd a orillas del Umm Rabī'

y el 15 del mismo mes-1º de Noviembre — entraba vencedor en la capital.

Era gobernador de Marrākuš, cuando Yaḥyā salió al encuentro de al-Rašīd, Abū Sa'īd b. Wānūdīn, que huyó como su señor. Los habitantes, al verse desamparados, eligieron al Sayyid Abū-l-Faḍl Ŷa'far. Hombre honesto y sin ambiciones, hizo redactar un acta en la que testimoniaron los tālibes y los jefes de los gremios, que no había sido nombrado a petición propia, sino forzado por la voluntad del pueblo y para evitar nuevos desórdenes y saqueos. Su conducta fué ejemplar y contribuyó a la rendición pacífica de la ciudad. Por su parte al-Rašīd — o mejor dicho, su madre y sus consejeros — hicieron expedir un ḍahīr, concediendo el *amān* a todos los habitantes y un perdón general a los Almohades, que se encontraban en la ciudad, suprimiendo los impuestos ilegales y ofreciendo perspectivas de tranquilidad a todo el mundo (1).

El cadí Abū Muḥammad 'Abd al-Ḥāqq b. 'Abd al-Ḥāqq se adelantó con su séquito a llevarlo, pero cuando se acercó, la gente, que había coronado la muralla, dispuesta a impedir a toda costa que se cumpliese lo ofrecido por al-Ma'mūn a sus mercenarios, los tomó por la vanguardia de su ejército. El cadí consiguió dejarse oír de los tālibes y jefes de gremios por el lado de la puerta de los Sayyides — Bāb al-Sādāt-; les anunció la muerte de al-Ma'mūn, que desconocían, así como la proclamación de al-Rašīd y la derrota de Yaḥyā; les explicó todo lo sucedido y les dió a conocer la buena disposición de los vencedores. Le creyeron y tranquilizados se mostraron dispuestos a reconocer a al-Rašīd; permitieron al cadí cruzar la puerta del Alcázar y entrando con el Sayyid Abū-l-Faḍl y los notables de la ciudad en el Palacio califal, se dió lectura al ḍahīr y todos firmaron el acta de reconocimiento. Volvió inmediatamente el cadí al campamento de al-Rašīd y en cuanto dió cuenta de la acogida que

(1) El Bayān nos da la lista de los altos funcionarios de su corte. Sus visires fueron; el Sayyid Abū Muḥammad 'Abd Allāh, hijo de Abū Sa'īd y nieto de al-Manšūr; Abū Zakariyā b. Abī-l-Gamr; Abū 'Abd Allāh Muḥammad b. 'Abd Allāh al-Ganfišī, que lo fué dos veces; Abū Muḥammad 'Abd Allāh b. Abī Zakariyā y Abū 'Alī al-Sayyid b. Abī Muḥammad 'Abd al-'Azīz.

Sus delegados de Hacienda; 'Abd al-Raḥman b. 'Umar b. Wayn al-Jayr al-Qabū'īlī; cargo que luego se acumuló al Sayyid Abū Muḥammad, el visir mayor, cuando se apoderó de todo el poder en el reino y Abū Mūsā b. 'Aḥīš, después de la muerte de su hermano.

Sus secretarios; Abū Zakariyā al-Fazāzī; Abū 'Abd Allāh al-Qubā'ī; Abū 'Abd Allāh al-Ḥusayn b. Abī 'Asāra; Abū 'Abd Allāh al-Fazāzī; Abū 'Abd Allāh b. Sulaymān; Abū-l-'Ulā b. Ḥasan; Abū-l-Mutar-rif b. 'Amīra; Abū-l-Ḥasan al-Ru'aynī; Abū-l-Qāsim al-Qubā'ī y Abū 'Abd Allāh al-Tilimsānī. Algunos de estos sirvieron ya a su padre y otros fueron nombrados por al-Rašīd. Sus almojarifes en la capital fueron: Abū Muḥammad Sa'd, cuyo prenombre era Abū-l-Barakāt; Abū Ishāq, el de Ceuta; 'Abd Allāh b. Tarāwā; Abū-l-'Abbās b. Ḥisām y Abū 'Abd Allāh b. Abī-l-Barakāt. Su ḥā'ib fué Abū-l-Faḍl Mubārak al-Takrūnī. Sus jefes de policía; Abu Mūsā, antes de darle un cargo administrativo; Abū Muḥammad b. Māksan; Abū Zakariyā b. 'Aḥīš; Abū-l-Ḥaššāy b. Malīḥ; 'Āsim al-Ḥaskūrī y Abu-l-Ḥasan 'Azalmāt. Ms. L. fol. 65; ms. P. 162/3.

se le había dispensado en Marrākuš, se emprendió la marcha hacia la capital, donde el ejército vencedor hizo su entrada triunfal el 15 de Muḥarram del 630 — 1º de Noviembre de 1234. —

La muerte de al-Ma'mūn había anulado en cierto modo el compromiso por él contraído de permitir a los cristianos saquear la ciudad y Ḥabāba, enterada de lo convenido entre su marido y los cristianos, según afirma el Bayān, logró que estos renunciasen al saqueo, compensándolos generosamente con dinero. El Rawḍ al-Qirṭās vuelve a tergiversar los hechos, asegurando que Ḥabāba para conseguir la adhesión de los tres jefes de su ejército, les entregó cuantiosas sumas y les prometió el botín de la ciudad, si la tomaban. Pero luego concedió el perdón a la ciudad y envió al jefe de los cristianos y a los dos caídas el precio del botín, que estima en medio millón de dinares (1).

Pero no todo sucedió tan pacífica y lealmente, como parece. Los Arabes Sufyān que al asaltar Marrākuš, dos meses antes, habían cometido toda clase de desafueros y se habían apoderado de cuanto botín encontraron en la ciudad, fueron a su vez saqueados y despojados de sus riquezas y ganados por los numerosos Julṭ que acompañaban a al-Rašīd. Llegó con este su tío paterno el Sayyid Abū Muḥammad Sa'd, a quien respetaba mucho y se recibieron, durante la segunda quincena de Muḥarram-2 a 12 Noviembre de 1232- los reconocimientos oficiales de las cábilas (2). No tardó en presentarse también el famoso agitador Ibn Waqārīṭ, jeque de los Haskūra, que tan destacada parte iba a tomar en los aciagos sucesos de este reinado. Vino con los hijos de al-Ma'mūn, hermanos menores de al-Rašīd, niños, a quienes su padre había dejado en Sevilla, cuando pasó el Estrecho. Al sacudir los Sevillanos el yugo almohade y proclamar a Ibn Hūd, fueron expulsados de la ciudad y se refugiaron en Ceuta, al lado de su tío paterno, el Sayyid Abū Mūsā. Al sublevarse este, a su vez, se dirigieron a la capital y o bien huyeron de Yaḥyā, cuando entró en Marrākuš, o fueron deportados por él a Haskūra. Ibn Waqārīṭ que por temor a al-Ma'mūn, estaba retirado en su montaña, pues sin duda había colaborado con Yaḥyā, en el asalto a Marrākuš, quiso reconciliarse con al-Rašīd, trayéndole sus hermanos y esperando con ello volver a tomar parte activa en la vida política del país. Cultivó mucho la amistad del Sayyid Abū Ishāq, al mismo tiempo que intimaba con el jefe de los Julṭ, Mas'ūd b. Ḥumaydān.

(1) Págs. 163/4 de la edic. de Fez ; 261 de mi trad.

(2) El Bayān reproduce parcialmente el texto de uno de ellos, fechado en Muḥarram del año 630, *Ibid.*

La rebelión de Ibn Waqārīṭ y las gestiones para la restauración almohade

Una intriga palaciega, cuyo desarrollo se desconoce, provocó la destitución del visirato del Sayyid Abū Muḥammad Sa'd (1) y su misteriosa muerte, en todo lo cual intervino el pérfido Ibn Waqārīṭ, que con la máscara de la amistad aspiraba a sustituirlo; pero decepcionado en su ambición, al no conseguirlo, renunció a permanecer más en la capital. Apoyado por los Haskūra exigió privilegios vituperables para su tribu como la exención de impuestos y logró que se le concediesen los tributos de Hazraṣya y de Aqmāt Urīkā, mediante dos ḡahīres califales; se adueñó de esas dos regiones y se declaró en franca rebeldía, huyendo de Marrākuš, a fines del año 630 — acabó el 6 Octubre de 1233 —, cuando aún no llevaba al-Rašīd un año en el trono. Uno de los altos funcionarios de Hacienda, el almojarife 'Abd al-Raḥmān b. 'Umar b. Wayn al-Jayr fué en su alcance y trató de reconciliarlo y de hacerlo regresar a la corte, pero sin éxito. Reconoció a Yaḥyā y fué a reunirse con él en la region de Mazāla.

Los tutores de al-Rašīd decidieron, entonces, emprender una operación de castigo, que prepararon durante el invierno del 631-1233-1234 — y en la primavera, dejando en la capital al Sayyid Abū-l-'Ulā Idrīs, se dirigieron hacia Tādlā, (2) capital de los Haskūra del norte del Atlas, pasando por Hazraṣya y asolando el país. Pero, entretanto, Yaḥyā e Ibn Waqārīṭ habían movilizado a los Haskūra de la vertiente sur del Atlas, a los Mazāla y a los Ŷalāwa, y con todas las fuerzas que pudieron reclutar en aquellas montañas, se dirigieron a Marrākuš para apoderarse de ella por sorpresa.

La prudente Ḥabāba, madre de al-Rašīd, informada en Palacio de este peligro, escribió a su hijo, excitándole con urgencia a parar el golpe. Los consejeros de al-Rašīd, volviendo riendas en el acto y repasando el camino por Hazraṣya, que devastaron de nuevo, les salieron el paso. Yaḥyā fue derrotado en territorio de Hazraṣya y huyó hacia el sur, refugiándose con sus secuaces en Siḡilmāssa.

(1) Yaḥyā indignado le dirigió una carta llena de groseros reproches por haber violado el juramento de fidelidad que le había prestado y por haberse pasado al partido de al-Rašīd. El Sayyid le contestó en el mismo tono. Mss. L. fol. 66 y P. 166.

(2) Hay en el Gran Atlas, al Sud-este de Marrākuš y a unos 15 kilómetros de Ait Urīr, una pequeña aldea, que aún conserva el nombre de Tādlā. Es la misma, contra la cual hizo una expedición 'Abd al-Mu'min el año 526, al atacar a Hazraṣya y a los Haskūra del Norte y tomar por sorpresa la célebre fortaleza de Tāšgīmūt, que está a medio camino entre Tādlā y Ait Urīr, como especifica y aclara el Naẓm al-ḡumān, fol. 70. El Rawḡ al-Qirṭās y el 'Ibar confundieron esta Tādlā mašmūda con la región de Tādlā, al pie del Atlas medlo, que en 526 estaba demasiado lejos de la base de operaciones de 'Abd al-Mu'min y que los Almorávides podían fácilmente defender.

Al regresar el adolescente al-Rašīd con sus tropas a Marrākuš, recibió nuevos refuerzos cristianos. Gonzalo, hermano del jefe Sancho, que había ya vencido por dos veces a Yaḥyā, llegó con un grupo de aventureros, para reforzar el destacamento cristiano. Al ir a Marruecos, pasó por Cádiz, que pertenecía a Ibn Hūd, enemigo mortal de al-Ma'mūn y de su hijo y creyendo, sin duda hacer un favor a este, a cuyo servicio iba a entrar, sorprendió la ciudad y matando y cautivando a todos sus habitantes, la dejó tan arruinada y yerma, que siguió despoblada, hasta que, una vez tomada Sevilla, la ocupó Fernando III (1).

Les jeques almohades, disgustados con Yaḥyā, que se había echado en brazos de Ibn Waqārīṭ y de los Haskūra y deseosos de restaurar el régimen almohade, para gozar de sus privilegios, creyeron llegado el momento de gestionar con los consejeros de al-Rašīd su regreso a la corte y el restablecimiento de los ritos y doctrinas del tawḥīd.

El iniciador de esta movimiento fué un jeque de Gadmiwa, Abū 'Uṭmān Sa'īd b. Zakariyā', quien se valió de una mediación muy original. Acudían con frecuencia a la región de Gadmiwa unos mercaderes cristianos y Abū 'Uṭmān trabó amistad con uno de ellos, que era empleado o viajante de otro cristiano, llamado Juan Kīs ; este, a su vez, era el apoderado o gerente del jefe de los mercenarios cristianos, Sancho, quien sin duda, hacía también negocios de importancia, al amparo de su gran influencia personal. El empleado de Juan Kīs hacía regalos al jeque gadmiwī, para encontrar mas facilidades en sus transacciones. El trato entre ellos se hizo mas cordial y el cristiano, en su deseo de servirle, expuso la situación y conducta del jeque Abū 'Uṭmān a su jefe, el citado Juan Kīs. Este se interesó vivamente por él, le envió emisarios con diversos motivos y acabando por tener confianza en él, fué a visitarlo y conocerlo. Informado de sus propósitos, se comprometió con gran alegría a secundarlos, hasta lograr que fuese el primer jeque almohade en someterse a la autoridad de al-Rašīd y servir de ejemplo a los demás, ya que todos estaban distanciados de Yaḥyā por haberse entregado en cuerpo y alma a Ibn Waqārīṭ, el mayor enemigo de la unificación almohade. Vuelto Juan Kīs a Marrākuš, explicó el caso

(1) Contra este aserto del Bayān tenemos a la Dajīrat al-saniya que dice al hablar del año 641 o sea durante el reinado de al-Sa'īd, sucesor de al-Rašīd : « este año fué tomada por asalto la ciudad de Cádiz y quedó desierta ; la reedificó el caíd 'Abū 'Abd Allāh al-Rīndāḥī » y luego en la pág 80 al tratar del año 647, afirma que ese caíd mató a ochenta jefes cristianos en la isla de Cádiz. Por su parte Seybold en su artículo sobre Cádiz en la E. I. fecha su toma en el 1262 o sea en el 660 de la Hégira. No cita ninguna fuente para apoyar su aserto, dando, sin duda, como conquista, su repoblación por Alfonso X.

de Abū 'Uṭmān a su jefe, Sancho, quien percatado de su importancia, lo patrocinó y ganando a su causa a los consejeros de al-Rašīd, logró que se le diese la mas franca acogida oficial (1).

Sancho se apresuró a llevar en persona a Abū 'Uṭmān el documento en que se le garantizaba su seguridad y se le ofrecían las mas risueñas perspectivas y el jeque, en cuanto hizo sus preparativos, se dirigió a la capital con toda su familia y los que le siguieron de su tribu. Sancho salió a recibirlo y presentarlo. Fué magníficamente acogido e instalado y se dedicó inmediatamente con el mayor celo a lograr de los demás jeques que imitaran su ejemplo, ofreciéndoles al mismo tiempo el restablecimiento de los dogmas y prácticas almohades.

Su llamada encontró el mejor eco en las montañas del Atlas y la gran mayoría de los Almohades con Mūsā b. al-Nāšir, hermano mayor de Yaḥyā, se pusieron en marcha. Los Julṭ, que ensoberbecidos por su poder y envenenados con las pérfidas insinuaciones de Ibn Waqārīṭ, no habían enviado sus representantes a rendir homenaje al nuevo Califa, decidieron impedir la llegada a Marrākuš de los jeques almohades. Mas'ūd b. Ḥumaydān envió un destacamento de caballería para sorprender a los que llegaban y exterminarlos, pero le falló el golpe, pues apercibidos a tiempo los Almohades se acogieron a la protección de sus montañas, aguijados por el temor y el pánico.

Este acto de franca hostilidad colmó la medida de la paciencia gubernamental. Los consejeros y tutores de al-Rašīd habían cerrado los ojos hasta ahora a las demasías y atropellos de los Julṭ, tanto en atención al auxilio que les habían prestado para vencer a Yaḥyā, como por respeto a su poderío militar. Convencidos de su impotencia para enfrentarse con ellos en el campo de batalla, se desvelaron los visires de al-Rašīd para encontrar el ardid que les permitiese desarmarlos y someterlos. Tras varios días de deliberación, decidieron enviar toda la guarnición de la capital, al mando del visir mayor, el Sayyid Abū Muḥammad, a la región costera de Ḥāḥa, entre Mogador y Safi, con el pretexto de cobrar los impuestos y entretanto llamar a la corte al jefe de los Julṭ, quien, al estar la capital sin tropas, no tendría miedo a presentarse y ser apresado (2).

(1) Alemany en su trabajo « Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes de al-Magrib » ignoró este episodio, ya que solo dispuso de las fuentes conocidas y publicadas hasta entonces, mucho menos extensas que el Bayān.

(2) Uno de sus íntimos le dijo : « contesta que sí a este pobre que te llama, pues lo que quiere es apoyarse en tu grandeza. Ms. L. 70 ; ms. P. 179.

Una vez que el visir con sus soldados salió para Ḥāḥa, se envió a Mas'ūd, b. Ḥumaydān la invitación de al-Rašīd y el orgulloso Arabe, (1), creyéndose sin peligro y que se le buscaba para exaltarlo como indispensable sostén del trono, acabó por presentarse con una pequeña escolta y una vez en Marrākuš acudía todas las mañanas a la puerta de Palacio, según la costumbre.

Un tío de Ibn Waqārīṭ, Mu'awiya, residente en la capital y que aparentaba repudiar la conducta de su sobrino, prodigó ahora grandes muestras de afecto a Mas'ūd y lo invitó a un banquette en casa de Ibn Talātimās en la Šāliḥa, a título de su alianza con él.

Pero los consejeros de al-Rašīd mandaron en la mañana en que se iba a celebrar el banquete, al jefe de la policía Abū Muḥammad Māksan a casa de Mu'awiya para detenerlo, mientras Mas'ūd estaba en Palacio. El jefe de policía turbado y de carácter débil, no ejecutó con bastante rapidez la orden y entonces, para evitar que Mas'ūd se enterase y librase a Mu'awiya, se envió al jeque Abū Mūsā, quien por fin lo detuvo, cuando estaba ya a caballo, dispuesto a huir. Conducido a la Aduana-dār al-Ašrāf- hacia media mañana, fué decapitado. Mas'ūd recibió la noticia sin intranquilizarse ni ver su significado. Se limitó a decir : « Abū Mūsā ha echado a perder nuestro banquete ». Inmediatamente se decidió en Palacio no perder tiempo y se fijó el plazo para acabar con Mas'ūd.

Pero oigamos a Ibn 'Idārī, en el Bayān, que nos refiere con toda minuciosidad la tragedia y nos descubre pormenores inéditos de sumo interés.

Asesinato de Ibn Ḥumaydān y de sus acompañantes

« Señalado el día para ello, se apostó en la alcazaba, en los jardines del Ḥizb, Yaḥyā b. 'Abd al Raḥīm, hermano de leche de al-Ma' mūn y con él cierto número de pajes, juzgados capaces de enfrentarse con Mas'ūd b. Ḥumaydān y de combatir con él. Se colocó también con ellos a gran número de esclavos jardineros, en lugares ocultos a la vista y se designó al jefe de la policía Abū Muḥammad b. Māksan para colocarse con sus

(1) Se creían invencibles y en prueba de su arrogancia, que rayaba en la locura cita el Bayān esta anécdota : uno de sus soldados, en el colmo de la insolencia cogió sus armas y montando en su caballo, se dirigió al mar en son de desafío y le gritó quijotesicamente : oh mar ! si tienes fuerza, atácame. Lo mismo el Bayān, que Ibn Jaldūn en el 'Ibar y el Rawḍ al-Qirḥās afirman con evidente exageración que los Julḥ contaban con 12.000 jinetes, seguidos de otros tantos escuderos y que sus infantes eran innumerables. Sus caballos, armas completas, vestidos, dinero contante y utensilios de oro y plata, así como los camellos y rebaños no tenían número.

auxiliares y vigilar desde el Patio de la Gente de la Casa ⁽¹⁾ el buen mantenimiento de las dos puertas que dan a él, la una la Puerta de la Explanada grande y la otra-la- del Patio de los Pabellones ; se preparó para todo esto con lo que exigían las circunstancias e informó a los que estaban en el jardín del Hizb, que fuesen algunos de ellos con el Arabe, si entraba, llamado él solo, según la costumbre, para presentarse ante el Califa al-Rašid en el lugar señalado, rodeándolo a derecha e izquierda y que el resto de los jardineros y demás saliesen de los lugares en que se escondían para matarlo, cayendo sobre él.

Cuando se inculcó esto en los ánimos, se informó a la gente que el Amīr al-Mu'minīn se había sentado — para dar audiencia — y se autorizó a Mas'ud b. Ḥumaydān para entrar hasta el Sultán. Se levantó del sitio en que estaba sentado y con él un grupo de sus hermanos, hombres valientes, que hacían gala de su boato y se mostraban en su andar orgullosos y burlones. Al llegar a la puerta del citado jardín, donde estaba la preparación aludida, se le comunicó la orden de que no entrase nadie mas que él ; dudó de hacerlo, retrasándose y diciendo que no entraría sino con sus compañeros y que no tenía la idea de separarse de ellos. Como permanecía allí sin acceder, si no era con su grupo, se le dijo : « Ya conoces la costumbre de que no entre nadie por la primera vez, sino mediante autorización » y era forzoso que ellos no saludasen al Califa, sino después de acabar él su visita y de darles el permiso para ello con arreglo a la costumbre corriente.

Tras alguna vacilación, dispuso a sus compañeros a los dos lados de la puerta y entró solo. Se cerró tras él y le salió al encuentro Ibn 'Abd al-Raḥīm con un pequeño grupo y lo acompañaron. Cuando estaba a la mitad del sitio señalado para poner la mano en él y atacarlo, vió a un grupo de jardineros, esclavos y demás y presintió el daño, al acompañarlo Ibn 'Abd al-Raḥīm y otros, fuera de lo acostumbrado. Entonces el grupo citado puso la mano en él ; desenvainó Ibn 'Abd al-Raḥīm su espada y el Arabe estaba en manos de la gente ; tenía un cuchillo al brazo. Al asustarle lo que vió y darse cuenta de que la muerte abría su boca hacia él y que por todas partes lo rodeaba la ruina, se desasíó de ellos, como se escapa un ave de rapiña e hizo frente a los que lo rodeaban, lo cual los perturbó grandemente y se les fué de las manos.

(1) Ahl al-dar o La gente de la Casa, es una institución de Ibn Tūmart ; la componían el séquito personal del Mahdí. Al-Bayḍaḡ da una lista de veinte miembros, entre los que figuran los dos hermanos del Mahdí, varios componentes del Consejo de los Diez y del de los Cincuenta y las tres personas consagradas a su servicio doméstico.

Descargó Ibn 'Abd al-Raḥīm su espada sobre él, pero al no alcanzarlo, sino de plano, se desplomó en tierra, desvanecido, pues se apoderó de él el terror y lo invadió un exceso de pánico, demostrando carecer de provecho en este feo asunto y ser de poca utilidad, por no estar a la altura de las circunstancias. Luego el Arabe, sacando su cuchillo, marchó en dirección a la puerta, por donde había entrado y si hubiese querido, habría matado a Ibn 'Abd al-Raḥīm, pues no se lo impidió nadie, pero lo libró el destino y se ocupó el Arabe de salvarse y de escaparse de la red que se cerraba a su alrededor.

Cuando se enfrentó con la puerta, levantó la voz para que fuese oído por los que estaban detrás de ella y todos los que estaban dentro de la misma huyeron ante él con pavor, dispersándose. Abrió la puerta y salió hasta su grupo con el aspecto de un combatiente que defiende su vida; sacaron sus armas y fueron como un solo hombre; colocaron en medio de ellos a su jefe y se dirigieron a la Puerta de la Explanada grande para salir por allí. Los siguieron en el ámbito de esta Explanada todos los que estaban escondidos en el jardín y arreciaron en su seguimiento.

Los vieron todos los parientes — del Califa — los secretarios, los funcionarios y los Bū'diyūn ⁽¹⁾ y se convencieron de que eran los Arabes los perseguidos y se encerró la mayoría de la gente en las habitaciones que había allí y no quedaron sino algunos Bū'diyūn y los pajes que perseguían a los Arabes; los demás les gritaban que los cogiesen por delante. Los Bū'diyūn mostraron en esto esfuerzo y empeño, solo que los Arabes eran mas esforzados en combatir y se empeñaban en llegar a la puerta grande que daba salida al Patio de la Gente de la Casa. La encontraron cerrada y se dedicaron unos a combatir a los que los rodeaban y otros a romper sus soportes y abrir la puerta, pero esto les fué difícil, durante un rato, por lo sólido de la puerta y de sus soportes.

Entretanto se encaramaron los Bū'diyūn por el lado de la puerta de los Parientes sobre las paredes y encontrándose mas altos que los Arabes, les llegó a estos el tormento, desde encima y desde debajo de sus pies. El caso se agravó y las vidas, al perderse, encendian el fuego; luego lograron los Arabes abrir aquella puerta, apesar de su pesadez, pero los alcanzaban

(1) Este nombre, que se repite varias veces en el ms. de Londres y que no figura en los Diccionarios, parece indicar a un grupo de servidores de Palacio, como el de los Jardineros, mencionados antes. Bu'diyūn con u breve en la primera sílaba, es el nombre que se da hoy en Marrákuš a los zapateros especializados en cierta clase de calzado usado por los beduinos, según G. S. COLIN, « Hespéris », t. XII, 1931.

mucho las flechas y tras esa puerta había otras, con las que no podían ellos ni nadie. Desembocaron en el Patio de la gente de la Casa, donde estaban Abū Muḥammad b. Māksan y sus auxiliares con arreglo al plan primero y él y sus auxiliares huyeron hacia un lado, sin tener entrada ni salida ni punto de cita ni rastro de él.

Quedaron sus manos atadas por el exceso del temor y se escondió Ibn Māksan en aquellas galerías ; era testigo de los ataques y contemplaba como la muerte destruía las vidas y arrebatava las almas. Cuando llegaron los Arabes a la puerta segunda, que es por la que se sale a la Explanada de los Pabellones, la encontraron también cerrada. Los atacaron en aquel patio los que los combatían desde la puerta del jardín hasta aquel sitio y los Bū'diyūn y demás escalaron las paredes y los acometieron desde los techos con piedras. Cuando vieron los Arabes lo que no podían soportar, se convencieron de su perdición y de que no tenían salvación ni huida. Rodearon a su jeque y fueron muriendo ante él uno tras otro y él fué el último en sucumbir.

Entre tanto se recobraron las inteligencias que se habían descompuesto y volvieron las almas que casi habían perecido o que perecieron del todo. El pregonero pregonó que se cortase la cabeza del citado Arabe y se cortó al punto y fué llevada al Amīr al-Mu'minīn, que estaba en la puerta del Hizb. Dio amplias gracias a Dios por la hermosa obra que llevó a cabo. Cuando se escapó el Arabe del jardín, donde se empezó a cogerlo y se temió su salida y su fuga, si se hubiese retrasado el término de su vida y le hubiese Dios concedido e inspirado el salir por la puerta de los sandaleros-al-Qarrāqīn-, habría conseguido lo que deseaba, pero a los decretos de Dios no los contrarresta el valor de la gente criminal.

Envió el Amīr al-Mu'minīn a la iglesia de los cristianos para convocar a los que había en ella, aunque eran unos pocos comerciantes, enfermos y doncellas ; el enviado a ellos fué 'Anbar, al que se otorgó la chambelanía unos años después. Dice el alfaquí y secretario Abū 'Abd Allāh al-Tilim-sānī — de quien Dios se apiade — : estaba en una de las mezquitas de al-Qaššāšīn para recitar allí — el Alcorán — y entró la gente, que contó lo ocurrido sin puntualizarlo y salieron todos los que estaban en ella y encontré en el mercado de los fabricantes de albardas al citado paje que iba sobre un caballo de color alazán, de las caballerizas del Califa con estribos dorados ; no llevaba el paje capa ni en los pies mas que su piel

y la lluvia ese día y los anteriores había sido continua y fuerte sin disminuir y las callejas y las calles anchas estaban atestadas de gente ; él había dado rienda suelta a su caballo y detrás de él iban unos treinta jinetes cristianos y comerciantes. El les daba prisa y el barro se le subió hasta no distinguirse el color de su caballo ni el de su vestido, pues se había desfigurado con lo que se ensució y no se detuvo con nadie. Luego se dirigió a la puerta de los sandaleros de corcho -al-Qarrāqīn — con los que iban con él y encontraron al Arabe y a sus compañeros en el sitio en que estaban tendidos y donde la muerte los hizo avanzar para su reposo mortal (1).

La restauración almohade y el sitio de Marrākuš por los Julṭ y los Ḥaskūra

A la ejecución traidora de los Julṭ, que se celebró como una gran victoria y una genial medida de gobierno, siguieron las habituales escenas de venganza y saqueo ; se cortó la cabeza de Mas'ūd, que fué presentada a al-Rašīd ; su cadaver y los de sus compañeros fueron paseados y luego arrojados en Bāb al-Qarrāqīn ; se buscó y mató a todos los Julṭ que se pudo encontrar en la ciudad y todos sus bienes fueron saqueados.

Los consejeros de al-Rašīd, que habían adoptado tan ciego modo de vengarse, empezaron a darse cuenta, una vez realizado, de las funestas consecuencias que iba a tener ; por lo cual se apresuraron a enviar jinetes de confianza a Ḥāḥa con una carta autógrafa que solo su destinatario, el Sayyid Abū Muḥammad, debía conocer. Se cerraron las puertas de la ciudad para que la noticia del asesinato llegase lo mas tarde posible a los aduares de los Julṭ y se evitase el que atacasen al ejército del visir a su regreso. Llenada esta misión con el secreto y la rapidez exigidos, regresaron las tropas con grandes precauciones de atalayas y continuas comunicaciones con la capital, donde entraron a los cuatro días de la muerte de Mas'ūd.

Asegurada de momento la defensa de Marrākuš, se expidieron cartas a los jeques almohades refugiados en el Atlas, comunicándoles la ejecución del caudillo julṭi y apremiándolos a presentarse. Abū 'Alī b. 'Azūz, jeque de Hintāta y Yūsuf b. 'Alī b. Yūsuf, jeque de Tinmal, enviaron sus delegados a Marrākuš, quienes, una vez comprobada la buena voluntad de los gobernantes, expusieron las condiciones que ponían a su regreso,

(1) *Ibid.* L. fols. 70-71 ; P. 179-184.

que eran simplemente la restauración completa del régimen almohade, tal como estaba implantado desde los tiempos del Mahdī, hasta su supresión por al-Ma'mūn. Aceptadas tales condiciones por los consejeros del adolescente al-Rašīd, quien, dada su edad, no tendría opinión formada sobre la materia, fueron llegando los Almohades y se instalaron en sus antiguas residencias, siendo repuestos en sus propiedades, feudos y cargos. Alguna resistencia debió encontrar esta restauración en los medios oficiales de Marrākuš, que causó intranquilidad en los recién llegados, pero no tardó en ser un hecho, para dar paso a otra preocupación mas grave.

La imperdonable ofensa inferida a los Julṭ, causada tan insensatamente, sin tratar siquiera de reducir en lo mas mínimo su poder, los lanzó en el acto a una guerra abierta. Eligieron a Yaḥyā b. Hilāl b. Iḥumaydān, como sucesor de Mas'ūd, se aliaron con Ibn Waqārīt y sus Haskūra y reconociendo a Yaḥyā b. al-Nāšir, se encaminaron hacia la capital, sembrando la desolación a su paso. Incapaces de asaltar la ciudad por falta de máquinas de guerra, se dieron concienzudamente a sembrar la ruina en toda la región para conseguir por el hambre mas espantosa su entrega.

El jefe de los mercenarios cristianos, Gonzalo, el que asoló a Cádiz, sucesor, a lo que parece, de su hermano Sancho en el mando, se avergonzó de la inacción almohade y reuniendo sus escasas pero aguerridas fuerzas, se preparó para hacer una salida y romper el cerco. Se le unieron algunos musulmanes y un puñado de Haskūra disidentes, mandados por el jeque 'Abd al-Ṣamad b. Īlūlān, rival de Ibn Waqārīt, y se dirigieron al Tānsīft, donde acampaban los Arabes. Cruzaron el río y entablaron un encarnizado combate. Los Julṭ y sus aliados, que estaban dispersos, fueron acudiendo en socorro de los suyos y poniendo en grave aprieto a los cristianos. Parece ser que el combate duró todo el día y ya, al atardecer, Gonzalo y los suyos emprendieron la retirada a través del puente del Tānsīft, que desalojaron de enemigos, mediante una furiosa carga. Cubiertos por la noche, derrotados y con grandes bajas, entraron en Marrākuš, que quedó desmoralizada y hambrienta.

Los Arabes, dueños de la llanura, disponían de abundantes víveres y se fueron acercando paulatinamente a la ciudad, seguros de que sus defensores no saldrían contra ellos por segunda vez, después del descalabro sufrido. Llegaron un día hasta aproximarse a las murallas por el Sur,

dejando a un lado la Musallā de las fiestas ; salió entonces la guarnición y se alineó desde el Oeste del aljibe, que hay entre la puerta del Alcázar y la puerta de al-Šarī'a, hasta las cercanías del Mercado de ganado ; pero al ver la decisión y energía de los Arabes, se atemorizó. La población, desde las murallas, contemplaba aquel despliegue, que duró sin combate hasta el atardecer, hora en que los Julṭ se retiraron a sus tiendas y las tropas entraron en la ciudad.

Por fin los Julṭ e Ibn Waqārīt establecieron un verdadero cerco ; el desaliento y el hambre llegó a extremos de canibalismo e incapaces los Almohades de resistir mas, solo pensaron en evacuar Marrākuš y refugiarse en sus montañas, en espera de tiempos mejores. Todos aprobaron esta idea, aunque nadie veía la manera de llevarla a la práctica, por estar concentrados los Julṭ y sus aliados al rededor de la ciudad ; pero la astucia y sutileza de los consejeros de al-Rašīd se ingenió para abusar de la credulidad de los Julṭ y ponerse a salvo sin entablar combate. .

Falsificaron unas cartas de Ŷarmūn, jeque de los Arabes Sufyān, dirigidas por este a al-Rašīd, ofreciéndose a reunirse con él y entrar bajo su obediencia. Regalaron espléndidamente a los correos que habían de llevarlas y les ordenaron llegar a un sitio determinado, para desde allí bajar hacia la capital, pasando por los Julṭ, a fin de que los detuviesen, les cogiesen las cartas y se enterasen de su dirección y destino. Detenidos los correos por los Julṭ y estrechados confirmaron que eran emisarios de Ŷarmūn, a quien con los Sufyān, enemigos de los Julṭ, habían dejado junto al río Umm Rabī', camino de la capital. No habían creído los Julṭ que los Sufyān fuesen capaces de enfrentarse con ellos, pero ante la evidencia de las cartas y las declaraciones de los correos, se decidieron a salirles al encuentro, antes de que pudiesen reunirse con al-Rašīd y se encaminaron al Umm Rabī'. Al darse cuenta en Marrākuš de que el ardid había tenido éxito y de que los incautos sitiadores se habían alejado, se tomaron medidas urgentes para la evacuación. La gente aligeró su impedimenta, vendiendo todo lo que no necesitaba y entonces apareció en la ciudad el trigo que vendían los expedicionarios en tal cantidad que hubiera podido sostener a la gente durante mucho tiempo.

Huida de al-Rašīd al Atlas y a Siġilmāssa

Señalado el día para la partida, se hizo la concentración en las afueras de la ciudad, bien cerca de las murallas. Al-Rašīd con sus privados per-

manecía en su pabellón de audiencias, mientras sus servidores organizaban la impedimenta. Por fin a media mañana salió el joven Califa por la puerta de al-Kuḥl con lágrimas en los ojos y después de hacer las invocaciones de costumbre en las afueras, tomó el camino de la montaña.

Quedó por lugarteniente de al-Rašīd en Marrākuš, Abū Muḥammad 'Abd Allāh b. Zakariyā' y una vez que acabaron de salir los evacuados, se cerró la puerta de al-Kuḥl y todas las demás. Ese día llegaron al-Rašīd y su gente a las cercanías de Agmāt, donde se estableció el campamento sin contratiempos. Solo un día permanecieron en ese sitio, pues los Julṭ se dieron muy pronto cuenta del engaño y al saber que los Almohades habían evacuado Marrākuš, volvieron grupas a toda brida para alcanzar a los fugitivos, antes que se internasen en la montaña. Los que se retrasaron nada más que un día en salir de la capital, como el gran cadí Abū Zayd al-Mukkādī, fueron alcanzados y despojados hasta de sus ropas menores.

La noche del segundo día, viéndose ya acosados por las avanzadas de los Julṭ, levantaron al campo y desordenados por el pánico partieron para Agmāt, donde esperaban defenderse y desde allí acogerse a la montaña. A la mañana del tercer día, los Julṭ asaltaron el abandonado campamento almohade, en el que, para gran decepción suya, no encontraron botín. Reprochándose mutuamente su ingenuidad, continuaron su marcha hasta llegar ante las murallas de Agmāt y cercarla. No supieron sacar todo el fruto que podían de su triunfo y de la desmoralización enemiga, pues al-Rašīd se les escapó de las manos, sin que se diesen cuenta y, según el Bayān, levantaron el cerco a los dos días. Si hubiesen sabido la escasez de víveres que en ella había, quizá se hubieran decidido a rendirla por hambre (1). Pero no por eso dejaron de seguir los pasos de al-Rašīd, quien al abandonar Agmāt, se encaminó a Talamqāt y desde allí subió al Atlas.

El jeque de Tīnmal, Abū Ya'qūb Yūsuf, le propuso enviar sus tropas a Wiyuḡān, uno de los distritos de la jurisdicción de Tīnmal, para apresar al Sayyid Abū Ibrāhīm b. Abī Ḥafš, conocido por Abū Ḥāfa, que mantenía allí un foco de resistencia en favor de Yaḡyā. Se emprendió la operación, pero al quedar el campamento desguarnecido y saberlo los Arabes, acudieron a asaltarlo; los Almohades, avisados a tiempo, regresaron y salvaron

(1) Nadie encontraba en Agmāt nada que comprar; el almojarife de al-Rašīd no pudo requisar ni en el mercado ni en las casas particulares, incluso asaltándolas, más de noventa almudes de trigo para el aprovisionamiento de la casa del Califa.

la situación, sin lograr su objetivo en Wiyuŷān, pues luego encontramos a este Sayyid, sitiando a Marrākuš con Yaḥyā e interviniendo feamente en su rendición. Internados los Almohades del todo en el Atlas, cruzaron la divisoria, para estar mas seguros y llegando al país de Harga, patria de Ibn Tūmart en el Anti-Atlas, sitiaron y rindieron el castillo de Iddār, donde tenía sus almacenes de víveres y sus tesoros Abū Ishāq b. Amgār, enemigo del jeque de Tīnmal.

La pobreza y rusticidad del Atlas no podían satisfacer al Califa y a su corte, habituados a los esplendores y riquezas de Marrākuš, así que decidieron trasladarse a la grande y prospera Siŷilmāssa, para desde allí, una vez reorganizados y equipados, volver a abatir a los Julŷ y reconquistar Marrākuš. Estaba de gobernador en Siŷilmāssa Arqam b. Yaḥyā b. Šuyā' b. Mardaniš, bisnieto del famoso Sa'd b. Mardaniš, rey de Murcia, quien apoyado en un pequeño destacamento cristiano, se sentía casi independiente en sus dominios. Alarmado por la llegada de los derrotados Almohades, cuya causa creería sin duda perdida, se dispuso a resistirlos e hizo que su pariente Aḥmad b. Abī-l-Naŷḥ saliese a rechazarlos. Los Almohades tras las escaramuzas exploratorias del primer día, se encontraban en una situación desesperada. Con su habitual imprevisión, habían llegado sin reservas de víveres, confiados en que Siŷilmāssa, les abriría sus puertas y les haría nadar en la abundancia. Al amanecer del segundo día no quedaban provisiones en el campamento almohade y los niños lloraban de hambre. Pero de pronto, como por un golpe de magia, la situación cambió totalmente. Los mercenarios cristianos de la ciudad se negaron a sóportar el asedio que les amenazaba y entendiéndose con sus correligionarios que venían con al Rašīd, les abrieron las puertas de la ciudad. Arqam no tuvo mas remedio que pedir el amān y entregarse.

Rendición de Marrākuš y reposición de Yaḥyā en el trono

Mientras los Almohades de al-Rašīd se reponían en Siŷilmāssa de sus tribulaciones, organizaban sus fuerzas y gestionaban la alianza con los Arabes Sufyān, para buscar el desquite, Marrākuš sufría el mas riguroso asedio. Los Arabes, incapaces de luchar en las fraguras del Atlas, abandonaron la persecución del Califa y ansiosos de botín, volvieron a estrechar con mas encono el cerco de la capital. Un hambre horrible atormentó a

sus habitantes, incapaces de reaccionar. Quedaron los mercados vacíos ; acabado el trigo, se agotó también la harina de cebada, se recurrió a los desperdicios de la aceituna — faytūr — (1), que molidos de nuevo hicieron de pan, se comieron naranjas, lo mismo las ácidas que las dulces ; se molieron las cañas de tabūd (2) y se hicieron gachas con las flores del algarrobo. La gente con todo se moría de inanición, mientras veía, desde lo alto de las murallas, la cosecha de cereales a punto de ser cogida, pues se acercaba el verano, pero todas las puertas estaban cerradas y los Arabes estacionados, sobre todo al sur de la ciudad, junto a la Muṣalla, en la explanada del mercado de ganado, atacaban el muro por turno diariamente.

La lucha era con piedras lanzadas al parecer a brazo, ya que, según un testigo presencial, las que arrojaban los Julṭ sobre la torre de la puerta de al-Šarī'a cruzaban la calzada-rašif- y llegaban hasta el fondaq del azúcar y el paso de la puerta de Nafīs, distancia que exigía un gran vigor muscular y en cambio las piedras arrojadas por los sitiados no pasaban del ante-mural-sitāra- ; tal era su debilidad. Todo el que podía abandonaba la ciudad. Por fin fué asaltada la muralla y el gobernador dejado por al-Rašīd, Yaḥyā b. 'Abd al-Rahīm, encargado de los hermanos menores de al-Rašīd y de la servidumbre de Palacio, huyó por el subterráneo de la puerta de al-Šāliḥa y se refugió en Tāmārūt, localidad de Hintāta, donde permaneció hasta que al-Rašīd reconquistó a Marrākuš.

Poco antes de ser tomada la ciudad, el Sayyid Abū 'Abd Allāh b. Abī Ḥafs, al que atacaron los Almohades al entrar en el Atlas, por ser partidario de Yaḥyā, se puso en contacto con los sitiados, quienes confiando en su intervención para evitar el saqueo, parece ser que le abrieron las puertas, antes del asalto y se dedicó con su hijo 'Umar a despojar a los vencidos y a robar a sus enemigos, sin esperar a que Yaḥyā e Ibn Waqārīṭ, que no estaban entre los asaltantes, llegasen y se instalasen en la ciudad, para iniciar con sus Julṭ y sus Haskūra el saqueo en regla. Tres o cuatro días antes de que ellos hiciesen su entrada, llegó el visir de Yaḥyā, Abū Ishāq b. al-Šayj, quien se apresuró a detener a los hermanos de al-Rašīd y a llevárselos al Atlas, con todos los bienes a los que pudo echar mano. Apenas

(1) Nombre bereber usado todavía en Marruecos para designar el borujo o residuo de la molienda de la aceituna, que en forma de tortas se usa, en tiempo normal, como combustible en los hornos de pan.

(2) Nombre también bereber, correspondiente al árabe bardī — papyrus — que se aplica a las espadañas y a los juncos que nacen en las aguas estancadas. Véase, E. Laoust, *Mots et choses berbères*, pág. 499 y G. S. COLIN, *Etymologies maghrébines*, « Hespéris », 1º fasc. 1926, págs. 60-61, n. 2. Comunicación del Prof. Di Giacomo.

rendida la ciudad y sin esperar a que llegase Yaḥyā, los habitantes famélicos salieron a segar las mieses aún verdes y aprovisionarse de nuevo.

Los pocos Almohades que seguían a Yaḥyā perdieron toda su influencia ; Ibn Waqārīṭ fué el privado omnipotente, cuyo orgullo (1) corría parejas con su habilidad en dominar y orientar a su guisa a los incultos e imprevisores Julṭ que entraban en el pabellón califal, cuando Yaḥyā daba audiencia y hasta los soldados mas bajos, haciendo caso omiso de los sabios y de la etiqueta, se sentaban a su lado con el mayor desenfado. Los jeques almohades, decepcionados, se mostraron remisos en el servicio y Yaḥyā, para desagraviarlos, se vió forzado a nombrar visir al Sayyid al-Ḥasan b. Abī 'Alī b. Abī 'Abd Allāh b. Abī Ḥafṣ, quien al poco tiempo, enfermo de gravedad, pidió ser sustituido por su hermano menor Abū Ibrāhīm ; pero los dos no tardaron en morir, el primero de enfermedad y el segundo, al parecer asesinado, con lo cual la moral almohade siguió muy perturbada.

Yaḥyā era mas bien indolente y apático, como su padre al-Nāšir y no poseía las dotes y energía de un al-Ma'mūn. Entregó la administracion de sus negocios a un paje-fata- llamado Abū Ḥamāma Bilāl, que llegó a despachar personalmente todas las peticiones y solicitudes, que se elevaban al trono e incluso a suplantar la firma- 'alāma- (2) del Califa. Yaḥyā tenía paralítica la mano derecha, con la que no podía recoger el borde de su albornoz, ni empuñar el cetro, según la costumbre de los Califas ; por lo cual Bilāl redactaba todas las resoluciones y ḡahīres oficiales a su guisa. Lo hacía con tinta casi blanca y con un cálamo muy fino, en trazos espaciados, que Yaḥyā con su mano tullida recorría torpemente en tinta roja ; incluso olvidaba a veces algunos de estos 'alāmas, que Bilāl suplía por su cuenta y se llegó a dudar de su autenticidad, cosa que no se pensó de ningún otro Califa predecesor suyo y hasta se murmuró que una mujer los escribía.

Con el poco respeto que infundía la personalidad de Yaḥyā corría parejas su estrechez económica. Tras una guerra civil asoladora, llegó a Marrākuš,

(1) Dice el secretario Abū 'Abd Allāh el de Tremecén, que dejó caer uno de los extremos de su turbante hasta la rodilla, por lo cual la gente le llamaba al-Fiṣṭāl — el carnero salvaje — y que su vanidad y ceguera no se podían describir. Ms. L. fol. 76 ; P. fol. 201 al fin.

(2) Que servía para dar validez a los documentos expedidos por el Sultán, el cadí etc. y cuya forma variaba, según las épocas y los países ; a veces el Sultán la escribía personalmente, después de la fecha, otras veces eran los secretarios de Estado los que la trazaban en grandes caracteres, entre el Bismillah y el texto, como en este caso.

saqueada varias veces y se vió sin recursos para mantener la pompa del Califato. Los Julṭ y los Haskūra, a quienes recurrió, se repartieron al principio entre sí la carga de su sostenimiento, pero pronto fueron restringiendo estas aportaciones, al mismo tiempo que los jeques almohades abandonaban la capital. El paje Bilāl con su despótico proceder, aún agravó mas la situación. Detuvo al Sayyid 'Alī b. al-Nāṣir, hermano de Yaḥyā, so pretexto de que trataba de huir, para reunirse con al-Rašīd, como lo habían hecho sus otros dos hermanos, Mūsā y Zakariyā'. Fué detenido al salir de un baño público y los mismos Julṭ y toda la ciudad se conmovieron ante su desgracia ; un jeque árabe intercedió enérgicamente en su favor, pero Bilāl no cedió y Yaḥyā, que estaba mediatizado por él, ordenó la ejecución de su hermano.

La batalla de Awḥīdān. Al-Rašīd regresa a Marrākuš. La muerte de Yaḥyā

No podía durar mucho esta parodia del Califato de Yaḥyā ; a los pocos meses de su entrada en Marrākuš, al-Rašīd, que reorganizó sus fuerzas con las riquezas encontradas en Siḡilmāssa y que agregó el destacamento cristiano de Arqam̄ b. Mardaniš al suyo propio, se dirigió a Fez, donde también dispuso de la Hacienda pública para ganarse adeptos. Entabló, entretanto, negociaciones con Ŷarmūn b. 'Isā, jefe de los Arabes Sufyān, proponiéndole una alianza contra el enemigo común, los Julṭ, y una vez concertada, bajó a reunirse con ellos y se dirigieron todos hacia la capital.

Hubo de nuevo pánico en Marrākuš y los Julṭ y Haskūra con Yaḥyā se movilizaron y salieron a su encuentro sin pompa alguna ; acamparon unos días en al-Majāliṣ (1) y continuando luego su marcha, se encontraron en Awḥīdān con el enemigo, que había cruzado ya el Umm Rabī'. En el primer choque de las vanguardias la balanza se inclinó algo en favor de al-Rašīd. Se renovaron los combates parciales durante diez días y por fin se entabló una batalla feroz, en la que ambos bandos lucharon a vida o muerte, sabiendo que de su resultado dependía su porvenir definitivo. Cuando mas ardiente e indeciso estaba el combate, los mercenarios cristianos cargaron con un empuje irresistible sobre el núcleo mas fuerte del enemigo y lo pusieron en franca huída. La persecución fué larga y sangrienta, pues al deseo de exterminar a los sanguinarios Julṭ, que tantos

(1) Localidad en las afueras de Bāb Agnau, al Norte de Marrākuš.

daños habían causado, se unía el afán de recuperar las inmensas riquezas, que su rapacidad había acumulado, desde que aliados con al-Ma'mūn asolaron el país como tierra conquistada.

Se detuvo el ejército de al-Rašīd varios días en el teatro de su victoria y los grandes consejeros del Estado se dedicaron a reorganizar la máquina administrativa deshecha por los Julṭ en la zona de sus devastaciones o sea entre el Umm Rabī' y el Tānsīft, en las cábilas de Ṣanhāyā y Dukkāla y al sur de la orilla izquierda del Tānsīft en la zona de Ragrāga. Se nombraron recaudadores de impuestos, pues los Arabes habían hecho desaparecer la contribución territorial; se trasladó a los Julṭ al Sūs y en su territorio se instaló probablemente a los Arabes Sufyān y se les concedió todo el botín que había caído en sus manos.

Por fin llegó al-Rašīd a la infortunada Marrākuš, que lo recibió con los brazos abiertos y los consejeros del Califa concedieron un perdón general. Además llovió y se volvió a labrar y sembrar, porque de la cosecha del 633 — verano del 1235 — solo quedaba lo que se pudo sacar de las reservas almacenadas por las Julṭ.

Pero entretanto nuevos conflictos se ofrecían a los vencedores; habían dejado en Siyilmāssa como gobernador a Abū Ya' qūb b. 'Alī b. Yūsuf, el de Tīnmal, con varios jeques almohades, pero después de partir al-Rašīd para Fez, un Ṣanhāyī se sublevó en las cercanías de la ciudad; sus habitantes le abrieron las puertas y mató al gobernador de al-Rašīd. Los jeques almohades huyeron al Atlas y el Sayyid Abū Mūsā que estaba con ellos se refugió en el Dra'a, donde fué muerto. Otro Sayyid Abū Muḥammad b. 'Abd al-'Azīz logró reprimir la rebelión del Ṣanhāyī y a su vez se dió aires de independencia, hasta que Ibn Wānūdīn que, era gobernador del Dra'a, pudo penetrar en Siyilmāssa y expulsando al Sayyid Abū Muḥammad, restableció la autoridad de al-Rašīd. Esto es lo sucedido según el Bayān. Ibn Jaldūn ⁽¹⁾ da una versión distinta y en gran parte equivocada; no menciona para nada la resistencia de Siyilmāssa y su rendición a al-Rašīd. Dice en cambio que, el marcharse este para luchar con Yaḥyā, dejó por su lugarteniente a Yūsuf b. 'Alī b. Yūsuf al-Tīnmallālī y como gobernador de la plaza a Yaḥyā b. Arqam b. Muḥammad b. Mardaniš, que era primo suyo. Un Ṣanhāyī que se sublevó, mató a Yaḥyā en su tienda, pero su

(1) 'Ibar, I, 347.

hijo Arqam lo vengó, matando al rebelde y sublevándose a su vez, por temor a que al-Rašid lo destituyese. Ibn Jaldūn confunde los hechos y hace que después de esto se dirija de nuevo contra él, el año 632 y que Ibn Wānūdīn se ingenie para recuperar a Siyilmāssa y perdonar a Arqam.

Pero mas urgente que el reprimir la sublevación de Siyilmāssa, era el sacar partido de la victoria del Umm Rabī', persiguiendo a los Julṭ y acabando con Yaḥyā b. al-Nāšir. La derrota de este fué tan grave que Ibn Waqārīt aconsejó a los Julṭ como única solución, romper con él y reconocer a Ibn Hūd en al-Andalus, para con su ayuda parar el golpe de los Sufyān y de los mercenarios de al-Rašid. Ibn Waqārīt, tan pérfido como astuto, sabía que Ibn Hūd no podría ni querría salvarlos, pero convenció a los Julṭ para que enviasen con él una delegación de notables, entre los que se contaba uno de los hijos de Hilāl y así logró salvarse, al menos de momento, pues con ese pretexto podría quedarse en al-Andalus, fuera del alcance de al-Rašid y de los Almohades, ya que ni en el Garb, ni en su tierra de Haskūra podía creerse seguro. Ibn Hūd dispensó a la delegación julṭi la mas cortés acogida e Ibn Waqārīt permaneció, como veremos, en Sevilla intrigando, hasta que en el año 635 fué entregado a al-Rašid.

Antes de que los Julṭ pudieran reaccionar, se decidieron los consejeros del Califa a emprender una campaña contra ellos en el Garb. Los Almohades que mas recientemente se habían reconciliado con al-Rašid, le suministraron algunas fuerzas y dejando de gobernador en Marrākuš al jeque Abū 'Alī, hijo del jeque Abū Muḥammad 'Abd al-'Azīz se encaminó hacia el norte. Gracias a su reciente victoria no encontró ninguna resistencia en su camino hasta Fez. Llegó cerca del verano, se encontró con una gran carestía y tuvo dificultades para aprovisionarse y pagar a sus soldados. En vista de ello, envió al Sayyid Abū Muḥammad, nieto de al-Manšūr, con tropas musulmanas y cristianas a recaudar los impuestos de las cábilas de Gomara y del Fazāz (1).

Entre tanto Yaḥyā, que, abandonado por sus partidarios, se había refugiado casi solo en el Garb, fué acogido por los Arabes Ma'qil, quienes le prometieron su apoyo para recobrar el poder y dando por cierto que lo conseguiría, lo asediaron a peticiones. Les extendió muchos ḡahires con donaciones ilusorias de lo que no poseía ; pero tanto lo apremiaron,

(1) Ms. L. fol. 80 ; P. 213. 'Ibar, I, 346/7.

que al fin se negó a mas concesiones y los abandonó para continuar su penosa odisea. Entonces uno de ellos, quizá para congraciarse con al-Rašīd, cuyas tropas recorrían aquella zona, lo asesinó el 28 de Šawwāl del 633 — 6 Mayo 1236 — y fué enterrado en la Qal'at al-Mahdī, en el llano conocido por Faḥṣ al-Zād, que está entre el río de Abū Halū y el Vado de las mujeres — Majād al-nisā' — en el camino de Fez a Taza. Su cabeza fué llevada a Fez y al-Rašīd, metiéndola en una odre de miel, la mandó a Marrākuš. Con la cabeza de Yaḥyā llegó a la capital la orden de ejecutar a Ḥasan b. Zayd, jeque de los 'Āšim y a los hermanos Qa'id y Fa'id, hijos de 'Āmir, jeques de los Banū Yābir, cábila Sufyān, a quienes Ŷarmūn, jefe de los Banū Qarrā, hizo matar por celos y rivalidades de hegemonía.

Los Arabes al-Ma'qil, para congraciarse con al-Rašīd, además de la cabeza de Yaḥyā, le enviaron como regalo unos caballos que los jeques almohades robaron y se apropiaron en las afueras de Fez. El visir Abū Mūsā b. 'Aṭṭūš fué encargado de exigir su devolución y hacerlos presentarse, pero uno de ellos, Abū Ishāq b. al-Šayj, alegando que él era de Harga y descendiente de la Ŷamā'a, despreció al visir, que era uno de tantos Almohades de Kūmya, la cábila de 'Abd al-Mu'min, y hubo que encareclar a todos los jeques culpables, orden que luego fué anulada para evitar un conflicto mayor.

Al-Rašīd con el ejército que había cobrado los impuestos en Gomara, regresó a la capital, invirtiendo veintidós días en el trayecto Fez-Marrākuš, con la lentitud ceremoniosa, que era habitual en los viajes de los Califas. Fué su entrada en Marrākuš a principios del 634 — empezó el 4 de Septiembre de 1236 —. Creyéndose ya seguro en el trono y llegado a cierta mayoría de edad — tenía entonces 18 años — puso al frente de los asuntos del Estado a varios de sus parientes. Entretanto Ibn Wānūdīn, que estaba de gobernador en el Dra'a, a raíz de ser asesinado el Sayyid Mūsā b. al-Nāšir, logró restablecer la autoridad de al-Rašīd en Siŷilmāssa, donde después de la rebelion del Šanhāyī, se había casi independizado el Sayyid Abū Muḥammad b. 'Abd al-'Azīz y había procedido como un Califa, hasta ser expulsado de la ciudad.

*Los Genoveses en Ceuta. Ataque de Ibn Waqārīl a Salé-Rabat.
Sevilla y Ceuta reconocen a al-Rašīd*

Mientras al-Rašīd y sus Almohades luchaban con Yaḥyā y desbarataban a los Julṭ en 633-16 Septiembre 1235 a 3 Septiembre 1236- tuvo lugar un

importante episodio en Ceuta, al que el gobierno de Marrākuš no prestó la menor atención. Llegaron al puerto de Ceuta unas naves genovesas, para continuar sus negocios y sus tripulantes y los mercaderes que con ellos venían, se reunieron en las oficinas comerciales y en el arrabal que allí tenían. Las Crónicas árabes dicen que planearon el apoderarse de la ciudad, pero que el reyezuelo independiente, Abū-l-'Abbās Aḥmad b. Muḥammad al-Yanaštī (1), que la regía, desde que fracasó al-Ma'mūn ante sus muros y se rechazó la soberanía de Ibn Hūd, los hizo fracasar. Al-Bayān da una versión inverosímil, desfigurando así los hechos : Los mercaderes genoveses llegados para comerciar, planean el apoderarse de la ciudad ; al-Yanaštī descubre sus planes y en secreto trae a los cabileños vecinos para su defensa. Llegan en gran número y los cristianos al verse en un mal paso, intentan asaltar la ciudad, pero cuando ya estaban cerca de la puerta, se les adelantan los bereberes, matan a todo el que no pudo arrojar al mar y se dan al saqueo.

Lo ocurrido debió ser, que los cabileños, de acuerdo o no con al-Yanaštī, ávidos de botín, atacaron y robaron la factoría genovesa, incapaz de defenderse y que luego al sufrir las represalias de una potente escuadra, que llevaba almajaneques y que puso en grave aprieto a la ciudad, los Ceutíes tuvieron que avenirse a pagar una indemnización por los daños causados y al-Yanaštī la satisfizo con dinero del Majzen ; indemnización que al-Rawḍ al-Qirṭās evalúa en 400-000 dinares, cifra, como todas las suyas, evidentemente exagerada.

El año 634-4 Septiembre 1236 a 23 Agosto 1237 — mejoró la situación política en el sur del país y se volvió en cierto modo a la normalidad, aunque la sequía provocó una carestía extremada, pues llegó a valer la arroba de harina treinta y siete dirhemes ; pero se debió hacer una revalorización monetaria, ya que, según el Bayān, el valor de un dirhem era equivalente a veinte y el comercio salió altamente beneficiado con esta revalorización, cuyo alcance y causas desconocemos.

Este año volvió al-Rašīd de nuevo a Fez, donde recibió a una delegación de los Benimerines, a la que hospedó y agasajó en las afueras de la ciudad. En Fez permaneció todo el año 634, soportando la baja en la recaudación de los impuestos, causada por el hambre y la carestía y sin mas suceso

(1) El de *Iniesta*, pueblo de la provincia de Cuenca, partido de Mottilla del Palancar. Al-Rawḍ al-mi'fār pág. 199 del text. y 241 de la trad.

espectacular que el ataque de Ibn Waqāriṭ contra Salé y Rabat. Este, en su odio a los Almohades de al-Rašīd y en su afán de vengarse, después de abandonar a los Julṭ a su suerte, no se durmió en Sevilla y propuso a Ibn Hūd dar un golpe de mano, que pintó como muy fácil, sobre Salé, donde estaban el alfaquí Abū-l-'Ulā, su mujer Fátima, hija de al-Ma'mūn y hermana de al-Rašīd y la madre de este Ḥabāba, a los cuales tres se cautivaría, al apoderarse de Rabat y de Salé, que estaban desguarnecidas.

Con dos naves que le cedió Ibn Hūd y que equipó con los expedicionarios que pudo reclutar, entró en la desembocadura del Bu-Regreg y estuvo a punto de apoderarse de Rabat, pero los habitantes de las dos ciudades reaccionaron y siendo mucho mas numerosos, le obligaron a retirarse y, abandonando el estuario del río, hacerse a la mar. Al recibir al-Rašīd la noticia de lo ocurrido, envió desde Fez a toda prisa un destacamento, que guarneciese Rabat e hiciese que su hermana y su madre fuesen a reunirsele en Fez.

Al-Rašīd con su ejército regresó a Marrākuš, donde pasó los primeros meses del año 635 — otoño e invierno del 1237 — En la primavera del 635, en el mes de Šawwāl — 17 Mayo a 14 Junio 1238 — los Sevillanos proclamaron a al-Rašīd y restauraron al menos nominalmente la autoridad almohade. Abū 'Amr b. al- Ŷadd hizo que se diese el gobierno de la ciudad al Sayyid Abū 'Abd Allāh, hijo del Sayyid Abū 'Imrān. La embajada, que llevaba el reconocimiento, hizo escala con dos grandes naves de la escuadra de Sevilla, en Ceuta y los Ceutíes, que desde los últimos días de al-Ma'mūn eran independientes, decidieron este verano del 1238, imitar su ejemplo, pero para realizarlo era preciso deponer a Abū-l-'Abbās al-Yanaštī, rico comerciante, que se había sublevado y hecho independiente en 630-1232.

Los Ceutíes se pusieron de acuerdo con el Sayyid Abū-l-'Abbās b. Abī Sa'īd, que estaba en la región de Gomara con Ibn 'Abd Allāh b. Abī Yalūl. Para asegurar el éxito de su golpe de mano, Ibrāhīm b. Mas'ūd al-Kūmī, partidario también de al-Rašīd, entró en Ceuta y so capa del ascetismo de que hacía gala, supo ganarse la confianza de al-Yanaštī. Aprovechando su intimidad con el reyezuelo, se informó sobre los partidarios y los enemigos de al-Yanaštī y sobre los medios de defensa de la ciudad. Madurado el plan, el Sayyid Abū-l-'Abbās, al frente de algunas tropas, se presentó ante Ceuta ; la escasa guarnición fué derrotada fácilmente, perdiendo seiscientos hombres, entre los que se contaron un hijo y varios parientes de al-Yanaštī ;

ridad de los caminos y los avances benemerines obligaron a los consejeros de al-Rašid a dar plenos poderes a Ibn Wānūdīn para restablecer el orden, pero sin chocar con los invasores benimerines, esperando vanamente atraérselos con cuantiosos regalos.

Ibn Wānūdīn comenzó por ir a Ceuta, a donde llevó a su nuevo gobernador Abū 'Alī b. Jalāṣ, el valenciano, y al jefe de su arsenal Abū Zakariyā' b. Muḥāzim, al-Kūmī. Restablecida la autoridad almohade en Ceuta y después de acampar unos días ante ella, partió para Gomara en viaje de inspección, pero varias cábilas gomariés, que habían reconocido a los Benimerines, huyeron ante él para evitar sus exacciones y se encastillaron en sus montañas. Ibn Wānūdīn indignado se dirigió a territorio benimerín y reclamó a los huídos de Gomara; se los negaron y se rompieron las hostilidades. Informado al-Rašid ordenó a Ibn Wānūdīn no violar la paz precaria concertada con el enemigo y él obedeció muy contrariado. No hubo en el resto de este año mas suceso reseñado en las Crónicas que la sublevación en el Sūs de un vulgar rebelde, apellidado Ibn Yāwḡā en el castillo' de Tiyumnūn (1). Fué reconocido por muchos y los Arabes al-Ma'qil acudieron a él, le ofrecieron su colaboración y los invitó a visitarlo en ese castillo. Entre tanto el gobernador del Sūs, Abū Muḥammad b. Abī Zakariyā' b. Ibrāhīm recurrió al tradicional procedimiento para acabar sin riesgo con esas rebeldías esporádicas tan características del país y de la época. Sobornó a los Gazūla y cuando los Arabes al-Ma'qil entraron en el castillo, uno de los sobornados vociferó que el rebelde, al meter a los Arabes en el castillo, pretendía apoderarse de él y expulsar a sus habitantes. Esto bastó para que un jeque de Gazūla se adelantase a matarlo. Su mano cortada fué llevada al gobernador del Sūs y su cabeza puesta en un capazo, la presentó su matador al Califa, recibiendo en recompensa el capazo lleno de dirhemes.

(1) Los mss. P. y C. del Bayān escriben *تيونوين* el Naẓm al-ŷumān *تيونوين* el Baydaq

تيونوين Ibn Jaldūn, *تيونوين* y el Idrīsī *تيونوين*. El Bayān cita varios rebeldes, que eligieron ese castillo para sublevarse en él y que lo hicieron famoso. Está a una jornada río arriba de Tārūdānt, según el Idrīsī, pág. 62. En tiempos de al-Nāšir se rebeló en él Abū Qašaba el año 598; el Califa fué con un ejército por Ragrāga y la costa, hasta cercarlo en el Sūs; solo concentrando a todos los Almohades y tras vencer una desesperada resistencia, se pudo acabar con él y colgar su cabeza en la puerta de al-Šarī'a. El Abū Yāwḡā del Bayān es el alfaquí andaluz 'Abd al-Raḥīm b. al-Faris, quien a pesar de contemplar muchas veces la cabeza de Abū Qašaba y de conmoverse a su vista, se dejó arrastrar por la misma pasión y acabó de la misma manera. Vease Kitāb al-Istiḡṣā; trad. Hamet, pág. 193. Finalmente durante los reinados de al-Murtaḡā y de Abū Dabbūs fue una de las bases de operaciones de 'Alī b. Yiddar. 'Ibar, I, 370.

Ibn Wānūdīn, emprendedor e intrigante, no se conformaba con la inacción que le imponía el gobierno de Marrākuš frente a los agresivos Benimerines y según el Bayān, sedujo a un esclavo cristiano, que asesinó al emir benimerín, Abū Sa' id b. 'Abd al-Ḥāqq, pensando por este medio quebrantar la cohesión de sus enemigos y privarles de un jefe enérgico y ambicioso (1). Acogió y protegió de momento al fugitivo asesino y envió luego a su secretario Abū-l-Ḥasan al-Šaraqūštī a explicar a la corte la situación creada por la muerte del emir benimerín y exponer la conveniencia de reanudar las hostilidades, aprovechando la discordia renovada en el campo enemigo entre los Banū Ḥamāma y los Banū 'Askar y la oportunidad de contar con estos últimos para inclinar la balanza de la lucha en favor del bando almohade.

Al nombrarse nuevo emir benimerín—Abū Mu'arrif Muḥammad b. 'Abd al-Ḥāqq — los Banū 'Askar rompieron con los Banū Ḥamāma, por rivalidades sobre la hegemonía e Ibn Wānūdīn se apresuró a atraerse a los Banū 'Askar y con ellos atacó y derrotó a los Banū Ḥamāma en Salafāt. Los Benimerines esperaban que Ibn Wānūdīn los persiguiese y que pudiesen sorprenderlo en una emboscada, pero los Almohades con sus nuevos aliados se dirigieron a Mequínez, acamparon en sus inmediaciones y abrumaron a sus habitantes con sus exacciones e impuestos. Partió luego Ibn Wānūdīn para Fez, donde para pagar a sus soldados, cometió los mismos desafueros y por fin, volviendo a la zona de Mequínez, acampó cerca del Zarhūn, haciendo huir a los habitantes de aquella región, que abandonaron ante él casas, ganados y cosechas.

Los Benimerines acudieron a cortar estos abusos, acampando a ocho millas de Mequínez y su emir Abū Mu'arrif con unos cincuenta jinetes sostuvo una escaramuza con los mercenarios cristianos de Ibn Wānūdīn a quienes derrotó, matando a su jefe (2) y haciéndoles unas cien bajas, según la *Ḍajira*.

(1) La *Ḍajirat al-saniya* es la única que indica el mes en que 'Utmān b. 'Abd al-Ḥāqq fué asesinado; dato que concuerda con los 22 o 23 años y 7 meses que reinó su padre, proclamado en Yumādā segundo del 614. Tanto la *Ḍajira* como al-Ḥulal y al-Qirāš colocan este atentado en el año 638 equivocadamente. Ibn Jaldūn y el Bayān lo fijan con exactitud en el 637, fecha que concuerda con el plazo de dos años aproximadamente, que estuvo Ibn Wānūdīn en el Garb y en la zona de Mequínez y con las luchas que este año 637 sostuvo con Abū Mu'arrif Muḥammad, sucesor de 'Utmān b. 'Abd al-Ḥāqq; hechos que es imposible aplazar hasta el año 638.

(2) Al-Bayān se equivoca al afirmar que el jefe cristiano se llamaba Abū Ḍarba. Según Ibn Jaldūn, luchó en combate singular con Muḥammad b. Idrīs b. 'Abd al-Ḥāqq; al acometerse, cada uno hirió a su adversario; la herida del cristiano fué mortal; la sufrida por el Benimerín le dejó un cicatriz en la cara y por eso lo llamaron sus compañeros, Abū Ḍarba — el de la herida — 'Ibar, II, 245.

Ibn Wānūdīn, furioso por este descalabro, reunió todas sus fuerzas y quiso sorprender a los Benimerines, pero estos lo recibieron bien preparados. Los Almohades atacaron a la caballería de los Banū Ḥamāma, confiados en que los Arabes que estaban a su servicio y sobre todo los Banū 'Askar los secundarían en el ataque, pero estos, olvidando sus agravios, se abstuvieron de luchar y los Almohades fueron derrotados. Los que soportaron todo el peso del combate y tuvieron la mayoría de las bajas fueron los mercenarios cristianos; los Arabes (1) y los Banū 'Askar se dispersaron e Ibn Wānūdīn entró en Mequinez, dejando su campamento y toda la impedimenta en poder de los Benimerines.

Ibn Wānūdīn abandonó de noche Mequinez, donde temió verse cercado y no poder sostenerse por la hostilidad de los habitantes; con su hijo 'Abd al-Karīm huyó a Alcazarquivir, donde tenía su familia. Durante su gobierno del Garb, que duró unos dos años y sobre todo ahora que había fracasado, los gobernadores y delegados de Hacienda de aquel país escribían al Califa, quejándose de sus abusos y de sus aires de independencia, imitando a Abū Zakariyā' y de su correspondencia con los Arabes de Ifriqiya, cosa que él no ocultaba, pues la había sostenido por ordenes superiores.

Al-Rašīd dió oídos a las denuncias e Ibn Wānūdīn, apercibido de ello, sacó de Alcazarquivir a su familia y servidores y con una escolta de cincuenta caballos tomó al camino de al-Ma'dan y se dirigió a sus montañas de Hintāta en el Gran Atlas, de donde no volvió a salir durante el reinado de al-Rašīd (2); algunos jinetes benimerines salieron en su persecución, pero no pudieron detenerlo ni estorbarle en su huída. Al-Rašīd, resignado a su derrota y viendo que los Benimerines dominaban todo el norte de Marruecos, sin que nadie pudiese oponerseles, firmó treguas y mantuvo correspondencia con ellos.

El año 638-23 Julio 1240 a 11 Julio 1241- fué de paz y abundancia para los Almohades; las lluvias y la baja de precios, consecuencia de una buena cosecha, permitieron reparar los daños causados por tantas revueltas y se reconstruyeron en Marrākuš muchas de sus ruinas. A esta paz en el sur,

(1) A raíz de la derrota y huída de Ibn Wānūdīn, el jefe de los Sufyān ^ĀYarmūn b. Riyāh, se presentó con su gente al emir benimerin Abū Mu'arrif, separándose del partido de al-Rašīd, y a su lado permaneció muy bien acogido, hasta que murió en Dū-l-ḥiyyā de ese año 638 — acaba el 11 julio de 1241. Dajira, pág. 63.

(2) La Dajira, pág. 64, afirma falsamente que volvió a Marrākuš y que al-Rašīd lo mató, sin acordarse de su actuación posterior y de sus aventuras durante el reinado de al-Sa'id.

contribuyeron indirectamente los nuevos disturbios producidos por las rivalidades internas de los Benimerines. Los Banū 'Askar, llamados por los Arabes al-Ma'qil sitiaron a Mequínez, que antes los había acogido en unión de las tropas de Ibn Wānūdīn ; llevados ahora de su afán de oponerse a los Banū Ḥamāma, que aspiraban a tener toda la región sometida a su autoridad y a quienes Mequínez pagaba un tributo anual, los Banū 'Askar no se retiraron, sino mediante una contribución de guerra de 1.000 dinares.

El año 639 — 12 Julio 1241 a 30 Junio 1242 — no registran las Crónicas árabes mas suceso importante que la ejecución del Sayyid Abū Ḥafṣ, provocada par la imprudencia del secretario Ibn al-Muminānī, que gozaba de gran influencia en la corte y que enviado el año 633, como embajador ante Ibn Hūd, convenció a los Sevillanos, como hemos visto, de que el servicio mas grato que podían hacer a al-Rašīd, era detener a Ibn Waqārīṭ y entregárselo. Era muy aficionado a la ciencia de la adivinación y como al-Rašīd hubiera dado al Sayyid Abū Ḥafṣ el mando de unas tropas que debían dirigirse a la zona de los discolos Haskūra, le envió Ibn al-Muminānī un billete de felicitación, augurándole que este sería el principio de su ascenso al Califato. Mandó a su enviado que entregase su billete en la antigua puerta de al-Sarraḡīn — los silleros o talabarteros — que estaba cerca de la mezquita de al-Kutubiyyīn, en la muralla de piedra — sūr al-ḡayar —. El mensajero entregó la misiva en la puerta de al-Sarraḡīn, que luego se conoció por puerta de al-Qarraḡīn — de los sandalieros de corcho. La cogió el caíd Abū-l Misk y la entregó al punto a al-Rašīd, que no la leyó y pensando que solo sería una petición con motivo de la festividad — noche del 27 de Ramadān — 31 de Marzo de 1242 — le envió el acostumbrado regalo. Cuando el mensajero le explicó como había cumplido su encargo, se apresuro, aterrado, a escribir un segundo billete a al-Rašīd, excusándose y pidiéndole perdón ; este vez lo leyó el Califa y mandó inmediatamente matarlos a los dos. El desgraciado Sayyid estaba en su casa, ignorante de todo ; lo sacaron casi en camisa, y sin permitirle vestirse fué llevado a la alcazaba y ejecutado. A Ibn al-Muminānī los acemileros recibieron la orden de acabarlo, dándole mazazos en la cabeza.

El año 640 — 1 Julio 1242 a 20 Junio 1243 — al-Rašīd, que se encontraba en la flor de la edad, pues contaba 24 años, gozando de una paz relativa, gracias a su repugnancia a oponerse a los Benimerines, se dedicó a construir nuevos pabellones y jardines para él y para sus cortesanos, olvidando

la amenaza que el Garb disidente suponía para su decadente y reducido imperio. Estableció su residencia en el jardín de Tadfū y construyó a su alrededor pabellones para los Almohades, los funcionarios, los pajes, esclavos y chambelanes, mandando edificar allí casas para sus servidores mas inmediatos y para los altos dignatarios de su reino. Solo pensaba el joven Califa y con él los habitantes de Marrākuš en diversiones y fiestas, cuando la muerte le sorprendió de la manera mas impensada. Subió un día a una barca en el estanque del jardín grande, ya citado, con algunas de sus concubinas para solazarse. Sin duda en sus locos juegos y movimientos hicieron zozobrar la barca y al-Rašīd se ahogó o según otra versión mas verídica, lo sacaron con vida, pero sufrió un ataque de fiebre o de pulmonía y llevado a palacio el martes 7 de Ŷumādā al-ajira — 2 de Diciembre de 1242, falleció a los tres días. Una tercera versión dada por un testigo presencial, su ḥāyib Abū Wakīl Maymūn b. Sa'āda, afirma que entró en la barca de noche para divertirse. Hacía mucho frío y sufrió un fuerte ataque. Estaba quieto, cubierta la cabeza con su turbante y cuando se lo quitó, tuvo enseguida fiebre; lo sacaron de la barca para subirlo a Palacio y murió el viernes, 10 de Ŷumādā segundo ⁽¹⁾ del año 640 — 5 Diciembre 1242.

CRONOLOGIA

La cronología del reinado de al-Rašīd, muy poco clara en Ibn Jaldūn y equivocada muchas veces en el Rawḍ al-Qirṭās, puede ahora fijarse con bastante exactitud, gracias al Bayān almohade.

Sábado 29 Dū-l-ḥiyyā 629 (16 Octubre 1232) — Muere al-Ma'mūn.

Domingo, 30 Dū-l-ḥiyyā 629 (17 Octubre 1232). — Proclamación secreta de al-Rašīd.

Primeros días Muḥarram 630 (hacia 24-26 Octubre 1232). — Derrota de Yaḥyā por al-Rašīd.

15 Muḥarram 630 (lunes 1 Noviembre 1232). — Entrada de al-Rašīd en Marrākuš y proclamación oficial.

Resto año 630 (acaba el 6 Octubre 1233). — Organización administrativa; los Julṭ saquean a los Sufyān, derrotados con Yaḥyā; ambiciones de Ibn Waqārīṭ.

(1) En el ms. L. por error Ŷumādā primero.

- Fin 630. — Rebeldía de Ibn Waqārīt.
- Mediados 631 (primavera 1234). — Expedición almohade contra los Haskūra ; segunda derrota de Yaḥyā.
- Fines 631 (verano 1234). — Negociaciones de reconciliación almohade.
- Principios 632 (estación de lluvias 1234-5). — Asesinato de Mas'ūd. y reconciliación almohade.
- Primavera 632 (1235). — Los Julṭ y los Haskūra ponen sitio a Marrākuš ; al-Rašīd huye al Atlas y a Siyilmāssa.
- Principios verano 632 (1235). — Se rinde Marrākuš a Yaḥyā.
- Principio 633 (fines 1235). — Sale al-Rašīd de Siyilmāssa. Acuerdo con los Sufyān. Derrota de Yaḥyā.
- Mediados 633 (primavera 1236). — Entra al-Rašīd en Marrākuš ; persecución de los Julṭ.
- Domingo 29 Šawwāl 633 (6 Julio 1236). — Asesinato de Yaḥyā.
- 634 (4 Septiembre 1236 a 23 Agosto 1237). — Vuelve al-Rašīd a Fez.
- Mediados 634 (primavera 1237). — Ibn Waqārīt ataca a Rabāṭ-Salé.
- Šawwāl 635 (17 Mayo a 14 Junio 1238). — Sevilla y Ceuta reconocen a al-Rašīd. Ibn Wānūdīn gobernador del Garb.
- 636 (14 Agosto 1238 a 2 Agosto 1239). — Granada reconoce a al-Rašīd ; los Benimerines derrotan a Ibn Wānūdīn ; sublevación sofocada en el Sūs.
- 637 (3 Agosto 1239 a 22 Julio 1240). — Asesinato de 'Uṭmān b. 'Abd al-Ḥāqq ; derrotas de Ibn Wānūdīn por los Benimerines ; paz y prosperidad en Marrākuš.
- 639 (12 Julio 1241 a 30 Junio 1242). — Al-Rašīd emprende obras en Marrākuš ; ejecución del Sayyid Abū Ḥafṣ y del secretario Ibn al-Muminānī.
- Viernes, 10 Ŷumādā II 640 (5 Diciembre 1242). — Muerte de al-Rašīd.

CONSIDERACIONES GENERALES

Los diez años del reinado de al-Rašīd agravan y apresuran con su guerra civil, sus discordias y su desmoralización el ya inevitable desmoronamiento del imperio almohade.

Las ciegas ambiciones de los Sayyides, que se disputaban el trono ocupado por viejos sin voluntad como al-Majlū' o por menores incapaces, como al-Rašīd, y las intrigas de los jeques, habituados desde los tiempos de al-Mustanšir a disponer del poder y a manejar a los Califas, como instrumentos

de sus rivalidades y venganzas, hacían imposible el mantenimiento del orden y de la autoridad.

El valor militar del clan almohade ha quedado tan abatido y desmoralizado, que su fuerza ya no cuenta, como factor decisivo en las contiendas civiles. La vergonzosa cobardía que demostraron en la emboscada del Alcázar contra Mas'ūd b. Ḥumaydān y el pánico con que rehusaron enfrentarse con los Julṭ en su retirada al Atlas, son prueba palmaria de que habían perdido todo el ardor y la fe que con el Mahdī y 'Abd al-Mu'min los llevaron a conquistar el Magrib y el Andalus y fundar el mayor y mas glorioso imperio bereber.

Las tribus árabes, lo mismo los Julṭ que los Sufyān, son incapaces de todo esfuerzo constructivo y en sus alianzas y compromisos con los príncipes contendientes, solo se dejan llevar por sus instintos rapaces y vengativos. La intervención trágica y accidentada de los Julṭ y de sus aliados los Haskūra, cuyos sangrientos episodios nos expone tan vívidamente el Bayān, son la mejor demmostración del triste papel que las tribus disidentes desempeñan en este reinado.

Los mercenarios cristianos son el único apoyo sólido y seguro con que puede contar al-Rašīd y apesar de su escaso número y de su inadaptación al medio en que se desenvuelven, son lo bastante eficaces para decidir casi todas las contiendas a su favor.

No nos extraña el trato de cordial preferencia que les dispensa al-Rašīd a imitación de su padre al-Ma'mūn, pero lo que sí nos causa sorpresa son los datos inéditos que nos suministra el Bayān sobre sus amistosas relaciones comerciales con los jeques del gran Atlas y sus intervenciones políticas, prueba evidente de que aún estaba lejos de iniciarse el movimiento xenófobo que los intentos de penetración armada y de conquista produjeron en al-Magrib, durante el dominio benimerín.

Al-Rašīd, hijo de una cristiana, y sus visires, a pesar de ser sinceros musulmanes, se desentendieron de intervenir eficazmente en la Península y sin pensar siquiera en reaccionar contra la amplia y sostenida ofensiva de Fernando III, recurrieron primera y principalmente en sus empresas políticas a los auxiliares que les proporcionaba libremente aquella Castilla, que tan agresiva y arrolladora se mostraba en al-Andalus.

Consiguió al-Rašĭd, gracias al apoyo ocasional de los Sufyān y a la fidelidad de sus mercenarios, vencer y eliminar a su rival Yaḥyā y quebrantar la fuerza y cohesión de los Julṭ y los Haskūra, con la muerte de sus principales jefes, pero la tranquilidad momentánea que con ello pudo lograr en su capital no lo libró de la mas grave y persistente amenaza que pesaba sobre él. Ni con sus fuerzas unificadas, ni con el concurso de los Sufyān y de los mercenarios pudo someter a los Benimerinés, que afianzados en el Garb, derrotan repetidas veces a su ejército y se preparan para dar el golpe de gracia a su dinastía.

Ambrosio HUICI MIRANDA.

LES NOMS DE NOMBRE DANS LE PARLER GUANCHE DES ILES CANARIES ⁽¹⁾

A. La première liste (Gran Canaria ?)

Paragr. 496

Niccoloso da Recco

« ... Hi autem habent, prout nos, numeros unitates decimis praeponentes haec modo : 1 *Nait*, 2 *Smetti*, 3 *Amelotti*, 4 *Acodetti*, 5 *Simuseti*, 6 *Sesetti*, 7 *Satti*, 8 *Tamatti*, 9 *Aldamorana*, 10 *Marava*, 11 *Nait-Marava*, 12 *Smatta-Marava*, 13 *Amierat-Marava*, 14 *Acodat-Marava*, 15 *Simusat-Marava*, 16 *Sesatti-Marava*, etc. » Recco Ciampi.

Nous avons là une précieuse source ancienne, mais elle nous est parvenue indirectement. L'auteur de la lettre, un marchand florentin établi à Séville, l'envoya à Florence où elle fut copiée. Nous ignorons si l'auteur du recueil de la Biblioteca Magliabecchi à Florence, faussement attribué à Boccace, utilisa directement la lettre originale ou s'il n'eut à sa disposition qu'une copie de la lettre. A l'heure actuelle, on ne peut obtenir une reproduction photographique des pages en question du manuscrit, nous nous sommes donc reporté à la publication de Ciampi. Nous sommes ainsi conduit à tenir compte du fait que les fautes de copie ou de lecture ont pu se multiplier au cours de deux ou trois transmissions. Ciampi attire l'attention sur la

(1) Nous remercions M. le Professeur Wölfel, de l'Université de Vienne, d'avoir bien voulu réserver à « Hespéris » la primeur de ce chapitre du grand ouvrage, encore inédit, qu'il consacre au parler des anciens Guanches des Iles Canaries.

Nous avons respecté la présentation et la numérotation des paragraphes, qui sont celles de l'ensemble.

page blanche qui suit le texte et sur le fait que le compilateur avait peut-être l'intention de tirer encore quelque chose de la lettre ; cette hypothèse est en soi très vraisemblable. Mais la lettre originale elle-même ne s'arrêtait certainement pas là, car nous devons attribuer, à coup sûr, l'« etc » final au copiste et non à l'auteur de la lettre.

Toutes les autres questions relatives à la critique du texte ont été traitées au chap. I. Les copies correctes ou non et les reprises du texte par les compilateurs ne nous concernent pas, mais pour la critique générale du texte les faits suivants sont importants : Berth, 190, corrige par un *marava* entre parenthèses l'*alda-morana* de Recco ; il allonge la liste de Recco de la façon suivante : « 17 *salli-marava* (probablement), 18 *tamat-marava* (probablement), 19 *alda-marava* (probablement) ». Il semble ne pas avoir vu que *alda-marava* ne peut pas être à la fois 9 et 19.

Mil H 392 s, en proposant le même allongement de la liste, se dévoile comme un plagiaire de Berth. Par contre Chil a travaillé directement sur Ciampi.

Pour délimiter la 1^{re} liste en face de la 2^e et établir ainsi une base certaine de critique de texte concernant la 2^e liste, il faut examiner chaque nombre et leur comparer les nombres de la 2^e liste.

Paragr. 497 — « un »

« 1 *Nait* » — Ce nombre n'a pas de correspondant phonétique, au moins immédiat, dans la 2^e liste. Si nous cherchons un parallèle en berbère, nous le trouvons seulement dans le zenaga de Basset, et cela dans le masculin *neyun* 1. Le féminin *tšuetš* « 1 » n'a aucun rapport avec le précédent et n'est pas facile à expliquer. Le *-t* de notre mot doit donc être une désinence et précisément celle du féminin, comme nous pourrions bientôt le constater pour tous les noms de nombre de la liste de Recco ; ils sont tous formés d'une façon qui répond aux formes féminines des noms de nombre en berbère. Nous admettons donc comme forme correcte : *nay-it*.

Si nous élargissons en berbère notre enquête sur les formes du « un », que nous commenterons à loisir au paragr. 514, nous trouvons une racine *gan, gun* : *yan, yun* pour le masculin, dont le *-n* est supprimé devant la désinence *-t* qui sert à former le féminin : *gat, gut, yat, yut*. On a donc considéré cet *-n* comme une désinence et on l'a même expliqué comme l'*-n*

d'un « participe » (forme nominale du verbe en proposition relative : *Relativsatznomen*) (Basset). Mais nous voulons examiner si le *ney-un* du zenaga s'explique par une création ou s'il révèle au contraire soit une parenté avec une autre langue, soit une influence étrangère.

Les langues soudanaises à indices de classe et le bantou nous offrent des parallèles extraberbères ; dans ces langues « un » se dit *-na*, *-nai*, *-ne*, mais, malgré l'étroit voisinage du zenaga et du ouolof, cela peut n'être qu'un hasard, d'autant plus que justement le ouolof présente le plus étroit parallèle pour le « un » de la deuxième liste. Si nous décomposons le *neyun* d'autre façon : *ne-yun*, alors la 2^e partie s'accorde tout à fait au reste du berbère et le *ne-* peut être considéré comme un élargissement du radical, ce qui d'ailleurs ne me paraît pas très vraisemblable.

Paragr. 498. « deux »

« 2 *smelli*, 12 *smatta-marava* ». Nous ne pouvons pas traiter ici immédiatement le « deux » de la seconde liste, car nous devons d'abord avoir éclairé la 1^{re} liste par la critique du texte. C'est seulement après que nous pourrons traiter ici ce « deux », d'une manière définitive. Par analogie avec les autres nombres, nous reconnaissons que *-lli*, *-elli* est la désinence du féminin, mais à sa place, nous trouvons dans la 2^e dizaine *-lla* ou *-al*. C'est seulement plus tard que nous rechercherons si il y a ici autre chose. Devons-nous considérer le rapport *smelli* : *smatta* comme une inflexion occasionnée par l'*-i* de la désinence ? En berbère, cette inflexion est extrêmement fréquente, particulièrement pour l'élément de l'article *a-*, à la nuance duquel nous reconnaissons la première voyelle du radical, qui tombe si fréquemment. Ce phénomène ne peut se rattacher à aucune des langues de comparaison. Il en va pour nous comme pour le « deux », de la 2^e liste, qui paraît isolé mais qui pourtant montre, ensuite, une relation non seulement avec les langues de comparaison, mais aussi bel et bien avec le « deux » dont nous nous occupons : cf. paragr. 515. Nous rappelons que l'on a voulu voir dans *smelli* une faute de lecture pour *sinelli* ; c'est là une explication bien difficile et il faut lui chercher de meilleures références.

Paragr. 499 — « trois ».

« 3 *amelotti*, 13 *amierat-marava*. Si nous retranchons les désinences bien connues, nous obtenons comme radical *amel (o)-*, *amier-*. L'alternance *l : r* est pour nous très importante ; en effet elle nous est confirmée par des Italiens, qui ne confondent pas les deux sons, ce qui n'est pas le cas pour nos Andalous et les Espagnols des Iles des autres sources, qui sont naturellement enclins et habitués à cette confusion. Cette singularité est propre également au berbère. : cf. VI. La deuxième liste offre ici un parallèle notoire ; dans ses différentes transmissions nous avons *amiat*, *amiet* — Si nous nous demandons ce qu'est devenu *r*, ou *l*, nous avons une réponse paléographique — Quand *-r-* était au-dessus de la ligne avec le signe en crochet *r* (paléographique), il pouvait échapper au lecteur et disparaître.

Mais alors se pose la question : le choix entre *l* et *r* ne s'est-il pas fait en faveur de ce dernier, car le *l* (paléographique) est écrit de telle façon qu'on peut le confondre avec le crochet de *r* ? Il n'y a pas à se demander où il faut ajouter *r*, il en faut un en tout cas après *ami* —. Mais la 2^e liste nous donne tous les noms de nombre au masculin, aussi sommes-nous surpris par le *-l* final qui fait de *amiat* une image fidèle de *amierat (-marava)* sauf le *-r-*. Deux explications possibles : ou bien le *-l* appartient au radical, ou bien le *-l* de *amiat* est là à la place de *-r-* de *amierat*.

Mais comme « 14 et 15 » de la première liste comportent justement *-at* et que là — comme nous le verrons — il n'appartient pas au radical, la même explication vaut également pour *amierat* ; donc la première explication possible disparaît. Une confusion de *-l-* et de *-r-* n'est ni paléographiquement impossible, ni très fréquente ; ainsi la deuxième explication reste possible, sans toutefois être une certitude. Si nous nous tournons vers les langues de comparaison, le berbère nous fait complètement défaut. Le berbère « trois », dans tous les dialectes, se présente sous l'unique forme de radical *krad*, *kerad*. On ne pourrait tenter un rapprochement avec le basque *iror*, *irur* que si on voulait voir dans le mot canarien un élargissement du radical par *m-*. Mais qui peut accepter que dans le domaine des langues comparées on puisse encore décomposer les noms de nombre ? Zyhlarz a apporté un essai d'explication de notre mot et je l'ai pris autrefois à mon compte. Nous allons l'exposer et l'examiner sérieusement.

Dans son étude *Die ägyptisch-hamitische Dekade* (« La dizaine égypto-chamitique ») Ernst Zyhlarz étudie les rapports des noms de nombre égyptiens et chamitiques. Comme il est d'usage il groupe sous la rubrique générale « chamitique » le berbère et le couchitique, quoique justement les nombres ne montrent aucune trace de communauté entre les deux groupes. Pour expliquer l'égyptien « 3 » *ḥámet-aw* m., *ḥamet-at* f. (avec les voyelles et l'accent qu'il propose) il va rechercher d'abord les noms de nombre couchitiques et en particulier *mahay* « 3 » en bedja et il tire une conclusion en se fondant sur des considérations phonétiques : « Ainsi on pourrait considérer *mahádi* ou une forme de ce genre en bedja comme un radical historiquement plus ancien pour « 3 ». Nous voudrions rapprocher ici les autres documents, sans lesquels cette question ne peut être tranchée : *emháy* Reinisch ; *mehéi*, *máhi*, *mehay* (bichari) Amquist ; *mahib hib* (hadendoa) Watson. Cela ne semble pas du tout se reporter à un original *mahádi*, qui de son côté serait loin de correspondre au « trois » égyptien.

Zyhlarz continue ainsi : « L'ordre des consonnes dans ce radical est-il le plus ancien ? L'ordre *ḥ-m-t* attesté en égyptien se trouve historiquement confirmé par les noms de nombre des Canaries (qui sont berbères à partir de 2). En effet le nom de nombre pour « trois », dans la Grande Canarie, ne suivait justement pas le système berbère commun, comme c'était le cas pour les autres nombres, mais était (au féminin !) *amelotti*, *ameriat*. Donc un radical *'mrl* ou *'mll* avait été utilisé pour exprimer le nombre « trois » dans une numération berbère plus ancienne... D'un autre côté on pourrait estimer comme originel un élément radical éventuellement plus grand **h m ' t*. »

Nous allons maintenant aligner les formes réelles sans tenir compte des racines anciennes hypothétiques.

Canarien : *amel*, *amier*, *amiat* — bedja *emhay*, *mehay*, *mahib*, *hib* — égyptien *ḥ m t*. Même en admettant une métathèse, nous ne pouvons trouver les correspondances phonétiques qui justifieraient l'établissement d'une racine commune. Pour concilier le mot canarien avec l'égyptien, nous devrions admettre que le canarien a perdu un *ḥ-*, bien que ce fût là un phonème de la langue et, de plus, un *-t*, ce dont nous n'avons pas d'exemple, là où nous avons des parallèles ; d'autre part l'égyptien aurait perdu un *-r-* ou un *-l-*, qui n'aurait pas laissé de traces ; ou bien au radical originel, correspondant au mot canarien, il aurait ajouté un *h-* et un *-t* et en même temps laissé

tomber *l*, *r*. L'un comme l'autre me paraît purement impossible et j'en viens aujourd'hui à me persuader que le mot canarien pour « trois » n'a rien à faire ni avec l'égyptien, ni avec le mot bedja. Pour autant qu'un tel rapport avec l'égyptien pût satisfaire aux résultats de notre enquête, il n'existe pas pour ce mot qui reste inexpliqué et complètement isolé.

Paragr. 500 « quatre ».

acodelli « 4 », *acodat-marava* « 14 ». Au premier abord on pourrait croire que le radical serait *acodet-* et que seul *-ti* serait une désinence. Mais le mot de la 2^e liste, correspondant phonétiquement, ainsi que les parallèles berbères prouvent que *acod-* est le radical et *-elli*, *-at* les désinences. Cependant la 2^e liste a *acot* pour « neuf » : nous nous expliquerons là-dessus en étudiant la critique du texte de la 2^e liste ; il nous suffit ici d'établir l'identité phonétique incontestable et de laisser provisoirement de côté le problème de la place du mot dans l'échelle numérique. Le mot est authentiquement berbère.

akkoz / *akozet*, *akkot* / *akkūzet* zenaga ; *akkoz* / *akkozl*, *okkozl* / *kozl* Demnat ; *okkoz* / *okkozet* Ah. Fouc., Tait ; *oḵḵiz*, *aḵḵiz* Ghdamès Mot. ; *okkoz* Kel-Owi Bass. ; *okkoz* / *okkozet* Mزاب ; *occas* Oued Ghir Letourneau ; *kuz* / *kuzl* Ioull. *kozut* Sergu Bass. Lex. ; *kuz* / *kuzl* Šilḥ St. ; *kos*, *koz* Sous Klingenhoben.

Le *sekkuz* de Ghat (Bass. Lex.) repose sans doute sur un malentendu.

Nous avons déjà suffisamment d'exemples d'alternances de sourdes et de sonores, tant à l'intérieur du canarien que dans ses rapports avec le berbère, pour accepter comme un fait les formes différentes *acod-*, *acot-*. Mais par rapport au berbère, nous avons ici *-d*, *-t* : *z*, ce qui du reste, si l'on s'en rapporte à Basset, se répète en zenaga où nous trouvons *akkoz* à côté de *akoḷ*. Le passage de *d* à *z* est en soi un phénomène très courant. Il paraît bien que pour le nombre « 6 » nous nous trouvons devant le même processus, mais que l'on se reporte au paragr. 502. Il est maintenant clair, je pense, que en *-elli* nous avons bien le correspondant phonétique de la désinence du féminin des noms de nombre berbères.

Nous restituons donc *akod*, *akot*, pour « 4 ».

Paragr. 501. « cinq ».

« 5 *simuselli*, 15 *simusat-marava* ». Nous pouvons également ici accepter sans hésitation *simus-* comme le radical et cela est aussi confirmé par la

2^e liste où *sumus* apparaît au rang tenu par « 6 » dans l'échelle des nombres. Nous traiterons de ce rang en étudiant la 2^e liste. Le berbère fournit un parallèle complet.

semmus /*semmûset* Ah. Fouc., touar. Mot., Tait. ; *semmus*, *smus* /*semmust* Demnat ; *summus* /*summust* Šilḥ. St, Kel-Owi ; *smmus*, *semmûs* Sous Klinghenben ; *sammus* /*sammust* Ioull. Bass. Lex. ; *semmis* Ghdames Mot. ; *sommus* Ghat Bass. Lex. ; *semmes* /*semmeset* Mzab Bass., Gourliou, Hanoteau ; *šomus* /*šomušet* zenaga.

Nous restituons donc *simus* « cinq ». On ne peut plus mettre en doute que *-elli* réponde à la désinence du féminin en berbère.

A partir de « cinq » le canarien et le berbère présentent avec le sémitique des parallèles que nous devons examiner.

« Cinq » se dit *ḥams-* en sémitique, et cette forme est phonétiquement très proche du canarien-berbère. Mais comment expliquer le passage de *ḥ* à *s* ? De *s* on pourrait obtenir un *ḥ*, mais le phénomène inverse paraît impossible. En conclusion, nous en venons à penser que les Berbéro-Canariens n'ont pas fait d'emprunt aux Sémites, mais on ne peut pas admettre non plus que les Sémites aient fait un emprunt chez les Berbéro-Canariens. Reste, comme seule solution, l'existence d'une source commune que nous ne connaissons pas.

Paragr. 502. « six ».

« 6 *seselli*, 16 *sesalli-marava* ». Ici nous avons encore une correspondance dans la 2^e liste, mais il nous faut hésiter entre deux mots et deux places dans l'échelle numérique. Nous y trouvons *sat* « siete » et *set* « ocho »-

Si l'on concluait d'après les valeurs vocaliques de la 1^{re} liste, on prendrait plutôt ici *set* « ocho », mais comme la 2^e liste présente certainement dans l'échelle numérique un décalage qui est dû soit simplement à la graphie ou encore à une évolution linguistique, nous ne pouvons pas établir avec certitude la correspondance. Nous nous tournons donc vers les parallèles berbères.

seḍis /*seḍišet* Ah. Fouc. ; *saḍis* /*saḍišet* Tait. ; *sadis* /*sadist* Ioull, *sadis* Ghat, Kel-Owi Bass. Lex. ; *saddis*, *sdis* /*saddist* Demnat ; *sddis* /*sddist* Šilḥ St. ; *seddis*, *sddiš* Sous Klinghenben ; *šodeš* /*šodešet* zenaga ; *soz* Ghdames Mot. ; *sez* /*sesset* Mzab Bass., Gourliou, Hanoteau.

Donc ici le mot canarien de la 1^{re} liste, contrairement à ce qui s'est passé pour « quatre », a un *s* (ou un *z*) où une partie du berbère a un *d*, mais il concorde parfaitement avec le *šoꝛ*, *sez* de Ghat et du Mzab. Si ce 2^e type de mot du berbère est une forme de contraction *z* : *dz*, la différence repose alors sur une variation de l'accent ; *dz* protonique est maintenu, alors que posttonique il est contracté.

Il faut constater ici que notre 2^e liste, que *set* ou *sat* soit le mot phonétiquement correspondant, comporte dans tous les cas un *-t*, là où la 1^{re} liste a un *s*. Ainsi nous constatons en canarien la même différence dialectale dans la forme du nom de nombre que nous avons trouvée en berbère. Il nous faut ici nous reporter à l'égyptien et au sémitique et jeter un regard sur le mot indo-européen qui assurément s'apparente en quelque façon au nôtre. Voici à ce sujet ce qu'en dit Sethe : « En égyptien le radical du nombre « 6 » est à l'origine *śrs*. Le *r*, comme cela se produit souvent, est passé de très bonne heure à *i* ('alef ou yod) (*śis*), puis est tombé. Par la confusion des deux sons semblables *s*, le radical s'est réduit finalement à un son unique *ś* (= l'arabe *s*). En sémitique correspond *sds* (conservé dans l'arabe *sásidun* « sixième », *sudsun* = « un sixième ») dont le *d* disparaît en hébreu (*šeš* « six ») comme le *r* en égyptien. Sur le passage de *d* à *r* cf. Reinisch : *Das Zahhwort vier und neun in den hamitisch-semitischen Sprachen* (« Le nom de nombre 4 et 9 dans les langues chamito-sémitiques ») (*Sitz. Ber. Wien. Akad. Phil. hist. Kl.* 1890/CXXI) p. 8, où entre autres faits, il cite la forme *farig* « quatre » à côté de *faḍig*. La forme arabe *sittun* « six » est à expliquer par un aspect plus ancien du radical : *sḍl...* »

Les formes indo-européennes ne se laissent pas ramener non plus à un type unique. Elles font alterner les radicaux en *sas* avec d'autres en *sak*, *saḥ* ou d'autres semblables. Pour « 6 » Zyhlarz pose l'égalité suivante :

égypt. **sers* — : sémit. **śedš* — : berb. **seds* —

En excluant les formes hypothétiques, nous allons élargir cette égalité et montrer en même temps que, malgré des rapports indéniables même avec l'indo-européen, il est impossible d'établir une formule unitaire.

canar. *ses* : *sat* = berb. *sez* : *sedis* = égypt. *śrs* : *sis*, *s* = sémit. *sds* : *sitt* — : *šeš-*.

Il faut encore remarquer ceci : pendant que pour 13, 14, 15, nous avons dans la 2^e dizaine la désinence *-at* et pour 12 *-atta*, nous trouvons par contre pour 16 la même désinence que dans la 1^{re} dizaine, si bien que *sesetti* « 6 »

et *sesatti* (-*marava*) « 16 » ne se distinguent que par la voyelle de la syllabe médiane. La phonétique ne donne pas de raisons expliquant le changement vocalique ou l'autre forme de la désinence.

Donc nous concluons, avec un certain droit, à une faute d'ouïe ou d'écriture imputable à Recco ou à ses copistes, ou alors nous nous trouvons en présence d'un de ces cas où le copiste ou le compilateur complète une forme d'une façon plus ou moins erronée. Nous avons déjà signalé ces défauts chez Berth pour la 1^{re} liste et ils se produisent en masse pour la 2^e liste.

Paragr. 503 : « sept ».

« 7 *salli* » Ici nous n'avons aucun nombre de la 2^e dizaine pour compléter notre information. Comme pour le « 6 », pour des raisons que nous donnerons seulement plus tard, il faut laisser en suspens la question de savoir si c'est le *sat* ou le *set* de la 2^e liste qui correspond ici à notre « 7 ». A cause de la voyelle on pourrait, sans hésiter, se décider pour *sat*, car cette différence de nuance vocalique entre « 6 » et « 7 » apparaît en berbère avec la même tonalité. Nous allons immédiatement le voir.

essa / *essahet* Ah. Fouc. Tait *sah* / *sahat* Ioull. Bass. Lex. *essaa* / *essahat* Touareg Mot. *essa* Kel-Owi, *sa* Ghat, Ghadames Mot. ;

saa / *saat* Mzab Bass., Gourliou, Hanoteau ; *sa* / *sat* Demnat ; *sa'*, Sous Klinghenben ; *ssä* / *ssät* Šilḥ St.

iššá, *išši* / *iššadet* zenaga.

D'après ces parallèles berbères, nous pourrions décomposer notre mot en *sa-tti*, en séparant la même désinence que pour les nombres précédents, s'il n'y avait pas le *sat* de la 2^e liste qui est appuyé par la forme féminine du zenaga. A dire vrai, nous nous demandons pour quelle raison le -*d*- de celle-ci, s'il appartient au radical, devait tomber, puisque nous trouvons en zenaga les sons finaux les plus durs (par exemple — *ð*). C'est pourquoi on pourrait plutôt croire que, pour ce nombre, on a à faire à un doublet, comme pour « 4 » *akoz*, *akoł*. Alors que pour ce dernier nombre la seconde forme apparaît seulement au masculin, ici elle se manifesterait seulement au féminin. Etant donné le complet délabrement et l'incertitude de la transmission de la 2^e liste, le *sa-t* n'offre aucune garantie, mais cependant, appuyé par le *iššad-et* du zenaga, il a un certain poids. L'égyptien *šfḥ*

et le sémit. *sab'* ne nous aident en rien, sans parler de l'incertitude de leur rapport réciproque ; il faut faire complète abstraction de l'indo-européen *sapt*. De même le haoussa, le basque et le couchitique ne nous servent ici en rien. Il faut donc pour le canarien laisser sans réponse l'alternative *sa-* : *sat* « 7 ».

Paragr. 504 : — « huit ».

« 8 *tamalli* ». Ici encore nous manque un appui tiré de la 2^e dizaine et la 2^e liste n'offre absolument pas de correspondance. Les parallèles berbères sont d'autant plus sûrs et sans équivoque :

ettâm / *ettâmet* Ah. Fouc. ; Touareg Mot., Tait, Kel-Owi ; *ittam* / *ittamet* ; *attam* Djerba. *tam* Ghat, Sergu Bass. Lex. ; Ghadames Mot. ; *tam* / *tamet* Mzab Bass., Gourliou, Hanoteau ; *tam* / *tamt* Šilḥ St. ; *têm* Sous Klingenheben ; *tam*, *tem* / *tamt*, *temunt* Demnat ; *taman* / *tamanet* Ioull. Bass. Lex.

Klingenheben, d'après un unique garant de la tribu des 'Amiln du Sous, fait état d'un *sâm* « 8 » qui nous semble extraordinairement invraisemblable en tant que forme authentiquement berbère, car pour le chleuh nous n'avons établi nulle part un passage de *t* à *s* — le *temunt* de Demnat, le *taman* / *tamanet* des Ioullemmeden correspondent si bien à l'arabe que l'on pourrait peut-être penser à une influence. Mais, en dehors même de cette forme particulière, le nom de nombre arabe correspond d'une façon très étroite au canarien-berbère : *ṭamân* —, arabe et sémitique commun. Par contre l'égyptien *ḥmn*, le copte *šmun* ne sont qu'en relation lointaine avec le nom de nombre sémitique, malgré l'essai de rapprochement tenté par Sethe. Nous sommes d'ailleurs déjà habitués à son approximation pour la dizaine du domaine indo-européen — sémitique-berbère.

Paragr. 505 : « neuf ».

« 9 *alda-morana* ». Nous avons déjà indiqué que Berth croit à une erreur graphique qu'il corrige en *alda-marava*, ce qui a été repris par Abercr et pas tous les auteurs suivants. Concevoir le 9 comme un nombre soustractif « 10-1 » est en soi tout à fait possible et même tentant mais il faut malgré tout signaler que nous n'avons, à ce sujet, aucune certitude. En berbère on n'a nulle part établi l'existence de nombres soustractifs non plus que dans les langues les plus proches, abstraction faite de conceptions

tout à fait hypothétiques. Le latin, qui se présente ensuite à nous, n'a pas de nombres soustractifs dans la 1^{re} dizaine, on les trouve seulement pour « 18 » et « 19 ». Un *n* peut se confondre à la lecture avec un *u* et, de ce point de vue, la correction de Berth paraît très vraisemblable, mais pour expliquer le changement de la voyelle *o* en *a*, on ne peut l'attribuer à une faute d'écriture, mais il faut invoquer une cause acoustique, surtout quand nous nous représentons la forme paléographique de *a* et de *o*. De cette façon nous acquérons un argument qui nous permet d'accepter un mot particulier *morana*. La série numérale de Letourneau pour l'oued Ghir (M. Rainaud *J. Asiat.* 1860/IX) bien douteuse d'ailleurs, nous donne pour 10 *meraun*. Si nous pouvons réellement considérer le *-u*, *-w-* dans le nom de nombre berbère pour 10 comme une marque de pluriel, nous pourrions alors imaginer un échange des désinences : *mara-va* : *mora-na* mais nous traiterons ces questions de la forme de base pour « 10 » dans les paragraphes suivants.

Pour *alda* nous ne pouvons découvrir de valeur numérique parallèle dans aucune des langues de comparaison à moins que l'on ne veuille se reporter au couchitique *walta* donné comme « 6 » en qwara, bilin, chamir, agaw ou encore à *bulta* « 6 » en agaw (Lefebvre) et voir dans *alda-morana* un nombre formé par addition ; dans ce cas il faudrait au moins rendre vraisemblable que *-morana* signifie « 3 » ou « et 3 ». Abercr considère *alda-morana* comme un nombre soustractif et l'explique comme *-marava* « 10 » : cf. *illadi* « on this side of » Tait... so *illad i morava* would mean « on this side of ten ». Or cf. *alda* « as far as, up to » Šaw. ; *alda-morava* « as far as, up to ten ». A ce sujet signalons que Abercr accepte nettement *morava* pour la forme authentique.

J'ai moi-même cherché un moyen d'explication de ce genre et rassemblé les formes suivantes :

- *ald*, *alda* « jusque, jusqu'à » Chaouia.
- *al* « jusque » Siwa L ; *al* « puis, jusqu'à » Seghr.
- *al* « lieu », *al/allen* « pays, place » zenaga ; *al* « endroit » Mzab.

Nous voyons que le sens de « jusqu'à » est déjà contenu dans *al* et il faudrait expliquer d'une façon ou d'une autre *-d*, *-da*. Il est vraisemblable que nous avons là la particule berbère de localisation *-d*. Si l'on admet l'idée d'un nom soustractif, *al* « emplacement, place » serait tout à fait possible également. Bref l'interprétation comme nombre soustractif est

donc la plus vraisemblable, et surtout la seule possibilité que nous ayons, dans l'état actuel de nos connaissances, pour essayer d'expliquer de quelque façon le mot ou plutôt le composé, mais il ne me paraît pas que nous ayons une certitude concernant cette interprétation.

Paragr. 506 : « dix ».

« 10 *marava*, 11 *nait-marava*, 12 *smatta-marava*, 13 *amierat-marava*, 14 *acodat-marava*, 15 *simusat-marava*, 16 *sesatti-marava* ».

Par les 6 répétitions de la 2^e dizaine et par le *marago* « diez », *benir marago* « once » etc. de la 2^e liste, le mot est bien établi et les parallèles berbères nous apportent une définitive confirmation.

merau/merawet « dix », *temereut/timerwin* « dizaine » Ah. Fouc. *merau/meraut* Ioull. Bass. Lex., touareg, Mot., Mzab, Šilḥ St., *merau/merawet* Tait. ; *mrau/meraut* Demnat ; *meraun* Oued Ghir Letourneau : *merau* Ghat, *marau* Kel-Owi Bass. Lex., *mereg*, *meri/meregel* zenaga.

Nous voyons ici de nouveau, comme pour le « 4 », l'ensemble des dialectes berbères confirmer la forme de notre première liste, alors que le zenaga donne un parallèle phonétique exact de la 2^e liste : can. *marava* : berb. *marau maraw* = can. *marago* : zenaga *mereg*. Nous allons faire un large tour d'horizon des langues de comparaison et nous commencerons par l'égyptien quoiqu'il ne soit pas trop proche : Zyhlarz dit à ce sujet : « Par contre l'expression égyptienne *md-w* offre comme un écho du berbère *mer-aw* (la forme paraît être un pluriel). Mais le fait qu'ici, étymologiquement, on devait avoir une correspondance phonétique entre berbère *r* : égyptien *d*, paraît devoir faire hésiter. Tout au plus devrait-on mettre en relation le fait que le signe phonétique égyptien *wd'* a été employé par les gens de Méroé pour rendre leur deuxième son *r* ; ce qui peut, en tout cas, indiquer la nuance originellement coronale de *d* égyptien. (Meinhof a signalé *mere* « dix » en bari) ». L'alternance de *d* et *r* n'a rien d'insolite dans notre domaine. Mais nous avons des parallèles beaucoup meilleurs et plus étroits. *mru*, *mêru* kanouri du Mounio, *mêre* Kanem, *merr* Tama, Massalit ; *megú* (*mere-gu*) kanouri (Lukas) ; *moryamurek*, *meryamurek* « 20 », *murek* « 2 » bari ; *wal*, *wel* nouër ; *apar* aniouak, djalous, *aparo* lour, *afar* diour, *afarr* lour. *buren* « 10 », *bure be ko* « 11 » nouba des montagnes (Kauczor) *bure* kadero, *garko*, *dulmān*, *koldaĵi* ; *hamar*, *amar* « 10 » *amaeka* « 11 » basq.

Ce mot, qui à l'origine appartient sûrement au Nord et au Nord-Ouest, se répand au loin dans le Sud-Est, en même temps que les anciens courants de civilisation que l'on reconnaît dans les mots et les choses.

Paragr. 507 : la deuxième dizaine.

En ce qui concerne la phonétique et les radicaux, nous avons traité la question des nombres de la 2^e dizaine dans les paragraphes précédents d'une manière exhaustive, autant que cela était possible. Nous allons maintenant étudier la construction des composés. D'abord nous établissons une fois pour toutes que l'unité précède la dizaine. Ce n'est pas la règle en berbère, mais cependant elle se vérifie dans les dialectes suivants que nous avons déjà cités précédemment : en chleuh (Sous) nous avons : *yän-de-merau* / *yät-te-merau*, *sin-de-merau* / *snät-le-merau*, *kraḍ-de-merau* / *kraḍ-te-merau*, *küz-de-merau* / *küz-le-merau*, *kuzt-te-merau* etc.

En dialecte de Demnat par contre les deux positions sont possibles : *sin-d-merau* / *senat-t-merau* « 12 », *tam-d-merau* / *tamt-t-merau* « 18 », mais : *merau-d-semmus* / *merau-d-semmust*.

Partout ailleurs nous n'avons qu'une seule position : *merau-d-yen* / *meraut-di-yet* « 11 » etc. Ioull., Ah. Tait. etc. etc.

Je crois que nous pouvons donc considérer la désinence en *-at* des nombres de la 2^e dizaine comme le parallèle canarien du berbère *ed, de* « et » et, par conséquent, comprendre l'absence de la désinence *-etti-* (féminin berbère) dans la 2^e dizaine. Vouloir considérer *-at* comme la contraction d'un *-at*, désinence « féminine » et d'un *-t* suivant signifiant « et » est interdit par le fait que la différence entre *-etti* et *-at* serait alors sans aucun fondement et resterait sans explication.

Il nous faut remettre la récapitulation proprement dite à la fin de la 2^e liste.

Ici nous établissons que, à l'exception du « 3 » et du cas douteux du « 9 », nous avons trouvé un accord complet dans la phonétique et la valeur du nom de nombre entre le canarien et le berbère.

Notre première liste offre tous les critères d'une authenticité externe et interne.

B. La deuxième liste (Ténériffe ?)

Paragr. 508 : la liste du pseudo-Sosa.

— Fin. —

El libro original, forrado en pergamino y bien encuadernado, de que saque esta copia, acabada el dia 21 de Abril de 1785 era de D. Lorenzo Xuarez de la Guardia y Abreu, vecino de la Villa de la Orotova. Al fin de dicho libro, consta la siguiente noticia, de la misma letra antigua del que lo escribió « Sosa J. 197.

C'est ainsi que se termine l'imprimé de Sosa de 1849. Nous établissons donc ainsi que la *Topographia* de Sosa proprement dite ne contenait aucune énumération des noms de nombre et cette constatation n'avait pas échappé non plus au copiste dont le manuscrit est à la base de l'imprimé. C'est en dehors du livre même, sous la forme d'une notice annexée, qu'est jointe la liste des noms de nombre. Etant donné que l'autographe de Sosa est malheureusement mutilé et qu'il s'interrompt au Chapitre IV du Livre III, nous ne pouvons pas avancer la preuve formelle que la liste des noms de nombre n'appartenait pas à l'original de Sosa. Mais nous ne pouvons pas admettre que Sosa ait placé en dehors du corps de son livre un document aussi important, et, de plus, après un chapitre final consacré aux invasions ennemies dans les îles déjà espagnoles. Nous en venons maintenant à un argument sérieux d'une autre sorte.

« Manera que tenian de contar los Gentiles Guanches Canarios. Per decir uno, decian... *ben*.

dos *lini*

tres *amiat*

cuatro *arba*

cinco *cansa*

seis *sumus*

siete *sát*

ocho *sel*

nueve *acot*

diez *marago*

once *benir marago*

Y de esta suerte iban contando de diez en diez, multiplicando siempre

el número que la pertenecía, según la cantidad, ó multitud, que querian contar ». Sosa J. 193.

Ce qui nous surprend ici, c'est la suscription : « *Gentiles Guanches Canarios* ». Aucun auteur ancien n'aurait eu l'idée d'appeler « *Guanches* », les habitants de la Grande Canarie. Sosa ne le fait en aucun endroit de son autographe.

Il les appelle simplement *Canarios*, selon l'usage des contemporains de la conquête et des deux générations qui suivirent, qui nommaient ainsi les indigènes de toutes les îles et particulièrement ceux de la Grande Canarie. On réservait le nom de « *guanches* » aux indigènes de Ténériffe, et encore préférait-on la plupart du temps dire « *canarios guanches* », comme nous l'avons établi au chap. IV.

Comme, déjà à l'époque de Sosa, on nommait « *Canarios* » les Espagnols insulaires, particulièrement ceux de la Grande Canarie, pour les distinguer des Espagnols de la Péninsule, Sosa a fréquemment écrit dans son texte « *gentiles Canarios* » = « les Canariens païens ». — On le trouve encore dans l'imprimé de 1849, sauf dans la suscription du Ch. 3 du 3^e livre où l'on rencontre « *canarios guanches* », ce qui pour moi est un changement apporté par le copiste, car dans le manuscrit autographe on ne trouve que « *canarios* » et le texte du chapitre même dans l'imprimé comme dans l'autographe ne comporte que « *canarios gentiles* ». L'emploi de « *Guanches* » pour désigner les indigènes de toutes les îles remonte à Glas. Il se propagea dans les îles, en Espagne et plus tard dans toute l'Europe après la parution du 1^{er} volume des *Noticias* de Viera (1772), donc 17 ans avant l'achèvement de la copie qui servit de modèle au manuscrit sur lequel est établi l'imprimé. Est-ce donc le copiste de 1785 qui sous l'influence de Viera a introduit le mot « *guanches* » étranger à Sosa ? Ou bien a-t-il repris l'expression en même temps que la liste des nombres et comme titre de celle-ci, à une autre source disparue traitant de Ténériffe ?

Nous allons tout d'abord continuer à suivre les traces de la liste.

Paragr. 509 : Pseudo-Sosa d'après Rixo.

« uno <i>ben</i>	cinco <i>cansa</i>	nueve <i>acot</i>
dos <i>sijn ó lini</i>	seis <i>sumus</i>	diez <i>marago</i>
tres <i>amiet ó amiat</i>	siete <i>sa ó sat</i>	<i>benir marago</i>
cuatro <i>arba</i>	ocho <i>set</i>	

y de aca siguieron multiplicando el número que le pertenecía según la cantidad ó multitud que querian contar. » Sosa Rx.

Où Rx a-t-il trouvé cette liste ? Certainement pas dans l'imprimé de Sosa, mais a-t-il utilisé une ancienne copie de Sosa ? Peut-être celle sur laquelle en définitive repose l'imprimé. Il n'a pas inventé la liste, cela ne ressemble pas à sa manière. L'a-t-il obtenue en compilant et résumant deux documents ou plus encore ? Selon le caractère qu'on lui connaît, il l'aurait indiqué. D'ailleurs il y a, dans la liste, des détails qui présentent des critères internes d'authenticité indubitables et pour lesquels nous laisserons momentanément de côté la linguistique et les preuves tirées des parallèles. Une graphie *sijn* remonte certainement à un type paléographique car elle repose sur l'*i* long de la paléographie. Mais nous ne sommes pas encore assez loin pour rétablir phonétiquement la 2^e liste ou même pour remettre en ordre l'altération apportée à l'échelle des valeurs numérales.

Paragr. 510 : la prétendue liste Cedeño de Chil.

« Hé aquí como se expresa Cedeño [en note : Cedeño. M. S. cit. De la orden con que vivian] : « Contaban por números de uno hasta diez diciendo :

<i>ben</i> 1	<i>cansa</i> 5	<i>acol</i> 9
<i>lini</i> 2	<i>sumus</i> 6	<i>marago</i> 10
<i>amiet</i> 3	<i>sat</i> 7	
<i>arba</i> 4	<i>set</i> 8	

Y sobre diez contaban, con uno 11, *ben y marago* ; y para el 12 *lini-marago* ; hasta el 20, *limago* ; 30, *amiago* ; 40, *arbage* ; 50, *camago* ; 60, *sumago* ; 70, *satago* ; 80, *setago* ; 90, *acotago* ; 100, *bemaraquin* ; 200, *limaraquin*. » Chil I/558.

Le chapitre XVI de Sed-Mil « La orden con que vivian » ne contient aucune liste de nombres. Il faut donc ici déplorer d'autant plus que le manuscrit de Cedeño (= Sedeño) utilisé par Chil ait depuis lors disparu. En tout cas ici la liste de nombres se rattachait à un contexte réel, dans le corps même d'un livre ; si bien que l'on ne peut élever aucun doute à

priori sur l'appartenance de la série des nombres au rapport écrit par Sedeño. Mais pourquoi la série des nombres manque-t-elle au chapitre correspondant de Sed-Mil ?

Il est exclu qu'il s'agisse d'une omission accidentelle du copiste. De plus Mil n'aurait pas emprunté la liste à Berth — comme nous le verrons plus tard — s'il l'avait eue à sa disposition d'une source différente mais, pour lui aussi, plus authentique. Il faut donc admettre qu'il y eut deux traditions séparées de Sedeño, l'une avec une série de nombres, l'autre sans série et pour commencer nous ne pouvons établir si, par rapport à l'original de Sedeño, il y a eu omission dans l'une ou addition dans l'autre. De la liste complète des dizaines jusqu'à 100 et 200, nous ne parlerons que plus tard, après avoir établi les critères indispensables.

Paragr. 511 : la série des nombres chez Marín y Cubas :

1 <i>been</i>	7 <i>sal</i>	20 <i>linago</i>
2 <i>liin ó lini</i>	8 <i>set</i>	30 <i>amiago</i>
3 <i>amial</i>	9 <i>acol</i>	40 <i>arbago</i>
4 <i>arba</i>	10 <i>marago</i>	50 <i>cansago</i>
5 <i>canza</i>	11 <i>benir marago</i>	100 <i>bemaraquin</i>
6 <i>sumus</i>	12 <i>sinir marago</i>	200 <i>limaraquin</i>

Myc Sta-Cruz. Libro II, cap. XVIII 78 Naturaleza, costumbres y ejercicios de los Canarios. Bonnet RH. 62/1943/126 ss.

Mon ami Don Buenaventura Bonnet Reverón, dans l'article cité, a traité, jusqu'ici le seul dans les îles et le monde entier, une source de renseignements linguistiques sur les choses canariennes avec l'esprit et les moyens de la critique historique. Il a ainsi obtenu des résultats qui recouvrent presque complètement les miens et qui les complètent précieusement en ce qui concerne MyC. Ils ne restent en deçà du résultat final que là où il attribue quelque autorité à Berth. ou à Bute ou quand les critères linguistiques lui font défaut. Je voudrais mettre en relief cette contribution. Nous lui sommes redevables pour une bonne part de la restitution de la forme originelle de la deuxième liste de noms de nombre. Pour la liste de MyC il fait la remarque pertinente qui suit :

« Hemos de hacer notar que el manuscrito de Marín y Cubas copiado por el historiador Millares Torres, conservado en el Museo Canario [cf. I paragr...]

dice en el capítulo de referencia al hablar del modo de contar de los Canarios : « Los números de uno hasta doce y et de allí redoblaban ». Sin embargo, la numeración que transcribe a continuación sobrepasa en mucho a la docena, pues alcanza hasta el 200.

« Pero en el manuscrito de la Biblioteca de Santa Cruz de Tenerife, el mismo autor escribe : « Los números de uno hasta ciento y de allí redoblaban... » Esto parece indicar que hubo una primera nomenclatura hasta doce (la conocida por el P. Sosa) que luego fué ampliada, acaso por el propio Marín y Cubas, quedando como vestigio involuntario de su mixtificación la frase indicada, que luego rectifica en el manuscrito de la Biblioteca de Santa Cruz ».

Naturellement, même la rectification du manuscrit de Santa Cruz est encore assez facile à déceler car « une répétition des nombres à partir de cent » ne veut rien dire. Je m'écarte ici de Bonnet sur ce seul point : il attribue à Sosa une série numérale originale qu'il fait remonter ensuite à Sedeño-Cedeño. Nous verrons cela plus loin.

Paragr. 512 : Berthelot et ses conclusions.

Berthelot traite des noms de nombre canariens en deux endroits de son *Ethnographie* — p. 190 et 226. D'abord il compare et confronte la 1^{re} et la 2^e listes, puis il tente d'expliquer par le berbère et l'arabe les nombres des deux listes. Nous allons d'abord établir comment il s'écarte de la liste de Recco, car nous ne reviendrons pas là-dessus. Nous avons déjà signalé qu'il a allongé de sa propre main la liste de Recco pour les nombres 17, 18 et 19. Pour *simusetti*, il donne *samusetti*, pour *sesetti*, *sasetti*. Il attribue la 2^e liste à Abreu et la donne sous la forme suivante :

1 <i>been</i>	9 <i>acol</i>	31 <i>beni-amiago</i>
2 <i>lini</i>	10 <i>marago</i>	32 <i>lini-amiago</i>
3 <i>amial</i>	11 <i>beni-marago</i>	40 <i>arbiago</i>
4 <i>arba</i>	12 <i>lini-marago</i>	50 <i>cansago</i>
5 <i>cansa</i>	20 <i>linago</i>	100 <i>beemaragoïn</i>
6 <i>sumous</i>	21 <i>beni-linago</i>	(<i>ben-marago ?</i>)
7 <i>sat</i>	22 <i>lini-linago</i>	200 <i>limaragoïn</i>
8 <i>sel</i>	30 <i>amiago</i>	(<i>li'marago ?</i>)

Abreu Berth. 190

Dans sa liste comparative avec le berbère, l'arabe et Recco la série numérale apparaît de la façon suivante :

« 1 <i>been</i> ou <i>veen</i>	7 <i>sat</i>	12 <i>lini-marago</i>
2 <i>lini</i>	8 <i>set</i>	40 <i>arbiago</i>
4 <i>arba</i>	10 <i>marago</i>	50 <i>cansago</i>
5 <i>cansa</i>	11 <i>ben-marago</i> ou <i>ven marago</i>	

Abreu Berth. 226

been reproduit MyC. Sauf *sumous* écrit à la française et par quoi se trahissent tous ses copistes, Berth. pourrait avoir pris entièrement la 1^{re} dizaine à MyC. Pour « 11 » il s'écarte aussi bien de MyC que de Sosa et de Cedeño. Pour « 12 » il s'écarte de MyC et de Sosa et concorde avec Cedeño. Il a librement inventé 21 et 22, 31 et 32. Pour la série des dizaines, qui ne va que jusque 50, ainsi que pour 100 et 200 il est en complet accord avec MyC. Mais pour 100 et 200, il présente une particularité sans parler de ses conjectures placées entre parenthèses et pourvues d'un point d'interrogation — particularité qui laisse sûrement conclure au recours à une source ancienne. Cedeño et MyC ont tous deux *bemaraguin*, *limaraguin*. Mais Berthelot a *beemaragoin*, *limaragoin*. *bee* — est un rappel de *been*, « un », mais *go* — est la forme ancienne de graphie pour le canarien *w* ou *g^w* et Berth. ne l'aurait sûrement pas employée au lieu de la graphie moderne — *guin*, s'il ne l'avait pas trouvée dans son modèle. Ou bien a-t-il voulu là aussi rappeler *marago*, « dix » ? A cause de *bee* —, la dernière conjecture est peut-être la meilleure.

Tout ce qui vient après Berthelot dépend de lui, y compris naturellement les travaux modernes concernant le problème du nom de nombre. Mil copie complètement Berth., sauf qu'il invente un « 13 » *amiat-marago* et qu'il offre la faute de lecture *camago* au lieu de *cansago* pour « 50 ». Bonnet croit que Bute a utilisé un manuscrit et lui accorde une certaine valeur de source, mais il le connaît mal, car Bute déclare lui-même qu'il s'appuie sur Berth. et Chil. En écrivant *sumous* « 6 », *beni-linago* « 21 », *lini-linago* « 22 », *beemaragoin* « 100 » et *limaragoin* « 200 » il nous dévoile que Berth. est sa source et quand il écrit *amiago* pour « 50 », et *beni-amiago*, *lini amiago* pour « 51 » et « 52 », c'est là le fait d'une faute de lecture des chiffres manuscrits de ses notes ou de celles d'un autre et il ne fait que nous confirmer ainsi que Berth. est sa source d'information. Il n'y a donc pas à tenir compte de Bute.

Paragr. 513 : critique des sources par Bonnet :

Bonnet ne conçoit aucun soupçon vis-à-vis de l'appartenance au livre proprement dit et à son auteur de la liste des noms de nombre annexée à l'imprimé de Sosa. Quant à nous, il nous faut rester fidèle à notre manière de voir : cette liste a été prise à une autre source et annexée à une copie de Sosa. D'autre part Sosa fournit la liste la plus simple et certainement la plus originelle, comme le prouve tout ce qui le trahit dans les autres reproductions : j'en conviens. Bonnet ne remarque pas la fausse attribution à Abreu de la liste de Berth., parce qu'il n'a pas pu constater comme nous, qui l'avons suivi pas à pas, le peu de confiance qu'on peut accorder à Berth. et sa propension à attribuer à Abreu les notes linguistiques qu'il prend n'importe où. Je crois que nous avons démontré complètement la relation qu'il y a entre la liste du Pseudo-Abreu de Berth. et MyC, de même que celle qui existe entre Bute et Berth. Cela est donc hors de discussion. Bonnet conclut ensuite de la façon suivante après avoir mis au compte de MyC les falsifications et les additions apportées à la liste Cedeño transmise par Chil : « De todas suertes, es indudable que el sistema de numeración canario se ha formado en cuatro etapas distintas a partir de la lista de Sosa atribuida [par qui ?] a Sedeño... Primitiva numeración que inserta el P. Sosa al final de su Topografía y que podemos atribuir al cronista Sedeño [pour quelles raisons et avec quelles preuves ?] Lista de numerales que inserta el Marques de Bute en su obra (pág. 44, nota) atribuida a Abreu Galindo y como continuación de la del P. Sosa [nous avons déjà indiqué que Bute a copié Berthelot, quoique en l'abrégeant]. Lista inserta por Marín y Cubas en su Historia inédita (fin del cap. XVIII, lib. II, fol. 78) en que se omiten los numerales 21, 22, 31, 32, y se agregan dos nuevas decenas, la 40 y 50, con una variante en 100 y 200. [Il ne s'agit pas là d'omissions mais bien d'additions à la liste du Pseudo-Sosa. En réalité nous avons là la 2^e étape]. Ampliación de la lista anterior incluyendo los numerales 21, 31, 32, y omisión del 22 de la **relación** del Marques de Bute [cela est faux, « 22 » se trouve dans la liste de **Berth.** p. 190], atribuida a Abreu Galindo. Es la que estudia S. Berthelot en su « L'Ethnographie ». Il nous faut constater ici, comme nous l'avons déjà montré, que cette liste remonte à Marín y Cubas et que les « additions » émanent sûrement de Berth. qui a aussi « élargi » Recco. « Nueva ampliación de las decenas desde el 60 al 90 inclusivo, que figu-

ran en un manuscrito de Sedeño [= Cedeño] según el doctor Chil y Naranjo (Estudios, tomo I, pág. 557). La variante de los nombres 100 y 200 la enlazan con Marín y Cubas. De toda esta numeración, en la que se omiten los numerales desde el 13 al 19, quizá por no saberlos componer los falsarios, sólo pueden aceptarse como legítimos, a nuestro juicio, los once primeros que inserta el P. Sosa. La formación de los demás es una hábil e inteligente mixtificación ».

De notre côté nous constatons : seule la liste de MyC est authentiquement transmise d'une source au moins semi-primaire. Par un passage subsistant, corrigé d'une façon malhabile dans la 2^e rédaction, elle trahit que son modèle n'allait que jusqu'à douze. La liste qui va jusqu'à onze, annexée à l'imprimé de Sosa est évidemment une variante de la liste de MyC. Quel est son auteur ou celui qui l'a transmise le premier, nous ne le savons pas. Il est invraisemblable que ce soit Sosa, mais comme la fin de son autographe manque, nous ne pouvons pas avec certitude répondre par non à cette question. Rx nous donne à cela une variante. Nous parlerons prochainement du Pseudo-Sosa et du Pseudo-Sosa-Rx.

La liste de Cedeño donnée par Chil est une variante de la liste de MyC et n'est que secondaire par rapport à elle. Chez Sed-Mil, à cause du style et de tournures reproduites telles quelles, nous reconnaissons à coup sûr la rédaction de MyC ; chez Ced-Chil, grâce aux passages rapportés dans ses « Estudios » par Chil, nous reconnaissons avec une certaine vraisemblance qu'il s'agit d'une variante de MyC mais, n'ayant pas l'ensemble du texte, nous ne pouvons pas le prétendre avec certitude. Nous avons donc deux familles de sources pour une seule liste originelle, d'un côté MyC avec sa variante Ced (— Chil), d'un autre côté le Pseudo-Sosa, avec sa variante Sosa-Rx. Nous travaillerons maintenant avec ces deux grandes sources ; quant à toutes les autres nous les excluons désormais comme « mixtificación » et travail de « falsarios ». Notre tâche consiste maintenant dans la critique interne de la liste du point de vue linguistique. Peut-être pourrions-nous reconnaître ce qui dans cette liste est vrai et ce qui est faux.

Paragr. 514 : « un » :

ben, Pseudo-Sosa, Sosa-Rx, Ced-Chil ;

been, MyC, Berth. ; *veen*, Berth.

Mon vénéré maître Diedrich Westermann appela dès 1930 mon attention sur le fait que ce nom de nombre se retrouve en ouolof. Nous allons suivre cette piste. *bèn, bene, wian* (Koelle), *wean* Yaloff (Mungo Park) (17). Les autres langues ouest-africaines à indices de classe donnent d'autres noms pour « 1 » mais : *bani* sarakollé ou soninke ; *p'in* « 1 » *tr'ofat win* « 11 » timné ; *wéni* (à côté de *ném, nini, eni*) noupé. Nous nous tournons maintenant vers le berbère :

iggen, igget Mzab, Ouargla ; *igem* Oued Ghir (Letourneau) ; *iwén* Izdeg (Mercier) ;

idžen Halima, Achacha, Ouarsenis ; *idž/idžt* Izdeg (Mercier) ; *idžen/išt* Oued Righ ; *idž/išt* Chenoua ; Seghr ; Zayan, Sgougou (Loubignac) ; Chaouïa H ; *iš/ša* Harakta.

egen, igen/ eget, iget Siwa (L.).

ižen, idž/tišt, yišts, išts Snous ; *idžen/idžet* Djerid Tun. ; *iwén*, Izdeg (Mercier) ;

udžun/udžut Nefousa, *odžun* Djebaili (Guiraudon) ; *iwén/iwet* Bougie (Bass. Lex.) ;

ižžen Djerba (Bass. Lex.) ; *yun/yut* Izdeg (Mercier) ; Ghdames (Mot.) ; *neyun, yun/išuelš* zenaga ; *yen/yet* Ah. (Fouc.), Touareg (Mot.)

iyen/iyet Tait., Ioull.

yan Ghat, Kel-Owi ; *yan/yat* Demnat ; *yän/yät* Šilḥ (St.)

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur ces formes, nous ne trouverons plus si hypothétique l'acceptation par Zyhlarz d'une racine originelle *wgy* pour « 1 » en berbère. Nous-même conjecturons à la vérité notre labiale « instable » et supposons comme forme d'origine un $g^w a - n / g^w a - t$, qui est aussi proche de notre forme canarienne que de l'égyptien $w - y - w$, du copte *wae, wa* ; nous voyons dans les formes du ouolof etc. des influences libyques, car les autres langues ouest-africaines ne concordent pas avec notre racine. Notre mot canarien est donc authentique ; cependant nous ne savons pas si nous pouvons le placer tel quel comme masculin près du féminin *nait* de la première liste. Nous y reviendrons. La forme phonétique était *wen* « 1 ».

Paragr. 515 : « deux » :

lini, Pseudo-Sosa, Sosa-Rx., MyC, Ced. « 2 »

liin MyC « 2 »

sijn Rx « 2 »

sinir marago « 12 » MyC

lini-marago « 11 » Ced.

Nous avons déjà signalé la graphie de *sijn* et nous l'avons expliquée comme remontant directement à un modèle écrit paléographiquement. Le *liin* de MyC est sa confirmation immédiate, car nous avons là le passage de *i* long à *i* bref ; seule subsiste la différence *l* : *s*. Mais là aussi MyC vient à notre aide ; car *sinir marago* « 12 » prouve qu'il avait lui aussi une variante avec *s*-. La ressemblance paléographique de *l* et *s* est très grande et particulièrement un lecteur peu entraîné peut prendre facilement une certaine forme de *s* pour un *l*. A cela s'ajoute que nous ne pouvons pas plus entreprendre quelque chose avec un *lini* qu'avec un *smetti*. Nous trouvons un *lei* « 2 » en ndogom, Tinge, ensuite nous trouvons encore à l'est des formes comparables mais non conciliables :

linà qwara, *chamir*, *liṅa falacha* (Halévy), *kemant* (Conti Rossini) ;

linga agaw, *lenga bilin* (Munzinger) ;

lammà saho, *lâma galla*, *lamei afar* ; *labá-da* somali.

Je ne crois pas qu'un de ces mots couchitiques signifiant « deux » ait quelque chose à faire avec notre mot canarien. Mais si nous admettons une confusion du lecteur prenant *s* pour *l*, nous avons alors les correspondances les plus éclatantes en berbère.

sin / *snat* Izdeg (Mercier), *sin* / *sent* Ouargla, *sen* / *sinnat* Ghdames (Mot.), *isen* / *sent* Oued Righ *sin* / *sent* Haraoua, *sin* Dbali (Guiraudon), *sin* / *sant* Zayan, Sgougou (Loubignac), *essin* / *senat*, *senâtel* Ah. (Fouc.), *sin*, *essin* / *senatet* Touareg (Mot.), *sin* Ghat, Kel-Owi ; *sin* / *senat* Demnat ; *sin* / *snât*, Šilḥ (St.) ; *šinan* / *šenanet* zenaga ; *sen* / *senatet* Tait, Ioull. ; *sen* / *senat* Chenoua ; *snât* / *snât* Seghr. ; *sen* / *senet* Mzab ; Ouargla, Ouarsenis, Chaouia (H.), Siwa (L.).

Si maintenant nous reconsidérons *smetti* « 2 », *smatta-marava* « 12 » de la première liste et si nous réfléchissons que la lettre des marchands florentins était d'une écriture semblable à celle de la Registratura Vaticana, nous pouvons à coup sûr admettre une faute de lecture et penser que *sinetti* est la forme correcte ; ainsi nous en venons pour le canarien à un couple purement berbère : *sini* / *sinetti*.

Paragr. 516 : « trois » et « quatre » :

Le paragr. 499 donne pour trois une étude complète, qui porte aussi sur la deuxième liste.

« quatre » :

arba « cuatro » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx., MyC, Ced.

Déjà Berth. a été frappé du fait que ce mot est le mot arabe « 4 » et qu'on ne peut le relier à rien d'autre qu'au sémitique.

Nous avons donc ainsi la sensation que le canarien a emprunté, non seulement un ou plusieurs mots sans aucun doute arabes, mais même un nom de nombre. Mais le passage de noms de nombre d'une langue à l'autre ne se produit que grâce à un contact de civilisation assez long et étroit, avant tout grâce à des relations commerciales, et à la fin de ce livre nous pourrions établir que le canarien ne contient par ailleurs aucun mot arabe ; à l'exception d'une falsification notoire, nous ne trouvons aucune source ni primaire, ni secondaire, ni tertiaire qui sache quelque chose d'un trafic se faisant avant la conquête hispano-normande entre les îles et les Arabes ou tout au moins les Berbères du continent, qui avaient subi l'influence arabe. Les écrivains arabes ne connaissent les îles que par Ptolémée, c'est-à-dire par des réminiscences antiques, et plus tard ils en parlent comme d'un pays découvert et conquis par les « Francs ». Ce n'est qu'au xvi^e siècle que se produisent les premières incursions de corsaires islamiques sur les îles. L'archéologie des îles, la civilisation spirituelle et matérielle qui se manifeste dans les relations des historiens, ne nous indiquent aucun objet, aucune coutume qui pourrait nous orienter de quelque façon vers les Arabes ou les Musulmans. Peut-on se représenter qu'un contact plus étroit avec les Arabes ait été possible, depuis le voyage de Recco, sans que la tradition des indigènes et des Européens en ait gardé quelque trace ? Au lieu de mettre tout en œuvre pour expliquer ce mot arabe et son glissement dans l'ordre numérique, les savants modernes qui se préoccupent du problème des noms de nombre auraient dû soumettre à leur critique la liste dont le contenu même — pour ne rien dire de la transmission douteuse — inspire ainsi le soupçon.

Le nom de nombre berbéro-canarien pour « 4 » se trouve aussi dans la deuxième liste, mais il occupe la place du « 9 » dans l'échelle numérique.

Est-ce à bon droit ? Nous le verrons plus tard. La position de notre question n'est pas : comment des noms de nombre arabes sont-ils venus dans la langue canarienne ? mais bien : comment des noms de nombre arabes sont-ils venus dans une liste de noms de nombre canariens ?

Paragr. 517 : « cinq » et « six » :

cansa « cinco » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx., Ced.

canza MyC

sumus « seis » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx, MyC, Ced.

Les listes qui survivent à la critique des sources concordent absolument sur ce point, donc il faut que ce soit là le texte de la liste originelle. Nous savons déjà (cf. paragr. 501) que *sumus* est la forme « masculine » correspondant au « féminin » *simusetli* et qu'il occupe la place du « 5 » dans l'échelle numérique non seulement dans la première liste, mais aussi en berbère. Nous n'avons donc ici à nous occuper que de *cansa*, *canza*, que Berth. expliquait par le nom de nombre arabe *ḥamsa* « 5 », en quoi il a été suivi par tous les commentateurs postérieurs. Le mot a le même son, mais n'est pas identique ; si réellement il s'agit du mot arabe, comment put se produire le changement phonétique ? Quand ils ont emprunté les noms de nombre arabes, les Berbères ont toujours pris également le *ḥ*, car ce son même était un phonème de leur propre langue. Les Canariens également avaient dans leur langue un *ḥ* ou un son très voisin, nous l'avons vu à plusieurs reprises dans cette quatrième partie. Donc dans la bouche d'un Berbère ou d'un Canarien un *ḥamsa* arabe n'aurait jamais pu devenir *kansa*. Les Espagnols de la conquête ont rendu le *ḥ* du canarien d'abord par *h*, plus tard par *x* et *j*, jamais par *c = k*. S'il n'y avait pas comme forme précédente *arba* « 4 », nous aurions nous-même du mal à penser au mot arabe. *cansa* ne peut-il être autre chose ? *kemso* vieux-nubien, *kémsum* nouba : *kenuz*, *kémsin* nouba : *doṅgola*, *kemso* nouba : *mahas* « 4 ».

Un mot comme *kamso* a pu devenir *kansa*, mais ce mot serait alors à placer sur la même ligne que *arba*, et *arba* serait donné à titre de comparaison avec *kansa*.

Une telle succession numérique rétablirait en grande partie l'ordre dans la deuxième liste, car 5, 6, 7 suivraient les mots de la première liste ; mais tout cela ne nous donne encore aucune certitude, et si un *arba* s'est glissé dans la liste, la même chose a pu arriver pour *cansa*.

Paragr. 518 : « sept » et « huit » :

sát « siete » Pseudo-Sosa

sat « siete » Sosa-Rx., MyC, Ced.

sa ó sat « siete » Sosa-Rx.

set « ocho » Pseudo-Sosa, Sosa Rx., MyC, Ced.

Déjà dans les paragr. 502 et 503 nous avons exprimé la conjecture que, dans la deuxième liste, les deux mots ont échangé leur place dans l'échelle numérique, à cause du rapport phonétique avec la première liste. Mais maintenant, étant donné le *sa* de Sosa-Rx., qui correspond parfaitement au « 7 » du berbère (cf. paragr. 503), nous en avons acquis la certitude. Cela ne peut être autrement. Jamais Abercr ou Th. Kluge ne pourraient maintenir ici leur hypothèse d'explication par un glissement de la valeur numérique (cf. paragr. 523). Mais si une permutation s'est produite ici, pourquoi pas ailleurs également et dans toute la liste bouleversée ?

Tout le reste sur ces nombres a déjà été dit dans les paragraphes que nous avons cités.

Paragr. 519 : « neuf » et « dix » :

acot « nueve » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx., MyC, Ced.

marago « diez » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx., MyC, Ced.

Nous avons déjà dit tout l'essentiel sur le « 10 » au paragr. 506 et établi que la forme phonétique de la deuxième liste se rattache au zenaga *merég*. *acot* « neuf » est dans la première liste et en berbère le mot qui signifie « quatre ». Donc il faudrait penser ici aussi à une permutation des mots. Mais c'est le cas, ou jamais, de voir la possibilité d'un glissement dans l'échelle numérique. Très souvent dans les langues du Soudan « neuf » s'exprime par $5 + 4$, ainsi que le prouve explicitement Kluge, parfois aussi par une analyse plus ou moins problématique. Le « 9 » du bedja se forme également de cette façon : *aš-šadig, fadig* « 4 ». Les nombres entre 5 et 10 sont nettement formés par addition. On pourrait donc admettre que notre liste aurait dû donner *sumus-akot* ; en conséquence *akot* serait bien à sa place, mais incomplet, ou bien il y aurait une ellipse de « 5 ». Mais nous avons en berbère et nettement en canarien une dizaine authentique et qui ne se laisse pas décomposer en éléments : pourquoi le « neuf », précisément,

devrait-il être tantôt un nombre formé par soustraction et tantôt un nombre formé par addition ?

Th. Kluge signale avec une grande vraisemblance, pour les langues du Soudan, quelques cas de glissement dans l'échelle numérique. Il développe à ce sujet une théorie très ingénieuse ; mais il s'agit là toujours d'une numération quinaire, qui repose très vraisemblablement à l'origine sur le compte des parties du corps et cela donne des possibilités interdites à un système décimal. Nous ne pouvons pas ici pousser plus loin l'explication.

Paragr. 520 : la deuxième dizaine :

benir marago « once » Pseudo-Sosa, Sosa-Rx, MyC

ben y marago « 11 », Ced.

sinir marago « 12 » MyC

lini-marago « 12 » Ced.

Ici il ne s'agit plus des nombres, mais de leur mode de liaison. Ced. peut immédiatement être mis à part. Ici le copiste a simplement transformé la graphie des autres par l'association du *y* espagnol = « et ». Le *-ir* ne permet aucun rapprochement, mais si nous pensons à la faute de lecture bien connue qui fait prendre pour un *d* le crochet d'un *r* au-dessus de la ligne, nous sommes bien près d'admettre qu'on se trouve ici devant le phénomène inverse et de rétablir *ben-id-marago*, *sin-id-marago*, ce qui correspond tout à fait à la manière berbère : cf. *sin-d-mèrau* « 12 » Demnat, *yändemerau* « 11 » chleuh etc.

Paragr. 521 : les dizaines :

<i>linago</i> « 20 » MyC	<i>limago</i> « 20 » Ced.	<i>sumago</i> « 60 »	} Ced.
<i>amiago</i> « 30 » MyC, Ced.		<i>satago</i> « 70 »	
<i>arbiago</i> « 40 » MyC	<i>arbage</i> « 40 » Ced.	<i>setago</i> « 80 »	
<i>cansago</i> « 50 » Ced.	<i>camago</i> « 50 » Ced.	<i>acotago</i> « 90 »	

Les dizaines de Ced. n'ont aucune valeur de sources, comme nous l'avons établi précédemment ; mais celles de MyC ne méritent pas plus de confiance. Seul un rameau du berbère, le zenaga, présente des formes spéciales pour les dizaines. Ce sont des abstraits en *te-* tirés des nombres de la première dizaine : *tesinde* « 20 », *tâkardâ* « 30 ». Pour les autres dizaines et déjà com-

me seconde forme pour 30 le zenaga emploie aussi la façon commune du berbère : *merég* qui se joint aux unités. Mais alors que les autres parlers relient le féminin du nombre de base au pluriel de *merau*, par exemple : *senat temrawin* « 20 » Demnat, *sesset temerwin* « 60 » Mzab (Hanoteau), *tamet temerwin* « 80 » Tait., le zenaga relie le féminin du nom d'unité au singulier de *merég* « 10 » : *okkuseł merég* « 40 », *šomušet merég* « 50 », ou bien il dit *akoz id merég* « 40 », *ittem id merég* « 80 » etc. Nous pourrions nous représenter que, par la copie et non pas par évolution phonétique, on soit passé d'un canarien *sin (-el) -marag* à *sinago*, *šimago* « 20 » ; mais il est impossible que la même chose se soit produite pour *acot-marago*, *amierat-amago*, etc. à cause des diverses assimilations phonétiques. D'ailleurs ces « dizaines » portent de manière trop évidente les marques d'une formation artificielle ; elles dérivent toutes d'une fausse analyse de *marago* en *mar-ago*.

Remarquons cependant consciencieusement que le vieux-nubien, selon Zyhlarz, formait les dizaines avec le suffixe *-gu*.

Paragr. 522 : cent et deux cents :

bemaraguin « 100 » MyC, Ced.

limaraguin « 200 » MyC, Ced.

Ces nombres, qui selon Bonnet furent sûrement et très tardivement « falsifiés », présentent justement le critère d'une authenticité interne : *maraguin* est le véritable pluriel, inchangé, de *marago* ; comparons-lui le berbère : *te-merwin* « dizaine » Ah. Fouc., Touareg Mot., Mzab, Tait., Demnat ; *merâwin* « 20 » Šilḥ. Stumme. Mais en berbère on n'exprime ainsi que les dizaines, non les centaines ; cela n'exclut cependant pas que ceci se soit passé en canarien.

Il est du reste plus vraisemblable que nous avons à faire ici aux dizaines : « 20 » etc. et non aux centaines du canarien. En berbère, les centaines et les mille, autant qu'ils se sont maintenus, se présentent ainsi :

timidi /temađ « 100 » touareg Mot., Ioull. Bass., Ghat, Ah. Fouc.,

timađi Kel-Owi, *timađi /temađan* zenaga, *temiđi* Nefousa Mot.

twinst /twinas « 100 » Mzab Hanoteau, Gourliou, Mouliéras.

Ces nombres, au pluriel et précédés de l'unité, forment la série des centaines. Au Mzab on forme ensuite encore un « grand cent » *twinst tamekkerant* « 1000 » Gourliou, Hanoteau. Mais d'après Mouliéras *twinst tamokrant*

dans l'argot de la tribu des Beni-Izgen du Mzab signifie « 500 » et *imerwed*, « rouleau (d'argent) » « 1000 », *meraut twinas timekķeranin* « dix grands cents » = 10.000.

agim /igeman « 1000 » touareg Mot., *aķim* « 1000 » Ghat Bass.,

agim /igimān « millier » Ah. Fouc.

ēfed /ēfden « quantité innombrable » Ah. Fouc. doit signifier « 1000 » et « 100.000 » selon Bass. Lex.

Foucauld fait venir *ēfed* de l'arabe ; Klingenheben veut faire dériver même *timidi* de l'arabe *mieh* « 1000 », ce qui est exclu, car nous ne pouvons pas comprendre comment le berbère aurait incorporé un *-d-* ; mais le sémitique et le berbère ont pu tirer d'une source commune ces mots phonétiquement inconciliables.

Abercr a reconnu *maragoin* comme pluriel de *marago* et suppose la forme impossible **bee marago maragoin* « one ten tens ».

Paragr. 523 : les autres essais d'explication :

En s'aidant aussi bien que possible des moyens qui existaient à son époque pour étudier le berbère, Berth. a établi les relations du berbère avec les nombres. Nous avons déjà signalé qu'il avait expliqué *arba* et *cansa* par l'arabe.

Richard Pietschmann *Z. f. E.* IX /1879, pp. 387-391 manquait aussi des moyens suffisants pour établir une comparaison avec le berbère. A cause de *arba* et de *cansa*, il croit à un dialecte mêlé d'arabe. Il avait déjà reconnu la relation de *nait* « 1 » avec *neyun* du zenaga. Pour *smelli* et *lini*, il conjecture ces erreurs de graphie que nous avons pu établir par les sources.

Du berbère *tezza /tezzahet* Ah. Fouc., *tes /lesset* Mzab, *teşul* Gdhames Mot., *dza /dzat* Demnat, *tezza /tezzat* chleuh etc. « 9 », il croit qu'il est d'origine arabe et que *aldamorana* est la forme originelle.

Il conclut : « Le résultat de notre enquête, c'est qu'une langue d'origine et de caractère berbères a refoulé une autre langue d'origine inconnue répandue dans les Iles Canaries et spécialement dans la Grande Canarie. Elle l'a accueillie en partie et, vraisemblablement à Fuerteventura, elle s'est mélangée ultérieurement à des éléments arabes. Le pays d'origine de cette langue paraît avoir été le Nord-Ouest de l'Afrique ».

Notre bon Löher montre vis-à-vis des nombres un sain bon sens :

« Nous avons tout d'abord ici un exemple de ce qui s'est passé lorsque Galindo a fait ses enquêtes, auxquelles pourtant nous devons beaucoup. Lorsque, dans les questions qu'il posait, il arrivait à « 5 », quelques vieilles personnes lui donnaient *cansa*, d'autres *semmus* ; il admit alors ce dernier, d'une façon erronée, pour 6, et *sat* pour 7, *set* pour 8 et *acot* pour 9 ».

Abercr prend la liste de Berth. pour de l'Abreu authentique et laisse à *arba* et *cansa* leur origine arabe. Là-dessus il conclut :

« When the new words *arba* « four » *cansa* « five » were adopted, they may have had effect of pushing forward the words for five, six, seven, one unit in the scale to six, seven, eight. As *sumus* « five » would then have taken on the value of six it would necessarily have been omitted in the old compound *sumus (d) acot* « nine (5 + 4) » and so *acot* would have remained as the word for nine. The advancement of the old words for five, six, seven, eight would not, perhaps, have been in the nature of a common change : it is not, however, an unconceivable one [??? !!]. Such a change might cause some confusion and inconvenience at first [!!!], but the succeeding generation would never suspect that *sumus* had once meant « five » and not « six ».

Th. Kluge se joint à cette explication d'Abercr et se réclame des permutations des noms de nombre dans l'échelle des valeurs numériques que l'on retrouve dans le monde des langues du Soudan. Mais comme il s'agit d'une pure numération quinaire en relation avec le compte des parties du corps, je ne peux pas trouver qu'ici une comparaison se présente sur un même plan. Le berbère a, de son côté, une numération par dizaines pure et qu'on ne peut analyser en ses éléments, comme l'indo-européen ou le sémitique. Il nous faudra forcément dans les paragraphes suivants insister sur la prétendue numération quinaire des Berbères pour dissiper une représentation fautive qui progresse en se traînant d'un auteur à l'autre. D'ailleurs si Kluge suivant Hanoteau comprend le touareg sous le nom de tamašek, il se trompe, car aucun dialecte du touareg ne fournit une numération quinaire au sens où nous allons bientôt la commenter. Kluge conclut : « Nous voyons le même phénomène chez les Finno-Ougriens, les Indo-Européens et les nègres du Soudan : élargissement du système numérique de 8 à 10, mais avec des voies diverses et des moyens différents, et cela encore à l'époque historique ». En ce qui concerne les Indo-Européens, les Sémites et les Berbéro-Canariens, je ne le crois pas.

Paragr. 524 : la prétendue numération quinaire des premiers Berbères :

Nous avons déjà traité le nom de nombre de façon si explicite que nous pouvons nous épargner un développement à ce sujet dans la VI^e partie. A proprement parler nous avons déjà donné ici l'inventaire du chapitre « noms de nombre » de la grammaire comparative du berbère. On peut donc traiter ici ce problème parce qu'il touche à la critique des textes.

Basset (*La Zenatia du Mzab* etc.) rapportait : « On emploie aussi au Mzab, au Dj. Nefousa et à l'O. Righ le mot *afus* « main » pour « cinq », *afus d'igen* « six » etc., ce qui indique que la numération était quinaire à l'origine. Au Dj. Nefousa le mot *aier* « lune, mois » désigne aussi le nombre « trente ». A partir de quatre, on n'emploie généralement à Ouargla que les noms de nombre arabes. De même dans l'O. Ghyr, à partir de trois ». Letourneau rapporte la même chose de l'Oued Ghyr, il donne aussi 2×10 pour 20, etc., puis *fus meraun* pour 50 (= main \times 10, non quinaire), *fus igem meraun* « main une fois dix » (impossible !) etc. Basset (Lex.) rapporte sur Djerba que jusque 3 on compte en berbère, puis viennent *šared d'ižžen* (3 + 1) « quatre », *afus* « main = cinq », *afus d'ižžen* (main + 1) « six », *sebgal* (arabe) « sept », *attam* (berb.) « huit », *attam d'ižžen* (8 + 1) « neuf », *ačordaš* (?) « dix ». Motylinski dans son *Djebel Nefousa* prit comme base de sa grammaire etc. la description du pays par Brahim ou Sliman Chemmakhi, un Nefousi qui vivait et écrivait au Mzab. Motylinski lui emprunta le système numéral compliqué auquel on se reporte. Chez lui c'est à *ufes*, « main » = « cinq », que l'on ajoute l'unité selon le système quinaire régulier. Puis viennent les termes « deux mains = 10 » jusqu'à « cinq mains = 25 » ; mais ensuite pour « 30 » on a le mot berbère *ayer* « la lune, le mois » (ce n'est pas quinaire) et pour « 25 » on a la forme d'une fantastique invention : « un 1/2 mois et deux mains », « deux mois = 60 » et enfin le mot normal *temîli* « 100 ».

La clef nous est donnée par la lucidité scientifique de Beguinot. Il caractérise ainsi Chemmakhi : « che fornî [à Motylinski] i detti suoi materiali, aveva seguito un particolare concetto... Egli si era proposto probabilmente di ricostruire una specie di lingua berbera, quanto più possibile pura, prendendo parole e forme di vari dialetti, anche lontani... » Les habitants du Djebel Nefousa comprenaient à peine cette langue artificielle, des noms de

nombre berbères ils n'utilisent plus guère que le « 1 » et le « 2 ». Quant aux expressions composées avec *afus* « main » etc. « non sono adoperate nel linguaggio commune, ma solo in quello di gergo per evitare che, usando i numerali communi, questi siano capiti dagli Arabi ».

Et nous avons là la clef. Basset et Mouliéras nous instruisent de l'argot des Mzabites. Hanoteau, Mouliéras, Gourliou et Basset nous fournissent chacun pour le Mzab la même numération complète, par dizaines, connue de tout le berbère. Les Mzabites comme les Nefousi et les Berbères de Djerba sont des Ibadites hérétiques et ceux de l'Oued Ghyr l'ont en tout cas été ; tous se sont efforcés de se tenir à l'écart des autres. Correspondant à l'argot de la langue, nous avons aussi les nombres de l'argot. On ne peut pas dire qu'une numération quinaire soit véritablement attestée en berbère.

Pour la numération vicésimale du Sous, Klingenberg (*Z. f. Egs.* XVII/1926-27/40 ss.) s'appuie sur deux informateurs du Sous, mais leur « vingt » est le mot arabe. En fait il n'y a pas de correspondant berbère, sauf le *tešinde* du zenaga (« dualité »), auquel fait suite comme preuve d'une authentique formation décimale *tûkarða* « 30 », formé sur *karad* « 3 ». D'où vient cette numération vicésimale, nous ne le savons pas. L'esprit de la langue est ce qui dure ; quand on emprunte une langue nouvelle elle devient pour ainsi dire du matériel de construction, avec lequel l'esprit de la langue rapterasse sa vieille maison. Mais l'esprit de la langue berbère aurait sans doute créé un « 20 » proprement dit, sans aller chercher « 2×10 » et sans avoir recours à un mot arabe. C'est avec raison que Zyhlarz dit : « Ces expressions décimales, justement, n'appartiennent pas seulement au sémitique, mais trahissent aussi pour une part un rapport indéniable avec l'indo-européen, le berbère et le basque. C'est pourquoi il est recommandé de considérer ces interdépendances comme constituant un problème en soi. L'écueil de telles constatations, c'est que, lorsqu'il s'agit d'un système numérique, on ne peut pas toujours distinguer celui qui donne et celui qui reçoit. Les nombres sont en effet liés au marché [et aux voies commerciales] et sont subordonnés aux conditions variables des échanges. »

Paragr. 525 : les résultats :

La première liste est authentique et très bien transmise. Jusqu'au nombre « 3 », qui ne se laisse d'ailleurs rattacher à rien, elle nous montre des

racines et des caractères tout à fait berbères. Seul le « 9 » est formé d'une manière aberrante. La deuxième liste nous a été transmise d'une façon tout à fait incertaine. Son interdépendance avec la première liste et le berbère est telle qu'elle remonte à coup sûr de quelque façon au canarien. La série et par conséquent la valeur des noms de nombre sont altérées. Deux noms de nombre étrangers s'y sont introduits : l'un d'eux est sûrement arabe, l'autre peut-être ; il n'est justement pas possible que la langue des indigènes ait fourni ce dernier à la série des nombres. Je conjecture que la liste originelle fut commentée et comparée avec le parler des Maures (Berbères + Arabes) de la côte africaine ; c'est ainsi que *arba* et *cansa*, notes marginales, glissèrent dans le texte : de tels faits arrivent facilement pour les copies de ce temps-là. On ne doit et on ne peut voir ici qu'une hypothèse.

Marín y Cubas ne fut pas le commentateur, il ne semble avoir participé qu'à la création des « dizaines » dont il est peut-être même le premier inventeur ; mais la première dizaine ainsi que 11 et 12 lui ont été livrés tels que nous les avons. Les prétendus « 100 » et « 200 » appartenaient au texte originel, mais ils n'avaient pas nécessairement dans la série la place qu'on leur assigne. Entre les deux textes se manifeste une nette différence dialectale. Celle-ci, pas plus qu'une acquisition nouvelle de noms de nombre étrangers, ne peut reposer sur un changement de la langue qui se serait produit entre Recco et Bethencourt (1341 à 1400 !!) ; il faut sans doute penser que nos documents se rapportent à deux îles différentes ou tout au moins à deux parlers d'une même île. La première liste ressort probablement à la Grande Canarie, la deuxième pourrait être de Ténériffe, à cause de « *gentiles canarios guanches* ».

Dominik J. WÖLFEL

(Traduit de l'allemand
par Raymond ROGET)

RÉHABILITATION DU SAHARA ?

Le Sahara, limité à son secteur occidental, avait constitué le centre d'intérêt du septième congrès de l'Institut des hautes études marocaines dont les travaux ont été recueillis dans le tome X d'« Hespéris ». Cette mise au point permit surtout de jeter la sonde dans la profondeur de nos ignorances : une immense partie de notre planète qui, depuis des millénaires, borde le monde civilisé et se trouve à proximité de l'Europe occidentale, n'était pas seulement une des plus pauvres en hommes mais des plus mal connues. L'effort de l'I.H.E.M. qui pouvait alors paraître prématuré, a été pleinement justifié par les événements : le Sahara n'a cessé, depuis 1930, de s'imposer de plus en plus à l'attention. Il est intéressant de rappeler que M. l'Ambassadeur de France Labonne, animateur actuel des « zones d'organisation industrielle d'Afrique », avait jugé conforme à son activité si féconde de Secrétaire Général du Protectorat de participer aux travaux du Congrès.

Les causes qui ont provoqué un puissant mouvement d'opinion favorable au Sahara sont si étroitement liées au désert lui-même et à ses virtualités qu'elles méritent d'être dégagées avec précision. Observons d'abord que si elles paraissent en elles-mêmes fort hétérogènes, elles dérivent toutes d'un principe commun, le rôle dévolu au Sahara dans l'Union française. Aucune publication ne pouvait donc venir plus à propos que le volume spécialement consacré au Sahara dans la belle collection dirigée par M. Dresch, « Géographie de l'Union française » (1). Nous avons cette autre chance que l'auteur en soit M. Capot-Rey, qui a remplacé le maître regretté E. F. Gautier non seulement dans sa chaire de géographie de l'Université d'Alger, mais aussi par une expérience personnelle sans égale du monde saharien.

(1) Géographie de l'Union française. — L'Afrique blanche française, tome II : *Le Sahara français* par Robert CAPOT-REY, 1 vol. in-8°, 564 p., 2 graphiques ou cartes in texte, 8 cartes et 12 planches de photographures hors texte. (Presses Universitaires de France, Paris, 1953).

L'œuvre magistrale de M. Capot-Rey est de celles qui fixent les moments de l'évolution scientifique. Entre la thèse surtout érudite de Schirmer sur le Sahara et les études sahariennes de Gautier, le progrès essentiel consistait dans les explorations mêmes de Gautier, consécutives à l'établissement de la sécurité dans le Grand Désert. Depuis cette époque, les conditions ont bien changé. Les chercheurs appartenant à toutes les disciplines, des mathématiques à la linguistique et à la sociologie, ont multiplié sur le Sahara des études qui se trouvent dispersées dans les Revues spécialisées. Cependant le Sahara, par sa nature même est favorable à cet enchaînement des phénomènes où la géographie trouve son domaine propre. Les 818 numéros qui figurent dans la bibliographie de M. Capot-Rey, la liste des périodiques et collections de mémoires à consulter, témoignent de l'énorme effort de documentation qui est nécessaire, en même temps que de la diversité des sources où le géographe doit être capable de puiser. On commettrait cependant une grave injustice et une erreur grossière en imaginant le Sahara de M. Capot-Rey comme une œuvre de seconde main. La plus précieuse des sources d'information de l'auteur vient de ses travaux personnels. Les 564 pages du livre condensent vingt années de courses à travers le désert : la belle œuvre d'intelligence et de science témoigne d'abord d'un effort exceptionnel de volonté qu'aucune difficulté personnelle, physique ou... administrative, aucune fatigue n'a jamais arrêté. Bien sûr, les moyens de transport rapides et confortables, l'automobile et l'avion, ont été utilisés quand il était bon de gagner du temps : mais s'ils permettent de triompher de l'espace désertique, ils n'en révèlent point les secrets et pour le géographe saharien, l'« équitation » à dos de chameau est la première des sciences auxiliaires. Ce sont des heures, des jours, des semaines de tanguage sur le « vaisseau du désert » qui ont fait du savant professeur un véritable saharien. Il est indispensable d'entendre cette épithète dans son sens le plus profond, avec toutes les résonances psychologiques, affectives et morales qu'elle éveille. Le monde saharien est si exceptionnellement original qu'on ne peut le comprendre sans en avoir un peu fait partie ; cela est vrai pour sa nature physique, mais surtout à propos des populations dont le genre de vie, plus qu'aucun autre, reflète le milieu : humanité violente, « primitive » selon nos normes occidentales, mais capable d'unir les contraires, d'une part l'acceptation fataliste des lois écrasantes du monde,

d'autre part cette énergie spécifique qui permet à l'être humain le plus démuné de dompter la nature la plus hostile.

Toute la sympathie de M. Capot-Rey, sans aucunement l'aveugler, va vers ces populations au milieu desquelles il a vécu familièrement. On ne peut que s'en réjouir à tous égards. Dans une œuvre de science rigoureusement objective sur un sujet souvent austère, cette chaleur humaine communique une sorte de vibration, de passion contenue mais ardente, qui s'exprime tout le long du livre au tournant d'une phrase ou d'un paragraphe avant de s'épanouir, en conclusion, dans une apologie sur les valeurs spirituelles du Désert.

Les avantages de cette discipline synthétique qu'est la géographie, l'autorité scientifique de l'auteur, les qualités personnelles de l'homme, tout s'accorde pour faire adopter M. Capot-Rey comme guide. C'est à travers son témoignage, à l'aide de la documentation méthodiquement analysée et regroupée par lui, que nous allons examiner le problème le plus essentiel et le plus actuel du Sahara, ses possibilités de valorisation qui réhabiliteraient le Grand Désert dans l'opinion de l'humanité. Mais sa savante étude est naturellement conforme aux méthodes de la géographie, à cet enchaînement de phénomènes qui sans être toujours et absolument irréversible, conduit de la nature mécaniquement déterminée à l'homme avec ses contingences. La géographie du Sahara s'ordonne nécessairement en trois parties successives : le milieu physique, le milieu humain avec la composition ethnique et le genre de vie des populations, la mise en valeur. Cette troisième partie fait ressortir que la présence française a déjà très sensiblement transformé le désert, amené dans l'existence des populations indigènes des bouleversements qui ne sont pas toujours ou uniquement des bienfaits. Notre propos nous amène à modifier fortement, voire renverser l'ordre suivi par l'auteur : il consiste dans le procès en réhabilitation humaine du Sahara qui vient d'être posé très largement. Le but sans être étroitement utilitaire, mérite par son retentissement affectif et humain de passionner l'opinion. Il importe donc de dégager d'abord cette position humaine et actuelle des problèmes sahariens. C'est pour discuter les projets mis en avant qu'il conviendra de remonter aux conditions physiques du Sahara, fatalités irréductibles ou à la mesure de l'homme.

I. — *Un renversement des valeurs humaines du Sahara*

Des hommes, venus des horizons les plus divers, voire les plus opposés, des savants, des techniciens, des publicistes, des hommes d'affaires et des hommes politiques, les uns poussés par le besoin de connaître, les autres par la charité, d'autres par l'attrait même de la difficulté, les uns pensant à des investissements fructueux, d'autres à la raison d'Etat, se sont trouvés d'accord sur ce point : la conviction que la puissance de nos moyens actuels permettait, selon l'affreuse mais commode expression, de « reconsidérer le Sahara ».

L'opinion unanime, fondée sur la science raisonnée, ou sur certaines expériences, ou sur des témoignages, a longtemps fait du Sahara le symbole même de la désolation et de la terre inhumaine. Cette conception a laissé une expression historique, au tour ironique et quelque peu méprisant ; c'est le mot de Salisbury, ministre des affaires étrangères de l'Angleterre nantie des meilleures terres coloniales : « Laissons le coq gaulois gratter à son aise les sables du désert africain ». Dans cette immense région, par elle-même répulsive, un petit nombre d'hommes clairsemés opposaient aux Européens une résistance farouche, sanctionnée par un drame retentissant. Le massacre de la mission Flatters (1881) aux circonstances mal connues, a enveloppé le Sahara dans une atmosphère de mystère et d'effroi : le désert ne cessait d'être une terre inhumaine que pour devenir une terre d'épouvante.

A cette conception fondée sur la crainte succéda une phase moins pessimiste dès le début du xx^e siècle : ce fut l'œuvre de quelques Français admirables par le caractère, le cœur et l'esprit. La légende des Touareg invincibles dans leur pays, s'effondrait au combat de Tit (1902). L'occupation d'In Salah, l'organisation des compagnies méharistes établissaient au cœur du désert une sécurité qui trouvait sa consécration dans les explorations pacifiques de Gautier et Chudeau et la création, par le Père de Foucauld, d'une oasis de mystique chrétienne en plein pays targui. En même temps que le désert apparaissait moins redoutable, les pays qui l'enserraient développaient rapidement leur organisation et leur équipement économique : on voyait ainsi plus nettement à quel point le Sahara séparait, cloisonnait les diverses parties de l'entité qu'on s'était mis à appeler « l'Empire français ». Il avait cessé d'être répulsif ; il restait un élément négatif et se pré-

sentait dès lors comme un obstacle matériel à vaincre, un espace à franchir. Cette nouvelle image conduisait logiquement à la conception du chemin de fer transsaharien. Le directeur de l'organisme d'études techniques qui fut créé pour la réaliser, M. Maitre-Devallon, avait merveilleusement illustré son point de vue : le Sahara ressemble à un océan qu'il faut traverser ; tout comme les navires, les rames de wagons transporteront le fret, chargé sur une des rives, à la rive opposée.

La troisième phase qui essaie de s'ouvrir, correspond à une révolution beaucoup plus radicale. Elle a, comme toutes les révolutions, des origines plus ou moins éloignées, mais ne s'ouvre vraiment qu'avec la seconde guerre mondiale, la liaison n'étant pas seulement chronologique. Le caractère de révolution se manifeste aussi par l'acte de foi qui est à la base : le danger serait de confondre la foi qui soulève les montagnes avec les crédulités aussi simplistes qu'enthousiastes qui, après avoir vu d'avance les difficultés vaincues, s'effondrent avec les premières et inévitables déceptions. Le problème n'est pas près d'être résolu, il est du moins fermement posé : est-ce que le Sahara peut cesser aujourd'hui d'être une puissance négative comme il avait cessé naguère d'être répulsif, pour devenir un système de valeurs positives ? est-ce que cette terre inhumaine peut-être valorisée, humanisée, entrer vraiment dans l'œcoumène et le monde de la production ?

Aucune réponse affirmative ne serait encore scientifiquement justifiée et la seule certitude consiste dans l'immensité de l'effort à accomplir. Il est plus facile d'expliquer les raisons de l'intérêt soudain manifesté pour le Sahara et la volonté de le transformer : ces raisons font corps avec le fond même du problème car d'elles dépendent et la légitimité du risque et l'appréciation véritable d'un succès qui pourrait sembler seulement partiel et chèrement payé.

a) *L'achèvement de la pacification*, est un phénomène particulier mais conditionne tout le reste. Quand on se rappelle le climat psychologique où baignait récemment le Sahara, la sécurité actuelle a quelque chose de surprenant, plus surprenante encore quand on sait que ses gardiens sont les auteurs des brigandages d'hier. Dans « Visage de la France en Afrique » l'Allemand Friedrich Sieburg a raconté une scène inoubliable : après avoir entendu le récit d'une dramatique poursuite de rezzou, il découvrit que le méhariste dont il admirait la correction sous la tente de son hôte était le

seul rescapé des bandits du rezzou. Précisément parce que les événements nous ont appris que les sympathies de Sieburg n'étaient pas sans mélange, son témoignage d'étonnement admiratif n'a que plus de valeur. Ce qui s'était produit pour le Sahara central, a été confirmé dans le Sahara occidental. En 1934 la pacification du Maroc eut pour couronnement les opérations dans le Dra inférieur ; en coupant les Aït Khebbach de leur ligne de retraite vers le Rio de Oro la colonne motorisée de Trinquet a ouvert des temps nouveaux. La résurrection de Tindouf, la création des postes qui jalonnent la piste transmauritanienne permettent une surveillance assez serrée pour compenser l'inaction des Espagnols dans leur domaine. L'autorité militaire a réalisé la seule formule adéquate à la situation de ce pays : être en état de commander partout sous peine de n'être en sécurité nulle part. De la côte atlantique au Fezzan et au Tchad règne la paix française et le danger peut y naître de la nature, non des hommes.

Suivant encore une règle éprouvée, la circulation qui avait d'abord profité de cette sécurité nouvelle, l'a bientôt confirmée. Les touristes sont moins exposés à de fâcheuses rencontres au Sahara qu'en certains quartiers de nos grandes villes la nuit. La France « en décadence », comme disent nos amis apitoyés, a obtenu un premier résultat qui honore l'armée : pour le compléter est-ce que les animateurs de notre économie et nos ingénieurs seraient moins inventifs que les militaires ?

b) L'importance prise par *la circulation saharienne*, en dehors de ses effets sur la sécurité traduit un autre fait nouveau et capital : *l'accélération des progrès techniques*. Le projet de chemin de fer transsaharien s'est soldé, dans la deuxième phase, par un échec : la raison n'en fut pas d'ordre matériel, car les techniciens avaient été à peu près unanimes à estimer que la construction ne présentait pas de difficultés excessives ; mais l'opinion prévalut, après des campagnes plus ou moins judicieuses, que le chemin de fer serait trop onéreux pour son utilité.

Cette renonciation — au moins momentanée — se trouva fortifiée par le succès rapidement accru d'autres moyens de transport, d'abord l'automobile puis l'avion. Les possibilités absolument nouvelles ouvertes par les camions, cars et voitures automobiles ont été commentées par M. Capot Rey et ce point est trop essentiel pour que nous n'y revenions pas. Pour le moment, constatons le fait : sans les résultats déjà obtenus et leur amplification plus que probable, la valorisation du Sahara ne se serait pas posée.

Quant à l'avion, l'augmentation de la vitesse et du rayon d'action des appareils a réduit de plus en plus le souci de l'infrastructure. La catastrophe qui a coûté la vie au grand organisateur du Sahara central le Général Laperrine ou bien les tragicomédies de la capture des aviateurs tombés sur la ligne Casablanca-Dakar s'estompent dans les souvenirs. Le fonctionnement actuel des lignes transahariennes résout nettement un problème : si le Sahara n'était qu'un obstacle à franchir, l'avion serait, pour les hommes, l'instrument idéal.

c) La circulation a toujours joué, dans le progrès humain, un rôle décisif parce qu'elle est le principe d'où sortent, en chaînes nombreuses et illimitées, des améliorations successives. Pour le Sahara presque inconnu, la première est de permettre une *exploration vraiment scientifique*. Nous sommes aujourd'hui bien loin de ces « Missions », à prépondérance militaire, où les civils, spécialisés dans quelque discipline, ne pouvaient s'écarter de la protection linéaire, loin des temps héroïques où Gautier et Chudeau circulaient à chameau, avec une boussole et un marteau. Isolés ou organisés en équipes, des savants hautement qualifiés, des géologues de toutes spécialités et des botanistes aux préhistoriens et ethnographes, ont couvert le Désert d'un réseau dense d'itinéraires de recherches maintes fois recoupés. La qualité et le nombre des chercheurs sont multipliés par l'utilisation des instruments les plus perfectionnés dont le transport était naguère inconcevable. Certains centres qui donnent le plus d'espoirs sont dotés d'un équipement de jour en jour plus complet et plus puissant. En novembre 1953, trois heures ont suffi pour transporter, sur un Bréguet-deux ponts, 50 tonnes de matériel de forage d'Alger à In Salah. Les photos d'avion permettent de déceler des accidents invisibles au sol. Pour les prospections rapides, l'hélicoptère est un instrument idéal en permettant de combiner un survol attentif de la zone de recherches et la cueillette rapide d'échantillons instructifs. Il n'est guère d'obstacles dont ne triomphent les véhicules tous terrains à deux ponts moteurs : au besoin le bulldozer leur fraye un passage à travers les accumulations de sables : il faut avoir vu partir de Colomb-Béchar ces monstres bienfaisants, chargés de matériel, grâce auxquels des campements presque confortables peuvent, au cœur du désert, être installés aussi vite que repliés.

Ainsi outillées, les équipes de météorologues, hydrauliciens, botanistes, agronomes, pourront donner des conclusions qui ne seront plus des vues de

l'esprit sur les possibilités agricoles de certaines parties du Sahara ; il en sera de même des possibilités minières qui ont suscité une véritable fièvre chez les prospecteurs des grandes sociétés et les géologues officiels ; la découverte ou l'invention de quelque source d'énergie qu'on entrevoit fixera sur les possibilités industrielles. Il semble, dans les sphères intéressées, qu'on soit au temps des Conquistadores, avec moins d'illusions sur un Eldorado de rêve. Mais des découvertes positives sont encourageantes : c'est le prolongement du bassin de charbon de Kenadsa ; c'est, moins rare qu'on ne le croyait, la conservation de sédiments du carbonifère supérieur ; c'est la puissante montagne de fer d'Idjil et le vaste gisement de cuivre d'Akjoujt ; c'est la riche et variée minéralisation des confins sahariens du Maroc, entrevue déjà par L. Gentil.

Les données absolument sûres ne suffisent pas à garantir la rentabilité actuelle du Sahara. Mais rien ne rendrait plus optimiste que cette observation formelle : la coïncidence des richesses trouvées avec les lignes actuelles de pénétration, vallée de la Saoura, piste transmauritanienne. Une coïncidence aussi frappante a bien peu de chance de correspondre à une réalité naturelle ; elle s'explique beaucoup plus logiquement par les conditions pratiques de la recherche dont les facilités nouvelles dans des territoires élargis doivent singulièrement accroître les chances de découvertes.

d) Sur le plan de l'économie pure, productivité et rentabilité sont des critères qui paraissent décisifs. Mais tant qu'il subsistera une pensée française que n'aura pas étouffée le heurt de deux mondes également matérialistes, le russe et l'américain, l'économique ne sera qu'un moyen et restera dominé par *les valeurs et les priorités de l'humain*.

De bons esprits commencent à se préoccuper du rapide pullulement de l'animal humain qu'une association de lois élémentaires, biologiques et psychologiques, surexcite dans les régions déjà surpeuplées, comme les deltas fluviaux des pays de mousson : il en résulte une telle rupture d'équilibre que ces pays si naturellement féconds sont les plus constamment menacés par la famine. Le contraste est saisissant entre la densité des îles de l'embouchure du Yang-tseu qui atteint 1800 au km² et celle du Sahara, inférieure à l'unité : encore cette moyenne, établie pour l'ensemble, est-elle trompeuse car elle voile l'opposition entre une concentration sur d'étroits espaces et le vide complet d'immenses territoires. Une telle situation ne devrait pas ramener un pessimisme malthusien mais poser d'abord une

question de méthode : est-il plus difficile de féconder un peu les espaces vides que de forcer encore la production dans les fourmilières humaines ?

Quoi qu'il en soit du point de vue général, le problème se pose avec urgence et sous une forme concrète pour la plus grande partie de l'Union française. L'introduction des méthodes occidentales et les facilités de la circulation dans les pays en retard produisent un résultat démographique immédiat : la population augmente plus vite que la richesse et d'autre part elle se concentre dans les régions déjà privilégiées cependant que les régions pauvres achèvent de se vider. Le Sahara tend à devenir un foyer d'émigration, aussi bien ses territoires parcourus par les nomades que les oasis peuplées de cultivateurs sédentaires. M. Capot-Rey en explique les raisons et fait un tableau émouvant de la misère de cette pauvre humanité, accrue par la conscience qu'elle en prend et aussi par les conditions nouvelles. Les conclusions sont incontestables : le devoir humain et l'intérêt pratique s'accordent pour recommander le maintien et du peuplement saharien et des genres de vie actuels adaptés par une expérience millénaire à la nature désertique. La contrainte étant exclue, l'amélioration des niveaux de vie s'impose.

Pour les autorités françaises responsables une certaine valorisation du Sahara ne se discute pas selon les règles arithmétiques de l'économie : elle représente un impératif catégorique, même s'il conduit à prélever ailleurs un peu de superflu pour assurer ici le nécessaire.

e) Cette responsabilité morale de la France introduit nécessairement *un problème politique* aux données et aux formes multiples. Un devoir ne se conçoit pas sans les droits qui permettent de remplir ce devoir. Quels sont les droits de la France sur le Sahara ou du moins sur l'immense domaine désertique dont la possession lui a été garantie par des traités avec ses voisins, Etats européens ou africains ?

Cette question, avant la seconde guerre mondiale, aurait paru dépourvue de sens. Le Sahara français, limité par les accords internationaux, a été partagé entre diverses entités administratives, mais relevant les unes et les autres d'une autorité française. Le partage s'est effectué uniquement pour des raisons chronologiques, pour certaines commodités pratiques, et l'on ne s'est guère soucié du fondement juridique de cette autorité. Il est remarquable qu'un hiatus légal subsiste encore au sud de l'Empire chérifien. Un climat à base d'inquiétude règne aujourd'hui, créé et développé

par des séries de phénomènes étroitement liées : conséquences matérielles et morales de la guerre avec son prolongement larvé, aspirations de tous les peuples à la liberté d'autant plus dynamiques qu'elles sont moins claires, propagation dans des sociétés mal préparées de l'idéologie occidentale du XIX^e siècle, retentissement profond dans l'âme française de la guerre d'Indochine, de la crise des Protectorats nord-africains. Ce climat d'inquiétude où se nourrissent mauvaise conscience, complexes d'infériorité, explique le mouvement d'opinion, la campagne de presse dans certains périodiques et quotidiens qui se résument dans l'expression : nationalisation du Sahara. Ses promoteurs voudraient intégrer dans le territoire national le désert, précisément parce que l'absence actuelle d'habitants nous garantit contre des revendications ultérieures.

Cette campagne et les objections très vives qu'elle a soulevées ont eu du moins un heureux résultat : les réactions habituelles de la masse française, peu réaliste mais prompte à vibrer quand le sentiment national est en jeu, ont mis le Sahara à la mode et facilité l'œuvre méthodique des travailleurs. L'urgence est devenue soudain beaucoup plus vive que les sahariens eux-mêmes auraient pu l'espérer. La nationalisation du Sahara semblait essentiellement posée face aux populations africaines, aux entités ethniques et politiques du voisinage. Elle menace de rebondir plus dangereusement dans l'atmosphère de la Communauté européenne en gestation. La place de l'Union française dans cette communauté reste dans une obscurité très préoccupante et le rôle possible des territoires sahariens donne une gravité imprévue à leur problème particulier. La géographie a fait du Sahara la clef de voûte irremplaçable de l'Eurafrique qui est le complément nécessaire de la communauté européenne. Si sa valorisation économique francisait décidément le mot impossible, il est à craindre que notre impuissance nationale suggérerait le recours à d'autres plus inventifs ou plus laborieux. Aucun texte législatif ne saurait remplacer le travail créateur pour rattacher le Sahara à la métropole. La vivification des terres mortes, un des fondements originaux du droit arabe, est, pour toute conscience humaine, la légitimation la moins contestable de la possession. Terre morte le Sahara l'est par excellence, depuis les débuts de l'ère historique. Par une très suggestive image, M. Labonne oppose ce qu'il appelle « la frange des Carthaginois », l'étroite zone littorale de l'Afrique nord occidentale où de siècle en siècle, les civilisations se sont succédé, à l'intérieur du continent

massif à peine effleuré par les courants humains. Pour le vivifier et justifier la présence française, serions-nous aussi désarmés et moins courageux qu'Hannon, le grand Suffète de la mer, au v^e siècle avant l'ère chrétienne ?

Enfin de toutes les valeurs possibles du Sahara il en est une qui, après avoir cessé déjà d'être virtuelle, s'actualise avec autant de rapidité que d'intensité. Le Grand Désert est devenu logiquement un carrefour des grandes lignes d'aviation à l'échelle du monde actuel. Ces lignes, qui facilitent les contacts et les échanges entre des pays si différents, devraient combattre l'ignorance mère de la haine et favoriser la paix. Il n'est malheureusement pas besoin d'effort pour imaginer telle conjoncture où, dans un conflit planétaire, le Sahara prendrait une *importance stratégique* de premier plan. Pour le réhabiliter, une création pacifique de richesses est infiniment préférable, mais ce rôle stratégique ne se laisse pas oublier.

Comme on vient de le voir, le renversement de valeur du Sahara, avant d'être une observation objective, consiste dans un rapprochement d'idées, de faits et de sentiments si hétérogènes qu'il donne une impression de confusionnisme, quelque peu désagréable pour un esprit positif et soucieux de clarté. La valorisation du Grand Désert semble flotter entre quelque chose d'un peu décevant qui est la réalité immédiate et des espoirs grandioses qui sont peut-être une chimère. Nous n'en sommes que plus reconnaissants à M. Capot-Rey de nous apporter un témoignage authentique et aussi scientifique que le permet l'état de nos connaissances. Essayons avec son aide, de voir clair dans le problème :

1^o Est-ce que la *nature même du Sahara*, comme une malédiction divine, l'a condamné à une stérilité complète et définitive ?

2^o Quels sont les résultats et les enseignements du passé et des *premiers efforts de valorisation* ?

3^o Quelles sont les conditions et les *chances d'une valorisation plus complète* ?

II. — *Une définition du Sahara est aussi difficile que nécessaire*

D'après les notions forcément simplifiées de la géographie scolaire et la figuration des cartes murales, chacun est en droit de croire qu'il possède du Sahara une image assez nette : même en fermant les yeux il voit se dérouler de l'Atlantique à la mer Rouge cette immense région qui sépare l'Afri-

que blanche méditerranéenne de l'Afrique tropicale noire, région privée d'eau dont la nature désertique est précisée par la raréfaction de la vie végétale, animale et humaine. Le désert, plus facile à concevoir comme un absolu que dans son essentielle relativité, apparaît trop comme une frontière par lui-même pour avoir besoin de frontières : quand il a fallu cependant en indiquer, les diplomates, qui n'avaient ni moyens ni envie de contrôler sur place, ont eu recours aux abstractions des géomètres et invoqué méridiens et parallèles. Une telle négation de la réalité vivante et humaine a souvent bouleversé l'existence des nomades chameliers coupés de leurs pâturages et des points d'eau. La misère silencieuse de quelques pauvres diables ne comptait guère. Mais pour agir selon nos méthodes occidentales et intégrer le Sahara dans le monde civilisé, il n'est plus possible de se contenter d'une vision sommaire et théorique. Les compétitions portant sur ses territoires augmentent ou diminuent singulièrement selon qu'il s'agit de dépenses d'équipement à payer ou de richesses même simplement possibles à distribuer. C'est pourquoi rien n'est plus nécessaire qu'une définition exacte et complète du Sahara, par sa nature et avec ses limites.

Le Sahara, comme la plupart des entités géographiques, concilierait les oppositions des métaphysiciens : si son existence est une donnée de l'expérience, cet existant est affecté d'une grandeur et d'une importance très variables selon ce qu'on considère comme son essence. L'identification du Sahara avec le désert est un point de vue qui a été précisé par la physique du globe, mais qui ne correspond pas, historiquement, aux idées des autochtones. L'introduction de M. Capot-Rey le rappelle très justement. Pour les Arabes, pasteurs ou voyageurs, les steppes nord-africaines font partie du Sahara ; l'auteur qui a le mieux introduit le Sahara dans notre littérature, Fromentin, a puisé son expérience et ses images dans le sud algérien, Mais la physique du globe a montré l'existence nécessaire de la zone circumterrestre des déserts, liée à la permanence des hautes pressions centrées sur les latitudes moyennes : dans cette zone sans pluies régulières, interposée entre les pluies d'été de la zone tropicale et les pluies d'hiver de la zone méditerranéenne, le Sahara occupe une place en rapport avec la massivité du continent africain. Tous les autres caractères, physiques ou biologiques, sont une conséquence de l'aridité fondamentale. Pour étudier de près ce phénomène essentiel les courbes isohyètes ont le grave défaut de masquer la possibilité d'années absolument sèches et l'importance de

l'évaporation ; M. Capot-Rey a construit une formule qui donne un *indice d'aridité*, beaucoup plus adéquat à la réalité : le quotient 4 est la limite au-dessous de laquelle s'instaure le régime désertique.

La loi souveraine du Sahara, susceptible de cette expression mathématique, apparaît donc aussi simple que rigoureuse. Mais ses conséquences sur la vie humaine comportent un système de déterminations aux contingences croissantes. La géographie ne peut pas plus se réduire aux mathématiques que s'en passer. Même l'absence de pluies n'est qu'une limite théorique, une fonction dont la courbe demande une interprétation. En accord avec la loi physique, la saison des pluies tropicales d'été diminue progressivement à mesure qu'on s'élève en latitude ; de même la saison des pluies méditerranéennes d'hiver tend vers zéro à mesure que la latitude s'abaisse : le désert absolu s'établirait entre les deux zéros. La rareté des précipitations, leur liaison avec quelque phénomène local ou accidentel rend cette délimitation assez théorique. Il reste cependant que le Sahara comprend deux zones marginales, comparables par l'aridité, mais évoquant, celle du nord les conditions méditerranéennes, celles du sud les conditions tropicales. Leur existence et leur position ressortent avec netteté sur la carte IV de M. Capot-Rey, qui tient compte aussi des nuances nécessaires de l'expression pluies d'été ou pluies d'hiver.

La carte I traduit d'une autre façon la dégradation progressive des régimes de pluies qui justifie un dédoublement au nord et au sud, des limites. Le paysage végétal est comme l'expression synthétique de tous les éléments qui constituent le milieu naturel. Le paysage saharien a comme limite au nord, de Goulimine à Gabès, la limite des palmeraies ; cette limite au sud, de Nouakchot sur l'Atlantique à Fada dans l'Ennedi, par Agadès, est celle du cramcram, cette végétation épineuse si expressive. Mais entre ces limites extrêmes du Sahara s'interposent les deux zones marginales, plage saharo-steppe sur la rive nord-africaine, plage saharo-sahélienne sur la rive soudanaise.

Le régime hydrographique vient superposer ses effets à ceux de la météorologie pour individualiser ces zones marginales. Elles sont en effet traversées par des fleuves qui s'alimentent dans les zones voisines plus humides. Leurs couches profondes, dans certaines conditions favorables de structure et de pendage, peuvent aussi bénéficier de ces précipitations et posséder

des réserves d'eaux artésiennes. Ainsi s'introduisent des possibilités que semblait interdire l'atmosphère ambiante.

La rigueur de la loi physique est encore assouplie par d'autres influences qui créent, à l'intérieur et malgré la forte unité du territoire saharien, des différences très appréciables. La mousson qui renforce, sur les côtes du golfe de Guinée, le régime tropical des pluies d'été, peut, dans quelques circonstances favorables, en repousser la limite nord et amener quelques précipitations jusque dans l'Adrar mauritanien et l'Ahaggar. L'Océan Atlantique et le courant froid des Canaries modifient, à leur contact, les conditions atmosphériques normales sous cette latitude et la frange littorale, ainsi influencée, s'élargit parfois vers l'intérieur du continent. Le Sahara mauritanien est un désert très atténué ; le Zemmour en particulier est célèbre par ses brumes et tous les botanistes traduisent, dans leurs classifications, l'originalité du paysage végétal.

La structure du sol achève d'individualiser certaines parties du Sahara : le relief, en plus de sa valeur propre, modifie directement ou indirectement, l'aridité fondamentale. Le rôle du sol et du relief, sans avoir autant d'importance que le climat mérite de retenir l'attention. Il se trouve en effet que le Sahara, entité climatique par excellence, est également une entité géologique dont la puissante unité présente des variations régionales. Le territoire saharien dans son ensemble, est un des secteurs les plus anciens et les plus stables de l'écorce terrestre, un de ces socles auxquels on donne, depuis Süess, le nom de « boucliers ». Sur de vastes espaces du bouclier saharien, comme dans les Eglab, affleurent des roches cristallines ou si anciennement métamorphisées qu'on les appelait jadis « primitives ». Ailleurs le socle a conservé une couverture sédimentaire d'origine soit continentale soit marine, le plus souvent primaire, parfois plus récente. Sa résistance aux efforts de plissement s'est traduite par d'importantes cassures qui ont déterminé la formation de puissants massifs volcaniques comme l'Ahaggar où l'Atakor hérissé jusqu'à 3.000 mètres des pitons fantastiques.

L'évolution morphologique a complété l'évolution géologique et édifié les paysages aujourd'hui célèbres : mornes tables rocheuses des « hamma-da », vagues dunaires aux sables fumants des « erg », plaines sans fin des « reg », falaises aiguës des « kreb ». L'immensité et le lent déroulement de ces paysages expliquent la coexistence d'une diversité objective et de

l'impression générale d'uniformité. La haute masse de l'Ahaggar et la cuvette déprimée du Djouf sont l'une et l'autre parties intégrantes du Sahara. Les massifs montagneux ont servi de centres de dispersion des eaux, comme les cuvettes de niveaux de base locaux, attirant les fleuves du nord ou du sud. Ces fonctions peuvent actuellement apparaître assez théoriques ; il n'en était pas de même à une date relativement récente. L'histoire elle-même intervient pour nuancer les aspects du Sahara car c'est bien de l'histoire que ces empreintes, semblables à des souvenirs, que la figure de la terre garde de son passé, ancien ou récent.

De même que l'Europe a connu de grandes périodes glaciaires séparées par les régressions des glaciers, le Sahara a connu des alternances de pluviosité relative (paléolithique ancien et néolithique), et de sécheresse (paléolithique supérieur et phase actuelle). A l'encontre de certains auteurs M. Capot-Rey ne croit pas à la coïncidence du glaciaire européen et du pluvial africain. Mais quoi qu'il en soit de ce synchronisme, une certaine modification du régime de précipitation est incontestable ; on ne peut expliquer autrement le réseau hiérarchisé de vallées actuellement sèches, le morcellement des chebka, et probablement aussi l'importance des vestiges préhistoriques. A la même cause se rattache la présence anormale de certaines espèces végétales et animales, reliques d'une époque révolue qui se sont conservées en quelques points favorisés, tels les petits crocodiles trouvés dans les mares du Tassili des Ajjer et dans l'Ennedi.

Une réserve, capitale à notre sens, est cependant nécessaire. La certitude d'une phase ancienne de dessèchement laisse intact le problème d'un dessèchement progressif du Sahara dans la période historique. Ce problème ne relève plus seulement d'une explication rétrospective ; les possibilités nouvelles en dépendent très étroitement ; c'est avec elles que nous l'examinerons. En attendant, une première et utile conclusion se déduit de notre recherche sur la nature même du Sahara. L'aridité en est le trait dominant autour duquel s'ordonnent tous les autres. Mais de même qu'elle donne à cette immense partie de l'Afrique son unité, elle contribue à la diversifier en ce sens que cette aridité est modifiée, accrue ou diminuée par d'autres influences.

Aucune valorisation méthodique ne se peut concevoir sans la recherche des régions privilégiées. Il ne suffit pas de distinguer les grands ensembles, massifs montagneux, zones marginales du nord et du sud, secteur atlanti-

que, qui s'opposent aux « tanezrouft » de l'intérieur ; des cantons plus limités ont un intérêt particulier : thalwegs et cuvettes où se rassemblent et séjournent plus ou moins longtemps les eaux de ruissellement, accidents naturels favorisant l'infiltration ou protégeant contre l'évaporation, avant tout structures susceptibles d'avoir formé des nappes artésiennes.

Les études géologiques ont donc une grande importance pour orienter les efforts de la valorisation agricole qui est suspendue aux réserves d'eaux utilisables. Elles nous fixeront plus sûrement encore sur les richesses minières d'où dépendent les possibilités de valorisation industrielle. L'architecture générale du Sahara suggère des indications non négligeables : les régions de socle affectées par le volcanisme, sont d'ordinaire propices à certains métaux lourds, rares ou même précieux ; les sédiments carbonifères, ont une extension suffisante pour maintenir l'espoir de trouver de la houille ; les sédiments plus récents sont susceptibles d'une minéralisation variable ; les idées actuelles sur la formation du pétrole, surtout la puissance des moyens techniques, ont ouvert un immense champ de recherches.

Ces effets de la structure du sol sur le monde saharien, un et divers, se manifestent jusque sur la circulation qui conditionne toutes les autres formes de valorisation. Il est curieux d'observer le complet renversement des aptitudes des diverses régions qu'a produit l'utilisation de l'automobile. Le sable auquel est adapté le pied élastique du chameau, les dunes absorbant et conservant l'eau comme une éponge, étaient jadis favorables « au pas lent des caravanes » qui redoutaient la traversée des « tanez rouft » dénudés. Au contraire le sable est l'ennemi implacable de l'automobile, de ses roues comme de ses engrenages. Les surfaces rocheuses douloureuses au chameau, les régions pour lui inaccessibles attirent aujourd'hui les pistes autocyclables et certains « reg » sont des autodromes naturels.

La diversité régionale du Sahara ne suffit pas à garantir une transformation vraiment profitable ; mais représentant en quelque sorte les circonstances atténuantes elle s'oppose à une condamnation globale, absolue et définitive. Le procès du Sahara est susceptible de révisions ou locales ou périodiques ; ce n'est pas le désert lui-même qui en décidera mais d'une part l'intensité des besoins humains, d'autre part l'état de nos connaissances et des techniques ; ainsi parmi les régions, les unes apparaîtront susceptibles de valorisation agricole, les autres de valorisation industrielle, un petit nombre ayant le privilège de réunir tous les avantages.

III. — *Les enseignements du passé*

F. Roosevelt, si l'on en croit son fils, aurait porté, sur l'œuvre française au Sahara, un jugement dont la sévérité témoigne surtout d'une regrettable ignorance : ignorance de la géographie physique du désert qui ne possède rien de comparable au Tennessee ou aux fleuves californiens, ignorance des aspirations françaises dans l'action coloniale. Cependant la coïncidence de ces opinions américaines avec le brusque mouvement soulevé dans la métropole par les projets de valorisation risquerait de faire oublier les efforts antérieurs. Si les résultats ont été à l'échelle des moyens et par conséquent assez modestes, ils ont apporté des enseignements très précieux.

Sur tous les points, soudanais et algériens, où elle est depuis assez longtemps en contact avec le désert, l'Administration française s'est préoccupée des moyens de créer des conditions moins défavorables à la vie humaine. Mais le but n'avait pas cet aspect de révolution qui caractérise la tendance actuelle : il s'agissait seulement d'améliorer ce qui était. On se trouvait en présence, au moins dans les zones marginales, de groupes humains qui, de temps immémorial, menaient une existence très misérable : cultivateurs sédentaires et pasteurs nomades avaient néanmoins une expérience approfondie de la nature saharienne à laquelle était adapté leur genre de vie opposé. Il arrive que nos instruments scientifiques soient moins efficaces que le flair de ceux-ci, l'atavisme d'hydrauliciens de ceux-là. L'intervention était rendue plus nécessaire encore à cause des perturbations apportées par la présence française. La pacification, la lutte contre les épidémies endémiques, étaient en soi bienfaisantes. Mais ce double succès se traduisait immédiatement par l'augmentation de la population : entre 1906 et 1946, la population des territoires du sud algérien a plus que doublé ; celle de Mauritanie a augmenté de moitié de 1930 à 1950. Une augmentation parallèle de la production s'imposait car l'émigration de l'excédent de population n'était qu'un palliatif aux graves inconvénients. De même l'ordre social sur lequel reposaient les conditions du travail était bouleversé par les concepts occidentaux sur l'autonomie de la personne humaine qui amenaient la **suppression** de l'esclavage et des antiques inégalités.

Pour cette société aux besoins élémentaires le développement de la production vivrière, par l'extension des cultures et l'amélioration des rendements, était de première urgence. C'est de l'eau que tout dépendait, c'est

la recherche et l'utilisation de l'eau qui n'ont cessé d'être la préoccupation dominante des autorités responsables. Leur effort s'est orienté dans trois directions : a) perfectionner les techniques familières aux Indigènes, comme la collecte et l'épandage aux points choisis des eaux de ruissellement, les barrages de plus en plus considérables sur des cours d'eau, le forage et l'entretien de ces galeries souterraines, captantes et conductrices, appelées foggara ; b) découverte, grâce aux méthodes scientifiques, des nappes cachées en profondeur ; c) substitution des moteurs mécaniques à la traction animale et à la main-d'œuvre servile. On sait les gros débits, émerveillant les Indigènes, qu'ont donnés les puits artésiens implantés dans le sud algérien et le sud tunisien. Les abus du puisage dans les régions anciennement favorisées comme l'O. Rhir ont rendu nécessaire une limitation ; par contre l'expérience a justifié les espoirs fondés sur les nappes profondes de l'étage crétacé appelé « albien ». Le puits creusé à Guerrara en 1950 a donné 14.000 litres à la minute. Malheureusement l'existence de nappes artésiennes suppose un ensemble de conditions qui est plutôt exceptionnel. Le « *Piemont* » sudatlasique est vraiment privilégié et c'est pourquoi il est le pays des oasis et des palmeraies. Dans la zone méridionale ou saharo-sahélienne, les nappes phréatiques sont moins abondantes, les nappes artésiennes absentes : mais les pâturages y sont entretenus par les tornades et l'élevage, par sa relative prospérité, compense la rareté des palmiers ; le problème de l'eau et l'effort d'équipement se présentent donc sous une autre forme : comme dans beaucoup de régions d'élevage extensif, l'aménagement des points d'eau et la multiplication des abreuvoirs sont surtout nécessaires.

Que penser de l'œuvre entreprise et des résultats obtenus ? On en trouvera le bilan dans l'ouvrage de M. Capot-Rey, résumé par les chiffres du chapitre XI, paragraphe B. Si approximative qu'en soit l'apparente précision, ces chiffres sont décevants, que l'on considère l'état des deux seules richesses capables, par l'exportation, de donner des moyens d'échange, les dattes et le cheptel animal, ou celui des ressources alimentaires locales. Le nombre des palmiers en rapport, après la grande vogue de l'O. Rhir de la première décade du xx^e siècle, est aujourd'hui presque stationnaire dans les Territoires du sud algérien où il est passé de 4.809.000 en 1926-1930, à 4.829.000 en 1951. La Tunisie est privilégiée car le nombre d'arbres atteint actuellement 2.800.000, ayant presque doublé dans les dix dernières années.

Dans l'ensemble la production et les disponibilités pour l'exportation tendent plutôt à diminuer, car le rendement par arbre est resté médiocre et les maladies comme le terrible bayoud, ravagent les palmeraies. Le cheptel algérien ne s'est pas encore relevé de la catastrophe de 1945 : le graphique des variations des effectifs ovins, tombés de 250.000 à 40.000 têtes, entre 1910 et 1950, dans l'Annexe de Laghonat, est saisissant. Dans les oasis, les emblavures dont toute la production était consommée sur place, sont en nette régression : cette régression serait logique si elle correspondait à une utilisation plus rentable de l'eau trop rare, mais l'augmentation des plantations, des luzernières, des cultures industrielles, comme le tabac et le henné, reste très insuffisante et inférieure aux possibilités.

Ce bilan paraîtra décourageant et donne l'impression générale, malgré quelques succès partiels, d'un échec. La bonne volonté des pouvoirs officiels et la capacité des techniciens, étant indéniables, se retourneraient contre la nature saharienne et la psychologie indigène : la sécheresse de 1945 qui a décimé le cheptel algérien est une fatalité cyclique ; fatalités, les maladies qui stérilisent les palmiers ; fatalités, la paresse des oasiens et la crasse des nomades. Le point d'appui que demandait Archimède pour soulever le monde fait aussi défaut pour, plus simplement, transformer le Sahara : au-dessous du 35^e parallèle, le « mektoub » (c'était écrit) et l'Islam (résignation en Dieu) sont les seules vérités à confesser. Un phénomène a d'ailleurs condamné d'avance tout effort humain, l'évolution péjorative du désert ; certaines constatations objectives démontrent en effet que l'aridité n'a cessé de progresser depuis l'époque historique : des sites jadis habités ont été désertés, des oasis meurent ; sur les hautes cimes du Hoggar et en d'autres points, des peuplements d'arbres ne se révèlent plus que par des traces ; la tradition garde le souvenir d'un écoulement fluvial dans des vallées absolument sèches ; le niveau des nappes phréatiques s'est abaissé. On en conclut une diminution des précipitations contre laquelle notre science est encore désarmée.

M. Capot-Rey ne partage pas ce pessimisme : son tableau clinique des fléaux sahariens s'accompagne d'un diagnostic qui laisse espérer l'efficacité des remèdes proposés. Une critique aussi nettement constructive mérite de retenir l'attention, pour les solutions de détails, et plus encore dans son principe général qui revient, dans tous les chapitres, comme un leit-motiv. Non, le Sahara n'est pas une terre maudite. C'est moins la nature

qui manque aux hommes que les hommes à la nature ; les Sahariens autochtones, depuis la fin de leur isolement, fuient devant l'effort nécessaire et trouvent, dans l'émigration, la solution personnelle la plus commode ; l'Administration n'a pas manqué de bonne volonté, mais de volonté et cette volonté, primordiale dans l'action, aurait eu besoin de s'appuyer sur l'imagination créatrice de moyens.

Commençons par exorciser les fantômes. Rien ne prouve que le climat du Sahara se soit aggravé durant l'époque historique et divers témoignages, en se recoupant, rendent sa constance beaucoup plus probable. Les dessèchements constatés ne viennent pas du dessèchement de l'atmosphère. Ces aggravations locales résultent de deux forces malfaisantes souvent additionnées : le mécanisme de fossilisation progressive des oueds, les dévastations humaines. Il n'y a pas grand'chose à ajouter aux explications lumineuses de Gautier sur la fossilisation : les cours d'eau endoréiques, privés de la fixité du niveau de base marin, élargissent démesurément leur lit au lieu de l'approfondir, construisent, avec leurs apports, des barrages transversaux en amont desquels ils forment des zones d'épandage qui surexcitent l'évaporation : ainsi le courant pérenne cesse de plus en plus tôt en amont, donnant l'impression d'une diminution des débits. Un enfoncement très lent des nappes phréatiques est conforme à l'évolution normale, mais il n'est pas très gênant pour des puisatiers bien outillés et présente des avantages. Le plus grand ennemi de l'homme au désert, c'est l'homme lui-même : c'est lui qui a ruiné les maigres forêts incapables d'une régénération spontanée, réduisant ainsi l'hygrométrie locale, surexcitant l'érosion par le ruissellement sauvage. C'est enfin le brigandage qui a ruiné des sites habités : l'histoire plus récente de Tindouf, abandonné par les Tadjakant sous la menace des Regueibat, et reconstitué par la France, est un exemple à méditer. Une aggravation véritable du climat rendrait la tâche désespérée : mais contre le mécanisme de fossilisation et contre la malfaisance humaine, nous sommes parfaitement armés et un effort méthodique peut transformer en évolution vers le mieux l'évolution vers le pire.

L'œuvre officielle suggère déjà des remarques favorables à ce point de vue. L'aridité étant le fléau fondamental du Sahara, il était logique de concentrer les efforts dans la bataille de l'eau : c'est précisément sur ce front que les succès les plus positifs ont été remportés. « Il est à peine paradoxal de dire que dans certaines régions du Sahara l'eau est aujourd-

d'hui le fond qui manque le moins » (Capot-Rey, page 434). En effet la recherche de l'eau repose sur des données scientifiques et techniques qui sont familières aux professionnels et ceux-ci trouvent des solutions variées, adaptées aux circonstances locales : puits, citernes, canalisations, barrages, forages artésiens ; pourvu qu'ils disposent de l'argent nécessaire, ils sont sûrs de la docilité de leurs instruments mécaniques dans la lutte livrée contre la résistance passive des choses. Au contraire l'utilisation de cette eau, une fois découverte, ne peut se passer du concours actif et volontiers consenti des cultivateurs indigènes : malheureusement contre la routine et l'incompréhension des hommes, il n'est pas d'armes aussi efficaces que contre la nature.

L'eau, parce qu'elle est rare au désert et obtenue à grands frais, représente un capital précieux dont il faut tirer un revenu proportionné. Une agriculture intelligente le peut d'autant mieux qu'elle dispose, presque sans limite, des deux autres éléments favorables, la chaleur et le sol. Sans doute la formation des sols se trouve au désert contrariée par la pauvreté de la végétation, par les effets du vent qui sans cesse balaie, use et transporte. Mais la nature se plait à compenser elle-même ses méfaits ; elle a préservé la terre saharienne de cette lessivation épuisante que produit le ruissellement renouvelé. La désagrégation mécanique et chimiques des roches donne des terres d'une extrême richesse en sels minéraux utiles et variés. La fréquence des eaux saumâtres est un obstacle d'une évidente gravité pour le renouvellement des cultures traditionnelles : seuls les palmiers s'accommodent d'une teneur en sel qui est mortelle pour d'autres arbres fruitiers. Mais la chimie physique a découvert des procédés très sûrs pour chasser le sel. Les dépenses supplémentaires qui en résulteraient rendent seulement plus nécessaire encore le recours à des cultures riches, à la sélection des espèces, à l'augmentation des rendements, bref aux méthodes scientifiques de l'agriculture intensive. Il est utile de rappeler les expériences des agronomes et spécialistes d'Israël placés dans des conditions sinon identiques du moins comparables : elles ont démontré que les luzernières, l'élevage sélectionné et la production de lait représentent la spéculation qui, par unité de surface irriguée fournit le plus économiquement les calories d'alimentation. Ainsi les solutions théoriques de l'agriculture saharienne ne manquent pas : la vraie difficulté est de les faire connaître aux Indigènes et d'obtenir d'eux ou par eux l'application. Cette œuvre de

persuasion et d'éducation sera infiniment plus lente que le forage des puits artésiens.

Le problème n'est pas simplifié si on l'envisage dans sa position ethnique et sociale : pour mettre en valeur les terres sahariennes, quelle race, quelle religion, quelle classe sociale donnera les ouvriers les meilleurs. Jadis les travaux les plus pénibles étaient effectués par des esclaves noirs ou ces demi-esclaves que formaient le khammessat et autres associations léonines : libérés par le régime français et la facilité des transports, ces travailleurs s'évadent d'un travail pénible et mal payé. Les propriétaires du fond, commerçants ou pasteurs, sont encore plus réfractaires à des occupations jugées avilissantes. Malgré l'augmentation générale de la population, la main-d'œuvre agricole diminue. Certains, considérant la surpopulation du littoral et du Tell, voient une solution naturelle dans l'importation au Sahara de colons nord-africains, arabes et berbères ou méditerranéens. M. le Dr Edmond Sergent, le très éminent directeur de l'Institut Pasteur d'Alger, vient justement de publier la conférence faite à l'« Institute of biology » de Londres sur le peuplement humain du Sahara (Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie, tome XXXI, mars 1953). Les conclusions sont d'une netteté assez pessimiste. Le climat saharien s'oppose à une immigration de travailleurs blancs, même des blancs de l'Afrique du nord ; les violents et brusques abaissements de température sont également contraires à une implantation des noirs du Soudan ; quant aux nomades eux-mêmes, leur acclimatement ne vaut pas pour le milieu très particulier des cultures irriguées. Seuls les oasiens de souche, fixés depuis des siècles, sont un peu immunisés et capables d'un effort continu : il faudrait en protéger et multiplier la race dont la perfectibilité technique n'est malheureusement pas en rapport avec la résistance physique.

Selon M. Capot-Rey la pénurie de travailleurs endurants et expérimentés est aussi la raison véritable qui handicape aujourd'hui l'élevage du sud algérien. D'autres causes sont d'habitude invoquées : la réduction quantitative des pâturages au profit des cultures céréalières, les sécheresses anormales comme celle de 1945. Elles sont ou inexactes ou passagères. Le mal est plus profond. L'élevage extensif selon les modes du grand nomadisme n'est possible que pour des sociétés restées frustes, insensibles à la rudesse de leur existence, protégées par la force de la solidarité mais aussi des disciplines patriarcales. La liberté ascétique du loup maigre est plus facile à

admirer en poésie qu'à pratiquer dans la vie et les anciens bergers, quand ils l'ont pu, ont suivi le chien gras pour « entrer dans le pacte des villes ». Partout se manifeste le déséquilibre, à la fois technique et social, entre les effets immédiats, sur les individus, de la civilisation occidentale brusquement révélée et la lenteur des réadaptations. A propos de la crise de l'élevage, M. Capot-Rey donne une preuve assez topique de son origine sociale. Le nomadisme et la solidarité tribale se défendent de nos jours beaucoup plus vigoureusement dans le Sahara méridional et occidental qu'au nord ; or, dans ces régions qui ne sont pas plus indemnes des phases de sécheresse que le sud algérien, non seulement la densité kilométrique des animaux est plus considérable mais elle va en augmentant : à l'encontre des hécatombes nord-africaines, la Mauritanie, dans les dix années récentes, a augmenté de 35 % son cheptel ovin et de 50 % le troupeau de chameaux.

Toutes les régions d'élevage ont d'ailleurs à résoudre le même problème technique, l'amélioration de la qualité, plus importante que l'accroissement de la quantité. Les spécialistes officiels du Gouvernement général d'Algérie ont élaboré un programme très cohérent. Mais entre ses conditions de réalisation et les habitudes des éleveurs indigènes, l'opposition est si profonde qu'aucun résultat tangible ne peut être espéré avant longtemps. Les découvertes et les programmes techniques sont sur le plan de l'intelligence où la vérité s'impose d'elle-même : leur application ramène dans le domaine de l'affectivité, du subconscient, de l'instinct, des cristallisations, œuvres du temps que le temps seul peut rompre.

Une conclusion assez ferme se dégage tant de notre connaissance scientifique du Sahara que des expériences déjà vécues. La valorisation du Sahara n'est pas une utopie condamnée par la nature même du désert et permettrait même de réagir contre le mécanisme des aggravations, considérées à tort comme fatales. Mais si les autorités françaises se contentent de prendre la suite dans la tradition indigène, limitée à l'agriculture nourricière, ces cultivateurs et éleveurs indigènes, dont le travail restera fondamental, condamneront, par leur résistance passive, les transformations à une lenteur désespérante, voire à l'impossibilité. Dans le monde entier l'agriculture paysanne oppose au progrès un atavisme routinier. Le cas du monde saharien est plus grave encore. La présence française a détruit les bases sociales de l'agriculture et se traduit par une antinomie. Nous proclamons notre volonté d'améliorer le niveau de vie des habitants ; mais la circula-

tion fait régner entre les régions plus ou moins proches la loi des vases communicants : le plus fruste des oasiens ou des nomades, transporté en quelques heures du désert dans une de nos villes, a vite mesuré les rapports, ici et là, du pouvoir d'achat de son labeur. Le service le plus immédiat rendu aux populations sahariennes consiste dans la possibilité d'aller chercher ailleurs qu'au Sahara cette amélioration du niveau de vie souhaitée sur place. L'évasion sévit au maximum parmi les plus intelligents et les plus capables d'initiative. Si l'affectivité maintient des liens entre l'émigrant et son pays natal, il fait à sa famille une sorte de rente qui hausse les prix et diminue le travail productif. Cet engrenage psycho-social est plus redoutable que l'aggravation naturelle du désert.

Des raisons multiples et puissantes commandent de maintenir et de développer une population suffisante au Sahara. Ce résultat n'est possible que par la création sur place de conditions et de niveaux de vie qui n'amèneront pas de comparaisons trop fâcheuses avec les villes du Tell et de la côte : il est vain de l'attendre des transformations agricoles qui, désirables et matériellement possibles, seraient trop lentes si elles ne sont pas accélérées par un stimulant d'un autre ordre. Dans le stade et selon la loi même de notre civilisation occidentale, l'activité industrielle est seule capable de provoquer une hausse rapide des niveaux de vie, en grande partie d'ailleurs parce qu'elle réagit sur l'activité agricole à laquelle elle communique un peu de son rythme. Ce phénomène, familier dans nos pays les plus évolués, ne pourrait être que plus éclatant dans des pays aussi neufs que le Sahara : on ne transportera pas au désert l'agriculture flamande parce que l'agriculture ne peut pas plus se soustraire au milieu humain qu'au milieu naturel ; quelques mois peuvent suffire pour dresser à côté des erg les hauts fourneaux et les laminoirs dernier modèle de la campagne lilloise. La puissance révolutionnaire de la science industrialisée vient de ce que ses agents, les machines, sont des esclaves que nous transportons avec nous beaucoup plus facilement qu'on n'a jamais transporté les esclaves noirs. Ainsi la valorisation qui réhabiliterait vraiment le Sahara se ramène à ce problème : est-il possible d'y implanter des industries modernes ?

IV. — *Les conditions d'une valorisation intégrale*

La création d'une industrie moderne est à la fois simple et d'une infinie complexité. Elle peut être simple comme un acte de volonté pure, une sorte

de coup d'Etat imposant au dehors une décision subjective. Qu'on imagine une invention d'intérêt national qu'on voudrait expérimenter dans le secret le plus absolu, sans souci des dépenses : il serait plausible d'établir l'usine nécessaire au cœur du Sahara en y transportant, avec les machines, les ouvriers et leur ravitaillement. Dans une économie normale dominée par les lois de la concurrence, la création d'usines est complexe parce qu'une industrie n'est viable que par une somme, une convergence d'éléments nécessaires : par suite de leur hétérogénéité, les uns sont plus faciles, les autres plus difficiles à réunir, de sorte que la somme devient franchement négative ou traduit des compensations.

Les compensations sont le cas le plus fréquent mais varient selon le type d'industries. On distingue parfois les industries extractives ou minières et les industries de transformation. Leurs valeurs respectives constituent un problème qui, dans le cadre du Sahara, demande une attention particulière. En restant d'abord sur le plan des conditions générales, il est évident qu'on ne peut attendre beaucoup de matières premières de l'agriculture saharienne ; les activités de transformation ne sont possibles que si la structure du sol saharien permet l'extraction de matières premières abondantes et variées. Toute industrie, après l'existence de matières premières, demande encore : énergie, moyens de transport, main-d'œuvre, capitaux. Comment le Sahara pourrait-il faire face à ces diverses exigences ?

a) *Matières premières.* — Les matières premières, ou présentant par elles mêmes assez de valeur pour l'exportation immédiate, ou susceptibles d'avantageuses transformations, sont beaucoup plus abondantes au Sahara qu'on ne l'imagine d'après sa fâcheuse réputation.

Les unes sont connues et exploitées depuis longtemps : c'est le cas en particulier pour le sel, que l'évaporation naturelle accumule à la surface des dépressions et qui a rendu célèbres certains lieux d'extraction : la sebka d'Idjil, Taoudeni qui a remplacé à la fin du xvi^e siècle les salines de Toghaza revendiquées par le Sultan saadien, les sebkhas du Kaouar et de l'Agram. Le transport du sel de Taoudeni à Tombouctou par les caravanes périodiques ou « azalaï » a été le mouvement commercial le plus régulier du désert. En 1950 les principales salines du Sahara français ont produit 124.000 quintaux représentant une valeur de 200 millions de francs. Cette production, obtenue par des procédés séculaires, ne donne qu'une idée très insuffisante des possibilités réelles. D'ailleurs outre les sebkhas exploitables à ciel

ouvert, on ne peut douter de l'existence de mines de sel gemme à des profondeurs relativement faibles : elle est garantie par la constance, à travers les périodes géologiques, des régimes subdésertique, lagunaire et endoréïque. A proximité de Colomb-Béchar un sondage de recherche houillère sous la hammada du Guir a traversé le sel massif entre 180 et 700 mètres de profondeur. Le carbonate de soude, le natron, est exploité dans le Fezzan qui a produit, en 1950, 87 tonnes d'une valeur de 6 millions de francs. Il ne faut pas oublier que la soude, produit intéressant en soi, est à la base d'industries variées.

Pour la même raison que les sels de soude, la potasse, les phosphates reconnus déjà en divers points, peuvent être escomptés en vue de l'alimentation d'une industrie saharienne.

Si l'on considère les richesses décisives que seraient les gisements métallifères le jugement est différent selon le point de vue. Les richesses certaines paraissent modestes par rapport aux distances et à l'immensité du Sahara ; elles sont encourageantes au contraire, compte tenu de l'état réel de notre connaissance du sous-sol saharien. Nous ne sommes qu'au début d'une prospection même superficielle : or dans les régions qui ont pu bénéficier des méthodes perfectionnées d'investigation et des sondages en profondeur, les découvertes prometteuses se multiplient. Tout le Présahara marocain, comme l'avait prévu L. Gentil, est fortement minéralisé avec une gamme variée entre le fer et l'or. Les recherches plus serrées autour de Colomb-Béchar ont révélé la régularité de la présence du fer dans certains bancs de l'ordovicien et l'ordovicien est un des étages répandus dans tout le Sahara. Il est assez légitime d'espérer que la production du manganèse dans la bordure saharienne de l'Afrique du nord, sera d'importance internationale.

En dehors de la zone marginale du nord que beaucoup de raisons ont mise en avance, deux gisements ont été reconnus assez riches pour que leur exploitation soit déjà à l'étude : la mine de cuivre d'Akjoujt dont les réserves dans le précambrien correspondraient à plus de 600.000 tonnes de métal ; la mine de fer d'Idjil où existe une véritable montagne d'hématite à forte teneur.

b) *L'énergie.* — Les sources d'énergie, de même que les matières premières lourdes, mais moins impérieusement, ont besoin d'être trouvées sur place pour assurer la rentabilité d'une industrie. A première vue le Sahara

paraît désavantagé, que l'on envisage l'une ou l'autre des trois sources principales d'énergie, pétroles, charbon, électricité.

C'est l'emploi des moteurs à explosion, utilisant les dérivés plus ou moins lourds du pétrole, qui a été le principe de la révolution économique au Sahara. Moteurs et carburants sont en effet susceptibles d'un transport sans aménagement préalable, ce qui représente dans le désert, un avantage incomparable. Mais le prix de revient en limite l'utilisation aux besoins humains le plus impérieux. A Tamanrasset le litre d'essence coûte trois à quatre fois plus cher que sur la côte. Par sa valeur propre comme par les services locaux qu'il peut rendre, le pétrole mérite d'être l'objet de recherches actives. Ces recherches ont commencé dans les secteurs respectifs de la Société nationale des recherches de pétrole d'Algérie et de la Régie autonome des pétroles. Celle-ci opérant au nord du Hoggar a reconnu une structure favorable dans un gothlandien bitumineux susceptible d'être une roche mère auquel est superposé comme magasin le dévonien gréco-sableux protégé par une couverture argilo-calcaire de dévonien moyen. La Société nationale a procédé à un sondage dans les dunes de l'Erg occidental à 40 km à l'est de Tarhit : il lui fallait descendre à 1.800 mètres pour atteindre sous le carbonifère inférieur, le dévonien ; le travail a été abandonné à 1.300 mètres. Le sondage d'In Salah a révélé, en février 1954, la présence de gaz combustibles.

Si le pétrole n'est encore qu'une possibilité, le charbon est une réalité. Les « Houillères du sud oranais » exploitent le bassin de Kenadsa-Colomb-Béchar. Le charbon, comme le prouve l'évolution économique de l'Occident, fixe sur lui les grands foyers de la métallurgie. Il est donc naturel que Colomb-Béchar soit le centre des réalisations les plus avancées que nous ayons à exposer. On peut encore espérer soit le prolongement de ce bassin, soit la découverte d'autres terrains carbonifères productifs sous la couverture des hammada.

Le charbon a une double valeur puisqu'il peut être utilisé soit directement pour traiter le minerai de fer soit pour produire l'électricité. Les besoins en électricité ne cessent de croître mais cette forme d'énergie a l'avantage, d'une part de se prêter à un équipement pour le transport à grande distance, d'autre part de pouvoir être puisée à des sources constamment renouvelées par la science. La course au kilowatt-heure le plus facilement et le plus économiquement produit sélectionne les économies concurrentes qui cependant peuvent toujours en appeler d'un sort malheu-

reux, réserve favorable au Sahara dont les actuels handicaps ne sont pas définitifs. Ses zones marginales possèdent des fleuves susceptibles d'aménagements hydroélectriques, combinés avec les canaux d'irrigation. Les techniques modernes sont de plus en plus ingénieuses dans l'art des récupérations d'énergie qui font de chaque usine installée une autre usine en puissance. Nul ne peut prévoir jusqu'où s'étendra la révolution qu'est la désintégration nucléaire dont on sait seulement qu'elle ouvre une voie nouvelle. Mais le Sahara dispose avec le soleil et le vent de deux forces illimitées qui par un étrange paradoxe sont les plus anciennement familières à l'homme et les plus en retard dans leur exploitation scientifique. L'expérience des fours solaires de Montlouis aurait chance de trouver dans une industrialisation du désert un champ privilégié et ce stimulant financier qui dans notre société capitaliste précipite les découvertes. Quant aux machines, les éoliennes qui « se nourrissent de l'air du temps », il est presque incroyable qu'on ne les ait pas multipliées pour utiliser les vents alizés et transformer ces « jnoun » maudits qui ont soufflé la stérilité, en esprits bienfaisants sous la forme de kilowatts.

c) *Moyens de transports.* — La multiplication et le perfectionnement des instruments de la circulation ouvrent des chaînes sans fin d'effets rendus plus imprévisibles par leurs réactions réciproques. Cette puissance révolutionnaire s'exerce au maximum sur un désert dont l'isolement séculaire et le rôle isolant prennent fin brusquement. L'automobile et l'avion ont arraché au Sahara quelques-uns de ses traits spécifiques et les plus fâcheux : on ne peut douter que leur influence bienfaisante se poursuivra en s'amplifiant ; mais elle serait insuffisante pour permettre une valorisation intensive qui ne peut se concevoir sans un transport plus économique de matières lourdes.

Quatre voies principales permettent de traverser le Sahara en automobile : à l'ouest par Tindouf et Idjil vers le Sénégal ; au centre la voie oranaise par le Touat et Reggan vers le Niger et la voie algéroise par In Salah et Tamanrasset vers Agadès ; à l'est la voie tunisienne ou tripolitaine par le Fezzan vers les pays du Tchad. Non seulement les mailles de ce réseau sont bien espacées mais les voies ne sont que des pistes aménagées aux points les plus difficiles : l'utilisation en est souvent difficile, car l'aménagement est précaire et cependant l'entretien devient de plus en plus onéreux à mesure que les camions sont plus nombreux et plus lourds. Le pro-

blème du chemin de fer transsaharien est posé de nouveau, non pas en concurrence mais en liaison avec l'automobile : des réserves de carburants meilleur marché, des matériaux d'entretien, une répartition judicieuse du fret, selon la valeur et les distances, un drainage moins linéaire par rayonnement autour de quelques centres rendus ainsi capables d'une certaine vitalité, autant d'éléments à considérer pour justifier la coordination d'efforts parallèles. En fait d'ailleurs le chemin de fer transsaharien, sous le nom plus heureusement suggestif de Méditerranée-Niger, affirme, de temps à autre énergiquement, sa volonté de vivre. On ne s'étonnera pas de retrouver là encore la personnalité de M. Labonne : sa persévérante et clairvoyante énergie à obtenir l'élargissement à voie normale, du chemin de fer du Maroc oriental, prévu d'abord à voie métrique, a prouvé ensuite par le stimulant communiqué aux exploitations minières que ce premier tronçon du « Méditerranée-Niger » multipliait la vie autour de lui à mesure qu'il la recevait. De Colomb-Béchar, terminus officiel de l'exploitation, la voie parvient en réalité à Abadla où elle est stoppée par l'obligation de franchir la vallée du Guir, large de plusieurs kilomètres. L'assemblée de l'Union française, dans sa séance du 21 juillet 1953, a voté une proposition invitant le Gouvernement à autoriser le prolongement jusqu'à Adrar. Avec un radier au lieu d'un pont sur le Guir, on estime qu'une construction simplifiée ne dépasserait pas 20 millions par kilomètre sur l'ensemble de ce prolongement.

Le Sahara est donc entamé dans une direction judicieuse, cette artère vivante qu'est la Saoura et qui, depuis toujours, fut le meilleur chemin vers le Soudan nigérien. Au lieu d'une construction hardie partant simultanément de l'une et l'autre rive du désert, la prudence et la pénurie de moyens conseillent sans doute la continuation d'une progression à sens unique, qui permet de l'appuyer sur l'arrière. Les déceptions éprouvées dans la mise en valeur du Sahel nigérien donnent plus de lustre aux résultats obtenus sur la rive nord-africaine, à moins que les entreprises ne soient poursuivies au sud avec plus d'énergie. D'autre part des priorités pourraient être données au nord dans un sens différent, pour des raisons que nous allons envisager.

d) *La main-d'œuvre.* — Dans les déceptions soudanaises que nous venons d'évoquer, on sait que le problème de la main-d'œuvre a tenu une place importante, peut-être la plus importante, parce que la pâte humaine

est toujours la plus difficile à travailler. Les difficultés sont plus grandes encore au Sahara proprement dit.

Entre la démographie qui accuse une nette expansion et la pénurie de main-d'œuvre, la contradiction n'est qu'apparente. Les travailleurs qui créent la richesse véritable fuient le Sahara parce que les ressources y sont insuffisantes et ces ressources n'augmentent guère, faute de travailleurs. C'est un cercle à briser : il peut l'être plus facilement, malgré les apparences, pour l'activité industrielle que pour l'activité agricole.

La main-d'œuvre locale est, actuellement, aussi déficiente par la qualité que par la quantité. Pour les nomades, le travail manuel s'identifie avec le travail servile ; les « haratin », noirs ou demi-noirs, sont indolents. Les uns et les autres ne sont aucunement préparés aux tâches imposées par nos machines ; ils ne peuvent servir que de manœuvres : sous-alimentés, ils sont incapables d'un effort pénible et continu. L'importation de main-d'œuvre apparaît donc comme une condition obligatoire de la valorisation intégrale du Sahara : comme elle est conditionnée elle-même par de hauts salaires qui alourdiront encore une entreprise de rentabilité fort incertaine, la solution semble se dérober. M. Labonne a préconisé une sorte de militarisation. Si l'on considère que l'entreprise saharienne est du plus haut intérêt national, que le danger de guerre s'éloigne, l'utilisation pacifique et momentanée d'une partie de la jeunesse française serait très logique. Mais il en faudrait persuader les électeurs métropolitains qui seraient plus facilement émus par quelque campagne contre « le travail forcé ».

D'ailleurs une solution de liberté n'est pas impossible comme le montrent des expériences déjà nombreuses et prolongées. Du manœuvre à l'ingénieur par l'ouvrier spécialisé et le contremaître, l'éventail des salaires peut être assez largement ouvert pour attirer tous les éléments nécessaires sans que la charge soit trop lourde. Il est surtout essentiel de concevoir que la valorisation industrielle du Sahara, dans son premier stade, consistera dans d'énormes tâches matérielles auxquelles le machinisme moderne permet de faire face avec le minimum d'effort humain. L'exemple de l'Amérique atteste que la rareté et les hauts prix de la main-d'œuvre sont d'incomparables stimulants de la productivité. La naissance au Sahara d'un vaste marché du travail apparaît aussi comme la solution la plus efficace de l'expansion démographique, d'année en année plus préoccupante en Afrique du nord. La voie en ce sens est parfaitement tracée. Les agents des grandes

sociétés nord-africaines ont su organiser dans les régions relativement trop peuplées et vouées à l'émigration, le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire. Chacun des foyers miniers ou industriels de quelque importance est devenu un centre d'attraction qui rétablit l'équilibre démographique d'autant plus heureusement que ces centres sont très souvent dans des régions désolées. Les capitales phosphatières, Khourigha, Louis-Gentil, Gafsa, les récentes créations du Maroc Oriental, Djerada et Zellidja, celle des Confins, Colomb-Béchar, ont demandé un gros effort d'urbanisme et d'approvisionnement, mais ont parfaitement réussi à fixer une population considérée naguère comme instable. Leur prospérité n'est pas seulement un exemple encourageant : ces ruches sont à leur tour capables d'essaimer car elles ont fait naître et éduqué une génération, nouvelle pour l'Afrique du nord, de travailleurs spécialisés. Les Houillères du sud oranais par exemple estiment que pour faire face à des tâches plus vastes elles disposent d'un personnel autochtone parfaitement préparé et capable de constituer les cadres nécessaires. Par sa situation géographique comme par son peuplement l'Afrique du nord est une des chances les plus favorables de la valorisation du Sahara.

Les réserves faites par M. le Dr Sargent au point de vue de la santé ne sauraient être négligées. Mais le climat du Sahara n'a pas la continuité déprimante de la chaleur moite des très basses latitudes : la sécheresse et les écarts de température, favorisant les échanges de l'organisme, conviennent mieux à l'activité des blancs. Le paludisme, fléau des dépressions irriguées, ne se propage guère en dehors des oasis. Les règles de l'hygiène sont beaucoup plus faciles à imposer dans nos agglomérations artificielles que dans les villages indigènes anciens. C'est peut-être sous l'angle d'une transplantation de population que la création industrielle prend tous ses avantages sur la transformation agricole. Les objections du directeur de l'Institut Pasteur contre l'immigration blanche au Sahara ne prennent toute leur force que si les immigrants sont destinés au travail des oasis. Les hauts salaires et l'amélioration du niveau de vie qui sont liés à la puissance des machines ne signifient pas seulement une possibilité de jouissances bassement matérielles, mais ce minimum d'aisance générale sans lequel est impossible la santé du corps et de l'âme. La réduction des heures de travail et leur étalement sur les périodes les plus favorables du jour et de l'année, les congés à passer dans les lieux les plus aptes à retremper le

corps, le confort de l'alimentation et du logement, toute une rationalisation hygiénique de l'existence permet à la plante humaine un acclimatement impossible à d'autres organismes.

e) *Les capitaux et le problème politique.* — Qu'on envisage l'exploitation des possibilités naturelles ou la solution des difficultés, la mise en valeur du Sahara pose un problème de financement dont la solution conditionne tous les autres. L'optimisme le plus résolu ne peut dissimuler une double objection : les capitaux nécessaires représenteraient une masse impossible à chiffrer mais capable d'effrayer les moins timides ; la rémunération est incertaine et ne doit être sagement espérée que dans un avenir assez éloigné. Dans l'hypothèse la plus favorable, il faut prévoir une période de démarrage difficile qui exigera un effort financier considérable, non rentable car, avant même de produire, il faut assumer l'existence des producteurs par des créations *ex nihilo*.

On n'imagine guère « la libre entreprise », même animée par l'esprit le plus américain, prenant la charge ni surtout l'initiative d'une valorisation méthodique du désert. Celle-ci est d'abord un problème d'humanité et de politique et son utilité, si on peut l'appeler ainsi, irréductible à un calcul de banquier, n'a de sens qu'en considération de responsabilités supérieures à l'intérêt de générations passagères. L'intervention de l'Etat est une nécessité à reconnaître, non pour justifier ou repousser un doctrinarisme d'école, mais parce qu'elle est conforme à son devoir le plus impérieux, un devoir d'humanité. Ce n'est pas son principe qui est à discuter, mais ses modalités concrètes et, à ce point de vue, les divergences les plus extrêmes commencent à se manifester.

Sans doute les partisans de la nationalisation n'ont pas clairement prévu les conséquences économiques et financières d'une conception essentiellement politique, mais elles s'imposeraient : si le Sahara est considéré comme une dépendance directe de la métropole, c'est le budget métropolitain qui doit prendre en charge tout l'équipement administratif et économique de ce territoire immense et quasi vide. D'une part une position inspirée par des sentiments très nobles mais peut-être trop purement subjectifs ; d'autre part des objections peut-être trop étroitement pratiques mais prenant plus de force à mesure qu'on serre la réalité de plus près. Si la France avait concentré en Afrique les milliards-or que des générations laborieuses avaient économisés, il est vraisemblable que le désert lui-même eût été

un débiteur plus solvable que les Etats inutilement arrosés : mais aujourd'hui la métropole, épuisée par les deux guerres mondiales, si lente à rebâtir même les logements de ses nationaux, est condamnée à certaines priorités voire des restrictions dans ses investissements extérieurs. En fait et en droit, conformément à la géographie, à l'histoire, à l'expérience vécue et aux situations acquises, le Sahara, enclavé dans les divers pays de l'Union française est une propriété commune de l'Union et c'est l'Union tout entière qui est intéressée à sa valorisation. Le désert a servi de zone-frontière, mais n'a pas lui-même de limite naturelle rigoureuse : il serait désastreux de hausser en barrière politique des conventions administratives. Les populations sahariennes qui ont déjà souffert des entraves mises à leurs déplacements seraient immédiatement affectées, singulière manifestation de notre volonté d'améliorer leurs conditions d'existence. Jusque là une chance précieuse du Sahara fut précisément l'affirmation de la solidarité des diverses entités relevant de l'autorité française avec leur arrière-pays saharien qui a pu ainsi bénéficier d'un premier équipement sans aucune charge pour les contribuables métropolitains. Ce n'est pas la rupture mais au contraire le développement de cette solidarité qui permettra la valorisation intégrale du Sahara. Le vrai rôle de la France, en dehors de sa garantie générale à tout système d'emprunts officiels et privés, est de veiller à l'unification planifiée des efforts et d'arbitrer les divergences qui pourraient se produire.

Notre monde est bouleversé, c'est une raison de plus pour appliquer la sage formule : *quieta non movere*. Les partisans de la nationalisation pourraient bien, paradoxalement, nous conduire au même résultat que ceux qui imaginent une sorte de pool international pour financer l'aménagement du désert. Une appropriation par la métropole des territoires sahariens remettrait en question l'organisation actuelle ; elle susciterait des convoitises brutales qui se masqueraient d'abord dans la participation au pool, dans une collaboration financière et technique conduisant à la réduction progressive des attributs essentiels de la souveraineté. Certes la mise en valeur du Sahara est si largement humaine qu'aucune aide n'est à repousser : elle s'intègre tout naturellement dans ce monde eurafricain qui est le prolongement logique de la communauté européenne. Mais les forts, seuls, peuvent sans risque renoncer à un peu d'eux-mêmes et proposer les formules de conciliation. La plus sûre manière de nationaliser le Sahara est

d'abord de l'humaniser par des créations économiques où la marque française sera indélébile : l'Union française en sera si fortifiée qu'elle pourra dès lors offrir et recevoir toutes les participations, mais dans le cadre défini par ses représentants.

V. — *Une solution : les Zones d'organisation industrielle d'Afrique*

Les mouvements d'opinion en faveur soit de la nationalisation du Sahara, soit d'un prolongement africain de la Communauté européenne, se nourrissent trop facilement d'éléments affectifs qui détachent l'esprit du réel. Sur un plan tout différent se poursuivent des efforts plus discrets mais plus directement efficaces ; les revues de grande vulgarisation en sont encore à discuter abstraitement des modalités d'une action au Sahara alors que l'action est déjà engagée dans le cadre dit des « Zones d'organisation industrielle d'Afrique » (Z. O. I. A.).

La conception des Z. O. I. A. est inséparable de la personnalité qui, lui ayant donné une base administrative, est la plus capable d'en faire une réalité vivante. Dans une séance fameuse, Henri IV avait dit aux juges parlementaires qui lui résistaient : « J'ai sauté sur des murailles de villes ; je sauterai bien sur vos barricades qui ne sont pas si hautes ». Le plus populaire de nos rois avait des illusions ; en notre cher pays de France les barricades administratives furent toujours les plus hautes : pour les emporter il faut le dynamisme prodigieusement communicatif que rayonne l'union tout à fait exceptionnelle d'une imagination inventive et de la plus persévérante énergie, de la foi passionnée et de l'esprit le plus clair. M. l'Ambassadeur de France Labonne, au Maroc et en Tunisie, a partout donné une impulsion nouvelle à l'activité économique sous un signe commun : la collaboration étroite entre les services officiels et les entreprises privées. Cette collaboration s'est révélée merveilleusement féconde dans des pays neufs parce que l'Etat, sans négliger son rôle d'arbitre souverain au profit des intérêts généraux permanents, a apporté à la libre entreprise, non plus les entraves d'une réglementation paralysante, mais la puissance de ses moyens matériels et le concours de ses agents rivalisant de compétence et d'activité avec leurs collègues du secteur privé.

C'est par une collaboration de ce genre que M. Labonne espère précipiter la mise en valeur de l'immense domaine africain de la France ; il faut en

même temps assurer une coordination des efforts non pas seulement par dessus les barricades des techniques particulières mais des frontières politiques. Nous avons transporté outre mer toutes les habitudes de nos administrations avec le particularisme jaloux de leurs circonscriptions territoriales et de leurs spécialisations. Notre diplomatie fait en Europe un magnifique effort pour construire, malgré les vieux antagonismes, une unité économique ; dans le continent africain dont la principale chance est son immensité naturelle, des douaniers français montent la garde de part et d'autre de cloisons artificielles. A la diversité des règlements la dernière guerre a même ajouté une diversité de l'étalon monétaire. L'entreprise africaine exige un assouplissement de ce qui ne peut plus être remis en question : d'où le concept de zones qui s'ordonneront autour de pôles d'attraction économique dépassant les entités administratives. Le Sahara où une telle discordance suscitera le moins de difficultés va être le plus immédiat et le plus sûr bénéficiaire de l'expérience : tel fut le premier résultat de la reconnaissance préalable des zones à créer et des possibilités.

Dans un premier stade en effet il ne fut créé qu'un organisme d'études : ce fut le Comité d'études des zones d'organisation industrielle de l'Union française qui avait été, vu l'extension territoriale de son objet, rattaché à la Présidence de la République. Le comité continue à assurer l'élaboration des programmes dont la mise en œuvre demandait un service véritable, doté de la personnalité civile et de moyens financiers. Une loi du 5 janvier 1952 a institué le « *Bureau d'organisation des ensembles industriels africains* » dont un décret du 29 décembre 1952, pris en Conseil d'Etat, a précisé les attributions, la gestion budgétaire, le fonctionnement assuré par un Conseil d'administration : les membres de ce Conseil sont désignés pour quatre ans, les uns par le Président du Conseil des ministres, les autres es qualité. Le Vice-Président et le Secrétaire général du Comité d'études, ayant de droit accès, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil d'Administration du Bureau, assurent une liaison concrète entre les deux organismes. Un décret du 29 mai 1953 a nommé les membres du Conseil et en particulier le Président, M. Armand, directeur général de la S. N. C. F.

Le Bureau d'organisation des ensembles industriels africains est une création originale, à qui, par tous les moyens légaux, composition, autonomie financière, rattachement à la Présidence du Conseil, on s'est efforcé de garantir le maximum de souplesse et d'efficacité. Pour l'exécution dont

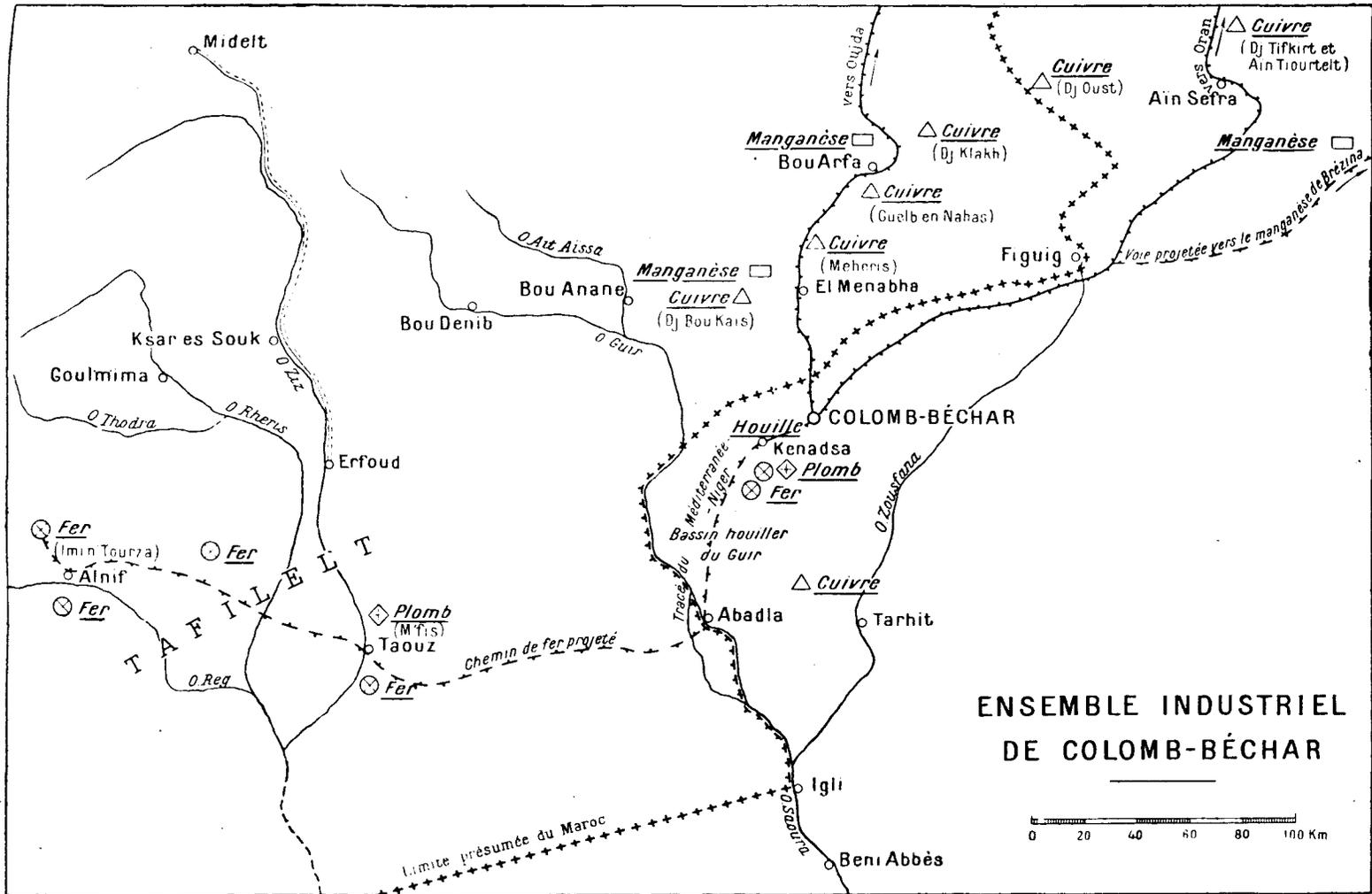
il a la charge, le Bureau doit par priorité, s'appuyer sur les services publics qualifiés des divers territoires intéressés en stimulant et coordonnant leurs efforts ; mais il est habilité pour faire naître les entreprises particulières jugées utiles. Dans cette association de l'Etat et de la libre entreprise pour une œuvre définie et concertée, on reconnaît l'inspiration qui assura pour un objectif limité le merveilleux succès du Bureau marocain de recherches et participations minières. Le nouvel organisme a un champ d'action infiniment plus vaste, plus profond et plus complexe. Son premier directeur, dans une conférence faite à la Société française de géographie économique le 17 juin 1953, a très justement évoqué le rôle joué par la Compagnie minière du Katanga ou par la Tennessee Valley Authority. Dans la métropole, notre Compagnie nationale du Rhône compense une moindre liberté par l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des collectivités ayant des ressources propres ; le Sahara ne peut faire appel à des budgets de municipalités ou de chambres de commerce : du moins le Bureau africain a fait entrer dans son Conseil outre les délégués officiels des pays voisins, les représentants des grandes entreprises économiques intéressées.

De toutes les façons se manifeste la confiance dans la vertu des concentrations méthodiques, des ensembles ordonnés et dirigés où le climat, loin d'étouffer, surexcite les vitalités individuelles et la spontanéité créatrice. Le « développement intégré » suivant la formule d'un audacieux raccourci, est la condition de la mise en valeur des contrées les plus pauvres de l'Afrique : c'est ce qu'exprime le nom même de Bureau *des ensembles industriels*. L'activité économique placée sous ce signe présente une triple valeur. Contrairement à la formule habituelle des pays neufs, la priorité est donnée nettement à l'industrie de transformation sur l'économie destructrice de l'industrie extractive. Un des pires ennemis du Sahara est sa disposition massive, l'éloignement de la mer et le prix écrasant des transports continentaux qui en résulte. Pour un produit comme le fer, on peut calculer assez exactement, d'après la teneur du minerai la distance au-dessus de laquelle une mine cesse d'être exploitable. Telle est la loi d'airain de l'économie matérialiste qui règne trop souvent sur l'exploitation de type colonial. Tous les procédés techniques qui permettent d'enrichir sur place la teneur assouplissent ces maxima : *a fortiori* une véritable transformation industrielle qui donne au produit fabriqué une valeur telle que le prix du transport devient relativement négligeable.

Cette valeur ajoutée ne se limite pas au prix marchand. L'Union française rapproche des hommes plus encore que des territoires et le développement économique de chacun de ses territoires doit être au profit maximum de ses habitants. Certes ceux-ci bénéficient de l'ouverture d'une mine, mais seulement sous la forme de salaires. L'usine est plus profondément humaine : plus complexe, elle attire des hommes plus nombreux et plus divers ; par elle-même et par toutes ses conséquences elle est une éducatrice ; dans un milieu colonial tout spécialement, elle traduit, ne serait-ce que par l'éventail des salaires, la supériorité de l'esprit cultivé sur le travail manuel.

Une usine de quelque importance devient presque nécessairement le principe d'un de ces ensembles industriels dont il importe cependant de favoriser, de précipiter la prolifération. La concentration géographique épanouie en foyer industriel, élargit le marché de la main-d'œuvre, des capitaux, permet le rendement maximum de sources d'énergie. La concentration technique ou verticale réduit les transports et les intermédiaires onéreux, et l'on sait à quel point le traitement ingénieux des sous-produits fut toujours, pour une usine, le meilleur moyen d'abaisser ses prix de revient. Un ensemble industriel cohérent échappe aux méfaits de la concurrence anarchique et, les diverses usines se prêtant un appui réciproque, la vitalité de chaque partie garantit celle du tout.

Le Sahara, par le contraste de son morcellement administratif avec son unité naturelle, par la haute valeur de sa position géographique qu'a de tout temps stérilisée sa misère économique, avait retenu l'attention toute particulière du Comité d'études : sa zone I, qui a pour centre Colomb-Béchar, va certainement être l'objet des premiers efforts de réalisation du Bureau d'organisation des ensembles industriels. Sans doute la prospection a révélé des possibilités intéressantes en d'autres points du désert. L'Air est le siège d'une petite exploitation d'étain. Par une étrange coïncidence la grande piste transmauritanienne est jalonnée par trois gisements miniers dont la richesse est bien établie. A mi-chemin entre Atar et Nouakchott, à 200 km de l'Océan, le précambrien d'Akjoucht contient du minerai de cuivre, à faible teneur, mais en masse considérable. Plus éloignée la mine de fer d'Idjil a cependant paru justifier un équipement immédiat par ses réserves énormes d'hématite à forte teneur : la construction d'un chemin de fer pour le transport à la côte est le principal souci de la Société des mines de fer de Mauritanie. Le plus court chemin passerait à travers le ter-



**ENSEMBLE INDUSTRIEL
DE COLOMB-BÉCHAR**

ritoire espagnol du Rio de Oro, ce qui fait surgir des difficultés politiques. Un tracé purement français impose un sérieux allongement mais aboutirait à Port-Etienne qui a déjà quelques aménagements et est le siège d'une organisation de pêcheries, d'un intérêt économique et humain susceptible de grande expansion. Ces richesses minières contribuent à réhabiliter le Sahara. Mais dans l'état actuel leur exploitation est conçue selon la formule ancienne, la cueillette brutale aussi mécanique que possible. Tindouf où l'on vient de découvrir une autre très riche mine de fer est englobé géographiquement dans la zone I. Le géologue Menchikoff y a signalé, voici déjà vingt-cinq ans, l'existence d'un bassin carbonifère. S'il recelait des veines de houille exploitables les conditions deviendraient éminemment favorables à l'équipement d'un ensemble industriel qui aurait sur celui de Colomb-Béchar l'avantage d'être plus près de la côte. Mais d'un côté est l'espoir, de l'autre des réalités.

Les réalités sur lesquelles se fonde l'ensemble industriel de Colomb-Béchar, sont de quatre sortes : les gisements de houille cokéfiabls déjà exploités près de la ville et reconnus plus riches au sud ; des gisements de minerais métallique à proximité ; des liaisons par voie ferrée avec la côte ; la vallée du Guir-Saoura avec ses possibilités hydrauliques et agricoles.

Sur l'invitation du Comité des Z. O. I. A., des experts dont la compétence et l'autorité sont universellement reconnues, ont étudié le problème sous toutes ses formes, scientifiques, techniques, économiques et financières. Les conclusions des diverses missions, se prolongeant ou se recoupant, ont été favorables et positives : ce sont elles qui orientent aujourd'hui l'effort du Bureau d'organisation. L'industrie de base consiste dans la métallurgie du fer, plus exactement la production du ferro-manganèse. Il fut d'abord admis que l'entreprise serait viable avec deux hauts fourneaux classiques de 4 mètres de diamètre, ayant une capacité de production annuelle de 230.000 tonnes de fonte et 100.000 tonnes de ferro-manganèse. La rentabilité exigeait un amortissement en vingt ans. Un calcul élémentaire montrait que la région, pour justifier cet équipement, devait posséder des réserves évaluées respectivement à 9 millions de tonnes de houille, 8 millions de tonnes de fer, 4 millions de tonnes de manganèse. Ces exigences sont plus réduites si l'on remplace les hauts-fourneaux par le système Philippon des bas fourneaux du type du cubilot-gazogène. Ce système, d'invention récente, présenterait pour Colomb-Béchar deux très gros avantages : un groupe

de douze bas fourneaux donnerait un rendement équivalent aux deux hauts fourneaux avec une consommation bien moindre. Il est possible de procéder par étapes progressives, en commençant par une sorte de cellule-pilote avec deux bas fourneaux.

Ces calculs de professionnels, d'après des expériences en usine et non simplement au laboratoire, sont de solides bases. Le calcul des réserves qui dorment dans le sol est beaucoup plus délicat comme le montrent les divergences des prévisions à l'ouverture de la plupart des mines. La mission envoyée dans ce but au printemps 1952 par le Comité des Z. O. I. A. a confronté ses observations sur place avec tous les renseignements établis par la prospection officielle et privée. Pour réserver prudemment une marge aussi grande que possible, elle a adopté les exigences maxima correspondant au principe des deux hauts fourneaux : elle les a même majorées en ce qui concerne le charbon dont de nouvelles quantités seraient nécessaires si, conformément aux espoirs, le traitement du cuivre et du plomb s'ajoutait à la métallurgie du fer. Cette prudence double la valeur de ses conclusions qui ont été nettement favorables.

Le charbon, même après les prodigieux progrès de la technique, est resté le produit-clef par excellence, car il alimente les centrales électriques comme les hauts fourneaux : c'est sa présence à Colomb-Béchar qui attire tout le reste et assure la vitalité pittoresque de ce champignon du désert. La petite ville a célébré cette année le cinquantenaire de sa fondation. Son histoire est un symbole d'heureux augure pour la valorisation du Sahara. Elle commence par un acte de volonté de Lyautey, qui, commandant la subdivision d'Aïn Sefra, avait voulu porter à l'ouest du djebel Bechar les postes protégeant la ligne de communication avec la Saoura. Son acte de baptême est un mouvement d'humeur et d'humour du grand chef : le Parlement toujours inquiet des répercussions marocaines et internationales d'une initiative militaire, avait réagi contre cette installation en territoire contesté. Le nom, francisé, avait francisé l'emplacement et rassuré les consciences. Vingt-cinq mille habitants dont six mille Européens grouillent aujourd'hui dans un pittoresque assemblage de baraques et de maisons confortables, de magasins hétéroclites et d'ateliers de réparations, qu'assiège le désert, si vide que les expériences militaires d'engins télé-guidés se font dans les environs de Colomb-Béchar.

Le charbon, découvert dès 1907 par les légionnaires du poste, avait eu

depuis 1917 un commencement d'exploitation qui fut stimulé par la dernière guerre. Les « Houillères du sud oranais » substituées à la première Société par la nationalisation ont extrait en 1951 247.000 tonnes. Les rendements sont modestes et onéreux : la veine exploitée n'a que 0 m 40 d'épaisseur et s'encombre de stériles ; la production par homme atteint seulement la moitié de la moyenne française, la qualité est médiocre et encrasse les grilles de locomotives. Grevé des frais de transport le charbon de Colomb-Béchar ne peut, sur la côte soutenir la concurrence avec les charbons importés. C'est pourquoi l'Etat doit accorder une subvention qui atteint 2.500 francs par tonne. Comment fonder, dans ces conditions, une entreprise rentable ?

Il importe d'observer qu'une utilisation sur place allégerait très sensiblement le prix de revient. Surtout on est sûr aujourd'hui de pouvoir produire plus économiquement. La veine exploitée fait partie d'un premier bassin allongé vers l'O. S. O. jusqu'au delà de Kenadsa. D'autres bassins, tout proches et meilleurs ont été reconnus. Il est encore difficile de préciser ce qu'on peut attendre de celui de Mezarif-Nekheïla situé à l'est du djebel Mezarif et par conséquent d'accès assez difficile. Mais l'anticlinal namurien de Mennouna-Guelb el Aouda, qui borde la cuvette westphalienne de Kenadsa, est lui-même flanqué au sud par le bassin dit du Guir : celui-ci, vaste et complexe, se ramifie en plusieurs compartiments, Ghorassa-Ksik-sou et Sfaïa-Abadla. Il contient plusieurs veines de charbon dont une, dite du Ksiksou, est particulièrement intéressantes : elle a une épaisseur de 0 m 70, se maintient à faible profondeur avec un pendage régulier de 7 degrés seulement. L'exploitation en a été commencée sans modifier les installations des ouvriers de Colomb-Béchar qui sont chaque jour transportés par chemin de fer. L'expérience a montré que le rendement par homme pouvait atteindre 1.300 kilos, soit à peu près la moyenne de France et que le prix de revient était inférieur de 1.200 francs par tonne à celui de Kenadsa. Il semble que le compartiment de Sfaïa-Abadla, moins étudié à fond, soit encore plus riche.

Même en laissant de côté les probabilité qui restent à contrôler, les réserves de charbon sur lesquelles un programme immédiat peut s'établir ont été évaluées à 30 millions de tonnes. La quantité dépasse donc de beaucoup les besoins. La qualité suscite quelques réserves. La houille du sud oranais contient une proportion excessive de soufre dont les techniciens

redoutent le passage dans la fonte. Mais la métallurgie dispose aujourd'hui de procédés parfaitement efficaces d'élimination du soufre : il faut seulement tenir compte d'une certaine augmentation des prix de revient.

Le foyer métallurgique de Colomb-Béchar n'éprouvera aucune gêne pour son alimentation en minerai de fer. Les disponibilités de la région dépassent infiniment les besoins ; le problème n'est plus le calcul des réserves mais le choix entre les lieux d'extraction. Parmi les gisements reconnus les uns sont disséminés en petites quantités à proximité des puits de charbon, les autres sont plus éloignés mais susceptibles d'une production massive et prolongée. Les agents du Méditerranée-Niger ont signalé la présence d'amas de minerai si près du chemin de fer au sud de Colomb-Béchar, qu'ils les désignent par les bornes kilométriques de la voie : il est possible que certains de ces « chapeaux de fer » exploitables à ciel ouvert se prolongent par une très riche minéralisation des couches profondes. Le massif de l'Ougarta beaucoup plus au sud, donne de grands espoirs dont la justification serait précieuse pour accélérer la construction du Méditerranée-Niger qui doit passer à côté. Dans l'état actuel de la prospection les gisements de minerai les plus capables d'alimenter abondamment les hauts ou bas fourneaux de Colomb-Béchar se trouvent à l'ouest, c'est-à-dire en territoire marocain. Depuis longtemps les géologues du Service marocain des mines ont fait connaître une série de gîtes de minerai de fer, filonien ou sédimentaire, qui jalonnent la bordure sud-atlasique du bouclier saharien : le plus riche est celui de l'Imi-n-Tourza dans le jebel Ougnat ; mais il se trouve à 250 kilomètres du charbon. Le transport de ces minerais pose donc un problème technique et administratif. L'éloignement des ports marocains est tel que la seule chance d'une exploitation est l'écoulement vers le foyer de Colomb-Béchar. M. Maître-Devallon a étudié un projet de voie ferrée qui relierait le jebel Ougnat au Méditerranée-Niger et deviendrait l'amorce de la grande rocade sud-atlasique vers Agadir.

Comme le fer, le manganèse est déjà bien connu en plusieurs points. La mine de Bou Arfa, exploitée depuis plus de vingt ans, a le gros avantage d'être desservie par la voie normale : sa production, en principe réservée à la métallurgie de la métropole, pourrait livrer des excédents. Plus proches encore de Colomb-Béchar sont les gisements de Menabha et du jebel Bou Kaïs dont les réserves sont l'objet de vives discussions entre les spécialistes. Des recherches sont en cours au sud, au jebel Guettara et à Chebket el

Hammam. Le gisement considéré comme de beaucoup le plus riche est celui du jebel Kohol, près du village algérien de Brzina, dont les réserves sont évaluées à 30 millions de tonnes. Malheureusement il se trouve à 300 kilomètres de Colomb-Béchar vers le nord est : un chemin de fer projeté pourrait l'y relier, en se détachant de la voie oranaise vers Beni Ounif.

La production de ferro-manganèse étant ainsi assurée dans le « combinat » de Colomb-Béchar y attirerait vraisemblablement une métallurgie du cuivre et du plomb. Le minerai existe dans la région en plusieurs points sans que l'évaluation des réserves soit encore fermement établie. La prospection du cuivre, minerai très fréquent mais à dose faible, est particulièrement délicate. De là une grande abondance des sites de recherches : au jebel Tifkirt et Aïn Tiourtelt près d'Aïn Sefra ; Guelb en Nahas et Meheriz entre Bou Arfa et Colomb-Béchar ; jebel Arhlal à l'ouest de Tarhit ; massifs de Tabelbala et d'Ougarta au delà de Beni Abbès. Une exploitation est considérée comme certaine, d'une part au jebel Klakh dont les filons se prolongent en territoire algérien au jebel Oust, d'autre part au Bou Kaïs ; elle est facilitée par la proximité de la voie normale et de Colomb Béchar.

Les mines de plomb, déjà célèbres du Maroc oriental, sont englobées dans la Z. O. I. A. n° 1 ; elles font partie d'un ensemble industriel déjà très prospère qui, situé bien au nord du Sahara, présente cependant cet intérêt d'être desservi par le Méditerranée-Niger et de former le premier relai de la circulation transsaharienne. Dans la sphère d'attraction immédiate de Colomb-Béchar se trouve le gisement reconnu au Guelb et Guemah. Plus éloigné et en territoire marocain est le centre minier de Taouz : le B.R.P.M. a installé à Mfis une petite laverie qui envoie ses produits par camions à Port-Lyautey, soit à 625 km. Ce plomb, ainsi grevé de 8.500 francs de frais de transport par tonne, serait naturellement détourné vers Colomb-Béchar, si l'on construisait le chemin de fer minier du jebel Ougnat dont le tracé passe par Taouz.

L'ensemble industriel de Colomb-Béchar présente ainsi un plan dont les lignes fermes s'accommoderont d'une expansion concentrique. Le noyau central est formé par la fabrication, avec la houille du bassin, du ferro-manganèse. Une cellule-pilote de deux bas fourneaux va préciser la quantité de kilowatts que donnera le turbinage des gaz récupérés et qui libérera d'autant la production de la centrale thermique. Le traitement du plomb et du cuivre, d'importance proportionnée aux réserves de minerai



encore mal connues, élargira les bases métallurgiques de l'affaire. Un autre groupe d'usines, ou nécessaires, ou dérivées, est sous la dépendance immédiate de ce noyau : les besoins de la construction sont si considérables et les transports si onéreux qu'il faut prévoir la production sur place des matériaux, en particulier du ciment : des cimenteries capables au besoin de donner des excédents exportables, auraient à leur disposition des calcaires et schistes tout à fait favorables dans le sous-sol tout proche et en plus les laitiers de fusion des bas fourneaux. L'industrie chimique constitue un troisième groupe : des usines de synthèse utiliseront le courant électrique et tous les composés, à base d'azote, y pourront naître, que ce soient des engrais ou des explosifs. Il n'est pas chimérique d'espérer une puissante vitalité de ce foyer d'industries chimiques car le sous-sol de la région peut l'alimenter abondamment : le formidable bassin de sel gemme découvert à quelques kilomètres de Colomb-Béchar constitue une réserve inépuisable de cette base précieuse qu'est la soude et contient, vraisemblablement de la potasse ; l'onéreuse nécessité de purifier la houille de ses excès de soufre peut être compensée par un traitement permettant de produire l'acide sulfurique.

Même en laissant de côté les espérances que fait naître la similitude des formations rubéfiées, très développées au nord et à l'ouest du bassin houiller, avec le crétacé, riche en bauxite, du bassin espagnol de l'Ebre, l'ensemble industriel de Colomb-Béchar possède avec certitude tous les éléments de vitalité et de rentabilité. L'étude pratique du noyau métallurgique essentiel est au point. La réalisation ne dépend plus que des concours financiers que saura trouver le Bureau d'organisation. La petite ville est déjà un défi à son paysage désertique : sa population, en augmentant, rendrait très onéreux un ravitaillement trop uniquement importé. Mais de même que le charbon attire le fer et fait naître l'usine, une concentration de bouches à nourrir surexcite la production agricole et alimentaire. Or la vallée du Guir a toujours frappé l'attention des voyageurs qui l'ont comparée à celle du Nil. Là vaste plaine d'épandage qui s'étale aux environs d'Abadla est susceptible d'être fécondée par l'irrigation grâce à un barrage retenant les eaux de crue du fleuve. Les hauts salaires des ouvriers industriels garantiront une avantageuse rémunération des paysans horticulteurs. L'économie moderne repose non sur une loi d'airain mais sur la générosité de la vie qui entretient et engendre la vie, au désert autant et peut-être plus qu'ailleurs.

Conclusion

La valorisation du Sahara n'a pas l'inconsistance d'un rêve et ne se perd plus dans un avenir indéfiniment fluide. Elle est commencée positivement. Objectera-t-on que l'ensemble industriel en train de naître à Colomb-Béchar est sans commune mesure avec l'immensité du désert ? Il est vrai, mais lorsque le lieutenant Cottenest, obligé de choisir entre les chances également douteuses de la victoire ou de la fuite, décidait de charger, avec sa poignée de méharistes fatigués, les Touareg tenus pour invincibles, ce seul acte de foi courageux a ouvert définitivement les routes vers le grand sud ; de même il faut d'abord démontrer par le fait qu'aucune fatalité irréductible, ne pèse, comme une malédiction divine, sur le Sahara. La nature, dans ses qualités ou ses défauts, n'est jamais qu'une projection de la conscience humaine : cette vérité est sans cesse à redécouvrir. Le Sahara n'est resté inhabitable que parce que les hommes n'ont pas su ou pas voulu le rendre habitable.

Cette force des représentations plus ou moins adéquates commande de ne pas s'exposer à quelque échec qui serait, dans le domaine économique, l'équivalent du massacre de la mission Flatters. Il est donc heureux que le premier ensemble industriel commence sous les auspices les plus favorables. Colomb-Béchar est situé dans cette zone marginale du nord qui bénéficie de la proximité du Tell méditerranéen riche et peuplé : c'est un hasard favorable, la présence du charbon, qui prédestinait l'ancien poste militaire au rôle de centre métallurgique ; mais il est logique que la mise en valeur du désert commence par sa bordure nord. Est-ce que l'expérience cependant permettrait de conclure que le développement futur restera aussi conforme à la géographie de position ?

Si l'on n'envisageait que la production agricole et ses chances les meilleures, l'équipement prioritaire et l'élargissement progressif des zones marginales, nord et sud, paraîtraient l'ordre le plus judicieux. Mais c'est à l'industrialisation qu'est demandée la transformation du Sahara : différentes en sont les conditions, différent par suite l'ordre des réalisations. Il est plus facile de prévoir les sites privilégiés pour la culture qu'un emplacement d'usines qui dépend du hasard des découvertes dans le sous-sol : depuis un siècle et demi, même nos plus vieux pays ont vu l'équilibre traditionnel du peuplement et de l'activité complètement rompu par l'avène-

ment de la machine. *A fortiori* le Sahara où aucune force conservatrice n'existe en face de la découverte créatrice, verra surgir des agglomérations qui ne coïncideront point avec les oasis actuelles. Cela ne signifie nullement que la valorisation agricole puisse être négligée ; mais la mine ou l'usine, étant seules capables de payer à son vrai prix la conquête de l'eau indispensable pour les besoins industriels et alimentaires, les cultures irriguées ont chance de leur être subordonnées.

Cependant la physionomie familière du Sahara, avec ses îlots de vie humaine disséminés dans l'immensité vide, ne semble pas devoir être tellement modifiée. Les oasis industrielles doublées d'oasis agricoles seront plus nombreuses, surtout plus prospères et reliées par une circulation plus intense : mais les mailles de ce réseau resteront assez larges pour conserver, avec l'immuable paysage désertique, les formes anciennes de la vie saharienne. Le progrès ne serait peut-être pas absolu si l'image du mineur, accroupi dans son étroite et sombre galerie, secoué par les vibrations du pistolet, reléguait parmi les vestiges néolithiques tout ce que symbolise l'image du Targui voilé du litham, juché sur son méhara aux longues jambes.

La révolution la plus profonde serait sans doute ce rapprochement définitif de deux mondes qu'a voulu suggérer le nom du chemin de fer Méditerranée-Niger. On ne peut s'empêcher d'être frappé par le retard de la zone marginale du sud, saharo-sahélienne, sur la zone marginale du nord saharo-steppique. Une découverte heureuse, plus intéressante encore que le cuivre d'Akjoujt ou l'étain de l'Air pourrait rétablir l'équilibre au profit de la bordure soudanaise. Au contraire c'est le retard de celle-ci qui s'accroît : au nord l'ensemble industriel de Colomb-Béchar va surexciter l'activité minière déjà si intense dans le Maroc sud-atlasique ; au sud le grandiose programme d'irrigations du delta intérieur du Niger n'avance guère. Le domaine de l'Office du Niger ne faisait pas partie du Sahara véritable ; mais ce demi-échec, quelles qu'en soient les causes, découragerait toute tentative de valorisation agricole dans la zone plus aride encore.

Cet état de choses évoque, par contraste, les Empires noirs de Ghâna, du Mali, des Sonrhâï qui ont laissé dans l'histoire et la tradition des souvenirs si prestigieux. Les documents authentiques, si rares qu'ils soient, suffisent pour établir que ces Empires, strictement arrêtés au sud par la Forêt et sa civilisation spécifique, s'étalaient largement au nord sur la frange désertique du Sahel. Les vestiges d'établissements humains s'y révèlent plus

nombreux à mesure qu'on le connaît mieux. Nous admirons notre Vauban organisant, à travers les marais d'Alsace, le transport par voie d'eau des matériaux de construction pour les forts de Strasbourg ; que penser de Sonni Ali, le grand Empereur des Sonrhäï, entreprenant d'aller attaquer la ville de Oualata à 400 km à l'ouest du Niger avec sa flotte de piroguiers nigériens ! Ces souvenirs sont un sujet de méditations d'où devrait sortir un plan d'action.

La décadence du Sahara soudanais depuis le xvii^e siècle, montre la fragilité constante et quasi universelle des civilisations agricoles fondées sur l'irrigation. Plus qu'aucune autres elles ont besoin de l'ordre et de la paix qu'en dehors d'un chef très énergique, elles sont incapables de défendre. Les richesses matérielles et spirituelles que des hommes laborieux et disciplinés ont mis des générations à rassembler, les hommes d'aventure les détruisent d'un seul choc. La nature n'est pas indifférente puisqu'elle récompense les uns et punit les autres, mais le résultat est toujours la mesure de l'homme. L'état de l'Afrique saharo-sahélienne ne célèbre pas la gloire de la race blanche : ce sont les blancs de l'Afrique du nord qui ont apporté la ruine ; et nous, Européens n'avons pas encore rétabli la prospérité, faute d'avoir employé suffisamment notre docile et puissant esclave, la machine.

Ainsi se retrouve posé le rôle du Sahara dans l'histoire de la civilisation et de l'humanité. Une opinion assez largement répandue et souvent reprise veut que le désert ait complètement séparé l'Afrique tropicale de l'Afrique méditerranéenne et soit ainsi la cause de la stagnation de la civilisation noire. M. Capot-Rey lui oppose les faits les plus connus qui attestent que les courants d'échange entre le nord et le sud, amenuisés certes, n'ont jamais été cependant interrompus : le désert n'a arrêté ni l'Islam ni les formes de culture et de civilisation qui lui sont liées ; cette pénétration fut parfois pacifique mais le plus souvent l'occasion d'un choc brutal dont les Noirs, asservis, ont cruellement souffert. M. Capot-Rey fait remarquer, à ce propos, que les apports accidentels, dans un monde à peu près clos, peuvent s'y propager, à cause de cet isolement, avec une violence plus révolutionnaire : telle est bien en effet la loi biologique de l'évolution insulaire et la steppe ou savane subtropicale, enfermées entre le désert et la mer peuvent être comparées à une grande île. Mais cette violence révolutionnaire limite en même temps la qualité des échanges et la portée des remarques de

M. Capot-Rey. Entre la circulation par mer le long de ce que M. Labonne appelle « la frange des Carthaginois » et la circulation transsaharienne, les différences ont un caractère plus technique que qualitatif : les échanges commerciaux, la guerre même peuvent être des éléments de progrès ; mais un bateau, une caravane, même beaucoup de bateaux et beaucoup de caravanes n'ont jamais qu'une action discontinue, plus efficace pour les produits matériels que pour les valeurs plus profondément humaines de l'esprit. Après un siècle et demi, la colonisation européenne sur les côtes du Golfe de Guinée a conservé les traits d'un assez étroit mercantilisme : peut-on attendre de l'avion ou du camion mieux que d'un cargo ? Si notre maîtrise du Sahara ne se manifestait que par une accélération de la circulation, le bénéfice humain serait incomplet. Pour établir la si difficile communication entre les consciences, rien ne peut remplacer la continuité de la présence personnelle, par quoi se produit une sorte d'osmose d'autant plus efficace qu'elle est spontanée et de sens multiples ou imprévus.

La création d'ensembles industriels au Sahara doit normalement provoquer des foyers d'appel des populations voisines et hétérogènes du nord et du sud, où les cadres européens, compensant leur petit nombre par leur supériorité technique et leur incessant renouvellement, feront sans violence rayonner l'influence occidentale. Colomb-Béchar ouvre une ère nouvelle, non seulement pour le Sahara, mais pour les relations entre l'Europe blanche et l'Afrique noire. Les capitaux peuvent bien venir de toutes les banques internationales ; il importe seulement que la direction française fasse pénétrer, dans l'entreprise actuelle et les semblables, l'humanisme essentiel de notre race pour qui l'uniformité bienfaisante de la civilisation matérielle doit être associée au respect sympathique de la diversité des cultures.

Jean CÉLÉRIER.

LES MAROCAINS A L'ÉCOLE DU GÉNIE DE MONTPELLIER ⁽¹⁾ (1885-1888)

Le sultan Moulay Hassan, qui passa une grande partie de son règne à parcourir le Maroc à la tête de ses troupes, s'intéressait beaucoup à l'art militaire et s'efforçait d'améliorer la valeur de ses soldats. A partir de 1878, une mission de plusieurs officiers et sous-officiers français fut attachée à la cour chérifienne, où elle forma des artilleurs et des fantassins. Par la suite, le sultan voulut envoyer quelques Marocains faire leur éducation militaire en Europe. Au mois d'août 1884, il fit part de son désir au chef de notre mission, le commandant Le Vallois ; il serait heureux, disait-il, que les jeunes gens allant en France fussent affectés à un régiment du génie, pour y recevoir l'instruction spéciale de cette arme. La demande fut aussitôt transmise au ministère de la guerre, mais il fallut s'entendre avec celui des affaires étrangères. En outre, certaines correspondances eurent des retards considérables ; c'est ainsi qu'une lettre du ministre de la guerre en date du 15 octobre 1884, ne parvint au commandant Le Vallois que le 11 février de l'année suivante. Aussi, un accord fut-il seulement réalisé au mois de mai 1885. On décida que douze Marocains iraient faire un stage à l'école régimentaire du génie de Montpellier.

* * *

Les stagiaires s'embarquèrent à Tanger le 24 juin 1885, sur un bâtiment de guerre, l'*Aréthuse*. Ils étaient placés sous l'autorité d'un interprète,

(1) Sources : *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, à Rabat : A 10 11bis ; A 27 3ter ; AA 36, lettres et télégrammes des 20 mai, 8 juin, 24 juin, 7 août, 3 octobre et 16 octobre 1885 ; AA 38, lettres des 14 avril et 5 août 1886 ; AA 41, lettre du 5 août 1888 ; AA 42, lettre du 17 décembre 1888. — *Journaux de France* : *Le Petit Méridional*, *l'Eclair*, du 28 juin au 25 juillet 1885, *passim*.

appelé « l'amin-interprète », un renégat portugais, Miguel de Castro, qui écrivait et parlait très correctement notre langue. Le même navire conduisait également en France un ambassadeur marocain, Abd el-Malek ben Ali, amel d'Oujda. Ce dernier, accompagné du cadî de Fès, du fils de celui-ci, de cinq caïds, d'un secrétaire et de plusieurs serviteurs, avait pour mission « de porter au gouvernement français les assurances les plus fermes de la bonne volonté et de l'amitié du sultan ». Il devait aussi régler quelques différends relatifs à la frontière algéro-marocaine et protester contre « les titres de protection et les brevets de naturalisation », trop aisément accordés, en violation de la convention de Madrid de 1880. Avec l'ambassadeur, avait encore pris place à bord notre ministre de Tanger, L.-Charles Féraud, assisté d'un attaché d'ambassade et du censal-interprète de sa légation.

L'*Aréthuse* jeta l'ancre dans le port de Toulon le 27 juin. Tandis qu'avec Féraud, l'ambassadeur et sa suite se dirigeaient vers Paris, les futurs sapeurs prenaient le chemin de Montpellier, sous la direction de Castro. Ils arrivèrent à destination le 28 juin, à 16 heures 15; le colonel Riondel, du 2^e régiment du génie, les accueillit sur le quai de la gare, avec plusieurs de ses officiers et les conduisit à la caserne du génie, où les mesures nécessaires à leur installation avaient été prises.

On a fort peu de renseignements sur l'origine et la famille de ces Marocains. Cependant, il y avait parmi eux cinq tolba : Mohammed ben Abd er-Rahman, Mohammed ben Saïd, Allem, Salah ben Mohammed et Allal ben Mohammed. Ce dernier, de teint absolument noir, descendait peut-être d'un Bokhari, tandis que le premier était le fils d'un renégat français, Abd er-Rahman-Desaulty, ancien grand-maître de l'artillerie au Maroc et mort à Fès en 1881. Les sept autres s'appelaient : Larbi ben Abdesslam, Mohammed Zaouani, Aomar, Mohammed Hassani, Ahmed el-Kaley, Mohammed ben Dahman et Mohammed el-Haouari. Larbi venait de Mazagan, Zaouani et El-Haouari de Safi, Ahmed el-Kaley et Mohammed ben Dahman, de Tétouan. Les deux derniers, canonniers depuis peu, exerçaient auparavant le métier de cordonnier. Il ne semble pas, on le verra d'ailleurs plus loin, que la désignation de ces jeunes gens ait été faite avec beaucoup de discernement.

Mais il eut été imprudent de les laisser séjourner seuls, dans un pays étranger dont ils ne parlaient pas la langue, alors surtout que ceux qui allaient les instruire ignoraient tout des mœurs marocaines. C'est pourquoi on avait estimé nécessaire de les faire accompagner par un homme sérieux, connaissant bien le français et susceptible de leur servir de mentor. Miguel de Castro, ancien consul de Portugal dans une des villes de la côte atlantique du Maroc, s'était converti à la religion musulmane afin de suivre une femme arabe, qui cependant l'avait quitté ultérieurement pour un drogman de la légation de France. Plein de désespoir, il était allé vivre à la cour chérifienne et y menait une triste existence. En 1878, il avait rendu de grands services au premier chef de notre mission militaire, le capitaine Jules Erckmann et s'était montré d'un désintéressement que notre compatriote n'était guère habitué à trouver dans le milieu où il vivait alors.

Le choix du gouvernement chérifien avait été heureux. Castro s'acquitta fort bien de sa tâche. Il suivit de très près l'activité de ceux qu'il était chargé de conseiller et de surveiller, s'occupa d'eux avec le plus grand soin et tint au courant de leur vie et de leurs travaux, à la fois le makhzen et le ministre de France à Tanger. Il n'hésita pas, le cas échéant, à signaler les fautes commises par ces jeunes gens et à demander les sanctions nécessaires. Sa correspondance témoigne de l'honnêteté avec laquelle il remplit ses fonctions. Après plus de deux années passées à Montpellier, il sollicita l'autorisation, qui lui fut accordée, de rentrer au Maroc, car, disait-il, les Marocains avaient appris le français, et pouvaient désormais se passer de sa présence. En réalité, c'est qu'il ne s'entendait pas avec le nouveau colonel commandant le 2^e régiment du génie et qu'il souffrait de ne pas voir apprécier ses services comme ils le méritaient.

On logea les jeunes gens à la citadelle, c'est-à-dire à la caserne du génie, où Castro eut une chambre à part, avec un ameublement d'adjudant. Ils durent payer sur leur solde l'éclairage et le chauffage des pièces qui leur étaient attribuées ; mais les lampes et les poêles nécessaires avaient été mis à leur disposition. De même, on leur donna tous les objets de casernement utiles, pour lesquels ils eurent seulement à rembourser les dégradations par eux commises. Au début, ils furent nourris à la cantine, comme des sous-officiers, à raison d'un franc par jour et par homme, somme également retenue sur leur solde. Mais ils demandèrent bientôt à préparer leurs repas eux-mêmes, ce qui leur fut accordé.

La question de leur habillement fut plus difficile à régler et donna lieu à une abondante correspondance entre la légation de France au Maroc, d'une part et, d'autre part, le colonel Riondel et Castro. Les jeunes gens étaient arrivés vêtus à la marocaine, ce qui n'était pas particulièrement indiqué pour les travaux du polygone. Aussi le colonel Riondel fit-il immédiatement délivrer à chacun d'eux par le magasin du régiment : une blouse de toile à 3 fr. 12, un pantalon de toile à 3 fr. 90 et une paire de souliers à 7 fr. 77. La dépense totale atteignit 176 fr. 04 ; cette somme, d'abord prélevée sur la solde des intéressés, fut ensuite remboursée par le makhzen, mais seulement au mois de février 1886.

Cependant les vêtements de toile s'usèrent vite, comme d'ailleurs les costumes marocains ; au surplus, les uns et les autres étaient insuffisants pour la saison d'hiver à Montpellier. La première année, le régiment prêta aux stagiaires de vieux manteaux de conducteur, mais le colonel Riondel se préoccupa, pour l'année suivante, de leur assurer une tenue décente et confortable. Le 7 janvier 1886, il indiquait à Féraud l'habillement qui lui semblait le plus pratique et le plus économique pour les mois d'hiver : un pantalon de sapeur, avec ou sans bande, à 12 fr., une veste à 13 fr., une paire de souliers à 7 fr. 80 et une paire de guêtres de cuir à 3 fr. 40, ce qui faisait un total de 35 à 40 fr. par homme. En outre, il fallait prévoir un manteau, qui pourrait être une capote, modèle du génie, à 27 fr. En définitive, après qu'on eut envisagé de faire venir de Tanger des vêtements marocains, les jeunes gens furent, tout le temps de leur séjour en France, habillés comme des sapeurs du génie, à l'exception du képi, remplacé par un tarbouch. Pour régler la dépense, le makhzen paya un certain nombre de factures, dont le montant s'éleva notamment à 290 fr. 37 en 1886 et 535 fr. 10 en 1887, et relatives à des capotes, des pantalons et des vestes de drap, des souliers, des guêtres et des bourgerons de toile.

Le sultan d'ailleurs versait également une solde quotidienne de 2 fr. à chaque stagiaire et une indemnité de 6 fr. par jour à Castro. Il avait été convenu que les sommes nécessaires seraient envoyées d'avance tous les six mois, vers le 25 juin et le 25 décembre de chaque année. Le premier paiement devait être effectué par l'ambassadeur Abd el-Malek, qui avait reçu les fonds. Mais celui-ci se trouva dans l'obligation de faire face à des dépenses imprévues, si bien qu'il ne s'acquitta de la somme due qu'une fois revenu à Tanger, au début du mois d'août 1885. Ultérieurement le colonel

Riondel et Castro ne manquèrent pas de rappeler au gouvernement chérifien, plusieurs mois à l'avance, la date de chaque échéance ; cette sage précaution n'empêcha cependant pas certains retards. Les fonds étaient remis par le makhzen à la légation de France à Tanger ; celle-ci les transmettait au ministère de la guerre à Paris, qui les faisait parvenir au colonel commandant le 2^e régiment du génie. Sur le conseil de Féraud, la solde était payée aux intéressés à la fin de chaque semaine, et non pas chaque mois comme on l'avait envisagé, de peur « qu'ils ne renferment pas leurs dépenses dans une stricte économie ».

Les jeunes sapeurs marocains étaient en France depuis moins d'un mois, quand ils reçurent la visite de l'ambassadeur Abd el-Malek, qui retournait dans l'empire chérifien. L'amel d'Oujda et ses compagnons de voyage, toujours assistés de Féraud, arrivèrent à Montpellier le lundi 20 juillet 1885, à 10 heures 53 du matin. Toutes les autorités de la ville les attendaient à la gare : le préfet et le secrétaire général, le maire et deux adjoints, le général commandant le XVI^e corps d'armée, le général inspecteur de la gendarmerie, le sous-intendant militaire, le colonel Riondel, un colonel et un lieutenant-colonel d'infanterie, enfin plusieurs officiers de grade moins élevé, auxquels s'étaient joints les douze stagiaires, sous les ordres du lieutenant du génie Roger. Après les échanges de compliments habituels, les étrangers furent conduits à l'hôtel Nevet, où des appartements leur avaient été réservés et où, le soir même, un dîner de vingt-cinq couverts leur fut offert.

L'ambassadeur resta deux jours et demi à Montpellier, durant lesquels il s'entretint longuement avec ses jeunes compatriotes. D'autre part, il discuta du programme de leur instruction avec le colonel Riondel. On le conduisit au polygone de la Vallette, dont il visita en détail tout le système de contremines. Il y assista également à des démonstrations et des exercices à la dynamite, parmi lesquels la destruction d'un pont sur le Lez. Abd el-Malek parut prendre grand intérêt à ces opérations et fit ses compliments au colonel, en lui remettant une importante gratification pour « donner une preuve de sa satisfaction aux hommes du régiment ». Cette somme servit, d'une part, à offrir une ration de vin supplémentaire aux Français et, d'autre part, à l'amélioration de l'ordinaire des Marocains, mais « autrement qu'avec du vin, bien entendu ». Enfin, le 22 juillet, l'am-

bassadeur et sa suite prirent le train pour Marseille d'où l'*Aréthuse* les reconduisit à Tanger.

Conformément au désir exprimé par le makhzen, les jeunes Marocains devaient se contenter d'apprendre la pratique des travaux particuliers du génie, sans être initiés à « l'école des soldats ». C'est pourquoi, dès leur arrivée, on leur fit faire sur le polygone, les mêmes exercices qu'aux sapeurs français, en ce qui concerne les fortifications de campagne, les sapes, les ponts, les mines, la mise du feu aux poudres, l'emploi de la dynamite. De plus, ils participèrent à la guerre de mines du régiment. Mais il apparut tout de suite qu'une certaine instruction théorique leur était indispensable en même temps qu'une instruction pratique.

Les stagiaires avaient séance de travail matin et soir, tous les jours, sauf le vendredi et le dimanche. Celles du matin — et celles du soir, quand il faisait mauvais temps — étaient consacrées à l'enseignement du français, étude du vocabulaire, lecture, écriture et aussi au calcul, au système métrique et à la géométrie pratique. L'enseignement était donné par un sergent, assisté de l'interprète Castro et d'un sapeur. A partir du mois de mai 1886, les Marocains ne furent plus que dix, car deux d'entre eux avaient été renvoyés dans leurs pays. On les répartit en trois groupes. Le premier comprenait les cinq tolba, auxquels Castro servait d'instructeur. Aomar et Mohammed Hassani formaient le second, sous la direction du sergent. Enfin, le troisième, confié au sapeur, se composait de Mohammed el-Haouari, Ahmed el-Kaley et Mohammed ben Dahman.

Les séances du soir étaient en principe réservées aux travaux pratiques et spécialement à ceux qui paraissaient les plus utiles à des Marocains. Elles avaient pour objet : le pétardement et les exercices de mise à feu ; les fortifications de campagne, telles que la construction des retranchements, les revêtements et les défenses accessoires ; l'installation des troupes en campagne, c'est-à-dire le dressage des tentes, la construction de gourbis, etc. ; la confection et la préparation du matériel de siège, gabions, claies, fascines. Tous les stagiaires suivaient les exercices de l'école de pétardement de la Valette avec les soldats français. De plus, les cinq tolba prenaient à chaque séance des notes sur les explications données par le sergent et rédigeaient des mémoires sur les différents travaux exécutés. Enfin, sur leur demande, deux des tolba furent autorisés à suivre, le vendredi

soir qui était un de leurs jours de sortie, les cours de télégraphie aérienne, avec les sapeurs du régiment.

Ce programme, suivi en 1886, fut quelque peu modifié ou augmenté l'année suivante. Dès lors, un lieutenant dirigea l'instruction assisté d'un sergent, d'un sapeur et de l'interprète Castro. On répartit les Marocains en deux groupes seulement. Le premier comprenait quatre tolba : Mohammed ben Abd er-Rahman, Mohammed ben Saïd, Salah, Allem et le second, Allal ben Mohammed, Mohammed Hassani, Aomar et Mohammed el-Haouari. Les deux derniers jeunes gens, Ahmed el-Kaley et Mohammed ben Dahman ne suivaient aucun cours et passaient tout leur temps à des travaux manuels, chez le maître bourrelier du régiment.

Dans les séances d'instruction théorique, on continua d'apprendre le français aux Marocains, mais en y ajoutant des leçons de grammaire et des leçons de choses. En outre, pour les membres du premier groupe, les études de calcul et de géométrie furent plus poussées. Elles furent suivies, pendant cinquante leçons, de cours de cosmographie, de physique et de chimie ; le programme de ces dernières matières présentait même un certain caractère scientifique. On y enseignait aux tolba quelques notions sur la terre, la lune, le soleil, les planètes, les étoiles, les éclipses, les pôles, les cartes géographiques, les parallèles, le méridien, etc. De plus, ils apprenaient les règles de la pesanteur, du principe d'Archimède, de la dilatation des corps, de la mesure et de la densité des liquides et des solides, etc. Ils recevaient également quelques principes sur le thermomètre et le baromètre, la machine pneumatique, la pression atmosphérique, le magnétisme et l'électricité. Ils s'initiaient encore au télégraphe, au téléphone et aux instruments d'optique. Enfin, l'eau, l'azote, le carbone, l'oxyde carbonique, le soufre et le phosphore faisaient l'objet des leçons de chimie.

L'instruction pratique fut aussi sensiblement plus développée, à partir de 1887. L'étude des fortifications de campagne comporta notamment celle des profils, avec le tracé d'un ouvrage de compagnie. On expliqua aux stagiaires les principes qui avaient conduit à l'adoption des différents types de retranchements. On leur montra par le détail comment devaient s'aménager les défenses accessoires en avant du fossé extérieur, comment devaient se faire les revêtements en gazon, les divers trous de tirailleurs et les épaulements pour les pièces d'artillerie de campagne enterrées. Pour l'installation des troupes en campagne, ils apprirent la façon de creuser des

puits de divers types et de purifier les eaux. Les mines, la mise de feu, les forages, les pétardements, la confection du matériel de siège firent l'objet de leçons plus nombreuses et plus approfondies que l'année précédente. Les jeunes Marocains furent entraînés aux travaux de sape sous tous leurs aspects : sapes simple, profonde, double et en sacs de terre. Ils s'exercèrent à la construction des différents types de ponts ainsi qu'aux sondages, à la confection des nœuds, des brêlages, des chevalets rapides et improvisés, avec cordes et rondins. On leur apprit aussi les qualités que doit avoir une bonne route et la manière de l'entretenir. Plusieurs leçons leur furent même données sur les chemins de fer, bien qu'il n'y en eût pas encore au Maroc, et ce fut l'occasion de leur faire visiter la gare de Montpellier. D'autre part, seize séances furent consacrées aux levés et à la topographie, durant lesquelles ils jalonnèrent des lignes droites, se servirent de l'équerre d'arpenteur, de la boussole, de la planchette et firent des nivellements. Enfin, ils visitèrent tous les travaux qui existaient déjà sur le polygone.

Nos officiers et sous-officiers remplirent parfaitement leur rôle d'instructeurs. Chaque jour, le sergent tenait un contrôle nominatif et mentionnait sur son état les renseignements propres à révéler le degré d'instruction, l'aptitude et l'intelligence de chaque Marocain. De son côté, le lieutenant dressait tous les mois un tableau récapitulatif, qui faisait connaître les résultats obtenus. En outre, de fréquentes interrogations, permettaient de se rendre compte si les intéressés comprenaient les travaux qu'on leur faisait faire et s'ils en profitaient. Des notes leur étaient régulièrement données, qu'on communiquait au ministre de France à Tanger. Au début, elles furent toutes très bonnes. Dans un premier état, dressé à la fin de 1885, aucun stagiaire n'avait une note inférieure à 10 sur 20 ; cinq d'entre eux, les tolba avaient au moins 15 et certains même, 17, 18 ou 19. Mais il semble qu'alors les instructeurs aient fait preuve d'une grande indulgence. En effet, le rapport qui accompagnait ces notes porte que six seulement des douze Marocains prenaient un intérêt réel à ce qu'on leur enseignait, mais que les six autres, tout en faisant preuve de bonne volonté, manquaient totalement d'instruction première et n'étaient susceptibles de faire aucun progrès. Par suite, dès le 7 janvier 1886, le colonel Riondel proposait à Féraud de renvoyer ces derniers dans leur pays et de les remplacer par des jeunes gens plus capables, mais sa demande resta sans résultat.

D'autres notes, données ultérieurement, correspondent mieux à cette appréciation. Le 1^{er} juillet 1886, trois Marocains voyaient noter « mal » et « très mal » leurs travaux dans les différentes matières du programme. En 1887, quatre d'entre eux sont considérés comme « médiocres ». Dès le mois de septembre 1886, Castro signalait le taleb Allal comme étant « d'une intelligence réfractaire, d'une mémoire rétive et d'un degré d'instruction qui se trouvait encore sur le même pied que lors de son arrivée ». Aussi, conseillait-il de le rappeler au Maroc, pour éviter, « en raison de son incapacité, des frais inutiles à son gouvernement ». A défaut, il suggérait de lui donner une simple instruction pratique de fantassin, qu'il pourrait sans doute assimiler et qui lui permettrait de rendre quelques services, une fois rentré dans l'empire chérifien. Deux autres jeunes gens, Ahmed el-Kaley et Mohammed ben Dahman, étaient peu intelligents et tout à fait illettrés ; c'étaient d'ailleurs, on l'a vu, des cordonniers de profession, entrés dans l'armée depuis fort peu de temps. Ils ne pouvaient profiter, ni de l'enseignement théorique, ni même des travaux pratiques. C'est pourquoi ils furent affectés à l'atelier du régiment, « où ils se perfectionnèrent dans l'entretien du harnachement » ; mais ce n'était pas à cette fin qu'on les avait envoyés à l'école du génie. Plusieurs fois, mais vainement, le colonel Riondel insista sur la nécessité du rappel de ces trois jeunes gens.

Il est manifeste qu'un manque de discernement absolu avait présidé au choix des Marocains envoyés à Montpellier. On n'aurait dû désigner que des sujets d'élite. Or, la moitié seulement de ceux qu'on avait retenus étaient capables de suivre l'enseignement qu'on leur donnait et d'en tirer profit. On ne prend pas des illettrés, pour faire d'eux en quelques mois des officiers du génie. D'ailleurs, Ahmed el-Kaley et Mohammed ben Dahman affirmaient qu'on les avait recrutés en leur disant « qu'ils étaient destinés seulement au métier de bourrelier ». Castro avait pleinement raison de s'élever contre « la coupable mauvaise volonté et l'ignorance du fonctionnaire marocain qui avait nommé des individus incapables ».

D'autre part, la maladie nuisait parfois à l'instruction des stagiaires. Au début de 1886, Mohammed ben Saïd dût passer deux mois à l'hôpital ; toutefois, son intelligence et son application lui permirent de rattraper le retard qui en était résulté dans ses études. Un autre Marocain, Mohammed el-Haouari passait plus de temps à l'hôpital qu'à la caserne. Au milieu de l'année 1886, il fallut sur l'avis du médecin, l'exempter de toute étude et

de tous travaux manuels, en raison de sa frêle constitution et de son état de santé ; en effet, il était atteint d'une fistule à l'anus, qui nécessitait un traitement continu. Dès cette époque, son renvoi au Maroc était demandé par Castro et le colonel Riodel puis, après la mort de ce dernier, par son successeur, le colonel Chéry. Cependant, le 6 janvier 1888, l'interprète écrivait à Féraud qu'El-Haouari se trouvait dans des conditions de santé satisfaisantes. Mais disait-il, « son idée fixe était de retourner au plus vite dans son pays » ; il avait même tellement obsédé tout le monde afin de la mettre à exécution que le docteur, pour se débarrasser de lui, avait fini par lui délivrer une attestation conforme à son désir. Castro reprochait en outre à El-Haouari de se promener toute la journée et parfois même jusqu'à minuit. Mais, le 7 janvier 1888, le colonel Chéry transmettait à notre ministre de Tanger un certificat médical, constatant que le Marocain présentait des signes d'une affection de poitrine, qui ne lui permettait pas de supporter le climat de Montpellier. En conséquence, El-Haouari fut rapatrié peu après, avec l'accord du makhzen.

En outre, la conduite de certains stagiaires laissa parfois à désirer. Ils étaient soumis à une stricte discipline, comme les soldats français du régiment. Plusieurs d'entre eux se virent infliger de légères peines de salle de police, pour avoir été en retard à l'appel du soir, être sortis en tenue irrégulière ou s'être querellés. Tout cela n'était pas bien sérieux, mais d'autres faits présentaient plus de gravité. A deux reprises, Larbi ben Abdesslam fut puni de huit jours de salle de police pour s'être mis en état d'ivresse et avoir violemment frappé un de ses camarades. La même sanction fut prise contre Mohammed Zaouani pour la même faute. De plus, au mois de février 1886, Larbi commit un vol au préjudice d'un bijoutier de la ville, un sieur Vercier. Il profita de ce qu'il achetait une montre chez celui-ci, pour dérober une chaîne de montre, « une gilette en argent à quatre rangs ». Le colonel le fit immédiatement écrouer à la prison du régiment. De son côté, Mohammed Zaouani se fit remarquer par sa conduite de plus en plus reprehensible. Avant le 1^{er} avril 1886, il avait déjà encouru quatre peines de prison, deux fois pour désobéissance au sergent chargé de l'instruction, une fois pour simulation de maladie afin de ne pas aller aux séances de travail et une fois pour « attentat aux mœurs ».

Aussi, dès le début du mois d'avril 1886, le retour au Maroc des deux jeunes gens fut-il décidé, en pleine entente avec le makhzen. La mesure s'avé-

rait indispensable. En effet, au milieu du même mois, Mohammed Zaouani dût être à nouveau emprisonné, pour ivresse, outrages, usage de boissons alcooliques dans sa chambre, tapage et insoumission au sergent chargé de l'instruction. Le 6 mai, les deux Marocains furent conduits par Castro à Marseille où, dès le lendemain, ils s'embarquèrent sur un navire de la Compagnie Paquet, qui les débarqua à Tanger. Au moment de monter à bord, ils demandèrent à l'interprète de rédiger en leur nom une brève lettre, adressée à Féraud, dans laquelle, ils « faisaient appel à son indulgence ».

Ultérieurement, les neuf stagiaires qui restaient à l'école se conduisirent parfaitement et l'on n'eut à leur reprocher que des peccadilles. Mais un détail mérite d'être signalé. L'un d'eux, qui comptait parmi les meilleurs et les mieux doués, Mohammed ben Abd er-Rahman, était, comme on le sait, le fils d'un renégat français. Il n'ignorait pas son origine et, au début de l'année 1888, eut l'idée de demander la naturalisation française. L'officier auquel il fit part de son intention en écrivit au capitaine Erckmann et celui-ci se mit en rapport avec Féraud. L'ancien chef de notre mission estima « impolitique » cette demande ; en effet, disait-il, le sultan serait certainement fort mécontent qu'un homme envoyé en France pour faire son éducation militaire, profitât de la circonstance pour adopter la nationalité française. Il conseilla même, s'il le fallait pour empêcher la réalisation du désir de Mohammed ben Abd er-Rahman, de renvoyer au Maroc tous les stagiaires de Montpellier. Mais le fils du renégat abandonna son projet, sans qu'il fut nécessaire d'avoir recours à cette mesure.

Le temps du séjour des Marocains en France n'avait pas été fixé à l'avance. Moulay Hassan et Féraud avaient simplement convenu que les jeunes gens « ne quitteraient pas l'école du génie avant d'avoir acquis une instruction à peu près complète ». Dès le mois d'octobre 1885, trois mois et demi seulement après leur arrivée, Castro écrivait à Féraud, au sujet de leur retour dans l'empire chérifien. Notre ministre lui répondit que pour le moment il n'avait pas à se préoccuper de cette question et que d'ailleurs, il la réglerait lui-même avec le colonel Riondel. En janvier 1886, ce dernier estimait qu'au mois d'octobre de la même année, l'instruction militaire des stagiaires serait achevée et qu'ils pourraient alors être rapatriés. Mais leur programme prévoyait aussi l'étude de la langue française, qu'ils ignoraient complètement lors de leur venue à Montpellier. Or, il était certain

qu'à l'automne de 1886, ils seraient encore loin d'en avoir une connaissance suffisante. En effet, beaucoup d'entre eux éprouvaient de sérieuses difficultés, comme le disait Castro, « à se familiariser avec le sonore idiome français ». Notre ministre de Tanger fit en outre remarquer que la mission marocaine avait également pour objet « de frapper l'esprit de ses membres de l'idée de la grandeur et de l'état de civilisation de la France ». Il convenait donc de prolonger son séjour à Montpellier.

Ce fut à la suite de cette observation qu'on établit pour 1887 le programme plus détaillé dont nous avons parlé. Le colonel Riondel proposa même de faire faire aux Marocains « quelque service militaire » d'ordre général. Mais sa suggestion fut écartée car, lors de son passage à Montpellier, l'ambassadeur du sultan avait insisté pour que l'enseignement donné à ses compatriotes eut trait exclusivement aux travaux du génie.

En 1888, les stagiaires avaient appris tout ce qu'on pouvait leur enseigner en cette matière et, dans le courant du mois de mai, Féraud avisa le grand-vizir, Feddoul Gharnit, qu'il lui semblait opportun de les rappeler et de les remplacer par d'autres jeunes gens. D'ailleurs, vers la même époque, les officiers français constatèrent chez les Marocains « des symptômes de nostalgie et de découragement », qui entraînaient dans leurs études un certain relâchement. Cet état d'esprit se comprend d'ailleurs facilement, alors que les jeunes gens avaient quitté leur pays depuis trois ans et qu'ils vivaient dans un milieu profondément différent du leur. C'est pourquoi le général commandant le XVI^e corps d'armée écrivit à Féraud, le 27 juin 1888, qu'en raison de l'instruction très satisfaisante des stagiaires, « le moment était venu pour le sultan de recueillir le fruit de ses dépenses et de rentrer en possession de soldats parfaitement en mesure de lui rendre des services ». Au surplus, ajoutait-il, « en les laissant plus longtemps chez nous, on peut craindre qu'ils ne réunissent pas les vertus chrétiennes aux vertus musulmanes. Ils pourraient bien au contraire, une fois habitués à la langue et aux faubourgs de Montpellier, faire un salmigondis de vices et de défauts cosmopolites ». Si la forme en laquelle s'exprimait le général est un peu familière, on doit cependant reconnaître qu'au fond, il avait pleinement raison.

Il fallut néanmoins plusieurs mois encore avant de se mettre d'accord avec le makhzen. Ce fut seulement au mois de décembre 1888 que les neuf Marocains qui restaient à Montpellier quittèrent cette ville. Ils se rendirent

à Marseille, s'embarquèrent sur le paquebot *Vosges* de la Compagnie Paquet et arrivèrent le 16 décembre à Tanger. Le naïb du sultan en cette ville, Mohammed Torrès, les accueillit et, le lendemain, alla remercier notre chargé d'affaires Boutiron, car Féraud était mort le 19 novembre précédent. Le représentant de Moulay Hassan exprima toute « la satisfaction qu'il avait éprouvée à constater le développement intellectuel et l'instruction que ses jeunes compatriotes avaient acquis en France ».

Au mois de novembre 1888, le grand vizir avait écrit à notre ministre de Tanger, pour donner son accord sur le principe du retour au Maroc des stagiaires de Montpellier. Mais en même temps, il demandait qu'on laissât encore quatre ou cinq d'entre eux plusieurs mois en France, « pour qu'ils apprennent à se servir de la lumière électrique, afin d'être à même de diriger les appareils électriques que vous avez offerts à Sa Majesté ». Feddouh Gharnit faisait justement remarquer que ces jeunes gens, depuis plus de trois ans dans notre pays et parlant notre langue, pourraient rapidement acquérir les connaissances nécessaires. Par contre, disait-il, la tâche serait beaucoup plus ardue pour ceux qui iraient les remplacer et qui ignoraient complètement le français. La demande arriva malheureusement trop tard, après que les Marocains eussent quitté Montpellier. Mais le gouvernement marocain reprit son idée au mois de janvier 1889 et, sur sa requête, le colonel Chéry indiqua les quatre stagiaires les plus capables parmi ceux qui avaient séjourné en France. Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucun document qui permette de dire que ce projet fut mis à exécution.

D'autre part, au mois de juin 1888, il fut question de remplacer les Marocains dont le stage allait prendre fin, par d'autres jeunes gens qui seraient au nombre de quinze et, cette fois encore, accompagnés par l'interprète Castro. Cependant, on envisagea d'envoyer ces derniers, non plus à Montpellier, mais à Versailles, où tenaient garnison à la fois un régiment d'artillerie et un régiment du génie ; de cette façon, leur instruction serait plus complète. En outre, au lieu d'être « enterrés » dans une ville de province, ils se trouveraient aux portes de Paris et pourraient ainsi connaître la capitale de la France. Féraud eut l'idée de demander au capitaine Erckmann de diriger l'éducation militaire de ces futurs stagiaires. En effet, écrivait-il à l'ancien chef de notre mission : « Je crois qu'en apprenant que la direction des travaux de nos jeunes bombardiers vous serait confié, le sultan se hâtera de les expédier ». Erckmann accepta la proposition. Il se

trouvait alors à La Fère, dans le département de l'Aisne, mais à la demande du ministère des affaires étrangères, pourrait facilement être muté à Versailles au 11^e régiment d'artillerie, dont le colonel était d'ailleurs un de ses amis. Toutefois, il faisait remarquer la nécessité d'envoyer des jeunes gens très correctement habillés. Sans doute le sultan ne désignerait-il pas des fils de grande famille ; il serait pourtant essentiel que ceux qu'il choisirait eussent une certaine allure. C'était là une condition primordiale au point de vue de l'effet à produire sur le public ou sur les personnes auxquelles ils pourraient être présentés. Mais ce dessein, comme le précédent, ne fut pas réalisé.

* * *

Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus par la suite les élèves marocains de l'école du génie de Montpellier ; mais, sur ce point, nos recherches sont demeurées vaines. Toutefois, un nommé Mohammed ben Abd er-Rahman el-Hajj el-Marrakchi, né à Marrakech le 7 février 1862, fut naturalisé français en 1895, sous le nom de Desaulty, alors qu'il était établi commerçant à Lalla Marnia ⁽¹⁾. Il s'agit très vraisemblablement de l'un des stagiaires de 1885 qui, par la suite, entra au service de la légation de France à Tanger ⁽²⁾, puis fut envoyé au consulat de Marrakech où, durant quelques jours en 1912, il resta prisonnier d'El-Hiba, en compagnie du consul Maigret et de plusieurs autres Français ⁽³⁾. Sur ses camarades nous avons seulement le témoignage de La Martinière, premier secrétaire de notre légation de Tanger à la fin du XIX^e siècle et qui écrit : « A leur retour de France, ils reprirent très vite les allures indispensables au maintien de leur situation dans l'empire chérifien, demeuré si fanatique » ⁽⁴⁾. Il semble donc que leur séjour à Montpellier ait donné peu de résultats et que le makhzen n'en retira guère d'avantages.

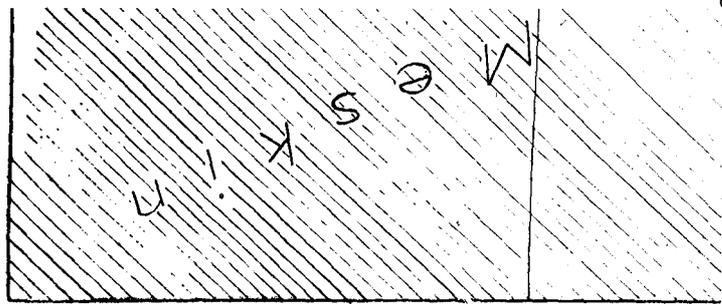
On ne saurait cependant en faire grief à nos officiers et sous-officiers chargés de leur instruction. La correspondance échangée entre la légation de France au Maroc et les colonels successifs du 2^e régiment du génie, les

(1) *Archives du Gouvernement général de l'Algérie*, carton 22.

(2) Archives du consulat de France à Larache (conservées au consulat général de Tétouan), acte de naissance de Joseph Henry, fils de Mohammed ben Abd er-Rahman el-Hajj el-Marrakchi Desaulty, dressé le 14 mai 1896. — Henri de LA MARTINIÈRE, *Souvenirs du Maroc*, Paris, 1919, p. 196.

(3) Général Henri SIMON, *Un officier d'Afrique : le commandant Verlet-Ilanus*, Paris, 1930, p. 243.

(4) H. de LA MARTINIÈRE, *ouvr. cité*, p. 196.



1089

lettres de Castro et les autres documents conservés aux archives du Protectorat, témoignent de la conscience avec laquelle ces militaires se consacrèrent à la formation des jeunes gens qui leur étaient confiés. On est frappé notamment par la précision du programme d'études établi en 1887 et qui s'accompagnait de croquis des travaux à faire exécuter par les stagiaires (Pl. I). La France avait tenu ses engagements.

Jacques CAILLÉ.

DU NOUVEAU SUR MAḤAMMAD IBN 'ĪSĀ, HISTORIOGRAPHE ET MINISTRE DE MAWLĀY AḤMAD AL-MANṢŪR LE DORÉ ⁽¹⁾

Le personnage d'Ibn 'Īsā est fort peu connu. Bien qu'il fût, un temps, sous les Sa'diens, un fonctionnaire considérable et un écrivain apprécié, l'histoire a mal gardé son souvenir. Muḥammad al-Fiṣṭālī, dans sa *Lāmīya* ⁽²⁾ célèbre, lui consacre à peine un demi-vers. Ibn al-Qāḍī ⁽³⁾ est moins bref : quatre de ses ouvrages, la *Durrat as-sulūk* ⁽⁴⁾, la *Durrat al-ḥijāl* ⁽⁵⁾, le *Laḳ al-farā'id* ⁽⁶⁾ et la *Jaḍwat al-iqtibās* ⁽⁷⁾ enferment, sur Ibn 'Īsā, de précieuses notices qui, malheureusement, se répètent et sont d'une sèche précision. Quelques lignes importantes d'al-Maqqarī ⁽⁸⁾, dans le *Naḥḥ al-ḥib* ⁽⁹⁾, le mentionnent également. Plus tard, la *Chronique anonyme*

(1) Sur Ibn 'Īsā, une note essentielle a été publiée par Si M'hammed Naciri, conseiller juridique du Makhzen, dans sa traduction française de l'œuvre de son père, le *Kitāb al-istiḳṣā'* (« Archives marocaines », t. V, p. 303, n. 1). Il a, d'autre part, eu l'obligeance de me communiquer, sur ce personnage, nombre d'indications complémentaires, d'ordre historique ou bibliographique, dont j'ai tiré grand profit. J'ai plaisir à lui en exprimer ici ma vive gratitude.

(2) Sur Abū 'Abd Allah Muḥammad ibn 'Alī l-Fiṣṭālī et sa *Lāmīya*, v. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, Paris, pp. 97-98. Une copie de la *Lāmīya* existe à la Bibliothèque générale du Protectorat à Rabat ; une autre fait partie d'un recueil factice en la possession de Si M'hammed Naciri à Salé. Le vers mentionnant Ibn 'Īsā est à la p. 33 de ce volume où le poème d'al-Fiṣṭālī occupe les pp. 32 et 33.

(3) Sur Ibn al-Qāḍī et son œuvre, v. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 100-112, 247-250.

(4) *Durrat as-sulūk*, ms. original, non folioté de la « Nāṣiriya », Salé. Le nom d'Ibn 'Īsā est cité trois fois dans le dernier cahier de cet ouvrage.

(5) *Durrat al-ḥijāl*, éd. I. S. ALLOUCHE, Rabat, t. I, p. 51 et p. 258.

(6) *Laḳ al-farā'id*, ms. de la « Nāṣiriya », Salé, p. 48.

(7) *Jaḍwat al-iqtibās*, éd. lith. Fès, p. 207.

(8) Sur al-Maqqarī et le *Naḥḥ al-ḥib*, v. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, p. 93, n. 3 ; y ajouter les références données par L. DI GIACOMO, *Une poétesse grenadine au temps des Almohades, Ḥaṣa bint al-Ḥājj*, Paris, p. 15, n. 4.

(9) *Naḥḥ al-ḥib*, Le Caire, 1949, t. IX, p. 289.

de la *dynastie sa'dienne* (1) et la *Nuzhat al-ḥādī* (2) d'al-Ifrānī (3) apporteront sur lui des données nouvelles mais succinctes et fragmentaires. Enfin, un détail utile, quoique touchant un point menu de sa biographie, est révélé par la *Bišārat az-zā'irīn* (4) du Chaikh Agarrāmū (5) dans un court passage que démarqueront les *Manāqib* (6) d'al-Ḥuḍaigī (7).

De ces sources, une figure se dégage, inconsistante, sans lumière et sans relief. On tentera néanmoins de la décrire avant de mettre en œuvre un certain nombre de documents restés inédits, sur quoi l'on a pu mettre la main par chance et qui éclairent de traits d'humanité l'image énigmatique d'Ibn 'Īsā.

* * *

Il s'appelait Abū 'Abd Allah Maḥammad ibn Aḥmad ibn 'Īsā s-Ṣanḥājī. On le connaissait aussi sous l'ethnique plus précis d'at-Tāmlī (8) qui permet d'identifier la tribu dont il était originaire, les Ait Ammeln, de race berbère, installés dans le Sous, aux environs de Tafraout. Son *ism* semble bien avoir été Maḥammad et non Muḥammad. Dans la seule source qui le donne voyellé, un exemplaire de la *Nuzhat al-ḥādī*, copié par Aḥmad an-Nāṣirī et conservé à Salé par ses descendants, on distingue, en effet, partout où il est reproduit, une *fatḥa* sur le *mīm* initial du *ductus* ; et cette leçon se retrouve dans le manuscrit original du *Kitāb al-istiḡṣā'* (9). Il apparaît, en tout cas, qu'Abū 'Abd Allah Maḥammad a, communément, été désigné sous l'appellation d'Ibn 'Īsā qu'il tenait de son père.

Celui-ci, encore nommé Abū 'Abd Allah Aḥmad, et qui devait mourir en 955/1548-1549, avait, au dire d'Ibn al-Qāḍī, renom d'éminent lettré, *adīb fādīl*.

(1) Sur la *Chronique anonyme de la dynastie sa'dienne*, v. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 131-140. Le passage relatif à Ibn 'Īsā se trouve pp. 84-85 du texte arabe édité par G. S. COLIN (Rabat) et p. 422 de la trad. E. FAGNAN, dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger.

(2) *Nuzhat al-ḥādī*, publ. et trad. par O. HOUDAS, Paris, pp. 7, 56, 77, 166, 179 du texte arabe ; pp. 14, 38, 100, 270, 290 de la traduction.

(3) Sur al-Ifrānī et sa *Nuzha*, v. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 112-131.

(4) *Bišārat az-zā'irīn*, ms. non folioté du Colonel JUSTINARD ; la biographie d'Ibn 'Īsā y figure au chapitre traitant des Ait Ammeln. Information due à la courtoisie de SI M'hammed Naclri.

(5) Sur le Chaikh Agarrāmū, v. JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Sous*, p. 216, n. 1.

(6) *Manāqib*, Casablanca, t. II, pp. 13 et 133.

(7) Sur al-Ḥuḍaigī, v. JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Sous*, pp. 87 et suiv.

(8) Le renseignement est donné par la *Bišārat az-zā'irīn* (v. ci-dessus, n. 4).

(9) Pp. 25, 27, 31, 34 du *Kitāb al-istiḡṣā'*, t. III, ms. de la « Nāṣiriya », Salé.

Il pourvut le jeune Maḥammad d'une forte instruction qui lui valut d'accéder, sous 'Abd Allah al-Ġālib billah (964-981/1557-1574), aux prestigieuses fonctions de secrétaire du Roi. On ne sait si Muḥammad al-Maslūḥ (981-983/1574-1576) le maintint à ce poste, mais il est attesté qu'il l'occupa auprès d'Abū Marwān 'Abd al-Mālik (983-986/1576-1578). Dans les premières années du règne d'Aḥmad al-Manṣūr (986-1012/1578-1603), Ibn 'Īsā, plus particulièrement, est ministre de la Plus Haute Plume, *wazīr al-qalām al-a'lā*, et le demeure sans doute quand, à une date indéterminée, Mawlāy Aḥmad l'attache à la personne de son fils al-Ma'mūn, gouverneur de Fès et de sa région depuis 986/1578.

C'est, probablement, dans la capitale du Nord qu'Ibn 'Īsā, déjà estimé pour ses compositions poétiques et surtout pour sa prose, met la dernière main à l'ouvrage écrit à la gloire de son maître, et dont al-Maqqarī aimait tant le titre, *al-Mamdūd wa l-maqṣūr min sanā' as-sullān Abī l-'Abbās al-Manṣūr*.

Pourtant ce livre — aujourd'hui disparu peut-être en sa totalité — ne lui épargna point la disgrâce. Pour une raison qu'on ignore, en effet, al-Ma'mūn, dont les chroniqueurs ont établi la détestable réputation, l'incarcère dans la prison de Fès, lui impose une importante contribution et lui ravit tous ses trésors, parmi lesquels comptaient quatre-vingts candélabres incrustés d'or, cent ballots de draps de diverses couleurs, des objets de marbre, des vases faits de coquillages assemblés.

Mourut-il au cours de sa détention ou fut-il libéré, puis de nouveau jeté en captivité, cette fois par al-Manṣūr ? Il serait aventuré d'y répondre.

Dans deux distiques désabusés, que rapporte al-Ifrānī, Ibn 'Īsā s'est plaint de l'ingratitude dont il fut victime. « Quand la fortune vous accorde quelque faveur, dit-il, n'en tenez aucun compte : ce qu'elle donne, ne dure pas. — N'ayez point confiance en son équité vis-à-vis des hommes, car la fortune est comme le juge de Sodome ⁽¹⁾ ». Et encore : « Quand vous obtenez une pantoufle d'un souverain, contentez-vous d'un pareil bienfait ; — N'ayez nulle confiance en sa justice à l'égard des hommes : la chute est toujours en proportion de la hauteur à laquelle on s'est élevé ».

(1) « Juge de Sodome » : personnage légendaire passé en proverbe comme type de l'injustice, de l'arbitraire et de la cruauté ; c'est le Néron des Arabes. V. sur cette expression *Tāj al-'arūs*, rac. *s-d-m* », M'hammed Naclri (communication personnelle). La traduction de ces vers et des suivants est empruntée à O. HOUDAS, *Nuzhat al-hādī*, p. 270.

En 990/1582-83 (1), il expirait dans la geôle même de la kasba de Fès où il purgeait son châtement.

* * *

On ne pouvait guère, jusqu'à présent, dire davantage, semble-t-il, sur Ibn 'Īsā. Or, cinq pièces, assez récemment découvertes, sont maintenant à verser au dossier si mince de celui qui fut, un moment, le principal ministre d'al-Manṣūr. Elles figurent dans le *Recueil de documents sa'diens* dont « Hespéris » a fait connaître, en son premier fascicule de l'année 1949, la trouvaille inattendue (2). Elles y occupent près de douze pages (3). Sans doute, ne contiennent-elles pas des renseignements capitaux au regard de l'histoire, mais elles sont de poids, car, selon l'auteur du manuscrit, elles furent composées par Ibn 'Īsā lui-même.

Ce sont, dans l'ordre de la pagination : une proclamation d'al-Manṣūr à la population de Fès, sans date ; un fragment de chronique faisant allusion à des événements survenus à Imi n-Tanout en 988/1579-1580 ; un fragment très mutilé d'un dahir portant nomination d'un prince sa'dien au gouvernement d'une province marocaine non précisée ; un dahir désignant au gouvernement du Sous un autre membre de la dynastie ; enfin, le texte d'une *maqāma* mentionnant plusieurs personnages historiques contemporains d'Ibn 'Īsā.

Seul, le deuxième morceau divulgue sur l'écrivain du Roi quelques détails à retenir.

En 988, écrit-il, il se trouvait à Fès quand Mawlāy Aḥmad al-Manṣūr, alors dans le Sud marocain, le fit convoquer auprès de lui. Au mois de rabī' 1 de cette année, Ibn 'Īsā se mit donc en route. A Marrakech, il apprit le départ de l'Aurique et de son armée pour Imi n-Tanout. Il se disposa à les rejoindre, mais auparavant accomplit une pieuse visite au tombeau du sultan Maḥammad aš-Šayḥ al-Mahdī, père d'al-Manṣūr. Entendit-il dans la capitale sa'dienne des bruits qui l'inquiétèrent ? Il est possible, car il adresse au calife une lettre qui, dirait-on, vise uniquement à prévenir quelque refroidissement du prince à son endroit. Le message, rédigé en

(1) La date 990 est nettement indiquée par Ibn al Qāḍī. Dans *Muḥammad al-Fiṣṭālī (Lāmīya)*, elle se dégage de la phrase suivante : *yaḡuḍḍu z-zamānu fī Ibn 'Īsā* (le destin s'est acharné sur Ibn 'Īsā). Le chronogramme y est formé par le mot *yaḡuḍḍu* où les valeurs numériques des lettres *ḡayn* et *ḍād* ajoutées l'une à l'autre (respectivement 900 et 90 selon le système de l'*abjad*) font le total de 990.

(2) Sous le titre *Une source nouvelle de l'histoire sa'dienne*.

(3) Pp. 85-96 du ms.

prose rimée, revêt une forme qui se veut adroite. C'est, tout entier, une prosopopée. Ibn 'Īsā y prête la parole à l'âme de Maḥammad aš-Šayḥ pour laquelle il vient de prier ; et voici, en substance, ce qu'exprime le roi défunt par la plume de l'ingénieux secrétaire :

« A tes côtés, mon fils, est un homme digne, en tout point, d'intérêt, »
 » Maḥammad ibn Aḥmad ibn 'Īsā. Je te le recommande. Il a grandi parmi
 » les nôtres — son père ayant été de mes intimes —, et maintenant, devenu
 » notre commun historiographe, il perpétue nos gloires. Dans ma vie
 » d'outre-tombe, Ibn 'Īsā m'a rendu d'exceptionnels services. Toutes les
 » fois, en effet, que ses pas le ramènent en cette région de la terre où je
 » repose, sa première pensée est de se recueillir sur ma tombe, et ses prières
 » me sont bienfaisantes. Tantôt encore, il appelait sur moi la miséricorde
 » divine, sollicitait en sa faveur mon intervention auprès de toi et me déclara
 » rait son attachement à ta fortune. Sois donc bienveillant à l'égard d'Ibn
 » 'Īsā : c'est un serviteur dévoué, loyal, fidèle, attentif à tes ordres. Il
 » nous a consacré quarante ans de sa vie. Songe à l'en récompenser ».

Cette naïve rhétorique eut peut-être son utilité. Peu de jours, en effet, après son arrivée à Imi n-Tanout, Ibn 'Īsā dut se défendre de critiques dont le sultan avait eu sûrement connaissance. On reprochait au ministre, en particulier, la lenteur avec laquelle se réglait les affaires relevant de ses bureaux ; et les administrés se plaignaient de n'être point écoutés. Ibn 'Īsā se justifia de ces attaques par une autre lettre qu'il fit remettre à Mawlāy Aḥmad. Il y rejetait, non sans hardiesse, les fautes dont on l'accusait sur l'organisation gouvernementale, fort imparfaite à ses yeux, et suggérait qu'un jour d'audience hebdomadaire fut fixé pour les solliciteurs.

Al-Manṣūr songeait-il alors à se débarrasser de son vizir ? Ou, plus simplement, fut-il frappé — Ibn 'Īsā vivant le plus souvent à Fès — des désordres qu'entraînait dans la machine de l'Etat l'absence d'un technicien éprouvé ? Toujours est-il qu'il envisage de rappeler au secrétariat impérial le vieil Abū Mālik 'Abd al-Wāḥid (1), ancien *fqīh* du calife al-Ġālib billah. Sous le règne de ce prince, Ibn 'Īsā — lui-même le note par parenthèse —, bien que collègue d'Abū Mālik, n'était *kātib* que de nom, *bi-l-ism*, et n'en exerçait point effectivement les fonctions, *lā bi-l-adawāt*. De son passage au Makhzen, Abū Mālik avait conservé — on ne sait pourquoi — le plus

(1) Sur Abū Mālik 'Abd al-Wāḥid ibn Aḥmad ibn Abī l-Ḥasan aš-Šarīf al-'Alawī al-Ḥasanī, v. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, p. 238.

désagréable souvenir. Prétextant son grand âge, il ne voulait point entendre parler de son retour dans les *bnīqa-s* du palais royal ; et la moindre allusion à ce projet l'emplissait de fureur et de crainte. Ibn 'Īsā, malicieux compagnon, aimait à l'en railler. Il lui adresse, sur le thème délectable, à Imi n-Tanout où Abū Mālik avait suivi la Cour, toute une suite de billets taquins et précieux auxquels le vieillard a l'esprit de répondre dans une langue presque identique. On y apprend incidemment qu'Abū Mālik avait été chargé de composer pour le Badī' une poésie destinée à embellir les parois intérieures de la Coupole de Cristal ; mais l'auteur, à cette époque, ignorait le sort de son œuvre...

Enfin, Ibn 'Īsā, victime d'une malencontreuse chute de cheval, rentre à Marrakech pour y faire soigner sa jambe blessée. Son ami Aḥmad al-Ġardīs (1), qui apprend l'accident sur les bords du Tensift où il campe avec une partie de l'armée chérifienne, lui demande courtoisement de ses nouvelles. Ibn 'Īsā se hâte de le rassurer, lui exprimant sa gratitude en tournures savantes et fleuries...

* * *

Si l'on a tenu à donner tout au long l'analyse de ce document, c'est surtout parce qu'il pose une intéressante question. A croire al-Maqqarī, en effet, Ibn 'Īsā n'aurait écrit qu'une chronique : le *Mamdūd*. Or, aucune trace n'en subsisterait aujourd'hui ; l'œuvre dut même « être perdue de bonne heure, dit Lévi-Provençal, puisqu'elle ne fut utilisée par aucun historien postérieur (2) ». En 1950, cependant, l'érudite marocain Ibn Ṣūda annonçait dans son *Dalīl mu'arriḥ al-Mağrib al-aqṣā* (3) que, selon certain rapport, le pacha de Marrakech, Si-l-Ḥājj Tuhāmī l-Mizwārī, et le président de l'Université « Ibn Yūsuf », Si 'Abd al-Qādir al-Misfiwī, possèderaient quelques feuillets du livre élaboré par Ibn 'Īsā. On peut assurer, après enquête sur place, que cette information est dénuée de tout fondement. Le *Mamdūd* aurait-il donc complètement disparu ? Il est tentant de penser que les pages dont on vient d'exposer le contenu en soient le seul vestige miraculeusement conservé. Rien, sans doute, ne permet de justifier pareille supposition, mais rien, non plus, n'autorise à la repousser. Un fait incontestable,

(1) Aḥmad ibn Muḥammad ibn al-Qāḍi Muḥammad al-Ġardīs fut secrétaire, à Fès, d'al-Ma'mūn. Sur ce fonctionnaire, v. *Durrat al-Ḥijāl*, éd. I. S. ALLOUCHE, t. I, pp. 49-50.

(2) *Les Historiens des Chorfa*, p. 97.

(3) 'Abd as-Salām Ibn Ṣūda, *Dalīl mu'arriḥ al-Mağrib al-aqṣā*, Tétouan, 1950, p. 187.

en tout cas, est que ces fragments appartenaient à un ouvrage d'une relative étendue. Il est plausible, par ailleurs, que les autres extraits d'Ibn 'Īsā, plus haut énumérés, aient fait partie d'une même production. La mention *wa ṣadara 'annī...* (j'ai rédigé aussi...), en tête d'un des dahirs attribués au Vizir de la Plume, le laisserait croire, qui semble bien impliquer l'existence d'un récit suivi.

On voit ainsi l'allure que pouvait offrir cette relation : il s'agissait là, somme toute, d'une chrestomathie. Des morceaux fort divers, classés dans un ordre plus ou moins chronologique, la composaient — pièces d'archives, lettres personnelles, poésies —, que reliait entre eux, artificiellement, le maigre lien d'un commentaire. La langue — sauf dans les passages intercalaires où le style se montrait simple — en était celle qui sévissait chez maint auteur de ce temps, non seulement au Maroc, mais dans l'Occident européen : encombrée de métaphores et de périphrases, gâtée par l'afféterie et le mauvais goût, en un mot précieuse. Les assonances, dont Ibn 'Īsā, comme beaucoup d'écrivains de l'époque sa'dienne, rythmait sa prose, n'aidaient point à la rendre plus intelligible. La valeur historique de ces documents rachetait-elle leurs déficiences littéraires ? On le juge mal à travers les rares témoignages qui nous en restent ; mais il est logique de le croire, car si l'œuvre d'Ibn 'Īsā était, tout entière, construite, comme il semble, à la façon d'une anthologie, elle constituait un recueil, sans équivalent peut-être au Maroc, de pièces originales.

Que cet ensemble ait porté le nom de *Mamdūl* — et l'hypothèse apparaît la plus vraisemblable — ou tout autre titre, il importe, en somme, assez peu ; seule, sa perte est à considérer, qui creuse une lacune sensible — on le sait mieux maintenant — dans la bibliographie de l'histoire sa'dienne.

Georges PIANEL.

nous laisser l'initiative de ces recherches ; le programme des travaux étant basé sur la succession des découvertes, ce n'est que dans cet état d'esprit qu'il était possible d'obtenir des résultats utiles.

M. Jean Meunier, Inspecteur des Monuments Historiques à Rabat, a bien voulu mettre à notre disposition son laboratoire photographique, où le concours de M. Guyard nous a été des plus utiles.

M. Nolot, Inspecteur des Monuments Historiques à Marrakech, nous a particulièrement aidé en s'efforçant de nous fournir rapidement les fonds nécessaires à l'exécution des travaux de fouilles.

M. Jacques Meunié a suivi cette enquête depuis le début. Ses conseils, son aide, ont été des plus encourageants et nous avons pu mettre à profit son expérience archéologique. Nous avons effectué ensemble, en Jeep, la dernière mission qui avait pour but de reconnaître les étapes de la route ancienne entre Rabat et l'Oum er-Rbia, de retrouver la tête de séguia de la Yaqoubia et de dresser le plan du Jbel Lakhdar.

M. G. Deverdun a bien voulu mettre sa bibliothèque à notre disposition et nous signaler, en nous les traduisant, certains passages de textes arabes lus au cours de ses importants travaux sur Marrakech.

Nos remerciements vont également à MM. les Contrôleurs Civils, qui non seulement ont suivi ces travaux avec intérêt, mais ont souvent contribué à leur réussite en n'hésitant pas à nous procurer les renseignements qu'ils détenaient :

M. Costedoat-Lamarque, Chef du Territoire Civil à Marrakech, et M. Delafosse, Chef du Contrôle Civil des Rehamna, ont bien voulu rechercher dans leurs souvenirs l'emplacement des vieilles pierres remarquées lors de leurs séjours dans les différents cercles qu'ils avaient administrés.

Au Skhour des Rehamna, M. Maynard nous a conduit au sommet du Jbel Lakhdar où il fut le premier à comprendre l'intérêt que pouvait présenter le petit village berbère.

A Ben Guérir, M. Bonamy nous a facilité les travaux de fouilles dans la Bahira.

A Boucheron, M. Sanson nous a fait visiter les sites de Magous et de l'Aïn Mekoul. Nous gardons le meilleur souvenir de son amical accueil.

Les appuis privés et souvent bénévoles nous ont encouragés au début de ces recherches. Le prêt de moyens de locomotion nous fut particulièrement agréable et nous évita quelques randonnées à pied et à bicyclette. Ces pré-

cieux concours auront contribué à faire revivre dans cet ouvrage l'époque florissante de ces régions, devenues semi-désertiques.

* * *

INTRODUCTION

LE PAYS — LES SOURCES

Le pays :

Le massif primaire des Rehamna représente géologiquement une partie de la meseta marocaine. Il déploie ses croupes arrondies au S.-W. de l'Oumer-Rbia. La plaine des Doukkala le limite au N.-W. ; au Sud, les pentes calcaires du Ganttour descendent progressivement jusqu'à la Bahira ; au N.-E. le lit du fleuve se fraye un passage dans les puissantes assises primaires qui se perdent, à la périphérie du massif, sous des calcaires crétacés. Au S.-E. une crête crayeuse sépare la cuvette de l'Hadra de la dépression de la Bahira. Au centre, les terrains anciens sont tous mis à nu par l'effet d'une érosion active et la terre végétale a disparu de tous les bombements ; les schistes et les micaschistes dominant, surmontés, sur les plus hauts sommets, par des bancs de quartzites et des phyllades ; le granit apparaît surtout au S.-W. (1).

La steppe monotone de la Bahira (2), s'étend au Sud du massif jusqu'à la chaîne des Djebilet (3). L'Oued Tessaout à l'Est et la côte d'El-Ganttour à l'Ouest, en forment les limites naturelles. Une importante dépression, le Messjoun (4), occupe le centre de la plaine et s'étend sur 15 km. de longueur et 2 à 3 de largeur ; en hiver, les eaux de ruissellement s'y accumulent et le marécage subsiste pendant six mois de l'année ; là se donnent rendez-vous une multitude d'oiseaux aquatiques ; les touffes de guettaf (atriplex) envahissent les rives où les terrains alluvionnaires sont salins. Il est vraisemblable que le Messjoun fut un lac régulièrement alimenté par l'Oued Gaïno, avant que celui-ci ne fut capté pour irriguer les terrains de

(1) Pour l'étude géologique la plus récente, voir M. GIGOUT, *Études Géologiques sur la Meseta Marocaine Occidentale*, « Travaux de l'Institut Scientifique Chérifien », n° 3, Rabat, 1951.

(2) La petite mer ; le lac.

(3) Les petites montagnes.

(4) Prisonnier, retenu et non pas « Sedd ou Mejnoun » indiqué improprement sur les cartes. C'est là l'appellation d'un titre foncier qui groupe en même temps les terres du Sedd (Village ruiné, « fermé » après le départ des habitants) et d'une partie du Messjoun.

culture des Sraghna. Résurgence de l'Oued Tessaout, le Gaïno fut sans doute plus important en des temps plus reculés. Au N.-W. du Messjoun, les jujubiers ont poussé en masses importantes, formant maquis ; les indigènes nomment ce lieu *ghâba* (la forêt) ; çà et là, autour du marécage, on rencontre quelques groupes isolés du même épineux ; il est probable que cet arbre a couvert autrefois de grandes superficies. Au-dessus de la dépression, et surtout vers le Sud, la croûte calcaire apparaît en maints endroits, dépôt quaternaire qui englobe dans certains secteurs des milliers de silex taillés qui se libèrent sous l'effet de l'érosion (1).

Une faible épaisseur de limon couvre la surface de l'Hadra au N.-W. de la Bahira. Aussi l'herbe pousse-t-elle abondante dans cette cuvette, pendant les périodes humides. En hiver quelques sources, résurgences du Messjoun vers le N.-E., apparaissent au pied des bombements crétacés du Sud.

Les habitants :

La tribu des Rehamna occupe aujourd'hui cette région. Arabes Maqil de la fraction des Doui Hassan installés auparavant dans le Souss, ils ne s'établirent dans le pays qu'après le xvi^e siècle (2). Des tribus berbères masmodiennes les ont précédés. Il est probable que les Réhamna absorbèrent plus ou moins les autochtones qui adoptèrent le nouveau genre de vie. Il est fréquent de rencontrer en effet des types qui ont incontestablement des caractères berbères (3) ; il est vrai que le mélange a pu également s'effectuer dans les territoires du Sud où la tribu arabe nomadisait.

Quelques agglomérations où l'on rencontre indifféremment l'habitation en pisé (terre battue) et la nouala (hutte conique), sont dispersées au milieu de grands terrains de parcours qui permettent à la population (10 habitants au km²), de subsister assez aisément durant les années pluvieuses. Au printemps, des tribus nomades plus déshéritées viennent partager les pâturages, moyennant de grosses redevances et s'installent sous la tente primitive en poil de chameau qu'ils entourent d'une haie de jujubiers secs. L'Hadra notamment, où l'herbe est particulièrement grasse, attire les transhumants.

(1) En cours d'étude par M. le Docteur BERTHELEMY.

(2) Cf. surtout E. DOUTTÉ, *Marrakech*, pp. 309-317.

(3) Voir à ce sujet SALMON, *Opuscule de Chaikh Zammouri*, « Arch. Maroc. », II, Fasc. 3, p. 281.

Les sources :

« Monte Verde est une haute montagne qui prend son origine au fleuve »
 » Ommirabih de la partie du Levant et s'étend vers le Ponant jusques aux »
 » montagnes d'Hescora, séparant Ducale d'avec une partie de la région »
 » de Tedle, et est fort âpre et revêtu de bois, même de chênes qui pro- »
 » duisent le gland en grande quantité, davantage plusieurs pignes et arbres »
 » portant le fruit rouge qu'on appelle aux itales African, y croissent. Là, »
 » font demeurance plusieurs hermites qui ne sont sustantez d'autre chose »
 » que des fruits qu'ils trouvent en la montagne, qui est arrosée de plu- »
 » sieurs fontaines et où se trouvent plusieurs autels érigés à la mode des »
 » mahométans avec quelques mesures et édifices d'Africans.

» Sous icelle, se voit un beau lac et ample comme est celui de Bolsene »
 » au territoire de Romme, où il y a grande quantité de poissons comme »
 » anguilles, guardons, brochets et une infinité d'autres et de cette espèce »
 » n'en ai vu aucun en Itale, et sont tous singulièrement bons, étant d'un »
 » goût savoureux et parfait, combien qu'il ne soit licite, ni permis à per- »
 » sonne d'y tendre filets ni pêcher en quelque sorte que ce soit. » (1)

Il semble que Léon l'Africain est le principal informateur en ce qui concerne cette région. En effet comme il nous le dit plus loin, il serait resté huit jours sur les rives du lac, accompagnant « Mahomet, roi de Fes », qui s'y serait livré à une pêche fantastique et à des chasses aux tourterelles aux alentours. Si l'on considère ce texte, on s'aperçoit que le massif des Rehamna est le seul qui puisse en même temps séparer la province des Dukala (Doukkala) de celle du Tadla et en même temps toucher l'Oumer-Rbia à l'Est. (En effet le fleuve s'infléchit vers le N.-W. après son confluent avec l'Oued Tessaout.) Dès lors, on déduit aisément que la Bahira (du moins le fond de la dépression) représente bien le lac décrit par le géographe. Il est intéressant de noter que les poissons que signale l'auteur n'auraient pu vivre dans un marécage dont l'eau stagne pendant six mois de l'année et que ceci implique une alimentation régulière, sans doute de l'Oued Gaïno.

Marmot ne fait que reprendre Léon et décrit à peu près de la même façon le « Iubel Hadra ». Cependant il apporte d'autres renseignements qui sont à retenir ; ainsi : « Cette montagne était fort peuplée du temps des

(1) LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique* (Tr. Temporal), Ed. annotée par SCHEFER, t. I, pp. 258 et suivantes.

Almohades, mais les Bénis Mérinis en ruinèrent toutes les habitations » (1).

L'anonyme Portugais, dont Henri de Castries donne une traduction sous le titre « Description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el Mansour » (2), est passé à la pointe Ouest de la Serra Verde puisqu'il voit le « chateau inhabité du M'Tal » avant d'y arriver. Il suit sensiblement l'itinéraire actuel de la route de Mazagan à Marrakech, en nous disant : « La Serra Verde se traverse en moins d'une heure. Elle surgit dans la » plaine même des Doukkala qu'elle longe pendant 4 à 5 lieues... » (La lieue portugaise étant de 5.555 mètres, cette distance correspond sensiblement à 28 km)... « On dit qu'elle est à 14 lieues de Marrakech » (soit environ 78 km.). Or, l'extrémité Sud-Ouest du massif vient aboutir à peu près à l'Oued Bouchane qui se trouve, en suivant la route de Mazagan, à 75 km. de Marrakech.

Dans la relation de Damião de Gois, traduite par M. Robert Ricard dans « Les portugais au Maroc », nous suivons le récit de la bataille que Don João de Meneses et Nuno Fernandez de Ataïde livrèrent aux Caïds des rois de Fès et de Meknès au pied de la Serra Verde, dans les Doukkala. Il s'agit ici du pied Nord-Ouest de la chaîne où les troupes sont rassemblées pour l'attaque de Baluão (Boulaouane) (3).

D'après ces données « La Montagne Verte » prendrait donc naissance au Sud de Sidi Bennour et s'étendrait vers l'Est jusqu'à l'Oum er Rbia ; il s'agit bien du massif des Rehamna, dont le point culminant, le Jbel Lakhdar (4) aurait conservé l'appellation ancienne de toute la chaîne. Léon et Marmol décrivent un lac au pied de cette montagne, lac qui ne peut être que le Messjoun. Ce sont là les seuls documents anciens qui, à notre connaissance, font mention de cette région.

* * *

LE RIBAT DU JBEL LAKHDAR

Le Site — (FIG. 2)

Le Jbel Lakhdar proprement dit, l'un des points culminants du massif des Rehamna (693 m.), est situé sur la bordure Nord de cette chaîne, face

(1) MARMOL, *L'Afrique*, Tr. NICOLAS PERROT, Ch. LXVIII, p. 116.

(2) H. de CASTRIES, *Description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el Mansour*, Tr. de « Copia de Emporio e Reinos de Xarifes », Paris, Leroux, éd. 1909.

(3) R. RICARD, *Les Portugais au Maroc (1495-1521)*, Damião de Gois, pp. 117-121.

(4) Montagne verte.



a. — JBEL LAKHDAR - L'éperon Sud vu du Nord-Est (Cliché I.M.H.)
(à la pointe on distingue le ribat autour de la mosquée — à droite, on aperçoit le groupe S.W. ;
en avant, les murs des enclos.



b. — Mur Est de la mosquée et hutte A.6.



(Cliché I.M.H.)

a. L'oratoire précédé d'une cour.



(Cliché I.M.H.)

b. Groupe C. 8-9 -- Cour dallée.



(Cliche I.M.H.)

a. Groupe D. 12-6 --- Habitations de plan barlong.



(Cliche I.M.H.)

b. Rue laterale à la mosquée. Habitation C. 5 où l'on remarque un kerkour sur la terrasse.



a. Habitation du groupe C.



b. - Habitation du groupe B.; l'un des montants de porte est formé par un bloc monolithe



α. — Habitation C. 12, surmontée d'un kerkour important ;
rue le long de la mosquée.



b. — Hutte B. 4.



a. Porte de l'Imam et entrée d'une allée couverte entre la mihrab de la mosquée et la hutte B. 1.

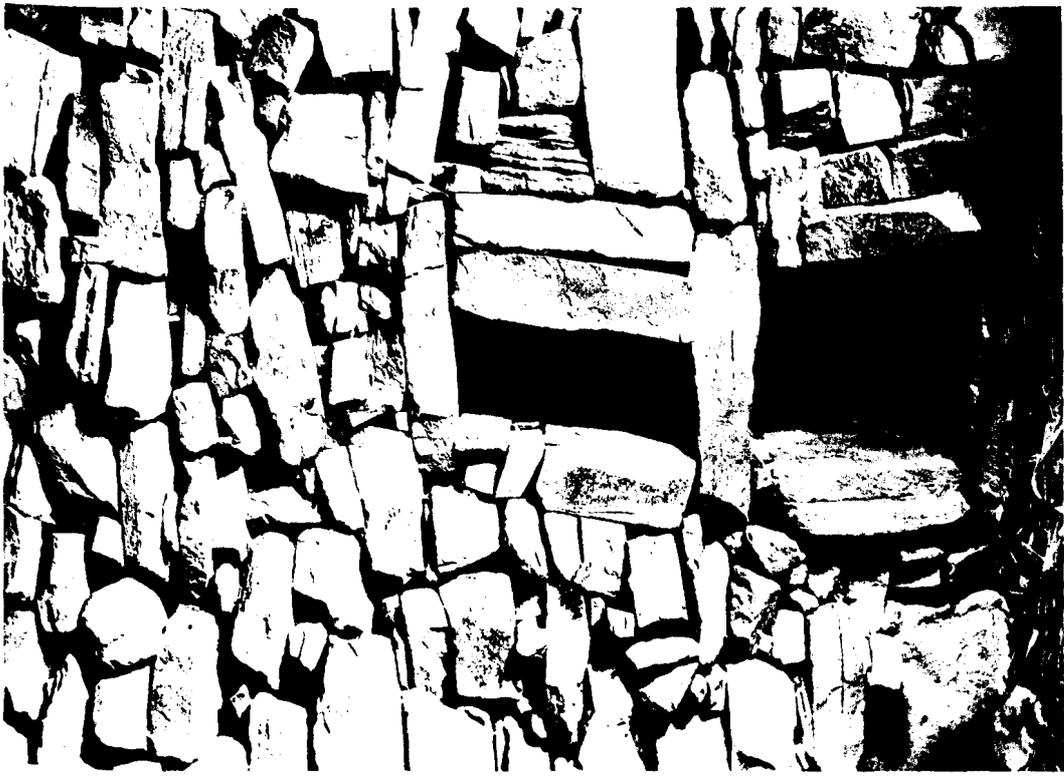


b. Autre entrée de la même allée.



Cliche I.M.H.

a. — Porte de communication dans le groupe B.



Cliche I.M.H.

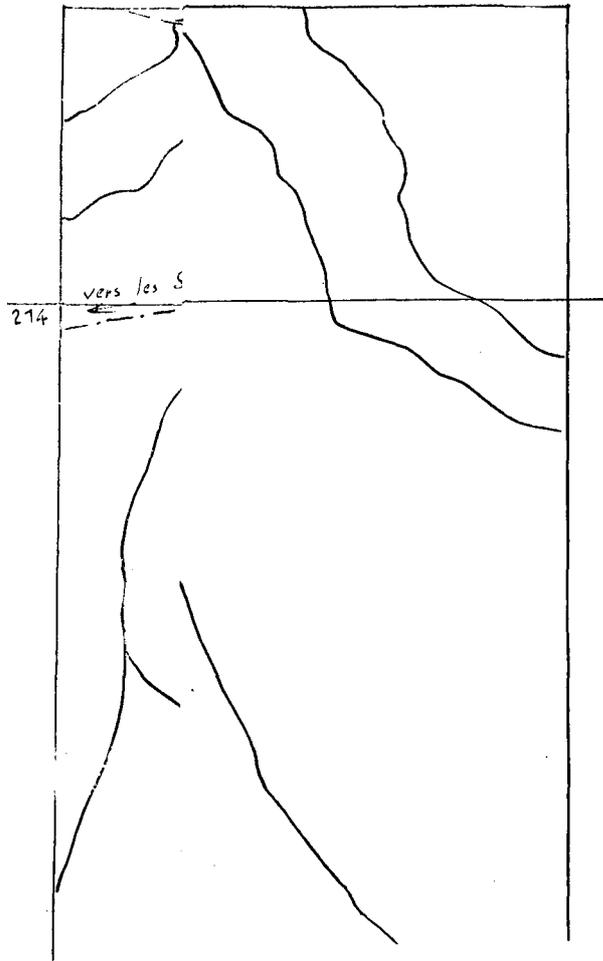
b. ... Niches superposees dans le mur en D. 2.



a. — Terrasse de la cellule A. 3.



b. — Terrasse de la cellule A. 8.



à la plaine des Doukkala. C'est un banc important de quartzites disposés en strates légèrement inclinées. Entouré de vallées aujourd'hui sèches, au-dessus desquelles il s'élève de 300 m., il présente sa masse sombre, isolée du reste de la chaîne sur 3 km. environ, du S.-W. au N.-E. Au sommet, des escarpements rocheux limitent le massif qui s'étale en plateau, coupé vers le S.-W. par un profond thalweg se dirigeant vers le Nord. Des jardins se sont développés dans les alluvions de la vallée qui le borde au S.-E. ; sur les hauteurs environnantes on rencontre quelques gommiers et des spécialistes d'études botaniques, qui ont récemment visité le site, verraient dans ces arbres résistants les vestiges d'une ancienne forêt. Ceci viendrait confirmer les données de Léon l'Africain sur l'existence d'un important boisement au xv^e siècle. Du sommet, la vue s'étend jusqu'à la mer vers le N.-W. et jusqu'aux cimes de l'Atlas vers le Sud. C'est sur le flanc de l'escarpement Sud et sur le bord du plateau que s'est érigé un minuscule village berbère qu'on n'est pas peu surpris de rencontrer à cet endroit. En arrière, vers le Nord, on distingue un petit groupe d'habitations et deux autres vers le N.-E.

Plan — (FIG. 3) — (Pl. 1a) (1)

Le village principal du Jbel Lakhdar est groupé autour d'une mosquée. On distingue trois principaux ensembles de constructions. Le premier au Sud de l'oratoire (Groupe B), est accroché sur les marches de l'escarpement rocheux ; on y remarque trois étages principaux, mais il est vraisemblable que l'ensemble descendait bien plus bas. La partie postérieure de ces habitations est généralement adossée au rocher ; la partie antérieure est dressée en pierre. Le second quartier (Groupe C), s'étale à l'Ouest de la mosquée, séparé de celle-ci par une rue étroite (Pl. 3 b, Pl. 5 a) qui circule jusqu'à l'extrémité des constructions Sud ; il est construit en partie sur le plateau, en partie sur la falaise. Le troisième groupe (Groupe D) se développe au N.-E. de la mosquée sur la bordure du plateau. Sur le côté N. de l'oratoire on remarque, attenant à la mosquée, un petit ensemble (Groupe A). Enfin, dans l'espace laissé libre, entre le Groupe A et le secteur D, quelques constructions se dressent sur la plate-forme rocheuse.

(1) Nous avons désigné sur le plan le groupe central par la lettre A ; le groupe Sud par B ; le groupe Ouest par C et le groupe Est par D. Dans chacun de ces secteurs les diverses pièces ont été numérotées. Nous conserverons donc ces appellations dans le texte pour plus de facilité. Le lecteur voudra bien se reporter au plan.

Vers le N.-E., de grands enclos limités par des murs de pierre sèche de deux mètres d'épaisseur moyenne s'étendent sur la selle du plateau (FIG. 2-Pl. 1). L'un d'entre eux est relié au village par une voie très large qui sépare deux autres enceintes et dont la direction est sensiblement N.-S. ; dans l'angle N.-W. de cet enclos, on remarque les vestiges d'une habitation. Le mur de l'une des enceintes part du groupe N.-E. et longe la falaise pour couper l'accès du ravin. Vers le thalweg N., un dernier enclos en forme d'ellipse entoure une maison isolée, adossée à l'un des murs et précédée par une citerne. Un petit groupe d'habitations, aujourd'hui ruinées, était installé exactement sur la selle. Non loin, on remarque des citernes.

Si on longe la falaise vers le N.-W., en partant du village principal, on rencontre à 70 mètres environ, un nouveau groupe d'habitations suspendu aux tables rocheuses. Vers le point culminant au N.-W. s'est dressé un énorme *kerkour* (pierres accumulées par la main des hommes), dont la base en forme d'ellipse, ne mesure pas moins de 30 mètres de longueur. Quand on s'avance de ce côté vers la falaise, on remarque, à nouveau, un minuscule village adossé à la pente et lorsqu'on a dépassé le point culminant, on aperçoit enfin, sur la pointe N.-E. un dernier groupe d'habitations. Au Nord du plateau, deux petites sources fournissent une eau agréable à boire. Leur présence à cet endroit ne cesse d'étonner si l'on considère qu'aucun sommet aux alentours ne dépasse le Jbel Lakhdar dont les strates inclinées n'offrent pas de barrage aux eaux d'infiltration.

Les constructions

Ce qui surprend lorsqu'on accède au village, ce sont les proportions minuscules qui ont été adoptées dans la construction. On se croirait en présence d'une cité lilliputienne. C'est un ravissant labyrinthe où les habitations ne dépassent guère la hauteur des figuiers de barbarie qui ont poussé çà et là sur le flanc rocailleux de la montagne. On escalade, on pénètre en rampant dans les huttes par des portes très basses, parfois compliquées d'une chicane, mais on se redresse partout à l'intérieur des pièces. Certaines chambres communiquent entre elles par d'autres petites portes, mais le sol, constitué par le rocher lui-même, taillé naturellement en grandes marches d'escalier, n'est jamais au même niveau. La roche est polie et usée par les fréquents passages. Seule la mosquée adopte des normes humaines.

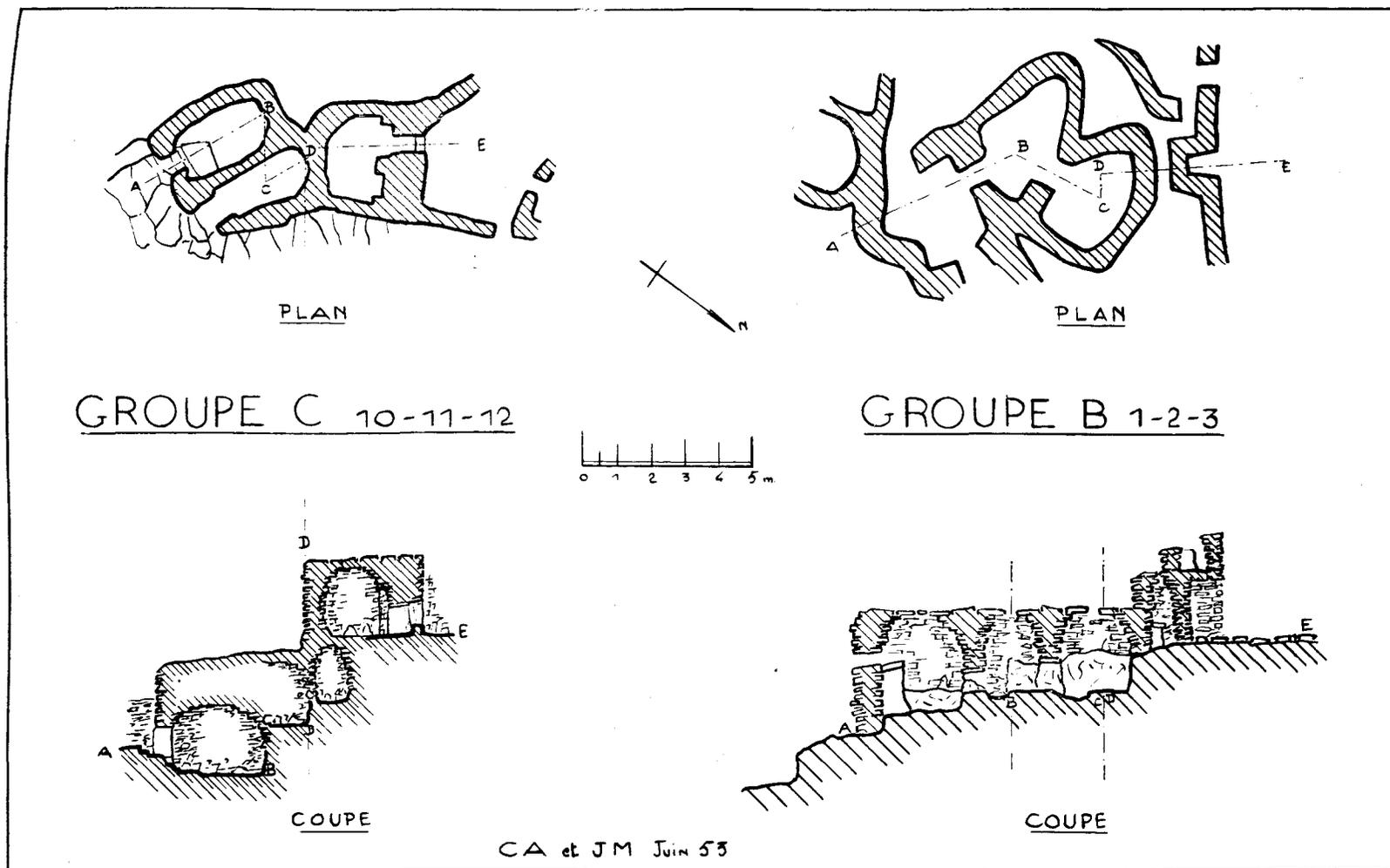


Fig. 4. — Jebel Lakhdar. Coupe dans 2 groupes d'habitations.

L'architecture, bien que rustique, est homogène ; même aux endroits où la réfection est visible, on sent un certain souci de conserver aux huttes leur aspect primitif. Aucune pièce de bois n'intervient dans la construction et c'est le quartzite dont le débitage ne nécessite pas d'épannelage qui présente à pied d'œuvre ses assemblages de cubes et ses dalles parfois très importantes.

1° *La mosquée :*

Construit à ciel ouvert, l'oratoire (A1) est de plan sensiblement rectangulaire : il mesure 10 m. de longueur sur 4 de largeur. Le sol est dallé. Le *mihrab* qui se trouve en saillie sur le grand côté qui domine la vallée est orienté vers le Sud-Sud-Est. C'est une niche rectangulaire d'1 m. de profondeur sur 0 m. 70 de largeur ; sa hauteur, 3 m. 50, correspond à celle des murs de la mosquée. Le massif du *mihrab* est surélevé par rapport à l'ensemble et supporte un parapet semi-circulaire en arrière, plus ou moins reconstruit, qui tenait lieu de minaret. La porte de l'*imam* (Pl. 6a) se trouve à droite du *mihrab*. L'autre grand côté du rectangle est percé de deux portes, l'une donnant sur une cour (A2) mesurant environ 7 m. sur 5, l'autre très basse, donnant sur une pièce minuscule (A3). Le côté Ouest de la cour se trouve dans le prolongement du petit côté de l'oratoire et communique avec la rue par une porte ; deux cellules s'ouvrent sur le côté Est par des portes très basses dont l'une ne mesure pas plus de 35 cm. de hauteur (A8). Les murs mesurent 65 cm. d'épaisseur environ : c'est cette dimension moyenne que l'on retrouvera dans presque toutes les constructions ; l'ensemble de l'édifice semble avoir été plus soigné que les autres constructions et c'est le seul endroit où nous rencontrerons un certain chaînage dans les angles et un appareillage plus régulier des murs (Pl. 1b).

2° *Les habitations :*

a) La disposition : les habitations, qui ne mesurent pas plus de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, peuvent présenter soit une seule pièce soit deux ou trois chambres réunies, soit plusieurs chambres s'ouvrant autour d'une petite cour parfois dallée (Pl. 2b). Elles sont isolées ou se rattachent à un groupe compact. Entièrement closes de murs sur le plateau et bâties sur un même niveau, elles sont en partie aménagées dans des cavités naturelles en retrait

sur les parois verticales des bancs de quartzites, sur la pente, le sol étant formé par la partie horizontale de la marche suivante. C'est le cas pour l'ensemble B. 1-2-3 (FIG. 4). Les marches naturelles n'atteignent généralement pas plus de 1 m. 50 de hauteur, aussi la partie supérieure est-elle bâtie au-dessus de la roche. Si la déclivité est très forte, les habitations peuvent se chevaucher et le mur de fond d'une pièce peut être dressé d'un seul jet avec le mur antérieur de l'habitation du banc précédent ; il en est ainsi en C. 10-12 (FIG. 4). Les chambres adoptent le plus souvent un plan barlong (D. 6-12-15) (Pl. 3a) ; d'autres sont presque cylindriques (A8-D17) ; un grand nombre épousent la forme compliquée des cavités naturelles (surtout en B).

b) Les murs : Les pierres non taillées se présentaient sous des formes plus ou moins parallélépipédiques, suivant le débitage. Il n'existe donc pas d'assises régulières ; mais un certain soin était apporté à l'ajustage des matériaux. A la base des murs les plus gros blocs étaient recherchés (Pl. 3a) et la partie la plus lisse était réservée à la paroi intérieure. Des dalles pouvaient être aussi dressées sur deux lignes parallèles et un remplissage de moëllons s'effectuait à partir de la base, surmonté d'un appareil plus régulier. Cela explique les alignements de monolithes qui subsistent lorsque les matériaux plus légers de la superstructure ont été récupérés. Les pierres ont-elles été liées par un mortier dans la construction ? Les murs intérieurs de la mosquée sont les seuls qui présentent des joints encore intacts de terre et de chaux. Dans certaines huttes, les interstices furent bouchés par de la terre, mais il faut considérer que, dans l'ensemble, nous sommes en présence de constructions de pierres sèches assemblées sans mortier.

c) La couverture en encorbellement :

Toutes les pièces sont couvertes en encorbellement. Ce procédé nécessitait, à l'intérieur, des assises beaucoup plus régulières à partir de 1 m. 50 de hauteur, et par conséquent des blocs de quartzite mieux choisis. Par contre, à l'extérieur, le remplissage au-dessus de la voûte n'est plus aussi soigné et comme les murs vus du dehors montent d'un seul jet, on pourrait confondre ce blocage avec des réfections. Dans les pièces presque circulaires ou dans les chambres barlongues où la longueur n'excède pas de beaucoup la largeur, la forme de l'encorbellement affecte une demi-sphère (Pl. 9b et 10b) ; pour rattraper le cercle de base et pour diminuer la portée de la voûte, de grossiers jambages partaient souvent du sol, donnant à la pièce

une forme sinueuse (par exemple en D. 2-3). Des dalles terminent l'ensemble (Pl. 9a) quelquefois soutenues par des pierres plus longues, dépassant de la voûte comme des boutisses (Pl. 9b). Ces pierres ainsi placées se remarquent parfois à mi-hauteur dans les murs (Pl. 9a). Les dalles peuvent être juxtaposées ou se chevauchent en éventail, un trou étant réservé au sommet ; elles couvrent entièrement l'édifice, et le même système s'étale parfois sur un ensemble de plusieurs huttes mitoyennes. Dans le cas des salles plus longues que larges, les assises se trouvent moins en saillie les unes sur les autres et les dalles de couverture sont juxtaposées dans le sens de la longueur (Pl. 10a). Les terrasses (Pl. 8a, b) étaient recouvertes de terre et de pierrailles retenues par une ou deux rangées de pierres surmontant les murs. Ces matériaux étaient sans doute battus et recouverts de chaumes.

d) Les portes et les niches : Les portes mesurent en moyenne 60 cm. de hauteur sur 50 de largeur ; il n'y avait pas de vantaux ; les ouvertures pouvaient sans doute être obstruées par des dalles amovibles ou d'autres matériaux. Le haut de l'encadrement est presque toujours formé par un linteau composé d'une épaisse dalle de quartzite (Pl. 6a, b). On observe toutefois dans deux cas des ouvertures qui se terminent en encorbellement. Les montants sont constitués soit par des dalles posées verticalement (Pl. 4a-5b) soit par le mur lui-même quand les assises sont régulières et le chaînage correct (Pl. 4a-6a). Parfois ce sont de gros blocs irréguliers ou l'épaulement du rocher qui soutiennent la pierre du sommet (Pl. 4b). D'autres fois le montage est mixte (Pl. 7a). Certaines portes sont disposées en chicane (Ex. en A3 et D9), il est alors assez malaisé de pénétrer à l'intérieur des pièces. Rarement, des trous réservés dans les murs tenaient lieu de regards.

On remarque fréquemment de petites niches au-dessus des portes ; elles ont pu servir à loger des lampes (Pl. 10a) ; d'autres niches plus grandes sont disposées dans le mur, au ras du sol, à l'intérieur des habitations (en C. 2-3). En C. 2 on en voit deux superposées (Pl. 7b). Il convient de signaler également les hautes niches réservées dans les murs en C. 1 et C. 10 (Cf. schéma FIG. 4). La construction C. 1 est plus grande que les autres pièces et fait penser à un oratoire avec son *mihrab*, mais l'orientation, assez différente de celle de la mosquée tend à écarter cette hypothèse. En C. 10 deux hautes niches d'une hauteur de 1 m. 80 sont orientées vers le Nord, et la

porte d'entrée, beaucoup plus basse, s'ouvre à la base de l'une d'elles. Ces niches sont également recouvertes d'une dalle et il ne semble pas que la pile qui les sépare ait été destinée à réduire la surface de la pièce, déjà très petite, pour diminuer la portée de l'encorbellement.

e) Les couloirs : On accède à certaines habitations par des allées couvertes, parfois précédées par un passage découvert. Le massif D. 4 présente un de ces curieux couloirs ; on entre par l'Ouest dans un vestibule découvert qui tourne à gauche autour du massif ; puis on pénètre par une porte très basse dans la galerie couverte qui tourne deux fois à droite à angle droit avant d'arriver dans la chambre D.3 aujourd'hui en partie effondrée. Un linteau très bas, disposé de champ, précède la porte d'accès à la pièce et semble simuler une herse. Le passage est entièrement recouvert de dalles juxtaposées et ne dépasse pas 70 cm. de hauteur. Sur la face Est une porte donne directement accès à la chambre D. 3. Le passage Ouest semble donc purement symbolique.

Le couloir donnant accès à la chambre B. 3 est limité à gauche par le roc, à droite par le mur d'une habitation ; il fut sans doute couvert ; le sol en est dallé. Pour communiquer de la chambre B. 3 à la chambre B. 8 on suit un couloir semblable, très sombre.

Ces allées couvertes peuvent également réunir deux espaces découverts. Le couloir qui passe derrière le *mihrab* (P. 6b) de la mosquée est plus élevé que les autres intérieurement. Deux portes très basses y donnent accès vers l'Est ; l'une s'ouvre derrière la pièce B. 1, l'autre le long du mur de la mosquée. La partie Est s'ouvre sur une table rocheuse. Ce passage évitait aux habitants de faire le tour de l'escarpement pour passer de la partie Est à la partie Ouest du plateau. Sous la pièce C. 10, un couloir couvert reliait aussi la rue à l'escarpement Ouest.

Caractère religieux et Moussem

Le caractère religieux du Jbel Lakhdar fit qu'aucun des explorateurs qui sillonnèrent le Maroc avant l'occupation ne put visiter ce sommet. Seul, le géologue français Brives semble l'avoir gravi en 1901, mais ses notes ne concernent que le sol (1). Th. Fisher en fut détourné et rencontra

(1) BRIVES, *Notes sur mon voyage d'études géologiques*, p. 16.

sur son chemin de nombreux pèlerins d'allure fanatique qui en descendaient à l'époque de l'Aïd el-Kebir (1). Les gens de l'escorte d'Edmond Doutté (2) en 1905, lui déclarèrent que les Chrétiens ne devaient pas y monter. La plupart de ces auteurs ont entendu dire que la montagne était habitée par des ermites. Doutté pense que le Jbel Lakhdar tient une place importante dans l'hagiographie marocaine et fut sans doute un foyer et un centre de dispersion religieux. Depuis, quelques visiteurs ont gravi le sommet, mais amenés là dans des buts différents du nôtre, ne semblent pas s'être particulièrement arrêtés sur les constructions du haut-lieu.

Actuellement le site est absolument désert ; seuls les bergers en quête de pâturages pour leurs troupeaux escaladent de temps à autre les escarpements du plateau et s'installent parfois dans les chambres les plus spacieuses. Cependant, aux approches de l'Aïd el Kebir, plusieurs groupes de pèlerins venant des Doukkala et des Rehamna se réunissent dans la vallée. Les caravanes gravissent le chemin que nous avons suivi et qui longe la ligne des crêtes S.-O. ; elles jalonnent l'itinéraire de *kerkour* pyramidaux. Une halte, à mi-pente sur un méplat rocheux d'où la vue commence à s'étendre vers le Sud-Est, est caractérisée par le jet traditionnel de pierres par lequel le pèlerin se débarrasse de sa fatigue. Les caravanes ne semblent pas s'arrêter aux environs immédiats du petit village et c'est près du point culminant que l'on observe un immense *kairn* qui s'agrandit tous les ans, chaque pèlerin y apportant sa pierre, lourde de ses ennuis. Puis les groupes se dirigent vers les constructions, les offrandes sont déposées sur les terrasses et dans les huttes ; des amulettes, des chiffons anthropomorphes sont accrochés aux branches d'arbustes, des pièces de monnaie sont lancées par le trou des terrasses à l'intérieur des constructions et aussi au hasard de la pente rocheuse ; toute la vieille sorcellerie païenne enfin règne ici, comme dans tous les pèlerinages du monde. Le santon le plus vénéré semble être l'occupant invisible de la chambre B. 1 . Ce serait le patron de la Zaouia et c'est lui qui reçoit le plus d'offrandes.

Puis les hommes, pieds nus et torse nu, doivent accomplir sept fois en courant le chemin qui sépare la mosquée du *kerkour* situé au point culminant. On assiste enfin au sacrifice du mouton dans la cour qui précède

(1) TH. FISHER, *Meine Dritte Forschungsreise*, pp. 94-95. KAMPFMEYER, *Reisebriefe*, Lettre VII-5, Avril 1901. WEISGERBER, *Trois mois de campagne au Maroc*, p. 155.

(2) DOUTTE, *Marrakech*, p. 229.

l'oratoire ; cet acte est consommé sur un disque en pierre de 40 cm. de diamètre environ (1) et la bête est dépecée en très petits morceaux qui sont distribués parmi les assistants. C'est, en petit, la reproduction du pèlerinage de la Mecque, pèlerinage des pauvres, que l'on pratique en maints endroits et célébré ici en même temps que l'Aïd el Kebir, fête du sacrifice.

Parmi les pratiquants du moussem, nul ne sait par l'intercession de quel saint il offre son culte à Dieu. Les pèlerins considèrent cependant les huttes comme des tombeaux de marabouts, et ils les vénèrent comme tels : ce sont les saints du Jbel Lakhdar. La population autochtone a depuis longtemps disparu de la région et les constructions, manifestement berbères, existaient bien avant l'arrivée de la tribu des Rehamna. Il semble que les occupants actuels ont plutôt recherché le vieux culte des sommets, témoin cet immense *kerkour* qui ne paraît pas avoir de rapport avec le petit village. C'est sur les habitations énigmatiques que se sera reporté l'objet de leur culte. Ce haut-lieu semble d'ailleurs avoir beaucoup attiré les sectes religieuses et M. Costedoat-Lamarque nous signalait qu'il y a seulement une vingtaine d'années un groupe d'ermites venant du Gharb se serait installé dans les huttes ; mais il n'y aurait pas séjourné très longtemps.

Des légendes sont venues emplir les constructions abandonnées ; un berger nous montre volontiers l'emplacement des genoux de la chamelle de Sidi Oqba baraquée sur le roc, pour permettre au disciple du Prophète d'aller haranguer la secte religieuse. De même il nous explique à sa façon la présence des enclos de pierre, solution d'une vieille dispute de frontière entre les Doukkala et les Rehamna : le massif étant devenu propriété de la tribu des Doukkala, une enclave fut réservée sur le sommet à la tribu des Rehamna, explication qui n'a pas paru nous satisfaire.

Disposition de certains monuments funéraires en Afrique du Nord

L'examen de divers monuments funéraires de l'Afrique du Nord et notamment de la Berbérie Orientale va nous permettre de faire quelques rapprochements utiles.

(1) Cette pierre est déposée ensuite à l'intérieur de l'oratoire.

L'ouvrage de Stéphane Gsell reste le document de synthèse le plus précis dans cette matière ⁽¹⁾.

a) *Situation* : Les sépultures anciennes en Afrique du Nord : *haouanet* ⁽²⁾ — *tumuli* — dolmens — se trouvent le plus souvent situés en des lieux où la pierre abonde, sur des bordures de falaises, des plateaux rocheux, des pentes, des rives élevées de vallées. Des enceintes en pierre ont presque toujours entouré les tombeaux isolés ou groupés en nécropoles ; ces dispositions elliptiques étaient complètement fermées, mais il arrivait qu'une partie de la courbe était formée par la falaise elle-même. Les baies naturelles ou taillées verticalement dans les escarpements rocheux se retrouvent dans les *haouanet*, mode de sépulture très répandu en Afrique du Nord et dont certaines furent contemporaines des dolmens. La *hanout* pouvait comporter plusieurs chambres qui communiquaient entre elles ; nous en retrouvons la réplique dans certaines *kheloua* ⁽³⁾ de santons établis sur des hauts-lieux.

b) *Murs et couvertures* : Les murs en pierre sèche ont été employés dans la plupart des monuments funéraires : blocs et dalles monolithes dans les dolmens proprement dits, assemblages de pierres ou pierres dressées surmontées de moëllons dans les *tumuli*. Au Jbel Merrah (près de Constantine) on signale un dolmen dont trois côtés sont formés de murs en « appareil berbère » à deux parements avec des moëllons à l'intérieur. Sur une pente les dolmens peuvent s'appuyer par un ou deux côtés sur la roche. La couverture en encorbellement apparaît dans les *tumuli* ; le dolmen dont l'appareil est simplifié ne reçoit généralement qu'une grande table, mais on rencontre assez fréquemment plusieurs dalles juxtaposées.

c) *Les allées* : La plupart des sépultures ont servi à inhumer successivement plusieurs cadavres. Dans les cases recouvertes de pierres et de terre l'accès eut été difficile si un couloir n'avait été réservé entre l'extérieur et la chambre funéraire. En Afrique du Nord, ces couloirs ne semblent pas avoir été couverts ; ils aboutissent à un des côtés de la case dont l'appareil était disposé de telle sorte qu'on put le démolir en partie rapidement sans risquer l'effondrement. On ne connaît pas de porte dans ces sépul-

(1) Stéphane GSELL, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, T. VI, pp. 120-244 (Pour les références, le lecteur voudra bien se reporter à cet ouvrage.)

(2) Pluriel de *hanout* (boutique).

(3) Lieu de solitude : ermitage.

tures, ou peut-être de fréquents passages les ont-ils démolies. L'allée était rempli de menue pierraille après l'inhumation.

Dans un grand tumulus, près du tombeau royal de Medracen, une galerie construite et couverte de deux rangées de dalles communique avec le couloir. Au tombeau de la Chrétienne, une galerie circulaire communique avec la chambre funéraire. Sans doute faut-il chercher ici une explication rituelle (1). Les vastes proportions de ce dernier monument, vraisemblablement berbère, dont l'appareil qui a reçu d'autres influences est mixte, n'offrent rien de comparable avec les constructions que nous étudions ici ; il faut donc les réduire à des proportions très petites pour se permettre d'établir des rapprochements. Les couloirs du tombeau de la Chrétienne étaient fermés par des herses ; des niches étaient réservées à l'intérieur des chambres funéraires.

d) *Constructions dérivant des monuments mégalithiques* : C'est dans certains tombeaux de la Berbérie Orientale que nous allons trouver enfin les meilleurs éléments de comparaison. A Chaouach, une importante construction, divisée intérieurement en compartiments, est limitée par des dalles dressées. A Maktar (Tunisie), une construction analogue comporte 12 cases. Non loin, 4 chambres de 2 mètres sur 3 m. 50 ont une étroite entrée dont le bord supérieur est au niveau du sol et dont l'accès s'effectue par un petit puits limité par des dalles. Les ensembles d'Elles (Nord-Ouest de Maktar) comportent des chambres à parois mitoyennes qui se suivent à droite et à gauche d'un couloir, au fond duquel on trouve parfois une autre salle. De grandes dalles forment les parois ; certaines cellules sont entièrement fermées. Vers l'extérieur, des galeries étroites entourent, en partie ou complètement, le bâtiment et sont souvent couvertes de dalles.

Il semble que c'est à Hammam Ez-Zouakra près d'Elles, que l'on rencontre les constructions qui se rapprochent le plus de celles du Jbel Lakh-dar. Des baies étroites et basses donnent accès à des chambres rectangulaires. Les murs sont construits en « appareil berbère » (deux parements à assises encadrent de la pierraille) et le procédé en encorbellement est partout employé. Une grande dalle déborde la chambre et couvre en même temps un petit vestibule et un auvent qui le précède. A Magraoua, la disposition est à peu près semblable. Notons enfin que le même procédé : murs

(1) D'après St. GSELL, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, T. VI, p. 199.

en encorbellement et plafonds mégalithiques, se retrouve aux « talayots », monuments primitifs en pierre sèche des Iles Baléares. Gsell signale enfin à Tirekbine (Dépt. de Constantine), une construction dont le plan forme deux ellipses communiquant entre elles ; la couverture est formée par deux rangées de dalles reposant sur des architraves que soutiennent trois piliers alignés selon le grand axe. L'auteur rapproche ces constructions des « navetas » érigées primitivement aux Iles Baléares.

Vestiges dans le Maroc pré-saharien

Les sépultures anciennes furent toujours construites à l'image des habitations qui leur étaient contemporaines ou de celles antérieures à leur édification. Les huttes d'ermites du Jbel Lakhdar, si comparables à des tombeaux, représentent, avec celles de la Berbérie Orientale, une tradition sans doute antérieure à l'Islam.

Transportons-nous un instant vers le Sud, au coude du Draa et dans l'Anti-Atlas, pays des citadelles (refuges et greniers). Examinons de près les ruines entassées sur les crêtes qui dominent les oasis, et nous remarquerons que les bases des anciennes demeures sont ainsi disposées : les murs en pierre s'élevaient directement au-dessus de la roche en assises plus ou moins régulières ou se composaient très souvent à la base de gros monolithes dressés parfois en deux parements qui recevaient un blocage central ; au-dessus on retrouve la disposition en assises. Les montants des portes étaient formés de gros blocs (Pl. 12 *b*) ; nous n'avons pas remarqué de linteaux en place, mais la hauteur des pierres latérales, 70 à 80 cm. en moyenne, nous donne une idée des dimensions de ces ouvertures. Nous n'avons pu savoir jusqu'ici si l'encorbellement existait, mais les proportions très petites des pièces, leur entassement en petits groupes séparés par des rues permettent de supposer ce mode de couverture. Il ne semble pas que ce procédé primitif de voûte ait été remarqué dans les nombreuses bâtisses en pierre actuellement intactes et en activité dans le Sud du Maghreb Occidental. L'encorbellement se réduit à quelques corniches et quelques encadrements en saillie chez les Aït Mgoun et les Mesfioua et à quelques bretèches de pierre (1). Le bois intervient d'abord dans les toitures,

(1) H. TERRASSE, *Kasbahs Berbères de l'Atlas et des Oasis*, p. 27.

dans les encadrements d'ouvertures, puis dans la construction du mur lui-même. Cette technique, bien que déjà ancienne, paraît être un progrès sur la bâtisse à encorbellement qui restait nécessairement de proportions réduites pour éviter une trop grande portée de la voûte. Cela laisse-t-il entrevoir une architecture plus ancienne dans les citadelles-refuges et les villages fortifiés des crêtes ? Nous avons vu plus haut que l'encorbellement apparaît dans de nombreux tumuli. Au Foum Larjam, ce genre de couverture a été notamment remarqué par Mme Dj. Jacques-Meunié ⁽¹⁾ qui a exploré quelques sépultures. Bien qu'il soit difficile de l'affirmer, il est vraisemblable que ces milliers de tertres ont un rapport avec les ruines des hauteurs avoisinantes. Bien souvent en effet, ils entourent le flanc de la colline qui supporte les vestiges d'une citadelle, ce qui n'empêche pas qu'on les retrouve en bien d'autres endroits. Ces concentrations si importantes de ruines et de tumuli des régions pré-sahariennes ne se retrouvent nulle part ailleurs au Maroc. Cependant il n'est pas rare de rencontrer ces sépultures au Nord de l'Atlas. Les tumuli d'Azegour ⁽²⁾, de l'Oukaïmeden ⁽³⁾ et des environs de Tahanaout ⁽³⁾ marquent une étape sur le versant Nord de l'Atlas. Nous avons remarqué de nombreux tertres sur la rive droite du Nfis, au flanc de la moyenne terrasse ⁽⁴⁾. Tamesloht ⁽⁴⁾ et les Frouga ⁽⁵⁾ marquent une nouvelle étape. L'Oued Tensift ⁽⁵⁾ semble indiquer une aire de concentration. Notons enfin ceux qui ont été remarqués dans la Bahira, en bordure du Messjoun ⁽⁶⁾.

Considérations

De ce qui précède, nous sommes amenés à formuler quelques déductions.

- 1° Les constructions sont manifestement berbères ;
- 2° La construction de la mosquée est contemporaine de celle de l'ensemble des huttes. L'installation n'est donc pas antérieure au début de

(1) M^{me} DJ. JACQUES-MEUNIE, *Les Oasis, des Lektaoua et des Mehamid*, « Hesp. », 1947, III., pp. 426 à 429, Pl. 7 et 8. Autre étude en cours.

(2) Découverte de M. J. MALHOMME — Fouilles de l'Abbé GLORY 1952.

(3) Découverte de M. J. MALHOMME.

(4) Ch. ALLAIN, *Recherches de Préhistoire dans le bassin du Nfis*, Mission de Juin-Juillet 1952, en cours d'étude.

(5) Découverte de M. J. MALHOMME.

(6) Dr. BERTHELEMY, *La préhistoire aux environs de Marrakech*, « Bull. de la Sté. de Préhistoire du Maroc », Nos 2-3 et 4 trim. 1950.

l'islam au Maroc. D'après ces deux données, on peut donc la situer entre le VIII^e et le XII^e siècle ;

3^o Aucune agglomération importante n'ayant existé aux alentours du Jbel Lakhdar, la mosquée semble avoir été l'objet d'un culte maraboutique (1). Il s'agirait donc d'un ribat occupé par des ermites ;

4^o Les ermites ne pouvaient habiter que dans les huttes précédemment décrites ;

5^o La parenté qui existe entre les constructions du Jbel Lakhdar et certaines sépultures anciennes de la Berbérie Orientale, implique un rite religieux issu de traditions antérieures à l'islam.

Nous serions donc en présence d'un ribat berbère érigé au début de l'islam ; les ermites y auraient pratiqué une doctrine hérétique où les préceptes du Coran étaient mêlés au vieux rite païen. Les santons vivaient sur ce haut lieu dominant « la terre », dans un monde à part, déterminé par des enclos sans issue. Ils devaient acquérir suffisamment de science et de philosophie avant de descendre vers le peuple des vivants.

L'ascétisme, contraire au dogme coranique, fut considérablement développé par l'implantation du soufisme au Maroc (2), mais la doctrine étrangère n'aura fait que reprendre une tradition locale qui lui était antérieure : celle des *ribats*.

Les préceptes de certains mystiques musulmans furent très sévères, et l'aspect des constructions du Jbel Lakhdar donne une idée de ce que ce monastère pouvait comporter de rigueur. Nous avons vu plus haut que l'ascétisme pouvait être lié ici à un culte ancestral, ce qui confinait à l'hétérodoxie. Nous connaissons, dans l'histoire du Maroc, une tribu dont la doctrine hérétique eût pu s'accommoder de ce curieux synchronisme : les Berghouata (3), Berbères blancs du pays de Tamesna ; Salih ben Tarif qui s'était intitulé prophète des Berbères, avait répandu son nouveau coran vers l'an 125 (J. C. 743). L'empire des Berghouata subsistera jusqu'à sa destruction complète par les Almoravides, au XI^e siècle.

(1) Nous avons cependant rencontré maintes fois des mosquées au milieu d'agglomérations situées sur les collines du Sud et notamment dans les greniers-citadelles. Voir à ce sujet Mme D^e JACQUES-MEUNIER, *Greniers-citadelles au Maroc* ; mais l'installation du Jbel Lakhdar n'offre pas la disposition des agadirs ; la dissémination des groupes de constructions sur le plateau et l'absence d'agglomérations berbères aux alentours excluent l'idée de greniers-citadelles.

(2) H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, pp. 363-365.

(3) Sur les Berghouata, voir H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, pp. 128-130 et p. 221. Chez les auteurs arabes : IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères* (Trad. de Slane), pp. 125-133, EL BEKRI, *Description de l'Afrique Septentrionale* (1068) (Traduction de Slane), pp. 259-271.

LES VILLAGES DE LA BORDURE NORD-EST DU MASSIF DES REHAMNA

Les villages anciens du massif des Rehamna se sont érigés aux environs immédiats de la vallée de l'Oum er Rbia. A partir de Mechra ben Abbou, nous rencontrons successivement du N.-W. ou S.-E. en longeant la rive gauche de la rivière, les sites de :

Sebta, dans une boucle de l'Oum er Rbia : (coordonnées X 279 Y 229) ; carte de reconnaissance de Mechra ben Abbou (1) ; Lalla Gara, sur un piton au-dessus de Sebta (coordonnées X 278, 5 Y 227,5) ; de l'Aïn Ben Khirane, en bordure de l'Oum er Rbia (non visité) (coordonnées X 282 Y 221,5) ; du Jbel Kraro, sur la montagne (non visité) (coordonnées X 288 Y 211) ; Kherba, en bordure de l'Oum er Rbia (coordonnées X 294 Y 209).

Nous nous arrêterons seulement sur le village de Sebta et sur la citadelle qui le dominait : Lalla Gara. Nous n'avons visité par ailleurs que le village de Kherba ; il est tellement ruiné qu'il est impossible d'en faire une description même sommaire.

Sebta et le piton de Lalla Gara

C'est dans l'une des boucles les plus fermées de l'Oum er Rbia, comparable à celle où s'érige la Kasbah de Boulaouane que s'était installée la grosse agglomération de Sebta. La presqu'île est principalement formée d'un gros affleurement de roche primaire disposée en strates inclinées d'Ouest en Est. Cette disposition et le sens du courant ont formé une falaise peu élevée sur la partie Est (amont), tandis que la partie Ouest s'étale en zone alluvionnaire (aval) sous une série de petits gradins à pic.

L'étroit passage qui reliait la presqu'île à la terre fut coupé par trois murs de pierre qui en barraient l'accès. Dans les endroits où la petite falaise de la partie Est était traversée par des thalwegs, des murs coupaient ces passages. Les habitations étaient entassées sur la crête rocheuse. Toutes les constructions sont ruinées et ne permettent pas de s'étendre sur des détails d'architecture. Cependant d'après les alignements qui apparaissent au sol, on se rend compte que, dans chaque ensemble, les pièces étaient groupées autour d'une cour. A la pointe Nord de la presqu'île on remarque un

(1) Coordonnées LAMBERT Nord-Maroc.

vaste cimetière où les pierres dressées sur les tombes indiquent une période musulmane.

L'affleurement primaire de la presqu'île Sebta se prolonge au Sud et s'élève très rapidement ; diverses couches géologiques le surmontent jusqu'à la table de calcaire crétacé qui forme le sommet de la Gara (1). Dans la partie Ouest on observe une enceinte de forme oblongue en pierre près de laquelle a poussé un arbre épineux où sont accrochés quelques bouts de chiffons. On ne voit pas de tombe à l'intérieur de l'enclos où la roche calcaire est à nue. Le culte est dédié à Lalla Gara. Le plateau est entouré d'une muraille formée d'un important blocage de pierre à la base surmonté d'un mur en mauvais pisé (Pl. 11 a) ; la terre battue est sans doute plus récente que la base en pierre. Vers le Nord l'enceinte est démolie : c'était le point le plus vulnérable, là où la pente est le moins accentuée. Au Sud elle fut doublée à l'endroit où l'accès pouvait être rendu plus facile par la présence d'un thalweg. Intérieurement on remarque des murs de pierre dressés perpendiculairement à la muraille et, par place, d'autres murs qui les recoupent, pouvant former chambres avec les précédentes. Ils sont tous formés de deux parements de pierres dressées et le blocage intérieur a généralement disparu ; c'est l'appareil que l'on rencontre le plus souvent dans les ruines berbères anciennes (Pl. 11 b, c).

Une description de ces villages par Marmol

Voici ce que nous dit Marmol sur les villages de la Montagne Verte qu'il appelle Iubel Hadra :

« Benecafiz est à 15 lieues d'Azamur et à deux lieues de la Montagne
 » Verte du côté du Levant. Elle est au bord de l'Omiraïh, sur un tertre
 » assez haut et tout rond et est ceinte de murs et de vieilles tours comme
 » étant de fondation fort ancienne. Les arabes de Charquie errent dans les
 » plaines qui l'entourent qui sont fort belles. Elle était autrefois bien
 » peuplée de Berabères mais après la conquête d'Azamur les Portugais
 » l'allèrent saccager avec une bicoque voisine et les brûlèrent toutes les
 » deux, sans qu'on ait songé depuis à les rétablir, à cause de la peste et de
 » la famine, de sorte qu'elles sont demeurées désertes avec plusieurs autres
 » et les arabes de Charquie possèdent maintenant ces contrées. Il y a encore

(1) Terme souvent employé au Sahara pour désigner les hauts regs isolés sur des pitons par l'érosion.



(Cliche J. Meunie)

a. — Pierres avançant en boutisses
à mi-hauteur dans la construction.



(Cliché I.M.H.)

b. — Disposition en encorbellement dans une construction de plan circulaire.



(Cliche I.M.H.)

a. — Disposition en encorbellement dans une construction de plan, pisé grossier sur barlong A. 4.



(Cliche I.M.H.)

b. — Disposition en encorbellement dans une construction de plan circulaire D. 17.



a. — Piton de LALLA GARA — l'enceinte ;
mur de soubassement de gros blocs.



b. — Constructions ruinées à LALLA GARA ;
parements de gros blocs à la base des murs.



c. — Constructions ruinées à LALLA GARA ;
parements de gros blocs à la base des murs.

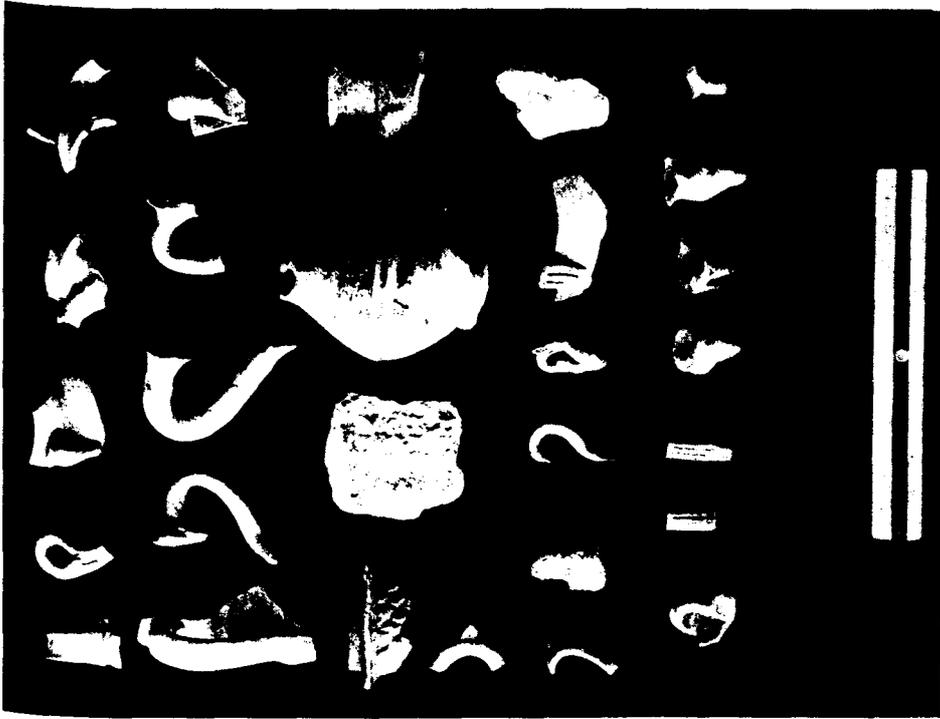


Documents de comparaison.

a. — Mur d'enceinte en pierre sèche de l'agglomération ruinée située au sommet de JBEL ZAGOUR (DRAA).

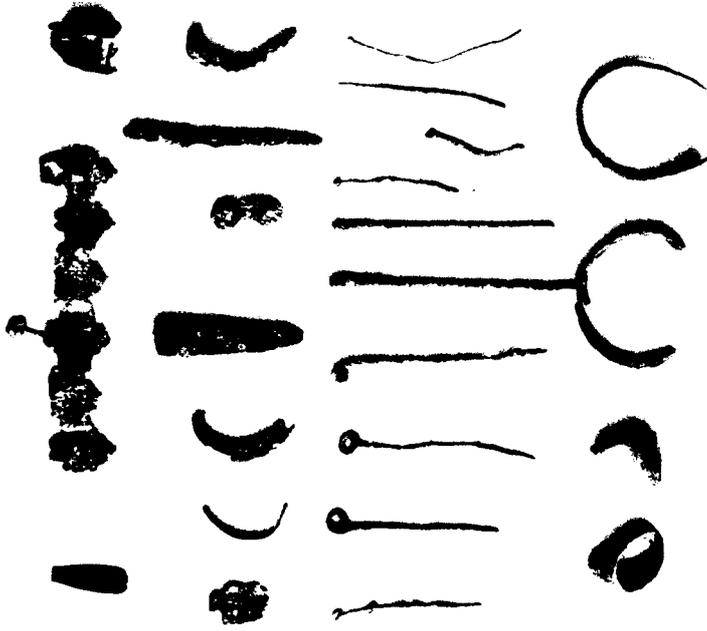


b. — Dans le même site, constructions ruinées — porte d'habitation dont les jambages sont formés de gros monolithes.



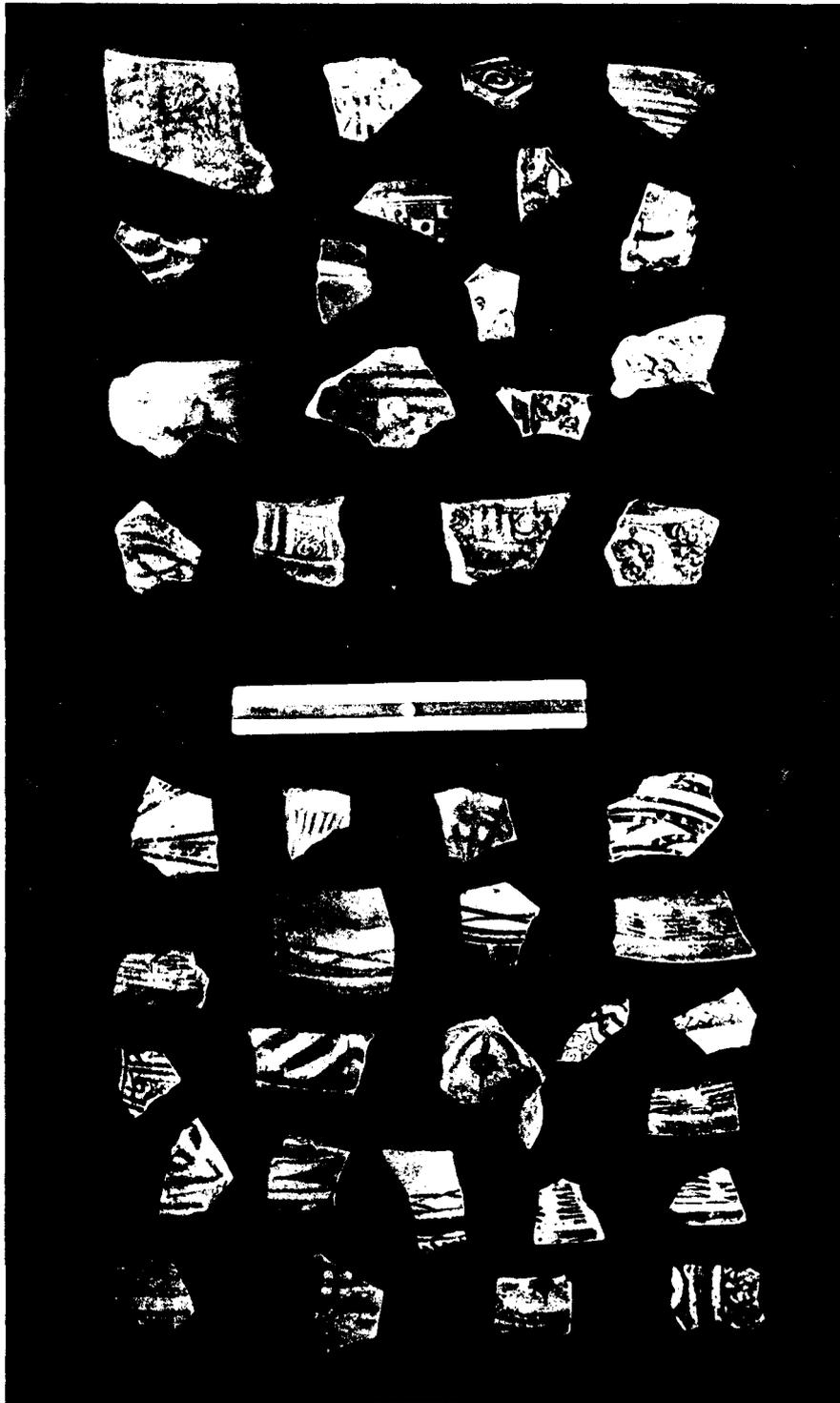
(Cliche I.M.H.)

α. — Fouilles de MEDINET ASAFI ; anses, récipient décoré et objets divers.



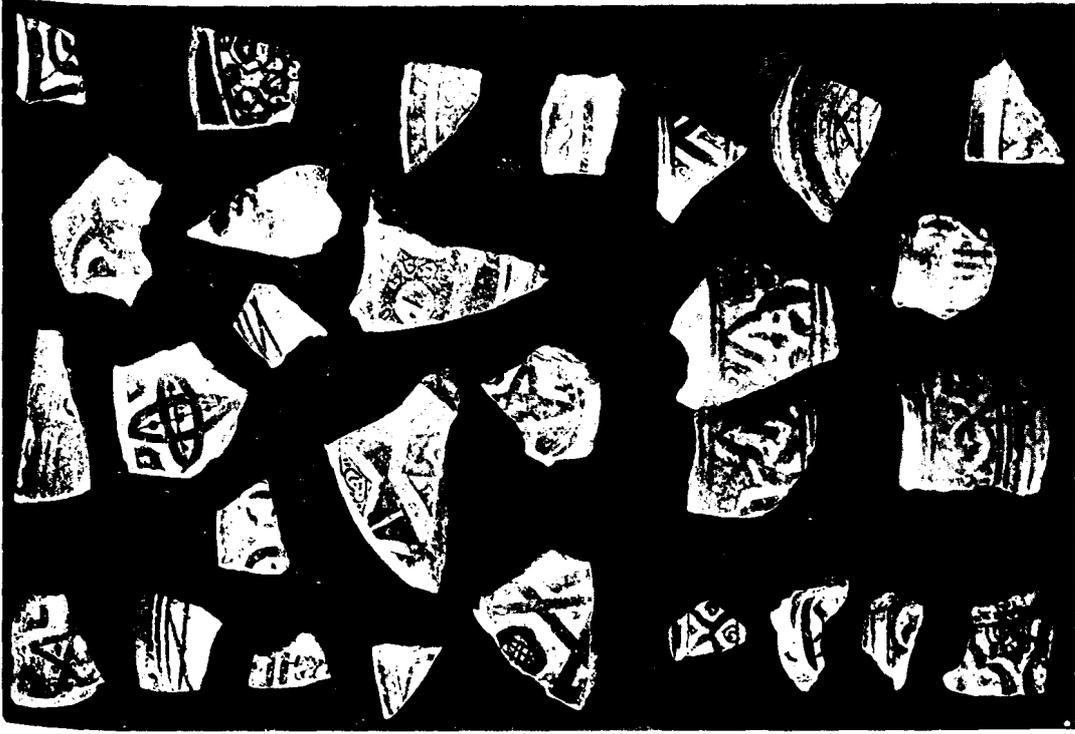
(Cliche I.M.H.)

b. — Fouilles de MEDINET ASAFI — Bronzes.

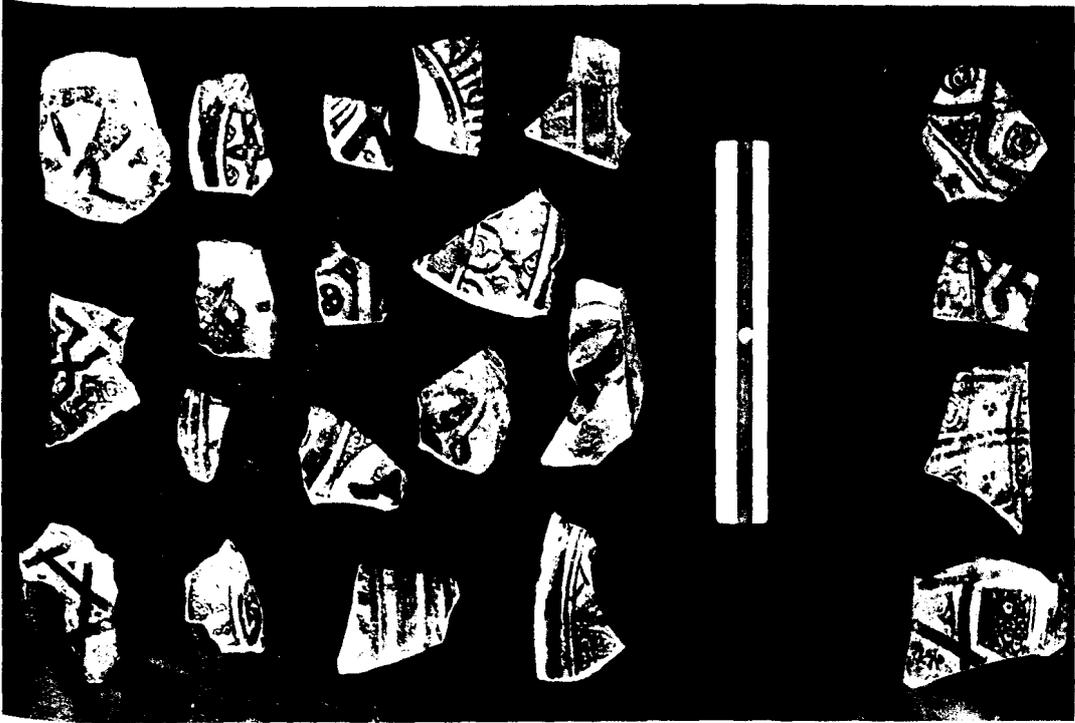


(Cliche I.M.H)

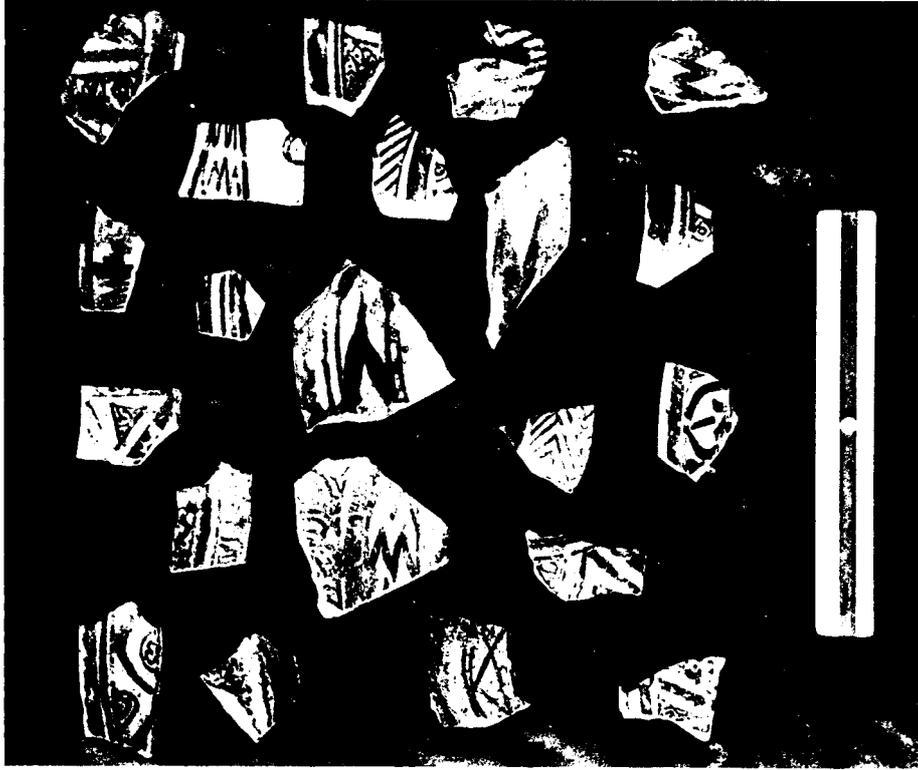
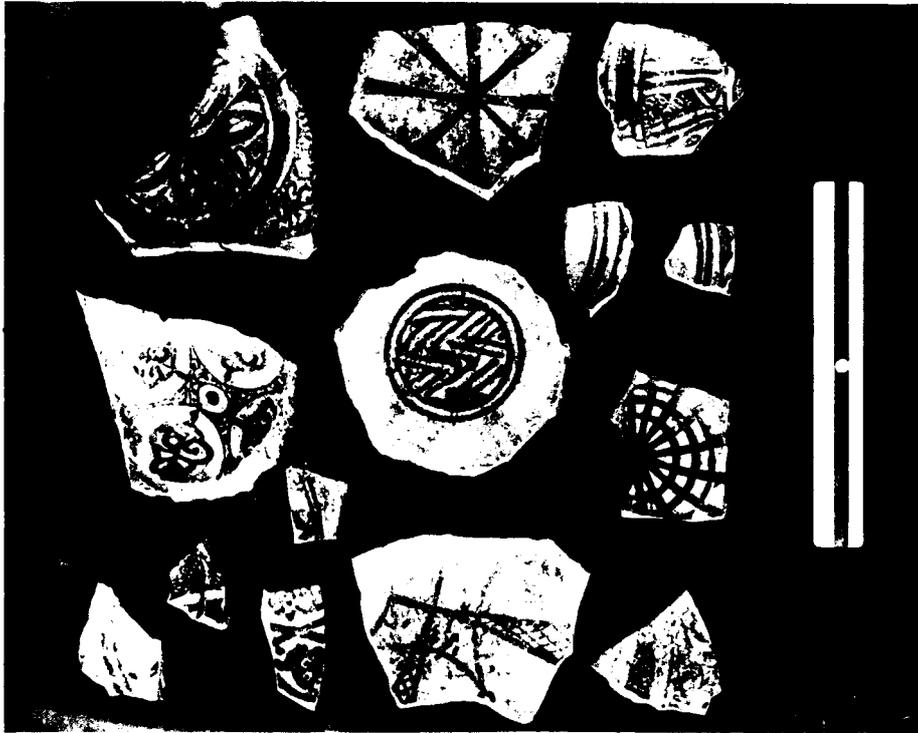
Fouilles de MEDINET ASAFI
Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.



Cliches LMH.)



Fouilles de MEDINET ASAFI — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.



Fouilles de MEDINET ASAFI — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.

(Clichés I.M.H.)

» quelques autres habitations en ces quartiers dont nous ne faisons point
 » de mention parce que c'est trop peu de chose.

» Guilez, Terrer et Cea, qui étaient de quelque considération, sont maintenant déshabités et leurs terres possédées par les arabes... » (1)

Marmol décrit l'expédition organisée par les Portugais sur Tafuf et Benecafiz en février 1514. Ces deux villages furent incendiés.

Les données de Marmol dans la distance d'Azemmour à ces villages (84 km.) et dans la description du site s'adaptent assez bien à la Gara que nous avons décrite. Nous sommes sans doute en présence de Benecafiz, Tafuf (la « bicoque » voisine) se trouverait alors à l'emplacement de Sebta, dans la boucle de l'Oum er Rbia. Les autres villages pourraient être Guilez, Terrer et Cea. Aucun de ces noms n'a subsisté dans ce secteur.

Rapprochements avec d'autres vestiges

En dehors du petit ribat du Jbel Lakhdar qui représente, avons-nous dit, une tradition, les ruines rencontrées ont-elles des caractères communs avec les vestiges du Sud Marocain ? Nous n'avons pu examiner superficiellement dans le massif des Rehamna que l'ancien village de Sebta. Cette presque île dont l'étroit passage est coupé par plusieurs murs successifs, rappelle trop les éperons barrés du Sud pour qu'il n'en soit pas fait mention. Malheureusement, nous avons été réduit à n'examiner que la base des murs de l'ancienne agglomération de l'Oum er Rbia ce qui est peu de chose auprès de l'architecture parfois compliquée des barrages des citadelles-refuges. Nous ne mentionnerons pour mémoire que l'éperon qui domine Ksar-el-Kebir dans les Ktaoua : trois murs de pierre précédés de deux fossés coupant l'avancée de la falaise. Les murs étaient joints et formaient sans doute un bastion très allongé, face à l'assaillant (2). Dérivant de ces installations, une série de forteresses du même type a débordé l'Atlas. M. Malhomme en a signalé quelques-unes, notamment sur les plateaux du Kik et du Tintar, près de Tahanaout. Accompagnant ces citadelles, on a souvent remarqué des murs perpendiculaires aux murs d'enceinte, dont on ne comprend pas encore trop la signification (Ex. au plateau de Sidi Ougra (3) près de Tahanaout). Ces murs perpendiculaires se

(1) MARMOL, *L'Afrique* (Tr. Nicolas PERROT d'ABLANCOURT), T. II, p. 114.

(2) Nous envisageons d'étudier dans les détails ces différents ouvrages que nous avons visités en partie en mars 1952 en compagnie de M. Marcel REINE, de Zagora, qui avait bien voulu nous y conduire.

(3) Découverte de M. J. MALHOMME.

retrouvent sur le plateau de Lalla Gara. Ce système de fortification paraît avoir existé sur une aire assez étendue : nous avons remarqué sur la côte, au Sud immédiat de Safi, un front de mer ancien, actuellement à peu près ensablé qui s'étendait sur plusieurs kilomètres et offrait le même dispositif (1).

LES QSOUR DE LA BAHIRA

Autour d'un ancien lac on pouvait s'attendre à retrouver des traces de vie et de groupements humains. Les étendues d'eau vive ont toujours attiré les gens pour les ressources qu'on peut en retirer : poissons, gibiers de toutes sortes qui viennent s'y abreuver et aussi pour la fertilité des rives et la qualité des pâturages qui les entourent. Les marécages, au contraire, ont repoussé l'être humain ; la terreur de l'enlissement, les légendes qui plaient sur les feux follets, les maladies diverses engendrées par les gaz et les insectes qui y pullulent ne sont pas faits pour encourager l'habitat. Nous avons vu que l'Oued Gaïno s'écoula fort longtemps dans la dépression du Messjoun où les eaux étaient retenues « prisonnières » (d'où l'appellation). Lorsque les villages furent détruits et les eaux du Gaïno captées en amont, on ne connut plus d'habitations autour du marécage.

Les ruines sont surtout groupées dans la partie à l'Est et au Sud-Est du Messjoun. Pourquoi cette situation ? Sans doute à cause de la proximité d'une voie de passage qui dut toujours exister, ne serait-ce que pour la transhumance des troupeaux vers l'Hadra, la prairie, mais aussi à cause de la présence en sous-sol d'une nappe phréatique proche de la surface. En effet, on retrouve les vestiges de nombreux puits dans chaque agglomération et l'eau s'y rencontre, à l'époque actuelle, entre 4 et 6 mètres de profondeur ; elle est potable dans la plupart des cas, malgré le phénomène d'osmose qui tend à faire remonter de plus en plus le sel dans les couches supérieures. Tous les villages sont rasés et des tertres à peine apparents au-dessus de la surface du sol permettent de les situer. Comme il y a eu peu de superpositions d'habitations dans la Bahira, ces tertres sont très aplatis et la main des hommes, par la récupération des matériaux et les fréquents

(1) Observations faites en août 1952 à Safi ; les anciens murs ont offert un obstacle au vent de sable, ce qui explique la présence de dunes entre Safi et Sidi Rozia. Nous envisageons l'étude de cette installation.

labours⁽¹⁾, a aidé à ce nivellement. Le cas existe aussi où, le sol étant complètement balayé, la trace des murs de pierre subsiste directement sur la croûte calcaire par le fait de la densité des matériaux qui composaient le mur. Il n'est pas douteux que certaines ruines ont totalement disparu dans ces conditions. Les vestiges les plus importants sont donc conservés là où le sol a été creusé pour établir des constructions telles que citernes ou silos. Les indigènes connaissent mal l'emplacement des anciennes agglomérations, d'où la difficulté de la prospection.

Les sites reconnus

Medinet Asafi, appelée parfois dans la région Médina l'Herri (sans doute à cause des grands silos que nous avons découverts aux environs immédiats — coordonnées Lambert Nord Maroc : X. 2725 — Y. 1650, carte de Marrakech Nord⁽²⁾). C'est la plus grosse agglomération de la Bahira. L'une des habitations a été partiellement fouillée. Deux ensembles aux soubassements apparents y ont été relevés.

Moul Haloua (ou Si Mohamed ben Abdallah), autour du marabout et d'un vieux cimetière, à 2 km. environ au Sud-Ouest d'Asafi (coordonnées X. 2705 — Y. 1635).

Sidi Embark II : à 2 km. 500 au Sud du précédent (coordonnées X. 2770 — Y. 1650).

Dar Cheikh Ayed (coordonnées X. 2760 — Y. 1625).

Sidi Brahim Oudane (coordonnées X. 2725 — Y. 1675).

Sidi Brahim Oudane II (coordonnées X. 2715 — Y. 1685).

Ouled Arfa, au Nord du douar du même nom (coordonnées X. 2720 — Y. 1700).

Dans tous ces tertres très étendus, des murs de moëllons apparaissent à la surface.

Sedd (coordonnées X. 2745 — Y. 1645).

Sidi Sbaa Nord (coordonnées X. 2735 — Y. 1625).

Ces deux tertres importants où n'apparaissent pas d'alignements de murs pourraient représenter la transition entre l'époque néolithique et

(1) Les indigènes ont une certaine préférence pour les terrains caillouteux qui retiennent l'humidité et qui sont favorables à la culture du cumin.

(2) C'est la même carte de reconnaissance qui est employée pour la situation des autres villages.

l'époque berbère. Un sondage pratiqué dans un monticule au Sedd a révélé 4 niveaux successifs caractérisés par de nombreux foyers, des déchets d'alimentation (escargots, ossements divers), des fragments de meules polies et des broyeurs. De nombreux silex que l'on peut qualifier de néolithiques jonchent la surface, mais nous n'en avons pas rencontré dans le sondage. Ces travaux dépassent le cadre de notre étude, mais nous pensons qu'ils pourraient être repris dans des recherches d'ensemble sur la préhistoire dans ce secteur, déjà ébauchés par M. le Docteur Berthélémy (1).

Medinet Asafi

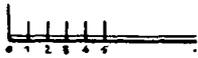
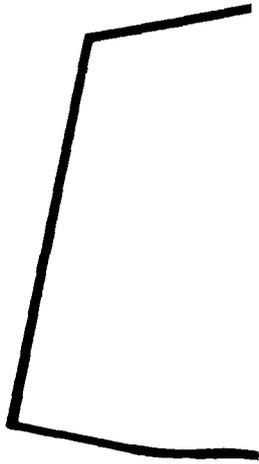
Les habitations : Nous n'étudierons que l'ancienne agglomération de Medinet Asafi, les vestiges d'habitations que nous avons visités sur les autres tertres se présentant de la même façon. Médinet Asafi était un village ouvert qui s'étendait sur une superficie de 20 hectares environ ; de nombreux monticules représentent les emplacements des ensembles de constructions. Des alignements de murs de moellon apparaissent et permettent en certains endroits de dresser des plans schématiques. Il ressort de cet examen de surface que la plupart des ensembles sont composés d'enclos de forme oblongue dont la longueur varie de 15 à 60 mètres (FIG. 7-8). Les chambres mitoyennes s'alignent sur un ou plusieurs côtés de ces vastes cours et mesurent en moyenne 3 à 6 mètres de longueur sur 2 de largeur. Les murs ont une épaisseur moyenne de 50 cm. Plusieurs enclos se groupent en un quartier séparé d'un autre ensemble par un espace découvert plus ou moins large.

Nous avons fouillé partiellement le tertre qui paraissait le plus important, au Sud-Est de l'agglomération. Les murs descendent à 1 mètre de profondeur en moyenne ; on ne retrouve pas d'ouverture : il s'agit donc de fondations, à moins que les portes ne se soient trouvées au-dessus du sol. Les murs de pierre sont formés de deux parements de moellons calcaires, disposés de biais et sur une seule rangée, en assises horizontales ; le remplissage est formé de menue pierraille et le tout est lié par un mortier d'argile. On rencontre également des murs de pisé de 60 cm. d'épaisseur qui

(1) Docteur BERTHELEMY, *La préhistoire aux environs de Marrakech*, • Bull. de La Société de Préhistoire du Maroc », n° 2-3° et 4° trim. 1950.

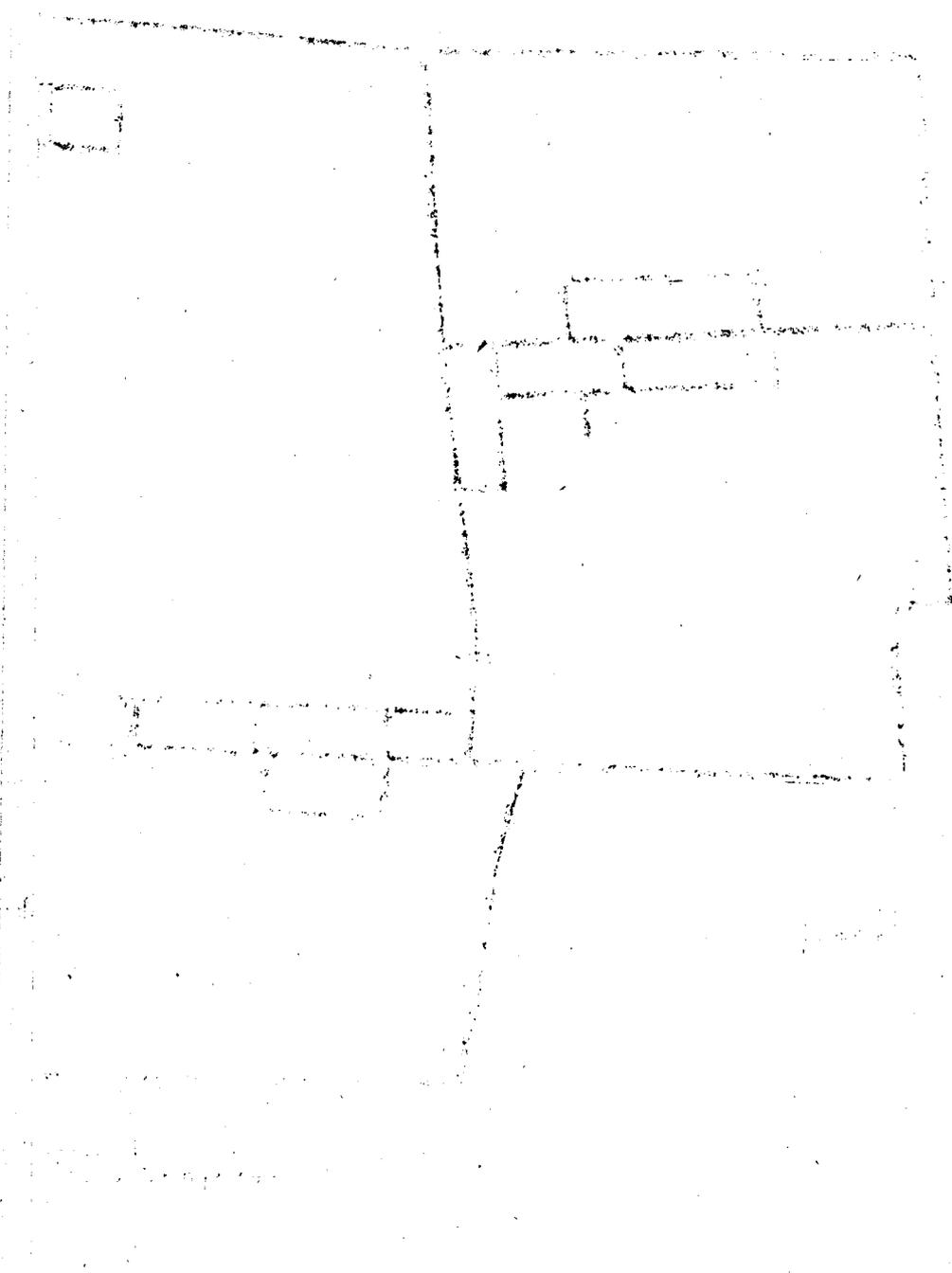
MD

PLAN D'I



PLAN OF

THE



semblent contemporains des autres ; certaines chambres sont même construites partie en pierre, partie en pisé. Ces habitations n'ont pas été bâties suivant un plan préconçu et leur disposition semble différente des ensembles observés en surface. L'abondance de la céramique et les répétitions de modèles identiques, la présence d'objets ayant servi à la cuisson de la terre cuite, de zelliges, dont le luxe offre un contraste avec la rusticité des habitations, tout cela laisse à penser que l'on se trouve ici dans le quartier des artisans, aux ateliers de céramistes.

La céramique :

Dans l'une des salles, nous avons retrouvé de nombreux zelliges émaillés en blanc, noir, jaune et vert, mesurant de 5 à 6 cm. de côté ; ils ont conservé l'empreinte de leurs supports dans le four et semblent avoir été taillés avant cuisson. Dans une autre pièce, nous avons remarqué dans les déblais de nombreuses lampes à huile en terre cuite, très fine et rougeâtre, et des *pièds de coq* fabriqués dans la même matière. Nous avons retrouvé, par ailleurs, d'abondants tessons de récipients en poterie blanchâtre généralement assez fine. Ces fragments sont décorés au brun de manganèse peint sur engobe blanc (Pl. 14 à 16). Ils peuvent être comparés aux nombreux tessons rencontrés dans les fouilles de Marrakech à un niveau ancien ⁽¹⁾ ; on les retrouve d'ailleurs dans la plupart des fouilles musulmanes ⁽²⁾ et cette technique a pu se propager pendant plusieurs siècles. Les décors géométriques sont surtout représentés par des rosaces et des étoiles et les lignes brisées se rencontrent à tout moment ; les motifs floraux n'ont aucune forme bien définie ; ils sont stylisés, ce qui implique une tradition déjà ancienne, et sont formés de traits curvilignes dont l'épaisseur ne varie guère (Fig. 8 à 10). Nous ne manquerons pas de comparer ces tessons aux faïences de Negrine, si bien étudiées par M. Georges Pianel ⁽³⁾, et nous retrouverons, comme lui, mais cette fois dans une plaine aride de la Berbérie Occidentale, la lointaine influence Mésopotamienne.

(1) J. MBUNIE et H. TERRASSE, *Recherches archéologiques à Marrakech*, p. 72 et pl. 70-71-72. Etude en cours sur *Les portes anciennes de Marrakech, Bab Larissa — Si Tchfej*.

(2) H. TERRASSE, *La céramique de Dchira*, « Hesp. » 1937, 1-2, p. 18 et pl. V ; R. VELAZQUEZ BOSCO, *Medina Azzahra y Alamtariya*, pl. XL à LIII.

(3) G. PIANEL, *La céramique de Negrine*, « Hesp. » 1951, 1-2, pp. 1 à 30.

Qsour berbères (1)

L'aspect des ensembles de la Bahira rappelle celui de la *taddart* de type élémentaire, du *qsar* réduit à son plan le plus simple : des rues séparent chaque groupe de constructions dont les pièces sont disposées autour de vastes enclos. Les oasis demeurent le domaine du *qsar* et de la *tighremt* et les grandes vallées présahariennes sont restées leur centre de concentration et de dispersion. Il est de règle à peu près générale que, près d'un *qsar* en pisé important, on observe toujours les ruines d'un ensemble en pierre, dont le plan procède du même principe, ce qui laisse à penser que les *qsour* furent presque tous construits en pierre à l'origine. Nous constatons déjà dans la Bahira le mélange de la pierre et du pisé : c'est là l'empreinte du moyen âge musulman. Ce mélange des deux matériaux semble avoir laissé une tradition qui se perpétue dans les villages situés sur les montagnes qui bordent le versant Nord de l'Atlas ; le plateau du Kik nous offre des exemples typiques de ces constructions (2).

Détruits sans doute au XIII^e siècle les *qsour* masmoudiens de la Bahira auront connu une existence éphémère ; nous n'avons pas remarqué de superposition d'habitations et on peut se demander quelles sont les constructions qui ont précédé ces importants villages. Les fouilles n'ont pas été poussées assez loin pour nous permettre de croire à l'absence totale d'habitation avant l'établissement des *qsour*. La pierre a pu être réemployée à toute époque. Cependant, sauf dans les grandes villes où l'extension est limitée par des murailles, il est de tradition au Maroc que l'on ne construit pas sur des ruines : on préfère juxtaposer la nouvelle habitation à l'ancienne ; d'une génération à l'autre on remarque des changements dans la technique ; or, tous les alignements que nous avons observés dans la Bahira possèdent la même facture et semblent bien appartenir à la même époque. Aussi nous est-il permis de supposer antérieurement à ces agglomérations, l'existence d'un habitat primitif, inconsistant ; la Bahira comme une bonne partie des plaines atlantiques, a dû connaître longtemps auparavant, la tente des grands nomades berbères. De grands centres de rassemblement ont pu être organisés pendant plusieurs générations sur des emplacements

(1) Voir à ce sujet H. TERRASSE, *Kasbahs berbères de l'Atlas et des Oasis*, pp. 104 à 114 ; *L'Ancien Maroc Pays d'économie égarée*, pp. 9 et 10 ; E. LAOUST, *L'Habitation chez les transhumants du Maroc Central*, *Hespéris*, n° 6, 1936.

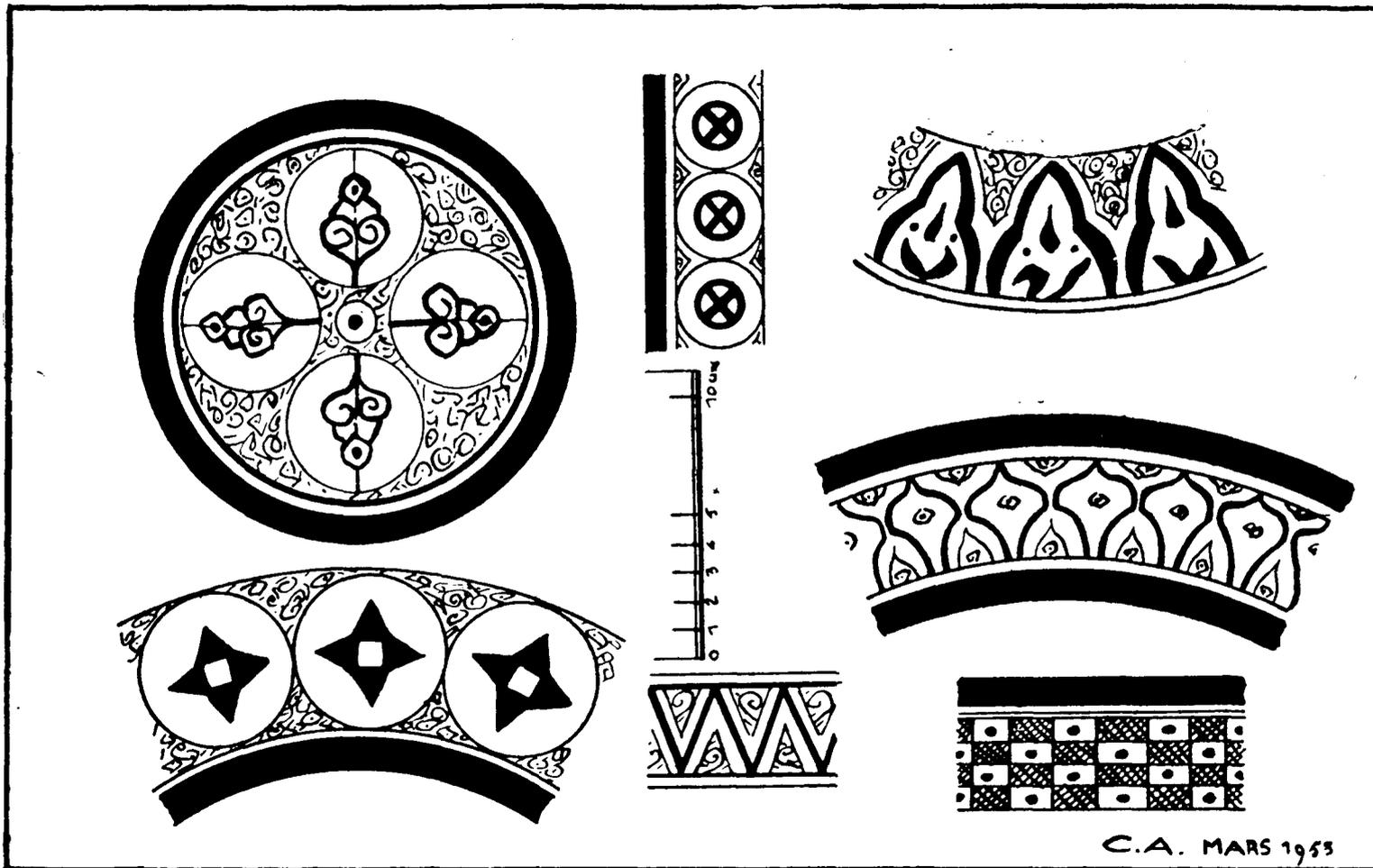
(2) Mission MEUNIE-ALLAIN, Juin 1953.

comme le Sedd ⁽¹⁾ ou n'apparaît aucun vestige de murs ; on rencontrait sans doute à ces endroits d'énormes campements comparables aux grands *douar* de *siba*. Dans le secteur qui nous intéresse, l'amoncellement des silex taillés implique une densité considérable de population pendant l'époque préhistorique. Faut-il penser que l'âge de la pierre s'est maintenu si tard dans le Maroc intérieur ? Ceci nous amènerait à imaginer au Nord de l'Atlas une population primitive alors que dans les vallées pré-sahariennes s'élevaient déjà des bâtisses dignes d'une civilisation nouvelle.

Charles ALLAIN.

(à suivre)

(1) Cf. *supra* p. 171.



C.A. MARS 1953

Fig. 8. — MÉDINET ASAFI
 Faïence : tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.
 Reconstitution de décors.

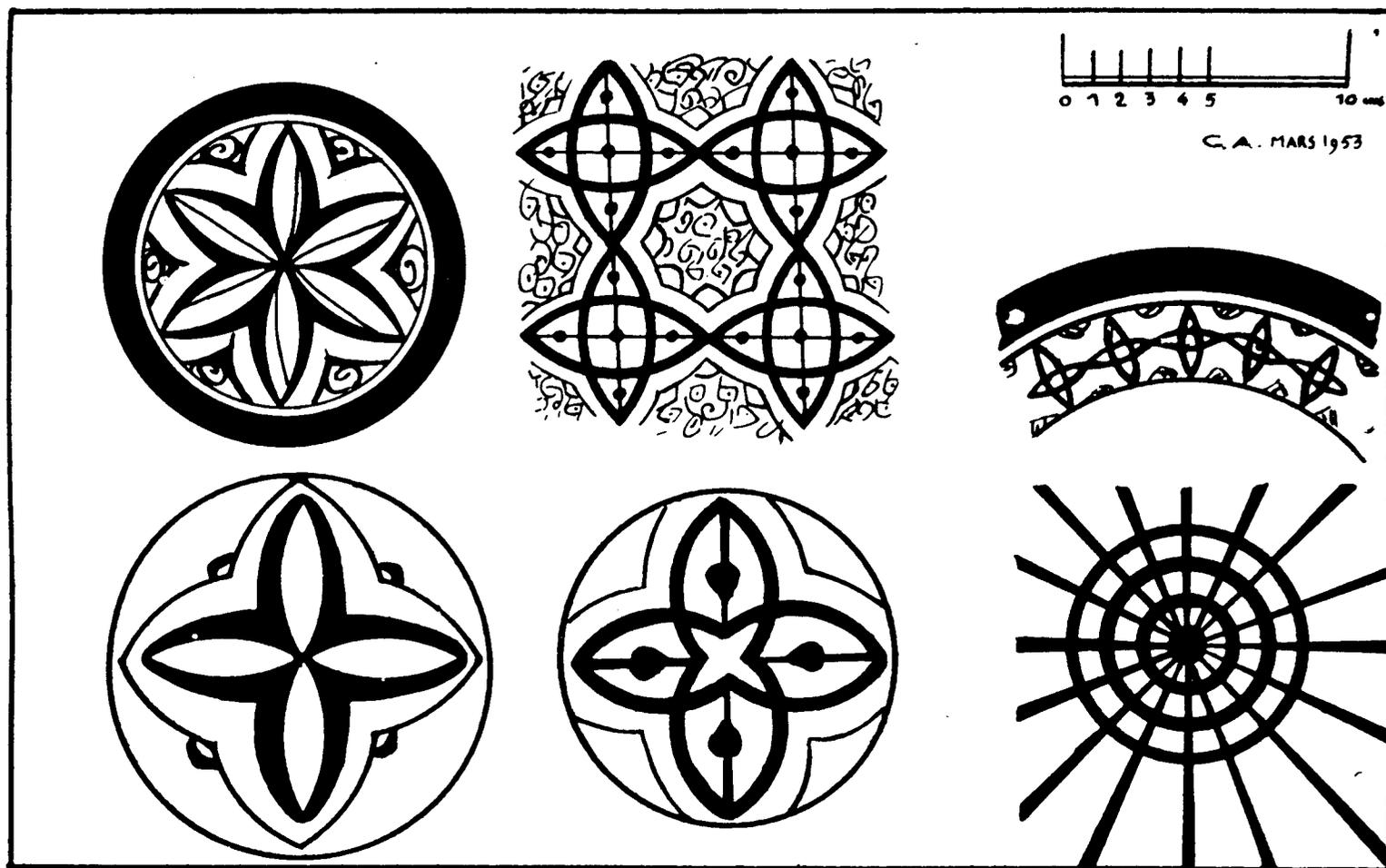


Fig. 9. — MÉDINET ASAFI
 Faïence : tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.
 Reconstitution de décors.

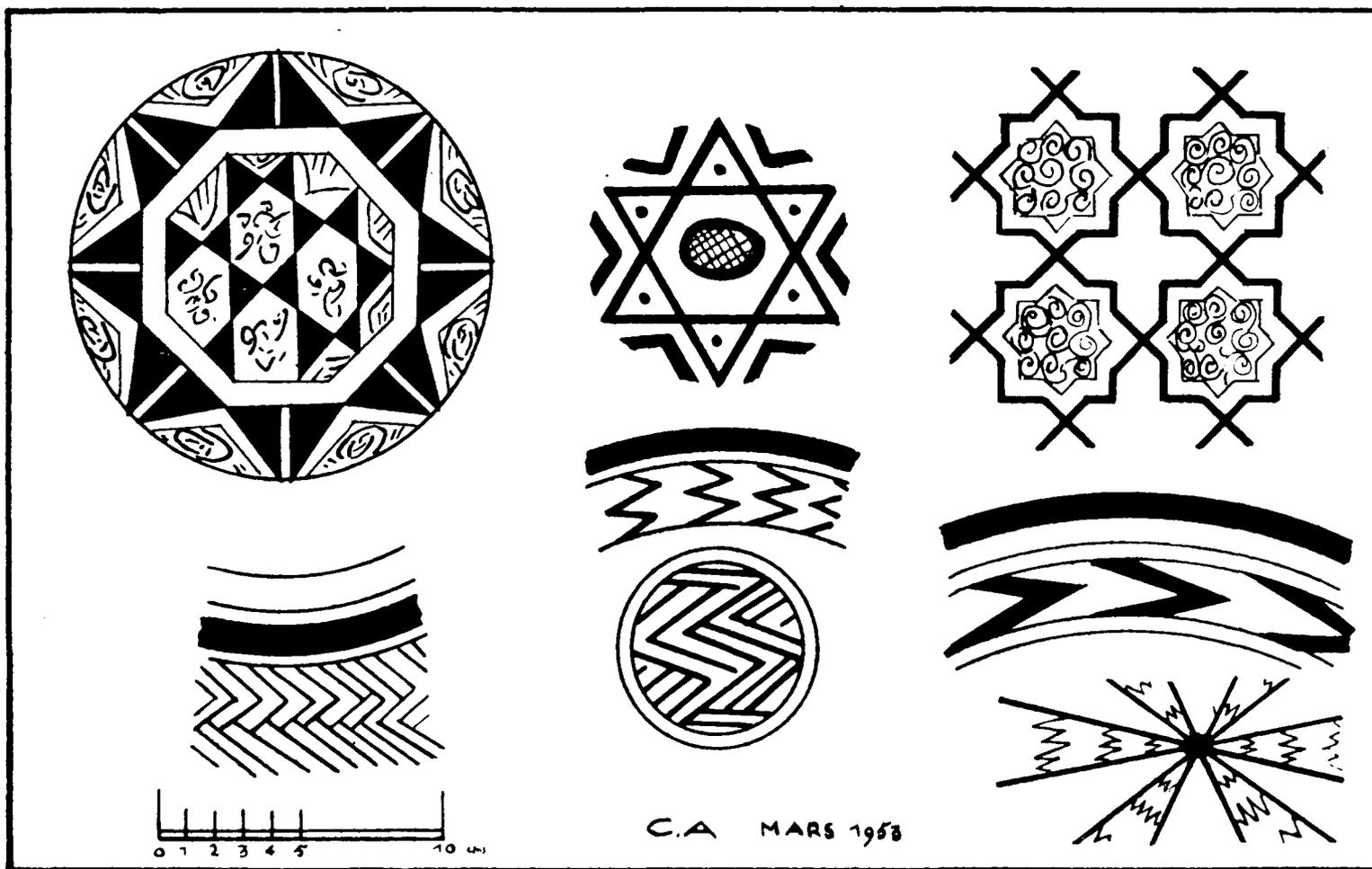


Fig. 10. — MÉDINET ASAFI
 Faïence : tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- FIG. 1. — Carte d'ensemble de la région étudiée (1).
2. — Le massif du Jbel Lakhdar. — Implantation du ribat.
3. — Le ribat du Jbel Lakhdar. — Plan de l'éperon sud.
4. — Jebel Lakhdar. — Coupe dans deux groupes d'habitations.
5. — Bahira. — Plan d'ensemble des villages ruinés.
6. — Bahira. — Un ensemble de constructions à Médinet Asafi.
7. — Bahira. — Un ensemble de constructions à Médinet Asafi.
8. — Médinet Asafi. — Reconstitution des fragments de tessons peints rencontrés dans les fouilles.
9. — Médinet Asafi. — Reconstitution des fragments de tessons peints rencontrés dans les fouilles.
10. — Médinet Asafi. — Reconstitution des fragments de tessons peints rencontrés dans les fouilles.
- Pl. I a. — Jbel Lakhdar. — L'éperon Sud vu du Nord-Est (à la pointe on distingue le ribat autour de la mosquée ; à droite on aperçoit le groupe S.-W. ; en avant les murs des enclos (Cliché I.M.H.) (2).
- b. — Mur Est de la mosquée et hutte A. 6.
- II a. — L'oratoire précédé d'une cour (I.M.H.).
- b. — Groupe C. 8 — 9 — Cour dallée (I.M.H.).
- III a. — Groupe D.12 — 6 — habitations de plan barlong.
- b. — Rue latérale à la mosquée. — Habitation C. 5 où l'on remarque un *kerkour* sur la terrasse (I.M.H.).

(1) Le plan de la fig. 3 a été levé par MM. MEUNIE et ALLAIN. Les autres plans et dessins ont été exécutés par l'auteur.

(2) I. M. H. = cliché de l'Inspection des monuments historiques (M. GUYARD). Le cliché IX a est de M. J. MEUNIE, les clichés sans annotation sont de l'auteur.

- Pl. IV *a.* — Habitation du groupe C.
b. — Habitation du groupe B. ; l'un des montants de porte est formé par un bloc monolithe.
- V *a.* — Habitation C. 12 surmontée d'un *kerkour* important ; rue le long de la Mosquée.
b. — Hutte B. 4.
- VI *a.* — Porte de *l'Imam* et entrée d'une allée couverte entre le *mihrab* de la mosquée et la hutte B. 1.
b. — Autre entrée de la même allée.
- VII *a.* — Porte de communication dans le groupe B (I.M.H.).
b. — Niches superposées dans le mur en D. 2 (I.M.H.).
- VIII *a.* — Terrasse de la cellule A. 3.
b. — Terrasse de la cellule A. 8.
- IX *a.* — Pierres avançant en boutisses à mi-hauteur dans la construction (J. MEUNIE).
b. — Disposition en encorbellement dans une construction de plan circulaire (I.M.H.).
- X *a.* — Disposition en encorbellement dans une construction de plan barlong A. 4 (I.M.H.).
b. — Disposition en encorbellement dans une construction de plan circulaire D. 17 (I.M.H.).
- XI *a.* — Piton de Lalla Gara — l'enceinte mur de pisé grossier sur soubassement de gros blocs.
b. — Constructions ruinées à Lalla Gara ; parements de gros blocs à la base des murs.
- XII *Documents de comparaison :*
a. — Mur d'enceinte en pierre sèche de l'agglomération ruinée située au sommet de Jbel Zagour (Draa).
b. — Dans le même site, constructions ruinées — porte d'habitation dont les jambages sont formés de gros monolithes.
- XIII *a.* — Fouilles de Medinet Asafi ; anses, récipient décoré et objets divers.
b. — Fouilles de Medinet Asafi. — Bronzes (I.M.H.).
- XIV Fouilles de Medinet Asafi. — Tesson décoré au brun de manganèse sur engobe blanc (I.M.H.).

- Pl. XV *a.* — Fouilles de Medinet Asafi. — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc (I.M.H.).
- b.* — Fouilles de Medinet Asafi. — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc (I.M.H.).
- XVI *a.* — Fouilles de Medinet Asafi. — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc (I.M.H.).
- b.* — Fouilles de Medinet Asafi. — Tessons décorés au brun de manganèse sur engobe blanc (I.M.H.).

JOURNAUX ET JOURNALISTES A TANGER AU XIX^e SIÈCLE

L'histoire des réactions de la presse européenne devant les événements marocains au siècle dernier reste à écrire (1). Les articles qu'un Harris envoyait au *Times*, un Lamartinière au *Temps*, un Budgett Meakin au *Manchester Guardian*, pour ne prendre que ces trois exemples parmi beaucoup d'autres, fournissent cependant un tableau du pays et de la politique des puissances d'autant plus intéressant que peint par de parfaits connaisseurs des choses marocaines, investis souvent de missions officielles. Ces articles écrits au jour le jour, sous le coup de l'émotion provoquée par les événements, frémissants de vie, laissent deviner avec les réactions de leurs auteurs la politique qu'ils défendent. Position des partis en face de la question marocaine, arguments des gouvernements, jeu des intérêts économiques s'y dessinent ainsi en filigranes plus ou moins nets.

Non moins importants apparaissent, pour la compréhension de l'Histoire du Maroc les journaux « marocains » multipliés dans les dernières années du XIX^e siècle (2). Certes, dans leurs colonnes les échos de la grande politique,

(1) Un exemple intéressant de ce que peut fournir le simple rapprochement d'articles de journaux d'opinions diverses est fourni par : *La Presse anglaise et le Maroc*, 15 sept.-15 oct. 1902, 35 pages, Angers. Un diplôme d'Etudes Supérieures soutenu en 1950 à Paris par M. LEBRETON, et dont nous n'avons pu obtenir communication traite de : *L'opinion publique en France pendant la conférence d'Algésiras*.

(2) La bibliographie de l'histoire de la presse marocaine avant 1907 est brève. Indiquons : B. MEAKIN, « Journalism in Morocco », *The Journalist*, Londres, 21-1-1887, p. 224 ; B. MEAKIN, *The Moorish Empire* : « Journalism in Morocco », pp. 533-538, Londres, 1899 ; « Le premier journal du Maroc » in *La Renaissance politique, littéraire et artistique*, 11-3-1922 ; A. ISAAC LAREDO, *Memorias d'un viejo Tangerino*, Madrid, 1935, pp. 233-286 ; A. I. LAREDO in *Vigie Marocaine*, 9, 10, 11, 12-1-1936 ; VICENTE FERRANDO DE LA HOZ, « Apuntes para la Historia de la Imprenta en el Norte de Marruecos », S.L.N.D. (Tetuan, 1949), in-16, 179 pages ; VICENTE FERRANDO DE LA HOZ, « El Noticiero de Tetuan, primer periodico de Marruecos », *Africa*, sept. 1950, pp. 399-400 ; J. ANDRES VASQUEZ, « Jose Nogales, africanista. Para la historia de la prensa en Marruecos », *Archivo Hispalense*, n° 57, 1953, pp. 49-56. On consultera également les annuaires : Ayer & Son's, « Directory of News Papers and Periodicals », Philadelphie (depuis 1898) ; Annuaire Didot-Bottin... Sans oublier Playfair et Brown, *Bibliography of Morocco...* Londres, 1892, qui consacrent quelques notices aux journaux de Tanger les plus importants. On trouvera en notes les principales sources d'archives utilisées.

qui se joue à Paris, Londres et Madrid bien plus qu'à Tanger, ne se font entendre qu'assourdis ou déformés. Mais semaine après semaine ils enregistrent les événements survenus dans le pays, indiquent les réactions des Légations et des colonies européennes, fournissent les mercuriales et les mouvements de la navigation, cependant que leurs « nouvelles locales » font revivre les mille incidents de la vie quotidienne des ports marocains.

* * *

C'est en 1820, le 1^{er} mai, que parut à Ceuta le premier journal publié au Maroc : *El Liberal Africano* hebdomadaire de la Société patriotique de la ville, inspiré par Francisco Iznardi, ancien secrétaire de la junte révolutionnaire de Caracas en 1811. Il n'eut que 6 numéros, disparaissant dès le 5 juin 1820 (1). Non moins brève fut l'existence de son successeur : *L'Eco Constitutional* imprimé en 1822 à Algesiras. Il faudra attendre 1860 pour voir paraître un journal imprimé dans l'Empire Chérifien. *El Eco de Tetuan* sortit le jeudi 1^{er} mars de l'imprimerie de campagne de l'armée espagnole par les soins de D. Facundo Valdis et sous la direction de l'écrivain Pedro Antonio Alarcon (2). Il n'eut qu'une seule livraison et fut remplacé le 16 avril 1860 par « *El Noticerio* » de Tetuan qui disparut lui-même le 13 février 1861 non sans avoir atteint son quatre-vingt-neuvième numéro (3).

L'intérêt historique de ces journaux demeure faible. On ne trouve guère dans leurs colonnes que des nouvelles militaires ou Tetuanaises. Nul renseignement de quelque importance sur le pays, point d'article de fond : une grisaille générale que n'éclaire aucun talent. Laissons de côté les périodiques qui vont, les années suivantes, se créer dans les places de souveraineté espagnole. Pas plus que les précédents ils ne s'élèvent au-dessus des informations locales, n'ont d'autres préoccupations, ne défendent d'autres politiques que celles de l'Espagne.

Les journaux de Tanger, capitale diplomatique du vieux Maroc, offrent un autre intérêt. Reflétant les intrigues de la politique européenne, sachant voir au delà de la place tangéroise l'ensemble du Maroc, ne craignant point

(1) Vicente FERRANDO LA HOZ, « Apuntes... », p. 23.

(2) D. Pedro Antonio ALARCON, « Diario de un testigo de la guerra de Africa », Madrid, 1898, 2 vol., in-12. — Cf. PLAYFAIR et BROWN, p. 337, n° 830 : « it lasted only a few months ». — En fait, nous l'avons dit, il ne parut qu'un numéro.

(3) Une collection en existe à l'Hémérothèque du Protectorat espagnol à Tetuan. Les numéros manquants ont été remplacés par des photocopies de la collection conservée à la Bibliothèque Nationale à Madrid.

bien au contraire, les grands sujets, ils ne manquent pas en outre de collaborateurs de mérite, voire d'un réel talent.

* * *

Les premiers journaux tangérois

Du premier journal tangérois nous ne savons rien : pas même le nom. Playfair ne l'indique pas, non plus que Laredo par ailleurs si bien informé, ni Budget Meakin. Son existence pourtant ne fait aucun doute. Une dépêche du ministre de France à Tanger attirait, en juillet 1870, l'attention du Quai d'Orsay sur « l'apparition à Tanger d'un journal hebdomadaire publié sous les auspices de l'Alliance Israélite de Paris qui a fourni la presse autographique nécessaire à cette entreprise. Le premier numéro de ce journal attaque à la fois le gouvernement local, M. Merry (1) et manifeste des tendances hostiles à la France » (2). Ce serait là le premier essai d'imprimerie à Tanger. Mais la publication ne fut, certainement, qu'éphémère. Aussi bien la ville n'offrait pas en 1870 un public suffisant pour qu'une telle entreprise fût viable. En 1868 les projets d'un éditeur oranais qui pensait y installer une librairie et une imprimerie publiant un journal hebdomadaire en trois langues (français, arabe, espagnol) « fournissant à côté d'un compte rendu succinct des événements les plus remarquables de l'Europe des renseignements exacts et très détaillés sur les différents ports de l'Empire marocain » n'avaient pas rencontré d'écho favorable. Le comte d'Aubigny s'était borné à répondre, de façon laconique et péremptoire : « L'entreprise n'a aucune chance de succès » (3).

Quelque quinze ans plus tard les conditions avaient sensiblement changé. Les campagnes de Presse déclenchées en Europe par la réunion de la Conférence de Madrid en 1880, la publicité faite à ses débats avaient suscité une vive curiosité à l'égard du Maroc. La population européenne de Tanger ne cessant de s'accroître atteignait déjà 6.000 personnes et l'on pouvait espérer que les petites colonies installées dans les ports de l'ouest ne manqueraient point d'être intéressées par un journal marocain et tout

(1) Merry y Colon, ministre d'Espagne à Tanger.

(2) Archives du Protectorat, Rabat (A.P.R.) A. A 32 Lettre 9, 30-7-1870. Malgré nos recherches nous n'avons pas trouvé trace de ce premier journal tangérois.

(3) A.P.R., A. 19. Oran le 5-7-1868. Lettre de E. RENARD.

autant les journalistes européens qui y pourraient puiser informations ou articles ⁽¹⁾.

C'est ce que comprit un Gibraltarien, G. T. Abrines, qui, établi à Tanger, y avait installé, en 1880, une imprimerie. Le 28 janvier 1883, il fit paraître le premier numéro d'un hebdomadaire en espagnol : *Al Moghreb al Aksa* ⁽²⁾. Le journal avait ses bureaux dans la rue actuelle du télégraphe anglais, à côté de la maison qu'occupait l'ingénieur anglais Mecken.

Abrines fit appel, comme administrateur du nouveau journal, à Antonio Molinari, sujet anglais, et comme rédacteur à un jeune espagnol Jose Nogales Y Nogales. Jose Nogales, bientôt connu par sa collaboration à la *Epoca*, puis célèbre en 1899 par ses contes : « Las tres cosas del tio Juan », qui dans l'émotion et le désarroi provoqué par les désastres de 1898 apportaient aux espagnols des raisons d'espérer, n'était en 1883 qu'un jeune homme obscur ⁽³⁾. Né à Valverde del Camino (Huelva) le 22 octobre 1860, des incidents avec les autorités universitaires de Séville l'avaient forcé d'abandonner ses études de droit ⁽⁴⁾. En compagnie des deux frères Barrada, Julio et Alfonso, dont le père, marocain fort riche, tenait depuis longtemps dans la ville une « confiteria » célèbre, il s'embarqua sur une felouque de contrebandier à destination du Maroc. Les deux premières années de son séjour marocain le virent mener une vie aventureuse, tantôt à Tanger, employé aux besognes les plus diverses, tantôt à Fez, où il fait, en compagnie de commerçants, deux séjours en 1880 et 1881. Bientôt familiarisé avec le monde marocain, ayant su s'attirer l'amitié du Consul d'Espagne Merry del Val, doté de nombreuses relations dans le monde européen et musulman de Tanger, brillant d'intelligence, le voici à 23 ans chargé de rédiger, à peu près seul, le nouveau journal, des échos à l'article de fond. « Bohémien opiniâtre », il s'y consacrait aux hasards de ses humeurs s'enfermant, pour terminer « ses papiers », dans l'étroite boutique qui lui servait de bureau, de chambre et de cuisine ⁽⁵⁾. Gai compagnon il répondait, à ceux qui l'en plaisantaient par ce distique Cervantesque :

(1) De fait un grand nombre d'articles publiés par les journaux tangérois seront repris à peu près textuellement par les quotidiens européens, cf. *infra*.

(2) I. LAREDO, *op. cit.*, pp. 236-237. Playfair, n° 1495, dit : « It was the first news paper started in Tangier. It has its own press the first introduced into the country ». En fait, nous l'avons dit, il avait été précédé par la tentative de 1870.

(3) Jose Andres VASQUEZ, « Jose Nogales, africanista. Para la historia de la prensa en Marruecos », *Archivo Hispalense*, n° 57, 1953 ; p. 49 sq.

(4) L'article que lui consacre le *Diccionario de literatura española* sous la signature de Consuelo BURELL indique comme lieu de naissance Aracena.

(5) Ricardo RUIZ, « A propos de vieux tangérois », p. 15.

« Siempre vivio con grandeza
» Quien hecho a grandeza esta »

Un an avant sa mort, devenu célèbre par ses contes en castillan clair et harmonieux Jose Nogales revint à Tanger et, dans le journal *El Eco Mauritano* du 20 octobre 1907, évoqua sous le titre « Ala sombra de mi palmera » ces années de journalisme tangerois en compagnie de Abrines « De blanca barba sacerdotal y alma tan blanca como su barba ».

Al Moghreb el Aksa s'assura aussi, quelques années après le départ de Nogales, la collaboration épisodique d'un autre espagnol célèbre, le révolutionnaire Firmin Salvochea. Célèbre par sa participation au mouvement cantonaliste de Cadix, et comme héros de Blasco Ibànez qui sous le pseudonyme de Salvatierra en fit un personnage de son roman *La Bodega*. Ayant distribué la fortune dont il avait hérité aux nécessiteux, il vivait de pain et de fromage grâce aux traductions de feuilletons anglais pour la presse madrilène. *Al Moghreb el Aksa*, assez conservateur, ouvrit parfois ses colonnes à ses doctrines anarchistes, tant les qualités morales de l'homme, ses habitudes austères, la simplicité de sa vie forçaient l'estime ⁽¹⁾.

Le journal parut tous les dimanches. En 1893, il fusionna avec *The Times of Morocco* et désormais fut publié en anglais et tous les samedis. Ce changement ne fut point sans modifier son orientation politique, comme nous le verrons ⁽²⁾.

* * *

Peu de mois après la fondation du *Moghreb al Aksa* parut le second journal tangerois : le *Réveil du Maroc* dont le premier numéro sortit le 14 juillet 1883 ⁽³⁾. Bien que rédigé en français, il avait pour propriétaire-directeur un israélite anglais : Levy-Cohen, né à Tanger en 1844 de parents originaires de Mogador et naturalisés anglais ⁽⁴⁾. Ayant longtemps vécu en Angleterre et en France, à la fois négociant et avocat, il ajoutait à cette double occupation les fonctions « d'agent représentant de la Société

(1) Il s'était échappé du bagne quelque temps avant l'amnistie pour ne pas l'accepter. Sur le personnage cf. notamment Affaires étrangères Madrid (A.E.M.), X B 1640, lettre du 22-10-1895, n° 106 et A.P.R. AA 42 *passim*. Cf. également Renée LAMBERET, « Mouvements ouvriers et socialistes », *L'Espagne*, 1750-1936. Paris, 1953.

(2) Cf. *infra*.

(3) I. LAREDO, « Memorias... », p. 236. A.I. LAREDO dans la *Vigie* des 9, 10, 11 et 12 janvier 1936 a publié des extraits de ce numéro du 14-7-1883. Cf. *Playfair*, n° 1592. Cf. Annexe I.

(4) Sur le personnage cf. surtout A.E.M. X B 1640, 22-12-1880, A.P.R. AA 37, 2-2-1886, 22-2-1886 *passim* janvier 1887, AA 38, 12-1-1888 etc... L'homme est intéressant comme incarnation d'un type social : celui de l'israélite marocain éclairé et européenisé du siècle dernier.

« Anglo-Jewish Association » de Londres à Tanger, de membre du Comité régional de l'Alliance Israélite Universelle de Paris, d'agent accrédité de Board of Delegate des Israélites de New York... » Actif, remuant, intrigant aussi, possédant des correspondants dans tout le Maroc, il donna à son journal une position de combat. Position voisine d'ailleurs de celle de *Al Moghreb al Aksa* auquel il était lié : les mêmes capitaux soutenant les deux périodiques qui s'imprimaient sur les mêmes presses : celles d'Abrines. Le rédacteur principal, A. Pimienta, ressemblait par de nombreux traits de son caractère à Lévy Cohen. Israélite né à Tanger en 1860, il avait fait ses études à l'école de l'Alliance Israélite dont il devint un des professeurs à Tunis avant de revenir à Tanger comme employé de la maison Landon de Bordeaux puis de se consacrer au journalisme (1). En même temps qu'il collaborait au *Réveil du Maroc*, il assurait le secrétariat de la Commission d'Hygiène, occupait différentes fonctions à la Communauté Israélite, envoyait de précieuses informations au Ministère français de la guerre sur la situation à Tanger. Bientôt correspondant du *Temps* il suivit, à ce titre, les travaux de la conférence d'Algésiras. Son style qui devait devenir très sûr et ferme souffrait dans ses débuts d'une certaine hésitation. *Le Réveil du Maroc* lui servit d'école. Il y laissa quelques perles (2).

Après la mort de Lévy Cohen à Londres en novembre 1888, le journal passa aux mains du célèbre banquier Benchimol dont la famille « de père en fils a fourni des censeurs interprètes » au Consulat général puis à la Légation de France à Tanger (3). En fait, l'achat avait été préparé par le Ministre de France à Tanger désireux de ne pas laisser tous les journaux tangérois aux mains des sujets anglais et de disposer d'un organe officieux (4). Malgré ses liens avec la Légation, Benchimol fut loin d'aligner son journal sur les positions qu'elle adoptait. Les conflits se multiplièrent jusqu'au jour où le Quai d'Orsay accepta de subventionner le journal toujours à court d'argent (5), cependant que de Kerdec qui y collaborait depuis deux ans en devenait le Directeur-Rédacteur en Chef.

(1) Sur Pimienta A.P.R., AA, 30-7-1886, I. LAREDO, « Memorias... », p. 259 ; *Revista de geographia comercial*, 15-1-1887, p. 119.

(2) Celle-ci entre beaucoup d'autres. Relatant un naufrage survenu sur les côtes du Maroc, il écrivait : « Le capitaine mourut d'inanité ».

(3) Règlement relatif à la protection du 9-8-1863. De même l'article 6 de la convention de Madrid du 30-7-1880 Sur la famille Benchimol, cf. CRUIKSHANK, *Morocco at the Parting of the ways*, Philadelphie, 1935, p. 18, et les appréciations très critiques de KERDEC, *Un boulevard de l'Islam*, Madrid, 1895.

(4) Sur l'achat du *Réveil*, cf. A.P.R. AA. 42, 12-1888, 16-1-1889. Cf. annexe III.

(5) La subvention de 1.500 francs à l'origine fut augmentée au printemps de 1890 et portée à 30.000 francs par an. Cf. A.P.R. AA 44 8-2-1890, AA 45, 23-1-1891, AA 46, 10-2-1892, AA 47, 13-1-1893 et 9-3-1894.

Curieux personnage que ce Vial de Kerdec Cheny, et au passé obscur (1). Le nom de Kerdec, sous lequel il écrivait et il était connu à Tanger, paraît avoir été le nom de famille de sa mère qu'il prit pour dépister les recherches dont il aurait été l'objet de la part des autorités allemandes d'Alsace par suite de son activité patriotique. Arrivé à Tanger en 1886, mêlé d'abord aux intrigues de Toussaint et du chérif d'Ouezzan, il collabora bientôt, dès 1887, au *Réveil du Maroc*, en devint, en janvier 1889, le véritable maître pour près de cinq ans : jusqu'à la fin de 1893. Représentant la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée depuis le mois de février 1890, il fait, à l'occasion des nombreux marchés d'armes que cette maison passe avec le Maghzen, de fréquents voyages à la Cour du Sultan. Les commandes qu'il place s'accompagnent du versement de substantiels pots de vin qui lui assurent d'étroites relations avec différentes personnalités de l'entourage de Moulay-Hassan. De là ses précieuses informations dont il fera, à l'occasion, profiter la Légation de France. Ecrivain fécond, non dénué de mérites encore que sa pensée souvent se noie sous un flot d'images, se perde dans les méandres de phrases sans muscle. Mais c'est qu'il écrit beaucoup et vite, entre deux courses à Fès ou à Marrakech. Non seulement chaque numéro du *Réveil* sort à peu près entièrement de sa plume mais il publie, sur les presses du *Réveil du Maroc*, dégagé de sa sujétion à l'égard de l'imprimerie Abrines, deux livres ne manquant point d'intérêt. Son *Guide du voyageur au Maroc et guide du Touriste*, publié à Tanger en 1888, est le premier guide touristique et le premier livre français imprimé au Maroc. *Un boulevard de l'Islam*, édité à Madrid et à Tanger en 1895, fourmille de détails précieux sur le Maghzen et les Légations européennes. Il envoie en outre de nombreux articles aux revues françaises et étrangères, tantôt signés de son nom, le plus souvent anonymes (2).

* * *

Avec le *Times of Morocco*, Tanger qui avait ses journaux français et espagnols eut, à partir du 5 juillet 1884, sa feuille anglaise (3).

(1) Sur de KERDEC, cf. A.P.R. AA 41, 28-3-1887, 20-7-1887, AA 42, 13-8-1888, AA 43, 7-4-90 A.P.R. mission militaire, 7-10-1894, 1-6-1892, 1-2-1893, 1-11-1894, 6-9-1895 et ce qu'il dit de lui-même dans *Un boulevard de l'Islam*, Madrid, 1895, in-8°, *passim*.

(2) Cet anonymat rend difficile d'en dresser une liste. Indiquons comme étant sûrement de sa main : *Nouvelle Revue*, sept. 1891 et *Bulletino della Societa Africana d'Italia* différents articles en 1890 et sq. sur la religion marocaine.

(3) B. MEAKIN, *The Moorish Empire*, pp. 535-6 ; I. LAREDO, *op. cit.*, p. 238 sq. — Archives marocaines, X 1, N° 1, p. 158. — Playfair n° 1595, avec la liste des principaux articles publiés dans le journal de 1884 à 1890.

Son fondateur, Edward Meakin, écrivain connu et polémiste ardent, s'était établi à Tanger avec sa famille pour des raisons de santé. Les abus du gouvernement marocain et des représentants étrangers le décidèrent à créer un organe indépendant capable de dénoncer la corruption tangéroise et d'atteindre l'audience de l'Europe. Non pas de l'Europe politique mais de l'Europe sentimentale des sociétés philanthropiques. Incapable de s'exprimer avec une entière liberté tant qu'il serait contraint d'utiliser l'imprimerie d'Abrines il se détermina, après quelques mois, à monter son propre atelier. Le 16 janvier 1886, le *Times of Morocco* sortait des Presses Anglaises. Son fils, Budgett Meakin, a raconté le tour de force que représenta la composition de ce premier numéro (1). Meakin séparé d'Abrines à la fin de 1885 avait pensé, en attendant que ses machines fussent prêtes à fonctionner, faire éditer son journal chez un imprimeur de Gibraltar. Une quarantaine imposée aux provenances de ce port par le Conseil sanitaire vint interrompre toutes relations entre la place et Tanger. Aidé de sa famille et de quelques amis, Meakin décida de monter sa presse et de l'utiliser lui-même. Ce groupe d'amateurs n'ayant jamais touché auparavant un caractère d'imprimerie, ne disposant d'aucun mode d'emploi (les notices explicatives n'étaient point arrivées d'Angleterre) réussit à faire sortir à temps le numéro 14 du *Times of Morocco*.

Faisant de fréquents séjours en Europe, absorbé par la correspondance avec les nombreuses sociétés humanitaires anglaises qu'il représentait, de santé fragile, Edward Meakin s'en remit de plus en plus à son fils du soin de diriger le *Times of Morocco*. Le journal ne perdit rien à cette nouvelle direction. Ajoutant une fougue juvénile aux mêmes convictions philanthropiques, Budgett Meakin possédait, en outre, le tempérament d'un véritable journaliste et les qualités d'un excellent écrivain. Ses livres l'attestent, toujours précieux : *The Moorish Empire*, édité à Londres en 1899, œuvre historique ; *The Land of the Moors*, paru en 1901, description du pays, et *The Moors*, étude sociale qui date de 1902. Point d'auteur, traitant après lui du Maroc qui ne le pille peu ou prou. Le *Times of Morocco* fut son banc d'essai. Dans leur première forme, de nombreuses pages de ses livres y offrent déjà des qualités plus précieuses de n'être pas encore sûres d'elles. La recherche des grands sujets — mais ne s'imposaient-ils pas au fils d'Edward Meakin et dans le Tanger des années 1890 ? — ne l'entraîne

(1) B. MEAKIN, « Journalism in Morocco », *The Journalist*, Londres, le 1-1-1887, p. 227.

que rarement au style noble dont vite le sauve la justesse de ton de l'écrivain.

A force de prêcher, Budgett & Edward Meakin, s'ils ne succombèrent point à l'emphase moralisatrice, ne purent se garder toujours de glisser à l'attitude de redresseurs de torts. Leur piétisme ignorait la prudence et s'enflammait au seul mot de réalisme politique. Médiateurs universels, don Quichottes évangéliques, ils ne pouvaient accepter que les règles de la diplomatie ne fussent point toujours celles de la morale élémentaire. Autorités européennes ou indigènes ne supportaient qu'avec impatience ces censeurs prompts à se précipiter au fort de toutes les querelles. Le tribunal consulaire anglais plus d'une fois dut s'occuper d'eux ; la pureté de leurs intentions et la qualité de leur style soulignant plus qu'elles ne masquaient leurs maladresses. Mais ces démêlés avec la justice, ce soupçon de martyre n'augmentaient guère leur humilité. La note de prétention se révèle dans le fait suivant. Lors des troubles de l'Andjera qui au printemps de 1892 échurent Tanger, au moment où, toute la région soulevée, une intervention des puissances européennes paraissait imminente, le *Times of Morocco* écrivait : « Il est regrettable que notre directeur (Edward Meakin) soit absent en ce moment : certainement s'il avait été présent il aurait arrangé cette affaire au gré de tous » (1). Mais les Meakin surent conserver au *Times of Morocco* une tenue supérieure à celle de tous les hebdomadaires tangérois. D'autres écrivains apportèrent d'ailleurs une collaboration de qualité à leur journal, notamment Johnston auteur de plusieurs nouvelles sur la vie marocaine, de sketches et de satires. Ses papiers du *Times*, signés : « Madges Mortimer » sont mieux que des œuvres de circonstance (2).

En 1893, le *Times of Morocco* aux prises avec des difficultés, dont les moindres ne provenaient pas de ses relations tendues avec la Légation d'Angleterre, fut racheté par Abrines et absorbé par le *Moghreb el Aksa*.

Autres journaux tangérois

Mais déjà Tanger avait vu naître, et disparaître, un certain nombre de périodiques. En automne de l'année 1885, avait été fondée la *Africana*

(1) *Times of Morocco*, numéro du 8 juillet 1892.

(2) Sur Johnston, cf. B. MEAKIN, *The Morish Empire*, p. 464. Le livre que JOHNSTON publia en collaboration avec COWAN, *Moorish Lotus Leaves : glimpse of Southern Morocco*, Londres, 1883, in-8°, 286 p., bien informé, ne manque pas d'intérêt notamment en ce qui concerne Mogador et Marrakech. D. MACKENZIE collabora aussi épisodiquement au *Times of Morocco*.

hebdomadaire satirique édité par le Gibraltarien Edward Hanglin. Le journal, dont nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire, ne survécut pas à sa deuxième année (1).

Plus durable devait être la carrière de *El Eco Mauritano*. Imprimé par les soins de A. Lugaro, de vieille souche gibraltarienne, qui fut le deuxième imprimeur installé dans la ville (dès 1878), il parut deux fois par semaine, les mercredi et samedi, à partir de février 1886 (2). Un certain nombre de Tangérois y collaborèrent, notamment Isaac Laredo, auteur des *Memorias de un viejo tangerino* et Isaac Toledano. Malgré le nombre de ses rédacteurs, presque tous israélites, les articles n'occupaient qu'une place restreinte au profit des annonces qui de la quatrième page débordaient jusqu'à la seconde mordant parfois sur la première.

La même invasion de réclames fut rapidement le lot de *El Diario de Tanger* fondé en 1889 à la demande, semble-t-il, de la Légation de France par l'anglais Adolfo Franceron et dirigé, à partir de 1891 par de Kerdec Cheny, le rédacteur-directeur du *Réveil du Maroc*. Journal français donc, bien que rédigé en espagnol. Son principal mérite fut d'être le premier essai de quotidien à Tanger. Mais l'existence de quatre autres organes hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, la multiplication des liaisons maritimes permettant le transport, de mois en mois plus rapide, des journaux européens, rendaient difficilement viable la formule. Faute d'être un journal de combat politique — à quoi la Légation de France, prudente, ne consentait point — il demeura une feuille incolore, vivotant de ses annonces qui, colonne après colonne, dévoraient le journal ne laissant plus guère que la première page à la rédaction assurée surtout par de Kerdec (3). Grâce aux subventions de la Légation de France, il se survécut jusqu'à la fin de 1895. Le rôle de plus en plus faible qu'il jouait, le départ de Kerdec, les difficultés du temps (épidémie et quarantaines) le condamnèrent. Sa vente décidée et en attendant de trouver un acheteur, la publication en fut suspendue.

Un autre journal avait déjà pris le relais : *Le Maroc*, « hebdomadaire du

(1) PLAYFAIR (N° 1657) indique 17 numéros parus. Cependant I. LAREDO, *op. cit.*, p. 240, fournit la reproduction du titre du numéro 22 (12 juillet 1886). La qualité de l'humour semble être fournie par cette annonce, à côté de la date : « se publie tous les jours sauf les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche ». B. MEAKIN l'appelle d'ailleurs ironiquement « a would-be-comic publication », *The Moorish...*, p. 536.

(2) VICENTE LA HOZ, *op. cit.*, p. 16 ; I. LAREDO, *Memorias...*, p. 243, A.P.R. A 19, Fès, 1-8-1892. *Revista geografía comercial*, 15-3-1886. PLAYFAIR (n° 1688) le donne à tort comme hebdomadaire.

(3) A.P.R. A 19, Fez, 1-8-1892 ; A.E.M. X B, 1640 *passim* notamment 2-7-1891 ; A.P.R. AA, 44, Tanger, 12-10-1895 et 20-5-1894, 14-12-94, 31-12-94.

dimanche ». fondé en 1893 par V. A. Serph ⁽¹⁾ ; journal français et en français. Journal à éclipses aussi. Il cesse de paraître peu de mois après sa création, pour renaître en décembre 1894 après que son directeur se fut assuré en France des concours financiers indispensables. Résurrection qui ne répondait à aucune nécessité puisque Tanger possédait déjà, malgré sa faible population, cinq ou six journaux. Une nouvelle feuille ne pouvait réussir à fixer l'attention que par la publication d'articles à sensation. M. Serph le comprit. Mais ses campagnes imprudentes l'obligèrent à suspendre à nouveau, en avril 1895, la parution de son journal « pour cause de modifications à apporter dans son agencement » ⁽²⁾. Il reparut quelques mois plus tard. Averti d'avoir « à mieux observer désormais la réserve qu'exigent certaines convenances internationales », menacé de mesures rigoureuses par la Légation de France s'il s'écartait de cette règle *le Maroc* se fit anodin, en vertu de quoi il put poursuivre jusqu'en 1905 sa modeste carrière ⁽³⁾.

Plus importante fut *La Cronica* qui commença de paraître en 1893. Intitulée « organo defensor de los intereses internacionales y locales del Imperio de Marruecos » elle était publiée les mardi et vendredi par les soins de l'italien L. Onetto ⁽⁴⁾. Il ne semble pas que ce journal « hispano-hébraïque », comme l'appelait le ministre de France, ait atteint 1900. La dernière mention que nous ayons trouvée de lui date de mars 1898 ⁽⁵⁾. Organe israélite, il était, en fait, dirigé par Mesod Shriqui et comptait parmi ses très nombreux rédacteurs, outre Isaac Laredo, Moses Marrache qui avant de se consacrer au journalisme avait été employé de la Cie Paquet à Marseille de 1887 à 1892 et commerçant à Casablanca en 1893 ⁽⁶⁾.

On ne peut guère considérer comme tangérois *Le commerce du Maroc*, qui s'imprimait à Oran, encore qu'il fût écrit à Tanger. Il mérite une mention particulière car il souligne l'importance prise par la presse dans le jeu diplomatique du Maroc. Bien que rédigé en français, pour obtenir une plus large audience, c'est un journal allemand dont le directeur Olligschlaefen

(1) V. A. Serph sera, un peu plus tard installé comme pharmacien près du Petit Socco. Dans une dépêche de Tanger du 10-12-1894, il est indiqué comme « sans profession bien définie ».

(2) Numéro du 24-3-1895.

(3) A. BERNARD, *Une mission au Maroc*— 1904, p. 93 ; COUSIN et SAURIN, *Annuaire du Maroc*, 1905.

(4) I. LAREDO— *Memorias*, p. 256 sq. — A. J. LAREDO, *Vigie marocaine* du 12-1-1936, p. 3

(5) Il est indiqué dans l'annuaire Didot Bottin de 1900. Mais la mise à jour de cette publication était loin, malgré son titre, d'être annuelle. VICENTE LA HOZ, *op. cit.*, l'indique, à tort, comme ayant cessé de paraître en 1896.

(6) I. LAREDO, *Memorias...*, p. 261.

recevait son inspiration de la Légation de Tanger. Paraissant tous les quinze jours, annoncé comme devant être bientôt hebdomadaire, il cessa de paraître dès la 7^e livraison sans qu'on puisse faire le départ, dans cette disparition, entre l'action des autorités algériennes et la décision de ses fondateurs (1).

Ne faisons que signaler une revue mensuelle, morte aussitôt que née, *La Duda del Progreso Marroquí* qui s'évanouit au deuxième numéro devant l'hilarité provoquée par l'inculture de ses rédacteurs, Reuben et Shriqui, qui l'avaient, d'ailleurs, fait imprimer non à Tanger mais à La Linéa. (2).

Plus sérieuse devait être la *Revista de Marruecos*, illustrée et bi-mensuelle rédigée par le capitaine Cervera y Baviera, ancien membre de la Mission militaire espagnole de Tetuan. Elle parut en 1890 et 1891. Nous n'avons pu en retrouver de numéros. Elle ne devait pourtant point manquer d'intérêt si l'on en juge par l'ouvrage que son directeur avait publié à Barcelone en 1885 (3). La *Linterna*, hebdomadaire satirique fondé en 1888, parut irrégulièrement jusqu'en 1891. Plus ordurier que spirituel, il s'en prenait aux Européens, assez peu nombreux à Tanger, ce qui donna très vite un tour grossièrement personnel à ses attaques.

* * *

La seule idée des politiciens tangérois semblait, dans ces années 1890-1895, de devenir journaliste en nourrissant les pires illusions sur la facilité du métier ou l'influence qu'il leur vaudrait. Remarquons toutefois qu'il n'est question que de journaux européens. Le fait éclaire la nature de la vie diplomatique tangéroise. Il importe de convaincre, ou de contraindre les représentants étrangers, d'attirer l'attention des cabinets européens, non pas d'éclairer le partenaire marocain, estimé quantité négligeable, sa seule force provenant de la faiblesse des « puissances » neutralisées par leur jalousie ou leur suspicion. Le seul essai de journal arabe au XIX^e siècle eut lieu en 1889 (4). Mais *El Moghreb*, né au printemps, ne dépassa pas

(1) Imprimé à Oran chez Chazeau-Mouchot et C^o, Association Ouvrière, Bd Oudinot. Sur le journal, cf. A.P.R. AA, 19-3-1886, 26-3-1886, 1-5-1886, 9-6-1886. — B. MEAKIN, *op. cit.*, p. 536 ; PLAYFAIR, n^o 1680.

(2) Cf. B. MEAKIN, p. 532 et PLAYFAIR, n^o 1782.

(3) Cervera Baviera, *Expedicion geografico-militar al interior y costas de Marruecos, Septiembre, Octubre, Noviembre y Diciembre de 1884*, Barcelone, 1885, in-4^o.

(4) Le journal arabe *El Ahrâm* était distribué par les soins de la Légation de France et lu volontiers par les Marocains qui, n'ayant aucun autre journal arabe à leur disposition, attachaient un certain prix aux nouvelles qui leur arrivaient par cette voie. Mais sa diffusion était très modeste. Cf. A.P.R. AA, 44, Tanger, 5-4-1890.

l'automne. Son rédacteur n'était autre que Budgett Meakin sous le pseudonyme de Aïsa Farech ⁽¹⁾. Cela suffit sans doute à expliquer son échec : les Légations ne devant point tenir à voir se répandre en arabe des articles suffisamment gênants en anglais.

Le *Kol Israël* ⁽²⁾, journal hébreu édité par Salomon Benaïoun, sujet français, vécut aussi peu de temps. Il manquait sans doute de public, les Israélites tangérois lisant presque tous l'espagnol. Il faudra attendre les premières années du xx^e siècle et la politique de pénétration pacifique pour voir se multiplier à Tanger les journaux en arabe : *Fedjer*, *El Taoun*, *Es-Saouda*, etc... ⁽³⁾

Aussi bien, après 1900, le caractère de la presse tangéroise change. Point de Légation importante qui n'ait, désormais, son journal, porte-parole officieux de sa politique, point de feuille européenne-qui bientôt ne se double d'une feuille arabe adaptant à cette clientèle sa propagande. L'intérêt de ces journaux n'est en rien comparable à celui de leurs prédécesseurs. Les indications qu'ils fournissent sur les luttes diplomatiques, nous les retrouvons, plus sûres, dans les périodiques européens ; les renseignements sur le Maroc n'ont plus le mérite de l'originalité ou de la rareté, que nous moissonnons dans les récits de voyageurs, les rapports de mission, les enquêtes, multipliés de 1900 à 1907.

Des premiers journaux tangérois nous ne pouvons étudier toutes les réactions devant les événements des vingt dernières années du xix^e siècle. Pour cela nous manqueraient d'ailleurs les informations, certains de ces journaux ayant disparu sans laisser aucune trace. Mais pour les plus importants d'entre eux, *Al moghreb al Aksa*, le *Times of Morocco*, le *Réveil du Maroc*, l'*Eco Mauritano*, nous pouvons tenter, à partir des numéros que nous avons retrouvés dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, d'indiquer l'attitude en face de la question marocaine et les lignes politiques successivement adoptées.

Les journaux et le Maghzen

Ce n'est point hasard ni action de la Légation d'Angleterre si les

(1) Vicente LA HOZ, *op. cit.*, p. 20. — Playfair et Brown font une erreur en considérant Aïsa Farach comme éditeur du journal. Peut-être y a-t-il confusion avec Aïsa Farah, syrien colporteur de la *British Foreign Bible Society* à Tanger, cf. *The Reaper* 1891, p. 206.

(2) Didot-Bottin, année 1892, p. 3164.

(3) Cf. *Revue du Monde Musulman*, notamment II, 586 ; IV, 624 ; VI, 341 ; VII, 128 etc... Signalons aussi *El Garb* « Periodico qui dara noticias a las Kabiles, se repartira gratis todos los jueves y todo con el favor de Dios », dont les rédacteurs auraient été musulmans qui ne parut qu'une fois, sans date.

Le Maghzen ne pouvait être insensible à une campagne qui ne se bornait point à le critiquer de plus en plus violemment mais qui prônait « l'introduction d'employés européens dans les Administrations marocaines » (1), ou affirmait le « droit pour les cabinets européens de remédier directement ou indirectement à un état de choses préjudiciable aux intérêts du commerce » (2). Les journaux semblaient ne réclamer rien moins qu'un protectorat collectif sur le pays. N'était-ce point évident quand le *Réveil du Maroc* écrivait : « Il est bien temps que l'Europe civilisée abandonne ces hypocrites considérations de respect international en vertu desquelles elle tolère les méfaits inhérents à l'Administration marocaine. Si la cause de la civilisation prime toutes les autres, si la solidarité humaine n'est pas un vain mot, il y a longtemps, bien longtemps, que les cabinets européens devaient imposer au Maroc des réformes administratives et économiques plus en harmonie avec la justice et la prospérité des indigènes et des étrangers (3) ».

Le Sultan n'était point seul à s'inquiéter. Les légations trouvaient inopportune et dangereuse une offensive qui en égratignait plus d'une. « Pendant combien de temps l'Europe tolérera-t-elle ces crimes abominables ? interrogeait le *Réveil du Maroc*. Et vous, représentants de la civilisation qui faites prôner constamment l'intégrité du Maroc, vous qui soutenez les actes infâmes du gouvernement chérifien au nom du grand principe du droit des peuples, ne sentez-vous rien battre au fond de vos cœurs ?... N'y a-t-il rien qui agite votre sommeil lorsque vous vous rappelez que d'un trait de plume vous pourriez remédier à tant de maux ?... » (4). Les épithètes se retrouvent d'un numéro à l'autre, d'un journal à l'autre : barbarie du gouvernement, faiblesse des Légations ; ignominie du Maghzen, hypocrisie des représentants européens...

Au printemps de 1885 Si Hadj Mohammed Torres, représentant du Sultan à Tanger, demanda au corps diplomatique la suppression des journaux. Était-il, comme le prétendirent immédiatement les feuilles tangeraises, poussé par quelque ministre européen (et l'on citait tantôt Drummond Hay tantôt Féraud ?) (5). On ne peut l'affirmer. Les attaques de la

(1) *Réveil* du 24-3-1885.

(2) *Moghreb el Aksa*, 21-3-1885.

(3) *Réveil* du 7-1-1885.

(4) *Réveil du Maroc*, 4-2-1885.

(5) Les journaux madrilènes reprirent l'information diffusée par l'agence espagnole Fabra suivant laquelle « d'après des renseignements dignes de foi le gouvernement du sultan du Maroc appuyé par la légation anglaise de Tanger a demandé la suppression de périodiques ».

presse contre le gouvernement marocain offraient au Maghzen de suffisantes raisons d'intervention (1). Le corps diplomatique se montra fort divisé. Appuyer la demande du Sultan n'était-ce point reconnaître ouvertement les torts de la presse européenne, s'interdire l'emploi éventuel d'un instrument dont on commençait d'estimer, à la mesure de l'émotion du Maghzen, l'importance politique ? N'était-ce point surtout dresser contre soi tous les journalistes tangérois et, par eux, les journalistes européens prompts à s'enflammer ? A la seule annonce de la démarche du Maghzen, les directeurs et rédacteurs, constitués en syndicat « pour la défense de la presse locale », sous la présidence de Levy-Cohen, décidaient d'en appeler à « l'opinion internationale » (2). Soutenir la presse était toutefois, pour les ministres, se rendre complices de ses excès et perdre aux yeux du Sultan ce rôle d'ami désintéressé que chacun s'efforçait de prendre. Mais quel règlement invoquer contre les journalistes ? On se contenta de leur demander plus de modération. Le consul anglais White fut chargé de leur transmettre le message du corps diplomatique puisque tous les directeurs relevaient, à cette date, du Consulat Britannique.

En fait, il n'y eut rien de changé. L'alerte passée, les journaux reprirent leurs attaques, aggravées de sous-entendus sur les motifs inavouables qui faisaient désirer par certains représentants la disparition d'organes trop indépendants. Enhardis par leur impunité, ils se montrèrent bientôt plus violents et plus directs, distribuèrent plus généreusement leurs coups. Le *Times of Morocco*, entré dans la lice, s'en prenait aux abus européens. Si l'on vit, disait-il, les ministres rappeler leurs ressortissants au respect dû aux représentants étrangers, il n'est pas certain que leurs demandes fussent sans arrière-pensée et qu'ils ne craignissent point de voir l'attention attirée sur des trafics que beaucoup, sans y participer directement, couvrent de leur autorité ou de leur silence. Ses insinuations émurent l'opinion britannique. Le gouvernement fut interpellé à la Chambre des Communes le 31 juillet 1885 (3). Le Secrétaire d'état aux Affaires étrangères déclara que les représentants de l'Angleterre à Tanger n'avaient jamais demandé l'interdiction des périodiques tangérois et qu'il s'était borné à leur recom-

(1) A.P.R. AA, 37, Tanger, 29-8-1885.

(2) Cf. *Réveil du Maroc*, juillet 1885, 31-12-1885, 6-1-1886, 1-3-1886 ; *Al Moghreb*, 9-3-1886 ; B. MEAKIN, p. 577.

(3) *Hansard's Parliamentary Debates*, 1885.

mander de ne rien écrire concernant le gouvernement marocain et ceci afin, justement, d'éviter leur suppression (1).

La presse de Tanger unanime considéra la déclaration comme une retraite ; une absolution pour le passé et une garantie pour l'avenir. *Al Moghreb el Aksa* dans une suite d'articles, sous le titre « Ayer Y Hoy », attaqua les représentants européens dont la « mollesse intéressée » ne permettait point les réformes que réclamait la situation commerciale. Aujourd'hui, 1886, écrivait-il, nous reporte à hier, 1856 : les traités de commerce sont un leurre, trente ans « d'effort diplomatique » ont abouti à ce résultat (2). Il est temps, soulignait de son côté le *Réveil du Maroc*, d'adopter une politique active et ferme, et il tançait vertement le *Times of Morocco* qui, menant une campagne quelque peu différente, insistait sur l'aspect moral des réformes et se refusait à ne voir la civilisation que sous l'angle du progrès commercial (3). Le *Réveil du Maroc* ironisait à propos de « ces réformes que certains philanthro-politiques prétendent introduire par des moyens qui sont d'un excellent effet en théorie mais complètement inutiles dans ce pays » (4), ou s'en prenait aux exactions des caïds « ces enfants gâtés de la société philanthro-politique protectrice des aborigènes » (5).

Al Moghreb El Aksa, commentant les intentions de la diplomatie au sujet des affaires d'Orient, écrivait que, la question d'Orient se posant à nouveau, il fallait saisir l'occasion pour résoudre la question d'Occident ; cette question marocaine qui, bien qu'apparemment moins aiguë, était tout aussi urgente (6).

Devant ces excès, il fut une nouvelle fois question d'interdire les journaux. Une note de Torres demanda la suppression de la presse tangéroise le 21 juillet 1886. Il semble d'ailleurs que le gouvernement du sultan ait surtout voulu mettre à couvert sa responsabilité pour le cas où les journaux s'attaquant trop vivement à la personne des représentants étrangers, ceux-ci protesteraient auprès de lui (cf. annexe II). Une réunion du corps

(1) Foreign Office, 3-8-1885, 31-8-1885.

(2) *Moghreb* du 16-4-1886, n° 168 et sq.

(3) Le *Times of Morocco* fut souvent pris à partie par ses confrères tangérois qui ne lui pardonnaient pas de faire badde à part. Ils l'accusaient de plagiat, de rêverie utopique et dangereuse et ne laissaient passer aucune erreur sans la relever ironiquement.

(4) *Réveil* du 2-2-1887.

(5) *Réveil* du 9-2-1887.

(6) *Al Moghreb*, 31-3-1886.

diplomatique s'occupa le 27 juillet de la question (1). Tous les représentants furent d'accord pour souligner la nécessité de lois spéciales régissant une presse établie sans autorisation et ne connaissant d'autres freins que son caprice. Les ministres d'Espagne et d'Italie plus catégoriques se prononcèrent pour la suppression totale de « feuilles rédigées par des individus peu recommandables » et se complaisant « dans les injures et les calomnies infâmes contre des personnes respectables ». Le Consul général des Etats-Unis Mathews, soutenu par le ministre du Portugal prit la défense des journaux en vertu du « droit imprescriptible et naturel ». La majorité se trouva toutefois d'accord sur l'opportunité de mesures pour « réprimer l'insolence des journalistes » mais ne put définir leur nature. On se borna à décider « en principe » que les Légations « n'élèveraient pas d'objections contre les mesures qui pourraient frapper les journaux étrangers » qui en furent dûment avertis (2).

L'avertissement solennel donné à la Presse ne resta point sans effet. Elle avait senti le vent du désastre. Les journalistes s'apercevaient aussi que du grand jeu de démolition auquel ils se livraient ils risquaient de ne point sortir sans dommage, tous n'étant point sans reproche. Les légations ne manquèrent point en outre d'utiliser des arguments auxquels beaucoup ne pouvaient rester longtemps insensibles. Aussi bien est-ce à cette date que l'on voit se préciser la position politique des feuilles tangeroises.

Désormais leur attitude sera plus nuancée, leurs attaques plus voilées. Certes les accusations contre le Maghzen ne cesseront jamais, du moins deviendront-elles, généralement, plus discrètes. Constamment, d'ailleurs, les journalistes affecteront de dissocier le Sultan de son entourage. *Al Moghreb al Aksa* emploiera bien, avec insistance, l'expression « the so-called cherifian government » (3) ; le *Réveil du Maroc* parlera avec ironie de ce « gouvernement paternel », mais, l'un comme l'autre, ne manqueront point de faire l'éloge de Moulay Hassan et de « ses vertus reconnues par tous les habitants du Maroc, ceux-ci ne réclamant que contre le manque de rectitude de la part de son entourage » (4).

(1) Nous avons pu comparer les versions données de cette réunion par les représentants français, espagnols, anglais et belges. Elles diffèrent très sensiblement. Féraud et Diosdado, qui désiraient la suppression des journaux, exagèrent nettement l'unanimité des ministres contre la presse. En fait ils semblent avoir été fort divisés.

(2) A.P.R. AA 37, 23-7-1880, 28-7-1886.

(3) *Al-Moghreb el-Aksa*, le 17-10-1895, écrit : « the so called Sherifian government can give no better proof of their stupidity and bad administration ». Phrase parmi beaucoup d'autres de même encre et qui souligne l'aménité du ton employé à l'égard du Maghzen.

(4) *Le Réveil du Maroc*, 9-2-1887.

Le Maghzen pourtant ne se résignait point à voir la Presse se maintenir. Inquiet des bruits de création de journaux arabes, qui eussent été encore plus gênants pour lui, mécontent d'une série d'attaques contre ses fonctionnaires (1), il demanda une fois de plus en janvier 1887 l'intervention du Corps diplomatique et la suppression des journaux. Les circonstances avaient changé. La plupart des représentants se montrèrent si peu empressés que rien ne fut entrepris. Le Sultan se résigna. La presse tangéroise avait définitivement conquis droit de cité.

La méfiance du Maghzen toutefois ne désarma jamais. S'il accueillit les journalistes, si le cas échéant il eut recours à leurs services, il n'accepta jamais d'utiliser à son profit une force qu'il continuait de craindre (2). Bien que des offres nombreuses lui fussent faites, il refusa de créer à son compte un journal arabe. Abd El-Aziz lui-même, pourtant ouvert aux idées européennes, n'y consentit pas. En septembre 1901, après avoir un instant hésité, il remit 2.500 pesetas à un Turc venu lui proposer de fonder un journal arabe à Marrakech pour qu'il renonce à son projet et quitte le pays.

La presse marocaine demeura un instrument de la lutte d'influence européenne.

Les journaux et les Légations européennes

Attachés à la défense des intérêts israélites, ayant pour politique essentielle l'ouverture du pays aux entreprises européennes, les journaux, d'accord, avec quelques nuances, sur ces grands principes, vont varier dans leur attitude à l'égard des différentes Légations, suivant le jeu des intérêts, des positions de principe, des inimitiés personnelles ou des subventions allouées. Mettons à part le *Times of Morocco* « le seul journal non israélite de Tanger » à l'indépendance affirmée. Malgré ce caractère, hautement proclamé, il demeurera jusqu'à sa disparition nettement antifrançais. Aussi bien était-ce la position générale de la presse britannique à l'époque quant à la question marocaine. Le *Times of Morocco* ne déroge point à la règle. Il n'est guère d'articles de la presse métropolitaine anglaise hostiles à la France qu'il ne reproduise scrupuleusement. Le *Réveil du Maroc* eut

(1) Le *Réveil du Maroc* s'était notamment livré à de violentes attaques en septembre et octobre 1886 contre le caïd d'Oujda.

(2) Notons toutefois qu'en 1893 quand la Howard Association de Londres publia un article sur la « situation horrible des prisons marocaines », Moulay Hassan chargea de KERDEC de défendre le gouvernement marocain dans le *Réveil du Maroc*, cf. *Réveil* de mars 1893.

vite la même position. Pourtant en ses débuts il avait paru si favorable à la France ou du moins à son représentant Ordega que le bruit avait couru avec persistance dans les Légations que c'était un organe français (1). De Kerdec Chény, quelques années plus tard, sera formel : « ce journal tout en étant anglais et israélite par la nationalité de son propriétaire avait été fondé en 1883 sous les auspices de M. Ordega... » (2). En fait, la politique active du Ministre de France, les intrigues qu'il avait nouées avec des aventuriers comme Chavagnac, dont les liens avec Levy-Cohen et la banque israélite étaient notoires, apportent quelque crédit à l'affirmation (3). Les plans ambitieux d'Ordega conduisaient le gouvernement français à une rupture avec le Maroc. Ils coïncidaient trop parfaitement avec le programme du *Réveil du Maroc*, voire du *Moghreb al Aksa* pour que ceux-ci ne chantassent point les louanges de la France et de son représentant. Et comme, tout naturellement, le jeu diplomatique faisait de l'Angleterre le défenseur de l'intégrité marocaine, son ministre à Tanger, Sir Drummond Hay, était fort maltraité.

Vieilli au Maroc, résigné depuis longtemps à la situation du pays, le représentant britannique s'était insensiblement mué en partisan du statu quo. Sans illusion sur le Maghzen mais sachant que toute réforme risquait d'ébranler définitivement son faible pouvoir en même temps que d'altérer l'équilibre des intérêts européens, il s'efforçait d'éviter toute crise. Lié aux grands personnages de l'Empire, il en adoptait le point de vue et soutenait une politique résolument conservatrice. Les journaux tangérois ne lui ménageaient point leurs critiques. Cette animosité latente s'exalta lors des incidents de Demnat. Le massacre des Juifs de la ville avait provoqué dans toute la presse israélite de violentes réactions (4). Les journaux tangérois les premiers avaient donné l'alarme, les journaux européens reprirent la campagne. Drummond Hay, dans ses dépêches au Foreign Office, minimisa quelque peu l'événement en rejetant une partie de la responsabilité sur les juifs qui dans « les parages des Schleuls portent des armes et... sont loin de

(1) A.E.M. B 1640, Tanger, 3-6-1884, cf. annexe V.

(2) KERDEC-CHÉNY, *Un boulevard de l'Islam*, Tanger, 1895.

(3) Sur Chavagnac, cf. A.P.R. A 24⁵ mars 1882 ; AA 37, 4-9-1885 ; AA 40, 18-7-1887, 13-9-1887 etc... Son article « Le Cherif d'Ouezzan, son caractère, son influence, les intérêts français au Maroc », in *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale*, Paris, 1884, montre ses espoirs d'une prompte action de la France. Le ton des premiers numéros du *Réveil du Maroc* laisse facilement deviner les liens qui l'unissaient aux milieux d'affaires français. Cf. annexe I, le numéro programme du *Réveil du Maroc* le 14-7-1883.

(4) Cf. *Bulletin de l'Alliance Israélite*.

ressembler à la population pacifique des Juifs du reste de l'Empire » (1). Dans ses conversations, rapportées par des journalistes anglais, tout en nuancant ses rapports officiels (2), il ne manquait point de trouver aux autorités de Demnat des circonstances atténuantes, parlait de l'usure pratiquée par les Israélites, de la déformation volontaire des faits. Ce fut un scandale. Le *Réveil du Maroc*, comme *Al Moghreb Al Aksa*, relevèrent vivement ces déclarations « du plus ardent défenseur du statu quo » (3). La réaction fut si violente que le Foreign Office fut contraint à une mise au point officielle. Le gouvernement britannique tout entier se trouvait en effet englobé dans la réprobation qui frappait Sir John Drummond Hay. Le ministère Gladstone n'était-il point hostile aux entreprises coloniales et partisan d'une politique pacifique et de prudence ? Son attitude timorée lui valait les sarcasmes de *Al Moghreb al Aksa* qui s'indignait de la décadence anglaise, soulignait les progrès réalisés par les autres nations. L'ironie du *Réveil* s'en prenait à Lord Granville et à son « non possumus » quant à une politique plus active au Maroc (4). La campagne ne manqua point d'être reprise en Angleterre. Le *Daily News*, le *Globe*, le *Manchester Guardian* s'en faisaient l'écho. On rappelait la scène célèbre qui, dans un théâtre londonien, avait montré Gladstone recevant une ambassade venue de Chine pour réclamer l'Ecosse ; le premier ministre réfléchissait longuement et trouvait trois solutions possibles : la céder tout de suite, attendre un peu avant d'accepter, désigner un arbitre. Les journaux tangerois dénonçaient à l'envie la « politique rétrograde du gouvernement anglais au Maroc ». Enumérant les échecs que le cabinet britannique accumulait à travers le monde, le *Réveil du Maroc* montrait qu'il n'était pas plus heureux au Maroc où « le système conservateur à outrance qu'il a employé... n'a produit que des résultats préjudiciables à tout le monde » (5). La chute de Gladstone, remplacé par Salisbury en juin 1885, fut saluée par les feuilles de Tanger comme une victoire (6). Sir John Drummond Hay ne put, ni peut-être ne voulut, améliorer ses rapports avec les journaux. Résultat paradoxal : la presse tangeroise entièrement aux mains de sujets anglais s'attaquait surtout, et avec acharnement, au ministre d'Angleterre.

(1) Lettre de DRUMMOND HAY au Foreign Office, Tanger, 13-2-1885.

(2) *Antislavery Reporter*, février 1885, article de D. MACKENSIE.

(3) *Réveil du Maroc* des 4-11-18 et 25 mars 1885. *Al Moghreb el Aksa* du 29-3-1885.

(4) *Réveil du Maroc* du 11-3-1885.

(5) *Réveil du Maroc*, 4-3-1885.

(6) *Réveil du Maroc* et *Al Moghreb Al Aksa*, numéros de juillet et août 1885.

Al Moghreb al Aksa conservait quelque modération. Le *Réveil du Maroc* était déchaîné. Lorsque, peu de temps avant sa retraite, Sir John recommanda au Foreign Office le transfert de la légation de Tanger à Fès, le journal l'engagea à donner l'exemple « en allant passer à Fez les quelques mois qui lui restent pour terminer une carrière des plus remarquables dans l'histoire diplomatique du Maroc » et ajouta perfidement « l'âge du ministre britannique, si nous devons en juger par l'activité qu'il déploie dans ses fonctions et l'entrain avec lequel il se livre à tous les exercices physiques, ne peut pas être un obstacle pour qu'il aille vivre à Fez, et justement parce qu'il doit bientôt obtenir sa retraite, il devrait ouvrir la voie à son successeur ». Dans les articles qui saluèrent son départ, les journalistes ne manquèrent point de mêler de nombreuses épines aux fleurs qu'ils se crurent obligés de lui décerner.

* * *

La retraite du « plus marocain des représentants européens » marque le renversement de la position des journaux vis-à-vis des Légations. Renversement annoncé d'ailleurs depuis plusieurs mois par la désillusion apportée par la politique du ministre de France Féraud. Le départ d'Ordéga, en janvier 1885, s'était accompagné d'un concert de regrets. Le *Moghreb al Aksa*, qui n'avait point été pourtant sans s'inquiéter des visées françaises, tenait à saluer « le ministre qui avait voulu rompre avec le passé ». Le *Réveil du Maroc* écrivait avec émotion : « Au moment où Mr. Ordéga est loin de Tanger et qu'on ne peut plus nous accuser de partialité à son égard il nous est doux de pouvoir lui rendre cette justice que c'est à son énergique activité qu'est dû ce mouvement d'opinion qui porte actuellement l'Europe vers les affaires du Maroc... il est certainement l'auteur de ce qu'on est convenu d'appeler la question marocaine. Défenseurs du développement moral et matériel du Maroc, nous saluons en Mr. Ordéga un champion de cette cause » (1). L'arrivée de Féraud fut saluée en termes chaleureux mais sous lesquels perçait l'avertissement. L'appui de la presse ne lui était promis que pour autant qu'il reprendrait, avec des moyens différents, les projets de son prédécesseur. Dès mai 1885, au retour de sa mission à Fès, il apparut qu'il romprait non seulement avec les procédés mais avec la politique d'Ordéga (2). Partisan de la « diplomatie orientale »,

(1) *Réveil du Maroc*, 28-1-1885.

(2) Le récit de cette mission par G. CHARMES, *Une ambassade au Maroc*, Paris, 1887, p. 343.

conquis par Moulay Hassan, trop droit pour se faire l'avocat d'intérêts particuliers, il se posa en défenseur ardent du statu quo, dénonça les excès de certains Européens et Israélites (1), s'en tint à une politique d'accords loyaux avec le Maghzen. De semaine en semaine, la chaleur des articles qui lui étaient consacrés baissa. Les allusions critiques apparurent, se précipitèrent dans les premiers mois de 1886 surtout dans le *Réveil du Maroc*. On fit de lui un nouveau Drummond Hay ; on reprit à son intention les mêmes attaques.

* * *

Al Moghreb al Aksa conservait un ton plus modéré mais n'était guère moins critique dans le fond. Déjà l'activité débordante d'Ordéga l'avait inquiété. Durant l'année 1884 ses louanges avaient fait place à une réserve qui se nuancait rapidement d'hostilité. Devenu journal officieux de la Légation d'Espagne, il avait amorcé sa campagne antifrançaise par un article sous forme de dialogues dans lesquels il s'en prenait à la monnaie que le Sultan devait mettre prochainement en circulation et qui avait été frappée par un établissement français. Bientôt il attaquait le chérif d'Ouezzan, s'en prenait au *Réveil du Maroc*.

A partir de 1886, ses attaches avec les milieux d'affaires espagnols ne furent plus un mystère. Au long de ses colonnes on peut suivre leurs préoccupations. En mai 1886 le journal engagea le Sultan à employer « les moyens les plus énergiques de répression » contre les sujets étrangers qui cherchaient à pénétrer dans le Sous. En juin il menait une vigoureuse campagne en faveur de l'établissement de communications rapides et régulières entre la Péninsule et les places d'Afrique.

Malgré quelques nuances, *Al Moghreb al Aska*, le *Réveil du Maroc* et l'*Eco Mauritano* demeurent nettement antifrançais. Un véritable chassé-croisé diplomatique avait fait du ministre de France, si entreprenant en 1884, un élément conservateur, cependant que la politique anglaise, changeant de rythme, prenait un caractère de plus en plus actif. Le nouveau représentant britannique, Sir Kirby Green, sans rompre trop ouvertement avec la position de Sir John Drummond Hay, annonçait qu'il entendait tenir compte des appels du commerce de Manchester et des « légitimes

(1) Le Ministre de Belgique à Tanger prétendait qu'il n'était point exempt de sentiments antisémites. A.E.B. Tanger, 5-8-1886.

aspirations des négociants européens ». La presse tangeroise savait pouvoir compter « sur le concours de M. Green, l'excellent ministre de Grande-Bretagne dont l'intervention est invoquée de droit et de devoir » (1).

Et les journaux tombaient d'accord pour s'en prendre au ministre de France accusé tour à tour de s'opposer aux progrès européens dans le pays et de préparer la voie à la conquête du Maroc. *Al Moghreb al Aksa* périodiquement s'appuyait sur les rumeurs d'une rectification de la frontière algéro-marocaine pour protester contre le démembrement du territoire marocain et appeler « toutes les nations qui ont des intérêts au Maroc à s'opposer à la cession d'un pied de terrain » (2).

Al Moghreb al Aksa restait, par contre, dans l'ensemble, favorable à la politique espagnole. Abrines affirmait qu'il était le « soutien décidé des justes ambitions de l'Espagne au Maroc » et Pinhas Assayag écrivait : « Tout ce qui se rapporte à l'Espagne m'enthousiasme... L'Espagne la noble, la généreuse... » (3).

Quant à *l'Eco Mauritano*, « inspiré par la Légation d'Angleterre », il ne manquait point de s'en prendre également à Diosdado, représentant espagnol à Tanger, rendu responsable de l'échec du corps diplomatique « par un puritanisme mal compris » qui le faisait « demeurer en une attitude platonique » (4). Ces attaques, savamment orchestrées, les organes espagnols métropolitains, la *Epoca*, la *Revista de geografia comercial* les reprenaient, demandaient « son transfert à la Légation de Russie, de Turquie ou d'Italie où il pourrait être utile et en tout cas il ne pourrait faire le tort immense qu'il fait à Tanger à son pays en croyant le servir » (5). *El Eco Mauritano*, se flattant du succès de sa campagne, soulignait : « les plus importantes feuilles à la presse espagnole s'occupent aujourd'hui de la politique du Sr. Diosdado reconnaissant avec nous son inaction » (6). Dans ses confidences à Féraud, Diosdado se plaignait de la hargne de « l'élément juif » (7) qui ne ménageait pas plus le ministre de France. Guère de mois que celui-ci dans quelqu'un de ses rapports ne fût contraint de s'élever contre « les ap-

(1) *Le Réveil du Maroc*, n° du 9-2-1887.

(2) *Al Moghreb Al Aksa*, n° du 6-2-1887.

(3) *Al Moghreb* du 15-1-1887 Pinhas Assayag, bien que protégé français, envoyait à la Presse madrilène des articles violents contre Féraud.

(4) *Eco Mauritano* des 31-3-1887 et 23-12-1887.

(5) *Revista de geografia comercial*, 19-10-1887, p. 544.

(6) *El Eco Mauritano* du 23-12-1887.

(7) A.P.R. AA 42, Tanger, 6-1887. AEM XB 1642, Tanger, 14-4-1888.

préciations pleines de mauvaise foi sur notre politique » (1) de ce journal « d'inspiration anglo-italienne » (2).

Il mettait d'ailleurs tout autant en garde contre le *Réveil du Maroc*, organe des intérêts anglais », et s'inquiétait de le voir chercher à s'assurer le « concours de typographes et compositeurs arabes de l'Algérie en vue de fonder un journal arabe qui serait l'annexe du *Réveil du Maroc* et servirait la même politique anglophile » (3).

Ces attaques finirent par triompher de Diosdado qui fut rappelé à Madrid en 1889. Quant à Féraud, sa mort en novembre 1888 avait, sans doute, prévenu une telle disgrâce. La Presse française dénonçant de plus en plus violemment « sa faiblesse et sa condescendance vis-à-vis des autorités arabes » (4).

Le nouveau ministre d'Espagne, Francisco Figueras, le nouveau représentant français, Patenotre, comprirent la leçon et s'assurèrent le concours d'un organe capable de soutenir leur action.

* * *

Acquis en 1889 par des intérêts français et doté d'une subvention de la Légation, le *Réveil du Maroc* désormais défend la politique du Quai d'Orsay ; politique d'améliorations limitées dans le cadre du statu quo. L'*Eco Mauritano* est devenu l'organe officieux du ministre d'Espagne cependant que le *Moghreb al Aksa* soutient généralement, ainsi que le *Times of Morocco*, la politique anglaise.

La crise ouverte en 1892 dans les rapports anglo-marocains allait souligner ce rôle nouveau de la presse tangéroise.

La nomination de Sir Charles Evan Smith comme Ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. B. au Maroc annonçait : « le réveil de l'activité britannique au Maroc » (5). Les Anglais en attendaient beaucoup. Le *Times of Morocco* n'hésitait pas à écrire : « il saura traiter si c'est nécessaire le Maroc comme il a traité Zanzibar » (6) où son énergie « a fait merveille ». Dès le début de 1892, *El Diario* de Tanger dirigé par de Kerdec

(1) A.P.R. AA 42, Tanger, 6-8-1888.

(2) A.P.R. AA 42, Tanger, 17-12-1888.

(3) A.P.R. AA 42, Tanger, 6-8-1888.

(4) A.E.B., Tanger, 20-11-1888.

(5) A.P.R. AA 43, Tanger, 17-1-1892.

(6) *Times of Morocco*, 4-10-1891.

Cheny s'en prenait aux projets britanniques et dénonçait la venue de navires de guerre : le « Goshawk » à Tanger, le « Thunderer » à Tétuan et le « Curlew » au Cap Juby. Mais c'est au *Réveil du Maroc* que le ministre de France allait confier le soin de lutter entre l'action de Sir Charles Evan Smith. « Actif et patriote, Mr de Kerdec se conforme exactement aux directives que je lui fais donner de manière à seconder notre politique », notait le comte d'Aubigny (1). La mission à Fès de l'envoyé britannique en mai-juin 1892 permit au rédacteur du *Réveil* de rendre les services qu'on attendait de lui. Devançant à la cour Sir Evan Smith, il mettait en garde Moulay Hassan contre ses demandes éventuelles, lui traduisait des extraits de journaux européens hostiles à la politique du cabinet de Londres (2). Pendant deux mois il soutint à Fès la résistance du Maghzen, cependant qu'il publiait dans son journal les informations les plus propres à déconsidérer l'action du ministre britannique, fournissant notamment le détail des vivres et objets de toute nature qu'il avait exigés du gouvernement marocain (3). Si Feddoul Gharnit, ministre des affaires étrangères de Moulay Hassan, le tenait régulièrement au courant des négociations. Pour qui peut comparer les principales pièces du différend anglo-marocain, le *Réveil du Maroc* apparaît comme remarquablement informé (4).

Sa campagne ne manquait point d'être soutenue par *El Eco Mauritano* qui témoignait des inquiétudes espagnoles. Les exigences anglaises se trouvaient dans ses colonnes généreusement amplifiées et la publication des projets de traité soumis par Sir Evan Smith au Maghzen s'accompagnait de commentaires critiques (5).

Seul *Al Moghreb al Aksa* dans ce concert donnait une note discordante, mais qu'il n'osait pousser trop haut. La mission du ministre anglais n'avait, assurait-il, d'autre objet que l'intérêt général (6). Devant la résistance « passive du Maghzen » il s'en prenait aux « racontars colportés », « intrigues ayant pour fin d'augmenter les traditionnelles difficultés que toujours a

(1) A.P.R. AA 42, Tanger, 26-6-1892.

(2) A. de KERDEC a raconté, non sans quelque suffisance, sa mission dans *Un boulevard de l'Islam*, Madrid, 1895, in-8°, 380 pages. La version anglaise est fournie par le journaliste américain BONSAI, *Morocco as it is*, London, 249 p., 1893. B. MEAKIN fit de cet ouvrage une critique très dure dans le *Times of Morocco*, 1-12-1892 et 5-1-1893.

(3) *Réveil du Maroc*, mai-juin 1892.

(4) Nous donnons le détail de l'action de la presse tangeroise à cette occasion dans une étude à paraître sur *La Mission de Sir Charles Evan Smith à Fès*.

(5) *El Eco Mauritano* notamment 11-6-1892 et 27-8-1892.

(6) *Al Moghreb al Aksa*, Tanger, 29-5-1892.

rencontrées la diplomatie européenne à la cour marocaine », ces faux bruits, ajoutait-il, « ne méritent pas l'honneur de la réfutation » (1).

L'échec de la politique anglaise lui arracha d'amères remarques sur les rivalités européennes. Cependant que le *Réveil du Maroc* se donnait, quelques mois plus tard, le beau rôle de se flatter « de voir les relations officielles entre l'Angleterre et le Maroc en passe de s'améliorer, autant du moins qu'il était permis de l'espérer... grâce à l'attitude convenable, plus sage, du Foreign Office habilement représenté à Tanger par Mr. Eliot et par Sir West... » Il en distribuait d'ailleurs les mérites autant à Moulay Hassan « incapable de s'emprisonner dans une étroite politique de rancune qui serait contraire à son flair diplomatique indiscutable » qu'à la politique de Lord Rosebery « plus clairvoyante, moins égoïste, plus prudente et moins brutale que celle de Lord Salisbury » (2).

La position des journaux tangérois ne changera guère dès lors jusqu'à la fin du siècle. Les différentes Légations les tenaient suffisamment en main pour leur imposer la ligne politique qu'elles défendaient. Elles ne purent toutefois empêcher toujours les attaques personnelles ni les faux pas de rédacteurs trop zélés. Et le Tanger diplomatique retentissait périodiquement de l'indignation de quelques personnages consulaires accusés d'entreprises illicites ou des controverses nées de quelques articles imprudents(3).

Conclusion

Ces journaux paraissent toutefois fort assagis, comparés à ce qu'ils étaient quelque dix ou quinze ans plus tôt. Jusqu'aux années 1890, leur seule règle politique avait été de se ranger aux côtés de la Légation qui semblait devoir porter le dernier coup au Maroc indépendant, leur seule raison d'être de constituer un syndicat de revendications. « Porte-parole des créanciers juifs », les définissait Féraud. Enivrés de la puissance que leur valait cet instrument nouveau, jeunes aussi, ces journalistes improvisés ignoraient la mesure. Toutes les critiques dont la correspondance des Légations abonde ne sont point sans fondement. Exagérations, défenses

(1) *Ibid.*, Tanger, 12-6-1892.

(2) *Réveil du Maroc*, Tanger, 10-5-1893.

(3) Le *Réveil du Maroc*, en mai 1893, dénonçait « l'abus criant de la protection consulaire que la Légation et le Consulat d'Espagne ont cultivé jusqu'ici comme M. Pasteur ses bouillons de microbes ». Le *Maroc*, emporté par son ardeur patriotique, affirmait le 6-1-1895 que la France était « la seule puissance capable d'attaquer le Maroc ».

d'intérêts privés peu avouables, émission de fausses nouvelles, articles à sensation, informations tendancieuses ou fantaisistes ne manquent point. Et leur hardiesse, en ces premières années, semble se nourrir de l'inquiétude des représentants européens, de l'émotion du Maghzen. Mais, à distance et refroidis certains articles irrespectueux ou injurieux, on serait tenté de trouver ces défauts relativement peu nombreux. Pour les juger équitablement, il faut tenir compte de ce qu'était le Tanger des années 1885-90 : refuge de nombreux aventuriers, microcosme bouillonnant de passions et d'intérêts ; songer à la liberté totale d'une presse que ne limitait ni autorisation préalable ni règlement d'aucune sorte. Ses bornes étaient celles qu'elle voulait bien se fixer. On doit admirer qu'elle ait su, assez vite, s'en imposer. Tous ses défauts ne lui sont point, d'ailleurs, imputables. Le métier de journaliste n'était rien moins que facile dans les conditions particulières du pays. Le *Réveil du Maroc* soulignait après *Al Moghreb al Aksa* que « l'irrégularité des communications avec l'intérieur, l'absence totale d'institutions publiques au Maroc et le mystère qui plane sur les moindres actes des autorités locales et étrangères sont autant de difficultés qui font du journalisme une tâche bien ingrate au Maroc » (1).

Aux mains d'Israélites, il n'est point étonnant que les journaux se soient faits les avocats de leurs coreligionnaires. Et quand *Al Moghreb al Aksa* notait que « les Juifs ont montré qu'ils savent récolter les bienfaits de la civilisation » (2) il ne faisait qu'enregistrer le fait, capital, de l'ascension sociale d'un groupe longtemps tenu en état d'infériorité et qui éprouvait avec délices ses forces nouvelles. Cette place qu'il tenait dans la presse n'était-il pas en train de la gagner dans la vie économique du pays ?

On ne peut manquer d'y voir, en partie, l'effet de l'ouverture des écoles de l'Alliance à Tétuan en 1862, à Tanger en 1864. Quelque vingt ans après leur création, la nouvelle génération possède un état d'esprit nouveau, s'est imprégnée des principes de la civilisation occidentale, de l'esprit de maîtres formés à Paris sous l'invocation des principes de la Révolution. Lutter contre l'arbitraire ou le conservatisme, n'est-ce pas pour cette jeune génération s'émanciper et s'affirmer ? Le même mouvement, note Larédo (3) poussait ces jeunes juifs à s'expatrier, cherchant à l'étranger plus qu'une possibilité d'enrichissement : la promesse d'un épanouissement social.

(1) *Réveil du Maroc* du 7-1-1885.

(2) *Al Moghreb al Aksa* du 26-10-1895.

(3) *La Vigie marocaine*, 18-1-1936.

Les journaux tangérois d'ailleurs n'hésitaient point à lutter pour des causes désintéressées. Les abus de la protection ne les laissaient point insensibles et ils ne cessèrent de les dénoncer ⁽¹⁾. Leurs campagnes contre l'esclavage menées avec vigueur et continuité ne furent point sans résultats. Reprises par les grandes sociétés antiesclavagistes européennes, telle la « British and Foreign Antislavery Society », auxquelles appartenaient la plupart des journalistes tangérois, elles émurent suffisamment l'opinion publique pour que les ministres européens fussent invités à intervenir auprès du Maghzen, en obtinssent l'interdiction des ventes publiques dans les villes de la côte.

Les journaux menèrent également campagne pour l'amélioration des prisons marocaines. Les descriptions horribles parues dans le *Times of Morocco* furent reproduites par le journaliste belge E. Picard dans son livre *El Moghreb el Aksa* ⁽²⁾. La « Howard Association » de Londres, à l'instigation de la presse tangéroise, édita un factum intitulé « Morocco Prisons and cruelties » ⁽³⁾, qu'elle fit répandre non seulement en Europe mais au Maghzen. Moulay Hassan, inquiet d'une campagne qui le rendait odieux à une opinion européenne dont il se préoccupait de plus en plus, convoqua les ulemas, les trois cadis de Fès pour leur demander ce qu'il convenait de faire et envisager des réformes.

L'accord de la presse se retrouvait quand il s'agissait de dénoncer la multiplication des tripots à Tanger, d'ouvrir des souscriptions en faveur des victimes du tremblement de terre en Espagne, de l'épidémie de choléra au Maroc...

Indéniablement les journaux tangérois contribuèrent à répandre l'idée du Maroc dans les milieux européens ; ainsi que l'enregistrait, non sans quelque emphase, le *Réveil du Maroc* dès 1886 : « Le Maroc, naguère contrée perdue dans les cartes géographiques, attire l'attention de tout le monde civilisé et ce courant de l'opinion publique ne peut que modifier bientôt un état de choses que nous déplorons » ⁽⁴⁾. La mise en service du câble télégraphique Gibraltar-Tanger, saluée par les journaux comme une victoire

(1) Cf. notamment *Réveil du Maroc*, 25-2-1885, 29-2-1885, 20-5-1893 ; *Times of Morocco*, 9 et 16-6-1888, 14-2-1889 ; *Al Moghreb al Aksa*, 4-2-1885, 17-5-1893.

(2) E. PICARD, *El Moghreb al Aksa*, Bruxelles, 1893.

(3) Il reprenait l'essentiel de deux articles du *Times*, l'un du 7-1-1893 signé William TALLAK, l'autre du 10-1-1893 signé Donald MACKENZIE.

(4) *Réveil du Maroc* du 7-1-1886.

personnelle allait permettre, au même moment, la rapide diffusion des nouvelles tangéroises (1). La presse européenne ne manqua pas, somme toute, d'en tirer grand avantage. Son ignorance des questions marocaines, jusque là quasi complète, ne disparut certes point entièrement. Un journal anglais pourra encore parler de Mr. Taza, qui aurait eu les yeux crevés, un autre de l'arrivée de croiseurs anglais à Tétuan (2).

Mais désormais, beaucoup de journaux seront bien informés par des rédacteurs habitant le Maroc, collaborant à la presse locale (3).

Nous n'avons voulu, dans ces pages, qu'attirer l'attention sur l'intérêt que présente l'étude de la presse tangéroise pour la compréhension de l'histoire marocaine dans les dernières années du siècle. Un dépouillement systématique des journaux algériens ou gibraltariens ne serait point d'ailleurs sans fournir des informations d'égale importance. L'*Akhbar* ouvrait ses colonnes à des correspondants marocains, tel le commerçant Iché installé à Rabat, et « correspondant salarié » du journal. La *Vigie algérienne* à l'occasion de la nomination de Féraud consacrait une série d'articles à l'Empire des chérifs « arrivé à un degré de décomposition que l'on peut considérer comme le commencement d'une prochaine dissolution ». L'*Atlas d'Oran*, les *Nouvelles d'Oran* multipliaient les notes sur le commerce algéro-marocain ou la question de la frontière...

En outre, la vie de la presse tangéroise n'est point sans poser des problèmes qui mériteraient d'être étudiés en eux-mêmes. Quelle fut l'origine et l'importance des capitaux qui soutenaient les journaux ? La banque israélite de Tanger, certes, aidée d'entreprises européennes depuis longtemps intéressées par le Maroc. Mais dans quelle proportion ? Non moins obscures sont les relations entre ces organes et les journaux européens. Que dire aussi du chiffre de leur tirage, et de leur diffusion ? La loge maçonnique fondée à Tanger quelques années avant la création des premiers journaux semble avoir joué un rôle dans l'apparition de la presse. Un certain nombre de journalistes tangérois en avaient fait partie (4). Mais quels liens unissaient les deux entreprises ? Autant de questions auxquelles, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons répondre.

(1) *Al Moghreb al Aksa* du 26-10-1895.

(2) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1902, n° 12, p. 422.

(3) Nous avons essayé d'en dresser ci-dessous (cf. Annexe) la liste.

(4) Le banquier H. Benchimol, acquéreur du *Réveil du Maroc*, fut le fondateur et longtemps le président de la loge de Tanger.

Les origines de la crise marocaine ne laissent point ainsi d'offrir encore un large champ d'investigations.

Jean-Louis MIÈGE.

Documents

I. — N^o 1 du *Réveil du Maroc*, 14 juillet 1883

A la presse universelle, à tout esprit impartial et indépendant, à tous ceux qui se dévouent au bien-être de leurs semblables, au Gutenberg du Maroc, à notre fier aîné l'*Al Moghreb al Aksa* à tous ceux qui savent apprécier nos bonnes intentions, salut.

A NOS LECTEURS

En nous adressant au public pour solliciter son bon accueil à notre modeste publication, il est de notre devoir de lui donner une explication :

Il serait oiseux d'insister sur l'importance de la presse et de la libre publication. Les succès déjà obtenus sont incontestés et incontestables.

Contentons-nous seulement de dire que le développement de cette grande force motrice des esprits est appelé à un grand avenir dans un pays où, malgré le grand rôle qu'il a joué dans l'antiquité, on n'avait encore vu naître aucune publication.

C'est à l'*Al Moghreb al Aksa* qui, le premier, vint rappeler aux Européens qui se piquent d'encourager le progrès et de prêcher la civilisation qu'ils avaient trop négligé la presse. Rendons donc hommage aux hommes entreprenants qui ont eu, les premiers, cette grande idée, et surtout à celui qui, à force de sacrifices et d'abnégation est parvenu à introduire la typographie dans le pays. Réjouis-toi, Abrines, un second fils vient de naître.

NOTRE PROGRAMME

« Labourage et Pâturage, disait Sully, sont les deux mamelles de la France » ; que le grand ministre de Henri IV nous permette d'en dire autant pour le Maroc.

Inspirés par le désir de voir le commerce et l'industrie se développer dans la véritable acception du mot ; animés par les promesses et l'assurance d'un concours efficace et durable, comptant sur l'appui du monde commercial, nous nous proposons de mettre sous les yeux de l'Europe les inestimables richesses et la fertilité d'une terre vierge encore, d'un pays peu connu, contenant des ressources inépuisables et offrant un champ d'opérations sans limite.

Notre tâche ne sera pas facile : nous n'aurons pas peu de difficultés à surmonter ; bien des personnes se feront un devoir d'entraver notre action ; plus d'un sentira son amour-propre se révolter parce que nous dirons la vérité, mais nous nous armons d'avance de zèle et de patience, et surtout, d'une grande persévérance, pour pouvoir arriver sans encombre au but que nous nous proposons.

Notre pays n'est connu que des ministères des Affaires Etrangères de l'Europe, de quelques commerçants, que l'esprit d'entreprise a poussés jusqu'à nos côtes, et d'un nombre restreint de touristes qui se sont avancés dans l'intérieur. Nous nous proposons de suppléer à ce grand besoin en fournissant régulièrement (aussi régulièrement que les moyens encore primitifs des communications du pays le permettront) en fournissant, disons-nous, des informations commerciales puisées à bonne source et en mettant sous les yeux de nos lecteurs les rapports que nos nombreux correspondants, dignes de toute foi, nous feront en temps et lieu. Nous publierons tout événement concernant le commerce, les finances, l'industrie, les arts et les sciences ; et, si nous nous permettrons quelquefois d'émettre notre opinion sur tel ou tel fait, sur tel ou tel événement, ce sera sans aucun esprit de parti pris. Nous espérons pouvoir obtenir ainsi l'adhésion et l'appui de tous ceux qui ont à cœur de voir se réaliser « le réveil du Maroc ».

LIGNE DE CONDUITE

Dans les pays civilisés, il est du devoir de toute publication de se tracer une ligne de conduite et de la suivre religieusement. Nous ne pouvons pas en faire autant. Dans ces pays-là, on n'a à combattre que les opinions des partis ; ces opinions, il est vrai, sont opposées les unes aux autres, mais elles sont toutes dictées par l'esprit de patriotisme. Les combattants se dirigent, pour ainsi dire, par des voies différentes, vers le même but : la

prospérité du pays, le progrès et la morale. Il en est tout autrement chez nous. Ici, chacun tire de son côté. Chaque nation étrangère veut plus ou moins conserver l'indépendance de l'Empire marocain. De quels moyens se sert-elle ? Quels procédés emploie-t-elle ? Cherche-t-elle à améliorer le bien-être général du pays ? Nous pouvons affirmer que non : autant de puissances amies, autant de politiques.

Entourés d'une société tellement hétérogène, nous trouvant en face de tant d'influences contradictoires, on comprendra qu'il nous soit impossible, quant à présent, que nous nous tracions une ligne de conduite, au risque d'en dévier plus tard. Nous nous bornerons uniquement à discuter les faits en général, à étudier les événements et à nous prononcer, s'il y a lieu, suivant notre conscience, sans aucun esprit de parti pris ou d'intérêt personnel ; fidèles à nos promesses et soutenant nos principes, nous rendrons justice à qui de droit, nous défendrons la vérité et surtout nous conserverons en mouvement perpétuel le grand levier des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, heureux si nous pouvons ainsi réveiller les esprits du pays quelque peu endormis.

NOTRE CHOIX DE LA LANGUE

Notre but étant tout à fait commercial, nous avons adopté la langue universelle qui est la plus répandue dans le pays, grâce aux nombreuses écoles que l'Alliance Israélite Universelle y a fondées. Nous n'ignorons pas que le Maroc, par sa position géographique, intéresse plus d'une nation que la France, mais en regardant les choses de près, c'est cette dernière qui a le plus fait et contribué pour le progrès du Maroc.

Montrons-le par des faits : la Compagnie Phocéenne nous envoya la première des bateaux à la côte. C'était une compagnie française. Elle eut pour successeur la Compagnie de Navigation Marocaine, qui nous céda une partie de ses actions, nous permettant ainsi d'avoir part dans ses profits. L'entreprise, habilement gérée par la maison Paquet, a eu un succès sans égal. C'est encore une compagnie française, la Compagnie de Navigation Mixte, qui nous a épargné le voyage périlleux et pénible à travers les montagnes du Riff pour aller en Algérie ; aujourd'hui, nous sommes quittes pour un peu de mal de mer et de nuits à bord des bateaux de première classe, au lieu de les passer à la belle étoile, et sans être dérangés

EL ECO DE TETUAN.

PERIODICO ESPAÑOL.

Número 1.º

Juésves 1.º de Marzo.

Año de 1860.

INTRODUCCION.

No lo ocultaremos. Al coger hoy la pluma para redactar las primeras líneas de este humilde periódico, la mas dulce emocion embarga nuestro ánimo y un inefable sentimiento de orgullo y de alegría nos hace derramar lágrimas de entusiasmo y regocijo.

Sea, sea en el nombre de Dios y en el de nuestra cara España; sea en el insigne idioma castellano; sea bajo la bandera triunfante de Jesucristo como nazca á la luz pública el primer periódico del Imperio de Marruecos, y regocijese en su tumba el inmortal Guttenberg al ver volar por estos horizontes la palabra impresa, pálida estrella hoy, como nacida de nuestro pobre entendimiento, pero que algun día llegará á ser clarosol de verdad, que esparza resplandores de amor y de justicia en la tenebrosa mente de los africanos!

Mas no somos nosotros, agentes ciegos y fatales del espíritu sublime que hoy anima á nuestra Madre Patria; no somos nosotros los que debemos envanescernos de la nueva conquista que realiza la civilizacion de Europa al plantar su cátedra la prensa sobre el territorio que ayer era marroquí: es España la que debe ceñir á su frente tan inmarcesible lauro; España, que, en brevísimos días, ha hecho pasar el Estrecho de Gibraltar, en medio de sus legiones armadas, y avanzar de campanentlo en campanento, siempre en pos de la victoria, las grandes maravillas del siglo XIX, los mas ópimos frutos del progreso, las obras mas portentosas de la libertad, el telegrato eléctrico, el vapor y el ferro-

carril, y que hoy establece la imprenta sobre los viejos manuscritos de las bibliotecas de Tetuan; España, que, entre lagos de sangre, nubes de pólvora inflamada, montones de cadáveres apilados por la peste y tormentas y naufragios horrorosos, ha dado al Pueblo marroquí ejemplos de caridad y de hidalguía, de generosidad y largueza, de tolerancia á todos los ritos y religiones, de respeto á la propiedad y á las costumbres, de piedad con el vencido, de amor al desgraciado, de admiracion al heroismo sin fortuna, y que, aprovechando los cortos intervalos en que calla la voz de los cañones, levanta la voz persuasiva de la prensa, y pasando la espada de la una á la otra mano, esgrime las armas de la razon bajo la bandera de parlamento que trepidan los derrotados islamitas.

Por lo demás, bien puede morir ó suspenderse mañana este periódico, cuando el clarín de guerra vuelva á resonar llamándonos á nuevas lides; tambien puede ser que su segundo número se publique lejos de Tetuan, bajo una tienda de lona, en el aduar de un pastor morisco ó en otras ciudades de Marruecos; pero de cualquier modo, el hecho quedará consignado: nuestro propósito servirá de guía á los que nos sucedan: la prensa renacerá de sus cenizas en estas comarcas, y poetas, publicistas, sábios, filósofos pueden honrar á Tetuan en tiempos mas ó menos remotos, que nos den con sus recuerdos y con su estimacion el único premio á que aspiramos al ofrecer al público este pobre testimonio de nuestro amor á España.

PEDRO ANTONIO DE MARCEN.

Al-moghreb Al-aksa.

PERIODICO INTERNACIONAL DE INTERESES MATERIALES, MERCANTILES Y DE ASUNTOS.

مصر الغربية

SE PUBLICA TODOS LOS DOMINGOS.

المغرب الأقصى

AÑO I.

TANGER, 28 DE ENERO, 1888.

N.º 1.

A LA PRENSA UNIVERSAL.

No cumpliremos con un deber de fraternal cortesía si, al aparecer hoy nuestra publicación, no dedicásemos desde las columnas de el "Al-Moghreb-Al-Aksa" un cariñoso saludo a la prensa de todos los países sin distinción de materias, ni opiniones.

Recíbalos pues, como la franca expresión de nuestro afecto.

LA REDACCION.

NUESTRO PROGRAMA.

Seguendo una costumbre de muy antiguo establecida y por lo mismo de todos respetada, colocamos hoy al frente de nuestra modesta publicación, con brevísimas pero sinérgicas palabras, todo lo que nos proponemos realizar, todo lo que deseamos establecer en este suelo y todo lo que para conseguirlo pondremos en práctica.

Introducir en nuestra localidad los beneficios de la prensa moderna, ha sido nuestro más constante deseo: para que estos beneficios sean una verdad, nos ocupamos con singular preferencia de los asuntos comerciales, estableciendo relaciones directas entre este y los demás puntos de la costa, donde contamos con activos é inteligentes correspondientes, extendiendo además esas relaciones con otras capitales Europeas tales como Londres, Marsella, Barcelona, Lisboa, etc.

Pero como una revista puramente comercial, aunque de suyo importante no llenaría el objeto de una publicación tal como la que tenemos el honor de presentar, tendremos que ocuparnos también de los intereses materiales de esta población, si bien no se nos ocultan las excepcionales condiciones á que se halla sujeta su administración, obrando siempre con arreglo al más imparcial criterio en este asunto, toda vez que, nada podemos exigir y todo lo debemos esperar.

Además, abriremos una sección especial, donde nuestros colaboradores científicos y literarios puedan colocar, entre las Áridas cuestiones comerciales y locales, las flores de la fantasía y las lucubraciones del ingenio.

Si conseguimos realizar nuestros propósitos, al público leal jugará: si llenamos cumplidamente nuestro objeto, el público no habrá de decidir: á él,

nos encomendamos nuestra obra, bien seguros de que, juzgará nuestra empresa, fruto de los mayores esfuerzos, con la bondad que esperamos y dispensará benévola acogida á la única publicación de Marruecos.

LA REDACCION.

LA CUESTION DE AGUAS

Un problema de difícil pero importantísima resolución, tócanos presentar hoy á la consideración ilustrada de todas nuestras respectivas autoridades.

Este problema es la cuestión de aguas. Tángese de día en día mente acrecentarse las necesidades de la vida moderna: la colonia Europea se aumenta sin cesar, trayendose ese afán civilizador de las demás naciones, y con tendencia á abandonar los medios primitivos de asegurar la subsistencia que hasta aquí muy en su lugar estuvieron.

De todos es conocida la falta de agua que en esta población nos aflige: todos conocen que el mal, lejos de disminuirse, aumenta, pero no todos habrán estudiado esta cuestión bajo sus dos importantes aspectos.

Bajo el punto de vista económico, no puede ser más deplorable esta carencia. Con efecto: el gasto que produce el agua, no baja seguramente de la cantidad que paga cada vecino, como renta de la casa que habita, lo cual supone una presión horrible sobre el pobre que, al contrario de lo que pasaría habiendo agua en abundancia, tiene que reducirse hasta lo inverosímil y buscar habitaciones que no llenan ni con mucho, las pocas necesidades con que se contenta.

En la misma relación aflige á las familias acomodadas esta falta.

Pero si bajo el punto de vista económico resulta deplorable, lo es sin duda mucho más, bajo el punto de vista higiénico.

A nadie se le oculta que la pobreza de los manantiales, unida á la continua extracción que en ellos se verifica, dan por resultado que, lejos de estar en las condiciones higiénicas requeridas, se encuentran el líquido sucio y amarillento, impregnado de materias extrañas, que no han de favorecer de seguro las funciones de nuestro organismo.

Además, como los pozos de donde mas se surten los aguadores están situados en la playa y alcanzan gran profundidad, las filtraciones del mar comunican al agua un sabor repugnante y mal sano, de cuyos efectos anti-higiénicos

nos hemos de ocupar muy por extenso en algunos de nuestros números siguientes.

Ahora bien: si no estamos mal informados, sabemos que existen varios proyectos relativos al abastecimiento de aguas, los cuales, si bien no han sido rechazados, tampoco han sido aprobados por nuestras autoridades, atreviéndonos en nombre de esta población, á rogar á las mismas que, con un celo digno de tan importante asunto, estudien y planteen cualquiera de los referidos proyectos, que, sea cual fuere, redundaría en beneficio de todos.

Nosotros nos atreveríamos á asegurar que el pueblo pagaría con gusto cualquier impuesto que garantizase el constante abastecimiento de aguas.

Nada más decimos hoy tal vez tengamos que seguir ocupándonos de esta cuestión y para entonces dejemos el comunicar cuantos datos y observaciones nuestra pobre inteligencia nos sugiera, bien seguros de que, al ponerle en tortura, cumplimos con un deber de imprescindible cumplimiento.

Solo un sacrificio añadiremos: hoy los manantiales acaban de recoger el producto de las pasadas lluvias: no obstante que estas fueron, apenas están abasto á las necesidades los requisitos veamos, pero mal que mal, nos surten. Mañana, para la estación de las lluvias; el sol evaporará el poco líquido que fluye sucio y salobre de los pozos y entoncez... entoncez nos acordaremos todos de lo que vale una ciudad bien surtida de tan necesario elemento.

Otra cuestión de higiene, pero de fácil, facilísima resolución, puesto que no exige más sacrificios que los ya hechos y si tan solo un poco de actividad por parte de las autoridades que constituyen el consejo sanitario de la población, es la limpieza pública.

Mucho descuido en verdad, se nota en la limpieza de la población, siendo tanto más deplorable este descuido, cuanto más importantísimo es este ramo de la higiene pública.

Dice un autorizado escritor que, "el suelo infecto no solo hecha á perder las aguas, sino que infecciona también el aire, por cuanto lo que aquellas recogen ó disuelven, lo abandonan al aire y los principios deletéreos que éste contiene, son absorbidos por el agua."

Las materias orgánicas hechas sobre el suelo de la población, convirtiéndose en causa constante de insalubridad, mucho más en un clima calido como lo es

Le Réveil du Maroc.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET AGRICOLE
PARAISANT TOUS LES MERCREDIS

Publié sous le patronage de l'Association des Colonies, s'adresser à l'Agence Maroc, Place de la Bourse à Paris, et à toutes les Succursales en France, Algérie et Colonies.
TANGER, 28 JANVIER 1885. No. 81.

SOMMAIRE.
NOS TRAITES.
LE MAROC ET LA POLITIQUE DU DEPART.
UN TRAITÉ DE COMMERCE.
NOS DOUANES.
BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL.
FAITS DIVERS.
LES COMMENTAIRES DU TITRE.

AVIS IMPORTANT.
Le Réveil du Maroc est envoyé à titre d'essai à toute personne que le journal peut intéresser.
Les trois premiers numéros sont absolument gratuits.
Toute personne qui ne renverra pas le quatrième numéro, sera considérée comme abonnée.

ADOLFO DE CELIS
SANTANDER (Espagne).
Maison de Commission. Importation et vente de marchandises de tous genres pour le compte des expéditeurs. Opérations de Banque etc.
Nous sommes en mesure de recommander cette maison comme étant de première importance.

IMPORTANT
EPILEPSIE
SPASMES, ECLAMPSIE
et Névroses sont
RADICALEMENT GUÉRIS
par ma méthode
Les honoraires ne sont dus qu'après succès
Traitement par correspondance
PROF. DR. ALBERT
Honneur par la Société scientifique française de la Médaille d'or de 1re classe pour mérite distingué.
6, PLACE DU TRONE PARIS

NOS TRAITES.
Les articles I, du traité de 1856, VI et VII de 1861, obligent encore le gouvernement marocain à garantir la sécurité des personnes et des biens des sujets étrangers résidant en territoire marocain; ils reconnaissent à ces derniers le droit d'exercer librement leur religion et d'avoir un cimetière où enterrer leurs morts; en outre, ils peuvent nommer pour le gérer de leurs affaires, les indigènes qu'ils voudront, et qui seront payés par le fait exempt de toute contribution forcée.

Il est vrai que l'ambiguïté, de l'article précédent donne lieu à certaines restrictions qu'on a la sécurité de voyager dans les domaines du sultan, celui que nous l'on vient de lire, ne laisse plus aucun doute à ce sujet, car il engage formellement le gouvernement marocain à garantir la sécurité des personnes et des biens des résidents étrangers. Or, du moment que la teneur des derniers articles, nous dispense de certains règlements de police auxquels il faudrait se conformer pour voyager en sécurité, il est évident que le gouvernement marocain commet

une grave infraction aux traités en nous imposant ces règlements.

Malheureusement, ces infractions sont facilement encouragées par les représentants étrangers, qui ont pour mission de défendre nos droits. Les nombreuses réclamations présentées à chaque instant par les victimes des vols et des meurtres commis sur les grandes routes, sont généralement étouffées par ces messieurs, qui ne se départent de leur apathie ordinaire, que quand il s'agit de certains protégés indigènes, satellites du pouvoir, et jouissant par cela même, des privilèges dont sont privés les sujets des nations qu'ils représentent.

Les arguments captieux ne manquent pas pour rejeter, avec une apparence de justice, nos légitimes réclamations; on nous demande si les sujets marocains au préjudice desquels on aurait commis des vols à l'étranger, sont dédommages par les gouvernements européens, si nous étions essorés d'un *ughazi* du sultan au moment du vol, si nous sommes à même de produire une *khana* en conséquence (déclaration notariée de douze témoins) si les agents consulaires avaient pris note avant le départ, du nom du chancelier qui allait porter les marchandises, et d'autres renseignements qui, tout en ayant l'air d'éviter les abus qui pourraient se commettre, ne sont en réalité que des faux-fuyants, inspirés à ces messieurs par la crainte de se dérangeant de leur *dues taricats*.

Si au lieu d'accepter toutes les absurdités que l'ignorance et la mauvaise foi inspirent au gouvernement marocain, on l'obligeait à faire des routes et à organiser une police, qui ne fit pas cause commune avec les malfaiteurs, si au lieu d'encourager et de défendre un système qui rend impossible toute entreprise profitable au pays et aux émigrants, on exigeait la stricte exécution des conventions conclues avec lui, il est évident que malgré les lacunes de ces traités, la situation des résidents étrangers serait bien moins précaire qu'elle ne l'est actuellement.

Quant au droit d'avoir un cimetière pour y enterrer les morts, personne ne peut prétendre qu'une procession funèbre puisse traverser les rues de Fez, Meknes et autres villes de l'intérieur, sans être lapillée comme les convois israélites. Ce n'est là cependant, qu'un tout petit détail, car avant de songer aux morts, il faut assurer le sort des vivants.

Les articles qui nous reconnaissent le droit de nommer nos employés et nos agents à notre guise, ne sont jamais observés. Les avances que les consuls des étrangers ont eu de tout temps à souffrir de la part des fonctionnaires marocains ont souvent donné lieu à des négociations diplomatiques et provoqué la convention franco-marocaine de 1863. Ce traité ainsi que celui de 1880 placent les employés indigènes en deux catégories: les employés au service direct des ministres et des consuls, et les agents commerciaux au sujet desquels on a stipulé les restrictions suivantes.

- 1^o. *Un agent de commerce n'a droit à un agent protégé qu'après avoir fait des opérations importantes, d'exportation et d'importation.*
- 2^o. *Elle ne peut avoir que deux agents dans tout le pays.*

Ainsi, un ministre ou un consul peuvent avoir autant de soldats, de commis, ou de domestiques protégés qu'ils voudront sans que le gouvernement marocain y trouve à redire, tandis que les maisons de commerce, qui ont besoin de succursales dans presque tous les ports et du nombreux personnel qu'elles comportent, ne peuvent assurer qu'à deux agents dans tout le Maroc. Il s'ensuit que sous le titre d'interprète (qui ne connaît pas un seul mot de la langue qu'il est appelé à traduire) sous le titre d'écrivain (qui ne sait pas signer) ou qualité de domestique (qui n'a jamais servi), un grand nombre de négociants indigènes se soustraient à la juridiction locale, pour jouir des immunités que leur assurent les représentants étrangers auxquels ils s'attachent, immunités dont sont privés les sujets, grâce aux restrictions du traité.

Une maison de commerce qui fait l'exportation et l'importation sur une grande échelle, peut avoir des agents protégés, tandis qu'une maison de banque est exclue de ce privilège: un commerçant qui voudrait entreprendre des affaires entre les ports de mer et les villes intérieures, ne peut pas non plus avoir un *consul*. Celui qui s'adonne à l'agriculture doit se résigner sans protester, à toutes les avances des gouverneurs, qui peuvent impunément menacer ses agents et s'emparer de ses récoltes et de son bétail. Encore la maison de commerce qui est dans les conditions voulues, ne peut pas avoir plus de deux agents. Que fera donc un négociant qui voudrait étendre ses relations à Fez, Meknes, Alcazar etc, en présence de ces obstacles? Comment encore un commerçant qui habite une ville de l'intérieur et qui fait faire ses opérations de douane par un agent de transit, peut-il réclamer la protection, pour les intérêts qu'il aurait confiés à ses agents?

Voici quelques uns des anomalies qu'il faudrait examiner, car si les *amours* ont été créés pour sauvegarder les intérêts des étrangers, ce n'est pas le nombre des soldats comme tels, mais bien l'importance des intérêts qu'ils ont en mains, de quelque nature qu'ils soient. Les abus qui peuvent se commettre ne doivent nullement nous arrêter, puisque messieurs les consuls sont payés par leurs gouvernements pour protéger les intérêts de leurs compatriotes, et non pour faire la police du gouvernement chériffien. Du reste, il entre dans leurs fonctions de réprimer ces abus, lorsque le gouvernement marocain les signale à leur attention.

A côté des articles qui nous livrent pieds et mains liés au sultan, il y a, il est vrai, une clause qui oblige les fonctionnaires marocains à informer préalablement les consuls, toute fois qu'ils auraient à arrêter des fermiers avant du bétail ou des récoltes appartenant à un sujet étranger; seulement, comme cet avertissement est un moyen de dépouiller impunément le malheureux agent, l'Européen en est réduit à prendre pour associés des gens qui n'offrent pas la moindre garantie, ceux qui ont des biens craignant la colère du gouverneur qui ne manquera pas de chercher un prétexte pour s'emparer de leur avoir.

Du reste, tous les consuls sont constamment saisis de réclamations contre des

EL ECO MAURITANO

PERIÓDICO COMERCIAL, DE INTERESES GENERALES Y DE ANUNCIOS.

SE PUBLICA LOS DÍAS 1.º Y 15.º DE CADA MES EN LA REDACCIÓN DE ESTE PERIÓDICO. Precio de suscripción: Anual, 10 pesetas; Semestral, 5 pesetas; Trimestral, 3 pesetas. Se vende en todas las librerías de España y en las de América y Filipinas. Redacción: Calle de San Mateo, 10, Madrid. Administración: Calle de San Mateo, 10, Madrid. Teléfono: 100.

COSAS DE MARRUECOS.

Nastron...
 A juzgar por los hechos...
 El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

NOTICIAS GENERALES.

El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

TEATRO RAFAEL CALVO.

El gobierno marroquí...
 En el momento de...
 El comercio marroquí...
 Los funcionarios marroquíes...
 Las observaciones que hace el...
 El Marroquí sobre este punto...
 Las habilidades de los administradores...
 Los negocios de este país...

RICARDO DE OLIVE.
BODEGA ESPAÑOLA
TANGER.
 Vinos legítimos de Valdepeñas, Utiel y Játiva, de diferentes arrobes; en botellas, 10 pesetas; 48 reales. Cómputo anual de vinos dulces de Málaga y Jerez, de varios precios. Aguardientes de Gervón y del Mono, manzanilla y aceite legítimo de Sevilla.

DIARIO DE TANGER.

TELEFONO NO. 58

NOTICIERO DEL IMPERIO DE MARRUECOS.

TELEFONO NO. 58

PARA ANUNCIOS Y SUSCRIPCIONES, DIRIJANSE A L'AGENCE HAVAS, PLACE DE LA BOURSE NO. 8, PARIS.

EL "DIARIO DE TANGER" ES EL PRIMER PERIODICO QUE EN SU CLASE VE LA LUZ EN MARRUECOS. TODA LA CORRESPONDENCIA AL ADMINISTRADOR.

PRECIOS DE SUSCRIPCION.

Tanger, trimestre	Plaza	1,00
Costa, España y Gibraltar		1,00
Resto del Extranjero al año		25,00

PAGO ANTICIPADO
Números sueltos 15 Céntimos.

ANUNCIOS Y REMITIDOS.

Los precios serán convencionales, y el pago fuera de la localidad deberá hacerse en órdenes postales, letras de giro mútuo ó por órdenes de fácil cobro contra casas de esta localidad.
No se publica los días festivos.

GRANDES ALMACENES DE VIDAL Y COMPANIA.

Calle Principal de la Mezquita y Playa Grande.

Tanger

PROVEEDORES DE S.S. AA. RR. LOS INFANTES DE ESPAÑA DON ANTONIO Y DOÑA EULALIA, Y DE S.S. A. L. LOS CONDES DE FLANDES.—PREMIADOS EN LA EXPOSICION DE CADIZ DEL AÑO 1887.

SECCION EUROPEA.

CONFECION.—Modas.—Ropa Blanca.—Peral.—Sedera y Lencería.—Sombreros para Señoras, Caballeros, Niños y Niñas.—Paraguas.—Sombrillas.—Bastones.—Abanicos.—Mantelería.—Lienzo para sábanas.—Perfumería.
Bizcochos y Galletas.—Vinos tintos y blancos.—Cognac y aguardientes.
Pastas para sopa.—Té.—Arroz.—Habi-chuelas.—Aceite.—Conservas.—Café.—Bojias.—Azúcar.

CAMAS.—Pianos, ventas al contado y á plazos y alquiler.—Objetos de escritorio.—Tabacos, cigarreros y cigarillos de acreditadas marcas, especialmente Habano y Filipino.—Lámparas y suspensiones nuevo sistema "Mundo" y aparatos para luz eléctrica.—Somiers, últimos modelos.—Máquinas para colada y para tapar botellas.—Legías.—Cubiertos de metal blanco.—Calzado para señoras, caballeros, niñas y niños.—Materiales de zapatería, cuero y pieles.—Materiales de construcción.—Cemento rápido.—Azulejos.—Yeso blanco y oscuro.
Carbon de las acreditadas minas de Alton, propiedad del Excmo. Sr. Marqués de Comillas.

SECCION ARABE.

Gran surtido de Loza de Fex y Rabat — Alfombras.—Bandejas.—Cognacs de terciopelo bordado, paño y piel.—Babuachas.—Espingardas, guntias y toda clase de armas y objetos arabes, antiguos y modernos —Especialidad en trabajos de oro y plata dátiles, &c.

Banca.

La Casa recibe en pago, papel sobre cualquier plaza, al cambio corriente, á tenor del Boletín de aviso que publicará.
Compra y vende papel sobre cualquiera plaza.



VAPORES CORREOS DE LA COMPANIA TRANSATLANTICA ANTES A. LOPEZY CA.

SERVICIO DE CORREOS ENTRE CADIZ Y TANGER

El vapor destinado á este servicio hará los viajes, siguientes:
SALIDAS DE CADIZ.—Los Lunas, Miércoles y Viernes á las 8 de la mañana.

SALIDAS DE TANGER.—Los Martes, Jueves y Sábados á las 9 de la mañana.

La carga para los vapores de este servicio deberá embarcarse la víspera de su salida.

Los días de salida no se permitirá el embarque bajo ningún pretexto. Lo mismo deberá hacerse con los encargos que habrán de ser incluidos en nota por la Agencia y en el Manifiesto Consular.

SERVICIO DE LA COSTA DE MARRUECOS.— VIAJE MENSUAL ENSCALA.— Obligatorio.—Barcelona.—Málaga.—Ceuta.—Tanger.—Larache.—Rabat.—Casablanca.—Mazagan.—Mogador.

Facultativa.— Marsella.—Valencia.—Alicante.—Cartagena.—Almería.—Cádiz.—Saffi y Melilla.

El vapor destinado á este servicio saldrá para la costa de Marruecos sobre el 23 y para la de España en los primeros días de cada mes.

Agentes en Tanger, Vidal y Ca.



UNITED STEAMSHIP COMPANY. COMPANIA DE VAPORES DANESOS.

Salidas de Cadiz para el Havre Copenhague y San Petersburgo, el vapor KUMMA, se espera el 28 del corriente admitiendo carga á flete corrido para París, y Copenhague para todos los puertos de Dinamarca y Noruega y los puertos del Báltico, de Alemania, Rusia y Finlandia.

Agentes en Tanger, Vidal y Ca.



LINEA DE VAPORES DE S. T. HAYNES.

Servicio entre Cádiz, Gibraltar, Málaga, Ceuta, Tetuan, Tanger, Larache, Mazagan y Casablanca Los Vapores Españoles

William Haynes-Benjamin Haynes

Para mas informes VIDAL Y CIA. Agentes en Tanger

'LA ESPAÑOLA' Compañía de Seguros Marítimos de Bilbao Se cubren toda clase de riesgos por sus agentes en Marruecos VIDAL Y CIA. Sociedad en Comandita.

AFRICANISCHE DAMPPSCHIFF. ACTIEN-GESELLSCHAFT. WOERMANN LINIE.



Servicio de navegación á vapor entre Hamburgo, Ceuta Occidental de Africa Madeira e Islas Canarias, con escala en los puertos de Marruecos.

El vapor correo alemán GRETCHEN BOLLER de 1320 toneladas de registro, se espera en Tanger el 23 de Setiembre y saldrá pocas horas despues para Casablanca, Mazagan, Mogador y las Palmas de Gran Canaria, siguiendo su viaje á los puertos de la Costa Occidental de Africa hasta San Pablo de Loanda.

El vapor correo alemán CARL WOERMANN de 1190 toneladas de registro, se espera de la costa para Hamburgo el 27 de Setiembre.—Para fletes y pasajes acúdase á sus agentes en Tanger.

HAMBURG & JOACHIMSSON.

LOS COLONIAS. Almacén de Coloniales Vinos y licores. Sucu de Chico, Casa del Sr. Benchemol.

Agencia de varios artículos de marcas universalmente conocidas, tales como los afamados Cognacs de JAMES HENNESSY & Co. y las sin rivales conservas alimenticias de LOUÏS FRERES & CIE. Único depositario del Special Reserve Whisky de los Sres. GUYON & Brothers. E. GIRARD.

Año VIII.

Tanger 24 de Octubre de 1904

Num. 504

EL ECO MAURITANO

PERIÓDICO COMERCIAL DE INTERESES GENERALES Y DE ANUNCIOS

Publicado los Martes y Viernes. Precio de venta al público 0,10 pesetas. Suscripción mensual 3 pesetas. Suscripción trimestral 9 pesetas. Suscripción semestral 18 pesetas. Suscripción anual 36 pesetas. Se publica los Martes y Viernes.

Año IX.

Tanger 24 de Octubre de 1904

Num. 504



Publicado los Martes y Viernes. Precio de venta al público 0,10 pesetas. Suscripción mensual 3 pesetas. Suscripción trimestral 9 pesetas. Suscripción semestral 18 pesetas. Suscripción anual 36 pesetas. Se publica los Martes y Viernes.

Año XIII.

Tanger 16 de Abril de 1908

Num. 2042

EL ECO MAURITANO

PERIÓDICO POLÍTICO, LITERARIO, COMERCIAL DE INTERESES GENERALES Y DE ANUNCIOS

Publicado los Martes y Viernes. Precio de venta al público 0,10 pesetas. Suscripción mensual 3 pesetas. Suscripción trimestral 9 pesetas. Suscripción semestral 18 pesetas. Suscripción anual 36 pesetas. Se publica los Martes y Viernes. Director Proprietario: A. J. Linares.



LA CRÓNICA.

Organ superior de los Intereses Internacionales y Locales del Imperio de Marruecos.

La correspondencia de redacción y administrativa se dirige a: LA CRÓNICA, Casablanca.

Este periódico se publica los VIERNES y DOMINGOS.

LES JOURNAUX DE TANGER DE 1883 à 1902

TITRES		DURÉE DE PARUTION ET PERIODICITÉ									
		1883	1885	1890	1895	1900	1902				
ESP	AL MOGHREB AL AKSA	-----									
	LA AFRICANA	-----									
	EL ECO MAURITANO	-----									
	BOLETÍN DE LA CÁMERA DE COMERCIO DE TÁNGER	-----									
	LA LINTERNA	-----									
	LA DUDA DEL PROGRESO MARROQUÍ	-----									
	EL IMPERIO DE MARRUECOS	-----									
	DIARIO DE TÁNGER	-----									
	REVISTA DE MARRUECOS	-----									
	LA CRÓNICA EL PORVENIR	-----									
FR	REVEIL DU MAROC	-----									
	LE COMMERCE DU MAROC	-----									
	LE MAROC	-----									
ANG	THE TIMES OF MOROCCO	-----									
	AL MOGHREB AL AKSA	-----									
HEB	KOL ISRAËL	-----									
AR	EL MOGHRIB	-----									

QUOTIDIEN ——— BI-HEBDOMADAIRE ——— HEBDOMADAIRE ——— BI-MENSUEL & MENSUEL ———



par des hôtes incommodes. C'est encore à une compagnie française que nous devons ces avantages. A qui appartiennent « La Désirade », « Le Dragut », « La Ville de Tanger », « La Manoubia », bateaux subventionnés par la France et qui font régulièrement le service postal, chose qu'on n'avait jamais vue au Maroc ? A la Compagnie Transatlantique. Encore une compagnie française. A qui devons-nous l'hôpital qui réunit tant d'infortunés, sans distinction de race, ni de culte et où l'on vient chercher les soins intelligents d'un dévoué médecin, des médicaments et une bonne nourriture ? A la France. N'est-ce pas la Banque Transatlantique qui est venue faciliter les opérations commerciales, jusqu'alors entravées par l'action des usuriers ? Encore une compagnie française. C'est encore une compagnie française, la « Centrale de Paris », qui a établi une agence pour signer des assurances sur la vie, contre l'incendie et contre toutes espèces d'accidents. Comme on le voit, il est incontestable que la France a fait pour le progrès du Maroc plus que toute autre nation. Fidèle à ses traditions, elle s'est toujours montrée la première et la plus désintéressée dans les grandes entreprises de bien-être universel. On ne pourra donc pas nous taxer d'esprit de parti pris, si nous disons que c'est à la France que le Maroc doit ses premières institutions. Voilà pourquoi nous croyons que c'est un hommage bien mérité que nous lui adressons en publiant notre modeste feuille en français et en choisissant la date du 14 juillet pour son apparition. Voilà pourquoi nous adoptons aussi comme principes fondamentaux la grande et glorieuse devise de ce jour mémorable dans l'histoire universelle : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Telle est notre façon de penser, telles sont nos opinions. Nous espérons qu'en nous conformant au programme par nous tracé, nous mériterons l'approbation de toutes les classes de la société ».

LA RÉDACTION.

II. — *Lettre de Mohamed Ben Larbi Torrès
aux représentants européens à Tanger.*

Après les compliments d'usage.

Vous n'ignorez pas que nous n'avons pas dans cet empire de lois sur la Presse à l'instar des puissances étrangère et que même si nous les avons

il nous serait impossible de les faire respecter attendu que les journalistes sont des sujets étrangers qu'on ne peut juger d'après les lois de cet empire et seulement d'après leurs propres lois. Voyant que depuis quelque temps, quelques sujets des puissances étrangères ont été provoqués et insultés et craignant que ces provocations ne se continuent et ne soient adressées à quelques Représentants, d'où il résulterait un préjudice pour leurs personnes ou pour leurs employés officiels sur qui nous devons veiller d'après le traité, pour qu'ils soient respectés et défendus contre les impertinences de tout individu, et ne pouvant par conséquent empêcher ceci, je vous demande la suppression absolue de la presse qui se publie dans ce pays, et, dans le cas contraire nous renouvelons nos protestations pour qu'on ne puisse réclamer plus tard, en alléguant que nous n'avons pas observé le traité, s'il arrivait du préjudice à quelque Représentant ou employé des Gouvernements étrangers.

Le 18 Soual 1313

(Correspondant au 21 juillet 1886)

III. — *Télégramme du Ministère des Affaires étrangères à Paris le 13-12-1888*

A.P.R. AA 42.

« J'apprécie comme vous l'intérêt que nous avons à ce que le *Réveil du Maroc* soit acquis par des Français sur le concours desquels nous puissions compter. Je vous autorise à promettre aux acquéreurs qui vous paraissent présenter toutes les garanties d'honorabilité et de patriotisme une allocation de quinze cents francs au plus qui serait imputée sur les fonds orientaux de l'année prochaine ».

IV. — *Télégramme adressé par « la presse tangéroise » aux directeurs de la C^o Eastern Telegraph le 5 février 1887*

« La presse tangérienne représentant les opinions marocaines, anglaises, espagnoles, françaises et générales au Maroc vous félicite sur la pose heureuse du câble unissant ce pays avec Gibraltar, lui souhaitant tout succès

et ajoutant leur expression de reconnaissance envers les gouvernements britanniques et du Sultan, envers le représentant britannique et à votre agent M. de Sautry pour l'appui donné à cette grande entreprise ».

V. — *Lettre de Jules Ferry, ministre des Affaires étrangères,
à Ordéga, ministre de France à Tanger*

Paris, le 19 juin 1884.

« ... *Le Réveil de Tanger*, ce journal passe pour être votre organe. Or, il est le prétexte quotidien des défiances dont nous sommes l'objet, et je conviens que ceux de ses articles qui ont été récemment signalés semblent faits pour justifier toutes les interpellations à Rome et à Madrid. Je vous prie de faire modifier le ton de ce journal, d'y veiller de près et de ne pas y laisser passer de ces nouvelles à sensation qui montrent les tribus à nos genoux, etc... ».

Documents diplomatiques français, I, tome 5, p. 330.

ANNEXE

Tangérois ayant collaboré à des journaux européens

Pinhas ASSAYAG	<i>El Imparcial</i>	Madrid	surtout en 1888 (1)
	<i>Patria</i>	»	surtout en 1890 et sq. pseudonyme <i>Veritas</i>
J. BENCHIMOL	<i>La Union Comercial</i>	Madrid	1885
CHAVAGNAC	<i>Gil Blas</i>	Paris	1887
	<i>La Nation</i>		1886

(1) Les principaux articles de Pinhas Assayag parus dans *l'Imparcial* ont été reproduits par Enrique Tavie de Andrade dans « Cuestion de Marruecos » Madrid 1888 qui donne en outre des extraits de *El Correo* et d'autres journaux espagnols concernant l'ambassade espagnole, la maladie du sultan, la question de Peregil et les projets de conférence sur le Maroc à Madrid.

FRANCO	<i>La Estampa</i>	Turin	1898
W. HARRIS	<i>Times</i>	Londres	1890 et sq.
A. de KERDEC CHENY	<i>Bulletino de la Societa Africana d'Italia</i>		1891 et sq.
	<i>Nouvelle Revue</i>	Paris	1891
de LA MARTINIÈRE	<i>Le Journal des Débats</i>	Paris	1895
	<i>Le Temps</i>	Paris	1892 sq.
I. LAREDO	<i>El defensor</i>	Grenade	1885
LEVY COHEN	<i>The jewish World</i>	Londres	1885
	<i>Jewish chronicle</i>	Londres	1886
	<i>L'exportation française</i>	Paris	1886
de MACKENSIE	<i>Antislavery Reporter Graphic</i>		1885
B. MEAKIN	<i>Manchester Guardian</i>	Manchester	1891 sq.
A. PIMIENTA	<i>Le Temps</i>	Paris	1905
ROLLESTON	<i>The Globe</i>	Londres	1885 sq.
TOLEDANO	<i>L'Indépendance Belge</i>	Bruxelles	

A partir de 1885 le *Berliner Tageblatt* entretient à Tanger un correspondant particulier que nous n'avons pu identifier.

Communications

L'EXPLOITATION DE LA MINE D'ARGENT DE ZGOUNDER (SIROUA) AU XIII^e SIÈCLE

Dans un article sur *Les mines marocaines* (1), j'avais signalé les textes historiques relatifs à la mine d'argent de Zgounder (2), dans le Jbel Siroua.

Pendant, le document le plus important m'avait échappé : c'est la notice consacrée à cette mine par le cosmo-géographe persan Al-Qazwīnī (mort en 682 = 1283) dans ses *Ālār-ul-Bilād*, dictionnaire géographique d'un usage malaisé, où les toponymes sont classés alphabétiquement à l'intérieur de chacun des sept « climats » (rédigé en 674 = 1275).

Cette notice se lit à la page 133 de l'édition Wüstenfeld (1849) et au folio 84 v^o du manuscrit arabe 620 de la Bibliothèque de l'École des Langues Orientales de Paris. En voici la traduction.

ZUGUNDUR

« Ville du Maghrib, dans le pays des Berbères, à six étapes de Marrakech (3).
Le lettré maghrébin 'Alī ibn 'Abd-Allāh al-Ḥaiḥā'ī (4) m'a relaté que c'est une grande ville, entourée d'un rempart, et où les denrées et les fruits abondent. Ses habitants sont des Berbères musulmans.

(1) Cf. « Bulletin Economique du Maroc », vol. 3, 1936, pp. 195 et 198.

(2) En arabe médiéval, ce toponyme est *Zugundur*, avec le *g* transcrit tantôt par un *jīm*, tantôt par un *kāf*.

(3) A vol d'oiseau, à 110 kil. S.-S.-E.

(4) C'est-à-dire « originaire de la tribu marocaine des Ḥāḥa », l'ethnique actuel étant *el-Ḥiḥī*. Le texte imprimé donne *al-Jenḥānī*, ce qui a porté certains (dont M. STRECK, auteur de l'article *al-Qazwīnī* dans l'« Encyclopédie de l'Islām », t. II, p. 89 a), à penser qu'il pourrait s'agir du géographe persan *al-Jaiḥānī* (cf. V. MINORSKY, *A False Jayhānī*, in « B. S. O. A. S. », 1949, XIII/1, p. 96. Avant de se rendre en Orient cet informateur marocain d'al-Qazwīnī avait dû effectuer un voyage au Soudan, car il lui a fourni également des renseignements sur Kākdam, Tagāza et Takrūr.

Il s'y trouve des mines d'argent qui n'appartiennent à personne en particulier : les exploite quiconque le désire. Ce sont des excavations (*ġīrān*) souterraines où beaucoup de gens travaillent constamment. C'est une coutume, chez les habitants de cette ville, que tout criminel et tout individu chargé de dettes qui entre dans l'une de ces excavations soit exempt de poursuites jusqu'à ce qu'il en ressorte. Or, il y a à l'intérieur de ces mines souterraines des marchés et des logements. Il peut donc arriver que celui qui redoute des poursuites y reste à travailler durant un long espace de temps, trouvant à y acheter ce dont il a besoin pour vivre ; et il n'en ressort que lorsque Dieu a arrangé ses affaires.

Le même informateur a relaté que, lorsque les mineurs [en creusant] atteignent une profondeur de vingt coudées, l'eau apparaît. Aussi le sultan a-t-il installé dans ces mines des roues hydrauliques (*dawālīb*) qui puisent l'eau afin que l'argile (*līn*) apparaisse ; des manœuvres remontent alors cette dernière à la surface du sol et la lavent. Le sultan ne fait cela que pour percevoir le cinquième du produit. L'eau qui envahit ces mines est épuisée en trois opérations, car elle est à vingt coudées de la surface du sol. On établit une roue, dans l'excavation, au niveau de l'eau ; elle puise le liquide et le déverse dans un grand bassin. Sur ce bassin, on monte une deuxième roue qui en puise l'eau et la déverse dans un autre bassin. Sur ce dernier également, est établie une troisième roue (1) qui en puise l'eau : celle-ci s'écoule alors à la surface du sol vers les terrains de culture et les jardins.

On dit que ces travaux d'extraction ne conviennent qu'à celui qui dispose de gros capitaux, par milliers. L'exploitant s'installe à l'entrée d'une excavation, loue des techniciens (*šunnā'*) et des manœuvres (*'amala*) qui sortent l'argile et la lavent devant lui. Lorsque l'opération est terminée, il prélève le cinquième qui est dû au sultan : le reste lui appartient en propre. Parfois, le produit couvre plusieurs fois (2) ses dépenses ; parfois, il ne les couvre pas. Cela dépend de l'activité déployée par l'exploitant, et c'est Dieu qui fait réussir les entreprises de Ses créatures».

Georges S. COLIN.

(1) Il s'agit donc de trois roues élévatoires, établies sur trois plans superposés.

(2) La leçon de P. : *ad'āf*, est meilleure que celle du texte imprimé : *ašjar*.

UNE EXPLICATION MARXISTE DE L'ISLAM PAR UN ECCLÉSIASTIQUE ÉPISCOPALIEN

I

LE RÉVÉREND WATT ET LE MATÉRIALISME HISTORIQUE

Au début de ce siècle, le grand Snouck-Hurgronje a consacré des pages très intéressantes à l'évolution des points de vue adoptés par les divers auteurs européens à l'égard des problèmes que soulève la biographie de Moh'ammed (1). Depuis lors, bien d'autres islamisants ayant étudié la question seraient à citer : sans parler de tous ceux qui ont traité du Coran, il faudrait, entre autres, rappeler les ouvrages de Tor Andrae, de Holma, de Blachère, sans oublier la délicieuse *Vie du Prophète*, par E. Dermen-ghem, cette si remarquable introduction littéraire à l'étude de l'Islam, à mi-chemin entre l'hagiographie orthodoxe et l'ultra-critique d'un Lam-mens.

Le livre dont nous voulons parler aujourd'hui est, à beaucoup de points de vue, d'un caractère tout nouveau, et le titre donné à cet article n'est pas paradoxal : il résume ce qui constitue l'originalité du point de vue de son auteur : le Révérend Montgomery Watt, de l'Église Épiscopaliennne d'Écosse, chef du Département des Etudes Islamiques à l'Université d'Edimbourg, vient, en effet, de publier, en 1953, un ouvrage plein de talent, *Muh'ammad at Mecca* (2).

Encore que sur beaucoup de points très importants nous différions profondément d'opinion, il est nécessaire d'attirer l'attention sur ce livre, aux dimensions restreintes, mais de portée étendue : on trouvera à s'y instruire, il pourra être le point de départ de méditations fructueuses, même pour qui n'est pas d'accord avec son auteur.

À la vérité, celui-ci n'accepterait pas volontiers la qualification de « marxiste ». Il ne fait qu'une allusion de quatre lignes (p. 19), bien insuffi-

(1) « Une nouvelle biographie de Mohammed », reproduit dans *Verspreide Geschriften*, t. I. Il n'y parle pas de F. BUKH. — Voir aussi *Moslem World*, t. XVI (1926), l'étude de A. JEFFREY (p. 327 et s.).

(2) Oxford, Clarendon Press, 192 pages. Parmi ses autres publications, citons, en particulier une traduction de deux petits traités de Ghazali, sous le titre : *The faith and practice of Gh.*, London, 1953.

sante, à la question de principe, en parlant d'un « changement économique en corrélation avec l'origine de l'Islâm », et il ajoute, entre parenthèses : « par *corrélation*, il faut comprendre quelque chose d'essentiellement différent de la dépendance absolue, où, selon les Marxistes, se trouveraient religion et idéologie vis-à-vis des facteurs économiques ».

En réalité, s'agissant de matérialisme économique, il y a marxisme et marxisme. On peut donner raison au Révd. Watt, en ce qu'il repousse certainement la conception populaire de cette doctrine qui, « consiste à tout expliquer par les conditions économiques d'un peuple : son histoire est entièrement déterminée par ces conditions » (1). Mais ce point de vue, encore qu'il soit parfaitement en harmonie avec les affirmations du jeune Marx (2), n'est pas celui du marxisme qui est revenu de façon plus ou moins avouée en arrière. Engels, l'*alter ego* de Marx, ne veut plus qu'« expliquer en dernière instance les faits historiques par le moyen de la structure économique sous-jacente », comme le rappelle A. Labriola (cité par Pareto), lequel ajoute : « l'amour du paradoxe seul, inséparable toujours du zèle des vulgarisateurs passionnés d'une doctrine nouvelle, peut avoir amené certains à croire que, pour écrire l'histoire, il suffisait de mettre en évidence uniquement le *moment économique* »... Depuis lors, la doctrine officielle bolcheviste semble bien être toujours en ce sens. L'Institut Marx-Engels de Moscou, dans une note préliminaire à un travail presque inconnu de K. Marx (3), nous dit que le matérialisme historique de celui-ci, comme le prouve son histoire de la Constitution espagnole de 1812, « ne l'empêchait en rien de s'orienter au milieu des particularités de l'évolution historique des divers pays, laquelle, sur une base économique identique, se déroulait sous l'influence d'une situation empiriquement différente, de conditions naturelles distinctes, de conditions de races et d'influences extérieures distinctes aussi ».

Dans le même sens, s'exprime un des meilleurs connaisseurs bourgeois de Marx, mon bien cher Maître et Ami, feu J. Schumpeter, Professeur d'Economie politique à Harvard University (4) : « L'interprétation économique de l'histoire ne signifie *pas* que les hommes, consciemment ou non, soient poussés entièrement, ou en premier lieu, par des motifs économiques... Marx ne professait pas que les religions, les métaphysiques, les Ecoles d'art, les volitions politiques, fussent : ou bien réductibles à des *motifs* économiques, ou bien sans importance. Il a seulement essayé de dévoiler les

(1) V. PARETO, *Systèmes socialistes*, 2^e éd., II, p. 399. Tout ce chapitre est de première importance pour nous.

(2) Chacun connaît la fameuse phrase : « Le moulin à bras nous donnera la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur, la société avec le capitaliste industriel », *Misère de la Philosophie*, 2^e éd., p. 156.

(3) La *Revolucion Española*, trad. espagnole par A. NIN, Madrid, 1929, d'articles parus à New-York en 1854 (p. 40, 41).

(4) *Ten great economists*, 1951, p. 11 et s. Le même texte figure dans *Capitalism, Socialism and Democracy*.

conditions économiques qui leur donnent leur forme (*shape*) et qui expliquent leur naissance et leur chute ».

Comme nous ne nous adressons pas ici à un public d'économistes mais d'arabisants, nous nous en voudrions d'insister sur une question qui mériterait en soi un examen plus approfondi. Qu'on veuille donc admettre qu'une explication de faits historiques, où une modification d'un état de choses économiques est tenue, en très grande partie, comme ayant eu une importance décisive dans le déroulement de ces faits, qu'une telle explication, dis-je, peut être considérée comme marxiste. J'épargne donc à mes lecteurs tout étalage d'érudition pédante (1).

En réalité, le Révd. Watt, à un autre point de vue encore, mais là inconsciemment, est marxiste. Une des affirmations les plus célèbres de Marx est que l'histoire est faite de luttes de classes (2). Or, le concept de lutte de classes joue aussi un rôle notable dans l'ouvrage en question.

Sous bénéfice de ces observations et ayant ainsi justifié le titre de notre étude, nous procéderons d'abord à l'exposé des thèses de l'auteur.

II

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE A LA MEKKE, LA LUTTE DES CLASSES ET L'ISLAM, SELON LE RÉVD. WATT

L'historien du milieu du xx^e siècle, sans négliger les aspects religieux et idéologiques de l'Islam, se doit d'en examiner le cadre économique, social, politique ; « le caractère distinctif de cette biographie est qu'elle porte davantage son attention sur ces facteurs matériels... Le Coran présente principalement l'aspect idéologique d'un vaste complexe de changements qui se produisirent à La Mekke et autour d'elle, mais les aspects économiques, sociaux et politiques, doivent être également considérés, si nous voulons avoir un dessin bien symétrique et, en somme, si nous voulons comprendre l'aspect idéologique lui-même ». Telles sont les déclarations marxistes du Révd. au début de son ouvrage (p. x et xv).

Or, La Mekke, contrairement à Médine, était à l'époque du Prophète un centre économique important (3) : « La Mekke, était plus qu'une place de commerce », c'était un centre financier,, il est évident que des opérations d'une complexité considérable avaient lieu à La Mekke. Les hommes

(1) Cf. en effet, *Manifeste Communiste* (II) : « Was beweist die Geschichte der Ideen anders, als dass die geistige Produktion sich mit der materiellen umgestaltet ».

(2) *Ibid.* : « Die Geschichte aller bisherigen Gesellschaften ist die Geschichte von Klassenkaempfe ».

(3) A titre de curiosité je signale à l'auteur (qui devrait en traiter dans une nouvelle édition) qu'il est fait allusion aux débuts de l'Islam dans *Briefwechsel zwischen Marx u. Engels*. Cette correspondance n'existant pas à l'Université d'Alger, je puis seulement dire que le passage figure au début de celle-ci (les intéressés étant déjà en Angleterre), sans doute dans le tome I, certainement pas dans les tomes III et IV.

en vue à l'époque de Moh'ammed, étaient avant tout des financiers, habiles à manipuler le crédit ». Ils se livraient à des investissements d'Aden jusqu'à Damas. Il y régnait une atmosphère de « haute finance » (p. 3) ».

C'est là une idée que le Révd. Watt a empruntée au R. P. Lammens et il y revient bien souvent (1).

En somme, il y avait à La Mekke une organisation capitaliste. Je remets au paragraphe IV l'examen de cette affirmation de Lammens, adoptée sans discussion par Watt, et continue l'exposé de l'auteur.

Celui-ci (p. 4 et s.) se livre à un examen minutieux et qui me paraît très curieux (encore que je n'aie aucune compétence en la matière), des groupements politiques des diverses tribus à La Mekke. Ce travail nouveau et personnel est suivi d'une sorte de tableau des qualités psychologiques qui permettaient en cette ville de faire partie de l'« élite gouvernante » (selon la terminologie de V. Pareto), étant donné le caractère de « centre financier » que revêtait la Mekke. Watt fait à ce sujet quelques observations en vue de comparer la « mala » Mekkoise à l'« *ekklesia* » athénienne » (2). Pius vient un important paragraphe sur la politique étrangère à La Mekke (p. 11 et s.) que je me contente également de signaler aux spécialistes : l'auteur interprète la « guerre de Fijâr » en termes économiques, les Mekkois voulant couper ou contrôler certaines routes commerciales. Toute cette politique était dominée par des intérêts matériels.

Mais cette intense activité économique influençait la vie morale de ceux qui s'y livraient : s'opposant à la solidarité tribale, « un certain individualisme commença à se faire jour dans l'élite (« the best people »), si l'on en peut juger d'après les poètes ». En particulier, on se mit à réfléchir à la destinée finale de chacun après la mort (p. 19), au lieu de glorifier sans cesse sa tribu. En même temps, « naît le sens de l'unité fondée sur des intérêts matériels communs » (3). « *L'enrichissement et l'accroissement de puissance de La Mekke est un mouvement d'une économie nomade vers une économie mercantile et capitaliste.* Mais à l'époque de Moh'ammed, il n'y avait pas encore eu de réadaptation des attitudes sociales, morales, intellectuelles de la communauté. C'était, presque entièrement encore, une attitude appropriée à une communauté nomade : la tension ressentie par Moh'ammed et certains de ses contemporains était, sans aucun doute, due en dernière analyse au contraste entre l'attitude consciente des hom-

(1) Par ex. p. 11 et 73, à propos de la monnaie ; p. 11 : « attribution d'actions de société » ; p. 16 et 74 : la « haute finance » ; voir aussi, p. 81, etc... Par contre, voici une indication très intéressante, mais dont l'auteur ne tire plus aucun parti, sauf erreur de ma part (p. 2) : aucune espèce d'agriculture n'était possible à La Mekke, « fait important dont il faut se souvenir ».

(2) A ce propos, l'auteur se demande justement (p. 9) quel pouvait être le système selon lequel on désignait à La Mekke ceux qui étaient admis à délibérer sur les affaires publiques. Je me demande si, comme en Kabylie ou ailleurs, de nos jours, tous les hommes n'étaient pas admis à l'Assemblée, les Anciens seuls prenant la parole.

(3) D'où le « gouvernement de coalition après Badr ».

mes et la base économique de leur existence » (p. 19, 20). Si ce n'est point là du marxisme, qu'est-ce donc (1) ?

Suivent d'intéressantes considérations sur l'idéal moral à l'époque ; sur ce que l'idée abstraite de Loi ne s'est jamais développée chez les Arabes, ni avant, ni après l'Islâm ; sur l'« humanisme tribal » (p. 21 et 2). L'auteur ajoute, ce qui me paraît important et vrai, que, « l'impression donnée par les passages les plus anciens du Coran est qu'il s'adresse à un peuple croyant déjà en Dieu, quoique peut-être de façon très vague et confuse ». Plus loin, il revient là-dessus.

Il nous dit en effet (p. 63, 64), que l'idée d'unité de Dieu n'y est pas présentée comme une chose inconnue des auditeurs, sauf dans S. 51, V. 51, qui seraient, selon son prédécesseur Bell, une addition postérieure : « Certes, ces passages ne contiennent rien de contraire à la doctrine de l'unité de Dieu mais on n'insiste pas sur elle ; l'idolâtrie n'est pas dénoncée. C'est cela qui est intéressant et important ».

Le Révd. Watt analyse alors le message primitif de l'Envoyé de Dieu. Il nie (contrairement à Snouck, donc) que la crainte du Jugement Dernier en soit le mobile principal (p. 65) ; mais il attache (p. 66, 67) la plus grande importance à : Coran, S. 96., V. 6 et s., où figurent les mots *yal'ghà* et *istagh-nâ*, « présomptueux » et « indépendants », qui s'appliquent exactement aux riches Mekkois : « à cause de leur puissance financière, ils se sentaient indépendants de tout pouvoir supérieur ». Puis il montre que « l'éthique coranique primitive se borne à ce qui concerne la générosité et l'avarice ».

Vient alors un paragraphe destiné à montrer que ce message s'explique précisément par l'état de choses à La Mekke. Selon l'auteur, il serait probable que la pauvreté n'avait pas augmenté de façon absolue depuis un demi-siècle, mais bien que le fossé s'était élargi entre : riches, moins riches, et pauvres (p. 72). C'est pourquoi (p. 72 à 79), le message coranique était tout à fait adapté à la situation sociale de la Mekke : « Le nouvel état de choses économique avait eu pour résultat d'augmenter la confiance de l'homme en lui-même, sans que, par contre, il se fût rendu compte de sa nature de créature ; autre résultat : l'individualisme dans le domaine social, sans un nouvel idéal pour le contre-balancer et sans nouveau point de vue religieux apte à donner un sens à l'individu (« to give the individual significance »).

Tels sont quelques-uns des points de vue marxistes de l'auteur : l'apparition de la religion musulmane s'explique, — disons : en particulier —, par l'évolution économique dont La Mekke était le théâtre. Mais il y a autre

(1) Notons une curieuse affirmation (p. 72), à propos de : Coran, S. 68, V. 17 et s. ; « La parabole du Jardin fait penser aux opérations d'un syndicat financier en vue de s'assurer un monopole, dans une certaine branche économique, et d'en repousser des rivaux moins heureux ; rien n'y montre que les propriétaires du jardin étaient de la même famille ». Le lecteur appréciera cette interprétation, que pour ma part je repousse (voir paragraphe IV).

chose encore dans le chapitre IV : « Les premiers musulmans » (p. 86 et s.). Le Révd. Watt a été très frappé par l'expression : *ah'dâth ar-rijâl wa dhu'afa en-nâs*, d'az-Zuhri, (*T'abaqât* d'Ibn Sa'ad) pour désigner les premiers musulmans ; il a cherché à dégager le sens exact de cette expression (« jeunes gens et gens faibles ») et il porte donc une « attention spéciale à l'âge et à la position sociale des musulmans de la première heure ». Il revient donc à l'étude des tribus et dresse en appendice (p. 170 à 179) une longue liste de ces musulmans, avec mention de leur âge en 622, tenant compte de diverses autres circonstances (émigration en Abyssinie, présence à Badr). Il résume ainsi le résultat de ses recherches (p. 95, 96) : on peut diviser ces premiers musulmans en trois groupes : 1° Les cadets des meilleures familles, « à Badr, il y a des exemples de frères, de pères et fils, d'oncles et neveux, dans des camps opposés » ; 2° Des hommes, principalement jeunes, d'autres familles ; 3° Des hommes non rattachés à une famille par des liens étroits, en nombre restreint. Ainsi donc, l'expression « jeunes gens » se rapporte au premier groupe, « gens faibles » au troisième, l'une et l'autre pouvant s'appliquer au second groupe.

« Le point le plus important qui se dégage de cet examen est que le jeune Islâm fut essentiellement un mouvement de jeunes hommes (1). La grande majorité de ceux dont l'âge nous est fourni avaient moins de quarante ans, certains bien moins, et beaucoup étaient convertis depuis huit ans, ou plus. Ensuite, ce ne fut pas un mouvement de parias, de déclassés sans fortes affiliations tribales accourus à La Mekke. Ce mouvement ne reçut pas appui des basses couches sociales, mais de la classe moyenne, devenant consciente de la disparité qui existait entre eux et ceux du sommet et qui commençaient à sentir qu'ils étaient défavorisés. Ce ne fut pas tant une lutte entre « ceux qui ont » et « ceux qui n'ont rien », mais entre « ceux qui ont » et « ceux qui ont failli avoir » (« nearly hads »).

On ne forcera guère la pensée de l'auteur si on y voit, donc, un cas de lutte des classes.

Tels sont les deux aspects proprement marxistes de *Muh'ammad at Mekka*. Quant aux autres choses intéressantes qu'on y trouve, en particulier dans le dernier tiers, nous en parlerons plus loin après avoir passé au crible de la critique les thèses que nous venons d'exposer.

III

OBSERVATIONS ET REMARQUES CRITIQUES

Nous laissons aux spécialistes le soin de discuter la curieuse et intéressante façon dont le Révd. Watt a utilisé ses sources au Chapitre III sur

(1) L'auteur renvoie à 'Abd al-Muta'âl aq-Ça'idi, *Sabâb al-Quraish*, Le Caire, 1947.

les premiers musulmans. Il me semble qu'étudier dans quel milieu le message de Moh'ammed a été reçu à ses débuts, et ce, en s'éloignant des sentiers battus, est une entreprise nouvelle et méritoire : il a en effet, posé des problèmes dont jusqu'ici on ne s'était guère soucié.

Aucune objection de principe ne peut lui être adressée pour avoir tenté de donner une interprétation économique de la levée du Prophète. Ceci, abstraction faite de l'ouvrage de Grimme ⁽¹⁾, est plutôt nouveau. Certes, comme l'a si bien montré mon maître Pareto, les divers éléments de l'ensemble social sont, le plus souvent, en état de mutuelle dépendance : ils se conditionnent tous réciproquement. Cependant, même s'il subit l'influence de facteurs religieux, moraux, politiques, etc., le facteur économique exerce une influence profonde sur ceux-là. En ce sens, le matérialisme historique, — disons plutôt : l'interprétation économique de l'histoire, ce qui est moins agressif et bien plus pertinent, — contient une très grande part de vérité. Le Révd. Watt était donc parfaitement en droit d'expliquer la formation du premier noyau musulman par les conditions économiques régnant à La Mekke. Il a fait preuve ainsi d'initiative et d'originalité dans le meilleur sens du mot, et, là encore, il faut le féliciter.

Mais toute autre chose est de savoir s'il est arrivé à des résultats positifs. Ceci me paraît douteux pour les raisons suivantes :

Selon l'auteur, il régnait donc à La Mekke un malaise moral et religieux, en raison des transformations économiques, et le contenu du message coranique s'explique (au moins en grande partie) par ce malaise.

a) Tout d'abord, les sources dont nous disposons pour connaître l'Arabie préislamique peuvent-elles nous fournir ce que nous cherchons ? Je professe en cette matière le plus grand scepticisme, et non pour les besoins de la cause, car, voici plus de vingt ans déjà ⁽²⁾, j'écrivais : « En somme, les renseignements mêmes dont nous disposons sur l'Arabie préislamique ont une valeur des plus réduites. Non seulement il est difficile de bâtir quelque chose sur la base de ces renseignements, mais encore ces renseignements eux-mêmes seraient fantaisistes ».

b) D'autre part, pour que le Coran puisse être considéré comme une réaction religieuse en face d'une transformation économique, ayant engendré un malaise social et moral, il faudrait me semble-t-il, que ce malaise fût attesté par des sources extra-coraniques. N'y a-t-il pas une certaine pétition de principe à dire : « Puisque le Coran a tel contenu, c'est donc qu'une partie de la population souffrait de tel malaise » ? ⁽³⁾ Or, non seulement je doute que l'on puisse savoir grand'chose sur l'Arabie préislamique

(1) Qui voyait un socialiste en Moh'ammed, thèse à juste titre réfutée par SNOUCK.

(2) PELTIER et BOUSQUET, *Successions Agnatiques mitigées*, p. 98.

(3) Cf., p. 72. Pourtant, ailleurs (p. 61), l'auteur lui-même nous met en garde contre le danger des pétitions de principe.

en général, mais, à mon sens, c'est par déduction théorique à partir des affirmations de Lammens (ci-dessous paragraphe IV) et non par preuves directes fournies par les sources, que l'auteur formule l'hypothèse d'un « malaise » régnant à La Mekke. Le moins qu'on doive conclure, c'est : « non liquet ».

c) Par contre, il est un point absolument hors de toute discussion : aucune source quelconque ne pourra jamais établir qu'il y avait à La Mekke, au VII^e siècle, un système « capitaliste » où agissaient des « banquiers » se livrant à des opérations de « haute-finance ». C'est là une absurdité sans nom pour tous ceux qui ont la moindre culture en matière d'histoire économique. Le fait que cette fantaisie délirante issue du cerveau de Lammens ait pu avoir jusqu'à nos jours une influence aussi forte est un lamentable témoignage des méfaits de la spécialisation scientifique.

J'avais déjà, dans l'ouvrage précité, pris position contre cette idée folle et qui est, par rapport aux études islamologiques sérieuses, à peu près ce qu'est la « *Belle Hélène* », par rapport aux études de philologie grecque. Je reprends ici, plus en détail, l'examen de cette question.

Précisons pourtant ceci : mon attaque, mieux : mon balayage énergique, vise la terminologie du R. P. Lammens, et sans doute aussi sa thèse même. La chose ne vise pas nécessairement la thèse du Révd. Watt. Peut-être sa position reste-t-elle défendable à condition que la chose soit établie par des *textes*, en admettant simplement ce qui suit : la situation économique à La Mekke, bien plus avancée qu'à Médine, était en voie de rapide développement ; le commerce, à l'échelle très modeste de l'époque, y était florissant, et on y trouvait, toujours à cette même échelle, des familles assez fortunées. Ceci *a priori* est parfaitement admissible.

Voyons maintenant pourquoi la phraséologie de Lammens est ridicule.

IV

ABSURDITÉ DE LA THÉORIE DE LAMMENS D'UN « CAPITALISME MEKKOIS »

Déjà dans les *Successions agnatiques mitigées* (p. 95 et s.), je m'étais élevé contre les idées ahurissantes de Lammens touchant l'économie mekkoise. Je donnerai cette fois une réfutation en règle de cette erreur incroyable due à l'absence de contacts entre spécialistes appartenant à des « vitrines » différentes, comme disait A. France. Parler d'un « capitalisme » à La Mekke en 622, et cela sous sa forme financière la plus moderne, est, aux yeux de la science économique, quelque chose de plus inadmissible que ne le serait le fait pour un économiste de parler, de nos jours, de l'« idole Mahom » adorée

à La Mekke par les musulmans. Cependant, en raison du manque d'inter-pénétration scientifique, l'idée de Lammens que : « La Mecque est le centre d'un syndicat financier » a été reprise, non seulement par Watt, mais par d'autres excellents esprits (1).

Tout le monde admettra, je pense, ceci : l'état économique de ce coin perdu et désolé du monde qu'était l'Arabie au VII^e siècle, était très inférieur à celui du moyen âge en Europe. Or donc, pour qu'il y eût « capitalisme », il faudrait d'abord qu'il y eût eu usage de la monnaie, exactement comme on ne peut pas construire une locomotive, si l'on ignore ce qu'est la pression atmosphérique. La monnaie existait-elle à La Mekke ? C'est bien possible, mais j'aimerais en avoir une preuve. De plus :

1^o Il aurait fallu que les opérations commerciales s'y fissent sur la base d'évaluations en monnaie, et j'en doute fort ;

2^o Il faudrait qu'il y eût eu des rudiments de comptabilité, de préférence en partie double. Or, cette admirable invention (la partie double) est postérieure de bien des siècles à l'Hégire. Quant au reste : « Les Grecs qui connurent les dépôts en banque, les virements, peut-être une lettre de change rudimentaire, les Romains qui, en plus, utilisèrent une sorte de contrat de change, eurent une comptabilité organisée ; ... tout cela disparaît lors de la chute de l'Empire romain, alors que le monde semble faire retour à la Barbarie. Ce n'est que plusieurs siècles après qu'on en retrouve des traces chez les Républiques commerçantes de l'Italie (2) ». Je relève, en passant, que les « dépôts en banque et virements » ne ressemblaient guère à ceux de nos jours, mais peu importe ;

3^o Pour qu'il y eût des banquiers il devrait y avoir eu des banques. Je laisse la parole à Werner Sombart (3) :

« La banque moderne appartient, en son essence la plus intime, entièrement à l'époque du capitalisme totalement développé (« Hochkapitalismus »), mais, même son histoire extérieure ne remonte que très peu au delà de cette époque. Ce qui, durant la période du capitalisme débutant [c'est-à-dire après le moyen âge (G.-H.B.)] existait sous le nom de banque, n'était qu'un préliminaire à ce que nous nommons aujourd'hui *banque* ».

« La seule banque moderne existant avant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, était la Banque d'Angleterre [fondée en 1694]... à toutes les autres, il manquait les caractéristiques essentielles de la banque moderne... A côté de ces institutions de banque, il y avait une grande quantité de *banquiers*

(1) MASSÉ, *L'Islam* (p. 21) dit, selon LAMMENS, que Khadidja engage des « capitaux » dans des entreprises de commerce. MARGOLIOUTH, *Islamismo*, p. 46 de la trad. espagnole, parle des banquiers juifs au Hedjâz ; en réalité, il n'y en avait pas plus que de photographes et d'imprimeurs.

(2) *Grande Encyclopédie*, s. v^o : comptabilité.

(3) *Der modern Kapitalismus*, 5^e ed., II, 1, p. 540 et s. ; l'ouvrage a pour sous-titre : « Exposé historico-systématique de la vie économique de l'ensemble de l'Europe, des origines à nos jours ». Traduit je crois, en français, il jouit d'une autorité indiscutée.

privés qui, également, n'avaient rien d'autre en commun que le nom avec nos banquiers modernes [et qui n'existaient même pas au moyen âge] » ;

4° Des « syndicats de financiers » supposent des financiers . Or ceux-ci n'apparaissent en Europe qu'après la découverte du Nouveau-Monde (Sombart, *ibidem*, p. 541) et encore, ajouterai-je, leurs opérations ressemblaient-elles fort peu à celles des grands financiers modernes, en particulier dans le domaine des banques d'affaires ;

5° Ces opérations supposent aussi l'existence de Bourses de Valeurs et de Commerce, d'apparition très tardive aussi. Je ne poursuivrai pas cette énumération qui, si elle tombait sous les yeux d'un économiste le ferait sourire de pitié en me voyant établir des vérités aussi évidentes pour lui que, pour un astronome, la rotation de la terre sur elle-même. Je renvoie donc une fois pour toutes à Sombart (*ibidem*, p. 7 à 16) pour l'énumération des conditions de naissance des deux stades capitalistes. L'auteur place les tout premiers débuts du capitalisme à la fin du xv^e siècle et ceux du « Hochkapitalismus » à la fin du xviii^e ou au courant du xix^e, suivant les pays. Or, les Banques et syndicats de financiers si chers à Lammens appartiennent à cette dernière période !

En définitive, c'est une idée ridicule que celle du capitalisme en Arabie à l'époque du Prophète. Accordons par contre qu'il y avait là un certain nombre de caravaniers et de commerçants. Mais encore comprenons bien que l'importance économique de leur activité était des plus réduite, si faible même qu'il est difficile de nous en rendre un compte exact. Parler, comme l'a fait même le grand William Marçais, il est vrai en 1898 ⁽¹⁾, d'un « immense trafic » est d'une exagération qui dépasse toute mesure.

Je renvoie tout d'abord aux *Successions agnatiques mitigées* (p. 95, 96), où je me suis amusé à faire un petit calcul hypothétique, mais fondé sur des conjectures assez vraisemblables, pour montrer qu'il ne dépassait peut-être pas, pour le transit à La Mekke, la charge de deux ou trois chameaux par jour. Voici d'autres éléments de comparaison : pour la fin du moyen âge en Europe, Sombart écrit (*ibidem*, p. 280 et 291) : « Nous pouvons aujourd'hui nous faire une idée approximative de la signification quantitative du commerce à l'époque. Des données numériques, empruntées aux sources... nous permettent peu à peu de nous débarrasser des idées fantastiques qu'ont eues à ce sujet certains historiens ».

Il y avait bien, à l'époque, un grand nombre de marchands, mais ce n'étaient que des artisans qui se partageaient un trafic réduit à l'extrême, portant peut-être sur le centième du commerce moderne ⁽²⁾ : dans les villes

(1) Thèse Droit, Rennes, p. 40.

(2) Voir p. 283, les chiffres pour le commerce de la laine entre l'Angleterre et l'Allemagne. Je pense que l'on comprendra bien ceci en songeant au chiffre d'affaires minuscule que chaque commerçant réalise dans les souqs, où ils sont justement très nombreux.

hanséatiques, plus de deux cent cinquante marchands se partageaient un commerce extérieur portant sur trois mille tonnes de laine, soit moins de douze tonnes par « capitaliste ».

A Gènes, au début du XIII^e siècle, les contrats de sociétés commerciales portent sur des sommes minimales : en moyenne, 250.000 fr. de 1953 ; chiffres du même ordre pour Lübeck au XIII^e et même au XV^e siècle : sur soixante-douze contrats, on n'en trouve qu'un seul qui dépasse un million de nos francs actuels, la grande majorité s'élève à deux cent cinquante mille francs, quelques-uns sont inférieurs à cinq francs-or ! Sombart conclut : « Si l'on s'était jadis donné la faible peine d'évaluer les sommes qui sont à la base de ces contrats de commande et de société, on ne serait épargné bien des bavardages inutiles au sujet de la « nature économique » de ces formes d'associations où l'on prétendait découvrir les premiers coups d'ailes du capitalisme ». Voici encore quelques autres données que nous lui empruntons :

Au XVI^e siècle, un des plus riches commerçants d'Augsbourg envoie son commis à Venise pour y acheter 16 sacs de coton. En 1222, deux commerçants de Lille sont dépouillés de leurs biens à Côme : ils avaient avec eux 13 pièces et demi de drap et douze culottes. En 1391, une caravane, en route de Bâle pour Francfort, est pillée : 61 commerçants y avaient investi en tout neuf mille cinq cent quarante quatre florins, soit 156 florins par personne. En 1303, 47 commerçants de la Hanse exportent d'Angleterre au total 749 sacs de laine, un seul a un chargement valant près de 40.000 fr.-or, mais il en est 35 qui, en moyenne, ont investi dans ce trafic moins de 80.000 fr.-papier de 1953. Etc... etc...

Je demande maintenant qu'on veuille bien songer à ce qu'étaient l'Angleterre, la Hanse, Venise, Gènes ou Augsbourg au moyen âge et qu'on y oppose La Mekke au VII^e siècle, dans ce Hedjâz affreux, une des régions économiques les plus déshéritées de la terre. Qui osera alors parler désormais encore des riches commerçants de La Mekke, pour ne rien dire des banquiers ! On ne saurait exagérer le misérable état de choses économique de La Mekke à cette époque, sinon par rapport à Médine, ou Taïf ⁽¹⁾, en tout cas absolument parlant.

Puisse ma démonstration faire qu'à l'avenir les idées, sur ce point monstrueuses, de Lammens, n'induisent plus personne en erreur.

(1) Encore conviendrait-il de ne rien exagérer même à cet égard : TOR ANDRAE (*Moh'ammed*, p. 61 de l'édition allemande) l'a bien senti. C'est pourquoi déjà, dans les *Successions agnatiques*, je disais que l'idée de SNOUCK (*Het Mekkaansche feest*. Thèse Leiden, 1880, p. 64, *Verspr. Gesch.* I, p. 45) n'est pas admissible selon laquelle l'exclusion des Arabes païens de la foire annuelle à La Mekke, devait entraîner des conversions en masse des intéressés. Dans un pays aussi arriéré que l'Arabie, une telle mesure ne pouvait avoir des conséquences analogues à celles du Blocus continental, ou de l'occupation de la Ruhr en 1923 (Pour cette dernière, voir l'ouvrage collectif : *Ruhrbestzung u. Weltwirtschaft*, en particulier ma propre contribution. (Leipzig. 1927).

V

AUTRES REMARQUES CRITIQUES

Revenons à *Muhammad at Mekka*. Nous admettons fort bien qu'une évolution économique dans cette ville ait entraîné un malaise moral, en particulier dans la partie de la population relativement ni très riche, ni très pauvre, et qui, pour cette raison aurait écouté le Prophète ; mais on aimerait à en avoir la preuve car, comme l'écrit l'auteur lui-même (p. 52) : « We must not forget that conclusive proof is a much stricter requirement than a show of plausibility ». De plus, il y a encore quelque chose d'embarrassant et d'embarrassé dans sa pensée.

Mon sentiment (je puis me tromper), est que la personnalité originale, si intensément religieuse, de Moh'ammed ne ressort pas assez dans cette étude. Certes, l'auteur rend bien hommage à l'originalité du Coran (par ex. p. 80), mais dire que le message coranique est la réponse au malaise social de l'époque ne nous satisfait pas.

Par exemple, on peut dire aussi qu'entre la Restauration et 1818, un « malaise social » régnait en France, dû à l'évolution économique. Mais que de « messages » différents furent alors proclamés à titre de « réponse » : celui de Saint Simon, ceux de ses disciples orthodoxes, celui d'Auguste Comte, ceux de Fourier, de Proudhon, de Cabet, et d'autres encore. Il est donc bon de parler, comme l'a fait l'auteur, du milieu économique où naquit l'Islam, mais il fallait pourtant insister sur la personnalité religieuse du Prophète qui explique la nature de son « message ». Pour nous, le Coran, en ses premières sourates, est avant tout une explosion de passion religieuse, se manifestant en des textes, dont la beauté, la sincérité, la pureté, apparaissent même en traduction, même à des non-musulmans, même à ceux qui ignorent tout des conditions économiques de l'époque (1).

Certes, notre auteur ne niera point la chose, mais elle ne joue pour ainsi dire aucun rôle dans son ouvrage et cela nous embarrasse. Il aurait pu, au moins, nous renvoyer à ce que d'autres ont dit de pertinent en la matière (2). On comprend que le Révd. ait préféré insister sur son propre apport scientifique, mais l'idée que nous pouvons alors nous faire du Prophète sur la base de son seul ouvrage demeure un peu déficiente.

Il y a enfin une sorte de contradiction, au moins implicite, dans la thèse selon laquelle les parties primitives du Coran seraient une « réponse » religieuse bien adaptée de Moh'ammed au « malaise » régnant à la Mekke

(1) C'est le cas de CARLYLE, par exemple, dont l'intuition a été remarquable.

(2) Sur la nature psychologique des révélations, on trouve bien chez WATT (p. 42 à 58, *passim*) des choses intéressantes. Mais ses fréquentes citations d'un seul ouvrage de psychologie religieuses (POULAIN, *Graces of Int. Prayer*) ne sont pas suffisantes. On regrette qu'il n'ait pas eu connaissance du magnifique ouvrage d'Ed. MEYER, *Ursprung u. Geschichte der Mormonen*.

(p. 72 à 79). On vient de le voir, un « malaise » donné suscite des réponses, lesquelles varient selon la personnalité de qui la donne. *Vice versa*, une même « réponse », un même « message », est susceptible d'être reçu dans les milieux sociaux (et économiques) le plus différents. C'est, par exemple, le cas de l'Évangile. Certes, sociologiquement parlant, même dans une religion aussi bien organisée que la Catholique romaine, les réalités sont bien diverses aux Pays-Bas, en Sicile, en Afrique Centrale, etc... Pourtant, toutes les branches du christianisme ont quelque chose de plus ou moins commun ; elles ont des sectateurs dans les parties du monde les plus variées, et ce, aux époques les plus différentes, et tout cela est sans le moindre rapport avec la situation économique de la Palestine au début de notre ère. Il y a là des problèmes très obscurs que nous n'avons pas la prétention de résoudre, mais que soulève la méditation de *Muh'ammad at Mekka*.

Pour en revenir à la question précise que nous discutons, comment la thèse du Révd. peut-elle s'accorder avec le fait que le succès du Prophète fut si médiocre dans sa ville, tandis que son message primitif, « réponse au malaise né de la situation économique à La-Mekke », le fit appeler à Yathrib, où cette situation était toute différente ? A cette objection, l'auteur (p. 142) répond : « Médine souffrait d'un malaise aussi sérieux que celui de la Mekke, mais tout différent en ses symptômes, bien que la maladie sous-jacente fût semblable, à savoir l'incompatibilité des idéaux et des mœurs nomades, avec la vie en une communauté stable (« settled »). Voilà donc encore une explication marxiste, mais nous demeurons sceptique quant à ce hasard extraordinaire qui aurait pu rendre, pour des raisons économiques, le message coranique primitif admissible dans des milieux, selon l'auteur lui-même, si opposés. Il me semble qu'ou bien il y avait quelque chose d'intrinsèquement universel dans ce message, ou bien la personnalité *religieuse* du Prophète avait fait une impression décisive sur les futurs Ançars quand ils entrèrent en contact avec lui. D'autres hypothèses sont encore à envisager, mais celle du Rvd. Watt nous paraît quelque peu discutable.

En somme, l'auteur a fait un effort puissant pour éclairer les débuts de l'Islâm au moyen de l'interprétation économique de l'histoire. Rien ne s'oppose dans le principe à cette tentative originale, mais nos documents sont pauvres et, même si on laisse de côté la terminologie de Lammens, les solutions proposées demeurent bien douteuses.

VI

AUTRES ASPECTS INTÉRESSANTS ET CURIEUX DE L'OUVRAGE

Ce livre, si riche de pensée, contient d'autres choses encore, mais nullement inspirées par l'interprétation économique de l'histoire.

C'est d'abord une étude assez fouillée (p. 100 et s.) de l'épisode dit des « versets sataniques » que le diable avait suggérés au Prophète de révéler au sujet des trois déesses mekkoises. On lira avec profit ces fort bonnes pages. Le fait que ces versets furent, ensuite, reconnus comme diaboliques « n'impliquait pas une condamnation du culte à la Ka'ba », en sorte que l'auteur est porté à y voir (p. 104) une exaltation, au moins indirecte, de cette dernière aux dépens d'autres sanctuaires. Cette curieuse hypothèse est une preuve de plus de l'esprit aiguë du Révd. Watt. P. 106 et s., il expose pourquoi, à son avis, ces trois déesses ne purent être admises au rang d'êtres célestes inférieurs, bien que l'existence des anges soit parfaitement compatible avec les monothéismes hébraïque, chrétien et musulman (excellente observation).

Il y a ensuite (p. 109 et s.) un très important examen de l'émigration en Abyssinie et de ses causes. *a)* On dit que ce fut pour éviter la persécution, mais alors, demande l'auteur, avec beaucoup de pertinence et en se référant à ses listes d'émigrants, « pourquoi un certain nombre d'entre eux y restèrent-ils jusqu'en l'an 7 alors qu'ils eussent pu rejoindre sans danger Moh'ammed à Médine ? » *b)* Il repousse aussi trois autres raisons : danger d'apostasie, opérations commerciales, plan subtil du Prophète. *c)* Il fournit enfin ses raisons de croire qu'il aurait existé, au sein de la communauté primitive, une assez grave divergence d'opinions et peut-être (hypothèse à mes yeux bien hardie) un antagonisme à l'égard d'Aboû Bakr. En tous cas, cet épisode a bien, en effet, quelque chose de mystérieux, sur quoi jusqu'ici on n'avait pas assez attiré l'attention. Il incombera aux historiens futurs de discuter ces pages vigoureuses au cours desquelles, à très juste titre (p. 118 et s.), le Rvd. insiste sur ce que, d'après les sources les plus autorisées, on n'a pas l'impression que la persécution à l'endroit de Meh'ammed et de ses premiers fidèles ait été très féroce.

Tout ce qui concerne cette persécution, le boycottage du Prophète, l'échec de ce boycottage, est également très important, de même que les critiques du Coran par ses adversaires (p. 123 et s.) (1). L'auteur ne croit pas (p. 134 et s.) que le mobile le plus important de l'opposition fût la crainte des Mekkois de voir leur commerce ruiné ; ce fut plutôt que sa prétention d'être un Prophète entraînait des conséquences politiques ; de plus, les chefs en Qoraïch surent, sans doute, reconnaître l'opposition entre la morale du Coran et l'idéal commercial qui était le leur ; il y eut, enfin, les tendances conservatrices, en tant que telles, qui caractérisaient les anciens Arabes et caractériseraient plus tard l'Islâm lui-même.

(1) Je recommande, tout en particulier, le dernier alinéa de la page 126 au sujet de l'histoire des prophètes : « Ces histoires ne furent pas seulement un encouragement pour les croyants, mais elles correspondaient au *majâkhir*, où le poète vantait l'excellence de sa tribu, — un trait général de la poésie anté-islamique — : elles aidèrent les musulmans à se rendre compte qu'ils étaient membres d'une communauté dont les racines plongeaient dans un passé lointain. »

Voilà donc bien des indications nouvelles et intéressantes.

Il convient de mettre en relief un autre trait curieux de cet ouvrage : l'emploi d'un langage des plus bienveillants à l'égard de la théologie orthodoxe musulmane. On a même parfois l'impression que l'auteur serait un musulman sincère, ultra-libéral et d'esprit scientifique, qui essaierait d'accorder tant bien que mal sa foi avec ses recherches désintéressées ! Malheureusement, il n'existe encore guère de tels croyants en Islam et nous ne voyons pas qu'il y ait intérêt pour les non-musulmans à faire des avances à cette théologie. Nous estimons plus logique une attitude, soit franchement chrétienne, soit franchement positive ou rationaliste (1). Nous pensons que les aimables concessions du Révd. Watt aux musulmans ne seront pas acceptées par eux avant bien longtemps.

Néanmoins, il faut relever la chose, car c'est le symptôme d'une évolution dont Snouck (*op. cit.*) avait déjà noté quelques états. Sauf erreur de ma part, Sir William Muir, un des prédécesseurs du Révd. Watt à l'Université d'Edimbourg, voyait dans le Coran une œuvre diabolique.

Animé de tendances bien différentes, son lointain successeur a grand soin, « afin d'éviter d'avoir à décider si le Coran est, ou non, la parole de Dieu, d'employer l'expression « selon le Coran », et non : « Dieu a dit » ou « Moh'ammed a dit »... Je me suis efforcé, tout en restant fidèle aux exigences de la science historique occidentale, de ne rien dire qui supposerait le rejet de quelque doctrine fondamentale de l'Islâm. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un abîme infranchissable entre cette science et la foi de l'Islam ; si telles conclusions des savants occidentaux ont été inacceptables pour les musulmans, c'est peut-être parce que ceux-là n'ont pas toujours été fidèles à leurs propres principes [? !] ; ... d'autre part, il est probable aussi qu'il y a place, sans modification essentielle, pour une nouvelle formulation de la doctrine islamique ». Tout cela sous la plume d'un ministre du culte chrétien.

P. 25, celui-ci déplore que les savants aient étudié les rapports entre le dogme musulman et ses « sources » (guillemets de l'auteur) d'une façon qui tende à nier la théologie de l'Islam. P. 33-34, certaines légendes sont dites « vraies, en ce qu'elles expriment quelque chose de la signification que Moh'ammed a pour des croyants musulmans » (2). P. 83 : « Cette façon de concevoir les choses est contraire aux croyances des musulmans orthodoxes, il faut donc l'éviter ». P. 159 et s., notre Révd. s'efforce de bâtir une théorie musulmane néo-orthodoxe, — si je puis dire, — permettant

(1) P. IX, l'auteur paraît désigner tous ceux qui ne se réclament ni du Christ ni de Moh'ammed, comme des « matérialistes ». Cette classification métaphysique est un peu sommaire.

(2) Le Révd. souscrirait-il à cette affirmation : « Le dogme de l'Infaillibilité papale est vrai en ce sens qu'il exprime quelque chose de la signification que le St Père a aux yeux des catholiques ». Ou encore : « Dire qu'il n'y a pas d'antipodes est vrai, en ce sens que St Augustin, et bien d'autres, n'y croyaient pas ». Que gagne-t-on à employer un tel langage ?

d'expliquer pourquoi, avec le temps, les connaissances du Prophète au sujet d'Abraham ont augmenté, ainsi qu'en témoigne le Coran lui-même.

Tout cela est fort curieux, mais nous ne saisissons pas clairement, ni les mobiles de l'auteur, ni le but que l'on peut espérer atteindre de la sorte.

VII

CRITIQUES DE DÉTAIL. CONCLUSION

Avant de conclure, formulons quelques critiques de détail :

Si l'ouvrage, dans ses grands traits, a dû être longuement mûri, il a été dans certains de ses passages, rédigé quelque peu hâtivement. P. XIII, quant aux h'adiths légaux, « il semblerait qu'il peut y avoir quelques pures inventions de traditions » ; cette façon de s'exprimer est trop prudente. P. 7-8 : « Le nom d'El-'Abbàs (Hâschim) a pu être ajouté à la liste des adversaires du Prophète à Badr, en vue de glorifier ses descendants » ; nous trouvons cette phrase aussi incompréhensible que le serait la suivante : « Le nom de Philippe-Egalité a été ajouté à la liste des « votants » en vue de glorifier le prétendant actuel à la couronne de France » ! P. 31 : l'auteur paraît croire à la réalité de la légende selon laquelle 'Abd al-Mut'âlîb aurait creusé le puits de Zem-Zem. P. 152, figure une affirmation aussi inadmissible qu'inutile à la thèse de l'auteur : « dans ses grandes lignes, on peut dire que l'Islâm était complet à l'époque de l'Hégire, mais la plupart de ses institutions se trouvaient encore dans un état très rudimentaire ». L'auteur confond ici l'Islam avec le message coranique (erreur réfutée déjà, depuis très longtemps, par Snouck) ; de plus, à l'époque de l'Hégire, ledit message coranique ignorait : la législation de famille, le *djihâd*, etc... et jusqu'à la différence précise séparant la nouvelle religion du judaïsme. P. 154 et s., si l'auteur fait une critique assez pertinente des vues de Lammens touchant les « Ah'âbîsh », il cite, d'une part (p. 155) une source selon laquelle ils étaient au nombre de 10.000 au siège de Médine ⁽¹⁾, puis il affirme (p. 157) : « They were not of primary importance in the campaigns mentioned » ; ce qui est quelque peu contradictoire.

Je crains fort, et j'en suis désolé, que mon étude n'apparaisse au Révd. Watt comme très insuffisamment élogieuse. Il est certain, en effet, que bien souvent j'ai formulé de très graves réserves.

Pourtant, la valeur d'un ouvrage n'est pas nécessairement fonction de l'exactitude absolue de son contenu. Il est des études précises, parfois bien banales, mais n'apportant que des choses exactes. Il en est d'autres qui contiennent des erreurs mais n'en ont pas moins beaucoup plus d'intérêt, parce que beaucoup plus intelligentes. C'est le cas chez nous, par exemple, de bien des ouvrages de E.-F. Gautier ⁽²⁾ : ils contiennent des erreurs si

(1) Ce chiffre, soit dit en passant, ne peut qu'être ridiculement exagéré. La grande armée du Duc d'Albe venue en 1569 pour dompter les Pays-Bas atteignait à peine ce chiffre.

(2) A l'exception des sectateurs de la religion marxiste, on reconnaîtra que le *Capital* en ses affirmations de base contient des erreurs monumentales. Pourtant, scientifiquement parlant, c'est à mon sens, un ouvrage remarquable. On peut, *mutatis mutandis*, faire des réflexions analogues pour le traité de Pigou, intitulé « *Economics of Welfare*. etc...

énormes qu'on ne les tolérerait pas chez un étudiant ; pourtant, ce sont des livres qu'il faut lire, lorsqu'on s'intéresse à l'Afrique du Nord.

C'est dans la catégorie de livres extrêmement suggestifs dûs à des auteurs très bien doués qu'il faut sans doute classer *Muh'ammad at Mekka* : il ne sera plus désormais possible d'é luder les problèmes posés, sinon résolus, par son auteur. Or, poser le problème est souvent plus important que de le résoudre : personne, de nos jours, n'admettra que l'Envoyé de Dieu ait été un hystérique, à tout le moins un hystérique pur et simple comme le voulait Sprenger, mais la psychologie anormale du Prophète a été affirmée une fois pour toutes par Sprenger, et c'est cela seul qui importe en définitive.

De même, le Révérend Montgomery Watt nous a nettement fait comprendre qu'il y a lieu, désormais, d'étudier l'évolution économique de La Mekke et l'antagonisme de ses diverses classes sociales ou d'âges. Il nous a, de plus, exposé toutes sortes de points de vue nouveaux touchant le déroulement des événements et l'historien devra désormais en tenir compte.

Malgré ses faiblesses certaines, ce livre a des mérites encore bien plus patents. Puisse sa lecture être pour d'autres le point de départ de méditations aussi fructueuses qu'elles le furent pour nous.

Formulons encore un autre vœu : que l'auteur nous donne ensuite un *Muh'ammad at Medina*. Nous refrénerons d'ici là notre impatience en songeant qu'une élaboration plus châtiée encore permettra à cet auteur si bien doué, tout en conservant au nouvel ouvrage les nombreux mérites du premier, d'éviter les écueils auxquels il s'est heurté.

Georges-H. BOUSQUET.

Bibliographie

Georges VAJDA. — *Index général des Manuscrits arabes musulmans de la Bibliothèque Nationale de Paris*. Volume IV des « Publications de l'Institut de recherche et d'histoire des textes ». 1 vol., in-8°, 16 × 21, de vii-743 pages, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1953.

Après le tome III de la collection des Publications de l'Institut de recherche et d'histoire des Textes, consacré à l'Inventaire des Manuscrits grecs du British Museum, qui économisera désormais aux hellénistes bien des recherches à travers le dédale des importants fonds grecs de Londres, le Centre National de la Recherche Scientifique donne aujourd'hui au public ce tome IV, où M. G. Vajda a établi un « index raisonné » des textes arabes conservés au Département des Manuscrits de notre Bibliothèque Nationale, à la fin de la première moitié du xx^e siècle. Le fonds des manuscrits arabes, dont l'origine remonte au xvi^e siècle, et à la Bibliothèque royale de Fontainebleau, et qu'enrichirent, durant les trois siècles suivants, les apports de collections privées, les confiscations de bibliothèques abbatiales de la Révolution, la campagne d'Égypte, ainsi que de multiples dons et acquisitions, se monte en 1950 à près de 7.000 numéros. A cet important fonds, il convient d'ajouter ceux des manuscrits persans, turcs et hébreux. Ces divers fonds ont, comme on le sait, fait l'objet des catalogues du Baron Mac Guckin de Slane (Paris, Imprimerie Nationale, 1883, 1895, 3 volumes in-4°), et de E. Blochet, qui ajouta au recensement de son prédécesseur celui des importantes acquisitions de collections privées, en particulier la très belle collection Ch. Scheffer, acquise par l'État en 1899 (Paris, Leroux, 2 vol. in-8°, 1900 et 1925). C'est à ces différents catalogues descriptifs des collections arabes que l'ouvrage de M. G. Vajda est essentiellement destiné à servir d'index, la totalité des exemplaires du Coran, certaines grammaires et vocabulaires, et les traductions arabes d'ouvrages européens n'y figurant point, du propos délibéré de l'auteur.

L'ordonnance du travail est en deux parties, une première consacrée à une liste des auteurs, avec les titres de leurs ouvrages cités, une deuxième partie, la plus importante, établissant la liste par ouvrages. Pour chacun de ceux-ci, l'article comprend : le titre, le nom de l'auteur, la cote, le renvoi à la « *Geschichte der Arabischen Litteratur* » de Brockelmann, ou à des auteurs plus modernes, selon le cas, et enfin, entre crochets, l'indication en arabe du genre auquel appartient le texte. Pour les ouvrages d'anonymes, ou ceux dont le titre précis fait défaut, M. G. Vajda a eu recours au procédé du titre factice, qui, pour être assez arbitraire, permet du moins une tentative de classement de manuscrits trop facilement condamnés à l'oubli total des catalogues. Enfin, les fragments non identifiés, impossibles à inclure dans un inventaire par ordre alphabétique, ont fait l'objet d'un appendice terminal, où l'ordre est celui du genre des fragments inventoriés, ceux-ci étant, dans le paragraphe, classés par ordre croissant des numéros de cotes, donc par ordre d'ancienneté dans les fonds de la Bibliothèque. C'est peut-être à propos, précisément, de ce bref mais intéressant appendice, que nous nous permettrions de remarquer qu'il eût été souhaitable que le système, qui en est excellent, eût été étendu à l'ensemble de ce travail si utile. Pour la commodité des chercheurs, il eût été, en effet, désirable de pouvoir repérer pareillement, au premier coup d'œil, la totalité des manuscrits d'auteurs connus, relatifs, par exemple, à la géographie, à la musique, ou à la mystique, sans être obligé de feuilleter, pour cela, tout l'ouvrage. Cette modeste suggestion ne peut empêcher de reconnaître, à cet « *Index des Manuscrits arabes* », tel qu'il se présente, un caractère de solidité, de clarté et d'exhaustivité, qui en fera un précieux instrument de travail pour tous les orientalistes.

Thérèse ALLOUCHE-LE PAGE.

IBN SĪNĀ. — *Al Shifā'*. — *La Logique*. — I. *L'Isagoge (al-madkhal)* ; préface de Taha Ḥussein, texte établi par le Dr I. Madkour, M. El-Khodeiri, G. Anawatti, F. El-Ahwani. 1 vol. grand in-8° 18 × 27, de 159-45 pages, Imprimerie Nationale, Le Caire, 1952.

C'est en 1951, à l'occasion du millénaire de la naissance d'Ibn Sīnā (août 370 de l'Hégire, à Afshana, près de Bukhara, aux portes de l'Asie centrale) que le Ministère de l'Instruction Publique égyptien voulut contribuer à la célébration de la mémoire du médecin et philosophe persan par une édition critique, pour laquelle furent collationnés un grand nombre des manuscrits connus, de son grand ouvrage *Al-Shifā'*, dont n'existe à ce jour, d'ailleurs, aucune traduction complète. On sait le nombre de polémiques qui s'agitèrent autour de ce vaste traité, composé d'une Logique, d'une Physique, d'une Psychologie, d'une Cosmogonie et d'une Métaphysique, et dont on

a voulu faire, tantôt un trop fidèle exposé de la doctrine aristotélicienne, tantôt une sorte d'encyclopédie des connaissances philosophiques de la Perse au XI^e s., tantôt seulement un traité de philosophie exotérique, la pure doctrine ésotérique de l'auteur devant ultérieurement s'exprimer dans cet autre ouvrage, *M'antiq al-Mashriqiyin*, pour le titre duquel C. A. Nallino a, d'ailleurs depuis longtemps, à celui de « Logique des Illuminatifs », proposé de substituer celui de « Logique des Orientaux ». C'est pourquoi M. I. Madkour n'a pas cru inutile de faire précéder la première partie de la Logique qui ne paraît d'abord, l'*Isagoge* (Introduction, ou Prolégomènes), d'une assez longue préface, où il a voulu définir les caractères propres et la part d'originalité du *Shifā'* tout entier.

De ce titre même de l'œuvre, précisons tout d'abord le sens. M. I. Madkour le traduit par : « la guérison », alléguant une interpénétration continue de la médecine et de la philosophie dans l'esprit d'Ibn Sīnā ; au vrai, il semble que le mot *Shifā'* puisse se traduire de façon beaucoup plus vraisemblable, si l'on se souvient que le verbe « shafa » signifie : guérir, mais aussi satisfaire, assouvir, ou rassasier, et désaltérer (1). *Al-Shifā'* serait donc, au sens médiéval du terme, une sorte de « satisfaction de science » ou de « rassasiement philosophique », largement destiné au public éclairé de son temps. La philosophie occidentale du XII^e-XIII^e siècle a d'ailleurs très correctement rendu le titre arabe par « Sufficientia ». Qu'est, au juste, cet étonnant ouvrage, écrit en dix ans au hasard des vicissitudes de l'existence si agitée d'Ibn Sīnā : vizirat, carrière médicale, fuites, prison, retraite, on peut dire au jour le jour, sans documentation à portée de la main ou presque, sans ordre, puisque la Logique et les Mathématiques furent rédigées sept ou huit ans après la Physique qu'elles précèdent dans le texte ? C'est précisément une sorte de « somme » philosophique, où l'auteur a voulu, dit-il, inclure « le fruit des sciences des Anciens », et en premier lieu, naturellement, du philosophe de Stagyre. Il peut passer pour hardi d'avancer qu'Ibn Sīnā adolescent ait pu, de son lointain Iran oriental, entrer en relation avec la pensée médicale et philosophique grecque par l'intermédiaire de cette école, aussi fameuse qu'hélas, peu connue, de Gūndishāpūr, dans le Khuzistan, où le Sassanide Shapūr I^{er} avait transplanté savants et philosophes gréco-syriens d'Antioche, et qui, après cinq siècles de rayonnement intellectuel, brillait toujours d'un vif éclat en cette fin du X^e siècle. Cependant il n'est nullement impossible que ses maîtres de Bukhara fussent passés par cette illustre école, et lui en aient transmis la tradition. Mais c'est essentiellement par l'école de Bagdad qu'il prit connaissance de la pensée d'Aristote ; on sait que les œuvres du Maître furent principalement transmises au monde médiéval arabe par les traductions

(1) cf. R. Dozy, « Supplément aux Dictionnaires arabes », I, 771, article.

qu'en fit Al-Kindī, entre 830 et 860, sur la collection de manuscrits grecs et syriaques transférés de la Bibliothèque de Harrân à celle de Bagdad par Al-Mamūn. Malheureusement, des erreurs d'attribution se glissèrent dans ce travail, et celle, surtout, qui mit sous le nom de « théologie d'Aristote » une série de fragments des *Ennéades* (IV-VI) de Plotin, associés à un court passage de Porphyre, eut pour résultat la curieuse et perpétuelle contamination de doctrines que M. I. Madkour n'a peut-être pas assez nettement relevée, à notre avis, dans son analyse de la pensée du *Shifā'*.

Car, si Ibn Sīnā, pareil en cela à la majorité des écrivains arabes, n'a jamais pris soin de mentionner ses sources ou même ses lectures, il est certain qu'à côté d'Aristote lui-même, il eut très jeune connaissance d'une partie de l'œuvre de Platon, et des néoplatoniciens Plotin, Proclus et Porphyre ainsi que des chefs postérieurs de l'école péripatéticienne, Théophraste, puis Alexandre d'Aphrodisias, dont les gloses étaient d'ailleurs indispensables à la compréhension de la pensée d'Aristote lui-même ; enfin, de plusieurs maîtres de l'École d'Alexandrie. Mais il est certain que beaucoup d'attributions d'œuvres ou de fragments furent erronées. Aussi la pensée d'Aristote, telle qu'elle put lui parvenir, ainsi qu'à ses contemporains, n'était déjà plus dans son intégrité originelle, et on est en droit de se demander si ce n'est pas, plutôt qu'à un savant éclectisme voulu, à l'adhésion, de bonne foi, d'Ibn Sīnā à un Aristote adultéré, métaphysicien et mathématicien, qu'il convient d'attribuer l'indéniable caractère composite du *Shifā'* lui-même, où M. I. Madkour a peut-être voulu voir, nous semble-t-il, un peu trop d'hypothèses personnelles d'une grande ampleur », et trop d'« originalité » propre. Peu importe, au fond, de savoir si, comme après M. L. Gardet, l'a soutenu Mlle A.-E. Goichon (1), la pensée philosophique, d'Avicenne, d'ailleurs déjà presque quinquagénaire à l'achèvement du *Shifā'*, a sensiblement évolué ultérieurement vers la mystique intellectualiste du *M'antiq al-mashriqīyīn*, son dernier ouvrage (inachevé d'ailleurs), et s'est chargée de nouvelles résonances néo-platoniciennes, peut-être longtemps demeurées secrètes à dessein, et livrées tardivement à un cénacle restreint (?) (2). Car la pensée du *Shifā'* constitue, si l'on peut dire, un tout autonome et clair, et c'est à très juste titre que M. I. Madkour a pu dire qu'il était, des ouvrages d'Ibn Sīnā, celui qui « exprimait le mieux » sa philosophie. Et la conception de l'univers que nous y trouvons exposée est, comme l'a si heureusement formulé M. E. Bréhier (*La Philosophie du Moyen Age*, p. 212) un « aristotélisme mis dans les cadres du platonisme ». Platonicien, ou plutôt néo-platonicien, ce Dieu, qui est presque l'Un des

(1) cf. « L'évolution philosophique d'Avicenne », in *Revue Philosophique*, juillet-septembre 1948, pp. 318-329.

(2) Il convient de ne pas oublier que le père du philosophe né à Balkh, appartenait à la secte ismaïlienne, bien connue pour ses « initiations » graduelles.

« *Ennéades*, et qui produit, de toute éternité, un Premier Causé, d'où découle toute la hiérarchie des êtres, néo-platonicienne cette éternité du monde, néo-platonicienne cette matière qui tend vers le non-être, néo-platonicien ce retour des âmes vers les Intelligences supérieures dont elles sont issues ; c'est encore à Porphyre qu'Ibn Sīnā emprunte, dans sa théorie de la connaissance, son classement des Universaux. De cette constante contamination aristotélo-platonicienne, on pourrait multiplier les exemples. La « Logique » même, ici éditée, dénote encore l'influence de Porphyre, mêlée à celle d'Aristote. À côté de la part, si évidemment prépondérante, des doctrines grecques, il conviendrait, croyons-nous, de rechercher aussi, minutieusement, celle qui peut revenir, dans la synthèse du *Shifā'*, aux réminiscences de la pensée juive et arabe. Il faut regretter que la plus grande partie des œuvres antérieures à Ibn Sīnā, tels les commentaires des maîtres, tant grecs que sémitiques, aient été presque tous perdus. Leur étude eût seule permis de lever cette difficulté qu'il y a, pour parler comme M. I. Madkour, à « nous prononcer sur la part d'originalité dans cette philosophie » d'Ibn Sīnā.

Sur le caractère des doctrines de l'illustre médecin, la postérité de la pensée arabe s'est si peu trompée qu'Al-Gāzali, déjà, combattit vigoureusement la plus grande partie des idées de la Métaphysique et de la Psychologie d'Ibn Sīnā, en soulignant le danger que présentait, pour l'intégrité de la foi musulmane, cet étincelant développement de spéculation pure, qui, il faut le reconnaître, aurait fini par conduire son auteur à une sorte de monisme d'émanation, où aboutirent d'ailleurs quelques-uns de ses disciples. Et c'est à plusieurs reprises que les autorités théologiques du monde arabe s'émurent du danger que représentait la pensée avicénienne. En ce sens, M. I. Madkour a encore raison de souligner adroitement que « la part de philosophie qui reste dans l'Islam lui est certainement due »...

Au total, voici une Introduction qui présente clairement l'importance du *Shifā'*, en tant qu'exposition de la pensée d'Ibn Sīnā greffée sur la philosophie hellénique, qui lui a fourni ses cadres, ses méthodes de raisonnement, et même beaucoup de ses théories essentielles, sans, il faut le reconnaître, altérer sa capacité de discussion et de controverse, qui était toujours en éveil. Et il faut féliciter M. I. Madkour de pouvoir nous présenter un modèle d'édition établie avec soin et intelligence. Il faudrait d'ailleurs vivement souhaiter, comme l'a très heureusement dit le Dr. Taha Ḥusseīn, dans la « Préface » qu'il a donnée au *Shifā'*, qu'après les œuvres d'Abou l'-Alā' et d'Ibn Sīnā, d'autres « restes de l'héritage islamique » fussent édités, eux aussi, avec « un soin critique moderne », et confrontés, comme l'ont fait les éditeurs pour la « Logique », avec les traductions latines qui peuvent encore en exister.

A l'édition de ce te première partie de la « Logique », est joint un court index de comparaison des termes du vocabulaire arabe et latin.

[Regrettons, dans l'impression une grosse erreur de date : page 5, ligne 9, c'est, bien évidemment : « entre 1010 et 1030 de l'ère chrétienne » qu'il faut rétablir].

Thérèse ALLOUCHE-LE PAGE.

G. H. BOUSQUET, *La morale de l'Islam et son éthique sexuelle*, Bibliothèque de la Faculté de Droit d'Alger, XX, Paris, 1953.

Une longue pratique du *fiqh* a conduit M. Bousquet à réfléchir sur la morale musulmane et plus particulièrement sur l'éthique sexuelle ⁽¹⁾ des populations soumises à l'islamisme. Ses considérations, valables pour l'islamisme légaliste des docteurs de la Loi, continuateurs, par l'esprit, des scribes et des pharisiens du judaïsme, présentent d'autant plus d'intérêt qu'elles embrassent à la fois l'aspect normatif des questions et la réalité sociale. De plus, sentant que cette méthode de confrontation entre théorie et pratique, à l'intérieur d'un même enseignement, pouvait utilement s'étendre à des comparaisons avec d'autres doctrines, l'auteur a enrichi son travail de fréquents parallèles avec la morale chrétienne et le code civil. Le lecteur assiste ainsi à un débat très vivant auquel le *fiqh*, le droit canon, le code civil, les musulmans et les chrétiens (catholiques et protestants) se trouvent parfois étroitement mêlés.

On ne saurait trop louer M. Bousquet d'avoir adopté cette méthode de comparaison. Grâce à elle, les faits accusent davantage de relief ; au jeu de l'ombre et de la lumière le jugement s'exerce et le désir de mieux et de tout comprendre s'éveille avec plus de force.

Des Européens, curieux des choses musulmanes, mais ignorant tout, ou presque, des deux autres religions monothéistes, se rendront compte, après une lecture attentive du livre de M. Bousquet, qu'ils ne pourront guère acquérir une connaissance en profondeur de l'islamisme tant qu'ils ne disposeront pas d'éléments de comparaison puisés dans les enseignements chrétien et juif. De leur côté, les Musulmans comprendront peut-être que s'ils persistent dans leur claustration à l'intérieur de l'islamisme ou que, s'ils cèdent aux sollicitations des philosophies matérialistes, sans par ailleurs chercher à connaître le substrat chrétien de notre civilisation occidentale et sans faire le moindre effort pour pousser jusqu'aux sources scrip-

(1) Il existe un ouvrage traitant d'éthique sexuelle, rédigé certes dans un but d'apologétique, mais qui n'en est pas moins intéressant. C'est celui du Khodja Omer Haleby, Abou Othman, traduit par le Docteur Paul de RÉGLA, sous le titre d'El Ktab des lois secrètes de l'amour (nouvelle édition par Albin Mibhel, Paris, 1906). Un simple coup d'œil sur la table des matières montrera que nombre des sujets traités par M. BOUSQUET ont reçu, dans ce livre, des développements fort appréciables.

turaires et étudier, fût-ce sommairement, l'histoire de l'Église, ils finiront par tout confondre des choses de l'Occident, et se verront incapables, en dépit de leurs études, de prendre une exacte mesure de leur propre civilisation et de leur propre culture.

Il est indispensable de se bien connaître mutuellement pour se comprendre et espérer se rencontrer.

Voilà un premier résultat qui se déduit de la méthode de M. Bousquet sans qu'on puisse dire qu'il l'ait voulu. Si nous avons bien compris les sentiments de l'auteur, ce n'est pas tellement une curiosité réciproque qu'il souhaite susciter. A quoi bon ? Quel bénéfice apportent-ils à l'Humanité présente, ces cultes de latrie, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme, et qu'ils s'adressent au Dieu incarné, ou à Allah miséricordieux ? Rapprocher les deux confessions ? Mais les incidences morales et sociales des deux religions aboutissent à des situations si différentes qu'il serait plus facile de marier l'eau et le feu que de les rapprocher l'une de l'autre. La solution unique qu'il est permis d'entrevoir après ces balancements, celle que M. Bousquet caresse, se résume dans l'extinction progressive de la croyance religieuse par le triomphe de la raison, c'est-à-dire l'uniformisation des consciences par la destruction des particularismes culturels reposant sur la foi. M. Bousquet, « serviteur de la science indépendante », calviniste par les hasards de la naissance, exorcisé de ce que probablement il appellerait le complexe religieux, unit dans son cœur le naturalisme de la Renaissance et la foi en la philosophie des lumières, à la croyance naïve au salut de l'homme par la science. Dans la perspective scientifique qui est la sienne, islamisme, christianisme et toutes les doctrines par la vertu desquelles les hommes ont été, selon lui, féroce ment saignés au long des siècles, devraient être assignées au tribunal de l'histoire sainte du Progrès, pour être ensuite précipitées dans le dépotoir historique où l'Humanité abandonne, à la faveur de son évolution ascendante, ses préjugés anachroniques et ses noirs fanatismes.

Et pourtant, abstraction faite des spécialistes, ce sont des chrétiens et des musulmans fidèles à leur tradition qui liront avec le plus d'intérêt l'étude de M. Bousquet. Malheureusement les uns et les autres éprouveront une pénible impression de malaise du fait du style de l'auteur et de ses réflexions imprégnées d'une subjectivité agressive. C'est que, malgré ses professions de foi neutraliste et ses assurances répétées de parfaite indépendance, M. Bousquet ne s'est pas détaché de tous les partis pris. Il n'a pas dépouillé le vieil homme calviniste autant qu'il le croit. Certaines de ses assertions montrent de manière évidente que l'agnosticisme, quand il aboutit au mépris des croyances religieuses, prépare très mal à comprendre. Pour comprendre il faut, sinon aimer, du moins respecter. Or M. Bousquet s'est plu à parsemer sa route de petits scandales, c'est-à-dire selon le

sens étymologique du terme, de pierres mal placées contre lesquelles le pied du marcheur vient tout à coup buter. Il recherche les formules de choc. Il aime à se rappeler au souvenir du lecteur. Il lui arrive de confesser des sentiments de dégoût, d'horreur, de répugnance ; et, comme si tous ces mouvements violents avaient été trop longtemps comprimés, ils éclatent comme des pétards.

Nous signalons ci-dessous, dans cet ordre d'idée, certaines pages parmi les plus caractéristiques du livre de M. Bousquet. Nous prenons la liberté de consigner très brièvement les remarques qu'elles nous ont inspirées :

— P. 23 : « A ces divers points de vue...révélant une conception toute superficielle de la vie religieuse ».

Quand on a lavé ce passage des éléments passionnels qui l'encombrent (horreur, odieux, mépris dégoûté, trafic...) il reste ceci : que le Protestantisme procure une vie religieuse plus profonde, plus morale, que le catholicisme, parce qu'il répudie la casuistique et remplace les péchés par le Péché.

Concernant ce dernier trait, nous noterons qu'il ne s'agit là, somme toute, que d'une conceptualisation du péché, d'une abstraction qui ne fait que vider un peu plus le Temple des éléments concrets du christianisme. Nous ne voyons pas en quoi la substitution d'une abstraction à une réalité concrète, charnelle, sensible, est une supériorité.

Il nous est de même difficile d'admettre que c'est seulement un souverain mépris et un grand dégoût pour l'examen de conscience qui ont conduit le protestantisme à réduire les péchés au Péché. Cette attitude nous semble relever plus simplement de la tendance intellectualiste du protestantisme. Celui-ci s'insère fort bien dans les plis de la démocratie abstractiviste ; tout l'y invite : son rationalisme, son individualisme, son horreur de la hiérarchie, son sentimentalisme, son racornissement du religieux en religiosité (encore une abstraction), son goût pour le moralisme. Ce n'est pas par l'effet du hasard que les peuples protestants parlent toujours de morale.

Ce qui est puéril ce n'est pas de compter ses péchés, de s'interroger soi-même, mais de croire qu'il est possible de simplifier ou même de supprimer le problème de l'inquiétude qui est à la racine de la casuistique, par une réduction du concret à l'abstrait. C'est bien là de l'illusionnisme, une manière commode de faire passer la muscade. Du reste il ne peut y avoir d'esprit religieux sans inquiétude et la casuistique, si choquante qu'elle puisse paraître, en est un produit inévitable. En la jetant par-dessus bord (avec mépris) le Protestant fait comme le mauvais soldat qui se débarrasse de son sac parce qu'il le trouve trop lourd ou qu'il le blesse. C'est encore là une question de confort, de confort intellectuel. Mais sous le rapport du confort, les pays catholiques ont beaucoup à apprendre des nordiques et des anglo-saxons.

— P. 29, quelques lignes où il est question de la férocité *systématique* (c'est nous qui soulignons) des chrétiens et des musulmans.

— P. 29 également : « ... même là où le christianisme a été entièrement libre d'agir durant des siècles, il n'a pu modifier bien profondément la nature humaine ».

Le christianisme ne s'est jamais proposé de modifier la nature humaine. M. Bousquet perd de vue que le christianisme est une doctrine pessimiste pour tout ce qui regarde à l'état de l'homme (V. E. Gilson, *L'esprit de la philosophie médiévale*, Paris, 1932, chap. VI, p. 111, et notes au chap. VI, note n° 1, p. 257). Les thèmes du péché originel, de la Rédemption, du Baptême rendent compte de cette attitude fondamentale de la doctrine chrétienne. Aussi bien n'est-il pas question de transformer l'homme dans sa nature définitivement blessée, mais de le sauver. C'est par un soin incessant, un *jihād* quotidien que l'homme chrétien entreprend de lutter contre sa propre nature. Le christianisme est une ascèse ; il postule une morale de la discipline qui s'adresse à chaque individu et dont les effets ne sont pas transmissibles par héritage. Ce serait trop simple. Ce que le père a fait, le fils devra le refaire. Ainsi toujours, tout est remis en question. Ce pessimisme chrétien, assorti des vertus théologiques, engendre la sainteté, la fermeté des mœurs et les beaux caractères.

— P. 77, note 2 : une assertion très discutable sur la part du christianisme dans l'abolition de l'esclavage.

— P. 109 : une présentation très personnelle de la confession.

Le catholique ne s'accuse pas de ses péchés devant un *étranger* mais devant un prêtre. Le prêtre n'est jamais un étranger pour un catholique. Il faudrait bien préciser cela à un musulman pour lui permettre de comprendre. D'autre part l'accusation n'est qu'une partie de la confession ; celle-ci comporte en outre l'acte de contrition et l'absolution. M. Bousquet semble réduire la confession à l'accusation, ce qui est proprement prendre la partie pour le tout. Cette remarque a d'autant plus de poids qu'il peut y avoir confession sans aveu des fautes, en certain cas. Enfin, il ne faudrait pas oublier d'expliquer au musulman que le prêtre est astreint au secret, et que dans la pratique cette obligation est bien observée, la loi civile ne pouvant obliger le prêtre à livrer le secret du confessionnal.

N'insistons pas davantage sur cet aspect plus polémique que scientifique du livre de M. Bousquet. La vaste expérience scientifique de l'auteur, ses belles qualités de chercheur, servies par un tempérament vif et un caractère enthousiaste, se déploient ailleurs, dans le domaine du fiqh.

* * *

La partie centrale de l'*Ethique* (1) est précédée d'une copieuse introduction à la morale musulmane et ses principes généraux.

D'emblée, l'auteur sollicite l'attention du lecteur et pique sa curiosité en affirmant qu'il n'y a pas de morale en Islam (2). Tous les actes accomplis par le musulman, des plus humbles aux plus élevés, des plus secrets aux moins cachés, sont cernés par la Loi qui ne fait aucune distinction entre le sacré et le profane. Cette Loi, un vrai fouillis, où s'entassent pêle-mêle le dogme, le culte, les règles de la bienséance... etc., moralise la vie du croyant par la foi au Dieu unique et la soumission scrupuleuse et formaliste à ses prescriptions. Le péché résulte de « la transgression d'une interdiction rituelle ». C'est un manquement, non « une souillure morale ».

En outre l'islamisme se différencie nettement de la morale chrétienne en général, par certains aspects qui ne laisseront pas indifférent le lecteur européen. Celui-ci sera surpris d'apprendre que l'enfant musulman n'est assujéti à un devoir moral envers Dieu qu'à partir du moment où il est jugé *mukallaf* ; — que l'obligation morale essentielle, pour un musulman, est constituée par la croyance en l'unicité divine ; — que le devoir envers son prochain implique que celui-ci soit musulman, ou au moins membre d'une communauté religieuse tolérée par l'islamisme, ce qui évidemment aboutit à faire de cette religion « une sorte de judaïsme extraordinairement étendu, et où l'idée d'une race élue est remplacée par celle d'une communauté de fidèles, élue par Dieu en raison de sa croyance ».

Moins choquant paraît être aux yeux d'un chrétien le fait que l'orthodoxie musulmane refuse d'admettre l'existence d'une morale naturelle redécouverte par le mu'tazilisme (sous l'influence des idées grecques).

Par contre, l'affirmation que le catholicisme se différencie de l'islamisme en ce qu'il admet deux niveaux de morale (3), l'un à la portée du vulgaire, l'autre atteint seulement par les saints, nous semble trahir une interprétation erronée, ou tout au moins très superficielle, de la conception catholique. Nous ne saurions en effet souscrire à de semblables affirmations. Le catholicisme n'admet ni un, ni deux systèmes de morale. Il consiste en un enseignement religieux comportant l'adhésion au dogme, et un idéal de perfectionnement dans l'ordre de la charité par la méditation des Évangiles. Le catholicisme distingue des états : laïc, vie sacerdotale, vie monastique ; et des vocations. Le célibat, les vœux monastiques, le mariage, la vie dans le siècle correspondent à autant de vocations. Ce perfectionnement dans l'ordre de la charité *est proposé à tous*, indépendamment des vocations, qui correspondent à des dispositions particulières variables avec les individus.

(1) C'est ainsi que nous désignerons l'étude de M. BOUSQUET.

(2) V. *Ethique*, p. 11.

(3) V. *Ethique*, p. 21 : « 2° On distingue dans le catholicisme, entre deux systèmes de morale... » ; p. 22 : « 4° Dans le catholicisme, les fidèles sont invités à admirer la morale supérieure... »

Un homme marié peut atteindre cet idéal de perfection, au même titre qu'un moine. L'on peut dire, avec les Hindous, qu'un homme chargé de famille, ayant réussi à spiritualiser son existence, aura dû lutter davantage qu'un moine, qui aurait, lui aussi, atteint le même degré de perfectionnement intérieur.

Les austérités, les macérations, ne sont, du point de vue chrétien, rien d'autre que du fakirisme de cirque, si cet idéal de perfection dans l'ordre de la charité n'a pas été atteint. Le Paphnuce d'Anatole France a tout manqué.

* * *

Les considérations développées par M. Bousquet dans son introduction étaient un acheminement à l'étude précise de l'éthique sexuelle musulmane. C'est dans cette dernière partie de son travail que l'auteur donne sa mesure de juriste et de sociologue. Il va entraîner son lecteur à travers le *fiqh*, le Coran, la Sunna ; il entr'ouvrira l'*Iḥyā' ulūm ad-dīn* de Ġazālī, et pour ne pas négliger la part des modernistes, il invoquera le témoignage du šaiḥ Muḥammad 'Abduh et celui de son disciple Muḥammad Rašīd Riḍā.

Le grand mérite de l'auteur est de mettre, ici, en valeur des façons de sentir et des modes de pensée très différents des nôtres. Il montre par exemple comment le délit de fornication (*zinā*), théoriquement puni de la peine de mort, est pratiquement rendu sans conséquence grâce au système de preuves exigées par la Loi. La crainte du scandale public, la volonté ferme d'éviter tout préjudice moral à la communauté, l'emportent sur le souci de rendre justice à la victime.

Il étudie, tour à tour, les empêchements au mariage, la circoncision, l'excision ; consacre un chapitre à la satisfaction licite de l'instinct sexuel par le mariage (*nikāḥ*) et le concubinage légal.

Les relations entre les deux sexes, dans le cadre du mariage ⁽¹⁾ : contrat, consommation, dissolution, polygamie ; notion du *jebr* ⁽²⁾ ; soumission de la femme au mari ; le droit conféré à celui-ci de la battre si besoin est ; le devoir unilatéral de fidélité de la femme envers l'homme ;

- Les détails relatifs à la nudité ;
- Les précisions techniques touchant le coït ;
- La part faite par la Loi à l'assouvissement du désir sexuel de l'homme, sans considération du dommage pouvant en résulter pour la femme encore impubère ;
- Le *'azl* (coïtus interruptus) ;

(1) V. dans *Ethique*, une saisissante définition du mariage musulman.

(2) Cette notion du *jebr* qui paraît si scandaleuse à notre société moderne, se comprend fort bien pour une société traditionnelle où l'unité sociale est, non pas l'individu, mais la famille.

— Enfin la chasteté selon la conception musulmane, et bien d'autres points encore, constituent une analyse d'ensemble sur laquelle les spécialistes du *fiqh* pourront exercer leur sagacité.

Il serait souhaitable que ces derniers chapitres fissent l'objet d'une longue méditation de la part de ces intellectuels européens plus ou moins désincarnés par un conceptualisme simpliste et dangereux, et qui, par surcroît, ne renoncent pas à « faire l'opinion publique » et à jouer aux légistes, en appliquant au monde musulman des catégories qui lui sont parfaitement étrangères. A ce point de vue, nous nous faisons un devoir de reconnaître que M. Bousquet a fait œuvre utile.

Adolphe FAURE.

Le Père Charles de FOUCAULD. — *Dictionnaire touareg-français (dialecte de l'Ahaggar)*, Paris, Imprimerie nationale, 1951, 4 vol.

Le 28 octobre 1901 le Père de Foucauld arrive à Beni-Abbès. Le 24 juin 1903 il demande à Mgr. Guérin, Préfet apostolique du Sahara, la permission d'aller s'installer chez les Touareg. « J'y prierai, j'y étudierai la langue et traduirai le saint Evangile » note-t-il dans son diaire. Le 20 février 1904 il s'installe à Akabli et « dès le lendemain commence à prendre des leçons de tamacheq » dit un de ses biographes, René Bazin. Le 2 août 1915, le Père de Foucauld annonce à son ami le Général Laperrine qu'« après le dictionnaire touareg-français abrégé, et le dictionnaire des noms propres, voici le dictionnaire touareg-français plus développé qui est terminé ». « Je viens, ajoute-t-il, de me mettre à la copie, pour l'impression, des poésies... Cela me paraît étrange, en des heures si graves, de passer mes journées à copier des vers ».

Le 1^{er} décembre 1916 le Père de Foucauld était assassiné.

Ainsi pendant plus de douze ans le Père de Foucauld a poursuivi inlassablement, en y consacrant tous les loisirs que lui laissent la prière et les œuvres de charité, l'étude de la langue touarègue. Sa nombreuse correspondance nous a conservé les témoignages émouvants des différentes étapes de ce travail immense.

Il a utilisé dans ses enquêtes linguistiques les services d'informateurs berbérophones : le « hartani » Abd-En-Nbi, puis le métis arabo-touareg Ben-Messis, enfin et surtout, puisque c'est le seul qu'il nomme dans l'avertissement de son dictionnaire, le scribe bilingue arabo-berbère, Ba Hammou « l'homme du Hoggar sachant le mieux le touareg » écrit-il à un de ses correspondants. Mais aux renseignements fournis par ses répétiteurs, le Père de Foucauld ajoutait tous ceux qu'il recueillait auprès de ses voisins et voisins dans ses séjours à Tamanrasset, à Asekrem comme au cours de ses nombreuses tournées sahariennes. « J'ai été, écrit-il, en 1907 dans

une de ses lettres, plusieurs fois dans les douars passant des heures sous un arbre ou sous une tente au milieu de tous les enfants et les femmes, écrivant des vers et faisant de petits cadeaux ». Son ami, le berbérisant de Motylinski, était venu pendant trois mois, en 1906, le faire profiter de son expérience de linguiste.

Les officiers des postes voisins étaient eux-mêmes mis à contribution pour préciser le sens de tel ou tel terme technique français. A l'un d'eux il demande en 1909, « comment on appelle en français la partie de la jambe du cheval comprise entre l'épaule et le genou ?... marquée en rouge sur le dessin barbare. »

Le dictionnaire touareg-français « développé » n'est donc pas une œuvre hâtive, mais le fruit de longues années d'efforts patients et scrupuleusement consciencieux. Il faudra cependant attendre plus de trente-cinq ans pour voir cette « œuvre magistrale », ainsi que la qualifie André Basset dans sa préface, mise à la disposition des berbérissants et de tous ceux qui s'intéressent à la vie saharienne. N'y a-t-il pas là une nouvelle preuve de l'indifférence et de la négligence dont souffrent les études scientifiques ? Mais, grâce à une subvention du Gouvernement général de l'Algérie, nous voilà enfin en possession depuis 1951, année mémorable pour les berbérissants, d'un dictionnaire touareg-français (dialecte de l'Ahaggar) en quatre gros volumes comptant 2027 pages de 40 lignes d'une écriture menue, celle même du P. de Foucauld puisque c'est son propre manuscrit qui a été reproduit par phototypie.

Que nous apporte cet ouvrage ? La totalité, ou bien près, du vocabulaire employé par les Touareg de l'Ahaggar. Quoique le Père de Foucauld dise qu'il s'agit du « seul dialecte de l'Ahaggar », on y trouve aussi en réalité des mots appartenant en propre aux parlers de l'Aïr, de l'Adrar, des Ioullmeden, du Touat, de Rhat et de Ghadamès.

Le Père de Foucauld affirme d'autre part qu'il n'a relevé que les mots appartenant à la langue des « nobles », considérée par lui comme étant la plus pure. Mais il donne encore très fréquemment les expressions particulières employées par les autres castes. Voilà donc ce qu'est la matière étudiée. Comment nous la présente-t-il ? Les vocables sont groupés, chaque fois qu'il est possible, par familles autour d'une même racine écrite en caractères français adaptés et en caractères touaregs appelés *tifinağ*. Ces racines sont classées dans l'ordre alphabétique français. Les mots sont notés selon leur prononciation la plus courante dans l'Ahaggar ; s'il existe d'autres prononciations, elles sont données entre parenthèses. Chaque mot est accompagné de tous les renseignements grammaticaux indispensables à son utilisation : par exemple, pour les noms, forme dite d'annexion et pluriel ou pluriels ; pour les verbes, type de conjugaison, régimes et prépositions qui les accompagnent. Notons tout de suite qu'un appendice de

28 pages donne le tableau de 266 types de conjugaison de verbes « réguliers, primitifs et dérivés ». Lorsque le mot a été ainsi caractérisé grammaticalement, il est défini sémantiquement : ses différents sens propres et dérivés sont expliqués et souvent illustrés d'exemples ou éclairés de croquis.

Et tout ce travail est fait avec un soin, une précision, et une minutie admirables. Pour en donner une idée on ne saurait mieux faire que de reproduire ici un article pris parmi les moins longs. Il s'agit du verbe *muzzu* (t. III, p. 1268). Après nous avoir dit en abrégé que c'était un verbe neutre, primaire, se conjuguant selon le type 107 comme *bubbu* et que ses différentes formes à la 3^e pers. du masc. sing. étaient *yemmūzza*, *yemmūzza*, *éd yemmuzzu*, *ur yemmuzza*, l'auteur en aborde la définition : « être spacieux (le sujet étant un lieu) ; signifie qu'un lieu est, en tous sens, d'une étendue grande ou assez grande, relativement à sa nature. Se dit de lieux quelconques, de l'ombre d'un arbre, d'une tente, d'une chambre, d'une maison, d'un jardin, d'une vallée, d'un plateau, d'une plaine, d'un désert, d'une contrée, d'un pays de n'importe quelle étendue, etc. Au figuré, le sujet étant une personne, l'âme, le caractère, le cœur, « être ouvert (être franc et sincère) ; être gai, être aimable ; être avenant ; être indulgent ; être doux (être sans sévérité ni dureté ; être large (être sans avarice et donner volontiers, v. *alu*). » Cela fait il cite et définit trois verbes et deux noms dérivés du verbe primitif.

On concevra aisément qu'avec un tel souci de précision le Père de Foucauld soit amené à consacrer de longs articles aux mots les plus importants ou les plus courants. Le verbe *enker* et ses dérivés ont exigé cinq pages ; la préposition *ar* trois pages bourrées d'exemples. De la p. 1448 à la p. 1459, c'est le pronom *wa* et ses variantes qui sont étudiés, et à propos du verbe *enn* « dire », c'est un véritable chapitre de grammaire qui nous est exposé.

Les berbérissants trouveront donc dans le dictionnaire touareg-français non seulement les définitions précises des vocables, mais aussi les renseignements utiles sur les formes grammaticales et sur leur emploi. Cet ouvrage leur sera indispensable pour l'étude des dialectes touareg. Mais ils auront également recours à lui lorsqu'ils essaieront d'éclairer quelque point obscur de tout autre parler. Nul berbérissant, nul comparatiste ne pourra désormais se passer de cet incomparable instrument de travail.

Les arabisants eux-mêmes auront intérêt à le consulter. Il leur fournira des renseignements sur les emprunts faits à l'arabe par le touareg, et leur donnera certains termes particuliers employés par les tribus sahariennes arabophones.

Mais ce n'est pas aux seuls linguistes que le « Dictionnaire français-touareg » peut être utile. Tous ceux qui cherchent à mieux connaître la vie de ces Berbères du Sahara trouveront à y glaner.

C'est bien entendu l'ethnologue et le sociologue qui pourront y faire les plus riches moissons. « Un bon dictionnaire, a dit Paul Rivet, dans le t. VII de l'*Encyclopédie française*, p. 4-42--1, est le plus sûr et le plus complet des documents ethnographiques ». Et c'est le cas pour l'ouvrage du Père de Foucauld. On y trouve les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur la vie des Touareg. Qu'on se reporte par exemple à l'article *imriwen* (t. IV, p. 1551) et on y trouvera décrit « l'ensemble des menus objets que chacun porte toujours sur soi comme un couteau, des ciseaux, une blague à tabac, un petit miroir, des talismans, un briquet, un trousseau de clefs, une pince et une aiguille pour extirper les épines, du fil et des aiguilles, objets que les hommes ou les femmes de l'Ahaggar portent toujours sur eux, partie dans leur poche, partie suspendus à leur cou ». A la page 1271, du t. III, trois figures accompagnent la description du violon monocorde *imzad* ; à la page 1242 du même tome, c'est le croquis d'une coiffure de femme. Sous le vocable *esri* (t. IV, p. 1854) ce sont quelques aspects curieux de la vie sexuelle des Touareg qui sont décrits. Le verbe *esri* qui signifie proprement « faire courir à bride rendue (un cheval) » signifie aussi, par extension « pratiquer la liberté de mœurs, vivre dans l'état de liberté de mœurs ». Et l'auteur, après avoir précisé en quoi consiste cette liberté de mœurs, qui va « des attouchements un peu libres jusqu'aux plus graves », ajoute que « les Kel-Ahaggar connaissent trois états de vie pour les hommes et les femmes qui par leur âge sont en état de courtiser ou d'être courtisés : être marié ; vivre dans la pénitence ; vivre dans l'état de liberté de mœurs ». Mais le Père de Foucauld observe qu'« aucun homme ni aucune femme ne vit dans la pénitence dans l'Ahaggar ; tous les hommes et toutes les femmes qui ne sont pas actuellement mariés vivent dans l'état de liberté de mœurs ». L'article *ahal* (pp. 559-564 du t. II) donne des détails sur les « réunions galantes » où se pratique la liberté des mœurs. Souvent aussi, dans les exemples qu'il nous donne de l'emploi de tel vocable, le Père de Foucauld nous gratifie de la description de scènes pittoresques, véritables petites tranches de vie touarègue. C'est ainsi qu'à la page 1269 du t. III, sous le nom *temmaz* « défi », il nous rapporte les propos de deux Touareg se défiant au combat. En voici quelques-uns dans leur version française : « Je te défie ! allons ensemble dans un lieu désert (pour nous battre). — Toi aussi, je te défie ! allons ensemble (nous battre) ! je te méprise, je méprise ton défi. — Moi, ma petite chienne qui n'a pas six mois méprise ton défi ».

Certaines définitions enfin nous font connaître la psychologie des Touareg. Voici, par exemple, ce que nous dit le Père de Foucauld du verbe *mutteset*, t. III, p. 1266 : « *Mutteset* » éprouver un effroi involontaire et irraisonné de (certaines choses, telles que : marcher seul la nuit, être seul la nuit, passer près d'un cimetière la nuit, passer seul de nuit dans un lieu

qu'on dit hanté d'esprits et de revenants ; certaines personnes, telles que : un fou, un épileptique, un lépreux ; certains animaux, tels que : un serpent, une chauve-souris, une araignée). Ne peut avoir pour sujet que des personnes. L'effroi irraisonné exprimé par *mulleset*, n'exclut pas le courage : il peut être éprouvé par les âmes les plus courageuses, qui, tout en l'éprouvant le surmontent. *Mulleset* ne s'emploie pas pour exprimer la crainte qu'inspirent la mort, la maladie, les blessures, la faim, la soif, le déshonneur, l'enfer, le péché, Dieu, les parents, les maîtres, etc; il ne s'emploie que pour exprimer l'effroi involontaire et irraisonné que cause ce qui a en soi une certaine horreur mystérieuse ou quelque chose de hideux. Voir *uksad* ». Que faut-il le plus admirer dans cette définition ou la connaissance précise qu'elle suppose de l'âme touarègue, ou l'art avec lequel sont décrits ces sentiments et leurs nuances ? Psychologues et sociologues ne trouveront-ils pas là de précieux renseignements ?

Les géographes eux y trouveront précisés les sens des différents termes du vocabulaire géographique employé par les Touareg. Voici, par exemple, une définition de l'*asrir* : C'est un « terrain plat, dur et stérile, couvert de petits cailloux, sans grosses pierres, roche, ni végétation (de dimension quelconque. Un *asrir* peut avoir quelques centaines de mètres ou plusieurs centaines de kilomètres de long » (t. IV, p. 1856). La *ténéré* « plaine » et ses différentes variétés sont décrites avec une précision analogue de la p. 1397 à la p. 1399. Plus loin, p. 1437, la *tānezruft* y est distinguée de la *ténéré*, l'*agama*, l'*ağlal*, l'*émesker*, l'*ameskur*, l'*asyaf*, l'*étekkel* tous ces termes s'appliquant à des plaines particulières. Et l'on pourrait multiplier les exemples semblables.

Les naturalistes à leur tour pourront puiser dans le dictionnaire touareg-français des renseignements les plus utiles sur la flore et la faune de l'Ahaggar. Et cependant le P. de Foucauld, avec sa modestie coutumière, avait déclaré dans son avertissement : « Les principales lacunes sont dans les mots botaniques, zoologiques, anatomiques... ». La lecture du dictionnaire ne laisse pas cette impression. Voici par exemple ce qu'on trouve sous *tānekfayt* « nom d'une plante non persistante (*eruka aurea* Batt.) (ar. *ħarra*) ; la *tānekfayt* est un bon fourrage pour le bétail, elle pousse à l'état sauvage dans l'Ahaggar ; on la cultive dans le *Tidikelt* et le *Touat* » (t. III, p. 1372).

Le médecin lui-même trouvera à glaner dans le dictionnaire. Les troubles physiques, les maladies, y sont décrits par le Père de Foucauld avec sa précision coutumière. Voici par exemple ce qu'il nous dit, p. 1267 du t. III du verbe *metetti* : « avoir un éblouissement (avoir un étourdissement léger mêlé de troubles dans la vue ; avoir un étourdissement ; avoir une syncope. S'emploie pour exprimer tous les éblouissements dans lesquels on garde toute sa connaissance, jusqu'aux fortes syncopes dans lesquelles

on la perd complètement ». Et l'auteur nous renvoie au verbe *lehweq* (t. III, p. 1014) qu'il définit avec la même précision en le distinguant de *meletti*, de *gluǰel*, de *ngulef* et de *ehled*, verbes de sens voisins.

Si on ajoute que l'économiste et l'historien pourront eux aussi, à un degré moindre il est vrai, récolter quelques détails intéressants dans le dictionnaire, on aura montré suffisamment quel trésor inépuisable vient d'être mis à notre disposition.

On a fait à l'ouvrage du Père de Foucauld quelques critiques. On a regretté que l'auteur n'y ait pas distingué dans ses graphies *i* voyelle de *y* consonne, ni *u* voyelle de *w* consonne. On lui a reproché d'avoir appelé « présent » ce qui serait un « prétérit intensif » et d'avoir qualifié « d'indicatif » un « mode passe-partout » qui n'aurait rien de commun avec l'indicatif. Tout cela est possible. Mais nous pensons que les nombreux exemples que nous fournit le Père de Foucauld de ces pseudo-présents et de ces pseudo-indicatifs permettront aisément aux spécialistes d'en déterminer la valeur exacte. Le péché est véniel et les mérites immenses. A parcourir ces quatre volumes si riches et si précis, à se rappeler le long et patient travail dont ils sont le fruit, on ne songe guère à la critique mais on se sent pénétré d'un sentiment de respectueuse admiration.

Arsène Roux.

André BASSET. — *La langue berbère* (Extrait du « Handbook of African Languages » de l'International African Institute), Oxford, 1952, grand in-8°, 72 pages et une carte.

En 1928, dans son ouvrage *La langue berbère. Morphologie. Le verbe. Etudes de thèmes*, André Basset signalait, p. xi, qu'« en regard de multiples monographies » il n'existait pas, en dehors de l'essai tenté par René Basset en 1894, dans ses *Etudes sur les dialectes berbères*, de synthèse récente de ces dialectes. Et il soulignait « que la tâche la plus urgente, celle qui permettra aux études berbères de faire un progrès nouveau, c'était « de mettre un peu d'ordre dans tous ces faits patiemment et consciencieusement recueillis, mais jusqu'ici non confrontés entre eux ».

C'était à une mise en ordre de ce genre qu'il se livrait pour les thèmes verbaux, dans l'ouvrage signalé plus haut.

Vingt ans après, dans l'ouvrage collectif consacré à la commémoration du « Cent-cinquantième de l'École des Langues orientales » (Paris, Imprimerie nationale, 1948), il présentait un tableau d'ensemble sommaire du phonétisme, de la morphologie et du lexique berbères. C'est ce même travail qu'André Basset reprend en 1952, dans un volume d'une collection plus abordable, celle que l'International African Institute consacre aux langues africaines. Cet ouvrage intitulé *La langue berbère* est un peu plus

étendu que le précédent. Mais sur certains points, il est moins détaillé et moins précis que celui de 1948. C'est ainsi que la grande page, consacrée en 1948 à l'examen des chances d'avenir du berbère, est réduite en 1951 à un paragraphe de six lignes dont la conclusion, au surplus, n'est pas entièrement d'accord avec les vues exprimées quelques années plus tôt. En 1948, « l'eupéanisation de l'Afrique du Nord, après avoir fait marquer un temps d'arrêt au recul du berbère, semble devoir en précipiter la décadence et en entraîner la disparition » (p. 264). Trois ans plus tard « sauf en de rares points, le berbère est toujours et partout bien vivant » (p. 4).

Dans l'Introduction, André Basset fait d'abord la critique des matériaux qu'il a utilisés. Il s'y montre assez sévère pour ses devanciers et pour ses contemporains. S'il évoque les travaux de « professionnels éprouvés », il parle aussi d'« amateurs maladroits », de « documentation en vrac » et de « vaste fatras ».

Sans doute a-t-il partiellement raison de souligner la valeur très inégale des matériaux que lui ont fournis et lui fournissent encore les berbérisants. Mais n'eût-il pas été équitable de rappeler, à leur décharge, dans quelles conditions et souvent avec quelle préparation insuffisante, professionnels et amateurs, ont travaillé « patiemment et consciencieusement » à « l'œuvre admirable » réalisée depuis un siècle environ. Ces dernières expressions sont celles dont se servait André Basset dans l'Avant-Propos de « La langue berbère » de 1928.

Après avoir critiqué la valeur des matériaux amassés, et constaté qu'ils sont « peu de choses à côté de ce qui reste à recueillir », André Basset brosse un tableau assez sommaire de la répartition géographique des parlers berbères actuels. On aurait souhaité, pour le Maroc notamment, un peu plus de précision : souligner, par exemple, que les tribus berbérophones n'y sont pas cantonnées dans les zones de résistance que constituent les montagnes, mais débordent largement dans les plaines où elles s'approchent des cités. Il est vrai que l'auteur nous renvoie, pour plus de détails, à ses diverses études sur la répartition des berbérophones en Afrique du Nord, au Sahara, au Soudan et au Sénégal. Il eût été plus pratique pour le lecteur de retrouver, regroupés ici, dans ce travail d'ensemble, des renseignements épars à travers des ouvrages et des revues.

Un bref chapitre de six pages est consacré à l'exposé des principaux caractères du système phonétique berbère. La morphologie et la syntaxe sont plus longuement traitées : 31 pages sur les 72 que comporte l'ouvrage. Le vocabulaire, lui, est rapidement passé en revue : 3 pages à peine. Une seule pour l'écriture. Quant au résumé de ce que l'on sait sur le libyque et le guanche, et sur les tentatives de rattachement du berbère à différentes familles de langues, il est donné en deux pages. Puis viennent 6 cartons de géographie linguistique accompagnés de 2 pages de commentaire. Le tout

est complété par une bibliographie de 15 pages et une carte de localisation des points et des îlots berbérophones.

C'est dire qu'André Basset nous a fourni un ouvrage extrêmement condensé. Il a certainement voulu se borner aux grandes lignes et aux faits les plus caractéristiques. Il nous les expose, certes avec concision, mais aussi avec clarté. Son travail sera très utile. Il vient combler une lacune que les linguistes ne cessaient de déplorer. Berbérisants et comparatistes y trouveront désormais l'exposé d'ensemble qui leur manquait jusqu'ici. La bibliographie abondante et méthodique qui termine l'ouvrage leur fournira toutes les indications utiles à des recherches plus poussées. Il convient donc de louer André Basset de l'effort qu'il vient d'accomplir. Il a rendu un grand service aux études berbères.

Nous permettra-t-il cependant de lui soumettre, en ne songeant qu'à l'intérêt de ces mêmes études, quelques observations et quelques vœux ?

Dans le chapitre consacré à la phonétique, André Basset écarte du « système fondamental tel qu'il se dégage de la comparaison des parlers » un certain nombre de consonnes telles que la sifflante sourde emphatique *ʒ*, les pharyngales sonore *ε* et sourde *ħ*, la laryngale *h* en son autonome, la vélaire spirante sourde *ħ*, l'occlusive vélaire sourde *q*, la dentale sourde, occlusive et emphatique *ʔ*. Il rend les « très nombreux emprunts de vocabulaire à l'arabe » responsables de la présence de ces consonnes dans les parlers actuels. Il me semble que l'ignorance où nous sommes du système consonantique berbère préislamique et l'existence dans la plupart des parlers, non seulement dans le vocabulaire emprunté à l'arabe mais encore dans le fond berbère et dans les morphèmes, des consonnes incriminées, ne permettent pas d'accueillir sans réserve et jusqu'à plus ample informé, la conclusion d'André Basset.

D'autres points de l'exposé du système phonétique mériteraient aussi un examen attentif. Mais nous nous bornerons à regretter que dans cet exposé André Basset n'ait pas fait aux phénomènes d'altération des consonnes : assimilation et dissimilation, par exemple, la place qu'ils méritent. Certaines de ces assimilations, celles de la nasale *n* à la sonante vélaire *w* ou à la sonante palatale *y* subséquente, pourraient expliquer, comme nous l'avons déjà signalé ailleurs, des formes curieuses de l'état d'annexion ou état construit des noms. Ces formes qu'André Basset appelle des états d'annexion renforcés seraient dues à notre avis à l'assimilation de la préposition *n* à la sonante initiale du nom à l'état construit : *w-waman* des parlers marocains, serait mis, par exemple, pour *n-waman* et *b-bwalim* des parlers kabyles pourrait provenir de *ew-walim*, mis lui-même pour *n-walim*.

Sur le chapitre consacré à la morphologie nous aurions également à présenter quelques observations. Voici les principales. Est-il absolument démontré que les voyelles en berbère n'aient jamais qu'un rôle morpholo-

gique ? Tout en admettant que le rôle des consonnes dans la constitution d'un mot berbère soit plus important sémantiquement que celui des voyelles, on doit cependant mettre en garde contre une affirmation trop absolue à cet égard. La voyelle n'est pas réduite en berbère à exprimer des seules valeurs morphologiques, mais aussi, à un moindre degré sans doute, des valeurs sémantiques : au radical consonantique *G-R*, par exemple, dans les parlers du Sud-Ouest marocain se rattachent les verbes : *ger* « jeter », *ager* « être plus important que », les noms *iger* « champ », *agru* « grenouille » etc.

Dans le paragraphe consacré à l'expression du nombre dans les noms nous pensons qu'il eût été bon de faire connaître l'emploi en de nombreux points du domaine berbérophone d'un élément préposé, *id* ou ses variantes. Le procédé est encore bien vivant.

Sur l'absence en berbère de véritables pronoms relatifs, nous aurions quelques réserves à formuler. Que l'on se refuse à distinguer les pronoms relatifs des pronoms démonstratifs c'est acceptable du seul point de vue d'un critère formel. Mais en recourant à un critère fonctionnel la distinction devient possible. Quoiqu'il en soit la question mériterait, après un examen approfondi et une comparaison interdialectale, d'être rattachée au problème si important de la forme participiale. On aurait souhaité que cette forme participiale, si caractéristique de la langue berbère, fût traitée plus longuement dans l'exposé d'André Basset. Un inventaire même rapide des participes utilisés dans les parlers actuels et dans les textes arabo-berbères anciens, lui aurait permis de nous présenter un tableau plus complet de ce chapitre essentiel de la grammaire berbère.

L'étude des verbes d'état ou verbes de qualité eût gagné elle aussi à être appuyée sur une comparaison interdialectale. Nous nous permettons de rappeler, à ce propos, que l'existence chez les Ighezran marocains d'une conjugaison particulière des verbes d'état a été signalée par nous en 1935 dans un article du « Bulletin de la Société de linguistique de Paris » sur « Le verbe dans le parler berbère des Ighezran, Beni Alaham et Marmoucha ». On peut regretter d'autre part que le rôle important joué par les verbes auxiliaires dans l'expression du futur n'ait pas été assez marqué.

Il n'eût pas été inutile, enfin, d'indiquer même brièvement que les parlers du Sud-Ouest marocain employaient une forme d'optatif à désinence *-il* suffixée.

Dans les trois pages qu'il consacre à l'étude d'ensemble du vocabulaire berbère, l'auteur n'a pas pu nous en décrire avec précision tous les caractères. Il a dû se borner à quelques vues générales et succinctes. Il a signalé enfin quelles étaient encore nos lacunes dans la connaissance du matériel lexical berbère. Peut-être n'a-t-il pas assez souligné combien nous fait défaut une étude méthodique et détaillée des très nombreux emprunts

faits par le berbère à l'arabe classique comme aux dialectes arabes ?

Dans son examen de la situation géographique du berbère, André Basset revient sur une idée qu'il a exprimée maintes fois, en 1928 dans sa première « Langue berbère », en 1948, dans le chapitre « Berbère » de l'ouvrage publié pour le cent-cinquantième de l'École des langues orientales, en 1950, dans les observations que rapporte Sever Pop, dans le 2^e volume de l'ouvrage consacré à « la dialectologie » (Louvain). Pour André Basset, le berbère actuel est constitué par une « poussière de parlers », langues de groupes linguistiques souvent minuscules. Le nombre de ces parlers serait « de quatre à cinq mille peut-être pour quelque cinq millions d'individus ». Les dialectes, s'il s'en trouvait, seraient des ensembles de parlers. « Mais il n'y a pas proprement de dialecte en berbère, il n'y a que des faits dialectaux ». C'est là, croyons-nous, une affirmation trop absolue. André Basset lui-même lui apporte quelque atténuation lorsqu'il reconnaît explicitement l'existence d'un dialecte touareg, lorsqu'il admet que les berbérophones ont « çà et là le sens du dialecte, ainsi pour la Grande et la Petite Kabylie ». Il est vrai qu'il ajoute qu'en serrant les faits de près « on s'aperçoit qu'il ne s'agit jamais que d'une impression reposant sur tels ou tels détails arbitrairement retenus et isolés » (chapitre « Berbère » de l'ouvrage collectif plus haut, p. 253). Cependant, que les aires d'emploi de tel ou tel phonème ou de tel ou tel vocable ne se recouvrent pas exactement, il n'y a rien là de bien surprenant. Ne pourrait-on pas faire entrer en ligne de compte l'existence sur un territoire donné ou dans un groupe de parlers donnés, d'une somme de concordances l'emportant sur la somme des divergences ? Ne conviendrait-il pas non plus de prendre en considération la possibilité pour les usagers de se comprendre sans difficulté ? Or ces conditions : majorité de points communs, minorité de discordances, intercompréhension aisée, sont réalisées dans un certain nombre de zones du domaine berbérophone. Nous avons signalé en 1928 dans un article consacré aux *Imdyazen* que ces aèdes berbères parcouraient, en restant compris de leurs auditoires, toute une aire linguistique s'étendant à ce que l'on appelle communément le Maroc central. Les élèves du Collège berbère d'Azrou provenant des différentes tribus de cette région se comprennent sans difficulté tout en se servant de leurs propres parlers. N'est-il donc pas légitime de donner à l'ensemble de ces parlers le nom de dialecte ? Ne peut-on en faire autant pour les parlers du Sud-Ouest marocain, où la situation est semblable et où, au surplus toute une littérature écrite, puis récitée, reste accessible à l'ensemble des berbérophones de ce groupe ? Ne trouverait-on pas en Algérie des cas analogues dans le Mزاب, par exemple, et peut-être dans l'Aurès ? Nous pensons donc qu'il y a là une notion qui mériterait un examen approfondi portant à la fois sur la phonétique, la morphologie et le vocabulaire.

Nous ne pourrions non plus porter de jugement valable sur l'importance et l'intérêt de la littérature écrite berbère qu'après en avoir fait un inventaire complet et une étude sérieuse. Jusqu'ici seuls quelques ouvrages ont été édités et traduits. Ils ne peuvent suffire à justifier les appréciations assez sévères émises à l'encontre des manuscrits arabo-berbères. Dans une communication que nous avons faite en 1948 au XXI^e congrès international des orientalistes et dont le résumé a paru dans les actes de ce congrès, nous avons appelé l'attention des berbérissants sur l'intérêt que présentait cette littérature écrite. André Basset se borne à reconnaître que ces manuscrits « sont formellement intéressants à étudier : ils témoignent en effet d'une adaptation de l'alphabet à une langue dont les sons ne sont pas toujours identiques à ceux de l'arabe ». Ces manuscrits nous apportent davantage : ils nous fournissent des renseignements sur les états antérieurs de la langue. Dans l'un d'eux, écrit par un certain *Aznag* au xvi^e siècle, on trouve des vocables et des formes tombées aujourd'hui en désuétude. Ils nous invitent donc à n'admettre qu'avec prudence l'affirmation selon laquelle le berbère serait « depuis longtemps » une langue de « forte stabilité apparente ». Sans vouloir discuter ici, le témoignage, invoqué par André Basset à l'appui de son opinion, des phrases berbères du xii^e siècle que nous rapportent les « Documents inédits d'histoire almohade » publiés par Lévi-Provençal, nous nous bornerons à faire observer que tant que nous ne disposerons pas sur le berbère ancien de documents suffisants nous devons sagement poser le problème sans le résoudre.

* * *

Toutes ces observations qui pourront apparaître comme trop minutieuses et dépassant le cadre d'un simple compte rendu, ont été présentées, non pour diminuer les mérites d'André Basset, nous avons déjà affirmé qu'ils étaient très grands, mais simplement pour rappeler la complexité d'une langue que le tableau volontairement schématique d'André Basset risquerait de masquer. Nous avons voulu enfin souligner combien de points restent obscurs et combien de problèmes attendent encore une solution.

Faut-il s'étonner de cette situation ? La pénurie de documents ou leur insuffisance, l'absence trop fréquente d'études interdialectales, l'ignorance où nous sommes encore des états antérieurs de la langue, sont autant d'obstacles à l'élaboration d'une étude d'ensemble pleinement satisfaisante. André Basset a souligné lui-même à différentes reprises, dans ses articles et ses communications, l'importance de ces difficultés. Sur les 4 à 5 mille parlers berbères, écrit-il à la première page de l'ouvrage examiné « c'est à peine si nous disposons d'une étude profonde, celle du Père

de Foucauld pour les Touareg de l'Ahaggar, d'une dizaine d'études poussées et d'une cinquantaine d'études plus ou moins embryonnaires, pour ne pas tenir compte ici de mes propres enquêtes de géographie linguistique qui, elles, ont actuellement touché quelque 1400 points, mais le plus souvent pour un vocabulaire très limité de cent à deux cents mots concernant le corps humain et les animaux domestiques. Il en résulte qu'à l'heure actuelle nos généralisations sont toujours soumises à un sérieux aléa ». D'autres berbérissants portent sur certaines parties des études berbères des jugements aussi sévères. « On attend encore une phonétique berbère » écrit M. Lionel Galand dans son article « La phonétique en dialectologie berbère » publié en 1953 dans *Orbis*, t. II, n° 1. André Basset avait déjà écrit à la page 5 de l'ouvrage cité plus haut : « Les berbérissants n'ont guère été des phonéticiens ».

Il était donc difficile dans ces conditions de fournir une description complète et sûre de la phonétique, de la grammaire et du vocabulaire du berbère commun. André Basset a eu cependant la hardiesse et le mérite de le tenter. Tous ceux qui, de près ou de loin s'intéressent au berbère lui en seront reconnaissants.

Souhaitons qu'en revanche des berbérissants en nombre sans cesse accru et avec des moyens de travail toujours améliorés, multiplient les collectes de faits linguistiques, les récoltes de textes, les monographies de parlers, les dépouillements méthodiques des documents anciens, les études interdialectales, et fournissent ainsi l'occasion et la possibilité, de renouveler périodiquement ces inventaires utiles de nos connaissances et... de nos lacunes.

Arsène Roux.

J. M. DALLET, des Pères blancs. — *Le verbe kabyle. Parlers des At-Mangellat. t. I. Formes simples* (Fort-National, 1953).

Les Pères blancs et les Sœurs blanches, en Afrique du Nord, suivent les recommandations de leur fondateur le Cardinal Lavigerie et le grand exemple du Père de Foucauld : ils étudient le berbère.

Le 1^{er} avril 1946, ils ont créé à Fort-National, dans la Grande Kabylie un « centre d'études berbères ». Là, sous la direction du R. P. Dallet, toute une équipe de chercheurs se livre à la collecte des faits linguistiques, recueille des textes et publie, avec les moyens du bord (ronéotypie) les résultats de ces travaux dans un fichier de documentation berbère. La collection déjà importante, comprend des études grammaticales, des vocabulaires, des contes, des légendes, des chansons populaires et surtout des textes décrivant la vie des Berbères. Ces études portent principalement sur les parlers kabyles mais s'intéressent également aux dialectes du Mزاب

et de Ouargla. Il y a là pour les berbérissants une mine très riche de matériaux recueillis et notés avec soin et méthode.

Or l'animateur du Centre, le R. P. Dallet, vient l'année dernière, de nous doter du premier volume du complément nécessaire à cette collection. Il s'agit de l'ouvrage « Le verbe kabyle, lexique partiel du parler des At-Mangellat (I Formes simples) ». Ce travail est dû à douze années de patients et longs efforts. L'auteur nous indique dans quelles conditions il a pu être réalisé et il rend hommage au mérite de ses devanciers et de ses collaborateurs.

Les verbes étudiés dans ce recueil sont au nombre de 3532. Dans la première partie ils sont classés en tenant compte de l'ordre alphabétique des consonnes radicales. Chaque verbe est accompagné des indications grammaticales utiles. Les différentes formes sont données schématiquement puis développées. Les différentes significations propres et figurées sont ensuite expliquées et illustrées très heureusement de nombreux exemples : phrases courantes, proverbes, extraits de chansons populaires. Les quelques chiffres suivants marqueront l'abondance des exemples cités : le verbe *nej* (p. 194) en compte 11 ; le verbe *ddu* (p. 40), 23 ; le verbe *awi* (p. 314) 41 et le verbe *efk* (p. 65) une cinquantaine.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage les verbes sont classés selon des principes analogues à ceux qu'ont appliqués André Basset et A. Picard dans leurs « Eléments de grammaire berbère-Kabylie-Irjen ». Ils sont rangés par « groupes ». Chaque groupe rassemble les verbes ayant une même structure consonantique et vocalique. Le groupe se subdivise à son tour en sous-groupes fondés sur les différentes manières d'obtenir les thèmes de prétérit négatif et d'aoriste intensif. Les sous-groupes peuvent enfin comporter plusieurs séries et même des sous-séries.

C'est dire que l'analyse et la classification des thèmes verbaux ont été poussées très loin. Il en résulte pour le lecteur une impression de complexité extrême. Peut-être aurait-on pu essayer de dégager de cet ensemble touffu quelques lignes plus générales ? Mais il faut reconnaître que la grande variété des thèmes verbaux berbères se prête mal aux simplifications.

Un « index récapitulatif français-kabyle » vient compléter l'ouvrage et faire de lui un instrument de travail commode et indispensable aux berbérissants. Ils auront là, à leur disposition, une masse importante de matériaux linguistiques sûrs, et soigneusement notés.

Est-il nécessaire d'ajouter que les ethnographes et les sociologues trouveront dans les différents articles de ce dictionnaire les renseignements les plus intéressants sur la vie des Kabyles ? A la p. 2, sous le verbe 10, ils y apprendront par exemple ce que pensent ces Berbères de la polygamie : « la maison où il n'y a qu'une femme est en paix ; celle du bigame a besoin

d'appui ; le ménage où il y a trois femme est en butte à toutes les difficultés ». Le verbe 431 de la p. 41 leur fera connaître la formule à employer pour écarter de soi les fâcheux effets d'imprécations ou d'injures entendues. L'historien lui-même y glanera des allusions à des faits historiques locaux : répression qui suivit la révolte de 1870 (p. 41, verbe 388), querelles politiques lors de l'établissement des limites communales.

Il faut regretter qu'un ouvrage si important et si utile n'ait pas pu être édité dans des conditions normales et que, pour le faire paraître, les Pères Blancs aient dû utiliser les moyens réduits d'impression dont ils disposent à Fort-National. Certes la présentation du « Verbe Kabyle » est des plus soignées et fait honneur à tous les bons ouvriers qui y ont travaillé. Mais des caractères moins menus, et un texte plus aéré en auraient rendu la lecture plus aisée. Il y aurait eu intérêt également à donner texte berbère et texte français dans des caractères différents.

On entend bien qu'il ne s'agit pas pour nous de formuler des reproches. Nous connaissons trop, par expérience, les difficultés auxquelles se heurtent les berbérissants désireux de publier les résultats de leurs recherches. Nous voulons simplement, une fois de plus, appeler l'attention des autorités responsables sur cette situation alarmante.

Il est probable que si le P. Dallet avait pu faire éditer son ouvrage dans une imprimerie bien outillée, il n'aurait pas utilisé un système de transcription bien différent de celui qu'adoptent actuellement la plupart des berbérissants, arabisants et comparatistes, et s'éloignant même de celui qu'on trouve dans les « Eléments de grammaire berbère » d'André Basset et A. Picard. Les étudiants et les chercheurs sont déroutés et souvent rebutés par la trop grande diversité des graphies utilisées dans la notation des parlers berbères. Nous pensons qu'il serait utile et urgent que les berbérissants pussent un jour se mettre d'accord sur un système commun.

Mais dans le cadre même du système de transcription adopté par le P. Dallet nous voudrions lui soumettre quelques observations concernant des notations. Il est évident que nous le ferons, guidé par le seul souci d'être utile.

On doit regretter que la nécessité ou le désir de ne pas trop surcharger le texte berbère n'ait pas permis à l'auteur, si précis par ailleurs, de noter les différentes nuances des timbres vocaliques. Si bien que dans une phrase comme : *yebreq zdał walln-iw amm-errsaš* (p. 13, verbe 112) les différents timbres de la voyelle *a* ne sont pas distingués dans la graphie.

Certaines notations apparaissent douteuses. N'aurait-on pas, par exemple : *lɛbbūll* au lieu de *lɛbbuļ* (p. 13, verbe 110), *liļ-is* au lieu de *lił-is* (p. 13, verbe 110), *lajal* au lieu de *lajaļ* (p. 46, verbe 439), *amm* au lieu de *am* (p. 41, verbe 386) (c'est *amm* que l'on trouve aux pages 15, 48 et 79).

D'autres restent obscures parce que non expliquées dans la présentation du tableau de transcription. Ainsi la voyelle *i* placée en exposant dans les phrases *ziġ Rebbⁱ ur yeġlis ara*, (p. 315, verbe 2988), *win mⁱ ur yedġ hiġ* (p. 41, verbe 388).

Certaines demanderaient à être précisées. On lit à la page 83, à l'article 789 : *ag^wem, ad-yag^wem, yetlag^wem, yugem, uryug^wim, ag^wam...* Et l'auteur ajoute : « la vélarisation de *g* est bien attestée devant *e* et *a*, douteuse devant *i* et *m* ». Il avait déjà dit à propos du verbe *ag^wad* (p. 81, verbe 764) : « la vélarisation toujours sensible aux aoristes semble facultative au prétérit ». Au Maroc, dans certains parlers du Sud-Ouest on entend : *ag^wem, yugem, ur-yugim, ra-yag^wem, ar-illag^wem, agg^wam*. La vélarisation n'y dépend pas de la conjugaison de verbe à l'aoriste ou au prétérit mais du simple voisinage vocalique.

Ne serait-il pas plus rationnel et plus clair de séparer dans l'écriture les mots autonomes composant la phrase et noter par exemple :

ad-yeblu au lieu de *adyeblu* (p. 6, verbe 50), *yenna-y-as* au lieu de *yenna yas* (p. 61, verbe 581), *ġedda t-tiṣliġ* au lieu de *ġedda tiṣliġ* (p. 40, verbe 383), *ġek-k* au lieu de *ġekk* (p. 11, verbe 89). Cette manière d'écrire est d'ailleurs adoptée par André Basset et André Picard dans leurs « *Éléments de grammaire berbère* » où l'on trouve notamment : *aġ-gezmej, anġ-as, a-y-a ġriġ, nukni ġ-yemma-k*.

C'est au nom de ce même principe que nous proposerions d'écrire : *amm* (ou *am*) *eġ ġuqalt b^w-b^waman* au lieu de *am eġ ġuqalt b^wb^waman* (p. 14, verbe 117), et *uċċi-g-gilġan ġ-aġeggel* au lieu de *uċċi ggilġan ġ-aġeggel* (p. 62, verbe 597). Nous pensons en effet que nous n'avons pas affaire dans *b^wb^waman* et *ggilġan* aux seuls noms *aman* et *ilġan* à l'état construit, même si on appelle cet état construit « état d'annexion renforcée », mais à ces noms à l'état construit précédés de la préposition *n* altérée par le voisinage consonantique. *-b^w-b^waman* proviendrait de *w-waman* par un phénomène analogue à celui de *yewweġ* donnant *yebbeweġ*, et *w-waman* lui-même serait dû à l'assimilation, attestée dans nombre de parlers berbères comme, d'ailleurs, en arabe classique, de la nasale *n* (préposition) à la semi-voyelle *w* (du nom de *aman* à l'état construit).

g-gilġan, lui, proviendrait de *y-yilġan* par un phénomène analogue à celui de *ṣeyyeġ* devenant *ṣeggeġ* et *y-yilġan* lui-même serait dû à l'assimilation, attestée dans nombre de parlers berbères comme, d'ailleurs, en arabe classique, de la nasale *n* (préposition) à la semi-voyelle *y* (du nom *ilġan* à l'état construit). Nous avons déjà eu l'occasion de signaler dans nos différentes publications ces phénomènes d'assimilation et l'influence qu'ils exercent sur la préposition d'appartenance *n* qu'ils finissent par masquer. Les berbésants avertis qui s'occupent des parlers kabyles pourront, sur place,

vérifier la valeur des explications que nous venons de proposer au sujet des constructions déclarées jusqu'ici « obscures ».

C'est avec le même désir de contribuer à une meilleure compréhension des dialectes berbères que nous soumettrons encore à l'examen du Père Dallet les quelques réflexions suivantes.

N'aurait-on pas dû signaler pour le groupe VII dit « des verbes de qualité » qu'il s'agissait là, non d'un groupe sémantique, comme pourrait le laisser croire le titre choisi, mais d'un groupe morphologique dans lequel sont rangés des verbes différents par leur consonantisme et leur vocalisme et semblables par les caractères de leur conjugaison ? Autrement dit le principe de conjugaison adopté ici, n'est plus fondé sur la forme du thème d'aoriste, mais sur les caractères du jeu des désinences personnelles de la conjugaison.

N'abuse-t-on pas dans l'étude des verbes quintilitères de l'expression commode mais encore vague de « dérivés expressifs » ? Les points d'interrogation dont ces verbes sont très souvent suivis autoriseraient à le croire. N'aurait-il pas été plus prudent de renvoyer ces hypothèses à une étude d'ensemble des verbes dérivés expressifs et à l'isolement préalable des procédés expressifs ?

Est-il nécessaire dans cette étude des verbes employés en kabyle d'indiquer ceux qui étaient empruntés à l'arabe ? Certes ces renseignements ne sont pas inutiles. Mais n'est-il pas à craindre que le lecteur ne prenne pour un verbe d'origine berbère tout verbe non suivi du verbe arabe qui lui a donné naissance ? Par exemple *bur* (p. 11), *beyye* (p. 16). Inversement, certains verbes donnés comme emprunts arabes ne sont-ils pas des verbes berbères empruntés par l'arabe ? Toute cette question des emprunts faits à l'arabe par les dialectes berbères mériterait une étude approfondie. L'auteur du dictionnaire reconnaît lui-même dans son « Introduction » (p. xxiii) combien ce problème est délicat.

Sur le plan sémantique nous avons peu de remarques à faire. Les définitions très précises et abondamment illustrées d'exemples variés donnent en général toute satisfaction et font très souvent songer à l'œuvre magistrale du Père de Foucauld sur le touareg.

On aurait cependant souhaité avoir toujours à côté du sens figuré le sens littéral de telle expression. L'auteur néglige quelquefois cette précision utile aux lecteurs non avertis. S'il nous dit, par exemple (p. 1, verbe 3) que *iḥubb ayn iḥubb wedrār* signifie « il est accablé de besogne, de soucis » il n'ajoute pas que le sens littéral est : « il porte sur le dos ce que porte la montagne ». Il est vrai que cette phrase est claire. Mais il en est d'autres plus obscures. Ainsi : *berredeġ-l s-umennuġ*, traduit par : « je lui ai lavé la tête d'importance (p. 11, verbe 94), *aḥmaḥen d-aḥmaten, azebbuḍ yebḍalen*, traduit par : « l'intérêt personnel désunit les plus solides amitiés »

(p. 3, verbe 16), etc. etc. Certains exemples enfin n'ont pas été traduits : *ałas n-enneema i d erriġ, a Rebbi barek !* (p. 13, verbe 105), *yetbeyyie ałmalen is* (p. 16, verbe 140).

On regrettera enfin que l'auteur ait été contraint par le temps et sans doute aussi par l'insuffisance des moyens d'impression, de renoncer à donner en même temps que les formes simples du verbe, toutes celles qui en dérivent y compris les noms verbaux.

On ira plus loin, on souhaitera vivement que le P. Dallet et l'équipe qu'il anime mettent prochainement à la disposition des berbérissants un lexique complet des parlers kabyles. L'ouvrage qu'ils viennent de nous offrir est si rempli de mérites qu'il nous fait désirer d'avoir bientôt son complément.

Arsène Roux.

Arsène Roux. — *Choix de versions berbères, Parlers du sud-ouest marocain (Tachelhit)*, Rabat, 1951, III et 49 pages ; et : *Choix de versions berbères, Parlers du Maroc Central (Tamazirht)*, Rabat, 1953, IV et 44 pages (brochures ronéotypées).

J'ai signalé dans « Hespéris », 1950, pp. 177-178, des brochures publiées par M. R., Directeur d'Etudes à l'Institut des Hautes Etudes marocaines, à l'intention des personnes désireuses d'apprendre le berbère. Depuis lors, deux recueils de versions se sont ajoutés à la série. Brochés et ronéotypés comme les précédents, ils reflètent à leur tour les difficultés financières auxquelles se heurtent les publications des berbérissants. Et comme les précédents, ils sont avant tout des instruments pédagogiques.

Il s'agit cette fois de 110 textes : contes, récits moraux ou ethnographiques, qui ont été donnés comme versions aux examens de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. Pour la tachelhit, 26 ont été proposés au Certificat, 20 au Brevet de Berbère (ou au Certificat d'Aptitude à l'Interprétiariat), 9 au Diplôme de Berbère ; le recueil consacré au Maroc Central donne 20 versions du Certificat et 35 versions du Brevet. Professeurs et étudiants pourront donc multiplier les exercices et se faire une idée exacte du niveau des épreuves. Quelques notes ont été jointes aux textes mais ceux-ci, destinés à un travail scolaire, ne sont pas traduits en français. Certaines versions figurent dans les deux recueils (tach. XVIII = tam. XIV ; tach. XX = tam. XV) ; celle du Maroc Central est alors une traduction de l'autre. Il arrive aussi qu'on ait traduit dans un parler du Centre un texte des *Récits, contes et légendes berbères en tachelhit* édités par M. R., Rabat, 1942 (par un nouvel et regrettable effet de la situation que je rappelais plus haut, ce recueil, tiré à trop peu d'exemplaires, est déjà épuisé en

librairie). Ces traductions d'un parler dans l'autre faciliteront aux candidats une étude comparative. Les textes de premier jet auront naturellement la préférence des dialectologues.

Si je mentionne ces derniers, c'est qu'ils pourront faire leur profit de ces documents soigneusement notés, dont l'origine est toujours précisée. Quelques textes de chleuh (VII à X) sont extraits « d'un manuscrit arabo-berbère de morale musulmane » ; leur langue et leur style méritent l'attention (sur de tels manuscrits, cf. A. Roux, *Quelques manuscrits berbères en caractères arabes*, dans « Actes du XXI^e Congrès International des Orientalistes, Paris, 23-31 juillet 1948 », Paris, 1949, pp. 316-317).

Enfin le contenu même des versions intéressera tous ceux qui étudient la littérature populaire et les différents aspects de la vie berbère.

Lionel GALAND.

Robert ASPINION. — *Apprenons le berbère : initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat, Moncho, 1953, 1 vol. in-8°, VIII et 336 pages ; préface du Général d'Armée GUILLAUME, Commissaire Résident Général de France au Maroc.

Les ouvrages de Stumme et du Colonel Justinard étant difficiles à trouver, un seul manuel proprement dit, celui de Laoust, restait à la disposition des personnes désireuses d'étudier le chleuh. Ce manuel a rendu beaucoup de services, mais il est un peu maigre et les incertitudes de sa notation imposent trop de précautions à l'usager. Un nouveau livre n'était donc pas superflu et le Lieutenant-Colonel Aspinion nous présente un « cours d'initiation » qui surpasse nettement celui de Laoust. Ce n'est pas faire injure à la mémoire d'un pionnier que de mesurer ainsi le progrès des études berbères ; il me faudra dire cependant en quoi le nouvel ouvrage ne reflète pas ce progrès aussi complètement qu'on l'eût souhaité. Je ne puis entrer dans le détail du livre ; il me suffira d'évoquer ses caractéristiques et d'ébaucher quelques commentaires.

L'excellente présentation matérielle mérite une mention, les berbéri-sants n'étant plus habitués à de si beau papier, si joliment imprimé. La notation est cohérente et assez détaillée pour un cours d'initiation ; en même temps elle peut fournir une base solide à des études morphologiques. Négligeant volontairement les nuances des voyelles (*ā, â*, etc.) et des consonnes (*l, ls*, etc.), elle est en somme phonologique. Les signes adoptés sont ceux que recommande l'Institut des Hautes Études marocaines. La voyelle d'appui *e* (degré zéro relatif) figure parfois au-dessus de la ligne : cette graphie a le mérite de rappeler que *e* ne possède aucune valeur morphologique, mais on ne voit pas pourquoi l'auteur la réserve à certains cas

(p. 22, note) et écrit *temjart* mais *awtem*. Il est dommage que l'éditeur n'ait pu noter *r* emphatique.

Un seul parler, celui des Aštuken, est à la base de la méthode, mais l'auteur n'a pas osé conserver certains traits qui lui ont paru trop spéciaux. Par ce compromis il prive les dialectologues du document bien localisé qu'il aurait pu leur donner. J'entends bien qu'il n'a pas travaillé pour eux mais, puisqu'il ne craint pas de signaler des variantes dialectales (pp. 29, 76, 102, etc.), n'aurait-il pu réserver le corps du texte aux Aštuken et les notes aux autres parlers ?

L'ouvrage est divisé en trente-sept leçons, quelquefois assez longues. Des exemples accompagnent l'exposé grammatical et il faut féliciter le Lt-Cl A. pour leur nombre et leur variété. Illustrant une quantité de constructions usuelles dont ils font jouer les différents éléments, ils seront plus utiles qu'un long commentaire (pp. 188-191, 296, etc.). Des schémas, des tableaux récapitulatifs, des exercices complètent les leçons. A chaque instant se manifeste le souci, dicté par l'expérience, d'insister sur les questions les plus délicates pour un public de langue française et de prévenir les erreurs les plus communes (le genre des noms, p. 24 ; la traduction de « être », p. 83 ; celle de « y », p. 85 ; celle des adjectifs qualificatifs, pp. 201-203, etc.). La progression est en gros la suivante : le nom, les pronoms et les verbes, les adverbes, conjonctions et prépositions ; en fait cet ordre est souvent bouleversé par les nécessités de l'enseignement. Cela est légitime, mais la « forme d'habitude » n'apparaît-elle pas un peu tard, à la 31^e leçon et après la « forme passive » beaucoup plus rare qu'elle ? Une double table des matières facilite la consultation du livre.

Par contre l'exposé grammatical appelle des réserves dont je veux d'abord définir l'esprit. Voulant répondre par avance à ce que « les linguistes pourront reprocher à cet ouvrage » (p. vii), l'auteur souligne qu'il a voulu seulement « mettre à la disposition de l'étudiant un outil simple et pratique ». Il soulève ainsi un problème bien connu des disciplines plus classiques, celui des rapports mutuels de la recherche et de l'enseignement. Dans le cas d'une langue uniquement parlée, comme le berbère, la situation est particulière : l'absence de tradition écrite et l'incroyable diversité des parlers plongent le professeur dans un embarras qui n'a d'égal que l'effarement des élèves. Il ne peut exiger qu'ils aient la formation grammaticale qui leur permettrait de s'orienter tant bien que mal dans le labyrinthe. Il doit donc *choisir* les documents et les idées qu'il leur apporte et dans ce choix il n'a pas de guide plus sûr que la linguistique. Ou bien veut-on, en s'obstinant dans les errements de berbérisants émérites mais dépassés, créer une routine dans ce domaine encore neuf ?

Personne ne regrettera que le Lt-Cl A. n'ait pas introduit dans son livre les « termes compliqués et les expressions qui visent à l'érudition », auxquels

il réduit malicieusement la linguistique. Mais la simplicité ne dispense pas d'exactitude. Nous lisons que « *s*, toujours sifflant, ne se prononce jamais *z* » (p. 2) : puisque *z* aussi est toujours sifflant, serait-il si pédant de préciser que *s* est une sifflante sourde ? A propos de l'état construit des noms, les étudiants ne comprendraient-ils pas « préfixation de *w* » aussi bien que l'expression impropre « allongement de *u* en *wu* » (p. 21) ? Quant au terme « surallongement » (p. 28), il me paraît aussi « compliqué » que le serait « assimilation », et il est inexact : cf. du reste ce que l'auteur écrit deux lignes plus loin.

Il y a aussi, dans la méthode, un flottement entre les notions spéciales au berbère et d'autres, qui relèvent de la grammaire française. Les titres mêmes des chapitres pourraient faire croire que le berbère possède, non seulement un « état construit », une « forme d'habitude », etc., mais un « comparatif », un « superlatif », une « forme pronominale » du verbe, etc. On prendra garde que cela cache à l'étudiant la véritable structure de la langue et l'on ne devrait parler ici que d'« équivalents » et de « façons de traduire ».

Enfin certains chapitres importants auraient pu bénéficier de résultats désormais acquis par la recherche ; je me bornerai à trois exemples. En ce qui concerne la difficile morphologie du nom, le seul moyen de retrouver une unité et un certain ordre dans les oppositions d'« état » est de s'inspirer de la description publiée, voici longtemps déjà, par M. A. Basset ; je ne dis pas qu'on doive la livrer telle quelle aux débutants, mais comprendront-ils plus facilement la simple énumération des faits et la pseudo-« transformation » (p. 28) de *a* en *u* ? D'autre part les indices de pluriel présentent un parallélisme, que le Lt-CI A. note à plusieurs reprises, entre le masculin et le féminin : on pouvait introduire, là aussi, une certaine unité et ramener les deux chapitres à un seul. Mais c'est à l'exposé sur le verbe que l'appui de la linguistique aurait été le plus précieux. Quoique le problème fondamental de la valeur des formes verbales en berbère ne soit pas encore vraiment résolu, on s'est rapproché de la solution et en tout cas il est bien établi que le système du verbe berbère n'est pas organisé, comme le système français, autour de la notion de temps ; cela ne signifie pas que les Berbères ignorent cette notion, mais ils l'expriment par d'autres procédés que les nôtres. Aussi ne peut-on suivre le Lt-CI A. quand il appelle « temps » les formes verbales du chleuh. Ce terme donne au lecteur une vue inexacte des choses et risque de le déconcerter, puisqu'on doit lui avouer ensuite que la « forme d'habitude », par exemple, « ne situe pas par elle-même l'action dans le temps » (p. 264) et qu'un autre de ces « temps » correspond tantôt à un présent, tantôt à un passé du français (pp. 302-303). On ne peut pas non plus qualifier de « temps » le subjonctif français (p. 120), l'imperatif (p. 117), la forme participiale (p. 280 ; cf. p. 334). N'était-il pas plus

sûr et plus simple de parler de « formes » et de dire aux étudiants, dès l'abord, qu'on ne doit pas s'obstiner à retrouver dans la morphologie berbère toutes les catégories du français ?

Le livre pouvait donc s'adresser aux débutants sans choquer les linguistes et plaire à ceux-ci sans effrayer ceux-là. Cela dit, il y aurait de la mauvaise grâce à ne pas savoir gré au Lt-Cl A. de son initiative ; son livre est là, et je ne mets pas en doute les services qu'il va rendre. Si j'ai plaidé un peu longuement pour la linguistique, c'est qu'on abuse un peu, au Maroc, de l'opposition entre la théorie et la pratique. Faut-il rappeler que les Etats-Unis, où les méthodes de l'analyse linguistique ont été poussées à l'extrême, sont aussi l'un des pays où elles ont reçu, en pleine guerre, le plus d'applications pratiques ?

Lionel GALAND.

Dominik WÖLFEL. — *Die Religionen des vorindogermanischen Europa*, dans *Christus und die Religionen der Erde* (herausg. von Universitätsprofessor DDR. Franz KÖNIG), Wien, Thomas Morus-Press im Verlag Herder, s. d., in-8°, Band I, pp. 163 à 537.

Il y a tout un monde dans l'ouvrage que M. W., professeur d'Université à Vienne, consacre aux « religions de l'Europe pré-indo-européenne ». L'auteur est connu des lecteurs d'« Hespéris » par ses travaux sur les Iles Canaries, dont le présent numéro publie justement un extrait. Mais son nouveau livre mérite d'être signalé ici pour une autre raison : malgré son titre, il ne se limite ni à l'Europe ni à la période pré-indo-européenne, ni même aux religions ; il représente une contribution plus générale à l'histoire des civilisations et, chemin faisant, à l'étude de la communauté méditerranéenne. L'Afrique du Nord a naturellement sa place dans un pareil ensemble.

M. W. définit ainsi l'objet de sa recherche : « Quelles sont les religions de l'Europe pré-indo-européenne dont l'influence s'est exercée en Europe, par héritage ou par voisinage, sur des Indo-Européens ou sur d'autres peuples et s'est poursuivie en pleine période historique et jusqu'à notre époque ? » (p. 167). Laissant de côté le paléolithique et le mésolithique, l'auteur porte son attention sur le néolithique et sur les périodes suivantes. Mais il refuse de s'asservir à une chronologie souvent incertaine et artificielle, pour dégager les grands traits et les conceptions religieuses de la civilisation dite mégalithique. Le premier chapitre est réservé aux pays du nord et de l'ouest de l'Europe, pour lesquels l'archéologie est la source unique ou du moins essentielle (p. 171) ; après avoir passé en revue les différents types de monuments, M. W. étudie grâce à eux le culte des morts,

examine plus particulièrement les diverses régions : le Nord, les Iles Britanniques, la Bretagne, la Péninsule Ibérique, dans laquelle il verrait volontier le berceau de la civilisation mégalithique. Mais cela ne suffit pas. M. W. se tourne alors vers les pays qui joignent à une grande richesse archéologique le précieux complément des textes. Les îles de la Méditerranée occidentale et l'Italie sont étudiées au chapitre II, les civilisations crétoise et mycénienne — l'une partiellement, l'autre tout à fait mégalithique (p. 275) — au chapitre III. Ici l'auteur marque une pause et brosse, au chapitre IV, un tableau des religions de l'Europe pré-indo-européenne où sont distingués plusieurs niveaux : monothéisme, polydémonisme, polythéisme. Le reste du livre est une espèce de vérification : laissant l'Europe, M. W. cherche ailleurs le complément et la confirmation de ses vues. Après le sud-est méditerranéen, Syrie et Palestine, Égypte, Mésopotamie (chapitre V), où les caractères mégalithiques se mêlent à des influences étrangères, voici l'Afrique blanche (moins l'Égypte) : civilisations des Canaries, des Libyens, des Berbères (chapitre VI) et enfin l'Afrique noire, où vit encore sous nos yeux une « colonie » mégalithique (chapitre VII). Il ne reste plus qu'à reprendre les idées directrices en un vigoureux raccourci (chapitre VIII).

On mesure l'ampleur de l'ouvrage. Il s'agit d'éclairer les uns par les autres des phénomènes qui ne tirent leur sens que de cette confrontation. La méthode comparative sert ici, non à restituer des formes disparues, mais à reconnaître des éléments dispersés, altérés ou cachés, en même temps qu'on précise, grâce aux « antiquités vivantes » (p. 267), la direction d'une évolution. De même qu'en géographie linguistique on retrouve sur le terrain les phases d'une évolution phonétique, M. W. observe en Afrique les différents stades de l'évolution religieuse qu'il étudie. Mais on devine les difficultés de l'entreprise. Le nombre des documents à mettre en œuvre n'était pas la moindre et il est probable que leur masse a gêné l'auteur dans la composition du volume. Il est souvent contraint d'anticiper sur un développement. En dépit des titres des chapitres, il mêle l'exposé archéologique et la critique des textes, ou encore la présentation des faits et leur interprétation. Mais pouvait-il et devait-il les séparer rigoureusement ? Ce qui justement anime et clarifie l'exposé, c'est la reprise continue des idées directrices. M. W. les esquisse dès le début et ne les perd jamais de vue, si bien que le lecteur se laisse guider par elles. Une autre difficulté était le recours inévitable à toute sorte de disciplines, archéologie, linguistique, étruscologie, etc. Guetté par les spécialistes, l'auteur a bravé le péril et s'est armé de modestie, non sans une pointe d'humour viennois ! Il multiplie les questions, attaque les idées reçues, abat les cloisons. Restait l'écueil redoutable de la systématisation. On jugera peut-être qu'il ne l'a pas tout à fait évité. Cependant toute vue schématique éveille sa défiance : il met

en garde contre une interprétation uniforme et mécanique des données de l'archéologie (pp. 173, 214, etc.) ; il note qu'on ne peut sans illusion chercher une hiérarchie dans les notions religieuses de l'Afrique noire, d'origines si diverses (p. 477) ; il définit ce qu'est un « dieu », pour l'histoire des religions, avec une prudence et une souplesse remarquables (p. 535). Bref, il garde aux sciences humaines ce qu'elles ont d'humain.

Du contenu même du livre, je ne puis qu'extraire les idées essentielles. La civilisation mégalithique, dont l'expansion s'est faite par mer, est décelable sous toutes les grandes civilisations classiques. Sa religion était un monothéisme ; mais le culte des ancêtres, puis des héros, devait en se développant réduire peu à peu le rôle du dieu ; certains héros sont divinisés, d'autres divinités les rejoignent dans l'Olympe et l'on parvient ainsi au polythéisme. L'ancien dieu n'est plus qu'un roi des dieux, ou simplement le maître de la foudre. On devine que M. W. étudie très attentivement le culte des morts, dont certains aspects lui permettent, lorsqu'il les retrouve ici ou là, d'identifier des traditions mégalithiques et qui lui fournit aussi une première explication du polythéisme. Toutefois d'autres éléments interviennent. M. W. reconnaît dans le « polydémonisme » un état antérieur à la civilisation mégalithique, le culte de forces naturelles dont quelques-unes ont, elles aussi, donné des dieux au polythéisme. Il faut enfin tenir compte d'apports étrangers.

Aux lecteurs d'« Hespéris » je signalerai plus particulièrement le chapitre où M. W. évoque la civilisation des Iles Canaries, son domaine de prédilection, et celui qu'il intitule « Libyens et Berbères ». Il y étudie entre autres choses, à la lumière des idées qui inspirent tout le volume, les divers monuments funéraires, les données d'Hérodote, les noms de la divinité dans les parlars actuels (cf. aussi son article *Die Gottesnamen der Libyer und der Berber*, dans *Die Sprache*, 1951, 171-181), les coutumes berbères ; il rapporte de nombreux traits à la civilisation mégalithique. On remarquera que M. W. ne tient pas pour certain que les Libyens soient les ancêtres directs des Berbères. « La langue des inscriptions « numidiques » et des restes linguistiques de l'antiquité ne peut être considérée sans réserve comme un état antérieur du berbère actuel » (p. 454). Ce n'est pas la négation formelle de tout lien entre libyque et berbère, mais une invitation à ne pas faire de leur unité un postulat, comme cela est arrivé si souvent. Je ne puis que souscrire à cet avertissement, formulé aussi — dans une autre perspective — par M. A. Basset (*La Langue Berbère*, London-New York-Toronto, 1952, p. 47).

Je dois renoncer à évoquer ici les développements sur la religion étrusque, sur le rôle de la femme dans la succession au trône — les exemples tirés de l'*Odyssee* et de la légende romaine sont particulièrement suggestifs — sur la place très particulière que l'Égypte occupe dans l'Afrique

blanche, etc. Si j'ai un regret à formuler, c'est qu'aucun index ne permette de retrouver commodément tant d'aperçus intéressants.

Voilà donc un livre débordant de questions, de réponses et de suggestions. Un peu touffu, un peu provocateur aussi, il n'échappera pas aux critiques. Mais c'est un ouvrage comme il en faut de temps en temps, un ouvrage courageux.

Lionel GALAND.

Miriam ASTRUC. — *La necropolis de Villaricos*. Comisaria general de Excavaciones arqueológicas. Informes y memorias, n° 25. Madrid, 1951, in-8°, 234 p. XC pl.

Dans ce livre, Mlle Astruc expose les résultats de l'étude approfondie qu'elle a faite de la collection rassemblée par L. Siret dans ses fouilles de la région d'Almeria et nous nous associons à elle dans le souvenir ému qu'elle adresse au consciencieux et modeste savant que nous avons eu aussi l'occasion de rencontrer lors des visites, trop rares à notre gré, qu'il fit à la Casa Vélasquez (1).

On sait que la station archéologique de Villaricos se trouve sur la côte levantine, entre les caps Palos et Gata, sur un contrefort de la Sierra Almagrera, sur la rive gauche du Rio Almanzara ; elle comporte une agglomération basse, une acropole, un cimetière, et elle fut peuplée depuis l'âge du cuivre, peut-être même l'âge néolithique, jusqu'à une époque tardive, comme le prouvent les céramiques ibérique, grecque, campanienne et romaine. C'est la nécropole qui est la partie la plus intéressante. Les tombes s'étagent à des niveaux différents et offrent des caractères très divers, tantôt d'inhumation, tantôt d'incinération, les deux modes étant tantôt séparés, tantôt mêlés ; on trouve des urnes, des fosses à dalles, des amphores enfermant des restes d'enfants. Le mobilier est copieux sans être très riche : on notera l'abondance de la verroterie et surtout des coquilles d'œufs d'autruche. Mlle Astruc s'est attachée à ce dernier trait et a étudié le rôle de l'œuf d'autruche dans les sépultures préhistoriques des pays méditerranéens : Afrique du Nord (surtout dans les nécropoles de Djidjelli et de Gouraya) et Espagne en particulier. L'œuf d'autruche semble avoir impressionné ces populations primitives à cause de ses dimensions ; il a été souvent scié en deux et a servi alors de récipient utilitaire, mais il a reçu la plupart du temps une signification religieuse : gardé entier, vidé seulement par deux petits trous forés à chaque extrémité, c'était une offrande funéraire ; peut-être symbolisait-il la transmission et la persistance de la vie ?

(1) L. SIRET avait fait don d'une partie de ses collections à la Casa Vélasquez où elles ont été détruites lors de la guerre civile.

Il était souvent orné de dessins gravés ou peints. Peut-être servait-il aussi à des opérations magiques ? (1)

L'étude de la céramique a permis à Mlle Astruc de préciser les rapports de cette population avec l'Afrique et l'Espagne. Elle a reconnu les influences espagnoles anciennes — le décor ibérique récent manque — mais aussi une forte pénétration africaine : types de vases, brûle-parfums et lampes carthaginois, plaques d'ivoire décorées comme celles des Alcores, amulettes orientalisantes. La comparaison des niveaux lui a permis de reconnaître un premier apport carthaginois, surtout commercial, qui débiterait vers le VI^e siècle av. J.-C., et un second, plus tardif, qui correspondrait à la venue des Barcides au milieu du III^e siècle et à une immigration massive.

L'excellent travail de Mlle Astruc offre donc l'intérêt de nous fournir un exemple intéressant de cette culture mixte, celle des populations que les auteurs anciens appellent bastulophéniciennes, c'est-à-dire des Phéniciens établis en milieu indigène ibérique, comme ils appelaient Libyphéniciens ceux qui s'étaient établis en Afrique et plus ou moins mélangés aux indigènes.

Raymond THOUVENOT.

D. SOURDEL. — *Les cultes du Hauran à l'époque romaine*. Institut Français d'Archéologie de Beyrouth, Bibliothèque archéologique et historique, t. LIII, 1952, un vol. in-8°, xvi, 136 p., 6 pl.

Cette région du Hauran, exigüe peut-être mais importante puisqu'elle comprend la Trachonitide, le Djebel Druze avec le plateau d'Auranitide et le pays de Bazan, célèbres dans l'Ancien et le Nouveau Testament, a été depuis les temps les plus reculés une zone de passage où Rome a enfin apporté une certaine stabilité et a favorisé la substitution de l'état agricole et sédentaire au nomadisme pastoral. M. Sourdel a eu la curiosité de rechercher quelles traces les civilisations sémitique et hellénique en se compénétrant avaient laissées au point de vue religieux. Son étude très minutieuse nous montre quelle diversité de cultes se manifeste en effet parmi ces populations. Il y a tout d'abord les anciens dieux phéniciens : Baalshamin, le Maître du ciel assimilé à Zeus, El à Kronos, le couple Hadad et Atargatis, dieux de la fertilité qui garderont mieux, par contre, leur individualité et leur popularité ; Tyché, la Fortune, protectrice des villes, des villages et en général de tous les lieux habités, Helios, le Soleil, répondent aussi à des divinités syriennes anciennes. Les nouveaux occupants d'origine arabe ont introduit de nouveaux dieux : les Nabatéens ont amené Dusa-

(1) Je me permets de signaler à Mlle ASTRUC que le *Rational des divins offices*, composé par l'évêque Durand de Mende à la fin du XIII^e s., contient un passage curieux sur le symbolisme des œufs d'autruche, certains pèlerins paraissant en avoir déposé en ex-voto dans les églises.

rès, assimilé quelquefois à Sol Invictus, le plus souvent à Dionysos; Allat, déesse guerrière mais aussi de la fertilité et du ciel, assimilée à Athena et à Vénus. Aux Sôfaïtes on doit les dédicaces à Ethaos et Manaf et enfin à Theandrios qui eut certainement une grande popularité puisque des marchands orientaux établis à Volubilis y ont aussi gravé une inscription en son honneur. Enfin, parmi les dieux étrangers, le plus important, Zeus Ammon, a été introduit par les soldats de la III^e Légion Cyrénaïque dont beaucoup étaient d'origine égyptienne; des marchands africains de Thydrus (El Djem, en Tunisie) sont restés fidèles à Mercure qui était le dieu protecteur de leur patrie africaine.

Les temples et lieux de culte étaient nombreux, les sacerdoces multiples mais bien organisés, les fêtes brillantes, surtout celle du Printemps qui rappelle les Adonies de Phénicie. Si les conceptions de la divinité miséricordieuse et secourable et les manifestations du culte ont gardé une forte couleur orientale, le plan des sanctuaires, les offrandes, les statues trahissent l'influence grecque. Il est curieux que le culte impérial n'ait guère laissé de trace, sauf celui de l'empereur Philippe l'Arabe dans sa ville natale.

La diffusion de ces cultes est souvent attestée par l'extension des noms propres dans lesquels entre le nom du dieu. Il semble bien que chaque divinité ait conservé jalousement ses fidèles; on n'observe aucune trace de ce syncrétisme qui, souvent, mêlait les adorateurs de plusieurs divinités. M. Sourdel a su démêler avec bonheur dans cette confusion les traits caractéristiques du sentiment religieux dans une région où des populations d'origine diverse, à l'opposé de ce qui s'est produit ailleurs, ont gardé jalousement leur particularisme religieux. Au Maroc ce fut l'inverse: les populations indigènes adoptèrent les grands dieux gréco-latins et apparemment du moins rien ne subsista de leurs croyances antérieures.

Raymond THOUVENOT.

D. VAN BERCHEN. — *L'Armée de Dioclétien et la Réforme Constantienne*. Institut Français d'Archéologie de Beyrouth. Bibliothèque archéologique et historique, t. LVI in-8°, vi-120 p., 4 cartes.

C'est un sujet particulièrement délicat que l'étude de l'armée romaine au IV^e siècle, les documents étant rares et souvent de mauvaise qualité. Ces dernières années heureusement les papyrus et des trouvailles comme la table de Brigetio sur les privilèges concédés aux vétérans par Licinius et Constantin ont permis d'éclairer un peu notre ignorance et surtout de mieux comprendre et d'accorder les textes des historiens et les constitutions impériales. En bref, M. Van Berchen a réussi à dégager l'évolution

des institutions militaires sous Dioclétien et Constantin et rendu à chacun des deux empereurs l'initiative des réformes qui lui sont dues : le premier fixe au sol ailes et cohortes d'auxiliaires, les légions restant mobiles ; le deuxième organise définitivement l'armée de manœuvre ; chacun a aussi sa part dans la réforme du commandement. M. Van Berchen a tiré un parti excellent des papyri et des fouilles archéologiques grâce à quoi il peut passer en revue les différentes frontières et signaler leurs particularités : Egypte, Orient, Danube et Rhin, Afrique Mineure. Si pour l'ensemble de son étude il est difficile de se soustraire à ses conclusions, pour le Maroc pourtant je me sépare de lui. J'admets bien la distinction faite par la *Notitia* entre les troupes territoriales affectées aux *Castella* et les troupes mobiles, le tout mis sous le commandement du Comte de Tingitanie, mais je ne crois pas à la disparition totale de la domination romaine au sud du moyen Sebou au iv^e siècle ; elle a dû subsister sur la côte assez longtemps, car on a trouvé à Sala beaucoup de monnaies romaines de cette époque. À l'est, la Province s'étendait aussi primitivement jusqu'à l'Oued Kiss et la région d'Oujda. Quant aux *Castella*, il faut attendre qu'une fouille heureuse nous livre leurs emplacements.

Raymond THOUVENOT.

Abouzid SIDI ABDERRAHMAN BEN MOHAMMED le JAZOULI le TAMANARTI, le MGHAFRI. — *Fawaid al-jamma bi isnadi ouloumi al-oumma*, texte arabe du xvii^e siècle traduit par le Colonel JUSTINARD. Publications de la section Historique du Maroc ; Documents d'histoire et de géographie marocaines ; Durand, Chartres, 1953, 1 vol. in-8°, 121 pp.

Le Colonel Justinard à qui nous devons la révélation et la publication de plusieurs textes d'une grande importance pour l'histoire du Sous et du Sud marocain, nous donne la traduction de la première partie d'un ouvrage d'un berbère du Sud, un Chleuh, qui fut, sous les derniers Saadiens, cadi de Taroudant, où il est mort en 1650, neuf ans avant la chute de la dynastie. La traduction a été établie surtout d'après une copie contemporaine de l'auteur.

C'est un recueil de biographie : le cadi berbère consacre une série de notices à ceux qui furent ses maîtres dans les diverses sciences islamiques ou en soufisme, et parfois aux maîtres de ses maîtres. Utile catalogue qui nous donne une foule de renseignements sur tous ceux qui, au xvi^e siècle, ont guidé dans les voies de l'Islam et surtout de l'Islam mystique les élites musulmanes du Sud et de ses abords.

Tous les maîtres de Abouzid Abderrahman le Tamanarti ont été des gens du Sud marocain, berbères comme lui à l'exception d'un savant de Tlemcen qui vint s'établir dans le Sous : la terre des Jazoula est présentée

avec celle des Doukkala comme une nourrice de saints. Tous apparaissent comme des soufis en même temps que des savants. Bien entendu, ils appartenaient à la *tariqa jazouliya* ; toutefois certains se rattachaient, plus haut que Jazouli, à Ibn al-Arabi ; nous avons là, un tableau de la physionomie religieuse du pays qui fut le berceau et resta longtemps le meilleur appui de la dynastie saadienne. Existait-il d'autres courants religieux en face du jazoulisme triomphant ? L'auteur n'en fait pas mention.

Abouزيد distingue ses maîtres et ses cheikhs, mais ses maîtres étaient déjà des soufis et il considère un bon nombre d'entre eux comme des saints. Toutefois les pages consacrées aux cheikhs soufis sont fort intéressantes par les précisions qu'elles apportent sur le mysticisme dans le Sud marocain à cette époque. C'est bien entendu Sidi Ahmed ou Moussa du Tazeroualt qui bénéficie de la plus longue notice.

Tout ce recueil hagiographique baigne dans une atmosphère de légende dorée : mais tous ces lettrés et soufis berbères semblent avoir eu une vie édifiante et avoir recherché sincèrement l'union avec Dieu.

Derrière ses chefs spirituels, la masse des fidèles apparaît rarement. Plusieurs de ces pieux personnages avaient des revenus suffisants pour exercer une large hospitalité et secourir les pauvres : c'est un des rôles sociaux du maraboutisme qui transparait dans ces pages. La foule ne suivait pas toujours ses guides spirituels : d'un grand *cadi* de Taroudant au temps d'Al-Mansour, il est dit qu'il « supporta la rudesse des *tolbas* de la montagne et les mauvaises mœurs du peuple ».

Quelques passages fournissent à l'histoire générale des détails précis en particulier sur la grande peste qui sévit de 1596 à 1607 et sur le lieu de naissance de Abdallah b. Yasin. Mais c'est là peu de chose à côté des faits et des témoignages psychologiques que le livre du Colonel Justinard apporte au dossier du soufisme marocain.

Henri TERRASSE.

Memorial de Pero Roiz Soares. I. Leitura e revisão de M. LOPES DE ALMEIDA. [Coimbre], 1953, 19 × 25, ix + 516 pages (Acta Universitatis Conimbrigensis).

M. Manuel Lopes de Almeida a incontestablement rendu un très grand service en publiant l'espèce de gazette de Pero Roiz (Rodrigues) Soares qui recouvre les années 1565-1628 et qui apporte une multitude de renseignements très variés sur l'histoire du Portugal pendant cette période. Les affaires du Maroc occupent dans cet ouvrage une place qui mérite d'être signalée : 1^o p. 50, séjour à Tanger, en 1571, de D. António, prieur de Crato (cf. *Sources inédites*, Portugal, V, Paris, 1953, p. 115-118) ; l'auteur reproduit le texte portugais de la lettre, d'ailleurs insignifiante, du Chérif

à D. António (cf. *Sources inédites, ibid.*, p. 116, n. 1) ; 2^o p. 53-56, mission au Portugal du cardinal Alexandrin à la fin de 1571 (cf. *Sources inéd.*, *ibid.*, p. 117 et n. 4) ; 3^o p. 69-71, séjour du roi Sébastien au Maroc en 1574 (cf. *Sources inéd.*, *ibid.*, p. 115) ; 4^o p. 86, réoccupation d'Arzila par les Portugais en 1577 ; 5^o p. 87-153 *passim*, informations diverses sur l'expédition du roi Sébastien, avec un récit détaillé de la bataille d'El-Qsar ; 6^o p. 218, attaque de corsaires barbaresques à Ceuta en août 1583 ; 7^o p. 434, captivité à Alger en 1619 de D. Jorge de Mascarenhas, gouverneur de Mazagan (cf. Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan au début du XVII^e siècle*, Paris, 1932, p. 2-5).

Pero Roïz Soares était un ardent « sébastianiste ». Ses pages constituent un témoignage instructif sur ce mouvement de « mysticisme » nationaliste qui contribua à préparer, pendant l'union avec l'Espagne, la Restauration portugaise de 1640.

Robert RICARD.

Joaquim FIGANIER. — *Um possível governador geral da Índia em 1515*. Dans *Academia portuguesa da História, Anais*, II^e série, volume IV, Lisbonne, 1953, p. 105-118.

D. Gutierre de Monroy, gentilhomme castillan au service du Portugal, est connu dans l'histoire du Maroc parce qu'il gouvernait en 1541 la place de Santa Cruz du Cap de Gué (Agadir) quand elle fut prise par les Marocains. M. Figanier s'intéresse ici au séjour que D. Gutierre fit dans l'Inde de 1515 à 1518 ; il y commandait la place de Goa et il était désigné pour succéder au gouverneur général si celui-ci venait à décéder avant la fin de son mandat (cf. *Sources inédites*, Portugal, t. IV, Paris, 1951, p. 156, n. 1). M. Figanier précise ensuite quelques points relatifs à son gouvernement d'Agadir. La conclusion est peu favorable au personnage, soldat courageux, mais chef et politique médiocre. Un détail : contrairement à M. Figanier, je pense que la forme castillane qui correspond à la forme lusitanisée Gutierre est Gutierre, et non Gutiérrez (cette dernière forme est un patronymique du même type que Fernández, González, López etc.).

Robert RICARD.

Syndicat National des Instituteurs, *La Régence d'Alger et le Monde Turc*, Alger, 1953, préface de M. Le Tourneau, Professeur à la Faculté des Lettres.

Nous signalons bien volontiers cette remarquable publication due à un groupe d'instituteurs. On ne peut que les féliciter de leur initiative. Déjà,

dans le même ordre d'idées, ils avaient publié deux autres fascicules : sur l'Afrique Romaine et l'Afrique du Nord jusqu'à la fin du moyen âge.

Cet ouvrage se compose de trois parties ; il y a : le texte, avec des morceaux choisis (trop brefs à mon gré), un atlas historique, un album de gravures, qui rappelle, au petit pied, l'Iconographie de G. Esquer. La présentation typographique est excellente, et on a plaisir à lire ou à consulter chacun des fascicules.

Pour le fond, le Professeur Le Tourneau écrit justement : « Souci d'approcher autant que possible de la vérité, respect fondamental des hommes, des institutions, des idées, clarté... ». On doit donc, en recommandant très vivement, à tous, cet ouvrage, conclure avec lui, que ses réflexions « prouvent assez le bien que je pense de ce nouveau travail et le plaisir que j'ai à l'exprimer ».

Dans toute la mesure où les adhérents au dit Syndicat National s'inspireront de cet exemple, en Afrique du Nord tout particulièrement, on ne pourra qu'approuver son action.

Georges-II. BOUSQUET.

Francisco Hueso ROLLAND. — *Mosquitos y alminares de Tetuán*. Extrait de *Arte español*, 4^e trim. 1952, 14 pp., 16 pl.

N'ayant pu pénétrer dans les mosquées de Tétouan, M. Hueso Rolland ne nous fournit pas de plans. Au moins donne-t-il des indications sur l'ordonnance générale des sanctuaires. Surtout il a pu dater par les textes un bon nombre de ces édifices. Les photographies concernent surtout les portes des oratoires.

Les minarets sont de deux types : des tours carrées à lanternon, très proches de ceux de Fès et du Nord marocain, et des tours octogonales avec un lanternon également à huit pans. L'origine de ces tours octogonales pose tout un problème. Il est difficile de penser à une influence de l'Algérie où les minarets hanéfites sont octogonaux ; le minaret de la Grande Mosquée semble remonter au XVIII^e siècle. Ces tours au dessin purement hispano-mauresque représenteraient-elles la descendance africaine d'un type de minaret octogonal que l'Espagne musulmane aurait connu et qui aurait donné naissance, à la fin du moyen âge, à un certain nombre de tours mudójares aragonaises ?

Henri TERRASSE.

L. POINSSOT et J. REVAULT. — *Tapis tunisiens*, vol. III, *Tissus décorés de Gafsa et imitations*, Horizons de France, Paris, 1953.

MM. Poinssot et Revault publient le troisième tome d'une série de volu-

mes portant le titre de *Tapis tunisiens*. Les deux premiers ont été consacrés, l'un en 1937 aux tapis de Kairouan, l'autre en 1950 aux tapis bédouins de haute laine. Celui-ci traite des tissus décorés de Gafsa et de leurs imitations.

Ainsi les deux auteurs établissent l'inventaire des techniques de la laine et de leurs produits à la fois utilitaires et artistiques.

Dans le dernier paru de ces ouvrages, tous composés sur le même plan, on trouve à la fois une étude minutieuse des techniques, de l'outillage, de la matière première, plus trois splendides reproductions en couleur et soixante-cinq planches de motifs décoratifs et de compositions décoratives.

On a, en lisant cet ouvrage et en contemplant ses dessins, une impression de sécurité intellectuelle très nette, tant on sent que la réalité technique est serrée de près, tant on reste persuadé qu'en s'aidant de ce seul corpus on pourrait reproduire les tissus dont il est question. Le côté artistique n'en est pas pour autant négligé, bien au contraire ; il est comme une émanation spontanée de l'étude technique : les documents révèlent d'eux-mêmes leur beauté et disent le tempérament artistique des ouvrières. Ajoutons cependant que le choix des objets présentés et leur analyse constituent la meilleure et la plus sûre des critiques d'ordre esthétique.

Il s'agit de tissus, de couvertures, et non plus de tapis à points noués de haute laine ou tondus. Ce sont des femmes qui les tissent sur des métiers de haute ou de basse lisse. Les auteurs signalent l'existence de ces tissus depuis le XI^e siècle dans la région de Gafsa ; par la suite, nombreux sont les voyageurs qui ont remarqué dans ce pays le développement toujours plus prospère de cette industrie familiale. On trouve là donc un art qui a ses quartiers de noblesse, un art bien vivant et qui a une tradition bien établie. Il est même si vivant qu'il a été imité, non seulement dans la Tunisie à Gabès, à Béja, à Testour, mais encore en Algérie jusqu'à Tlemcen.

On appréciera dans ce volume, comme dans ceux qui l'ont précédé, une illustration photographique ou dessinée très parlante qui montre bien les détails de la technique, les attitudes des ouvrières, et jusqu'à l'habitat qui est le leur.

Les linguistes apprécieront aussi le soin qu'ont pris MM. Poinssot, Revault et leurs collaborateurs de relever fidèlement le lexique du tissage. C'est plus important qu'on ne le pense, non seulement au point de vue linguistique, car nous manquons de dictionnaires de technologie, mais encore pour l'histoire du tissage en Afrique du nord et celle des influences réciproques des diverses populations du pays dans des activités pacifiques.

Mais ce qui est plus remarquable encore, c'est l'organisation du service des arts indigènes de Tunisie, la conscience et la compétence d'une équipe attachée à la conservation et à la rénovation d'une industrie artisanale qui

fait vivre encore de nombreuses personnes et dont les produits ont une originalité digne de protection.

La tâche n'est pas facile. La commercialisation de la production risque de détruire sa qualité à tous les points de vue. D'autre part, l'invasion des produits européens constitue une concurrence redoutable pour ceux du pays. Jadis, c'était un véritable mécénat d'esprit oriental qui assurait la subsistance aux ouvrières et l'on ne voyait guère sur les marchés que quelques rares tapis ou couvertures, mais aujourd'hui, l'attrait du nouveau et une sorte de démocratisation de la société font que les objets de fabrication indigène sont délaissés par les indigènes eux-mêmes.

Si les industries du tissage étaient livrées à elles-mêmes, il est bien sûr qu'elles ne tarderaient pas à s'éteindre. Le mérite de ceux qui tentent, envers et contre tout, de les sauver de la ruine, est d'autant plus grand que les plus directement intéressés à leur action ne les aident pas toujours comme on le désirerait pour eux d'abord.

Le service des arts tunisiens pense heureusement « qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». On lui doit en tout état de cause, quoiqu'il advienne, un très beau résultat d'ordre scientifique : un excellent répertoire des techniques de la laine et de leur production en Tunisie au xx^e siècle. Souhaitons que dans le domaine social et économique son action soit sans cesse plus féconde.

LOUIS BRUNOT.

Pierre FLAMAND. — *Un mellah en pays berbère : Demnate*, Institut des Hautes-Études Marocaines, « Notes et Documents », t. X, 169 pages, Paris, 1952.

Au Maroc, les sociologues se sont beaucoup plus intéressés jusqu'ici aux Musulmans qu'aux Israélites. Les Juifs Marocains ont fait l'objet d'études surtout historiques. On s'est attaché à percer le mystère de leurs origines, fort obscures comme on le sait, et tous les chercheurs n'ont pas su éviter les hypothèses aventureuses. L'érudite mise au point de M. Marcel Simon sur *Le Judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*, que nous avons résumée dans « Hespéris » (1^{er} et 2^e trim. 1952), rassemble le peu d'indices dont nous disposons sur ce sujet et montre à quel point la prudence est nécessaire sur un terrain aussi mouvant et dépourvu de points de repère.

M. Pierre Flamand, qui a entrepris l'étude des communautés juives du Sud marocain, se tient sur un terrain beaucoup plus solide, celui de l'actualité et, s'il ne s'interdit pas, à juste titre, des incursions dans le passé, sans l'aide duquel on ne saurait expliquer le présent, c'est en s'appuyant sur des documents écrits ou sur des traditions orales encore vivantes dans la mémoire des anciens.

Selon une méthode éprouvée et qui a d'illustres garants (il faut des années d'analyse pour une heure de synthèse, disait Fustel de Coulanges), il nous livre d'abord une étude au microscope, si j'ose dire, du mellah de Demnate, petite communauté juive installée au pied du Haut-Atlas, en plein pays berbère.

Il est grand temps d'ailleurs d'étudier ces petits mellahs ruraux. On peut se demander si ce ne sont pas des survivances en voie d'extinction. Pour des raisons diverses, dont les unes sont économiques, les autres politiques ou morales, les Juifs du bled émigrent en masse vers les villes : 80 % des Juifs marocains sont aujourd'hui des citadins (la proportion chez les Musulmans est exactement inverse). Les communautés rurales s'épuisent. Un certain nombre de celles qu'a visitées Charles de Foucauld ont aujourd'hui disparu. Pour Demnate, M. Flamand a recensé, en 1949, 1.852 habitants : il y en avait 2.500 en 1930. On regrettera, à ce propos, que l'auteur n'ait pas entrepris l'étude démographique de ce mellah. L'incertitude des recensements généraux interdit encore toute analyse démographique sérieuse de la population marocaine dans son ensemble. Ce n'est que par l'observation de petits groupes comme celui-ci, assez étroits pour permettre la précision, qu'il est actuellement possible de se faire une idée approximative de la situation.

Nous ne suivrons pas M. Flamand dans le détail, fort minutieux, de sa monographie, où il étudie successivement le travail, la vie privée (famille, maison, mœurs), la vie publique (religion, institutions municipales), et les rapports du mellah avec le monde extérieur. Nous voudrions cependant souligner deux points qui nous ont particulièrement frappé à la lecture de ce petit livre.

Les relations entre Juifs et Musulmans y apparaissent sous un jour qui surprendra maint lecteur peu averti. Les violences ne sont pas absentes de l'histoire de Demnate. Mais elles sont rares et procèdent soit d'une anarchie soit d'une tyrannie dont les Israélites souffraient seulement un peu plus que les Musulmans. Dans l'intervalle entre ces crises (un intervalle où une et même plusieurs générations pouvaient trouver place), c'est une véritable symbiose qui s'instaurait entre les deux communautés. Des rapports économiques multiples : prêts, contrats d'association, locations diverses tissaient entre les uns et les autres un réseau de liens serrés qui, s'ils étaient parfois l'occasion de frictions, créaient encore bien plus une solidarité, qui fleurissait même quelquefois en amitié. La guerre entre Israël et les Etats arabes ne réussit pas à altérer cet accord. Il est vrai que Foucauld signalait déjà Demnate comme une heureuse exception parmi les mellahs du Maroc...

C'est un fait d'observation courante que les Juifs citadins évoluent très vite et s'engagent franchement dans la voie d'une européanisation à peu près totale. Le phénomène n'en paraît que plus remarquable quand une

étude comme celle-ci nous permet de constater l'incroyable éloignement du point de départ. La mentalité de ces Juifs africains plonge, comme celle de leurs compatriotes berbères, dans un passé dont la force ne relâche que bien lentement son emprise. Comme l'Islam de leurs voisins, l'austère monothéisme juif doit composer dans leurs âmes avec les antiques croyances où les hommes d'avant la Révélation traduisaient leur terreur des forces mystérieuses de la terre et du ciel. Quand on va répétant que l'Islam berbère n'est pas orthodoxe, s'est-on aperçu que le Judaïsme rural ne l'était pas davantage ? Il ne s'agit là ni de race ni de doctrine, mais de la survivance d'une culture archaïque qui, comme toutes les très vieilles choses, met très longtemps à mourir.

Les Juifs de Demnate s'arrachent péniblement de la gangue du passé. Les instituteurs de l'Alliance Israélite ont fort à faire pour transformer les esprits et les mœurs. Mais qu'un individu s'échappe du mellah, qu'il émigre vers la ville, il sera happé par le grand mouvement d'évolution au point de ne plus reconnaître lui-même l'homme qu'il était quelques années auparavant.

Encore la réalité n'est-elle pas aussi simple. Quand on lit sous la plume de M. Flamand l'extraordinaire description du pèlerinage à certain saint juif de Demnate et qu'on aperçoit dans le coin de la scène une Cadillac venue en droite ligne de Casablanca, on se prend à rêver sur la fragilité de certaines métamorphoses trop brusques et sur les vertus du Temps.

André ADAM.

Marc BONNEFOUS. — *Etude démographique et économique d'une grande oasis du Sud Marocain : la Palmeraie de Figuig*, 1 vol. de 80 pages, 1 carte en couleurs, Rabat, Service Central des Statistiques du Protectorat, 1952.

Nous disions, à propos d'un autre livre, l'insuffisance des statistiques démographiques au Maroc et l'ignorance où nous sommes encore de la structure véritable de la population de ce pays. Une monographie comme celle de M. Bonnefous offre un bon exemple des travaux dont la multiplication permettrait de déplacer les frontières de cette ignorance.

L'oasis de Figuig forme un ensemble assez un par ses conditions de vie, malgré la relative diversité des populations qui l'habitent, assez isolé (cela va de soi) et assez réduit aussi pour qu'un observateur patient et méthodique, qui dispose par surcroît des moyens d'investigation d'un administrateur, puisse en étudier à fond la démographie.

Je n'adresserai qu'une critique à l'auteur : son chapitre V, intitulé « Questions complémentaires », qui traite en vingt pages de sujets aussi divers que la langue, les confréries, l'habitat, le vêtement, les réalisations

sociales, le commerce et le régime de l'eau, est nécessairement superficiel. Il eût mieux fait de s'en tenir à la démographie, en y comprenant, bien entendu, comme il l'a d'ailleurs fait, l'émigration et ses inséparables conséquences économiques.

L'une des grandes inconnues de la démographie marocaine est le taux d'accroissement réel de la population. On a parfois avancé des chiffres fantastiques. Ceux qui résultent de la comparaison des recensements quinquennaux depuis 1921 ne le sont pas moins. Il ne faut pas oublier que seuls les deux derniers recensements, celui de 1936 et celui de 1951-52, portent sur la totalité de la population puisque la pacification n'a été achevée qu'en 1934 et que les évaluations relatives au *bled es-siba* étaient naturellement affectées d'un fort coefficient d'erreur. Les calculs portant sur le recensement de 1936 et le « dénombrement » de 1947 ne valaient rien, puisque ce dénombrement, fondé sur les cartes de rationnement, n'avait que de lointains rapports avec la réalité. Enfin, l'état-civil marocain, institué en 1951, ne pourra porter ses fruits statistiques avant longtemps.

Les taux donnés par M. B. pour l'oasis de Figuig, entre 1914 et 1948, montrent des variations qui, pour n'être pas aussi énormes que pour l'ensemble du Maroc, n'en sont pas moins surprenantes :

de 1914 à 1921.....	1,3 %
de 1921 à 1926.....	0,7 %
de 1926 à 1936.....	1,1 %
de 1936 à 1943.....	1,6 %
de 1943 à 1948.....	2,3 %

Il faut évidemment suspecter le dernier chiffre, relatif à la période de rationnement. Les variations de l'émigration sont également susceptibles d'affecter sensiblement la population de l'oasis. L'auteur se rallie à un taux d'accroissement annuel, pour les vingt dernières années, de 1,5 %. Il est sage, mais quelle valeur scientifique peut-on lui accorder ?

De 1948 à 1949, la population ksourienne accuse une légère diminution, de 12.752 à 12.652. Progrès de l'émigration ? Peut-être. Mais il faut se souvenir que 1949 est la dernière année du rationnement. Le ravitaillement étant redevenu presque normal depuis quelque temps, certains chefs de foyer ont pu négliger de renouveler leur carte. On voit combien l'incertitude règne en ce domaine, même pour une aire aussi limitée.

Les chiffres de 1951-52, relevés par l'auteur lui-même, sont moins sujets à caution. Ils forcent à poser cependant un certain nombre de points d'interrogation, du fait de l'émigration temporaire, difficile à contrôler avec une exactitude absolue, et de quelques préjugés tenaces dans la population marocaine : par exemple, beaucoup de filles ne sont pas déclarées, ce qui engendre un taux de masculinité anormal. La pyramide des âges est, elle

aussi, approximative. En opposition avec les constatations faites partout ailleurs, la longévité serait plus grande à Figuig chez les hommes que chez les femmes. M. B. l'attribue « aux conditions particulières de vie dans l'oasis ». Je regrette qu'il n'ait pas précisé ces conditions et comment elles pouvaient avoir l'effet qu'il leur impute faute de quoi le doute le plus légitime subsiste.

Le taux d'accroissement de la population serait, entre ces deux mêmes années, de 1,8 à 2 %, donc plus élevé que pour les vingt années antérieures.

On notera la diminution constante de la population israélite, qui passe de 298 unités en 1914 à 81 en 1951. C'est un phénomène général dans le Sud marocain, qui se vide peu à peu de sa population juive au profit des villes.

L'émigration est intense à Figuig, puisqu'elle atteint les 2/5 des sédentaires. Les émigrés représentent 46 % de la population masculine de l'oasis âgée de 15 à 60 ans. 55 % des émigrés temporaires vont en Algérie (surtout dans le département de Constantine), 28 % au Maroc, 16 % en France. On aura une idée de l'importance de l'émigration pour l'économie des ksouriens quand on saura qu'en 1951, 90 millions épargnés par les émigrés ont été versés à leur famille au guichet de la poste de Figuig. Comme beaucoup de travailleurs confient leurs fonds aux compagnons qui rentrent au pays, M. B. évalue l'apport total à 200 millions environ.

L'émigration définitive, qui a touché 400 personnes en 1951, se monte à 2.639. Elle se fait surtout, elle aussi, vers l'Algérie, mais le département d'Oran vient cette fois en tête.

L'étude au microscope de ce phénomène, capital pour tout le Sud marocain, est pleine d'intérêt et donne au travail méritoire de M. B. une valeur d'exemple.

André ADAM.

Les Musulmans dans le monde, 1 broch. de 42 pages avec une carte en couleurs, « La Documentation Française, Notes et études documentaires », n° 1642, Paris, 1952.

Il est très difficile de se faire une idée d'ensemble de la répartition de la population musulmane dans le monde. Aucune récapitulation n'a été tentée depuis celle de M. Massignon dans son *Annuaire du Monde Musulman* de 1929. Il fallait donc se reporter aux documents officiels publiés par divers Etats et à des études disséminées dans diverses revues spécialisées. C'est donc un très grand service que rend au public la Direction de la Documentation à la Présidence du Conseil en publiant, avec la collaboration du Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane, une brochure qui donne, pour chaque pays comportant une population musulmane, une sta-

tistique détaillée par région (au moins pour les territoires étendus) et par secte. Le texte est accompagné d'une carte qui présente, au moyen de pastilles de couleurs différentes, une image très parlante de la densité de la population musulmane et de sa répartition entre les diverses sectes.

Les auteurs de ce travail n'en célèbrent pas les difficultés : certains recensements officiels ne distinguent pas les groupes confessionnels ; il y a des pays où la population n'a jamais fait l'objet d'un recensement méthodique et pour lesquels les estimations sont contradictoires, etc. Les résultats ne doivent donc être considérés et ne sont présentés que comme approximatifs.

Les chiffres globaux sont les suivants : 3.550.000 pour l'Europe, 21.000.000 pour l'U. R. S. S., 90 à 96 millions pour le Moyen-Orient, 170 à 226 millions pour l'Extrême-Orient, 20 millions pour l'Afrique occidentale et centrale, 6 à 9 millions pour l'Afrique orientale et méridionale, 21 millions pour l'Afrique du Nord, 150.000 pour l'Océanie et l'Amérique, soit un total général de 330 à 400 millions. Les Sunnites constituent une énorme majorité : 300 à 365 millions.

André ADAM.

J. DESPOIS. — *Le Hodna (Algérie)*, 1 vol., 409 pages, 36 fig., 20 planches hors-texte, Paris, P.U.F., 1953.

Par ses publications antérieures, M. J. Despois nous avait habitués à des études régionales exhaustives, résultat de patientes recherches, et son *Hodna* confirme cette tradition : il ne faut pas à l'auteur moins de 400 pages, d'une plume volontairement concise, pour présenter avec toute la richesse nuancée que la réalité exige les différents aspects d'un pays peu étendu, que l'on croirait à première vue monotone.

Un bon tiers du volume (1^{re} et 2^e parties) est consacré à l'exposé des données fondamentales qu'imposent à la vie du Hodna le cadre physique et l'histoire des groupes de populations. La région étudiée peut être définie comme un ensemble de plaines alluviales bordant les boues salées d'une *sebkha* ; les monts du pourtour ne forment une barrière continue et élevée qu'au nord et à l'est, avec une zone de raccord (le Djerr) qui se développe tantôt en groupes de collines variées, tantôt en glacis de pied mont (*draa*). Si l'indice d'aridité, établi d'après la formule d'E. Martonne, oscille dans le Hodna autour de 8 (Barika : 7, 8), chiffre voisin de celui de Marrakech, si la pluviométrie est du même ordre (200 à 300 mm), les froids hivernaux et les pluies orageuses de fin de printemps et d'automne accusent ici plus que dans le Haouz une tendance climatique continentale et présaharienne. Comme la plupart des pays semi-arides le Hodna offre des sols alluviaux plutôt alcalins, d'assez forte teneur en calcaire, en acide phosphorique et

en azote ; ils sont généralement dépourvus d'humus et pauvres en potasse. Aux sols variés du Djerr s'opposent les étendues sablonneuses du sud-ouest (le Rmel), et les terres lourdes des abords de la Sebkha.

Mais, plus encore que le sol, l'eau conditionne la vie humaine. Outre les pluies et le ruissellement temporaire, quelques sources, vaclusiennes ou non, des cours d'eau telliens surtout, descendant de la barrière montagnaise du nord et du nord-est, contribuent à vivifier ces plaines présahariennes. L'oued el Ksob, avec un coefficient d'écoulement moyen de 0,04, peut atteindre un débit de crue de 700 m³/seconde, qui amenait ses eaux, avant la construction du barrage, jusqu'à la Sebkha. L'oued Barika offre l'exemple d'un régime assez différent, grâce à une régularisation relative par des sources vaclusiennes. Enfin le Hodna, cuvette subsidente, recèle des eaux profondes en quantité certainement appréciable, bien que le débit des premiers puits artésiens ait baissé. L'auteur tente un bilan des disponibilités actuelles : les eaux permanentes d'origine diverse représentent 71.382.000 m³ annuellement, ce qui ne permet guère d'étendre la superficie des jardins au delà de 6.000 ha ; les eaux de ruissellement complétées par un reliquat du débit des sources non utilisé en hiver dans les jardins, équivalent à un total de 98.000.000 m³, grâce à quoi, compte tenu d'une pluviométrie de 200 mm, l'on peut raisonnablement semer 700.000 ha en céréales (8,5 % de la surface). Or les habitants du Hodna « jouent » chaque année sur des superficies plus grandes.

Dans le courant de l'histoire l'arc de cercle des monts de l'Aurès, du Belezma, du Hodna et des Ouennougha n'a pas constitué la limite humaine qu'on attendrait à ne considérer que les barrières du relief : la frontière politique qui a le plus généralement coupé l'Algérie en deux est passée à l'ouest et au sud du Hodna, laissant à ce dernier des rapports étroits avec le Tell oriental. Le *limes* romain englobait la plaine des *Salinae Thubunenses*, au nord et à l'est desquelles l'utilisation des eaux courantes et l'implantation d'un réseau routier avaient permis le développement de centres urbains et de campagnes à oliviers. Quelques siècles après, les souverains de l'Ifrikiya y maintenaient des garnisons, cependant que l'ouest de l'Algérie était dominé par les Zénètes. Du XIII^e au XVI^e siècle, bien que ces plaines soient tombées sous la dépendance des nomades venus se juxtaposer et se mêler aux anciennes populations berbères, les Hafsides essaient de conserver sur elles un droit de regard. Enfin, l'organisation d'un beylik turc de l'est, puis du département de Constantine, confirmèrent l'interdépendance du Hodna et du Tell oriental : il s'agit en fait de deux régions complémentaires.

La formation des groupes humains du Hodna que nous connaissons actuellement n'apparaît pas clairement à l'historien. On peut dire que les populations de cette plaine sont constituées par « un fond mouvant de

groupes berbères plus ou moins nomades, qui ont connu une succession de dominations étrangères à la région ». Alors que les noms de tribus sont encore Zénètes, au ix^e siècle, de profonds brassages ont été opérés du xi^e au xiv^e siècle, avec l'arrivée des Hilaliens, les offensives Almohades et Mérinides, les réactions des Hafsides. Dès la fin de cette époque les cadres des tribus hodniya (Ouled Madhi, Ouled Derradj et Ouled Sahnoun) sont formés par des nomades Athbedj et Daouaouida, qui ont arabisé le reste de la population. Assez nettement à part, des Chaouia berbérophones subsistent à l'est et des tribus maraboutiques sont installées à l'ouest. Il semble bien que les oueds aient été un facteur décisif de localisation des groupes humains. Bien que l'installation des nomades et les époques d'instabilité aient contribué au triomphe de la vie pastorale, les montagnards ont toujours eu tendance, dès que les circonstances le permettaient et surtout depuis l'époque turque, à déborder sur le Djerr, où ils réintroduisent, avec la charrue tellienne relativement lourde, les bovins, les chèvres et les mulets.

Une troisième partie, pivot de l'ouvrage, traite de la répartition et de la réglementation des eaux. Le partage du débit des sources s'effectue avec une infinité de nuances dans les différents cas particuliers, tantôt selon le principe tellien qui veut que le possesseur de la terre soit, du même fait, maître de l'eau, ou encore que la terre et l'eau soient inséparables, tantôt selon le principe saharien, selon lequel l'eau qui ruisselle est toujours partagée et ne dépend pas nécessairement de la terre. La coutume régit, bien entendu, l'utilisation des sources, et les règlements concernant les puits artésiens, de création récente, s'y sont conformés dans une très large mesure. Le ruissellement local, comme en bien d'autres régions d'Afrique du Nord, est rassemblé partout où une intervention paraît profitable, par l'aménagement d'un impluvium grâce à des traits de charrue sur une pente, ou encore à l'aide de barrages sommaires. Les hommes essaient également de domestiquer les eaux de crues des oueds, autrement dit de pratiquer l'inondation dirigée, avec des modalités de dérivation et de distribution variables ; différents secteurs peuvent être servis soit simultanément, soit successivement. Dans ce dernier cas, des jours d'eau mensuels sont en principe répartis entre les riverains ; en réalité l'eau est capricieuse : elle oblige souvent les hommes à patauger fébrilement dans la boue et d'une manière inefficace lorsque sa force l'emporte, car il faut alors se contenter de la voir partir en pure perte vers la Sebkha. Malgré des différences d'évolution dans le régime de la propriété, l'utilisation des eaux est grosse de conséquences en ce qui concerne la structure agraire. La plupart du temps, la terre à céréales, à l'origine collective, mais fécondée par le travail d'une famille, demeure l'usufruit de cette dernière, transmissible aux héritiers mâles ; mais les jardins se composent exclusivement de parcelles *melk*.

Ce sont naturellement les eaux des grands oueds descendus du Tell qui posent les problèmes les plus complexes. « Si chaque oued a sa personnalité, liée aux conditions naturelles, le mode d'utilisation et de partage dépend plus encore, comme pour les sources, de conditions humaines changeantes dans l'espace et dans le temps ». Et l'administration intervient pour codifier et modifier à la fois des usages antérieurs. Le long de l'oued Barika, la coutume tellienne de propriété des eaux à l'amont a été transformée par une servitude créée au profit des Ouled Sahnoun, qui se sont mis à cultiver à la fin du XIX^e siècle. Le barrage construit sur l'Oued el Ksob au Foun el Hammam, et achevé en 1940, permet en principe de régulariser l'irrigation sur 10.000 ha, mais il supprime les eaux de crues utilisées autrefois en aval de Msila, inconvénient qui entraîne la nécessité de lâcher des crues artificielles en certaines circonstances. Enfin, si les règlements administratifs déterminent avant tout les tours d'eau des divers barrages d'un oued, entre groupes et individus la répartition se fait à l'amiable et en fonction des coutumes.

L'économie actuelle fait l'objet de la quatrième partie. La culture des céréales est devenue pour bien des groupes la ressource principale, et elle marque le paysage rural du Hodna. La forme des champs dépend à la fois du réseau d'irrigation, du relief et du régime social : ainsi en terre *djelf* (arrosée par le ruissellement temporaire) s'étalent de vastes surfaces labourées d'un seul tenant, qui correspondent à une concentration de la propriété aux mains des gens aisés ; en terre *haï* (irriguée régulièrement) des parcelles exiguës s'allongent en ruban suivant les éléments du réseau des *seguias*. Il faut noter, ici comme ailleurs, la diversité d'aspects de la campagne au printemps selon la pluviosité et l'abondance du débit des canaux, car la médiocrité des tours d'eau ne permet chaque année qu'à une partie plus ou moins étendue des terres *haï* d'être cultivée. Le *khammessat* qui fournit traditionnellement une part notable de la main-d'œuvre a subi une crise au cours des dernières années, à la suite des périodes de sécheresse et de l'émigration qu'elles ont provoquée ; on y supplée par des contrats d'association ou l'emploi de travailleurs à la journée. En *haï* les rendements oscillent autour de 6 à 7 qx à l'hectare, et leurs variations reflètent les irrégularités de la pluviométrie dans la mesure où l'irrigation est insuffisante ; les colons obtiennent par contre de 5 à 25 q. En *djelf* la récolte produit la moitié du temps à peine la semence, sauf sur les bordures telliennes, plus favorisées ; la qualité des terres, peu épuisées, enrichies de limon des crues et fumées par les troupeaux, permet cependant, au cours d'années exceptionnellement humides, des moissons miraculeuses où l'on réalise le 30, et en certains endroits le 100 pour 1. Quant au rendement moyen, il se tient aux environs de 3 qx à l'hectare.

Les jardins tranchent sur le reste du paysage et traduisent une économie

plus complexe. Bien que le climat ne soit pas défavorable à l'arbre, la pénurie d'eau et les traditions humaines s'opposent à leur extension. Ces oasis, moins rares qu'au désert, se sont malgré tout développées sous l'influence de la paix française et par la volonté des autorités. Le Hodna possède tout un échantillonnage de types : jardins agglomérés à Mdoukal, avec des palmiers qui évoquent des régions plus franchement sahariennes ; jardins de Ngaous, où les peupliers auprès des moulins, les oliviers et les figuiers composent un paysage méditerranéen ; jardins en ordre lâche, non clos et complantés de légumes, près de Magra ; jardins isolés enfin, autour d'un puits et entretenus sans conviction par des semi-nomades. Le faire-valoir direct est plus fréquent ici que sur les terres à céréales. Si l'abricotier (*mechmech*), dont les fruits entretiennent un certain commerce sur les souks, demeure l'arbre du Hodna, adopté par les colons pour son rapport, les oliviers ont été réintroduits autour de Barika. Quant aux cultures saisonnières, elles donnent principalement des fèves et des oignons l'hiver, des pastèques et des piments l'été.

Bien que son importance dans l'économie ait diminué depuis le début du xx^e siècle, l'élevage reste inséparable de la plupart des formes de vie agricole dans le Hodna. Le nombre des chameaux s'est réduit après l'installation des voies de communication, et le mulet ne prédomine que dans les douars de la bordure orientale comme Nagaous. Ce sont les moutons (100.000), hauts sur pattes, à tête volumineuse, à laine fine, et les chèvres (63.000), petites et très rustiques, qui forment la grosse masse du cheptel. Cependant l'extension de la culture des céréales a fait diminuer de 50 % depuis moins d'un siècle le troupeau ovin, et cela malgré la poussée démographique ; cette constatation n'est pas valable, bien entendu, pour les douars de pasteurs qui bordent la Sebkha, chez les Ouled Sahnoun, les Zoui et les Souamâ. En principe tous les terrains non plantés sont ouverts aux troupeaux, qui utilisent les communaux et les chaumes. La transhumance d'hiver n'est guère pratiquée que par les tribus du pourtour de la Sebkha qui se déplacent vers la région du Rmel ; il arrive, par contre, que le Hodna reçoive, au nord de la Sebkha, du bétail du Tell (Aumale, Sétif), soit en vertu de contrats d'association, soit moyennant un droit d'*achaba*, ce qui ne va pas sans conflits, parfois aigus. L'estivage dans le Tell n'est plus aussi général qu'autrefois : tantôt il s'agit de quelques bêtes accompagnant des familles de travailleurs saisonniers, tantôt d'une réunion de troupeaux particuliers sous la conduite de bergers. La commune de Sidi Aissa ne fournit guère de transhumants ; de Ngaous l'on se rend dans la montagne des Ouled Soltan ; et les plus mobiles, en été encore, sont les troupeaux des douars voisins de la Sebkha, dont les départs ont lieu entre mai et juin. On voit par là que les liens traditionnels entre le Tell et le Hodna demeurent tenaces, malgré l'évolution des genres de vie.

Des activités qualifiées de secondaires tiennent une place non négligeable dans l'économie de nombreuses familles. L'exploitation des carrières, le ramassage du sel, l'artisanat familial ou spécialisé (les Ouled Sidi Belgacem se font volontiers maçons), le petit commerce ambulante ou sédentaire, d'ailleurs aux mains de Kabyles et de Mzabites, méritent à peine une mention. Mais l'émigration saisonnière pour les moissons et les vendanges en Mitidja ou dans le Tell oriental, l'émigration temporaire vers Alger ou la France touchent une part considérable de la population du Hodna, et l'on estime qu'un quart du total de cette dernière bénéficie des ressources de ces exodes. A Alger seuls les gens de Mdoukal ont un début de spécialisation et travaillent dans les cafés, les bains-maures et les abattoirs ; les autres sont manœuvres. En France c'est la région industrielle de Lyon qui attire de préférence les émigrants du Hodna : les centres semi-urbains et la bordure tellienne participent dans une forte proportion à ce mouvement, qui avait mené dans la métropole, en 1952, plus de 3.000 personnes du Hodna.

L'ouvrage s'achève par une cinquième partie qui étudie l'évolution récente de l'habitat et les types de genres de vie. Ici comme dans d'autres régions de plaines d'Algérie ou du Maroc, la tente recule au profit des gourbis et des maisons soit dispersées, soit groupées en *mechta*. Cette transformation est un reflet des changements intervenus ou en cours dans les genres de vie. Les Sahari demeurent pasteurs, cependant que certains groupes de l'ouest et du nord, avec des modalités variées, ont adopté une économie mixte. Enfin, dans la plupart des douars qui ne touchent pas à la Sebkha, la vie agricole est prédominante, d'autant plus stable et plus ancienne que la tribu se trouve installée au contact de la zone montagneuse (groupe Chaouia de l'est). Et les conditions administratives et économiques contemporaines ont revivifié les vieux centres de Msila, Ngaous, Mdoukal, et provoqué la création de Barika.

Avec 107.000 habitants (13,5 au km²), la médiocrité des ressources locales et l'imperfection de leurs modes d'exploitation, traditionnels aussi bien qu'actuels, contribuent à faire du Hodna un pays surpeuplé, où 35 % au moins des personnes se nourrissent insuffisamment et vivent mal. Sans attendre un changement miraculeux des interventions de la technique, l'on peut espérer que le beau travail accompli par les S. A. R. (Secteurs d'Amélioration Rurale) et l'utilisation de nouvelles réserves d'eaux profondes prépareront une situation moins précaire dans un avenir qu'on voudrait assez proche.

Souhaitons aussi que des études de cette valeur et d'une telle densité viennent compléter notre documentation nord-africaine. En tout cas l'analyse minutieuse des phénomènes que M. J. Despois nous présente

peut servir d'exemple de méthode et fournir de fructueux éléments de comparaison aux chercheurs qui travaillent dans des régions voisines.

René RAYNAL.

Joseph SCHACHT, *Esquisse d'une histoire du Droit Musulman*, traduit de l'anglais par J. et F. Arin, M. Besson édit., Paris, s. d. (1953), collection « Notes et Documents » (XI) de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

Il est rare que l'auteur d'un compte rendu puisse, sur toute la ligne, se déclarer satisfait d'une publication, comme c'est notre cas.

Nos félicitations iront d'abord à M. et Mme Arin, qui, depuis longtemps, ont traduit en français tant de textes intéressant l'islamologie ou la connaissance des choses marocaines. Sauf erreur de ma part, leur version ne contient pas un seul de ces anglicismes dont notre langue est de plus en plus envahie, tels que « sérieux » (*serious*) pour « grave », etc. Le français en est excellent. Cependant, et étant donné mon principe de ne faire de grands compliments, très sincères, qu'en faisant, aussi, des réserves qui, seules, prouvent la sincérité, je signale que je n'aime pas beaucoup (p. 18) le terme « indifférer à ... ». Telle est ma seule critique.

Nos félicitations et l'expression de notre gratitude iront, ensuite à l'Institut, pour avoir pris l'initiative de publier, en français, la substance des leçons professées en 1952 par l'auteur à la Faculté de Droit d'Alger, dans la chaire d'Actualités Scientifiques. La collection « Notes et Documents » est excellente, et il ne faut pas juger de la valeur de ce qui y paraît d'après seulement le nombre de pages, car elle contient deux petites merveilles : la *Structure* de Gibb, et l'*Esquisse* de Schacht. Et voici ma critique (ou plutôt ma suggestion) : que l'Institut, — qui n'a vraiment qu'à s'enorgueillir de sa collection —, veuille bien en imprimer le catalogue au dos. Le lecteur, et sans doute l'éditeur, lui en saurait gré.

Enfin, nos félicitations, notre gratitude, et, pesant nos mots, nous disons notre respectueuse admiration, vont à l'auteur. Tous ceux qui ont pu entrer en rapports scientifiques avec J. Schacht durant son séjour en Afrique du Nord, séjour long selon le calendrier, mais trop bref pour les innombrables amis qu'il a laissés, ont pu se rendre compte de la valeur exceptionnelle de ce savant islamologue. Il est le tout premier parmi les spécialistes des institutions musulmanes, nous dirions volontiers le seul, s'il n'y avait en France le professeur Brunschwig qui est son émule en cette matière.

Or donc, cette brochure de 89 pages, divisées en 16 petits chapitres, nous donne, sur l'histoire de la Loi musulmane et de son application judiciaire, une vue d'ensemble, à quoi absolument rien d'autre ne peut être

comparé. L'auteur partant du « Substrat préislamique » nous mène jusqu'au « Modernisme juridique », en exposant toute la naissance et l'évolution de ce système de pensée.

On en louera tout d'abord la clarté limpide d'exposition (ce qui n'est pas le cas pour son ouvrage d'érudition *Origins of Muh. Jurisprudence* : il est étonnant que, dans une matière, en soi si difficile, et de plus encore très peu étudiée sur beaucoup de points, l'auteur ait réussi à présenter son sujet avec tant de bonheur. Il faut redire ici : « Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement... »

Or, dans le fond, le Professeur Schacht possède une maîtrise absolue, il sait sur ce sujet tout ce qu'on en peut savoir déjà à l'heure présente. On remarquera, de plus, son extrême modestie, car il est vraiment impossible au non-initié de se rendre compte qu'au moins la moitié de la brochure n'est qu'un résumé de ses travaux personnels, de ses *Origins*, pour la période la plus importante, celle des débuts de la Loi musulmane, au sujet de laquelle on n'avait que des idées insuffisantes, ou même erronées. On passe, sans effort, là, à d'autres dont n'importe qui pourrait traiter, par ex. (ch. XV), « du droit anglo-musulman et du droit musulman algérien », et on risque d'oublier l'apport personnel de l'auteur, qui ne se cite que trop rarement.

Une sorte de pudeur nous fait hésiter à formuler une critique à son endroit, du moins publiquement, car nous avons déjà correspondu avec le professeur Schacht à ce propos.

Or, donc, le seul point sur lequel nous ne soyons pas du tout d'accord avec lui est le suivant : il existe d'une façon générale, une tendance beaucoup trop grande à oublier que la Loi Musulmane se compose de deux parties qui ne se laissent d'ailleurs qu'imparfaitement scinder : le rituel et le reste. On néglige presque toujours de parler du rituel, et alors le lecteur est porté à penser que le reste est du droit. Sans doute, on peut bien, en un certain sens, parler de droit musulman, lorsque des tribunaux sont compétents et que des décisions de justice interviennent : mais, en dehors de cela, *il n'y a pas* de système juridique en Islâm ; cette pensée est étrangère aux tenants de cette religion.

Certes, je ne me donnerai pas le ridicule de reprocher à l'auteur de l'ignorer ; ce serait, pour reprendre les termes de la fameuse lettre furibonde de Beethoven à son copiste Wolanek, « comme si une truie prétendait instruire Minerve » ; mais ce que je regrette vivement, c'est que l'auteur n'insiste pas sans cesse là-dessus : si un juriste non-islamisant lit ces pages, il ignorera la vraie nature du *fiqh*, que notre Maître commun Christiaan Snouck-Hurgronje, nommait, pour cette raison « de Mohamedaansche

Wet », et non « het Mohamedaansch Recht » : c'est une loi religieuse, non un droit (1).

Le petit livre du professeur Schacht n'est pas un simple ouvrage de vulgarisation ; il contient beaucoup plus qu'il ne semble du premier abord : plus on connaît soi-même de « droit » musulman, mieux on se rend compte de l'étendue des connaissances, de la profondeur de pensée, de la supériorité, en un mot, de l'auteur. Les chefs-d'œuvres de la sculpture, cela est bien connu, se distinguent des sculptures médiocres, en ce qu'on n'y voit pas simplement le contour extérieur de la peau, mais qu'on y devine, encore, toute la musculature sous-jacente ; c'est une impression un peu analogue que l'on ressent en lisant cette Esquisse, qui me semble, de toutes ses publications, le chef-d'œuvre de Joseph Schacht.

G.-H. BOUSQUET.

(1) Dire (p. 13) que, dans le Coran, le droit familial, y compris le droit successoral, est traité « de façon à peu près exhaustive », me semble peu heureux.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 MAI 1954
SUR LES PRESSES DE
LA FONDERIE DU MIDI
67, RUE MONTMÉJAN, 67
— BORDEAUX —

REGISTRE DES TRAVAUX
IMP. : 1010 — ÉDIT. : 132
DÉPOT LÉGAL : 2^{ME} TRIM. 1954

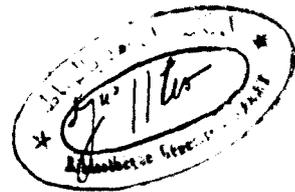
HESPÉRIS

TOME XLI

Année 1954

3^e et 4^e Trimestres

SOMMAIRE



Louis BRUNOT. — *Henri Terrasse à l'Institut de France*..... 313

ARTICLES :

- François CHARLES-ROUX et Jacques CAILLÉ. — *Missions diplomatiques françaises à Fès. La mission du comte de Saint-Aulaire*... 315
- Jeanne JOUIN. — *Chansons de l'escarpolette à Fès et Rabat-Salé*... 341
- Georges VAJDA. — *Notes de bibliographie maghrébine (2^e série)*... 365
- Raymond MAUNY. — *Note sur les « grands voyages » de Léon l'Africain*..... 379
- Robert ASPINON. — *Un llouh du Sous, règlement coutumier du Souq el-Jemaa des Ida ou Gnidif*... 395
- Gaston DEVERDUN et Mhammed ben Abdeslem GHIATI. — *Deux lah̄bīs almohades (milieu du XIII^e siècle J.-C.)*..... 411
- Max GUIRONNET. — *ǧā- un outil linguistique polyvalent chez les Ūlād Yāzǧōb des Sṛāǧna*..... 425
- Charles ALLAIN. — *Reconnaitances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira. II. — Une organisation agricole almohade dans la Bahira*..... 435

COMMUNICATIONS :

- Fernando VALDERRAMA MARTÍNEZ. — *Dos inscripciones árabes en Bāb t-Tūt de Tetuán*..... 459
- Raymond THOUVENOT. — *Recherches archéologiques à Mogador*... 463

C.A. 94

Jacques CAILLÉ. — <i>Quelques renseignements sur le Capitaine Erek- mann</i>	468
Gaston DEVERDUN. — <i>Un nouveau manuscrit des Masālik al-Absār d'Ibn Fadl-Allāh al-'Umarī</i>	475

* * *

<i>Comptes rendus des Séances mensuelles de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines</i>	479
---	-----

* * *

COMPTE RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

- Charles PELLAT, *Le milieu basrien et la formation de Ġāhīz* (Adolphe FAURE), p. 487. — H. H. ABDUL-WAHAB, *Al-Djumāna, Etude dialectologique sur les parlers de Grenade et de Tunis au XIV^e siècle* (Louis BRUNOT), p. 488. — Carlos RODRIGUEZ JOULIA SAINT-CYR, *Felipe III y el rey de Cuco* (Robert RICARD), p. 490. — Th. MONOD, A. TEIXEIRA DA MOTA et R. MAUNY, *Description de la côte Occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandes (1506-1510)* (Robert RICARD), p. 490. — René DOLLOT, *Un centenaire : Georges Saint-René Taillandier (1852-1952)* (Jacques CAILLÉ), p. 493. — Jean-Louis MIÈGE et Eugène HUGUES, *Les Européens à Casablanca au XIX^e siècle (1856-1906)* (André ADAM), p. 495. — Pierre DEVILLARS, *L'immigration marocaine en France* (André ADAM), p. 496. — P. BIROT et J. DRESCH, *La Méditerranée occidentale* (René RAYNAL), p. 497. — Horst MENSCHING, *Morphologische Studien im Hohen Atlas von Marokko* (René RAYNAL), p. 500. — Jacques MILLERON, *Regards sur l'économie marocaine* (Jean CÉLÉRIER), p. 501.

La vignette qui orne la couverture est due à la plume de Jean HAINAUT et empruntée à l'article de Charles ALLAIN, *Reconnaitances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira*, paru dans le premier fascicule de ce tome.

HENRI TERRASSE

A L'INSTITUT DE FRANCE

Les lecteurs d'« Hespéris » ont appris avec la plus grande joie que le Directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, M. Henri Terrasse, a été élu, au premier tour de scrutin, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 27 février 1953.

Il reçoit ainsi la plus haute marque d'estime du monde savant, estime que lui ont valu ses solides et nombreux travaux concernant les monuments historiques et l'histoire proprement dite du Maroc.

On se souvient, d'une part, de sa thèse magistrale sur l'*Art hispano-mauresque* publiée en 1932 qui a mis au point définitivement la question des arts majeurs de l'Occident musulman. On sait, d'autre part, que son *Histoire du Maroc* parue en 1949, en deux volumes, a eu l'inappréciable mérite d'exposer, avec beaucoup de clarté, le passé tourmenté d'un pays qui se trouva au carrefour de plusieurs civilisations en mouvement, et dont les « siècles obscurs » donnèrent lieu à des hypothèses parfois hardies.

Ces œuvres maîtresses ne font pas oublier ce qu'on pourrait appeler les « éditions » des monuments les plus importants du Maroc, *La Mosquée des Andaloux à Fès*, et *La Grande Mosquée de Taza*, par exemple, qui ont été couronnées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Elles ne font pas oublier non plus les *Villes impériales du Maroc*, les *Sanctuaires et forteresses almohades*, les *Kasbahs berbères de l'Atlas et des Oasis* qui complètent un premier inventaire des monuments de l'architecture marocaine.

D'ailleurs, cet inventaire, auquel il convie ses disciples, se poursuit sous son égide et à son exemple. On a eu déjà l'histoire des monuments de Rabat ; on aura celle des monuments de Marrakech, on explore les citadelles du Sud... Sous son impulsion, toutes les murailles du pays révèlent peu à peu

son histoire que les archives trop rares et les écrits pas toujours sûrs laissaient deviner.

L'Institut des Hautes Etudes Marocaines et son équipe de chercheurs se sentent honorés eux-mêmes de l'honneur fait au maître et au directeur, à l'animateur, dont les qualités de savant désormais consacré semblent multipliées par les qualités de caractère et de cœur qui lui valent amitiés et concours.

Louis BRUNOT.

MISSIONS DIPLOMATIQUES FRANÇAISES A FÈS ⁽¹⁾

LA MISSION DU COMTE DE SAINT-AULAIRE EN 1904

Lorsque Henri Descos, sa mission à Fès terminée, eut repris ses fonctions de premier secrétaire à Tanger, l'évolution de la question du Maroc ne tarda pas à faire sentir le besoin d'une nouvelle mission diplomatique à la cour chérifienne. Ce sera celle du comte de Saint-Aulaire, conséquence des insuccès militaires du sultan, des difficultés financières du makhzen, des progrès et de la conclusion de l'entente franco-anglaise.

Descos se trouvait encore à Fès, le 7 juillet 1903, quand le ministre de la guerre, El-Mnebhi, était avec sa mehalla entré à Taza, grâce au canon de l'officier algérien Sédira, qui lui avait permis de battre les partisans du *rogui* Bou Hamara. Exalté par ce succès, et malgré les hésitations de certains de ses vizirs, Moulay Abd el-Aziz décida d'aller rejoindre El-Mnebhi, comme ce dernier le lui demandait. Le vizir de la guerre, en effet, estimait indispensable de « montrer le souverain » aux populations, car on ne cessait de dire dans les tribus « qu'il n'y avait plus de sultan ». Le caïd el-mechouar, Driss ben Yaïch, parlait même de conduire le chérif jusqu'à Oujda et la frontière algérienne ; en tout cas, disait-il, faute de la venue du souverain, les troupes impériales devraient abandonner Taza et rentrer à Fès.

(1) Cette étude fait suite à l'article que M. François CHARLES-ROUX a publiée sous le même titre dans « Hespéris », t. XXV, 1918, pp. 225-288.

Sources et Bibliographie : *Archives du ministère des Affaires étrangères*, à Paris ; *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, à Rabat ; *Lettre particulière* du comte de Saint-Aulaire à M. Fr. Charles-Roux, du 15 mai 1904 ; « Bulletin du comité de l'Afrique française », 1904 ; « Documents diplomatiques », *Affaires du Maroc*, publiés par le ministère des affaires étrangères, Paris, 1905 ; « L'Illustration », 1904 ; Comte de SAINT-AULAIRE, *Confession d'un vieux diplomate*, Paris, 1953 ; Georges SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Les origines du Maroc français*, Paris, 1930 ; Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Ce monde disparu. Souvenirs*, Paris, 1947.

En conséquence, le 20 juillet 1903, Moulay Abd el-Aziz quitta sa capitale pour aller camper au pont du Sebou, et, cinq jours plus tard, El-Mnebihi, venu au-devant de lui, le rejoignait aux Mtafi, à douze kilomètres de Fès. Le sultan et son vizir se trouvaient sur les bords de l'oued Inaouen, quand ils apprirent que le *rogui* avait été gravement blessé dans une rencontre avec les troupes du makhzen entre Taza et Oujda. C'était de bonne augure, mais, hélas ! les circonstances allaient bientôt changer.

Le 3 août, le souverain installait son camp à Outa Bou Habane, toujours dans la vallée de l'Inaouen. Mais il ne put aller plus loin, car il se heurta aux Tsoul, les plus fidèles partisans de Bou Hamara, qui avait pris femme dans leur tribu. Un peu plus tard, le 22 août, 2.000 cavaliers du makhzen, partis de Taza, tentèrent de rejoindre la colonne de Moulay Abd el-Aziz pour le ramener dans cette ville ; ils furent attaqués par des tirailleurs qui leur causèrent des pertes très sensibles et les obligèrent à rebrousser chemin. Pendant les mois suivants, la situation du sultan et de sa mehalla ne cessa de s'aggraver. Aux Tsoul, qui avaient résisté les premiers aux troupes impériales, s'étaient joints les Branès, les Ghiata, les Beni Ouaraïn et, bientôt, les communications du souverain avec Taza furent pratiquement coupées. Il fallut même protéger le camp d'Outa Bou Habane pour éviter une surprise ; on l'entoura d'une tranchée et l'on y bâtit deux qasbas. Une attaque des Tsoul, le 9 octobre, ne fut repoussée qu'à grand peine. Trois jours plus tard, Moulay Abd el-Aziz dirigea lui-même une offensive, qui ne donna aucun résultat. Aussi décida-t-il de rentrer à Fès. Pour masquer autant que possible l'échec que constituait cette retraite prématurée, on donna lecture dans toutes les mosquées de la capitale d'une lettre chérifienne annonçant le retour du souverain, en raison de l'approche de l'hiver ; toutefois le prétexte imaginé ne trompa personne. Moulay Abd el-Aziz revint à Fès le 28 octobre au matin. Un certain nombre de notables, dont les *ulema*, étaient allés l'accueillir à sa dernière étape, mais il avait fallu les payer pour faire cette démarche. Aux troupes du sultan s'étaient jointes plusieurs familles des Hayaïna et des Ouled Beni Ziyān, qui redoutaient la vengeance du *rogui* et vinrent camper aux portes de Fès. C'était rendre manifeste le lamentable insuccès de la mehalla chérifienne.

Saint-René Taillandier, le chef de notre légation de Tanger, écrivait alors : « Comme un animal rendu et recru, le makhzen rentrait dans sa tanière. » De son côté, Descos tirait la conclusion de la campagne : « Un

peu moins de prestige encore pour le makhzen et un peu plus d'anarchie parmi les tribus. » Le gouvernement chérifien paraissait abattu par son échec et son autorité s'amenuisait de plus en plus.

Dès le mois de septembre, tandis que Moulay Abd el-Aziz se trouvait dans la vallée de l'Inaouen, le major britannique Ogilvy avait été attaqué par des Zemmour aux portes de Fès. Le lendemain, le makhzen avait restitué à ceux-ci les chevaux et les fusils que ses soldats, venus à l'aide de l'Anglais, leur avaient enlevés ; il leur avait même donné d'autres fusils et des munitions à titre d'indemnité. Une telle faiblesse ne pouvait guère augmenter l'autorité du gouvernement. A la suite de cet incident, tous les européens au service du sultan quittèrent Fès rapidement ; les officiers de notre mission militaire en partirent les derniers, le 27 septembre, et se retirèrent à Rabat. A la même époque à peu près, des bandes de pillards s'organisaient dans le Tafilalet, pour aller attaquer les Français dans le sud-oranais. Notre poste de Taghit avait été assiégé le 17 août par une troupe de 4.000 hommes. Le 2 septembre, un de nos convois était pillé à El-Moungar ; nous comptons trente-six hommes tués et quarante-sept blessés. Au mois de novembre suivant, notre consul à Fès, Henri Gaillard, communiquait au makhzen les mesures prises pour mettre fin à cette situation. Le vizir des affaires étrangères ne put que déclarer combien le sultan avait été péniblement affecté par ces événements ; il ne pouvait même pas, tant était grande sa faiblesse, envisager un semblant de répression. Dans tout le pays, les tribus échappaient de plus en plus à l'autorité du gouvernement. Elles réglaient elles-mêmes leurs différends à coups de fusil et, d'ailleurs, depuis plus de deux ans, ne payaient pas leurs impôts.

La situation financière de l'empire chérifien devenait en effet fort délicate. Les dépenses de l'expédition du sultan avaient été très lourdes, et le vizir des finances éprouvait les plus grandes difficultés pour effectuer ses paiements. Les emprunts français et anglais des mois de novembre 1902 et mars 1903 étaient dépensés dès le milieu de l'année 1903, et celui contracté en Espagne au mois de mai 1903 avait pareillement fondu avant la fin du mois d'octobre. C'est en vain qu'on avait voulu remplacer les anciens impôts coraniques par le *tertib* ; le seul fait de l'annonce de ce dernier avait arrêté le paiement des anciennes redevances, avant que la nouvelle eût été appliquée. Le produit des douanes, soit quelques dix millions de francs, constituait désormais l'unique revenu du Trésor. Des ressources nouvelles

s'avéraient d'autant plus nécessaires qu'à partir du 1^{er} janvier 1905 on devrait rembourser les sommes prêtées en 1902 et 1903, qui absorberaient six millions de francs chaque année. Il faudrait, de toute évidence, recourir à un nouvel emprunt, qui porterait sur une somme importante et serait à long terme ; mais alors les banques exigeraient une garantie sérieuse, qui ne pourrait être que celle des douanes de l'empire. Une telle opération aurait obligatoirement d'importantes conséquences politiques et le makhzen s'y refusait ; il ne pouvait, comme disait El-Hajj Omar Tazi, le frère du vizir des finances, à Ben Ghabrit, le drogman de notre légation, acquiescer à une mesure « qui marquerait le commencement de la perte de son indépendance ».

Un expédient fut tenté. Le gouvernement chérifien frappa de la monnaie d'argent, avec l'espoir d'un bénéfice appréciable par la différence de valeur du métal brut et du métal monnayé. Mais la frappe fut faite trop rapidement, et la nouvelle monnaie se trouva en abondance, si bien qu'elle perdit vingt pour cent de sa valeur. En même temps, on voulut appliquer le *tertib* aux tribus de la région de Marrakech, en principe les plus attachées au makhzen, mais ce fut un échec complet. D'autre part, les banques étrangères sollicitées dans plusieurs pays, ne voulaient pas entendre parler d'un prêt important qui ne fut pas gagé par les douanes. A Londres, le ministre des affaires étrangères, lord Lansdowne, fit part à notre ambassadeur, Paul Cambon, d'une combinaison qui lui avait été proposée par la banque Baring. Celle-ci envisageait un emprunt public, lancé à Paris et à Londres, et garanti par les douanes de l'empire chérifien, sous le contrôle de deux commissaires, français et anglais ; le gouvernement marocain pourrait ainsi rembourser ses dettes antérieures et pourvoir à ses besoins les plus urgents. Mais Delcassé déclina l'offre, qui lui parut susceptible de nuire à notre position, eu égard aux négociations en cours.

C'est que, depuis l'été de 1902, la France et l'Angleterre s'étaient rapprochées et discutaient, à Londres, la question marocaine. Le mérite de ce dialogue, d'où allait naître l'entente cordiale, revient à Saint-René Taillandier. Celui-ci, fort inquiet des progrès de l'intimité de Moulay Abd el-Aziz avec son entourage anglais, avait, dès le mois de juin 1902, insisté près du quai d'Orsay sur le danger que présentait cette intimité, en soulignant qu'il était peut-être temps « d'aviser à des précautions décisives contre un rapprochement plus marqué encore entre l'Angleterre et le Maroc ».

Les conversations, engagées au mois de juillet 1902, se poursuivirent lentement, mais, à la fin de 1903, semblaient en bonne voie. On espérait à Paris que, sous réserve de la neutralisation de Tanger et de quelques mesures d'ordre économique, l'Angleterre nous laisserait les mains libres au Maroc. C'est pourquoi Delcassé n'accepta pas l'offre de la banque Baring. Si l'accord devait intervenir par la suite avec le gouvernement britannique, il faudrait racheter les droits de la Grande-Bretagne et, s'il ne se faisait pas, la proposition semblait nous entraîner vers un condominium franco-anglais. Ainsi les négociations en cours tendaient à consacrer la prépondérance de la France dans l'empire chérifien.

Quand Saint-René Taillandier avait, le 1^{er} janvier 1904, rendu compte à Delcassé de l'insuccès par lequel s'était terminée la première application du *tertib* dans le Haouz, il écrivait également : « Le jour, peut-être prochain, où le makhzen constatera l'échec définitif de ses tentatives auprès des banques anglaises, il semble devoir être inévitablement amené à s'adresser de nouveau à nos compatriotes. » Comme le disait le vizir des affaires étrangères, Abd el-Krim ben Sliman, « une clé d'or ouvre toutes les portes » ; mais il importait, pour la sécurité de l'Algérie, que cette clé fut détenue par nous et non pas par une autre nation.

La prédiction de notre ministre n'allait pas tarder à se réaliser. Dès le mois précédent, d'ailleurs, un notable marocain, Bennis, collaborateur d'El-Hajj Mohammed Torrès, naïb du sultan à Tanger, avait eu quelques entretiens avec le représentant en cette ville de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Sur l'ordre du souverain, il fut, à la fin du mois de janvier 1904, invité par le vizir Tazi à « entrer immédiatement en pourparlers avec le correspondant de la Banque de Paris ». Le 29 janvier, dans la matinée, il faisait part de cette nouvelle à Saint-René Taillandier et lui remettait une lettre personnelle de Moulay Abd el-Aziz — et non d'un vizir — au ministre de France, lettre qui contenait les lignes suivantes : « Conformément aux liens d'amitié qui unissent notre gouvernement à votre puissant Etat, nous avons autorisé notre serviteur [Bennis] à traiter cette question avec le correspondant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, par vos soins et par votre intermédiaire, jusqu'à ce que l'affaire soit conclue, en raison de l'appui et de la sollicitude que vous apportez dans tout ce qui intéresse nos affaires ou en aplanissant les difficultés et cela grâce à votre bonne intervention fondée sur les principes de l'amitié et les liens de l'intimité. » Une

semblable lettre entraînait l'accord de principe du makhzen aux garanties reconnues nécessaires à un emprunt, c'est-à-dire au gage et au contrôle des douanes.

Aussitôt avisé, Delcassé s'employa très activement à faire donner satisfaction au sultan ; mais les pourparlers durèrent néanmoins plusieurs mois. Le second secrétaire de la légation de Tanger, le comte de Saint-Aulaire, se trouvait à Paris, en congé. Le ministre des affaires étrangères le chargea de sonder les banques et d'obtenir d'elles un accord qui pût « concilier leurs légitimes exigences et les nécessités de notre politique ».

Né en 1866, Auguste de Beauvoir, comte de Saint-Aulaire, était entré dans la « carrière », au ministère, comme attaché à la direction des consulats, en 1892. Il servit ensuite à Tunis, puis occupa successivement plusieurs postes de secrétaire d'ambassade, notamment à Santiago du Chili et à Rio de Janeiro, avant d'être nommé, en la même qualité, à Tanger, le 22 août 1902. Il devait, à la fin de 1904, remplacer Descos comme premier secrétaire de la légation de France au Maroc et, en 1909, remplir les mêmes fonctions à Vienne. En 1912, à la demande du général Lyautey, il était nommé délégué à la Résidence Générale de Rabat et finissait sa carrière comme ambassadeur à Londres. Diplomate de grande classe, d'une franchise et d'une loyauté absolues, il fit preuve dans tous ses postes des plus rares qualités, qui lui valurent à ses débuts l'appui de Paul Bourde, le grand colonial de Tunisie. Le comte de Saint-Aulaire a publié en 1953 ses souvenirs, *Confidences d'un vieux diplomate*, écrits dans un style très vivant, et qui constituent une source, remarquable sur bien des points, de l'histoire diplomatique des premières années du xx^e siècle.

Aussitôt informé de ce que le ministre attendait de lui, le second secrétaire de la légation de Tanger se mit en rapport avec les banques, qui s'étaient groupées en un consortium comprenant, autour de la Banque de Paris et des Pays-Bas : la Société Générale, le Crédit Industriel et Commercial, la Société Marseillaise de Crédit, la Banque Ottomane, la Banque de l'Indo-Chine, le Crédit Algérien et la Banque Allard.

La différence était grande entre le point de vue des établissements financiers et celui du gouvernement français. Les premiers voulaient prêter peu d'argent et obtenir de nombreuses concessions relatives aux chemins de fer, aux ports, à de grands travaux d'intérêt général, tandis que le ministre souhaitait un prêt important à des conditions relativement peu

onéreuses pour l'emprunteur, et sans concessions, qu'il estimait dangereuses et prématurées, eu égard à l'état politique et social du Maroc. Saint-Aulaire réussit à faire comprendre aux banques qu'elles devaient, dans leur propre intérêt, soutenir la politique de Delcassé. Il fut convenu qu'elles enverraient à Fès un délégué discuter avec le makhzen, en accord avec notre légation, les modalités de l'emprunt. Elles désignèrent un membre influent de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Georges Zangarussiano, que Saint-Aulaire avait connu au Brésil et qui se ferait accompagner par le représentant de la banque à Tanger, nommé Furth.

A peu près en même temps, les négociations de lord Lansdowne et Paul Cambon aboutirent, et la *Déclaration franco-anglaise concernant l'Égypte et le Maroc* fut signée à Londres le 8 avril 1904. On sait qu'aux termes de cet accord le gouvernement britannique reconnaissait qu'il appartenait à la France de veiller à la tranquillité du Maroc et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes nécessaires. Mais, dès le lendemain, la déclaration fut rendue publique par la presse, sans qu'aucune instruction eût été adressée aux représentants à Tanger de la France et de l'Angleterre sur la façon dont ils devraient présenter l'accord au makhzen.

Ainsi, deux raisons rendaient indispensable et même urgente une mission à Fès : il fallait, d'une part, surveiller et faciliter la conclusion de l'emprunt et, d'autre part, faire accepter par le makhzen la déclaration franco-britannique du 8 avril. Mais ce double objet ne pouvait être proclamé ouvertement. Sur les entrefaites, le commandant Fariau était nommé chef de notre mission militaire à la cour chérifienne, en remplacement du colonel de Saint-Julien. C'était l'occasion de charger un membre de la légation de Tanger de se rendre à Fès pour le présenter au sultan et au makhzen. Tel fut le but officiel de la mission dont on chargea le comte de Saint-Aulaire. Celui-ci allait s'acquitter au mieux de la tâche délicate qui lui était confiée.

Dans une lettre privée, postérieure d'une quarantaine d'années aux événements que nous racontons ici et adressée à l'un de ses collègues, il a écrit : « J'étais alors assez jeune pour prendre *la carrière* très au sérieux et j'avais l'impression, d'ailleurs exacte, de jouer tout l'avenir de la mienne dans une mission dont j'avais toute la responsabilité. » Ce sentiment, effectivement justifié, stimulait en lui, non pas ce zèle intempestif que Talleyrand condamne chez les diplomates, mais des aptitudes, des capacités, des talents, qui l'avaient fait choisir par Saint-René Taillandier pour mener à Fès une

négociation politique et financière aussi importante que hérissée de difficultés. Lui-même révèle, dans la même lettre privée à laquelle nous venons de nous référer, une autre raison du choix fait de sa personne pour cette mission : c'est l'humilité relative de son grade. « N'étant alors, écrit-il, que deuxième secrétaire, [j'avais été choisi] précisément en raison de mon insignifiance, afin de réserver l'autorité du ministre, en cas d'échec qui semblait probable. » Admettrait-on que le rang du fonctionnaire fut insignifiant, l'homme ne l'était pas, et il allait le prouver en démentant les probabilités de l'échec.

*
* *

Saint-Aulaire partit de Tanger le 18 avril, accompagné du commandant Fariau, d'un autre officier de notre mission militaire, le lieutenant Schneider, et de Ben Ghabrit, qui allait lui rendre les plus grands services. Il emmenait également avec lui plusieurs cavaliers algériens et trois domestiques marocains ; parmi ces derniers, se trouvait l'un des meilleurs cuisiniers de Tanger, un Berbère aux cheveux roux, surnommé El-Rubio, qui savait improviser les plus succulents repas. Enfin, des soldats du makhzen et des muletiers devaient, les premiers assurer la sécurité des chrétiens, et les seconds conduire les soixante mulets qui portaient les bagages. Hommes et animaux formaient une importante caravane, en tête de laquelle marchaient six cavaliers algériens ou marocains, et qui s'étendait sur plus de trois cents mètres.

Les voyageurs faisaient halte chaque soir et notre diplomate s'émerveillait de la virtuosité avec laquelle ses gens dressaient les tentes et installaient le campement. La nuit, une vingtaine d'hommes, fournis par les douars voisins, venaient veiller sur les étrangers et permettre aux soldats de l'escorte de se reposer. Mais ils empêchaient surtout notre représentant et ses compagnons de dormir, car ils ne cessaient pour ainsi dire pas de crier et de chanter du soir au matin. La nouvelle de l'accord franco-anglais s'était vite répandue dans le pays, d'ailleurs sous une formule lapidaire : « L'Angleterre a vendu le Maroc à la France. » Par suite, de nombreux Marocains, se plaignant des exactions ou des abus de pouvoir des autorités locales, venaient immoler un animal devant la tente de notre compatriote et implorer son appui auprès du makhzen central, bien qu'il fut seulement le *khalifa* du ministre de France. Saint-Aulaire en fut parfois impressionné.

Des régions traversées, il ne remarqua guère que « la vision dantesque plus que paradisiaque » de la montagne, avec ses éboulis et ses rochers dénudés. C'est que, tout le long de la route, il chevauchait à côté de Ben Ghabrit, qui l'initiait « aux mystères et aux embûches de Fès ». D'ailleurs, il était pressé d'arriver dans la capitale pour s'y trouver avant les délégués des banques qui, eux, au contraire, auraient voulu y entrer en même temps que le représentant de la France. Il subit pourtant un retard de deux jours, immobilisé par un oued en crue, et dut attendre la baisse des eaux pour le franchir. Enfin, le 28 avril, en compagnie de notre consul Henri Gaillard, venu l'accueillir à quelque distance de la ville, Saint-Aulaire pénétrait à Fès par la porte dite Bab el-Mahrouq, dont les créneaux s'ornaient de têtes coupées, qui lui semblèrent « des gargouilles grimaçantes ».

* * *

Hôte du makhzen pendant son séjour à Fès, comme pendant ses voyages d'aller et de retour, notre diplomate fut, avec ses compagnons, logé dans une dépendance du palais Bennis, un pavillon élégant, mais de dimensions réduites, jusqu'au moment où il alla occuper le palais même, après un incident que nous aurons à mentionner. Parmi nombre de Français venus en mission à Fès au XIX^e siècle et au XX^e débutant, il est un des rares à avoir indiqué où il habita. Il a, d'ailleurs, gardé de son habitation un souvenir coloré, amusé et, somme toute, enchanteur. Voici, en effet, comment il la décrivait à l'un de ses collègues, un peu plus de quarante ans après y avoir séjourné : « Jardin des *Mille et une Nuits*, eaux jaillissantes dans des rigoles revêtues de faïences multicolores, au milieu des fleurs d'oranger et de grenadier, dans le roucoulement des colombes, délicieux pavillon, également poétique et inconfortable, pendant marocain des folies réservées par nos grands seigneurs du XVIII^e siècle à leurs rendez-vous galants. J'ai mené là une vie fort austère, mais dans l'abondance de la *mouna* fournie par le sultan à ses hôtes. » Il ne disposait pas de beaucoup de temps pour visiter Fès, parcourir les souqs et jeter un coup d'œil sur les mosquées et les médersas, parce qu'il en consacrait beaucoup à conférer avec son principal collaborateur, Ben Ghabrit, à réfléchir sur ce qu'il avait appris, à rédiger des rapports dont la transmission à Tanger prendrait une huitaine de jours, enfin à négocier, tantôt avec les vizirs marocains, tantôt avec les représentants des banques parisiennes. Souvent venaient l'entretenir en particulier

ou partager ses repas quelques compatriotes, dont les plus assidus étaient notre consul Henri Gaillard, les officiers de la mission militaire française, entre autres le capitaine Larras, qu'il jugeait le plus intelligent et le plus avisé, le docteur Jaffary, médecin de cette mission, et le géographe Augustin Bernard, que le gouverneur général de l'Algérie, Jonnart, avait chargé d'une étude de géographie économique au Maroc.

Gaillard et Ben Ghabrit mirent immédiatement Saint-Aulaire au courant de la situation, car les dispositions du makhzen à notre égard étaient devenues assez inquiétantes. En effet, Moulay Abd el-Aziz avait paru très affecté par la nouvelle de l'accord franco-anglais que lui avait appris Mac Lean, d'après des coupures de journaux, avec des commentaires tendancieux. Mais l'Anglais avait maladroitement froissé le sultan, qui lui avait répondu : « Eh bien ! puisque tout est fini entre nous, je me débrouillerai avec les Français ! »

Néanmoins notre position n'était pas aussi favorable que quelques mois auparavant. L'état du trésor semblait moins précaire qu'à la fin de l'année précédente et les recettes avaient tendance à augmenter tandis que les dépenses diminuaient. Moulay Abd el-Aziz s'abstenait de toute fantaisie coûteuse et n'envisageait plus de reprendre les opérations contre Bou Hamara ; lui et le *roqui* « se traitaient d'impuissance à impuissance et préféreraient s'ignorer que se combattre ». Au surplus, la période des récoltes approchait qui, généralement, donnait une certaine aisance à la trésorerie chérifienne. En dépit de ces circonstances moins propices, notre concours financier paraissait cependant devoir être accepté. Mais les banques devaient s'abstenir de réclamer des garanties exagérées. L'accord de la France et de l'Angleterre aurait dû les amener à diminuer leurs prétentions et non pas à les augmenter. Il ne fallait pas qu'elles s'imaginent pouvoir dicter leurs conditions au makhzen. Celui-ci, en effet, ne considérait pas l'emprunt français comme l'unique moyen de salut ; sans doute, il désirait se procurer des ressources pour consolider son autorité, mais il ne voulait pas compromettre le principe de cette autorité, en subissant des conditions qui l'humilieraient devant les tribus. Aussi était-il indispensable de ménager soigneusement son amour-propre et d'y mettre les formes ; faute de quoi, il pourrait estimer que les inconvénients de l'emprunt en dépassaient les avantages.

D'ailleurs, deux groupes s'opposaient autour du sultan inquiet et irreso-

lu. D'un côté, Ben Sliman et Guebbas — ce dernier, qui avait remplacé El-Mnebhi comme ministre de la guerre — étaient disposés à accepter toutes les conséquences de l'accord franco-anglais, pourvu qu'elles fussent compatibles avec le maintien de l'intégrité du pays et la souveraineté du sultan. D'un autre côté, le grand vizir, Feddoul Gharnit, et le caïd el-mechouar, Driss ben Yaïch, étaient pour la résistance, au moins passive. Entre les deux groupes, se trouvaient les Tazi, qui souhaitaient la conclusion d'un emprunt, parce que les négociations avaient été engagées par leur chef de famille, le vizir des finances, mais qui semblaient plus portés vers d'autres étrangers que vers les Français. Feddoul Gharnit était l'élément le plus rétrograde du makhzen. Il laissait paraître son hostilité contre nous, à la fois par attachement à ses vieilles méthodes et par rancune contre ses collègues plus jeunes. Il dénigrait auprès du chérif les accords de Londres et lui affirmait que les Français n'oseraient pas user d'énergie au Maroc.

Saint-Aulaire écrivait à ce sujet à Saint-René Taillandier, le 3 mai : « Il va de soi que la manière douce, justement préconisée au Maroc, n'y réussira cependant que dans la mesure où l'on ne doutera pas de notre résolution d'employer l'autre en cas de besoin. » Il aurait voulu « naturaliser marocains » ses propres arguments et les faire entendre au sultan. Mais la position de Ben Sliman et de Guebbas était affaiblie par l'accord franco-anglais ; certains le leur reprochaient comme une conséquence de leur politique, celle des conventions passées avec la France en 1901 et 1902, qui avaient ouvert la voie à l'entente du 8 avril 1904. En attribuant à ses deux collègues une grande part de responsabilité dans la situation nouvelle, le grand vizir avait réussi à soustraire le sultan à leur influence, au moment où elle aurait été le plus utile à ses intérêts comme aux nôtres. Il fallait donc tout faire pour rétablir leur ascendant, d'autant plus que Feddoul Gharnit avait envisagé diverses mesures qui nous étaient tout à fait contraires. Il avait ainsi suggéré le départ du souverain pour Marrakech, afin de l'éloigner de nos agents et des délégués des banques. Il proposait même de renoncer à un nouvel emprunt ; si l'on ne pouvait pas payer les intérêts des dettes antérieures, disait-il, les créanciers feraient saisir les douanes, mais ce serait une saisie internationale, et, par suite, défavorable aux vues de la France. Mieux encore, il avait soumis aux vizirs un projet de réorganisation internationale des douanes, et le fait seul qu'un tel plan ait pu être conçu et discuté témoignait du crédit de son auteur auprès du chérif. Dans

ces conditions, Ben Sliman et Guebbas, comprenant que leur sort était lié à celui de notre politique, « invoquaient éperdument notre assistance ».

Il était certain que la présence de Saint-Aulaire à Fès pouvait seule éviter un échec. Si Zangarussiano et Furth avaient été seuls, nul doute que l'emprunt n'aurait pas été conclu.

Le 9 mai, Saint-Aulaire signalait à son chef de Tanger que le sultan, tout en paraissant plus calme et moins enclin aux imprudences que les jours précédents, n'en demeurait pas moins fort irrité contre les intentions attribuées aux banques. Il ne pouvait admettre que celles-ci aient semblé avoir attendu la signature de l'accord franco-anglais pour apporter au gouvernement marocain des propositions que leurs rivaux et les nôtres s'efforçaient de lui représenter comme ne pouvant être acceptées. Notre diplomate réfutait inlassablement ces assertions devant les vizirs, mais ceux-ci n'osaient pas répéter ses paroles à leur maître. Il était donc plus nécessaire que jamais que les banques et nous-mêmes démontrions par les faits, au cours des négociations, l'efficacité de notre assistance et la modération de nos vues.

Un autre fait vint encore compliquer la situation. Alors que Zangarussiano et Furth étaient entrés à Fès le 1^{er} mai, d'autres hommes d'affaires y arrivaient quelques jours plus tard. C'étaient le directeur à Tanger de la « Compagnie Marocaine », Irénée Brun, et l'un de ses collaborateurs, nommé Caron, qui venaient appuyer les efforts de leur agent local, le sieur Fabarez. Le plan de Brun comportait tout un programme de réorganisation du pays et ne tendait rien moins qu'à faire de la « Compagnie Marocaine » une compagnie à charte, chérifienne, chargée de toutes les réformes. Devant cette rivalité de deux groupes français, le sultan pouvait avoir des doutes sur l'autorité réelle de notre gouvernement ; d'ailleurs les vizirs nous signalèrent aussitôt l'influence de ces manœuvres sur l'esprit de leur maître.

D'autre part, le 10 mai, Saint-Aulaire apprenait une fâcheuse nouvelle. El-Hajj Omar Tazi l'informait que Moulay Abd el-Aziz avait décidé de protester, auprès de tous les chefs d'État représentés à Tanger, contre la déclaration de Londres ; il affirmait même s'être jeté trois fois aux pieds du sultan pour l'adjurer de prendre patience, de ne pas juger de nos desseins d'après des insinuations, mais il n'avait pu détourner le chérif de son projet. Celui-ci avait le même jour notifié son intention à Ben Sliman ; le vizir des affaires étrangères, qui devait précisément recevoir Saint-Aulaire, avait

décommandé notre compatriote, en lui faisant part confidentiellement de l'événement. Les lettres de protestations furent toutes scellées et cachetées le 11 mai, mais Ben Sliman, sur le conseil du Français, affecta de n'en pas être ému ; il put ainsi, d'abord obtenir qu'elles fussent rédigées sur un ton modéré, puis surseoir à leur expédition.

Il importait donc essentiellement, tout en évitant de combattre ouvertement ce projet, d'y couper court et de gagner du temps, en mettant le sultan dans un état d'esprit différent. Nous nous étions jusque là contentés de négocier avec les vizirs ; le moment semblait venu de s'adresser au souverain lui-même. Aussi Saint-Aulaire demanda-t-il une audience, qui lui fut accordée pour le 14 mai.

Saint-René Taillandier avait été alerté d'abord par Gaillard, pendant que Saint-Aulaire était en route vers Fès, puis par ce dernier. A son second secrétaire, il donna aussitôt de précieuses directives. En outre, avec l'approbation de Delcassé, il écrivit le 18 mai à Ben Sliman une lettre destinée à être lue et commentée au souverain. Il y annonçait la déclaration du 8 avril. De plus, il exposait les motifs qui devaient inciter le sultan à chercher le maintien de son autorité dans un programme de réformes restreintes, que seule la France était capable de mener à bien sans blesser les légitimes susceptibilités de la cour et des tribus chérifiennes. Sa lettre pouvait se résumer ainsi : « Aujourd'hui et dans tout l'avenir, comme hier, nous nous présentons au makhzen en amis, voulant sa prospérité, parce que la nôtre, celle de notre Algérie, en dépend. » Le chef de notre légation appuyait ainsi heureusement les démarches de son secrétaire ; mais cette lettre n'était pas encore parvenue à son destinataire quand Saint-Aulaire, avec Gaillard et Ben Ghabrit, fut reçu au palais impérial.

* * *

L'audience eut lieu le 14 mai, dans un petit pavillon bleu, situé à l'extrémité d'une vaste cour, pavée d'une mosaïque de briques émaillées. Mais cette cour abritait la ménagerie du palais, si bien que les rugissements des lions, des tigres et des panthères, obligèrent toutes les personnes présentes à élever fortement la voix. Moulay Abd el-Aziz était assis sur un fauteuil Voltaire, encadré de Ben Sliman et du caïd el-mechouar, debout à ses côtés, tandis que Saint-Aulaire prit place, en face de lui, sur une simple chaise de paille. Notre compatriote put contempler tout à loisir « les grands

yeux veloutés, d'odalisque ou de gazelle », du chérif et son « charmant sourire qui commandait la sympathie ». Mais il remarqua aussi que le souverain portait des gants blancs de filoselle, beaucoup trop grands et dépassant la longueur des doigts de deux ou trois centimètres.

Notre diplomate exposa longuement à son impérial interlocuteur la politique de Delcassé, puis expliqua de son mieux le long silence par nous gardé sur les négociations de Londres et insista sur l'utilité que nos conseils présentaient pour le makhzen. Son argumentation était essentiellement basée à la fois sur les difficultés intérieures du Maroc et sur le rôle assumé par la France seule, à la suite de l'accord avec l'Angleterre. Elle retint l'attention de Moulay Abd el-Aziz qui, à plusieurs reprises, donna des signes d'approbation. La seule allusion que fit le chérif à son projet de protestation fut de déclarer que, comme le sultan de Constantinople, qui s'était élevé contre les clauses de l'accord du 8 avril relatives à l'Égypte, il avait envisagé, lui aussi, de faire connaître son point de vue à l'étranger. Ce à quoi, Saint-Aulaire répondit : « Votre Majesté a tout de suite compris, dans sa haute sagesse, qu'il n'y a aucun rapport entre les deux cas. Le sultan de Constantinople a voulu rappeler ses liens aujourd'hui périmés de suzeraineté avec l'Égypte et faire indûment figure de protecteur de l'Islam. Le monde n'a pas besoin qu'on lui rappelle que ce rôle glorieux est l'apanage du descendant couronné du Prophète, du Commandeur des Croyants, dont nul ne conteste la pleine et entière souveraineté sur son empire et qui donne à ses peuples de si éclatants témoignages de son attachement à la foi et aux traditions de ses pères. » C'était flatter habilement le chérif.

Au cours de l'audience, qui fut assez longue, et à plusieurs reprises, Moulay Abd el-Aziz manifesta son intention de procéder à des réformes que, dit-il, les circonstances seules l'avaient empêché de réaliser plus tôt, et pour lesquelles il comptait sur le concours de la France. Mais il ajouta, d'une voix un peu émue, tandis que ses mains tremblaient : « J'entends agir librement. Quant à subir une pression quelconque, jamais. » Puis il se répandit en paroles aimables à l'égard de Saint-René Taillandier et de Delcassé, qui avait toujours été un fidèle ami du Maroc, avant de donner congé à son visiteur.

Par « son argumentation habile et pressante », Saint-Aulaire avait favorablement impressionné Moulay Abd el-Aziz que, d'autre part, Ben Sliman et Guebbas s'efforçaient d'éclairer sur nos intentions. Peu après, du reste,

le makhzen reçut la lettre du 18 mai de notre ministre de Tanger qui, en termes rassurants, lui faisait part de la déclaration franco-anglaise du 8 avril et lui exposait dans quel esprit nous entendions donner suite à cet accord. Si bien que le sultan renonça définitivement à l'envoi de sa protestation aux chefs d'Etat étrangers : c'était un premier résultat important. Mais il fallait maintenant faire aboutir la négociation de l'emprunt.

Saint-Aulaire y apporta tous ses soins. Dès l'arrivée de Zangarussiano et de Furth, il les avait présentés à Ben Sliman. Puis, le 9 mai, Zangarussiano, accompagné de Ben Ghabrit, était reçu par Moulay Ab del-Aziz. Accueilli avec une certaine bienveillance, mais cependant sans être invité à s'asseoir, il exposa très sommairement son projet. Le chérif lui répondit simplement par ces mots : « Nous verrons les conditions », et désigna pour suivre les négociations le cheikh Tazi, vizir des finances, chez qui le représentant des banques se rendit aussitôt. D'autre part, le sultan ne fit pas d'objection à ce que, conformément à notre demande, le vizir des affaires étrangères fut également chargé de signer l'accord à intervenir.

Un premier point fut bientôt acquis : la « Compagnie Marocaine » cessa d'être un obstacle à la conclusion de l'emprunt. En effet, dès qu'il avait été mis au courant de ses prétentions, Delcassé lui avait nettement laissé entendre qu'elle traiterait à ses risques et périls, sans pouvoir, au cas de difficultés, compter sur l'appui du gouvernement français. Notre ministre se conformait ainsi à l'art. 4 de la déclaration de Londres, d'après lequel nous devions veiller à ce que l'autorité de l'Etat chérifien demeure entière sur les grandes entreprises d'intérêt général. Devant cette position, la Compagnie abandonna son projet.

Mais il fallait agir très prudemment, surtout en raison du caractère indécis et versatile du sultan. Celui-ci, en effet, à la fois doux et impulsif, incapable de dissimulation, montrait plus d'entêtement que de ténacité et manquait souvent de jugement. Chez lui, l'action réflexe remplaçait presque toujours la réflexion. Mais il valait mieux que ses actes, et la mobilité de son caractère en corrigeait la légèreté, car on pouvait toujours en appeler de l'impulsion du jour à celle du lendemain. Pour comprendre sa conduite, il ne fallait pas perdre de vue qu'il connaissait seulement de la vérité ce que les aventuriers qui l'exploitaient, et les vizirs qui le flattaient, voulaient ou osaient en laisser filtrer jusqu'à lui. Son caractère sacré et son tempéra-

ment ombrageux interdisaient à ses conseillers, même au temps de leur plus grande faveur, non seulement de le contredire, mais encore d'aborder avec lui les sujets pénibles, sauf sous le coup d'une nécessité absolue et avec d'infinis ménagements. Son makhzen lui masquait son empire ; c'est ce qui expliquait l'inconscience apparente avec laquelle, l'année précédente, il avait persévéré dans ses imprudences, au milieu de l'insurrection qu'elles avaient déchaînée. Eu égard à sa nature impulsive et changeante, il ne s'agissait pas pour nous seulement de gagner momentanément sa confiance, mais il fallait surtout la garder, afin de n'avoir pas à la reconquérir, ce qui serait beaucoup plus malaisé. Le moindre fait, susceptible d'être exploité contre nous, réveillerait chez lui une méfiance qui, pour un temps indéterminé, ne serait jamais qu'assoupie. Le makhzen du reste cherchait à contenir et réfréner les tendances personnelles du souverain. Mais, plus que ses vizirs, Moulay Abd el-Aziz avait toujours vécu dans l'obsession du péril français. Ses familiers anglais avaient donc trouvé son esprit tout préparé à leurs suggestions, et nous pouvions, au moindre incident, appréhender les plus fâcheuses manifestations de sa méfiance.

Toute négociation avec le sultan s'annonçait par suite fort délicate. Il n'en était pas de même avec Ben Sliman, un remarquable vizir. Saint-Aulaire rapporte que, sur les quelques quarante ministres des affaires étrangères qu'il connut dans sa carrière, aucun ne surpassait le Marocain en dignité, en loyauté, en finesse, et que la plupart lui étaient inférieurs. Dès le début des pourparlers, Zangarussiano, qui venait au Maroc pour la première fois, fit au vizir quelques remarques maladroitement. Comme il se plaignait des difficultés que présentaient les voyages dans l'empire chérifien, sans routes, sans ponts, sans hôtels, Ben Sliman lui répondit : Tu ne m'apprends rien... Si tu n'en es pas encore remis, je vais te donner un bon conseil. Tu n'as qu'à imiter l'âne qui, arrivé au terme de son voyage, se roule dans la poussière et oublie les fatigues de la route. » Une autre fois que le délégué des banques faisait de longues considérations sur l'avenir économique du Maroc et les grands travaux qu'on pourrait y exécuter, le Marocain l'interrompit en lui disant : « Celui qui a tissé son burnous le connaît mieux que celui qui veut le lui acheter. »

D'ailleurs les exigences des financiers irritèrent les vizirs ; en effet Zangarussiano et Furth osèrent réclamer une commission de deux pour cent sur le montant total de l'emprunt, sous menace d'empêcher la ratification

de l'accord par les banques, après la conclusion du contrat. Toutefois Zangarussiano était grec, et l'on connaît le proverbe oriental, d'après lequel : « En affaires, un Arménien vaut deux Juifs, mais un Grec vaut deux Arméniens » ; aussi, les ministres marocains furent-ils, malgré tout, « éblouis par sa virtuosité ». A maintes reprises Saint-Aulaire intervint, assez vivement même, pour l'amener à réduire ses prétentions. Le Grec expliqua et excusa son attitude en répondant qu'il devait se conformer à ses instructions, et qu'il lui fallait pouvoir invoquer près de ses mandants soit le refus formel du makhzen, soit l'opposition absolue de la légation de France.

Néanmoins, le vizir des finances et le délégué des banques se mirent assez rapidement d'accord sur le montant la somme qui serait prêtée par le consortium et sur le taux de l'intérêt. Les fonds ainsi avancés, amortissables en trente-six ans, serviraient d'abord à rembourser les vingt-deux millions des prêts antérieurs français, anglais, espagnol, de 1902 et 1903. D'autre part, l'emprunt serait garanti par le produit des douanes, dans tous les ports du Maroc, ouverts ou à ouvrir. Après quelques discussions, on convint qu'un délégué des porteurs de titres de l'emprunt, choisi par les banques, serait chargé d'installer dans chaque port des agents qui encaisseraient soixante pour cent du produit des douanes. En outre Zangarussiano obtint que les banques françaises eussent dans l'avenir un droit de préférence, à condition et prix égaux, pour le cas où le makhzen voudrait contracter un nouvel emprunt, vendre des titres, frapper monnaie en dehors du Maroc et faire des achats ou des ventes d'or et d'argent. Mais l'habile Grec aurait désiré plus encore. Il réclamait, pour ceux qu'il représentait, le privilège de créer au Maroc une Banque d'État chérifienne. Sur ce point, il rencontra l'opposition formelle du makhzen. Il ne restait plus que cette question à régler, quand survint un grave incident qui, par ses conséquences imprévisibles, était susceptible d'empêcher la conclusion de l'accord sur le point d'intervenir.

Deux riches étrangers, l'Américain Perdicaris et son gendre l'Anglais Varley, habitaient une grande villa, assez isolée, aux portes de Tanger. Dans la soirée du 18 mai 1904, ils y furent enlevés par Ahmed Raisouni — souvent appelé, à tort, Raissouli — le « roi des montagnes ». Celui-ci, un aventurier marocain d'origine chérifienne, terrorisait la région de Tanger, où il se livrait aux pires brigandages. L'affaire eut un énorme retentisse-

ment, au Maroc et à l'étranger. La France fit intervenir ses protégés, les chorfa d'Ouezzane, dont le prestige était grand dans le nord-marocain. Mais Raisouni émit des prétentions extraordinaires. Il exigeait : le rappel d'une mehalla qui opérait près de Tanger ; l'arrestation de plusieurs de ses ennemis ; la liberté de certains montagnards emprisonnés ; le paiement de l'impôt, par deux douars, à lui-même et non plus au makhzen ; une indemnité de 350.000 pesetas ; enfin, la garantie, pour l'exécution de ses conditions, des Etats-Unis et de l'Angleterre. En réponse, les deux nations envoyèrent, la première six gros croiseurs, et la seconde un cuirassé, mouiller en rade de Tanger. Raisouni n'en avait cure. « Depuis quand, disait-il, les requins sortent-ils de la mer pour manger le loup dans la montagne ? » Il en profita au contraire pour aggraver ses exigences et réclama de plus sa nomination comme caïd du territoire compris entre Larache et Tanger.

A Fès, le makhzen fut profondément ému et les européens, encore plus inquiets. Si les navires de guerre débarquaient des troupes, ou même seulement si la nouvelle d'un débarquement se répandait, on pouvait craindre une explosion de xénophobie et le massacre de tous les chrétiens qui se trouvaient dans la capitale du nord. C'est pourquoi Ben Ghabrit prit les précautions nécessaires afin d'assurer, le cas échéant, la sécurité des Français et de parer à toute éventualité.

Les Etats-Unis n'étaient pas représentés à Fès, mais l'Angleterre y avait un vice-consul, Mac Leod, qui insista près de Ben Sliman sur la lourde responsabilité du makhzen, au cas où celui-ci ne ferait pas libérer rapidement les deux prisonniers. Le caïd Mac Lean et l'un de ses compatriotes, le docteur Verdon, qui avaient tous deux une grande influence au palais, agirent dans le même sens. De son côté, Saint-Aulaire, sur les instructions de Saint-René Taillandier, appuya la démarche du consul britannique, justifiant son intervention purement officieuse « par notre amitié pour le gouvernement chérifien ». Saint-René Taillandier avait d'ailleurs recommandé à son secrétaire d'inviter le makhzen à régler l'affaire au plus tôt, mais sans « se laisser entraîner à aucun examen des moyens auxquels le gouvernement pourrait recourir pour assurer le résultat souhaité ». Une semblable attitude était sans doute nécessaire en raison des circonstances, mais les vizirs ne manquèrent pas d'en faire remarquer à notre compatriote le caractère étrange. En effet, on ne pouvait obtenir la libération de Perdicaris et de Varley sans accorder à Raisouni tout ce qu'il demandait, ce

qui constituait une prime à l'anarchie. Et nous donnions en fait un tel conseil au makhzen, alors que nous entendions d'autre part le guider dans la voie des sages réformes : il y avait là une contradiction flagrante... Mais, comme le cœur, la politique a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Saint-Aulaire sentit vivement, en l'occurrence, le paradoxe de la position que les circonstances l'obligeaient à prendre. « Invité, a-t-il écrit, à soutenir les prétentions de Raisouni, mes instances furent accueillies par le makhzen avec une ironie facile à deviner, alors que je m'étais présenté en mandataire d'une France tutrice et réformatrice. » Il n'en pensait pas moins, à quarante ans de distance, que ce qu'il avait fait, d'ailleurs sur les instructions de Saint-René Taillandier, était la seule chose à faire et il en a donné les raisons dans les termes suivants : « C'était le moindre mal, car les Etats-Unis avaient envoyé une puissante escadre sur les côtes marocaines, ce qui narguait notre rôle spécial de gendarme du Maroc et, en cas de débarquement, exposait la peau de tous les européens à Fès. Le Maroc étant encore inviolé, donc très chatouilleux, sa capitale, foyer de xénophobie et de fanatisme, aurait certainement réagi en « zigouillant » tous ses hôtes étrangers. En prévision de cette Saint-Bartélemy, Ben Ghabrit m'avait préparé un refuge dans la maison d'un membre de notre colonie algérienne. Mieux valait donc obtenir du sultan, avec l'appui intéressé de tout le corps consulaire, une capitulation devant Raisouni, quitte à inaugurer notre tutelle en punissant la vertu et en récompensant le crime. » L'alerte était chaude et ce n'était pas le cas de ratiociner sur les moyens d'y mettre fin.

En conséquence, le gouvernement chérifien dût s'incliner et Raisouni obtint tout ce qu'il désirait, sauf la garantie de l'Angleterre et des Etats-Unis. Perdicaris et Varley, qui avaient été relativement bien traités, furent libérés et ramenés à Tanger dans la nuit du 24 ou 25 juin, sous la sauvegarde des chorfa d'Ouezzane.

Mais l'événement avait montré l'état de désordre dans lequel se trouvait le Maroc et l'impuissance du makhzen à y remédier. On conçoit l'émotion des européens et des diplomates de Tanger. Ce fut l'occasion pour Saint-René Taillandier de reprendre un projet dont il avait déjà entretenu Delcassé, pour « aider le makhzen à réformer sa police et sa garnison de Tanger ». Une fois de plus, Saint-Aulaire fut mis à contribution, afin d'obtenir l'assentiment du gouvernement chérifien. Le programme par lui soumis à ce der-

nier, d'abord, augmentait les pouvoirs et la responsabilité du pacha ; puis, il envisageait l'adjonction de cadres français et algériens à la troupe et à la police de la ville, où un capitaine français serait placé comme adjudant-major auprès du commandant marocain de la garnison. Mais le makhzen croyait l'affaire Perdicaris-Varley terminée par la libération des prisonniers, et Ben Sliman, tout en acceptant le principe du concours de la France, répondit assez évasivement. Une nouvelle lettre de Saint-René Taillandier attira impérativement l'attention du vizir sur « la nécessité pressante de faire un effort sérieux ». Saint-Aulaire insista près de Ben Sliman et des autres vizirs et finit par obtenir l'accord du sultan à certaines mesures susceptibles d'un heureux effet. Il fut convenu qu'un capitaine français, assisté de trois sous-officiers musulmans algériens, serait chargé de procéder à la réorganisation de la garnison de Tanger ; en outre, le lieutenant Sedira formerait une section d'artillerie. Toutefois, pour montrer son autorité, Moulay Abd el-Aziz voulut choisir lui-même l'officier français ; il désigna l'un des membres de notre mission militaire, le capitaine Fournié.

Les négociations relatives à l'emprunt avaient été retardées par la nouvelle de l'enlèvement de Perdicaris et de Varley. Néanmoins, dès le 28 mai, le contrat était accepté en principe, non seulement par le cheikh Tazi, mais encore par les autres vizirs et même par le sultan qui, le 31 mai, apposa son parafe au bas du firman suivant : « Nous ordonnons à nos deux serviteurs dévoués, le taleb Si Abd el-Krim ben Sliman, chargé des affaires extérieures de notre gouvernement, et l'amin, le taleb, Si Mohammed ben Abd el-Krim et-Tazi, chargé de nos finances, de conclure pour le compte du Trésor chérifien (que Dieu le rende abondant !) un emprunt de 62.500.000 francs avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, société anonyme dont le siège est à Paris, rue d'Antin, n° 3, agissant en son nom et au nom des autres banques dont les noms sont indiqués dans le contrat, selon la règle commerciale, c'est-à-dire à 5 % par an et suivant la garantie spécifiée à l'art. 11 dudit contrat, qui mentionne en outre le mode de versement du montant de l'emprunt et de l'amortissement, et qui est revêtu de la signature des deux serviteurs susdits, de celle du délégué et du fondé de pouvoirs des banques, Georges Zangarussiano, et enfin de celle du consul français à Fès, avec son cachet. Nous ratifions en conséquence ce qui précède dans la forme ci-dessus indiquée. Salut. »

Toutefois le makhzen refusait formellement d'accorder aux banques du consortium un droit de préférence pour la création d'une Banque d'Etat du Maroc. Il faisait remarquer qu'il s'agissait là d'une affaire politique, qui pourrait être examinée après l'emprunt. Le 5 juin, le vizir Tazi écrivait à Saint-René Taillandier et demandait l'intervention du gouvernement français pour faire renoncer les banques à leur exigence. Le lendemain, assisté de Ben Sliman, il s'entretenait de la question avec Saint-Aulaire. Les deux vizirs ne cachèrent pas à notre compatriote la surprise et la contrariété que leur causaient « les chicanes des banques ». Sur le conseil du Français et dès le 7 juin, Tazi, avec l'approbation du sultan, s'adressait à nouveau et en ces termes à notre ministre de Tanger : « Nous avons répondu au délégué des banques que, s'il désire cette création, la demande en sera faite par votre intermédiaire, et vous êtes juge du moment opportun pour la formuler. Alors le makhzen appréciera sur ce point. » Le gouvernement français ne pouvait exiger davantage.

Saint-Aulaire du reste partageait entièrement le point de vue du gouvernement chérifien. « Une telle concession en faveur d'un syndicat français, écrivait-il à son chef de Tanger le 11 juin, est d'ailleurs inutile pour nous prémunir contre tout danger d'un emprunt contracté à l'étranger. Le droit de préférence (pour les emprunts) y suffit, la reconnaissance de notre liberté d'action constituant pour des prêteurs français un avantage décisif, incompatible avec toute proposition étrangère plus avantageuse pour les emprunteurs. » En même temps qu'il donnait son avis à Saint-René Taillandier, il agissait heureusement près de Zangarussiano pour modérer les appétits des banques et concilier leurs intérêts avec la légitime susceptibilité du sultan et de ses vizirs. Ses efforts étaient couronnés de succès et, le 12 juin 1904, le contrat d'emprunt était enfin signé, aux conditions indiquées plus haut, sans qu'aucune allusion y fut faite à la création d'une Banque d'Etat. Mais Zangarussiano n'avait signé l'accord qu'*ad referendum* et la ratification en appartenait au consortium, à Paris.

L'heureux aboutissement des négociations, même sous la réserve d'une ratification, calma, au moins pour un temps, la méfiance de Moulay Abd el-Aziz. Alors seulement, ce dernier autorisa son vizir des affaires étrangères à répondre à la lettre du 18 mai, par laquelle Saint-René Taillandier avait officiellement annoncé au makhzen la déclaration franco-anglaise du 8 avril. Ben Sliman s'exprima en ces termes, le 18 juin : « Sa Majesté chéri-

fienne m'a ordonné de vous répondre qu'Elle ne mettait pas en doute vos sentiments favorables, ni ceux du gouvernement ami, pas plus que la sincérité de ses conseils. Le témoignage récent de vos bons offices confirme ce qui précède — l'impression en est encore vive dans nos esprits, — votre lettre est un témoignage de vos bonnes intentions conformes au désir des deux pays. Cela est d'ailleurs confirmé par les entretiens que nous avons eus avec votre secrétaire pour éclaircir les points difficiles de l'accord et expliquer ce que ses termes pourraient présenter d'ambigu et de contraire à son objet. J'ai répété tout cela à Sa Majesté chérifienne et je vous exprime en son nom les remerciements les plus dignes de vos heureux efforts, passés et présents qui, nous l'espérons, serviront de ligne de conduite pour nos relations futures en vue des résultats à obtenir. » C'était acquiescer implicitement à l'accord franco-anglais. Un climat de détente s'annonçait, conséquence de la mission de Saint-Aulaire.

Il ne restait plus qu'à attendre la ratification du contrat par le consortium des banques. Moulay Abd el-Aziz, qui avait hâte de toucher l'argent promis, fit écrire à Saint-René Taillandier, en souhaitant que « l'affaire s'achevât aussi bien qu'elle avait commencé ». Puis, il demanda une avance de deux millions, mais en obtint seulement la moitié. A Paris, Delcassé s'occupa personnellement, avec son collaborateur, Georges Louis, de presser la ratification désirée. Son intervention auprès des chefs de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le président du Conseil d'administration Gouin et le directeur Dupasseur, aboutit le 28 juin, et le gouvernement chérifien en fut aussitôt avisé. Le 4 juillet, notre ministre des affaires étrangères adressait ses félicitations à Saint-René Taillandier, à tous les membres de la légation de Tanger et particulièrement à Saint-Aulaire, Gaillard et Ben Ghabrit, pour l'activité dont ils avaient fait preuve « en vue de hâter la conclusion de cette opération financière, qui devait nous assurer au Maroc une situation privilégiée ». De son côté, le vizir Tazi écrivait à Saint-René Taillandier ; à de chaleureux remerciements pour le précieux concours de Delcassé, il ajoutait les lignes suivantes : « Combien nous vous sommes reconnaissants, ô ami, d'avoir envoyé auprès de Sa Majesté chérifienne, à Fès, votre secrétaire, le comte de Saint-Aulaire, avec l'ami commun, le fqih Si Abd el-Kader ben Ghabrit... Sans la présence de votre délégué et du fqih à Fès et sans l'aide qu'ils nous ont apportée dans la révision et la rédaction claire et définitive du contrat, les pourparlers avec les délégués des

banques eussent échoué. Comme l'affaire est terminée dans les meilleures conditions, Dieu soit loué ! grâce à votre amitié sincère et grande, nous vous prions de nous continuer votre concours et votre bienveillance à ce sujet dans le présent comme dans l'avenir. »

Enfin, tandis que la somme empruntée était mise à la disposition du sultan, le contrôle des douanes s'organisait. Sur la recommandation de Delcassé, les banques avaient choisi, comme délégué des porteurs de titres de l'emprunt, Eugène Regnault, alors consul général à Genève, et qui allait devenir en 1906 ministre de France au Maroc. Arrivé à Tanger le 1^{er} juillet, Regnault mit immédiatement sur pied son service, avec le concours de Saint-René Taillandier. Après que le makhzen eût donné les instructions nécessaires à ses fonctionnaires, il se rendit dans chaque port et y installa un ou plusieurs agents sans le moindre incident et même sans aucune difficulté apparente. Par suite, dès le 8 août, Saint-René Taillandier pouvait écrire à Delcassé que le contrôle prévu fonctionnait normalement.

Mais, entre temps, un autre incident avait encore causé de graves soucis à Saint-Aulaire. Pendant qu'il se trouvait à Fès, un Américain, nommé Langermann, y était arrivé. Celui-ci, quelque peu aventurier, était venu en une imposante caravane, avec de nombreux chameaux, chargés de présents pour les vizirs et les hauts personnages de la cour chérifienne. Il se prétendait envoyé par le comité de l'exposition de Chicago, qui désirait obtenir la participation du Maroc, et portait une lettre de recommandation du président des Etats-Unis, Théodore Roosevelt. Le makhzen, quelque peu ébloui, l'installa dans un vaste et beau palais, le palais Bennis, voisin du modeste logis de Saint-Aulaire. Langermann hissa un immense pavillon américain sur la terrasse de son habitation et, dès le lendemain de son installation, fut reçu en audience par le sultan. Les vizirs qui nous étaient favorables ne dissimulèrent pas leur inquiétude : il était à craindre que le chérif, impressionné par la présence d'une escadre des Etats-Unis à Tanger, n'accordât à l'Américain certains avantages à notre détriment. Gaillard et Ben Ghabrit firent remarquer à Saint-Aulaire que les égards témoignés à Langermann nuisaient singulièrement à notre prestige ; en effet, les Fassis voyaient que l'Américain était somptueusement logé, tandis que le Français n'avait qu'une demeure infiniment plus simple. Il fallait réagir, et ses deux collaborateurs exposèrent au premier secrétaire de notre légation qu'une

réparation éclatante était nécessaire. Ils lui conseillèrent de notifier un ultimatum au makhzen : demander l'expulsion de Langermann dans les vingt-quatre heures pour que son palais soit mis à la disposition du représentant de la France, à qui des excuses seraient officiellement présentées ; faute de satisfaction, ce dernier quitterait Fès immédiatement, sans même prendre congé du souverain et des vizirs.

La mesure était audacieuse. Si le makhzen refusait la réparation demandée c'était l'échec complet de la mission et, s'il l'agréait, le gouvernement français s'exposait à une réclamation des États-Unis, pour le cas où Langermann aurait eu un caractère semi-officiel. Mais Gaillard et Ben Ghabrit assuraient qu'ils avaient saisi Ben Sliman de la question et que son attitude pouvait être considérée comme une acceptation. Saint-Aulaire décida de courir le risque et fit présenter sa demande par Ben Ghabrit, en même temps qu'il commençait ostensiblement ses préparatifs de départ. Avant l'expiration du délai imparti, un envoyé du makhzen vint annoncer à notre compatriote que satisfaction lui était donnée. Quelques heures après, le secrétaire du grand vizir apportait à Saint-Aulaire la clé du palais occupé par Langermann, tandis que des mokhaznis déménageaient sans égards les bagages de l'Américain. Aussitôt, notre compatriote se rendit au palais, les clés en mains, pour en prendre possession ; la ruelle qui y conduisait « était jonchée de cantines béantes, de valises ouvertes, d'une défroque masculine à la dernière mode et d'un bric-à-brac où se mêlaient bouteilles de champagne et de whisky, flacons de parfums et photographies de femmes ». Langermann passa la nuit au mellah et partit le lendemain ; on n'entendit plus jamais parler de lui.

Saint-Aulaire avait, dans la circonstance, joué le tout pour le tout et il avait gagné. Mais il ne s'était pas dissimulé qu'il jouait gros jeu et que son coup était risqué. Le motif de son audace avait consisté dans une considération de prestige, par lui jugée impérative. « L'opinion indigène, a-t-il écrit, mesurait l'importance des personnages étrangers à l'éclat et aux frais de la réception que leur faisait le gouvernement. Le souci de notre prestige, alors surtout que la France était puissance virtuellement protectrice, me commandait une intransigeance absolue sur ce point. Le makhzen attendit mes préparatifs de départ pour capituler, l'aventurier américain l'arrosant plus abondamment que moi. » C'est à partir de ce moment qu'ayant fait place nette au palais Bennis d'un indésirable voisin,

notre diplomate disposa de cette demeure, dont seule une dépendance lui avait été affectée jusqu'alors.

Après la ratification du contrat d'emprunt, Saint-Aulaire resta encore quelques semaines à Fès, attendant que la question fut définitivement réglée par la remise des fonds au makhzen et par l'installation du contrôle des douanes. Ce séjour prolongé lui permit, si l'on peut ainsi dire, de séduire le caïd Mac Lean. L'Anglais, qui avait excité Moulay Abd el-Aziz contre la déclaration du 8 avril, affecta ensuite d'ignorer la présence à Fès du second secrétaire de notre légation. Mais, devant l'incontestable succès remporté par notre compatriote, il revint à de meilleurs sentiments. Dans le courant du mois de juillet, il offrit à Saint-Aulaire un grand dîner, auquel furent également conviés notre consul Gaillard, Ben Ghabrit et les officiers de notre mission militaire. Le repas fut suivi d'une sauterie au gramophone, pour laquelle l'élément féminin était représenté par la jeune Norah, fille de Mac Lean, par Mme Mac Leod, la femme du vice-consul d'Angleterre, et par deux dames de l'armée du Salut. Ce fut sans doute une des premières soirées dansantes européennes de Fès.

Enfin, après avoir été reçu en audience de congé par Moulay Abd el-Aziz, le secrétaire de la légation de France quitta Fès le 28 juillet. Il se rendit à Larache où, le 31 du même mois, il s'embarquait sur le *Charlemagne*, un croiseur, commandé par le capitaine de frégate Jaurès, le frère du député socialiste. Le lendemain, il débarquait à Tanger, où il retrouvait son chef et sa famille.

* * *

Saint-Aulaire avait réussi sur toute la ligne. Sous le couvert d'une simple démarche protocolaire — présenter au sultan le nouveau chef de notre mission militaire — il avait en réalité rempli une mission diplomatique de première importance. Son habile entremise avait dissipé les appréhensions causées à Fès par la déclaration franco-anglaise du 8 avril, et ce n'était pas là un mince résultat. D'autre part, il était intervenu avec succès dans la négociation de l'emprunt qui, sans lui, n'aurait très probablement pas abouti, et dont la conclusion entraînait pour notre politique d'heureuses conséquences. Il sut obtenir, du makhzen, des avantages sur le terrain politique, en échange de ceux que sa médiation procurait au gouvernement chérifien.

sur le plan économique ; d'ailleurs, les exigences du représentant des banques avaient souligné son action modératrice. De plus, le souverain avait, grâce à lui, accepté de confier à l'un de nos officiers la réorganisation des troupes chérifiennes de Tanger. Enfin, la façon dont s'était terminée l'affaire Langermann mettait en relief la considération dans laquelle on tenait le représentant de la France. C'est à très juste titre que le secrétaire de notre légation de Tanger avait reçu les chaleureuses félicitations du ministre des affaires étrangères ; comme l'écrivait Saint-René Taillandier : « Il s'était acquitté de sa mission avec autant de clairvoyante initiative que de vigueur et de succès. »

Mais cette mission n'était qu'un commencement. Le monopole des emprunts reconnu en fait à la France et la garantie des douanes du pays allaient nécessairement avoir des conséquences économiques et politiques. D'ailleurs, Moulay Abd el-Aziz lui-même s'en rendait compte ; en effet, dans la dernière audience accordée à Saint-Aulaire, il avait manifesté le désir de la venue à Fès de Saint-René Taillandier, avec lequel « il poserait la base des réformes qui seraient reconnues opportunes ».

François CHARLES-ROUX et Jacques CAILLÉ.

CHANSONS DE L'ESCARPOLETTE A FÈS ET RABAT-SALÉ

Dans le Maroc citadin d'autrefois, le jeu de l'escarpolette (*mālṣa* [Rabat], *mālṣa* [Fès]) était en grande faveur près des enfants, des jeunes filles et des jeunes femmes, et, selon une coutume générale en Afrique du Nord, s'accompagnait de chants (1). Lorsque, à la belle saison, on allait pique-niquer dans les jardins qui entouraient les villes, on ne manquait pas d'emporter une corde afin que les jeunes puissent se livrer à leur divertissement favori. Une solide branche servait de potence ; on y fixait les deux extrémités de la corde ; dans le feston retombant ainsi formé on plaçait un coussin en guise de siège et... vive le jeu ! Les petits d'abord, les grandes ensuite. Et, dans l'air, s'élevaient des chants très lents, très doux, associés aux amples envolées de l'escarpolette. A Rabat-Salé le jeu n'était pas seulement amusement de plein air, mais aussi de maison. La *mālṣa* était le grand attrait des réunions enfantines, telles celles qui suivent *l-ṣīd-al-kbīr* ou celles qui marquaient les fêtes à l'atelier de la maîtresse de broderie. De plus, la demeure du pèlerin, le jour de son départ pour la Mekke, devenait le théâtre d'une séance rituelle d'escarpolette, à laquelle prenait part toute la gent féminine de la famille. En telle occasion, le va-et-vient de la *mālṣa* était jugé de bonne augure, et les cordes demeurant suspendues pendant l'absence du voyageur constituaient un gage symbolique de l'attachement de celui-ci à son foyer. A qui veut suspendre l'escarpolette les emplacements favorables ne manquent pas dans les maisons de Rabat-Salé : il y a les prises d'air au-dessus des portes

(1) On trouvera des chansons d'escarpolette algériennes dans les ouvrages suivants : W. MARÇAIS, *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, pp. 211-240 ; J. DESPARMET, *Coutumes, institutions, croyances des Indigènes de l'Algérie*, Alger, 2^e édit., 1913, t. II, pp. 141-143, trad. H. PÉRÈS et G.-H. BOUSQUET, Alger, 1939, t. I, pp. 230-232. Quelques chansons tangeroises dans W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, pp. 167-176.

des salles, les ajours des arcatures de bois qui surmontent celles des cuisines, les balcons, les traverses des colonnades...

Les chants qui accompagnaient la *mālq̄ša* ou *mōlq̄ša* étaient de deux sortes : ils comprenaient des couplets de circonstance et des chansons d'amour. Rabat et Salé montraient une prédilection pour le premier genre, Fès pour le second. La prédilection de Fès était plus exclusive que celle de Rabat-Salé. Dans ces dernières villes, à côté d'une abondante moisson de chansonnettes de circonstance, *āēāyyūε*, nous avons pu recueillir un nombre appréciable de chants d'amour, *εṛq̄bi*. Notre moisson à Fès n'est composée que de *εṛq̄bi*. Les petites pièces de circonstance, moins nombreuses, moins appréciées, s'étaient envolées des mémoires... Ajoutons qu'à Fès le jeu de l'escarpolette est, depuis plusieurs décades, tombé en désuétude, tandis qu'à Rabat-Salé la défaveur n'a pas été jusqu'à l'abandon (1).

I

Chants de circonstance : āēāyyūε

Nos *āēāyyūε* appartiennent à une grande famille qui comprend aussi des chansons de travail, de promenade, des invocations en l'honneur de Dieu, du Prophète ou des saints, des couplets humoristiques et sarcastiques (2). La muse inspiratrice du genre est une muse sans prétention ; populaire, simple, spontanée, bonne fille, elle se caractérise encore par la faiblesse du souffle. Les strophes ont tout juste deux vers. Empressons-nous d'ajouter que ces vers sont rimés, assez bien équilibrés en deux hémistiches, et que le premier hémistiche du vers initial est fréquemment assujéti à la rime.

Les *āēāyyūε* qui nous intéressent aujourd'hui se partagent en deux groupes. Les couplets du premier contiennent une allusion à l'escarpolette (I à VI), ceux du second un compliment à l'adresse de la personne qui se balance et dont on introduit le prénom dans la strophe.

(1) A Rabat-Salé on suspend encore la *mālq̄ša* dans beaucoup de familles, à l'occasion des dinettes de mouton qui suivent l-*εṛid-al-kbir*.

(2) Cf. S. BIARNAY, *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, Paris, 1924, pp. 104-110.

I

εälləqt māļēša *f-bāb-əl-bīl ;*
ļāht-li səbnīti *fə-ħjər ma ħābbīl.*

J'ai suspendu l'escarpolette à la porte de la chambre ;
 Mon foulard de soie m'est tombé dans le giron de celui (ou de celle) que j'aime.

II

εälləqt māļēša *f-bāb-əs-səlwān ;*
ļāht-li səbnīti, *rfaḏha wuld-əs-səllān.*

J'ai suspendu l'escarpolette à la porte du vestibule ;
 Mon foulard de soie m'est tombé, le fils du sultan l'a relevé.

III

εälləqt māļēša *əlā-bāb-əl-bīl māhdūm ;*
nļēš u-nεāyyāε *u-nnāki ūmm-Kāltūm.*

J'ai suspendu l'escarpolette à la porte de la chambre effondrée ;
 Je me balance en chantant des *εεāyyūε* et je taquine Oumm Koulthoum.

IV

εälləqt māļēša *əlā-məjmāε-əl-bnāṭ ;*
l-bēda, yā-lālla, *qālū-li thənnāṭ.*

J'ai suspendu l'escarpolette pour la réunion des jeunes filles ;
 Celle qui a la peau blanche, ô Madame, on m'a dit qu'elle s'était mariée.

V

εälləqt māļēša *əlā-məjmāε-lā-εzāra ;*
l-ħāmṛa, yā-lālla, *qālū-li məsrāra.*

J'ai suspendu l'escarpolette pour la réunion des jeunes gens ;
 Celle qui a le teint cuivré, ô Madame, on m'a dit qu'elle était gracieuse.

VI

wuld-εāmmi, wuld εāmmi (1), *yā-ļļāh ! nļεbo !*
nεällqo l-māļēša *f-əl-līmūn lā-ħlo.*

(1) • Fils de mon oncle paternel •.

Cousin, cousin ! Allons ! Jouons !
Allons suspendre l'escarpolette (aux branches) du citronnier doux.

VII

āškūn f-əl-mālēša, *bēda u-sūsāna ?*
lli kā-l-eyyāšha *qlēb d-əl-hīzrāna (1).*

Qui est sur l'escarpolette, blanche (de peau) et lilacée ?
Celle qui la pousse est (élançee comme) une tige de roseau.

VIII

yā-l-qālsa f-əl-mālēša ! *yā-l-qābla l-hāblān !*
l-əzəqha, yā-l-krīm, *nbāyəl mən-dəhbān (2) !*

O toi qui es assise sur l'escarpolette ! Toi qui te retiens aux cordes !
Puisses-tu la gratifier, ô Dieu généreux, de bracelets d'or massif !

IX

d-dār qoddām-əd-dār *wu-ndəqq f-l-ibzār ;*
hādīk hiyya Ftōma (3), *qlēyyāz d-əl-bəlīār.*

Devant la maison se trouve une maison, et moi, je pile des grains de poivre :
Celle-ci, c'est Ftōma, flacon de cristal.

X

d-dār qoddām-əd-dār, *u-d-dālya bīnāthom ;*
l-bnāt kullhom gẓālāt, *u-Mīna lāllāthom (4).*

Devant la maison se trouve une maison et entre les deux pousse une vigne :
Les jeunes filles sont toutes jolies, mais c'est encore Mīna la plus belle.

XI

l-bīl qoddām-əl-bīl, *wu-ndəqq f-əl kəbrīt :*
hādīk hiyya Fānīda, *trīya f-wəṣl-əl-bīl.*

(1) Parmi toutes nos strophes, celle-ci est la seule qui contienne une allusion à la personne qui pousse l'escarpolette.

(2) Pluriel emphatique.

(3) Prénom arbitrairement choisi, comme tous ceux qui vont suivre, dans la liste des prénoms usuels marocains. En réalité, comme nous l'avons dit plus haut, c'est le prénom de celle ou de celui qui a pris place sur l'escarpolette que l'on introduit dans le couplet.

(4) Litt. : « leur dame, leur maîtresse ».

Face à la salle se trouve une autre salle, et moi je pile du soufre ;
Celle-ci, c'est Fânida, lustre au milieu de la chambre.

XII

!eyyasha, !eyyasha, *bīn-əl-djāf !eyyasha ;*
hādīk hiyya Ānīsa, *yā-ḥdūd-əl-lōffāḥa !*

Il l'a poussée, il l'a poussée, entre les battants (de la porte) il l'a poussée ,
Et c'est Anīsa, ô joues de pomme !

XIII

!rēq-lāllā-Šālla (1) *!wē!a u-məlwīya ;*
hādīk hiyya yādīja, *yā-qronḥa əākrīya !*

Le chemin qui conduit à Madame Chellah est long et sinueux ;
Celle-ci est Khadīja, ô œillet vermillon !

XIV

əāndī zūj !bāṣe, *u-l-lā!əl rṣāṣe ;*
hādīk hiyya Rqēya, *əmīr-əl-ḥrāṣe.*

J'ai deux assiettes et une troisième qui est gris-plomb ;
Celle-ci est Rqēia, jaseron précieux de mes boucles d'oreilles.

XV

əāndī zūj mḥābəq, *u-l-lālla məšqōqa ;*
hādīk hiyya Nfīsa, *bīn-əl-bnā! məšōqa.*

J'ai deux vases de fleurs et un troisième qui est fêlé ;
Celle-ci est Nfīsa, la plus aimée des jeunes filles.

XVI

jā!ni ṣnēdqa mən-Fās. *u-j!ā!lha d-əj-jāj ;*
hādīk hiyya Mənnāna *j-əl-mərkəb d-əl-ḥāj!āj.*

J'ai reçu de Fès un coffret dont le couvercle est de verre.
Et voici Mennāna sur le bateau des pèlerins.

(1) L'enceinte de Chellah (dans la banlieue de Rabat) renferme les ruines d'une mosquée, des sépultures, une fontaine sacrée... D'où l'appellation de *!ālla*, « Madame ». Il est assez fréquent, au Maroc, de faire précéder le nom des lieux saints de ce titre honorifique. La strophe suivante en contient un autre exemple : *!āllā-Məkka*, « Madame la Mekke ».

XXVII

*ṛṣqqāma, ṛṣqqāma,
bq̄š idhəl Məstāfa*

*ṛqəm-lī laṛbōš !
mnāyən ikūn ɛṛōs.*

Brodeuse, brodeuse, brode-moi une calotte !
A l'intention de Mostafa lorsque, le jour de son mariage, il entrera dans la chambre nuptiale.

XXVIII

*yā-d-dq̄iz ɛāl-ṣ-ṣōṛ,
hādāḳ huwwa Mənṣōṛ,*

*u-ṣ-ṣōṛ kullə lq̄gān ;
yā-ɛmāra d-əl-qəflān (1) !*

O toi qui longes le rempart, le rempart tout percé de meurtrières ;
Voilà Mansoûr, ô garniture de soie du kaftan !

XXIX

*yā-d-dq̄iz ɛlā-bq̄bi,
qāidi u-bābā-sīdi (2),*

*b-ṣ-ṣadd u-t-lāɛfēra ;
itsāhəl kull-ṣḡēra.*

O toi qui passes devant ma porte, le turban (sur la tête), la mise recherchée,
Mon chef, mon grand-père, il n'est de jeune fille dont tu ne sois digne.

XXX

*līngāsa, līngāsa,
qāɛ, mā-ṛēli Hāmza,*

*yā-lā-ɛsūliya !
mworṛək f-əl-qīsārīya (3) ?*

Poire, poire, ô toi qui es douce comme le miel !
N'as-tu pas vu du tout Hamza nonchalamment appuyé dans le bazar ?

XXXI

*ḡṛəb əl-līl b-līl,
hādāḳ huwwa Rāsīd,*

*u-kull-ši šɛāl qəndīlə ;
ṛəbbi izīd fə-ɛwīnə !*

La nuit est tombée avec son obscurité, et chacun allume sa lampe ;
Voici Rachīd, puisse Dieu accroître ses moyens de subsistance !

(1) Cette garniture comporte : une tresse courant en bordure du vêtement, des boutons et boutonnières de passementerie et, parfois, quelques motifs soutachés.

(2) Terme réservé à certaines personnes âgées de la famille ; cf. Louis BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, I: *Glossaire*, « Publications de l'I. H. E. M. », XLIX, Paris, Geuthner, 1952, p. 392.

(3) Quartier citadin où se vendent les étoffes et les accessoires élégants de l'habillement (babouches, ceintures brodées, etc...).

XXXII

šəft hād-əd-dallāla,
qāidi u-bābā-sūdi (1).

gālsa, lbīz lə-ḥwāyij ;
itsāhəl ḥant-lə-ḥwāyij.

J'ai vu cette marchande à la toilette qui, assise (au marché), vend toutes sortes de vêtements ;

Mon chef, mon grand-père, tu mérites d'épouser une fille de gros richards.

II

Chants d'amour : ɛrḡbi

Bien qu'il existât d'autres chants d'amour, c'était sur le mode *ɛrḡbi* qu'il était d'usage de célébrer la passion amoureuse, en poussant l'escarpolette (2). Bienheureuse coutume qui nous permet de sauver de l'oubli une partie du patrimoine poétique marocain, dont la mémoire des vieilles femmes est aujourd'hui le seul dépositaire. Pour les avoir si souvent entendus et chantés dans leur jeunesse, aux beaux jours de la *mḡlḡša*, elles ont gardé souvenance des vieux poèmes alors que les chanteurs ne les savent plus.

Les *ɛrḡbi* que nous avons pu recueillir sont des poésies de quatre à six vers. Les pièces de cinq vers sont de beaucoup les plus nombreuses, celles de six vers sont rares. (Notre recueil, qui comprend trente-cinq poèmes, se répartit ainsi : vingt-cinq ont cinq vers ; six, quatre vers ; trois, six vers.)

La rime est généralement double. Dans le *ɛrḡbi* de cinq vers, qui semble, au Maroc, être la norme, le parti-pris le plus fréquemment adopté est celui-ci : les quatre premiers vers offrent des rimes alternées ; la rime du cinquième vers répète celle du quatrième.

Le vers, en principe, est de dix pieds, sauf exceptions.

L'amour chanté par le *ɛrḡbi* est l'amour sentimental, l'amour-passion. Le poète expose l'état de son cœur : cœur ébloui par les charmes de l'être aimé, fidèle et soumis jusqu'à l'esclavage, mais surtout souffrant. Comme

(1) Cf. plus haut, XXIX.

(2) A Tétouan et Tanger, comme à Rabat-Salé et à Fès, on chantait des *ɛrḡbi* en poussant l'escarpolette. On trouvera dans W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, p. 175, quelques *ɛrḡbi* inclus dans le récit d'une scène consacrée au jeu en question.

la poésie érotique de l'Andalousie musulmane, dont, de toute évidence, elle dérive (1), la nôtre se plaît et se complait à dépeindre les tourments de l'amour. La passion y apparaît comme une calamité, et celui qui en est victime, comme un malheureux voué à la maladie, aux pleurs et au désespoir.

Bien qu'appartenant à la langue dialectale, le style de nos poèmes n'en est pas moins châtié, recherché et précieux.

I

*lālla, yā-lālla, ʿīd-li smak bāʿda ;
zīnək ʿādda ʿlā-jmīʿ ʾl-ǧʾzlāni (2),
šaffāk mʾannada, lankī-bīh lā-ʿda ;
yā-hādd-ʾl-waʿd ʾllāh ʾl-lyāli (3),
w-īla ǧābl ʾs-šams, wujhək ikfāni.*

Madame, ô Madame, avant tout dis-moi ton nom ;
Ta beauté surpasse celle de toutes les belles,
Tes lèvres sont comme des bonbons, tu t'en sers pour faire la moue à ceux qui
ne t'aiment pas ;

O toi dont la joue a l'éclat de la rose qui s'épanouit au plus froid de l'hiver,
Si le soleil venait à manquer, ton visage me suffirait.

II

*yā-hādd-ʾl-waʿd, b-an-nda yāšbāh māršūš,
nāmānnā-lək bīl, b-ʾl-haʿṣe (4) mānqāš
wu-nbāṭ anḥāqqiq ; lābrəd nīrāni ;
mā-ʾfōq-ʾmḥābbək ǧḥr l-ʾfōqāni.*

O joues de roses, parsemées au matin de gouttelettes de rosée,
Je désire pour toi une chambre ornée de tentures murales richement décorées
Où je passerai la nuit à contempler tes charmes ; les feux de ma passion se cal-
meront ;

Au-dessus de l'amour que tu m'inspires, il n'est que Dieu le Très-Haut.

(1) Au sujet de la poésie érotique dans l'Espagne musulmane on pourra consulter : Ibn ʿIzzām al-Andalusī, *Tawq al-ḥamāma fi l-ulfa wa-l-ullāf*, Le Collier du pigeon..., trad. Léon BERCHER, Alger, 1949, et Henri PÉRÈS, *La Poésie andalouse en arabe classique au XI^e siècle*, Paris, 1937.

(2) Litt. : « gazelles ».

(3) La période désignée par cette expression s'étend du 24 décembre au 2 février, englobant les « quarante nuits noires », considérées au Maroc comme les plus sombres, les plus froides, les plus hostiles de l'année. Comme notre « rose de Noël », la rose qui s'ouvre en cette saison est évidemment très appréciée.

(4) Ce sont des tentures plates en drap ou en velours, d'un mètre de large environ, que l'on tend sur le mur des salles, au-dessus du divan. Celles de drap sont généralement ornées d'appliqués de même tissu, mais de ton opposé à celui du fond ; celles de velours sont brodées au fil d'or.

III

hā-huwwa ! hā-huwwa ! sərj ⁽¹⁾ *-mūlāy-Mḥāmməd,*
yā-l-lāʿa (yā-ummi !) *l-əl-qīsārīya !*
huwwa fāitək b-əl-mḥālla u-l-qeyyād ;
w-anti fāilāh b-ā-zyūn s-sərḍēya ⁽²⁾ ;
huwwa wuld-əs-šrīf w-anta ḥāsbīya.

Le voici ! Le voici ! le noble fils de Moulaï Mohammed,
 Eh ! toi qui te rends (ô ma mère !) au bazar !
 Lui te surpasse du fait de sa troupe et de ses officiers,
 Mais toi, tu le surpasses par la beauté de tes yeux noirs brillant dans l'orbite naquée :
 Lui est fils de chérif, mais toi, tu es fille de mérite et de vertu.

IV

ḥərjəl l-əsšqa mən-qāz-zonqa :
jwāhər ḥānqa ⁽³⁾ *u-siyyāla* ⁽⁴⁾ *zərqa,*
w-ḥnāni f-əl-kfāj nāz-z-zōfzūf ;
dərt yaddi f-yəddha u-sərt nšūf.
qāl-lī : « w-ās kā-lšūf, yā-dək-əl-məkšūf ? »
qull-lha : « mā-nšūf ḡər ḥlīqəl-mūlāna ! »

L'amoureuse est sortie du fond de la rue :
 Collier de perles (au cou), tatouage bleu (au menton),
 Henné aux paumes des mains, couleur de jujube ;
 Je plaçai ma main dans la sienne et me mis à la contempler.
 Elle me dit : « Que regardes-tu donc, ô mon pauvre garçon ? »
 Je lui répondis : « Rien d'autre que l'œuvre de Dieu ! »

V

yā-mūlāt-əs-šzōr ⁽⁵⁾, *f-əl-ḥanna mədfōr,*
w-īla ntī f-əl-dšōr, nsāyəs u-nqōr ;
w-īla ntī f-əs-sma, nəkri lēr-əl-ḥōr ;
w-īla ntī f-əl-bḥōr, nəkri zāwwāma ;
w-īla ntī f-əl-qbōr, ʾāḥmək mūlāna !

(1) Du sens de « selle », on est passé à celui de « cavalier » ; du sens de « cavalier » à celui de « fils de grand personnage (sultan, caïd), dont les enfants mâles sont appelés à chevaucher et à porter les armes.

(2) *Sərḍē*, au Maroc, s'emploie pour qualifier un mouton à tête foncée et lunettes blanches entourant les yeux noirs et brillants.

(3) Collier de perles.

(4) Tatouage vertical au milieu du menton.

(5) Pluriel emphatique.

u-l-ṭrāb lli ḡammak, iḡammni ḥalla ḡna (1).
u-l-fās lli ḥfay-lak, ihfay-li ḡna (variante).

O femme à l'opulente chevelure enduite de henné et tressée,
 Si tu étais dans les villages, je partirais, errant judicieusement à ta recherche ;
 Si tu étais dans les nues, je louerais un faucon (pour te capturer) ;
 Si tu étais dans le tombeau, puisse Dieu t'avoir alors en sa miséricorde !
 Mais la terre qui recouvrirait (ta dépouille) devrait recouvrir aussi la mienne.
 Mais la pioche qui aurait creusé (ta tombe) devrait aussi creuser la mienne (*variante*).

VI

nḡwwāy-əl-bābnūj iṣlāḥ eāl-əl-brōj,
u-l-ḡorfa u-ḡ-ḡrōj u-ḡ-ḡār ḥdāha ;
w-ālḡāin mən-lā-əlūj (2) qoḡḡāmək ṭrōj,
w-ālḡāin mn-əl-ṭyōr ṭəlḡi bə-lḡāha ;
mā-εāli u-εāləm eāl-lə-qlūb illa mālḡha.

Des fleurs de camomille s'épanouissent sur la tour,
 La chambre-haute, l'escalier et la maison qui les côtoie ;
 Deux mille rénégalts (d'origine chrétienne) devant toi vont et viennent,
 Et deux mille oiseaux font entendre leur gazouillis ;
 Seul, leur maître (Dieu) domine et connaît le fond des cœurs.

VII

Ḥməd ! Ḥməd ! mā-sbāni ḡēr Ḥməd.
yā-zīn-əl-qoḡḡ, mā-nsīlək mən-bāli !
ḥīn šrəb əš-šrāb (3) yāḥmāyḡ ḥoḡḡīḥ ;
yəlḡāε jənni eḡḥ mən-ḡēr ḥwāya ;
l-ḥājəb, jərrt-əl-qləm, u-l-εīn, dīwāya.

Ahmed ! Ahmed ! seul Ahmed me ravit.
 O magnifique stature, tu n'es jamais absent de mon esprit !
 A peine a-t-il bu du vin que ses joues s'empourprent ;
 Mon cœur s'élançait vers lui, en dehors de ma volonté ;
 Son sourcil est un trait de plume, son œil un encrier.

(1) Ce poème nous remet en mémoire notre vieille chanson provençale *O Magali* ! Entre nos chansons du moyen âge et les chansons marocaines existent bien des rapprochements.

(2) Souvenir des siècles écoulés, pendant lesquels des rénégalts d'origine chrétienne se rencontraient en bon nombre dans les cours impériales du Maroc, où ils occupaient parfois de hautes fonctions (ainsi sous la dynastie sa'dienne).

(3) Dans la poésie érotique arabe d'Orient, comme d'Andalousie, le vin est en honneur ; les libations sont des libations bachiques.

VIII

*Ḥmād Ḥāmdān, yā-ʿūd-ʿar-rḥān !
 yā-qlḥb-ʾl-hīzrān ! yā-dēi fnūni !
 nātmānnā-lək ḥaḥḥ mən-dāhbān (1),
 fīrāsāt mən-l-hīrīr u-lbāl f-šūni.*

Ahmed Hamdān, ô rameau de myrthe !
 O tige de bambou ! ô lumière de mon imagination !
 Je désire pour toi des tentures murales tissées d'or,
 Des divans et des coussins de soie, où tu passerais les nuits, reposant sur mon sein.

IX

*yā-māḥbūbi, ḥabbni kīf nḥabbīk ;
 u-bāʿd-l-mḥābba ḥāsdūnī-fīk an-nās ;
 ʾīla kunti ḥāḥm, sabbī līk qyās ;
 w-ʾīla kunti ḥanjār, āna nḥārrāf-bīk ;
 w-ʾīla t-ḥādō-ʿlīk, nājlab u-naddīk (2).*

O mon bien-aimé, aime-moi comme je t'aime ;
 A cause de ton amour les gens m'ont enviée ;
 Si tu étais une bague, mon doigt serait sa mesure ;
 Si tu étais un poignard, je te porterais en bandoulière à mon côté ;
 Et si on te mettait aux enchères, je t'emporterais et je t'enlèverais.

X

*lā-llāh ! yā-mūl-ʾl-hābya (3), bǧḥl l-ḥabbānī
 u-lrāḍḍni ʿābd gnāwi mā-ni mən-l-hīrīr ;
 lā-ḥbīb ʾlli ʿāqḥ, huwwa ʾīrīnī.
 w-īqāl : « hāda ḡnīm (4), jābḥh t-tujjār. »*

Pour l'amour de Dieu ! Eh ! l'homme à la jarre (teinturier) ! je veux que tu me teignes (en noir)

Et fasses de moi un esclave guinéen, ne comptant plus parmi les hommes libres ;
 L'ami que j'adore, alors m'achètera.

Il dira : « C'est un captif qu'ont amené les négriers. »

(1) Cf. *supra*, p. 350, n. 4.

(2) Le thème : « Si tu étais... je serais... » se rencontre aussi dans la poésie andalouse.

(3) Les teinturiers marocains préparent leur teinture dans de grandes jarres.

(4) Litt. : « butin ».

XI

*lā-hbīb allī hwīt, gālas fā-sdar-al-bīt (1) ;
 ʔālla ʔīnō u-šāf-fīya u-hnāha ;
 ḥassīl āna f-qlībi māzrāg jdīd,
 ḥāmi u-shōn kīf ja mən-ʔānd-ʔ-rwāma (2).
 hbīl bən-hbīl lli išūf ʔz-zīn w-ītʔāma.*

L'ami que j'aime était assis dans la salle, à la place d'honneur ;
 Il leva les yeux, me fixa, puis les baissa ;
 Et moi, je ressentis dans mon pauvre cœur un coup de lance neuve,
 (D'une lance) brûlante et chaude comme si elle venait tout juste d'arriver du
 pays des Chrétiens.

Insensé fils d'insensé celui qui voit la beauté et feint d'être aveugle.

XII

*suwwalt al-qalb ʔlā-hbābi (3) yānsāḥom ;
 rādḍ-ʔlīya jwāb u-qāl-li : mā-kāin illa ḥōma ;
 wā-lō yāmsītu l-barr Māsar, nābbāḥom,
 mā-ḥādd ʔ-rāḥ fā-ʔdāmi mālmūma ;
 u-mḥābbat-ḡḡrḥom ʔlīya māḥrōma.*

J'ai interrogé mon cœur au sujet de mes amis afin de savoir s'il les oublierait ;
 Il m'a répondu et m'a dit : qu'eux seuls existent (pour moi),
 Que, même s'ils partaient jusqu'en Égypte, je les suivrais,
 Tant que mon âme serait à mon corps réunie.
 Donner mon affection à d'autres m'est chose interdite.

XIII

*d-Dāh ! ʔd-Dāh (4) ! mən-hwāk qalbi mājrōḥ,
 lā-rāḥa, lā-rōḥ, lā-ma izhā-li ;
 lūkān nḡḡb, smāk, nkālbō f-ʔl-ḡḡḥ (5)
 u-nʔāllqō f-ʔs-šōr ʔ-ʔāli.
 mā-fōq-mānnāk ḡḡr rābbi l-fōqāni.*

(1) Dans une salle, la place d'honneur, au Maroc, se trouve sur le divan, face à la porte.

(2) Malgré les interdits de la papauté frappant d'excommunication les contrevenants, les marins européens, au moyen âge et au delà, ne se faisaient pas faute de ravitailler en armes les infidèles (cf. MAR-MOL).

(3) Il n'est pas exclu que le pluriel, ici, ait une valeur de singulier.

(4) Quartier de Fès.

(5) La planchette enduite d'argile, sur laquelle les élèves de l'école coranique écrivent, sous la dictée du maître, les versets du Coran qu'ils doivent apprendre par cœur, a un caractère sacré.

d-Dāh ! ad-Dāh ! D'amour pour toi mon cœur est blessé ;
 Plus de paix, plus d'âme, rien qui puisse me réjouir ;
 Si j'en trouvais la possibilité, ton nom je l'écrirais sur une planchette d'écolier
 Et je la suspendrais au plus haut des remparts.
 Il n'est au-dessus de toi (ô mon ami) que Dieu le Très-Haut.

XIV

yā-māḥbūbi, mḥābbṭak ṭaskān fī-sadri ;
w-āna b-ājūdāk ṣādāft ḡnīma ;
u-fī-mḥābbṭak, mā-nbī : u-mā-nāsri (1) ;
mḥābbṭak sākna fī-dāli dīma,
ḥbībi, khāl lā-ayūn, zīn-ṭ-ṭabsīma.

O mon bien-aimé, l'amour, pour toi, habite mon cœur ;
 Grâce à toi, j'ai trouvé un trésor ;
 Mon sentiment à ton égard ne variera jamais ;
 En moi il s'est installé pour toujours,
 Ami aux yeux noirs, au charmant sourire.

XV

yā-māḥbūbi, ḥāqq ṛabbi mā-nansāk !
u-lli insa lā-ḥbīb, mā-ḥo fī-bāḷo (2) ;
īla kān ʿāndi ʿqyyal wāḥad, ṛāḥ mʿāk ;
w-īla kāno tnīn, ṛāḥom iḥtālo ;
ṣṛṛ-ṭ-ḥabb, kīf ṭāṣṣḥom, mā-zāḷo.

O mon aimé, par Dieu je ne t'oublierai point !
 Celui qui oublie son ami, c'est qu'il ne l'aimait pas ;
 Tandis que moi, si je n'ai qu'une petite pensée, elle est à toi ;
 Si j'en ai deux, elles entrent en rivalité dans leur attachement pour toi ;
 Les conditions de (notre) amour, telles que tu les as connues, demeurent.

XVI

yā-māḥbūbi, ḥabbni kīf nḥabbāk,
u-zrāʿ-li f-qalbāk ḥājra mān-sukkā (3) ;
b-ṭ-wājib ṭnškāṛ, yā-ḥādd-ṭ-bāllāṛ !
ṭḥni dīk-ʿs-ṣfār, bīḥ ṭnknīni,
w-īla ʿlāni llāḥ, ṭbāyāʿ u-tjīni.

(1) Litt. : « je ne le vendrai ni ne l'achèterai ».

(2) Litt. : « n'est pas dans son esprit ».

(3) Que ton cœur soit pour moi plein de douceur.

O mon amour, aime-moi comme je t'aime,
 Et plante pour moi dans ton cœur un petit morceau de sucre ;
 Il est naturel que tu reçoives des louanges, ô joues de cristal !
 Tu baisses tes paupières pour me vexer,
 Mais, si Dieu me l'accorde, tu viendras un jour vers moi en te prosternant très bas.

XVII

*yā-mān ḥāddha šrēq, yisbāh l-əl-tūrēq,
 š-šaffa mtəl-lā-εqēq : ḥāmra εāslīya.
 nalqāha f-əl-lrēq : tīd f-qəlbi l-ḥrēq ;
 kā-tāεrəfni εšīq wu-tlīh-āεlīya ;
 lā-εšəq šεēb u-l-ə-mḥābbā zəǧbīya.*

O toi dont la joue est éclatante et ressemble à un décor floral,
 Dont la lèvre est comme la cornaline : d'un rouge miélé.
 Je la rencontre en chemin : elle active en mon cœur sa brûlure ;
 Elle me sait épris, et elle me fuit par coquetterie ;
 L'amour est pénible, l'affection engendre les malheurs.

XVIII

*āš ddāni l-ḥūmtə ḥəllā-rēlə ?
 u-εqəd-fīya εbāstə u-rḥa š-šfār.
 īla irkəb, lqūl šəllān b-gīšə ;
 īla inzəl, lqūl rāmi εāl-əš-šwār.
 εāšəq əz-zīn, mā-ikūn illa šəbbār (1).*

Qu'est-ce qui m'a poussée vers son quartier si bien que je l'ai revu ?
 Il a froncé les sourcils et a baissé les paupières.
 Quand il monte à cheval, on dirait un sultan à la tête de son armée ;
 Quand il met pied à terre, on dirait un tireur du haut des remparts.
 Celle qui s'est éprise de la beauté doit être patiente.

XIX

*bə-dmūzi sqēl wīdān,
 u-f-əl-bərr səməq nwwīhi ;
 lālīl f-əš-Sāḥra u-s-Sūdān,
 u-lā-lqēt šī-lbīb l-ḥrāhi ;*

(1) En poésie, le masculin peut avoir valeur de féminin ; cf. Louis DI GIACOMO, *Une poétesse grenadine du temps des Almohades : Ḥaḥṣa bint al-Ḥājj*, Paris, 1949, pp. 53-54, note 127.

*āna, yā-ummī, qlībi ḡḡdbān,
u-qalb-ḡḡbī, sāḡi.*

De mes larmes j'ai gonflé les rivières,
Et dans la campagne on a entendu mes sanglots ;
J'ai erré à travers le Sahara et le Soudan,
Et n'ai point trouvé de médecin pour mes blessures ;
Moi, ô ma mère, mon pauvre cœur est dans la peine,
Et le cœur de mon ami, dans la joie.

XX

*hāwa ! hāwa ! bāed kunna εḡsrān,
u-shā-bīya lā-ḡḡbī, u-sha b-ḡḡāqε ;
dārtε ḡḡy ḡḡq u-ḡḡdεq-lī ḡḡwwān ;
d-dānya mā-tdūm ; sabbān l-ḡḡyy, l-bāqε !*

Hélas ! Hélas ! Après avoir été des amis intimes,
Il a fait bon marché de ma personne ; se séparer de moi ne lui a causé aucune peine ;
J'en avais fait un frère affectionné, il s'est montré traître à l'amitié ;
En ce monde rien ne dure : gloire au Dieu vivant et éternel !

XXI

*yā-māskān-εḡ-ḡḡf ! yā-māskān-εl-ḡḡf !
yā-māskān-εr-rbīε, īla yāḡlāḡ ḡḡwwāḡε (1) !
zmān, kunt āna mεā-lā-ḡḡbī rīf-b-rīf (2).
l-yōm iskān f-bāldān lā-ittzāḡε ;
u-bāllāḡ-lε s-slām, yā-mān huwwa jāḡε !*

O habitat de l'été ! ô habitat de l'automne !
O habitat du printemps, lorsque s'ouvrent ses fleurs !
Autrefois, nous vivions mon ami et moi côte-à-côte.
Aujourd'hui, il demeure en des régions qui ne se peuvent visiter ;
Porte-lui mon salut, toi qui as (le bonheur) d'être son voisin !

XXII

*āna f-εl-Tāleā (3) u-εāqlī f-εḡ-ḡḡffāḡ (4).
māḡḡḡḡ blā-jḡāḡ wā-nbāḡ εnlāli (5) ;*

(1) En ces deux vers il faut voir des évocations allégoriques des jours heureux.

(2) On appelle *rīf* le bord extérieur de la tente.

(3) Rue et quartier de Fès, qui fait suite à celui de *Bū-Jlūd*, dans la partie haute de la cité.

(4) Rue de Fès, située dans la partie basse dite *bīn-lā-mdūn*, « entre les deux villes », expression qui rappelle l'époque lointaine où Fès comprenait deux agglomérations distinctes : la ville des Andalous et celle des Kairouanais.

(5) *Lāli* exprime l'idée de balancement de droite à gauche, d'allées et venues, d'errance...

*yā-bārākt-ṣ-ṣbāh, bārākt-kull-ṣbāh,
 !l̥abtək, yā-!l̥āh, llāqēni bə-ǧzāli ;
 āna f-ə!-T̥āleu, hi f-F̥ās əl-bāli (1).*

Je suis au Tâlaa, mais ma pensée est au Seffâh.
 Blessé sans blessures, je passe les nuits à me retourner (sur ma couche) :
 O bénédiction du matin, bénédiction de chaque matin,
 Je te conjure, ô Dieu, de me mettre en présence de ma belle ;
 Je suis au Tâlaa, elle est à Fès-el-Bâli.

XXIII

*!l̥abtək, yā-!l̥āh, tūfī-li !o!bi,
 u-təš!ən qəlb-lā-ḥbīb kīf qəlbi məš!ən ;
 thăbbəl ǧāzli beād kān msəddi,
 u-dbāll ūqāli kīf əlli məsjūn ;
 lli ǧāib ḥbībə əl̥ēh, kīf ǧādi ikūn ?*

Je te demande, ô Dieu d'exaucer ma prière,
 Et de faire naître dans le cœur de mon ami un trouble égal à celui qui agite le
 mien ;
 Ma laine filée, jusqu'alors si bien ourdie, s'est emmêlée,
 Et mes instants se sont flétris comme se flétrissent ceux du prisonnier ;
 Mais celui dont l'ami est absent, comment peut-il être ?

XXIV

*yā-ǧzāli ! mā-nti ḥmāma nəšrīk !
 nəḥṣər māli əlīk wā-lā-īəāzz əlīya ;
 səll u-səll u-jbər! əl-ḥəkm əlīk (2),
 u-bqāt-li nārək f-qəlbi məgdīya ;
 zyāl-li lā-əšəq zāhwa u-huwwa ǧēr blīya.*

O ma belle ! que n'es-tu une colombe que je puisse acheter !
 Je dépenserais pour toi ma fortune, et cela sans regrets ;
 J'ai interrogé et interrogé, j'ai appris que tu étais sous la dépendance d'autrui,
 Et ainsi l'amour que tu as allumé dans mon cœur y est demeuré tout brûlant ;
 La passion amoureuse s'était présentée à moi comme une volupté alors que c'est
 une calamité.

(1) « Fès-le-Vieux ».

(2) L'aimée n'est pas libre ; un mari, un maître, un père ou un tuteur exerce sur elle son autorité.

XXV

*āna, yā-līh ! mn-əl-īrām mā-ṣabt l-fkāk ;
 l-ḥabb, yā-ummī, ḥāṣṣāni f-ṣ-ṣbāk
 u-rmāni f-yidd məl lā-yartā-li ;
 mā-nākul, mā-ndōq, lā-ma yāzhā-li,
 lū-lā-zyārt-mūlāy-Idrīs (1), nsīh t-talt-əl-ḥāli (2).*

Moi, ô Dieu ! de ma passion je ne puis trouver délivrance ;
 L'amour (ô ma mère !) m'a pris dans ses rets
 Et m'a jeté dans les mains d'un être qui pour moi n'a point de pitié ;
 Je ne mange ni ne goûte, rien qui me plaise,
 Et, si je n'avais la consolation de pouvoir visiter le sanctuaire de Moulaï Idris, je
 m'en irais errer dans la tierce partie inhabitée du monde.

XXVI

*yā-ḥādd-əl-wərd ! yā-s-ḡalmāsi (3) lā-ḥmər !
 yā-mn əlqūl lāḥmō lərf-əd-l-miwubbər !
 ərmāni l-hwa w-ə-rma məzrāqo.
 yā-msəlmīn, yā-ihūd : mā-ḥān əfrāqo ;
 yā-mā-ḥārṛ əl-frāq, yā-mən lā-dāqo !
 māḥbūb əānd-ən-nās w-āna məslāqo.*

O joue de rose ! o rose rouge de Sidjilmāssa !
 O toi dont on dirait que la chair est velours !
 L'amour a dirigé vers moi ses traits, il m'a lancé son javelot.
 O Musulmans, ô Juifs : je ne puis me faire à son éloignement ;
 Combien est brûlante la douleur de la séparation, ô toi qui n'en a pas connaissance !
 L'être aimé est entouré et choyé de tous cependant qu'en vain je le désire.

XXVII

*āṣəql əz-zīn, qult : « zāṣma nāthanna. »
 sāṣa, z-zīn zādni nār əlā-nārō.
 lūkān əz-zīn idəḥḥəl l-əj-janna,*

(1) Le tombeau de Moulay Idris, patron de Fès, qui se trouve en plein cœur de la grande cité.

(2) Selon une très vieille croyance, les mers occuperaient un tiers du monde, le second tiers comprendrait les terres habitées ; des terres désertiques, non peuplées, formeraient le troisième tiers.

(3) Sidjilmāssa, « capitale historique du Tafilalet, aujourd'hui en ruines », cf. *Encyclopédie de l'Islām*, t. IV, pp. 419-421. Les roses du Tafilalet sont renommées pour leur parfum.

*lūkān ʔl-εāšqēn f-ʔr-γwāde illzārō.
wu-fnīl, āna, ma fna εāšq-jārō (1).*

Je suis tombé amoureux d'une beauté, me disant que j'allais ainsi trouver le repos.
Contrairement à ce que je supposais, la beauté a ajouté son propre feu au feu naturel de la passion.

Si le fait d'être beau suffisait pour faire entrer au paradis,

Les tombes des amoureux seraient alors l'objet de pieux pèlerinages.

Et moi, je me suis mis à dépérir comme dépérit celui qui s'est épris de son voisin.

XXVIII

*yā-sāilni εāl-lə-hwa, [āna] εšəqt əj-jār ;
ləhla iwurrīk ma f-qəlbi mən-nārō !
yimši w-īji εā-εyūni kull-ənhār ;
bīn-lā-εša wu-l-mōjrab (2) təšəāl nārō ;
əkbr f-əl-ḥommāq əlli yāšəq jārō !*

O toi qui m'interroges sur ce qu'est la passion, je te déclare que je me suis épris de mon voisin ;

Puisse Dieu ne jamais te faire éprouver les feux qu'il a allumés dans mon cœur !

Il va et vient sous mes yeux chaque jour,

Et, après le coucher du soleil, le feu de son amour s'enflamme en moi ;

C'est le plus grand des fous, celui qui s'énamoure de son voisin !

XXIX

*εā-māḥbūbi, dhəlt f-bḥār gmīq ;
lā-məřsa, lā-ḥrēq, lā-bərr nšūfo ;
lqāni rīh-lə-hwa, u-məzzəqni təmzīq,
s-šārē b-qlūεō lāḥ bāəd ūqōfo ;
ēwa, məštāqa fīh u-bā-εyūni nšūfo (3).*

A cause de celui que j'aime, je me suis aventurée sur une mer profonde ;

Ni port ni route (maritime), ni terre en vue ;

Puis le vent de la passion contre moi a soufflé et a mis en pièces (mon embarcation) ;

Le mât avec ses voiles a été renversé, alors qu'il s'élevait si droit ;

Hélas, après lui (l'aimé) vainement je soupire cependant que, de mes yeux, je le vois.

(1) De tous les amours malheureux, le plus cruel est encore celui qui a pour objet un voisin, que l'on voit forcément chaque jour. Ce thème, on le trouvera développé dans la strophe suivante. Les poètes de l'Andalousie musulmane s'en sont abondamment inspirés.

(2) Litt. : « entre la prière de la εša et celle du mōjrab » ; l'expression est illogique puisque la seconde précède la première.

(3) Encore une victime de l'amour inspiré par un voisin.

XXX

*yā-sāilni elā-kbādi (1), šārət dumm ;
 u-b-əl-ǧrām, dāli, yā-ummī, šār hūda .
 w-īla nādḥək b-swāyāz, kā-nōndam ;
 ʿišli ǧēr l-bka u-t-lānhīda ;
 āna, kunt b-əl-hīb u-šdāqt frīda.*

O toi qui m'interroges au sujet de mon cœur, il est devenu sang ;
 Et de passion mon être (ô ma mère !) est devenu fer ;
 Si je ris un moment, je le regrette ;
 Ma vie n'est plus que pleurs et gémissements ;
 Moi, j'avais un ami et je me suis trouvée seule.

XXXI

*sāz-əl-mūl, l-yōm, ddāt al-māḥbūb ;
 ʿst ʿl-farḥ u-lā-hna bāʿd frāqo ;
 ḥallāni l-māḥbūb nsarrəd ʿl-məktūb,
 ʿall l-hārba, dḥab-fīya mārāqo ;
 ʿāmmīq mā-nāḥsəb bāʿd nwūlfə nāstāqo.*

Le moment fixé pour sa mort étant venu, ce jour m'a emporté mon bien-aimé ;
 Je perds tout espoir de connaître à nouveau la joie et la paix après notre séparation ;
 Celui que j'aimais m'a laissée seule feuilleter le livre du destin,
 (Ce destin) qui a tiré sa lance et m'a frappée de son fer ;
 Jamais je n'aurais pensé qu'après m'être habituée à sa présence je devrais en être privée.

XXXII

*ḥādē-wərḍ-ər-ryād, mā-nāzēqə šaddu ;
 qārē, smāʿet l-lyār (2) : mā-kīfī ḥādē.
 yā-sāilni, nəjni wərḍa fī-wərḍa ;
 ḥādē bāb-ər-ryād, lā-yəbqa fādē,
 wu-lli izīd, mā-ifūd-fīh ǧēr ʿl-mādē (3).*

Gardien des roses du jardin, je ne tourne pas le dos ;
 Instruit, j'entends le langage des oiseaux : pas de surveillant qui me soit comparable.

(1) Chez les Musulmans, le foie tient sentimentalement la place occupée chez nous par le cœur.

(2) « J'entends », avec le sens de « comprendre ». Autrefois il ne manquait pas de savants qui, dit-on, comprenaient le langage des oiseaux, et il aurait existé des traités pour en favoriser l'étude.

(3) Dans ce poème allégorique la « rose » est une figuration de la « femme ».

O toi qui m'interroges, je cueille les roses, fleur par fleur ;
 Gardant la porte du jardin, jamais elle n'est abandonnée,
 Et celui qui essaierait de pénétrer, un coup de lame bien acérée, voilà tout ce
 qu'il mérite.

XXXIII

*lli tḥwāḥ, sāεfo ḥatta lḥqāh ;
 wə-ṣbər lə-jfāḥ : lā-budda yāεləf bə-rḍāḥ ;
 wə-ṣrəb mən-māḥ, yā-l-fāḥəm, kīsānə ;
 wāš əl-məmlūk iεānəd ṣəllānə ?*

Celui que tu aimes, fais ses volontés jusqu'à ce que tu parviennes à le toucher ;
 Supporte avec patience ses dédains, nécessairement il se laissera fléchir ;
 Et bois de son eau, ô toi qui comprends les choses, les verres qu'il t'offrira à boire ;
 Est-ce que l'esclave contrarie son maître ?

XXXIV

*zmān, zmān, kunt nəḥfi u-ndərrəq,
 u-nḥāf mn-ər-rāqēb (1) lā-iftən-bīna ;
 l-yōm, ēwa ! u-qult rjāεl ṣāḥābt-əj-jədd (2) ;
 « kubb u-εāmmər, mā-hna mən yāḍīna,
 w-əj-jənjār fə-εīn məl lā-ibgēna ! »*

Jadis, jadis, je cachais et dissimulais (ma passion),
 Je craignais que le malveillant ne nous découvre ;
 Mais, aujourd'hui, je suis devenue la franchise même :
 « Verse (le vin) et remplis (la coupe), il n'est personne ici qui puisse nous nuire,
 Et que du vert-de-gris tombe dans l'œil de celui qui ne nous aime pas ! »

XXXV

*lūkān əs-sāεd ingrəṣ bə-lqāḥ-əl-εūd,
 lūkān grəšt myāt-εūd fə-lwīza wāḥdi ;
 ḍəwwərt əb-lə-ḥdūd, εāyyəll l-əl-māεbūd :
 « yā-səqqām-əs-sεūd, səqqəm-li sāεdi ! »*

Si le bonheur pouvait se planter avec des rejets de plante,
 J'aurais planté cent boutures de verveine pour moi seul ;

(1) Le *rāqēb* (le malveillant, l'argus, l'espion...) est un personnage dont il est souvent question dans la poésie érotique andalouse. L'auteur du *Collier du pigeon* lui consacre tout un chapitre.

(2) Celle qui s'exprime en cette strophe a, comme l'on dit familièrement, « jeté son bonnet par-dessus les moulins », opté ouvertement pour le libertinage.

J'aurais entouré ma plantation d'une clôture et j'aurais invoqué Dieu en lui criant :

« O Redresseur suprême des destinées, redresse la mienne ! »

Nous ne ferons qu'effleurer le côté musical de nos chants, nous proposant d'y revenir un jour. Disons seulement qu'il y a un air *āēāyyūε*, un air *εrōbi*, auxquels tous les couplets ou poésies doivent s'adapter. Ces deux airs étant plutôt mélopées que mélodies, l'adaptation des paroles à la phrase musicale ne présente d'ailleurs aucune difficulté.

Le ton de *l'āēāyyūε* est aigu et la fin du couplet toujours suivie de joyeuses ululations de toute l'assistance.

On prélude au *εrōbi*, dont le ton est plutôt grave, par une ritournelle *nāna, nāna...* qui, à Fès, se répète au début de chaque vers. De plus, il est de règle d'introduire, au moins une fois, dans le débit de la strophe *yā-umm^wi-lālla* « ô ma grand'mère ! », *yā-umm^wi-lā-ḥbība* ! « ô mère affectionnée ! »...

Mais, évidemment, comme toute musique non écrite, celle de nos chants laisse grande part à l'interprétation personnelle.

Jeanne JOUIN.

NOTES

DE BIBLIOGRAPHIE MAGHREBINE

(deuxième série) *

VIII

*Manuscrits maghrébins récemment entrés
à la Bibliothèque nationale de Paris*

A) Manuscrit arabe 6843. Papier. 152 feuillets plus 5 feuillets blancs à la fin. 200 × 147 mm. 13 lignes par page. Rubriques. Les trois premiers feuillets cotés sont blancs. Reliure maroquin vert. XIX^e siècle.

Volume dépareillé d'un règlement ottoman de la manoeuvre d'infanterie, adapté à l'instruction des troupes marocaines. Les commandements sont en turc et expliqués en arabe.

Fol. 4 (chapitre IV) : طابور تعليم (!)

Fol. 129 : نعلتم العوجية

Il importerait de retrouver d'autres volumes de ce document qui fourniraient peut-être des indications plus précises. Pour ce qui est des circonstances qui ont pu motiver la rédaction de ce texte, M. Philippe de Cossé-Brissac a eu l'obligeance de nous signaler le livre du capitaine Jules Ereckmann, *Le Maroc moderne*, Paris, 1885, où il est brièvement question (p. 264) d'une tentative sans lendemain de créer, après la défaite d'Isly, un corps d'infanterie marocain, avec le concours d'un caïd tunisien et d'un officier turc.

B) Manuscrit arabe 6844. Recueil factice de textes surtout médicaux. Vélin et papier. 235 feuillets, plus 2 feuillets blancs, respectivement au début et à la fin. 240 × 140 mm. 17 à 27 lignes par page. Rubriques et

* Voir *Hespéris*, 1950, pp. 208-216.

voyelles dans la partie récente. Etat de conservation médiocre (piqûres de vers, taches d'humidité, pages corrodées par l'encre). Feuillet blancs : 38, 111, 150, 222, 224. Reliure maroquin brun à médaillon et à soufflet. La partie ancienne pourrait remonter au XIII^e siècle. La partie récente a été écrite par Muḥammad b. Aḥmad al-Ġarbīnī, en 986-1578.

Contenu :

1^o fol. 1-6 : fin d'un traité sur l'urine et le pouls [*risāla fi l-bawl wan-nabḍ*]?

fol. 2^o : باب في الالوان اذا كان الماء ابيض صافيا

fol. 4 : واما المجسه الثانيه من الباب الاول

La fin est rendue illisible par une tache d'humidité ; le dernier mot semble être الامعاء

(En marge du fol. 5 et fol. 6, recettes étrangères au texte)

2^o fol. 7 : fragment d'un traité sur l'urine : الباب الثامن

اذا نظرت الى البول فرأيتنه ابيض

et plusieurs courts chapitres dont le dernier conservé est

البا ب السادس عشر اذا نظرت الى البول فرأيتنه اخضر معتدلا

(Fol. 8 : recettes d'une main plus récente)

3^o fol. 9-10, 11 : fragments d'un traité, probablement le même (mais d'une autre main) que le n^o 1.

fol. 9 : اما اللون الاول الى البياض فانه كلون الماء

4^o fol. 12-15 : fin d'un traité de caractère analogue aux précédents.

Explicit :

وان قال له سماقا بطيب الحديد فان مرضه من قبل الريح السوداء وهذا... بموتى
من الله الاعظم وصلّى . . .

Je n'ai pas réussi à identifier ces fragments. Je crois seulement pouvoir affirmer qu'ils ne proviennent pas du *Traité sur l'Urine* d'Isaac Israéli.

5^o fol. 16-37 : (*juz'*) *Muḥtaṣar fi l-ḥibb*, par Aḥmad b. 'Abd as-Salām aṣ-Ṣaḡalī at-Tūnisī, introduction et 80 chapitres ; cf. *GAL* II², 333 [1] ; *Suppl.* II, 367.

6^o fol. 39-50 : *Maqāla fi l-ḥibb min ra's al-insān ila l-qadam*, par Muḥammad b. 'Alī al-Laḥmī as-Ṣaḡūrī. Cet auteur est mentionné, *Suppl.* III, 1279, mais le présent opuscule ne semble pas être signalé ailleurs.

Incipit : سألني امّك الله بانوار الحكمة

Explicit : كذلك رغب الحظوظ اذا جعل تحت الرأس
فانه يمنع من النوم

7^o fol. 51-80 : *Zād al-musāfir*, par Aḥmad b. Ibrāhīm Ibn al-Jazzār ; cf. *GAL* I², 274 [1] ; *Suppl.* I, 424.

8^o fol. 92-94 (défectueux de la fin) : Recueil de recettes (*al-Marāhim waḍ-dimādāt*, d'après le colophon du n^o 9).

9^o fol. 95-109 : *Asmā' al-adwiya bil-'arabiyya wal-'ajamiyya*, glossaire alphabétique de matière médicale. Premier article *أزروت*
dernier *يارسد*

10^o fol. 110-110^o (d'une autre main) : *Šarḥ ba'd al-a 'sāb bil-'arabiyya*.

11^o fol. 112-^o131 : *Tuḥfat* (ou *Tuḥaf*) *al-ḥawāṣṣ fī ẓarf al-ḥawāṣṣ*, instructions pratiques, en trois chapitres, à l'usage des scribes (surtout recettes pour la confection de l'encre), par Muḥammad b. Muḥammad al-Qallūrsī
القلورسي

Brockelmann ne connaît ni l'auteur ni l'ouvrage.

Incipit : احق من اولى الانسان حمداً

Explicit : وان اردت ان تبعا النار اكثر فاطل اكثر

12^o fol. 132-133 : recettes du même genre, tirées par le copiste « d'un vieux manuscrit ».

13^o fol. 134^o-141 : *al-Urjūza al-jašīḥa* (porte ici le titre *al-Urjūza fī ḥawāṣṣ al-a 'māl aš-šahīḥa*), par Abū Bakr b. Yaḥyā al-Ḥarrāt ; cf. *Suppl.* II, 1029 (18), où le titre, indiqué dans la préface de la composition, est altéré ; notre manuscrit fournit, en outre, un *terminus ante quem* pour la chronologie de l'auteur.

14^o fol. 142^o-149 (le dernier feuillet est mutilé et le texte est peut-être défectueux de la fin) : [*Urjūza fī l-ḥibb*], par 'Abd ar-Raḥmān b. Muḥammad b. Mas'ūd al-Fārisī.

N'est pas chez Brockelmann.

Incipit : الحمد لله القديم الباقي رب العباد على الاطلاق

15^o fol. 151 à la fin (lacune entre 171 et 172, 220 inachevé, 221 mutilé, 222-224 blancs, reprise 225^o-235, défectueux de la fin) : *Jāmi' at-taqṣīm*

wakāmil al-ta'lim, urjūza sur la médecine, par Ṭufayl b. 'Āṣim al-Quraṣī aḷ-Ṭu (lay) ṭilī.

N'est pas chez Brockelmann.

Incipit : قال الحكيم واضع الكتاب قول لبيب بين الصواب

IX

Quelques manuscrits maghrébins conservés dans les bibliothèques des départements

A) Un recueil marocain de prônes.

La Bibliothèque municipale d'Agen possède un seul manuscrit arabe (n° 21) que le *Catalogue Général...*, t. III, Paris 1885, p. 222, qualifie de « Coran ».

En réalité, nous avons affaire à un recueil de *ḥuḷba*, intitulé (fol. 2^o) : *al-Baraka al-Bakriyya fi l-ḥuḷab al-maw'iziyya*. Le nom de l'auteur ne figure pas dans l'ouvrage dont je n'ai pas rencontré mention ailleurs. Le titre incline à croire que l'auteur se nommait Abū Bakr. L'ouvrage est certainement marocain quant à sa présentation. Le volume a été d'ailleurs ramassé sur le champ de bataille d'Isly, par Emile Laboubée, officier au 1^{er} Régiment de Chasseurs d'Afrique, qui l'a offert par la suite à la Bibliothèque d'Agen.

Pour le fond, il s'agit d'une composition de caractère très banal. Deux parties : I, fol. 2^o-95^o, trente-cinq sermons ordinaires, c'est-à-dire destinés à être prêchés le vendredi ; II, fol. 95^o-152, dix-huit sermons pour les jours de fête et les liturgies spéciales (notamment rogations de pluie). Le plan des sermons est uniforme : eulogies sur Dieu et le Prophète, développement, entièrement conventionnel, en prose rimée, extraits de *ḥadīḥ*, pour finir.

Le texte, accompagné de notes marginales assez copieuses, commence :

بحمدك اناهم على ما اطلقت السنننا بتقديسك

B) Un commentaire inconnu (?) sur la *Risāla* d'al-Qayrawāni.

Le manuscrit 285 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier (sommairement décrit dans le *Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques des Départements*, série in-4^o, t. I Paris 1849, p. 402) renferme un commentaire sur le célèbre précis du droit malikite. Il a été copié à Tunis

(ceci ressort de la note du copiste fol. 181), peut-être vers la fin du xv^e siècle. Il a sans doute formé le second volume d'une collection, car il débute par le *Bāb fi n-nikāh* (le commentaire commence *اصل النكاح في كلام العرب الوطئ*). Au fol. 181, le copiste signale une lacune d'environ deux cahiers dans son modèle, en spécifiant qu'il n'a pu trouver à Tunis un texte qui lui eût permis de la combler. Le même scribe, qui s'appelait Muḥammad b. Ibrāhīm, signale d'autre part que l'ouvrage copié avait été terminé en 869/1464 par l'auteur qui ne devait mourir qu'en 913/1507. Malheureusement cet auteur n'est pas nommé et d'autre part aucun des commentaires de la *Risāla* relevés par *GAL* I², 187, *Suppl.* I, 301 ne s'ajuste chronologiquement aux dates données ici.

Avec le début du *Nikāh* reproduit ci-dessus, celui du *Bāb fi š-suf'a* par où reprend le texte après la lacune permettra peut-être à un connaisseur de la littérature juridique maghrébine d'identifier ce texte :

الشفعة اخذ الشريك حصة عقار

C) Manuscrits maghrébins à la Bibliothèque municipale de Nevers.

Inutile de nous arrêter au manuscrit n° 34 qui renferme le premier volume de l'*Iktifā* d'al-Kalā'ī, ouvrage bien connu (*GAL* I², 458 ; *Suppl.* I, 634).

Le manuscrit n° 35 (55 feuillets non numérotés), écrit par le *šarīf* 'alawite al-Ḥasan b. aṭ-Ṭayyib, dans la *Madrasat as-Šarrāfīn* de Fès, en 1075/1664, contient, outre un feuillet d'un manuel de grammaire et un quaternion d'un Coran, rajoutés après coup, quatre textes de dévotion :

1^o fol. 1-50 : *Dalā'il al-ḥayrāt*.

2^o fol. 50^o-52 : un poème mystique par Aḥmad b. 'Ajība, auteur dont les répertoires n'enregistrent jusqu'ici que le commentaire sur l'*Ājurrū-miyya* (Catalogue d'Alger, n° 169, *GAL* II^o, 309).

Incipit : سفاني حبي من مدامة حبه

فأصبحت من خمر الهوى أتضلع

3^o fol. 52-51^o (*sic*, un feuillet déplacé par le relieur) : un autre poème mystique, par un auteur désigné comme *al-Wazīr al-mu'aẓẓam al-Idrīsī kunyat^{an} ad-Darqāwī ʿarīqat^{an}*.

Incipit : يا طالبيا رحمة الله سلم أمورك لله

وقل بصدق وجد الله الله

4^o fol. 53-54 : *Ḥizb* d'Ahmad b. 'Ajība.

Incipit : اعوذ بالله من الشيطان الرجيم

Le manuscrit n^o 36 (67 feuillets non numérotés, du xviii^e siècle, à ce qu'il semble) se compose de deux pièces ; la première a été copiée par une femme, Zaynaba (زينبة) bint Muḥammad à une date que je n'ai pas réussi à déchiffrer ; la seconde est signée Muḥammad b. Muḥammad.

1^o fol. 6^o-57 : recueil de prières intitulé *Majma' al-adkār al-mumḥiqā liḍ-ḍunūb wal-awzār bil-ḥaylala wal-istiǧfār waṣ-ṣalāt 'ala n-nabī l-muḥtār*, par 'Abd Allāh b. Ḥamza b. Aḥmad ar-Rajrājī.

Ni l'auteur ni le titre ne figurent chez Brockelmann.

2^o fol. 57-63 : petit recueil de prières (*du'ā'*) dont l'efficacité est attestée par des *ḥadīḥ*.

D) Versailles.

Dans la petite collection de manuscrits arabes de cette ville (*Catalogue...*, t. IX, Paris 1888, pp. 326-329), on peut signaler, comme texte non enregistré ailleurs, le livre de dévotion *Wardat al-juḡūb fi ṣ-ṣalāt 'ala l-ḥabīb al-maḥbūb* (ms. 864 [Or. 8], 49 feuillets, xviii-xix^e siècle), par Muḥammad b. 'Abd al- 'Azīz ar-Rasmūkī. Ce personnage figure chez Brockelmann (*Suppl.* II, 707-708) uniquement comme auteur de gloses, composées en 1143-1730, sur le *Muqni'* d'al-Marǧīṭī.

E) Vesoul.

Dans cette bibliothèque de l'Est de la France a échoué (provenant d'un fonds de monastère), un manuscrit marocain (n^o 199 ; description uniquement extérieure, *Catalogue...*, VI, 1887, p. 455).

Le contenu du volume n'offre rien de remarquable (fol. 1-32, un traité, acéphale, sur *sujūd as-saḥw* ; fol. 48^o-102, *Arba'ūn* d'Ibn Wad'ān al-Mawṣilī ; fol. 102-217, *Dalā'il al-ḥayrāt* ; fol. 217^o-227, défectueux de la fin, choix de *ḥadīḥ* surtout recommandant la récitation de diverses formules de dévotion). Dans les colophons, le scribe ne se nomme jamais, mais il indique qu'il a travaillé à Meknès en 908-1502. Il donne aussi, et c'est pourquoi le manuscrit présente un intérêt de curiosité, à plusieurs reprises le synchronisme exact entre les dates hégirique et julienne (qu'il nomme '*ajamī* ou *ta'rīḥ al-masīḥ 'Īsā 'alayhi s-salām*). Y a-t-il d'autres exemples marocains de ce procédé à la même époque ?

X

*A propos de la diffusion du recueil
de traditions d'al-Tirmidī dans l'Occident musulman*

Ibn al-Abbār et Ibn az-Zubayr nous apprennent que le *Jāmi' al-kabīr* (ou *aṣ-ṣaḥīḥ*) de Muḥammad b. 'Īsā at-Tirmidī⁽¹⁾ a été diffusé en Espagne musulmane dans la seconde moitié du VI-XII^e siècle⁽²⁾, avec une chaîne de transmission particulièrement recommandable (*ḥarīq jalīl 'ālī masāfatān warutbatān*), grâce à deux savants andalous, Aḥmad b. Muḥammad b. Kawṭar al-Muḥāribī al-Ġarnābī et surtout son fils 'Alī. Ces deux personnages ont reçu leur *ijāza* à la Mecque, de 'Abd al-Malik b. ['Ubayd Allāh] b. Abi l-Qāsim b. Sahl al-Qazzāz al-Harawī al-Kurūḥī Abu l-Faṭḥ⁽³⁾. 'Alī Ibn Kawṭar était possesseur d'un manuscrit du *Jāmi'*, écrit de la main de son maître et portant son *samā'*⁽⁴⁾.

Ce manuscrit existe encore, dans le fonds arabe de la Bibliothèque nationale, n° 709. Son premier feuillet et les trois derniers (270-272) sont couverts de « certificats d'audition » (environ une quarantaine) qui nous permettent de suivre la transmission du texte, depuis 517-1153⁽⁵⁾ jusqu'à 788-1386, à la Mecque, puis en Espagne musulmane, notamment à Grenade, enfin de nouveau en Orient, cette fois-ci à Damas.

(1) Voir GAL I², 169 [1] ; *Suppl.* I, 268.

(2) Ce n'est pas qu'il n'y ait été déjà connu. Le traditionniste Abū 'Alī aṣ-Ṣadafī (Iḥṣayn b. Muḥammad b. Firroh Ibn Sukkara, 454-1062 — 514-1120), l'avait transmis à une cinquantaine de savants marocains et andalous, depuis 490-1097, date de son passage à Ceuta, retour d'Orient. Voir Ibn al-Abbār, *al-Mu'jam fi aṣḥāb... Abī 'Alī ṣ-Ṣadafī*, éd. F. Codera (*Bibliotheca Arabo-Hispanica* IV), Madrid 1886, passages marqués

à l'index, p. 354 sq., S. V. جامع أبي عيسى الترمذي

Plusieurs de ses auditeurs ont même copié le texte sous son contrôle (cf. pp. 37, n° 24, 107, n. 95, 160, n° 142, 205, n° 190, 304, n° 291). Le cadī 'Iyāq, pour ne nommer que lui, en reçut *ijāza* (p. 295, n° 279) et le transmit à son tour (p. 298, n° 281).

(3) Voir Sam'ānī, *Ansīb*, 481 a. Sam'ānī a lui-même reçu le recueil d'al-Tirmidī de ce traditionniste qui enseigna à Bagdad (où Sam'ānī fit son dernier séjour en 538-1143, cf. l'introduction du fac-similé, p. 2) avant d'aller finir ses jours près de la Ka'ba. Né à Herat en 462-1069, al-Kurūḥī mourut à la Mecque à la fin de 548, « après le départ des pèlerins », donc en mars 1154. Comme on va le voir, ses disciples andalous furent parmi les derniers à recevoir de lui le texte qu'il s'était, pendant de longues années, employé à répandre.

(4) Pour Aḥmad, voir *Takmila-t-Eṣṣila*, éd. A. Bel et M. Ben Cheneb, Alger, 1920, n° 160, p. 71. Pour 'Alī, mort à Grenade en 589-1193, *Takmila*, éd. F. Codera, Madrid 1887-1889, n° 1875, p. 673 et *Ṣilat aṣ-Ṣila*, éd. E. Lévi-Provençal, Rabat 1938, n° 225, p. 111-112.

(5) La *riwāya* d'al-Kurūḥī lui-même s'établit ainsi (fol. 2) : il a reçu le texte de trois maîtres (nommés aussi par Sam'ānī dans la notice qu'il lui consacre) : Muḥammad (Sam'ānī : Maḥmūd) b. al-Qāsim al-Azdi Abū 'Āmir, 'Abd al-'Azīz b. Muḥammad at-Tiryāqī Abū Naṣr (+ 483-1090, cf. Sam'ānī, 106 b), Aḥmad b. 'Abd aṣ-Ṣamad al-Ġurajī. A partir de ces derniers : 'Abd al-Jabbār b. Muḥammad al-Jarrāḥī (+ 412-1021, d'après Ṣafadī, ap. G. Gabrieli, *Rendiconti... Lincei*, 1913, p. 565, n° 183), Muḥammad b. Aḥmad al-Maḥbūbī (+ 340-951, cf. Ṣafadī, *al-Wāfi*, éd. S. Dederling, II, 40-41, n° 310), l'Auteur. [Voir APPENDICE].

Je m'attacherai à analyser sommairement ces certificats, souvent mal conservés et de lecture fort difficile, dans l'ordre chronologique, en essayant d'identifier les personnages qui y sont nommés, dans l'espoir que de plus compétents voudront bien compléter et rectifier mes indications.

1^o a. fol. 1. Certificat daté de la Mecque, 23 Du l-Qa'da 547-19 février 1153.

Musmi' : 'Abd al-Malik al-Kurūhī.

Scripteur : al-Mājid b. Salmān b. al-Ḥusayn aṭ-Ṭafsūnaji (?) prédicateur à la mosquée de la Ka'ba.

A la même page, un deuxième certificat ajoute au *samā'* précédent les noms de plusieurs auditeurs : Abū Bakr b. Muḥammad b. Ibrāhīm Ibn al-Ustād at-Tilimsānī, Yaḥyā b. Munya (?) b. 'Umar at-Tamrī Abū Bakr, Nuṣayr b. al-Kafīf Abu l-Faṭḥ.

b. fol. 2. Certificat autographe, daté de fin Du l-Qa'da de la même année, délivré par al-Kurūhī au propriétaire du volume, Aḥmad b. Muḥammad b. Kawṭar al-Mağribī et à son fils 'Alī.

Lecteur : Yūsuf b. 'Abd ar-Raḥmān b. Yūsuf al-Anṣārī Abū l-Ḥajjāj.

c. fol. 271. Dans ce certificat, qui porte la même date que le premier, le lecteur du précédent est également scripteur. Troisième auditeur, outre les deux Ibn Kawṭar, père et fils : Ṭāhir b. 'Alī b. 'Abd Allāh al-'Uṭmānī Abū 'Alī. Le *musmi'* est dit avoir suivi la lecture dans l'exemplaire de base sur lequel le scripteur a collationné et corrigé le sien, c'est-à-dire le présent manuscrit appartenant alors à Aḥmad Ibn Kawṭar.

2^o fol. 1^o. Certificat daté de Ṣafar 556-février 1161.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : Aḥmad b. 'Abd as-Salām b. 'Abd al-Malik b. Yaḥyā

b. Mūsā al-Ġalfī (? ou al-Ġāfiqī) al-Andalusī.

S'agit-il du personnage dont on lit la notice dans *Takmila*, éd. Bel-Ben Cheneb, n^o 166, p. 71 ?

3^o fol. 1^o. Certificat daté de la Mecque ('Arafāt), Jumādā I 571-novembre-décembre 1175.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : al-Ḥasan b. Muḥammad b. 'Umar b. Muḥammad b. Rāji' (? le reste illisible).

A la même page, six autres certificats mal conservés, émanant du même transmetteur. Dans l'un, le scripteur est Muḥammad b. 'Abd Allāh al-

Ġarnālī ; dans un autre, Aḥmad b. Yaḥyā b. Ḥasan b. 'Umar ; ce certificat paraît cependant daté de 580-1184, et un autre, à peu près entièrement illisible, de 592-1195/6.

Un certificat, non daté, au fol. 2, donne comme *musmi'* Aḥmad Ibn Kawṭar et comme lecteur 'Abd al-'Azīz (?) b. 'Īsā... b. Sulaymān al-Andalusī.

4^o a. fol. 2. Certificat daté de Rajab 577 novembre-décembre 1181.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : 'Abd al-Ġanī b. Muḥammad b. 'Abd al-Ġanī Abū Muḥammad (cadi de Majorque, + 627-1229/30, cf. *Takmila*, n^o 1820, p. 654 ; *Ṣilat aṣ-ṣila*, n^o 70, p. 45).

Le nom d'un autre auditeur est de lecture incertaine.

b. fol. 271. Certificat authentifié par le *musmi'*, 'Alī Ibn Kawṭar, daté de Ṣafar 577-juillet-août 1181.

Lecteur : Muḥammad b. Ibrāhīm b. Sa'īd ar-Ru'aynī.

Auditeurs : Muḥammad b. 'Abd Allāh al-Wafā'ī et Ibrāhīm b. Muḥammad al-Murādī.

5^o fol. 270^o. Certificat daté de Rajab 578-novembre 1182.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : 'Umar b. 'Abd al-Majīd b. 'Umar al-Azdī ar-Rundī (547-1152 à 616-1219, cf. *Takmila*, n^o 1828, pp. 657-58).

6^o fol. 271. Certificat daté du 27 Ramaḍān 580-1 janvier 1186.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : Aḥmad b. Muḥammad b. Naṣwān (?) al-Fazārī.

Auditeurs : 'Abd Allah b. Aysar (?) al-Quṣayrī, Sa'd b. Muḥammad, Abū Bakr b. Aḥmad al-Ġassānī.

7^o fol. 271. Certificat autographe mal conservé, de 'Alī Ibn Kawṭar, daté de 582-1186/7.

Lecteur : 'Abd Allāh b. Sulaymān b. Dā'ūd b. Ḥawṭ Allāh al-Anṣārī, 549-1154 à 612-1215 ; cf. *Takmila*, n^o 1435, pp. 506-509 et *Ṣilat aṣ-Ṣila*, p. 112 où, il est dit qu'il fut l'un de ceux qui se rendirent auprès de 'Alī Ibn Kawṭar pour recevoir de lui le recueil d'at-Tirmidī (voir aussi an-Nubāhī, *Ta'rīḥ Quḍāt al-Andalus*, éd. E. Lévi-Provençal, le Caire 1948, p. 112, *Dībāj*, p. 142).

Ce cours a été suivi par plusieurs étudiants.

Un autre certificat de la même année se trouve fol. 2.

8^o fol. 270^o. Certificat daté de 584-1188.

Musmi' : Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur : Muḥammad b. Rābi' b. Muḥammad b. Ḥasan b. Rafā'a (il semble s'agir du personnage qui a sa notice dans *ad-Dayl wat-Takmila*, ms. B. N. arabe 2156, fol. 73^o, où le dernier élément du nom est Rāfi', et qui a vécu de 554-1159 à 591-1194).

9^o fol. 271^o. Certificat daté de Jumādā I 587 — mai-juin 1191.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Scripteur : Muḥammad b. 'Isā al-Anṣārī.

Nombreux auditeurs.

10^o fol. 2. Certificat daté de Ša'bān 588 — août-septembre 1192.

Musmi' : 'Alī Ibn Kawṭar.

Lecteur et scripteur : 'Abd Allāh b. al-Ḥasan b. Aḥmad Ibn al-Qurṭubī al-Anṣārī (558-1162 à 611-1214, voir *Takmila*, n^o 1433, pp. 504-506 ; se rendit auprès de 'Alī Ibn Kawṭar pour entendre de lui le texte d'at-Tirmidī : *Šilat aš-Šila*, p. 112, cf. *Takmila*, p. 674, lig. 4).

11^o fol. 271. Certificat mal conservé, daté de Grenade, Ramaḍān 640-février-mars 1243.

On relève parmi les auditeurs :

Muḥammad b. 'Iyād b. Muḥammad b. 'Iyād al-Yaḥṣubī, cadi de Grenade (+ 655-1257, *Dībāj* 289).

Muḥammad b. Idrīs al-Ḥasanī, imam de la Grande Mosquée,

Aḥmad b. Muḥammad b. Ḥalaf,

Aḥmad b. Muḥammad b. 'Umar at-Tujībī (?) et son fils,

Muḥammad b. 'Alī b. Sālīm al-Anṣārī (cf. Suyūṭī, *Buġya*, 80),

Muḥammad b. Sa'īd b. 'Abd al-A'lā al-Kātīb (peut-être le même que Muḥammad b. Sa'īd b. 'Alī, † 645-1247, *Dībāj*, 297).

12^o fol. 272-272^o. Certificat daté de Damas, mosquée des Oméyyades, Rabī II 788 — mai 1386 (trente-trois séances).

Trois *musmi'* :

Muḥammad b. Muḥammad b. 'Abd ar-Raḥmān b. Yūsuf Ibn Faḥr al-Ba'labakkī al-Ḥanbalī,

Muḥammad b. Muḥammad b. Ismā'il Ibn an-Naḥḥās,

Yūsuf b. 'Abd al-Waḥḥāb b. Yūsuf b. Ibrāhīm Ibn Baḥṭiyār.

Lecteur et scripteur : 'Abd Allāh b. Yūsuf al-Farḥāwī (?) al-Maqdisī.

Enregistreur des noms d'auditeurs : Abū Bakr b. Muḥammad b. Yūsuf Taqī d-Dīn al-Maqdisī.

Ce certificat renferme une *riwāya* détaillée et un choix copieux de noms d'auditeurs. L'analyse de ces matériaux sort cependant du cadre de la présente note.

XI

A propos de la transmission du Muwaṭṭa' de Mālik

Le manuscrit arabe 4538 de la Bibliothèque nationale offre une ample moisson de renseignements à cet égard.

Dans ce manuscrit, copié en 596-1200, on lit deux *samā'*.

Celui du fol. 110 est daté de 576-1180, mais la date est de lecture incertaine et il s'agit sans doute, comme souvent dans ce genre de documents, de la transcription d'un certificat plus ancien.

Musmi' : 'Alī b. 'Abd ar-Raḥmān (serait-ce 'Alī b. 'Abd ar-Raḥmān b. 'Alī az-Zuhrī al-Isbīlī, 550-1155 à 643-1245, *Takmila* n° 1908, p. 682 ?).

Lecteur : Yaḥyā b. 'Īsā b. Muḥammad al-Anṣārī.

La *riwāya* est la suivante.

Mūsā b. Abī Walīd Abū 'Imrān, < Abū > 'Umar b. 'Abd al-Barr (c'est-à-dire Yūsuf b. 'Abd Allāh, † 463-1070, *GAL* I², 453), 'Abd al-Wārīṭ b. Sufyān (317-929 à 395-1004, Ibn Baṣkuwāl, *Ṣīla*, n° 814, pp. 375-376), Qāsīm b. Aṣbaḡ († 340-950, Ḍabbī, *Buḡyat al-mullamīs*, n° 1298, pp. 433-434, *Dībāj*, 222), Muḥammad b. Waḍḍāḥ († 286-989) ⁽¹⁾, Yaḥyā b. Yaḥyā († 234-848, *GAL* I², 185 ; *Suppl.* I, 297), Mālik.

Le second certificat, daté de la Zaytūna de Tunis, Jumādā I 780 — septembre 1378, présente un intérêt plus grand, en raison de la richesse des *riwāyāt* qu'il renferme.

Le *musmi'*, qui authentifie le certificat de sa signature, est Muḥammad b. Muḥammad b. 'Arafa al-Warḡamī, juriste mālikite connu (716-1316 à 803-1400 ; *GAL* II², 319 ; *Suppl.* II, 347).

Scripteur : Yaḥyā b. Muḥammad b. 'Abd Allāh al-Wanṣarīsī.

La lecture a été également suivie par Abu l-Qāsīm, fils du *musmi'*.

(1) Date donnée par Ḍabbī, *Buḡyat al-mullamīs*, n° 291, pp. 123-124. Dans *Descriptive Catalogue of the Garret Collection of Arabic Manuscripts*, Princeton, n° 2070, on indique, sans référence à une source, 289-902. *Dībāj* 239 place ce personnage trop tôt, vers 200-815, enfin Brockelmann, *Suppl.* II, 978, le relègue, s'il s'agit bien de lui, parmi les auteurs de date indéterminée.

Al-Warġamī a reçu le *Muwaḥḥa* de Muḥammad b. 'Abd as-Salām al-Hawwārī (sans doute Muḥammad b. 'Abd ad-Salām b. Yūsuf b. Kaḫīr at-Tūnisī, † 749-1348 ; *GAL* II², 318 ; *Suppl.* II, 346).

A partir d'ici la *riwāya* se divise en deux branches principales. L'une se présente ainsi :

'Abd Allāh b. Muḥammad b. Faqrūn al-Kinānī, Aḥmad b. Yazīd b. Baqī (+ 625-1227/8, cf. an-Nubāhī, *Ta'rīḥ quḍāt al-Andalus*, éd. E. Lévi-Provençal, pp. 118-119), Muḥammad b. 'Abd al-Ḥaqq al-Ḥazraǧī (cf. an-Nubāhī, *ibid.*), Muḥammad b. Faraj (404-1013 à 497-1103, cf. *Šīla*, n° 1123, pp. 506-7 et *Dībāj*, 275), Yūnus b. 'Abd Allāh b. Muḥammad b. Muġīl (338-949 à 429-1037, cf. *Šīla*, n° 1397, pp. 622-624), Yaḥyā b. 'Abd Allāh Abū 'Īsā (cf. Ḍabbī, n° 1397, p. 488, sans indications chronologiques, petit-neveu du suivant), 'Ubayd Allāh b. Yaḥyā b. Yaḥyā († 297-909, *ibid.*, n° 973, p. 342, 298-910, d'après *Dībāj* 146), Yaḥyā b. Yaḥyā.

L'autre a pour point de départ Aḥmad b. Mūsā b. 'Īsā al-Baḫranī ⁽¹⁾ à qui aboutissent cinq chaînes de transmission.

1° Muḥammad b. Aḥmad Ibn al-Ḥajjām al-Laḥmī (serait-ce l'auteur, vers 633-1256, du *Durr al-munaẓẓam fī mawlid an-nabī al-a'ẓam*, *GAL* I², 452 ; *Suppl.* I, 626) (?), 'Alī b. Muḥammad as-Saḥāwī (ce pourrait être l'auteur connu 'Alam ad-Dīn as-Saḥāwī, 558-1163 à 634-1243, qui était cependant šāfi'ite ; cf. *GAL* I², 522 ; *Suppl.* I, 727), Abu ṭ-Ṭāhir b. 'Awf (Ismā'il b. Makkī b. Ismā'il Ibn 'Awf al-Iskandarī, † 581-1185, *Dībāj*, 95), Abū Bakr aṭ-Ṭurtūšī (Muḥammad b. al-Walīd, 451-1059 à 520-1126, *GAL* I², 600 ; *Suppl.* I, 829), Abu l-Walīd al-Bāǧī (Sulaymān b. Ḥalaf, 403-1012 à 474-1081, *GAL* I², 534 ; *Suppl.* I, 743), Yūnus b. 'Abd Allāh, etc.

2° Abu l-Qāsīm b. 'Alī b. 'Abd al-'Azīz at-Tanūḥī (*ra'īs al-muḥaddiḥīn 'ālim Ifrīqiya*, selon *Durrat al-Ḥijāl* II, 457, n° 1306, sans indications chronologiques, mais comme il est dit maître d'Ibn az-Zubayr, il convient sans doute de le situer au milieu du VII^e-XIII^e siècle), 'Abd Allāh b. Sulaymān b. Ḥawṭ Allāh (549-1154 à 612-1215, cf. *Takmila*, n° 1435, pp. 506-509, *Dībāj*, 142).

(1) Le manuscrit semble bien porter البطرني, ce qui concorde avec *Durrat al-Kāminā* I, 322, n° 811, notice d'un savant mālikite de ce nom, mort en 703-1303-4 ; d'autre part, *Durrat al-Ḥijāl* I, 5, n° 10, offre la notice d'un Aḥmad b. Mūsā b. Abī l-Faḥ al-Baḫrānī, mort en 710-1310. S'agit-il vraiment de deux personnages distincts ?

3° Aḥmad b. Muḥammad b. Aḥmad b. Ḥasan b. al-Ġammāz al-Ḥazraǧī (al-Balansī at-Tūnisī, † 693-1294, *Dībāǧ* 76), Sulaymān b. Mūsā b. Ḥassān al-Kalāʿī Abu r-Rabīʿ (565-1172 à 634-1237, *GAL* I, 158 ; *Suppl.* I, 631).

4° ʿUmar b. Muḥammad b. Saʿīd al-Laḥmī al-Maǧribī, Muḥammad b. Ismāʿīl b. Ḥalfūn al-Azdī (555-1160 à 636-1238, *Takmila*, n° 1013, p. 350 ; cf. *Suppl.* I, 298), Muḥammad b. Saʿīd b. Zarqūn (al-Anṣārī al-Iṣbīlī, + 586-1190, *Buǧyat al-multamīs*, n° 138, p. 70, *Dībāǧ*, 285).

5° Muḥammad b. Muḥammad b. Salyūn (?) al-Anṣārī, Aḥmad b. Muḥammad b. ʿUmar al-Qaysī Abu l-Ḥaǧǧāb († 614-1217, *Dībāǧ*, 56), ʿAbd ar-Raḥmān b. Muḥammad b. Quzmān Abū Marwān (479/1086 à 564/1168 *Šīla* n° 752, p. 347), Muḥammad b. Faraj (le reste comme ci-dessus, première branche).

Georges VAJDA.

ADDENDUM. C'est après l'envoi à l'impression que j'ai pris connaissance de l'étude importante de M. James ROBSON, *The Transmission of Tirmidhī's*, Jāmiʿ, dans « B.S.O.A.S. », 1954, pp. 258-270. Les indications fournies par les certificats analysés ci-dessus prolongent les renseignements réunis par lui pour la période antérieure.

P. 372, lig. 17 : Yūsuf b. ʿAbd ar-Raḥmān est peut-être Ibn Ġuṣn al-Iṣbīlī, mort très âgé vers 597-1200, d'après Ibn al-Jazarī, *Ġāyat an-nihāya*, n° 3923, t. II, p. 396 sq.

54

NOTE SUR LES « GRANDS VOYAGES » DE LÉON L'AFRICAIN

L'attention des Africanistes sera bientôt attirée à nouveau sur le géographe andalou el-Hasan ben Mohammed al-Wazzân ez-Zayyâti, connu du monde occidental sous le nom de Léon l'Africain, par la prochaine publication d'un manuscrit italien datant de 1526 environ ⁽¹⁾ de sa fameuse « Description » et d'une traduction française du même ouvrage d'après le texte de Ramusio de 1550 ⁽²⁾.

La préparation d'une partie des notes destinées à cette dernière traduction nous ont amené à revoir de plus près la question des « grands voyages » de Léon, dont on a parfois mis en doute l'authenticité, et à tenter de les dater, problème difficile à résoudre...

J'ai relevé pour cela tous les passages où Léon parle de ses voyages, de sa présence en un lieu donné, de son âge, tous ceux où il fournit une date, des indications d'événements importants, etc...

Ces données, souvent passées sous silence dans Temporal, sont rétablies dans la traduction d'Epaulard, qui fournit en outre d'autres renseignements importants sur Léon mis en lumière par Mme A. Codazzi ⁽³⁾.

Tous ces faits, toutes ces dates, je les ai vérifiés et confrontés avec les autres données que nous possédons sur l'époque de Léon ⁽⁴⁾. Certaines de

(1) Mme A. CODAZZI, *Dell'unico manoscritto conosciuto della « Cosmografia dell'Africa » di Giovanni Leone l'Africano*, « C. R. Congr. Internat. de Géogr. de Lisbonne », 1949, pp. 225-226. Un article antérieur du même auteur sur Léon l'Africain était paru dans l'*Enciclopedia italiana di scienze, lettere ed arti* (Roma, 1933, T. XX, p. 899).

(2) Jean LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. A. EPAULARD, à paraître chez A. Maisonneuve, Paris ; Voir Th. MONOD et H. LIOTE, une nouvelle édition française de l'ouvrage de Léon l'Africain, Dakar, « Notes Afric. », n° 61, janv. 1954, pp. 30-31.

(3) Je n'ai malheureusement eu en main ni le texte original de Ramusio 1550 ni celui de 1526 que doit éditer Mme Codazzi. Les références portées plus bas en note comme « Ramusio » doivent s'entendre comme « traduction de Ramusio 1550 par A. Epaulard ».

(4) Je me suis servi en particulier du précieux ouvrage de L. MASSIGNON, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, Jourdan, 1906, 305 p. ; des *Sources inédites...* de CENIVAL (Portugal, 1934) ; des ouvrages de H. TERRASSE, R. RICARD, du *Tarikh es-Soudan*, etc...

ces dates étaient erronées, mais en les redressant on arrive à rétablir assez exactement la vie et les nombreuses pérégrinations de notre auteur.

Les « grands voyages » dont nous parlerons sont :

- 1) Le voyage de Fès à Constantinople et dans le Proche Orient (Babylonie, Arménie, Perse, Tartarie) ;
- 2) Le premier voyage à Tombouctou ;
- 3) Le second voyage à Tombouctou et dans le pays des Noirs ;
- 4) Le second voyage en Orient (Constantinople, Égypte, Arabie), au retour duquel Léon fut fait prisonnier par un corsaire sicilien et amené en Italie.

* * *

Il nous faut au préalable parler de la biographie de Léon, elle aussi difficile à connaître exactement à cause des données parfois contradictoires que nous possédons.

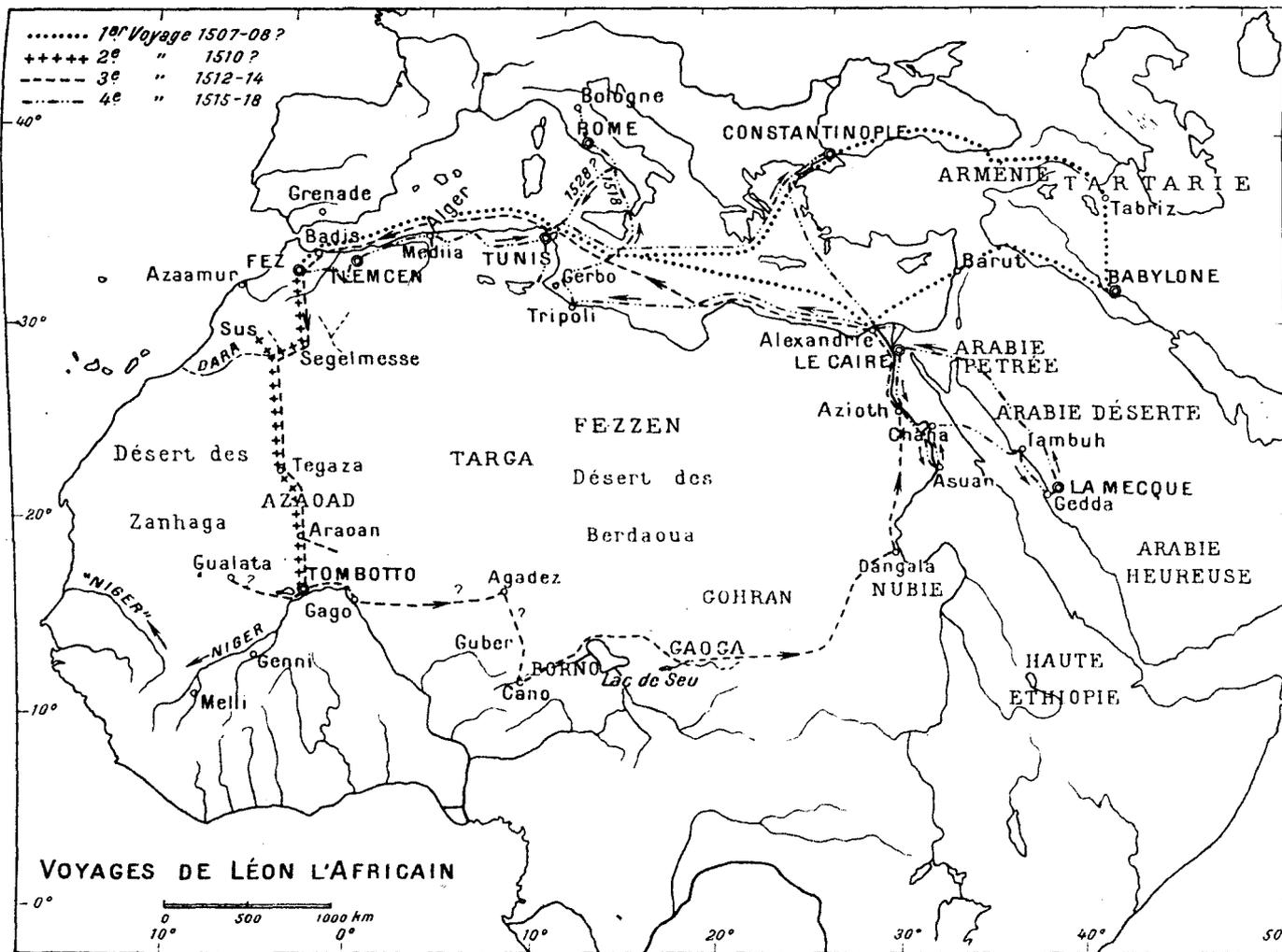
Léon est né à Grenade (I, p. 125) ⁽¹⁾ à une date indéterminée au sujet de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord. L. Massignon la fixe à 901 h. (21-9-1495/ 8-9-1496) ⁽²⁾, d'après le passage où Léon dit (I, p. 242) que lors de la prise de Safi il avait « environ douze ans » (à noter que dans les lignes suivantes il dit avoir 14 ans en 920 h. (26-2-1514/15-2-1515). La date de cet événement est connue : 7 août 1507 ⁽³⁾, soit en 913 h. Léon nous donne ailleurs une autre indication sur son âge : lors de son premier voyage à Tombouctou, accompli avec son oncle, il « ne pouvoit encore excéder l'âge de dix-sept ans » (I, p. 281) ; malheureusement nous ignorons la date de ce voyage. Mais si sa naissance avait réellement eu lieu en 901, cela nous reporterait en 918 h. (1512) pour ce premier voyage : nous verrons plus loin qu'à cette date il devait plutôt être sur le point d'accomplir son second voyage au Soudan.

Il faut donc à mon sens légèrement reculer la date de la naissance de Léon, comme nous y invitent d'ailleurs d'autres données : sa présence à

(1) Nous nous sommes servi comme base d'étude de la *Description de l'Afrique...*, édit. Ch. SCHEFER, Paris, A. Leroux, 3 vol., 1896-1897. Les références indiquées renvoient à ces volumes.

(2) MASSIGNON, L., *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, Jourdan, 1906, « Mém. Soc. Hist. Alger », 305 p., p. 33. Pour la concordance des dates hégiriennes et chrétiennes, nous nous sommes servi de H. W. HAZARD, *Atlas of Islamic History*, Princeton Univ. Press, 1951, pp. 44-45.

(3) CENIVAL, P. de, *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc*, 1^{re} série, T. I, Portugal, Paris, Geuthner, 1934, p. 156, n. 2.



la campagne contre Arzila en 914 (1508) (II, p. 242) ; le fait qu'il relève en 915 (1509) les épitaphes de Chella (II, p. 27) et que, la même année, il imagine un stratagème pour faire payer une forte rançon aux habitants de Tefza (1).

Donc, bien que cela n'ait rien d'impossible en soi, on voit mal un gamin de 13 ans amené à une campagne assez dure contre les Portugais et le même, à 14 ans, relevant les épitaphes du cimetière des Mérinides à Chella et surtout conseillant le capitaine du roi de Fès sur le moyen de tirer de l'argent de la population d'une ville nouvellement soumise (2).

Aussi, serais-je enclin à placer la date de la naissance de Léon — qu'en bon Musulman il devait ignorer — au plus tard en 899-900 h. (1493-94), ce qui ne diffère d'ailleurs sensiblement pas de la date donnée par L. Massignon, le meilleur spécialiste moderne qui se soit occupé de la question à ma connaissance avant Madame Codazzi.

Nous ignorons également à quelle date la famille de Léon quitta Grenade pour Fès, ville dans laquelle il dut passer une bonne partie de son enfance ; celle de 1499-1500, lorsque les souverains espagnols changèrent la politique de tolérance ancestrale qu'ils continuèrent à appliquer après la chute de Grenade en 1492 pour celle de la conversion par force (3), semble assez plausible.

Nous ne savons rien de son enfance et il nous dit peu de choses sur son adolescence. Il fit ses études à Fès et fut deux ans secrétaire à l'hôpital des fous de cette ville (II, p. 79), alla plusieurs fois avec son père en pèlerinage à Thagia (4) et l'accompagnait aussi dans le Rif (II, p. 305).

Ce fut vers cette époque, vers 1507 ou début 1508, qu'il dut accomplir dans le Proche Orient ce voyage qu'il mentionne à la fin de son ouvrage (III, p. 407), sans doute en compagnie d'un membre de sa famille. En 1508 (5), lors de la prise de Badis, il se trouvait à Fès (6).

En 914 (1508), comme nous l'avons déjà vu, il est au siège d'Arzila (II, p. 242) ; en 915 (1509), à Chella (II, p. 27) et à Tefza (I, pp. 290-304).

(1) Léon s'attribue la paternité de ce stratagème dans l'édition Ramusio 1550, alors que la tradition Temporal (Schefer, I, p. 298) se borne à parler « ... d'un sien conseiller ».

(2) Si tant est, dans ce dernier cas, qu'il ait réellement inventé cette ruse lui-même.

(3) TERRASSE, II., *Histoire du Maroc*, Casablanca, 2 vol., II, 1950, p. 128.

(4) in RAMUSIO ; Temporal ne mentionne pas (II, p. 31) ces voyages accomplis par Léon en ce lieu en compagnie de son père.

(5) Badis fut prise par les Espagnols le 23 juillet 1508 (L. GALINDO Y DE VERA, 1884, pp. 82-83).

(6) in RAMUSIO ; Temporal (II, p. 275) ne parle pas de la présence de Léon à Fès à cette époque.

Vers 916 (1510), il dut faire son premier voyage à Tombouctou en compagnie de son oncle (I, pp. 278-282) ; en 917 (1511), nous le retrouvons à l'expédition de Tanger ⁽¹⁾ ; il fait également alors le voyage du Dara à Fès (I, p. 315).

Il dut passer une bonne partie de l'année 918 (1512) à Sidjilmassa (6 mois, nous dit-il), dans le Ksar de Mamun (III, p. 230), venant de Marrakech et passant par le Dadès (I, p. 319), pour raison de service ⁽²⁾. C'est peut-être à son retour à Fès, en octobre, qu'il faillit être volé par des Arabes dans l'Atlas (I, pp. 94-98).

En 918 également, vers la fin de 1512, je place le départ de Léon pour le second voyage à Tombouctou et au pays des Noirs, par Gao, le Bornou, le Gaoga, l'Égypte ; il retourna par mer au Maroc au début de 920 (1514). Nous verrons plus loin ce qui m'amène à placer ici ce voyage au Soudan.

En 920 et 921, Léon semble être resté au Maroc, remplissant diverses fonctions officielles pour le compte du chérif du Sous et du sultan de Fès. Les faits qu'il place en 919, année au cours de laquelle il nous signale sa présence en plusieurs points du Hea et du Sous, à Tesedgelt (I, p. 150), Tagtessa (I, p. 151) ⁽³⁾, Tagauost (I, p. 179), Hanchisa ⁽⁴⁾ doivent concerner plutôt 920, comme nous le prouve l'erreur commise en fixant à 919 la date de la bataille de Bulahuan (I, p. 250) qui en réalité eut lieu en 920, le 14-4-1514 exactement (de CENIVAL, *Sources inédites*, Portugal, I, p. 540).

En avril 920 (1514), il passe aussi à Teijeut (I, pp. 147-148), et à la foire du Guzzula en mai 920 (I, p. 235) ⁽⁵⁾ en compagnie du chérif, assiste à Mader Annan et Thagia à des entrevues entre le sultan de Fès et son cousin (II, pp. 28-29), va en mission diplomatique à Safi (I, p. 242) près d'un chef arabe rallié aux Portugais qu'il accompagne dans sa tournée d'impôts à Tumeglast dans la région de Marrakech (I, p. 190).

En 921 (1515), il est à Eithiad dans l'Atlas (I, p. 310), retrouve dans le Monte Verde en mai le Roi de Fez qui l'envoie à Marrakech (I, p. 261), va à Elmedina en Duccala (I, p. 245), au Gebel el-Hadid dans le Hea (I, p. 166), toujours dans l'armée du roi, à Arzila (II, p. 242), et assiste à la défaite

(1) in RAMUSIO ; le texte correspondant de Temporal (II, pp. 246-247) ne parle pas de la présence de Léon à cette affaire. Tanger fut effectivement attaquée par les Marocains, commandés par le sultan de Fès, en 1511. Voir Damião de Góis, *Le Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, trad. R. RICARD, pp. 96-97.

(2) La date de 918, non portée dans Temporal (I, p. 319), est donnée par Ramusio.

(3) in RAMUSIO ; le texte de Temporal porte par erreur la date de 900 (I, p. 151).

(4) in RAMUSIO ; Temporal (I, p. 180) ne donne pas de date.

(5) in RAMUSIO ; Temporal (I, p. 235) ne dit pas de quelle année.

portugaise de Mamora à l'embouchure du Sebou (II, p. 46) ; ce dernier combat eut lieu le 22 juillet 1515 (1). De là, il va à Fès où le Sultan dut lui confier une mission plus ou moins officielle pour Constantinople, où il se rend pour la seconde fois (II, p. 407).

On le suit à travers toute l'Afrique du Nord entre Fès et Tunis ; à Debdou dans le Maroc oriental (II, p. 336), à Tlemcen, Beni Rachid, à Alger « m'acheminant de Fez à Thunes » (III, p. 63), à Médéa (III, p. 67) ; il trouve l'ainé des Barberousse au siège de Bougie puis s'achemine à Constantine et de là Thunes » (III, p. 63). De Tunis, il se rend dans le Sud « en Numidie là où était le camp du roi de Thunes », en 922 (1516) (III, p. 169), sans doute vers Gabès, puisqu'il nous dit avoir goûté de l'eau d'el-Hamma (III, p. 174).

Il dut s'embarquer à Tunis pour Constantinople. C'est peut-être au cours de ce voyage qu'il fut obligé par la tempête de se réfugier quatre jours à Sousse (III, p. 153) ; il voyage jusqu'à la capitale ottomane avec une ambassade de Monastir (III, p. 156).

De Constantinople, il va en Egypte (2) et se trouve à Rosette lors du passage du Sultan turc Selim revenant d'Alexandrie (III, p. 343), donc en juin 1517 (3). C'est alors, en 1517 et 1518 qu'il dut visiter l'Egypte, remonter le Nil du Caire à Assouan et le redescendre de là à Cana, et s'embarquer à Kosseir pour l'Arabie, où il touche à Iambuh et Djedda (III, p. 407). Bien qu'il ne le dise pas, il va de soi qu'il a fait le pèlerinage de La Mecque ; il dut revenir par voie de terre en Egypte, par la voie ordinaire des caravanes, par Médine, el-Ala, etc...

Partant sans doute d'Alexandrie pour le Maghreb, il longe la côte déserte où rôdent des Arabes pillards (I, p. 82) et, en 1518, fait escale à Tripoli, alors entre les mains des Chrétiens (III, p. 187). C'est dans les parages de Djerba ou dans l'île même que Léon fut fait prisonnier par des corsaires siciliens (4). Il fut offert en présent à cause de son érudition à Jean de Médicis, alors Pape sous le nom de Léon X, homme éclairé, ami des lettres, qui le fit catéchiser par trois évêques au château de Saint-Ange où il resta prisonnier un an. Il fut baptisé des mains mêmes du Saint-Père, le 6 jan-

(1) GENIVAL, P. de, *Les Sources inédites...* 1^{re} série, Portugal, 1934, T. I, p. 700.

(2) « Le dernier voyage que je fey de Fez à Constantinople et de là en Egypte... » (III, p. 407).

(3) SCHEFER Ch., *Léon l'Africain*, 1896, t. I, p. XIII.

(4) Préface de Ramusio : « Il fut pris dans l'île de Gerba par quelques fustes de corsaires. »

vier 1520, à Saint-Pierre de Rome, sous le nom de Johannes Leo de Medicis (1).

En Italie, il apprend en 1520 la chute de Badis (II, p. 275). Jean Leone Granatino, comme il s'appelle désormais, perdit son auguste protecteur Léon X en 1521 ; son successeur, Adrien VI, se désintéressait des études orientales.

Il enseigna l'arabe à Bologne et, en 930 (1524), compose un vocabulaire arabe, hébreu et latin (I, p. XVI). Il revint à Rome où il écrivit sa « Description de l'Afrique », qu'il signa le 10 mars 1526 (III, p. 469). Il avait déjà l'intention de revenir en Afrique (III, p. 407) (2). En 1527, il termina son *Libellus de viris quibusdam illustribus apud Arabes* et, en 1528, dut quitter l'Italie pour Tunis, où il dut embrasser à nouveau l'Islam (3). Il devait alors approcher de la quarantaine.

On n'a plus à partir de ce moment de renseignements sur Léon l'Africain.

Gilles de Viterbe (mort en 1532) engagea dans les dernières années de sa vie Widmannstadt à passer en Afrique pour voir Léon (I, p. XVIII) ; était-il resté en contact avec lui ? On n'en sait rien.

Léon mourut-il à Tunis, comme l'admettent la généralité des auteurs (4) ? Nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour trancher la question. Mais, dans le silence des témoignages, je le verrais davantage revenir vers sa patrie, Fès, et non pas rester à Tunis où l'on aurait sans doute eu par ailleurs de ses nouvelles lors de la prise de la ville par les Espagnols en 1535 : n'oublions pas que Marmol faisait partie de cette dernière expédition.

A Fès, où son protecteur le roi Mohammed le Portugais était mort entre temps en 1524, il a pu être en demi disgrâce et suspect à cause des honneurs dont il fut l'objet en Italie, de la part des Papes en particuliers. Finit-il philosophiquement ses jours dans quelque sinécure honorifique dans une des villes où il fut particulièrement bien reçu, comme Médéa (5) ? Ou bien, repris par le démon des voyages, périt-il obscurément dans ce monde

(1) D'après Mme Angelo CODAZZI ; le nom arabe qu'il se donne en Italie est Yuhanna l-Asad el-Gharnati.

(2) Dans cet important passage sur ses intentions futures, il parle en effet de « ... (son) retour d'Europe ».

(3) WIDMANNSTADT, « J. A. », 1555, in SCHEFER, 1896, I, p. XVI-XVII. La Préface de la 4^e édition de Ramusio (1588) le fait mourir à Rome peu avant 1550, fait peu probable car Ramusio n'aurait pas manqué de nous informer.

(4) *Encyclopédie de l'Islam*, Leo Africanus « avant 957/1550 » ; *Encyclopédie britannique*, p. 931, « probablement en 1552 » ; MASSIGNON, L., 1906, p. 34.

(5) Lors de son passage dans cette ville en 1515 « tellement qu'aleché par ce gain, je me deliberoys quasi d'y faire demeurence, n'eut été que le devoir de mon office me feit rejeter cette soudaine délibération » (III, p. 67).

plein d'embûches et d'intrigues qu'était le Maghreb du XVI^e siècle ? La question restera sans doute toujours non résolue, à moins que le dépouillement des archives nord-africaines anciennes ne vienne nous renseigner.

* * *

Reprenons maintenant chacun des « grands voyages » de Léon, en complétant les données citées plus haut et en nous excusant de certaines redites.

1) *Premier voyage de Fès à Constantinople et dans le Proche Orient (1507-1508 ?)*.

De ce voyage, comme nous l'avons vu, l'on ne sait pratiquement rien, sinon que Léon affirme l'avoir accompli dans sa jeunesse (II, p. 407), à une date que nous supposons approximativement être 1507-1508. Léon projetait d'écrire un volume traitant de l'Asie où il aurait parlé de ces voyages (III, p. 407) : il n'en a malheureusement rien fait.

Parti du Maroc (Badis ?), il dut toucher l'Égypte (1), aller par Beyrouth (2) à Bagdad (Babylone) et Tabriz (Tartarie) et revenir par l'Arménie et Constantinople (3).

2) *Premier voyage à Tombouctou (hiver 1509-1510 ou 1510-1511)*.

A l'âge de 17 ans, il entreprend en compagnie de son oncle, envoyé en ambassade par le roi Mohammed le Portugais (1505-1524) vers l'Askia Mohammed (1493-1528), le voyage de Fès à Tombouctou, en passant par le Draa (I, p. 278), Toghaza, Bir Ounane et Araouane (4), itinéraire normal suivi par les caravanes entre le Maroc et Tombouctou. Ce voyage se place forcément en hiver, seule saison à laquelle l'on traverse normalement le Sahara (I, p. 100). Est-ce au cours de ce voyage qu'il est allé comme il le dit, en énumérant les pays de la Terre des Noirs, dans les « royaumes » de Djenné (Ghinea, Genni) et Mali (Melli) (I, p. 6), en empruntant le fleuve ? La chose est peu probable pour plusieurs raisons. D'abord parce que ce

(1) Puisqu'il nous dit être allé trois fois (III, p. 381).

(2) Au chapitre Badis (III, p. 275), Léon indique que des navires partent de là pour Tunis, Venise, Alexandrie et Beyrouth.

(3) Où il est allé deux fois (III, p. 407).

(4) Léon, qui était encore bien jeune alors, ne semble pas avoir pris des notes détaillées comme celles que nous possédons pour 919 à 921. Les mentions qu'il fait de passages à Toghaza (III, p. 276) et Araouan (I, p. 71) doivent s'appliquer à son second voyage, car il s'arrête dans le premier centre 3 jours et fait du second un crochet de 4 à 5 jours au campement du « prince de Zanaga », arrêts qui cadrent mal avec la hâte que l'oncle de Léon a manifestée d'arriver rapidement à Tombouctou, lorsqu'il refusa l'invitation d'un seigneur berbère de l'Atlas (I, p. 279).

voyage était une mission officielle près de l'Askia et qu'il eut été peu politique d'envoyer le même ambassadeur au roi de Melli, qui était l'ennemi du souverain sonraï (1) ; ensuite parce que l'absence de Léon au Maroc paraît avoir été courte, puisqu'en 1509 il était à Chella (II, p. 27) et à Tefza (I, pp. 290-304), et qu'en 1511 il était à Tanger (Ramusio). Ce voyage n'a donc pu avoir lieu que pendant un des deux hivers 1509-1510 ou 1510-1511. La hâte de l'oncle de Léon à accomplir sa mission (I, p. 279) prouve sans doute aussi de ce qu'il escomptait la remplir au cours d'une seule saison froide : or Léon compte quarante jours de voyage entre le Draa et Tombouctou par Toghaza (III, p. 276). Le Niger se remonte facilement à cette époque (2) quoique Léon fixe l'époque des relations fluviales entre Tombouctou et Djenné à juillet, août et septembre (III, p. 290), sans doute par symétrie avec la crue du Nil (III, pp. 330-331).

L'imprécision de ses données sur le Niger (I, pp. 6-7), sur Djenné et Melli (III, pp. 288-291) fait d'ailleurs penser que, pas plus à ce voyage qu'au suivant, Léon n'est allé de ce côté du Soudan. Il a dû voir à Kabara, le port de Tombouctou, les pirogues « faites de la moitié d'un pied d'arbre creusé » (III, p. 290) et recueillir des informations auprès des marchands de Tombouctou trafiquant à Djenné et Melli. Rien n'empêche d'ailleurs qu'il ait cependant effectué « en touriste » lors de ce passage à Tombouctou ou du suivant un petit voyage de quelques jours sur le Niger lui permettant de dire ensuite qu'il est allé aux « royaumes de Geni et Melli ». Léon ne dit pas par quel itinéraire s'effectua le retour à Fès : il y a donc de fortes chances pour qu'il ait été le même, c'est-à-dire le plus court, pour les mêmes raisons de hâte de son oncle, certainement pressé de rendre compte de son ambassade à son souverain.

3) *Second voyage à Tombouctou et de là en Egypte par le lac Tchad* (fin 1512-début 1514).

Comme je l'ai dit plus haut, c'est vers la fin de 1512, en 918 h., que je place le départ de Léon pour son second voyage au Soudan. Il dut passer la majeure partie de cette année 1512 dans le Tafilalet en mission officielle (III, p. 230).

(1) *Tarikh es-Soudan*, trad. O. HOUDAS, Paris, Leroux, 1900 ; expéditions contre le Melli en 1500-1501 (p. 124) et en 1506-1507 (p. 126).

(2) Le maximum de la crue du Niger est atteint à Koulikoro fin septembre, à Mopti le 15 octobre, à Tombouctou début janvier. Les hautes eaux durent de 4 à 6 mois suivant les biefs (G. LARCHÉ, *Les voies fluviales*, in *Encyclopédie Coloniale et Maritime*. Volume A.O.F., Paris, 1949, T. II, pp. 229-234.

Léon nous fournit heureusement une date précieuse pour son voyage au Soudan, *in fine* du chapitre consacré à Azemmour : ... » cette ville a été prise en l'an 918, alors que je me trouvais au Pays des Noirs » (1). Or nous savons de façon très précise la date de la prise d'Azemmour par les Portugais : le 3 septembre 1513. Léon commet donc une erreur en donnant 918 comme année de cet événement : il s'agit de 919 en réalité, année débutant le 9 mars 1513. De même, toutes ses dates de 919 doivent concerner 1514 (l'année 920 a débuté le 26-2-1514), comme nous le montre une erreur semblable plaçant en 919 le combat de Bulahuan (I, pp. 250-251) qui eu lieu en réalité le 14 avril 1514, comme nous l'avons vu plus haut. Toutes ses séries de dates de 919-920 semblent donc concerner une unique campagne effectuée dans les armées du sultan de Fès en 1514.

La date de 1513 est confirmée par ailleurs du côté soudanais, car son second voyage s'est effectué, en ce qui concerne la partie relative aux pays haoussa, juste après la conquête de ces régions par l'Askia Mohammed (III, pp. 302-307) dont nous avons la date approximative par le *Tarikh es-Soudan* : c'est au début de 1513 qu'eut lieu en effet la campagne contre Katsina, l'Askia étant de retour en mai-juin de la même année (2).

Voici comment put se dérouler ce voyage, qui dut durer un peu plus d'un an, temps suffisant pour l'effectuer.

A Sidjilmassa, où il passa six mois au cours de 918 (1512), il dut entrer en liaison avec des marchands qui, faisant du commerce entre le Maroc, le Soudan et l'Égypte, inauguraient un nouvel itinéraire méridional, entre Oualata et l'Égypte par le lac Tchad (I, p. 14, p. 99), la route normale suivie pendant tout le Moyen Age entre le Soudan et l'Égypte, par la Tripolitaine et le Fezzan, étant en effet abandonnée depuis plus d'un siècle à cause des Arabes pillards du littoral. et la voie de mer entre Maghreb et Égypte, d'autre part, étant exposée aux entreprises des corsaires chrétiens de Rhodes et de Sicile (I, p. 82), comme Léon l'apprendra plus tard à ses dépens.

Il ne semble pas que Léon ait effectué ce voyage en mission officielle : il ne manifeste pas la hâte montrée pour sa première traversée du Sahara

(1) *in* RAMUSIO, livre II, Azamur. Cette indication capitale ne figure pas dans Temporal (I, p. 255).

(2) *Tarikh es-Soudan*, trad. O. HOUDAS, Paris, Leroux, 1900, p. 129.

et s'attarde ici et là, Il devait accompagner des marchands et faire aussi du commerce pour son compte (1).

Il dut partir de Fez pour Sidjilmassa vers l'automne afin d'effectuer la traversée du Sahara à la saison fraîche, car il est dangereux de la faire à une autre saison (I, p. 100) : d'ailleurs à cette époque l'on trouve encore des pâturages au Sahara (I, p. 109).

De là, il dut passer à Toghaza et, moins pressé que la première fois, y rester trois jours à charger du sel (III, p. 276), ce qui devait être une bonne opération, ce produit valant 80 ducats la charge à Tombouctou (III, p. 293).

Il dut suivre l'itinéraire normal, par Bir Ounane (puits d'Azaoad) et Araouane (III, p. 268), faire aux environs de ce dernier centre un crochet pour aller au campement du « prince des Zanaga » (I, pp. 74-76) et arriva enfin à Tombouctou.

Il dut y passer quelque temps ; au cours de ce second séjour il vit la moitié de la ville détruite par un incendie (III, p. 296). Le trajet entre Fès et Sidjilmassa représentant une quinzaine de jours, celui entre cette ville et Toghaza 25 jours environ (2) et le trajet Toghaza Tombouctou 20 jours environ, Léon peut se trouver dans cette dernière ville vers la fin janvier 1513. Profita-t-il de l'occasion pour se rendre à Djenné et Melli, pays où il nous dit être allé (3) ? La chose est possible, mais elle est peu probable : les renseignements donnés sont vagues et ne donnent pas l'impression que l'auteur soit allé sur place. Il a certainement vu Kabara, le port de Tombouctou (4).

Il s'est peut-être cependant rendu de Tombouctou à Oualata, puisqu'il parle des dangers encourus « sur les chemins de Gualata » (I, p. 101) et fait partir de là le nouvel itinéraire vers l'Égypte.

Il dut se joindre à une caravane de marchands allant d'Oualata au Caire par les pays haoussa, route nouvellement établie comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

Il se rendit à Gao certainement par voie de terre, car s'il avait descendu

(1) Dans le passage (I, pp. 71-73) où il relate la réception faite par le « prince des Zanaga », il semble bien se compter au nombre des marchands.

(2) Ibn BATTOUTA, 1354, 25 jours ; LÉON L'AFRICAIN, situe Toghaza à 20 jours du Draa et à la même distance de Tombouctou (III, p. 276).

(3) I, p. 13 : « J'ai été en 15 royaumes de terre Noire... » et dans le même passage il cite 15 pays, dont « Oualata, Ghenea, Melli... » ; et I, p. 6... « nous navigâmes... ».

(4) III, p. 297. A noter que, contrairement à ce qui se passe pour Gualata, Ghinea et Melli, il nous confirme être allé à Kabara : « ... du temps que je y fu... » La nuance est à noter.

le fleuve, il l'aurait mentionné dans le passage, d'ailleurs obscur (1), où il parle de sa navigation sur le Niger (I, p. 6). Il arrive à Gao, qu'il décrit sommairement, et paraît surtout préoccupé de questions commerciales (III, pp. 298-300), va de là au Bornou, peut-être par Agadès (III, pp. 302-304) et Kano (III, p. 305-306). Je ne crois pas qu'il soit passé par le Guber (III, pp. 301-302), vraiment trop mal décrit « situé entre hautes montagnes » pour qu'il l'ait vu, ni par les pays de Zaria (Zegzeg, III, pp. 306-307), de Zanfara et de Guangara, ce dernier étant le seul non soumis à l'Askia, qui venait, en cette même année 1513, de conquérir les autres royaumes (2).

Il met ensuite un mois à traverser le Bornou (III, p. 313) (3), dont le souverain quoique riche est le plus faible des trois qu'il cite comme indépendants (Tombut, Gaoga, Borno) (I, p. 14). La route qu'il suit longe le bord (septentrional) du lac Tchad (4).

Il atteint ensuite le royaume de Gaoga, état bouclala centré sur Yao du Fitri, alors gouverné par un souverain généreux appelé Omara. Léon se rend à sa cour (5) sur laquelle il donne quelques renseignements (III, pp. 313-316). Quoique ce roi doive être musulman et qu'il tienne les Musulmans, principalement les chérifs, en grande estime, ses états comptent aussi des Chrétiens (III, p. 283), ce qui n'est pas étonnant étant donné la proximité de la Nubie, où les Chrétiens dominèrent jusqu'au xiv^e siècle et se maintinrent dans le Sud, au royaume d'Alwa, jusqu'à la destruction de ce dernier par les Fung (6), et les relations entre le Gaoga et l'Égypte, où les Chrétiens coptes sont nombreux. Le roi de Gaoga semble parfaitement avoir compris les avantages qu'il pourrait retirer de la situation de son pays sur une nouvelle route commerciale entre le Soudan occidental et le Caire, et il faut peut-être voir là la raison de son désir d'attirer les commerçants égyptiens dans son pays.

Léon dut ensuite gagner, de Yao, le Darfour par Abéché et Ouara et, vers Uri, prendre le « Darb el Arbaïn », itinéraire reliant en 40 jours le

(1) Et faux, car le texte de Ramusio porte sans ambiguïté possible que le Niger coule d'Est en Ouest, lorsque Léon dit être allé de Tombouctou au royaume de Ghinea en descendant le fleuve.

(2) Le *Tarikh es-Soudan*, p. 129, signale une campagne ultérieure contre le roi d'Agadès, en 1515 ; mais le pays était déjà, selon Léon, tributaire de l'Askia.

(3) À noter qu'il mentionne son passage au Bornou, chose qu'il ne fait pas pour Gao, Agadès, Guber, Cano, Casena, Zegzeg, Zanfara, Guangara. Plus loin, il note également son passage au Gaoga.

(4) I, p. 99 « ... L'on passe à côté d'un grand lac, à l'entour duquel habitent les peuples de Sin et de Gorghan ». Sin est évidemment un lapsus pour Seu, ou Sao.

(5) PALMER, R., *The Kingdom of Gaoga of Leo Africanus*, London, « J. of the Afr. Soc. », 1930, p. 281.

(6) TRIMINGHAM, J. S., *Islam in the Sudan*, Oxford, 1949, p. 74. En 1504.

Darfour à Asiut en Égypte⁽¹⁾; mais il fit vraisemblablement un crochet, de Bir Natroun, vers Dongola, ville sur laquelle il donne quelques renseignements (III, pp. 317-321).

Nous n'avons aucun détail pouvant nous indiquer à quelles dates il a parcouru les divers pays précédents, mais il y a de fortes chances pour que cette traversée du Sahara, du Darfour en Égypte, ait eu lieu, pour les mêmes raisons que la précédente, à la fin de l'hivernage et au début de la saison fraîche. Léon ne parle que très vaguement de cette partie de son voyage (« est beaucoup plus fâcheux le chemin retrouvé par les modernes, qui est pour aller de Fez au Grand Caire par le désert de Libye », I, p. 99). Il peut fort bien se trouver au Caire vers les premiers jours de 1514. C'était son deuxième passage en Égypte, pays où il est allé à trois reprises (III, p. 381)⁽²⁾. Il dut s'embarquer à Alexandrie pour le Maroc; c'est peut-être au cours de ce voyage que ce place l'incident survenu entre les trois navires marchands (il était à bord de l'un d'eux) et les Arabes pillards de la côte de Cyrénaïque ou Tripolitaine au cours d'une escale (I, p. 82). Il dut débarquer dans un des ports du Maroc méditerranéen, et arriver à Fès vers février-mars 1514. Comme nous l'avons vu plus haut, il reprend immédiatement du service auprès de son souverain puisque le 14 avril 1514 il assiste au combat de Bulahuan.

4) *Second voyage de Fès à Constantinople et de là en Égypte et en Arabie. Retour par Tripoli et captivité en Italie (1515-1518).*

Nous nous étendrons moins longuement sur ce dernier voyage car Léon a fourni sur lui bien plus d'éléments que pour les autres et aussi parce qu'il s'agit ici de pays très connus et non, comme pour le précédent, d'une description de pays nouveaux. Nous nous bornerons donc, compte tenu de ce que nous en avons déjà dit plus haut, à en retracer les grandes lignes.

Aussitôt après la défaite portugaise de la Mamora (22 juillet 1515), Léon se rend à Fès où il se voit confier par le Sultan une mission⁽³⁾ pour Constantinople. Le caractère officiel de ce voyage est confirmé par le fait qu'il

(1) SELIGMAN, C. G., *Egypt and Negro Africa*, London, G. Routledge, 1934.

(2) Dans Temporal on pourrait croire qu'il est allé 3 fois en Égypte depuis 1518 : « ... pour m'être retrouvé en Égypte un peu après ces événements et nouveautés par troys foys ». Le même passage de Ramusio parle seulement de trois voyages en Égypte. Il n'aurait pu évidemment aller 3 fois dans ce pays après 1518, puisqu'il fut fait prisonnier précisément cette année-là.

(3) Léon ne veut pas s'attarder à Médén, car « le devoir de son office » l'appelle plus loin. Mais il voyage avec un bien faible équipage.

s'arrête au passage à la cour de Tlemeen (II, p. 31), va trouver Barberousse au siège de Bougie (III, p. 63) et en 922 (1516), le sultan de Tunis vers Gabès (III, p. 169). Il dut s'embarquer à Tunis et nous ne savons rien de son séjour à Constantinople, ni de son passage de là en Egypte, puisqu'il se réservait de faire de la partie asiatique de ses voyages un volume à part (III, p. 407) et dut retrancher en conséquence tous les passages relatifs à l'Asie.

On ne sait pas non plus comment il visita l'Egypte, où il dut passer une bonne partie des années 1517 et 1518. On n'a qu'une seule date sûre au cours de ce séjour : celle de sa présence à Rosette en juin 1517, lors du passage du sultan Sélim (III, p. 343). C'est sans doute au cours de cette même année 1517 qu'il remonte le Nil du Caire à Assouan, au moment de la crue du Nil ⁽¹⁾, donc entre juin et septembre, et le redescend ensuite d'Assouan jusqu'à Cana, pour se rendre à Kosseir, par delà la mer Rouge, où il s'embarque pour Iambuh et Djedda (III, p. 407), certainement pour faire le pèlerinage de La Mecque, en décembre 1517 ⁽²⁾. De La Mecque, il n'est pas impossible que notre voyageur impénitent ait fait un léger crochet vers le Sud, dans l'Assir, puisqu'il nous dit être allé en Arabie heureuse.

Il dut revenir par terre en Egypte, puisqu'il nous dit connaître l'Arabie pétrée et la partie asiatique de l'Egypte (III, p. 407) et qu'à cette saison de l'année la navigation est difficile en Mer Rouge pour les boutres dans le sens Sud-Nord.

Son retour en Egypte doit donc se placer au début de 1518 et c'est à une date indéterminée de cette même année qu'il reprit le chemin du retour vers le Maghreb, par mer, faisant escale au passage à Tripoli (III, p. 187) ⁽³⁾. C'est alors qu'entre Tripoli et Tunis, dans les parages de Djerba ou dans l'île même, il est fait prisonnier par le corsaire sicilien Pietro Bovadiglia et emmené en captivité en Italie, ayant pour son bonheur — et le nôtre — pu sauver ses notes de voyage.

* * *

(1) Puisque lors de son passage à Beni Suaif, la moitié de la palmeraie fut emportée par le Nil (III, p. 396).

(2) Le pèlerinage à lieu tous les ans pour l'Aïd el-Kebir, soit le 10^e jour du 12^e mois de l'année musulmane, fête tombant au mois de décembre pour 1517. Ibn Battouta suivit à deux reprises le même trajet pour faire le pèlerinage ou en revenir.

(3) Léon donne ici la date de son passage, non d'après l'hégire, mais d'après l'ère chrétienne : 1518.

L'examen du texte de Léon fournit, on le voit, une somme importante de données relatives à lui-même et à ses voyages. Mais dans quelle mesure a-t-il dit la vérité, voilà le problème au sujet duquel les auteurs ne sont pas d'accord.

La reconstitution de la biographie de Léon m'a amené à estimer qu'à part de légers « embellissements », notre Grenadin a dit la vérité. On ne voit pas pourquoi il nous aurait affirmé gratuitement qu'il est allé tout jeune dans le Proche Orient ni qu'il a traversé 15 royaumes du pays des Noirs pour aller de Tombouctou en Egypte par le Tchad (1), pour ne parler que de ses voyages les plus controversés, personne, je suppose, ne pouvant mettre en doute ses itinéraires marocains, ses deux voyages à Tombouctou, son second voyage en Orient, de Fès à Constantinople et de là en Egypte, à La Mecque, et son retour en 1518 vers le Maghreb, voyage qu'il termina bien malgré lui en Italie.

Telle qu'il nous la donne, sa série d'itinéraires est très plausible. S'il avait menti grossièrement, il se serait certainement recoupé ici ou là : or, aucune contre-indication n'existe plus, lorsque l'on a corrigé les erreurs de dates, permettant de prendre Léon en flagrant délit de mensonge.

Pour le plus important de ses voyages, car il s'agit d'une véritable « exploration » avant la lettre, c'est-à-dire son second voyage au Soudan, de Tombouctou au Caire par le Tchad, les renseignements donnés sur les pays haoussa, le Bornou et le Gaoga, pour sommaires qu'ils nous paraissent, n'en donnent pas moins cependant pour une bonne partie, une impression de vécu qui ne trompe pas. Ces passages n'ont pu être copiés sur aucun auteur arabe, puisque ces pays étaient pratiquement inconnus auparavant des grands géographes et historiens, et certains détails notés sont trop précis pour ne pas avoir été vus par l'auteur lui-même.

Or, ses deux voyages à Tombouctou étant indiscutables et son passage au Bornou et au Gaoga, où il nous dit être allé, étant des plus probables (il est évidemment impossible d'affirmer en la matière), il s'ensuit que la totalité de ce voyage de Tombouctou au Caire, Léon a dû l'effectuer.

Il suffit de comparer son ouvrage aux récits de Mandeville, Sir Robert Machin, Josua de Bruges, du Frère Mendiant espagnol, Pierre Fardé,

(1) S'il avait forgé de toutes pièces ce qu'il dit du pays des Noirs, il aurait pu facilement parler d'autres régions : l'Abyssinie, au sujet duquel il aurait pu aisément avoir des renseignements en Egypte et même à Rome où il vit des moines éthiopiens (I, p. 7) et « les autres royaumes de terre Noire... où je ne mis jamais le pied » (I, p. 13).

Villault de Bellefond et quantité d'autres, pour noter le « son » différent que peuvent rendre des récits imaginaires, falsifiés ou mal interprétés et la relation d'un voyage effectivement accompli.

Qu'il ait de temps à autre un peu « embelli » la réalité et veuille nous faire croire qu'il est allé dans *tous* les pays où il nous dit être effectivement allé ⁽¹⁾, quel voyageur n'a été tenté de le faire ? Nous jugeons d'ailleurs en gens du ^{xx}e siècle, où une frontière est une frontière, hérissée de postes de douane, de barrières de paperasserie sinon de barbelés. Mais lorsque Léon nous dit être allé au « royaume » de Guber ou à celui d'Oualata, il n'en allait pas de même. Où commençaient-ils exactement ? Personne n'en savait rien et Léon a pu ici soit de fort bonne foi faire quelques erreurs soit même « embellir » la réalité. Fautes vénielles qui ne sont rien à côté de la moisson énorme de faits nouveaux rapportée.

Ses erreurs sur les dates, qui rendent si difficile le rétablissement de l'ordre chronologique des faits racontés ? Elles incombent en grande partie à la transcription des dates de l'hégire en celles de l'ère chrétienne et à l'éloignement de Léon de ses sources d'information au moment de la rédaction de sa Description.

Tous les auteurs ont fait ressortir l'excellence des renseignements fournis par notre Grenadin sur le Maroc.

Le présent travail aura atteint son but s'il montre qu'il en va de même pour l'ensemble de son œuvre, et en particulier pour une région où il a accompli un travail de pionner : le Sahara et le Soudan. Léon doit donc être considéré, après Ibn Battouta, mais des siècles avant les grands voyageurs de la fin du ^{xviii}e et du début du ^{xix}e, comme l'un des premiers explorateurs de l'intérieur de l'Afrique.

Raymond MAUNY.

(1) En dehors du Maghreb, de Grenade et de l'Italie : Bagdad (Babylone), la Perse, Tabriz (Tartarie), l'Arménie, Constantinople, lors de son premier voyage en Orient ; Tombouctou, lors de son premier voyage au Soudan ; les « 15 royaumes du pays des Noirs » qu'il n'a probablement pas dû tous visiter, l'Égypte, **vus** lors de son second voyage au Pays des Noirs ; Constantinople, l'Égypte, l'Arabie déserte (La Mecque), **heureuse** (problématique ou léger crochet en Assir), **pétrée**, « avec cette autre partie de l'Égypte qui est en **Asie** », lors du retour de La Mecque en Égypte, la Tripolitaine, lors de son dernier voyage de 1515-1518

UN LLOUH⁽¹⁾ DU SOUS, RÈGLEMENT COUTUMIER DU SOUQ EL-JEMAA DES IDA OU GNIDIF⁽²⁾

C'est en dépouillant des documents manuscrits concernant le règlement coutumier d'un agadir du Sous, que j'ai découvert, dans le pêle-mêle de toutes ces feuilles, le présent Ilouh du Souq El Jemaa des Ida ou Gnidif.

Etant donné la date relativement ancienne du premier texte, portant création de ce souq (1922, correspondant à 1875), et le caractère, que je crois inédit, d'un coutumier de ce genre, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant d'en donner la traduction.

On sait combien le souq est un élément essentiel de la vie publique et économique des tribus berbères. Les ruraux n'ont pas de marchands installés à demeure chez lesquels on peut acheter à toute heure ce dont on a besoin, ni auxquels on peut vendre les produits de la terre, de l'élevage ou de l'industrie.

Toutes les provisions et transactions se font au souq qui se tient régulièrement une fois par semaine, à un jour et un emplacement fixes.

(1) On sait que les règlements coutumiers portent un nom différent suivant les régions berbères. Dans le Sous c'est le mot : *llūh*, pluriel : *lawāh* qui est employé. Ce mot est emprunté à l'arabe : *lūh*, pluriel : *ālūwāh*, signifiant : planche, tablette à inscriptions. Les règlements coutumiers étaient en effet transcrits jadis sur des cylindres de bois ou des planchettes.

Ces coutumiers concernent essentiellement le droit pénal et consistent surtout en tarif d'amendes. Ils se présentent toujours sous la même forme : énumération de fautes particulières suivies de la peine à appliquer dans chaque cas. Ainsi, le jugement se trouve être rendu par avance, et l'arbitraire ne trouve plus guère de place.

(2) En berbère : *lluh n-ssuq el-ljameg n-id-Agg*niḍif*. La tribu des Ida ou Gnidif (en berbère : *Id-Agg*niḍif* fait partie du commandement du Bureau des Affaires Indigènes des Ayt Baha (Région d'Agadir). Elle comprend 7.500 âmes environ, réparties en Ayt Wasifad et Ayt Wafayad. Ces deux fractions sont elles-mêmes divisées en 19 sous-fractions.

Les Ida ou Gnidif d'origine faisaient partie de la confédération des Hillalen (le Tribunal Coutumier s'appelle d'ailleurs T. C des Hillalen de l'Ouest).

Les Ida ou Gnidif sont réunis aux Ida ou Ktir et Ayt Tidli sous le commandement du Caïd Mohammed bel Hajj Addi el Filali. Ils étaient jusqu'en 1919 commandés par le Caïd ben Hayoun, actuellement Pacha d'Agadir.

Le souq est un lieu de réunion où le paysan trouve à satisfaire tous ses besoins vitaux, objet de ses préoccupations habituelles.

C'est au souq qu'il effectue toutes ses transactions et s'enquiert des cours commerciaux.

C'est là qu'il propage, recueille les nouvelles, et les commente.

C'est là encore qu'il entend publier les actes qui intéressent la communauté, etc...

Devant ce rôle important joué par le souq, la coutume a le souci d'en assurer tout particulièrement l'ordre, par une législation spéciale qui réprime sévèrement toute cause de trouble. Le principe est que toute infraction commise sur le souq est augmentée par ce seul fait, de circonstances aggravantes.

Les règles de coutume sont très variables d'un souq à l'autre. Elles sont plus ou moins rigoureuses suivant les tribus. Un même délit puni ici d'une simple amende, est réprimé d'une façon beaucoup plus sérieuse ailleurs.

Dans certaines tribus le fauteur d'un grand désordre qui avait provoqué la rupture du souq, acte le plus grave qui puisse être commis, se voyait infliger jusqu'à deux cents moutons ou réaux d'amende.

A signaler aussi ces pénalités curieuses : on coupait, en public, la barbe du délinquant et on rasait les cheveux de sa femme ; ou encore on incendiait ses vêtements après l'en avoir dépouillé (1) ; ou encore l'amghar égorgeait un bœuf pris au hasard, la viande était répartie entre les Membres de la Jemaa et le coupable devait payer le prix de la bête abattue (2).

En dehors des règles concernant la police et les questions commerciales traitées à l'intérieur du souq, la coutume se préoccupe tout spécialement de la protection et de la sécurité des étrangers qui fréquentent le souq. A ce sujet, tous les coutumiers présentent une certaine unité et on retrouve à peu près partout cette même règle qui assure cette protection sur le territoire de la tribu pendant une durée de trois jours : la veille, le jour même et le lendemain du souq.

Quant au maintien du bon ordre dans le souq et l'application des règlements, la charge en incombe, suivant les coutumes, à des personnages différents : dans le Sous ce sont généralement les Ineflas qui ont cette responsabilité, alors que dans d'autres régions berbères ce sont soit l'amghar

(1) Coutume des Ayt Hadiddou.

(2) Coutume des Izayan.

de tribu qui cumule encore ce rôle, soit un préposé spécialement désigné par la jema'a et appelé *amjar n-ssuq* (1).

* * *

L'ancien Souq El Jema'a des Ida ou Gnidif, dit « Souq El Jema'a de Taourirt el-Imwudden », se situait en 153, 2 × 325, 1. Il fut abandonné après la pacification et transporté à 2 kms environ, près du sanctuaire de Sidi Messaoud Afoullous (2), où se tenait le moussem annuel de la tribu, en 151, 7 × 321, et où fut construit par la suite un pied à terre Affaires Indigènes.

Le Souq el Jema'a se trouve dans un site pittoresque, au pied de la falaise du Kesst, massif montagneux de l'Anti-Atlas, abrupt et coupé. Toutes les pentes environnantes sont couvertes d'amandiers ce qui donne au printemps un fort joli coup d'œil, les roches du Kesst étant d'origine calcaire du précambrien, formant un fond de teinte rouge brique foncé.

Le souq actuel dont l'enceinte mesure environ 250 m. × 200, fondouq non compris, compte 300 boutiques environ dont une vingtaine permanentes.

Le Souq El Jema'a est un des plus importants de la région et de nombreux cars et camions viennent régulièrement de Meknès, Casablanca et Marrakech.

Ce souq est fréquenté par toutes les tribus des environs et plus particulièrement par les Ayt Swab, les Ayt Abdallah, les Ayt Ali, les Ayt Wasso, les Ayt Mzal, les Ayt Walyad, les Ayt Baha, les Ida ou Ktir et les Ayt Tidli.

Les transactions portent surtout sur les céréales (orge), amandes, noix d'arganiers, légumes et fruits, ainsi que sur les produits de consommation courante : huile d'olive et d'argan, sucre et thé. On y vend aussi toutes sortes de produits manufacturés ainsi que d'importantes quantités de matériaux de construction, ciment, bois et fer pour les habitations ou les ouvrages hydrauliques (citernes individuelles).

Les spécialités originales des Ida ou Gnidif que l'on y trouve sont : les paniers en jonc tressé et recouverts de peau de veau avec des broderies, appelés *tisggwalin*, et les babouches de femme de couleurs rouge et jaune très joliment brodées, appelées *idukan*.

(1) Son mandat est généralement d'une année.

(2) Voir note 3 page 407.

On ne trouve sur le souq que peu de bétail, les transactions sur ce dernier se faisant surtout lors du moussem annuel.

*
* *

Le coutumier manuscrit qui a fait l'objet de cette traduction est une copie de l'original certifiée conforme par son rédacteur. Il est écrit et rédigé en arabe, et les lettres sont voyellées.

Si l'écriture ne présente pas trop de difficultés, il n'en est pas de même pour la compréhension du texte. Les fautes d'orthographe, de voyelles et de grammaire fourmillent. Le style est confus, mêlé d'arabe dialectal et de termes purement berbères.

A la lecture, on se rend vite compte qu'il s'agit d'une traduction du berbère en arabe. Aussi, pour saisir le sens exact de certains passages obscurs, a-t-on été amené à les rétablir dans leur version originale berbère (1), opération relativement aisée du fait que l'arabe correspond au mot à mot de la phrase berbère.

La traduction en français s'attache, souvent au détriment du style, à serrer de très près le texte, afin de conserver au maximum le reflet de son originalité.

Les noms propres et les noms de lieu, traduits, eux aussi en arabe dans le texte, ont été rendus sous leur véritable forme berbère, suivant la transcription phonétique conforme au dialecte local.

On remarquera enfin l'incohérence que présente ce coutumier. C'est là un aspect général des lhouhs, qui se sont formés petit à petit, au hasard des circonstances et des faits, et au fur et à mesure des besoins des règlements de police nécessaires à la vie en société.

*
* *

(1) Un exemple entre autres : le texte donne *Wa rafaḡu fihi jamiza buldatihim li men qaṣadahu*. Le sens du verbe *rafaḡa* qui est ici difficilement saisissable, apparaît plus nettement lorsqu'on le retourne en berbère par le verbe *asi lh. tasi*, avec le sens de : prendre, enlever, lever, porter, charger, et par extension : prendre sous sa protection, se porter garant de...

Le taleb rédacteur aurait mieux fait de traduire en arabe par le verbe *ḡamala* passé d'ailleurs en berbère et surtout employé sous la forme du nom verbal *aḡmil* : répondant, garant.

Traduction du règlement coutumier

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, que Dieu bénisse notre Maître Mohammed ainsi que sa famille et ses compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut !

Le Prophète, que la prière et le salut de Dieu soient sur lui, a dit : « Que Dieu maudisse le corrupteur, celui qui se laisse corrompre et celui qui leur a servi d'intermédiaire ».

Ensuite : Tous les Ineflas (1) et les Notables de la tribu des Ida ou Gnidif (que Dieu le Très-Haut, par les mérites de notre ancêtre Son envoyé — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut — leur évite tout caractère qui les éloignerait de Lui,)

ainsi que les Ineflas de la Jemaa bienfaisante de *Targwa yirej* (2), sont tombés d'accord pour fonder et établir un souq du Vendredi à *Tawrirt l-lmwudden*, au pied de *Irej n-tzuggwari*, avec toutes les utilités d'intérêt public qui en découlent, par la force et la puissance de Dieu le Très-Haut !

Que Dieu les assiste dans le bien, les bonnes œuvres et l'obtention de leur salut, qu'Il leur accorde la bénédiction, qu'Il les unisse dans une amitié éternelle en vue d'obtenir le bien dans les deux mondes, qu'Il rende leur fréquentation réciproque agréable ; qu'Il éloigne d'eux le mal des deux Mondes, qu'Il les rende meilleurs et leur donne le pouvoir de rendre meilleur, qu'Il purifie leurs cœurs de la haine, de la jalousie et de l'hypocrisie, qu'Il les éloigne des mauvais génies ou hommes, comme Il a éloigné le ciel de la terre par les mérites des saints des générations passées et futures.

Ensuite, ils nous ont prié de prendre acte de leur témoignage — donné de leur plein gré et consentement, alors qu'ils se trouvaient en parfait état de capacité légale — selon lequel :

ils confiaient et plaçaient ce souq sous la protection et la sauvegarde de Dieu le Très-Haut et de ses Saints, parmi lesquels :

le chef parfait, le très grand chikh ; le saint homme, le chérif Sidi Messaoud ou Ali Afoullous (3),

(1) *Inflas* pluriel de *inflas*. Dans les anciennes institutions berbères, les Ineflas étaient les Membres de la Jemaa en tant qu'assemblée politique. Ils jugeaient également au pénal en appliquant la coutume (ḡorf). Dans son dictionnaire du dialecte de l'Ahaggar, de Foucauld donne (p. 329) : *and flas* pl. *ind'lasen* : homme de confiance, en qui on peut avoir confiance (de la racine *fls* : avoir foi en...). Actuellement, ce sont les juges du tribunal coutumier.

(2) Dans le texte : *Ulijatu l-irji*. Cette Jemaa, qui n'existe plus actuellement, était chargée du contrôle des droits d'eau sur les terrains irrigués par la source de Madao.

(3) *afullus* : originaire du douar des Ifullusen. Dans le texte arabe : *el-diki*

Sidi Abdallah ou Mohammed de Tizergan ⁽¹⁾,
 Sidi Abdallah ou Mbark Ed-derqawi,
 et Sidi Ali ou Saïd de « Talat el-Hira »,

— que Dieu nous fasse tous bénéficier de leurs bénédictions dans ce bas Monde et dans l'au-delà —

et qu'ils se portaient garants, sur toute l'étendue de leur territoire, de la sécurité de celui qui s'y rendrait et qui en reviendrait, pendant la période des trois jours : Jeudi, Vendredi et Samedi, suivant une garantie totale, entière et perpétuelle.

Ce souq appartenant à Dieu et aux saints précités, quiconque désirera bénéficier, dans la mesure de ses besoins, des avantages qui y sont attachés — qu'il appartienne ou non à la tribu — c'est Dieu (qu'Il soit exalté, Lui en dehors de qui n'existe aucune autre divinité) qui l'assistera et le comblera de biens aussi nombreux que beaux, licites et agréables, les accueillera dans les jardins du Paradis, ainsi soit-il ô Maître des Mondes visible et invisible — et les couvrira de sa bénédiction tant en ce qui concerne leurs biens que leurs familles, ainsi soit-il !

Ce souq est un lieu sacré de Dieu, de ses saints précités et d'autres. Quiconque contribuera à son développement par tout moyen à sa portée, ne serait-ce que par des propos complaisants et favorables, Dieu le poussera vers le bien, l'aidera dans ses bonnes œuvres et son salut, dans ce Monde et dans l'autre.

Mais quiconque entreprendra de changer ce souq ou de le modifier, et aura pour but de le ruiner, c'est à Dieu — qu'Il soit exalté — et à ses saints qu'il aura affaire, à qui il devra rendre des comptes, et envers qui il sera responsable dans ce Monde et dans l'autre. Dieu et ses saints se chargeront de tirer la conséquence de ses actes, car « les injustes apprendront un jour comment se fera leur retour à Dieu » ⁽²⁾.

Quiconque contribuera à la prospérité de ce souq, Dieu — qu'Il soit exalté — et ses saints lui procureront la même réussite que celle que connaît la ville sainte de la Mekke.

Quiconque coupera le chemin du souq à un autre, paiera cinquante mitqals, lorsque la preuve en aura été faite. S'il y a doute, il devra prêter

(1) Dans le texte : *datu l-arha*. Il s'agit du douar Tizergan.

(2) Coran, XXVI, 227.

serment sur le Livre Sacré, (1) avec cinquante co-jureurs de ses frères.

Également, quiconque commettra un vol à l'intérieur du souq subira cette même pénalité.

Quiconque se querellera avec un autre au point de causer du désordre, paiera un mitqal.

Quiconque dégainera une arme blanche (2), mais sans en frapper, paiera un mitqal.

Quiconque relèvera le chien du briquet de son fusil, mais sans tirer, paiera quinze ouqiyas.

Quiconque ramassera une pierre dans le but de frapper, mais sans le faire, paiera un mitqal.

Quiconque adressera des paroles injurieuses à un autre, paiera un mitqal.

Quiconque appréhendera (3) un autre sur le chemin du souq, puis le relâchera une fois que cet autre lui aura déclaré : « Je me rendais au souq! », ne paiera pas d'amende, s'il le relâche aussitôt.

Ceci au cas où il l'aurait arrêté alors qu'il ne savait pas qu'il se rendait au souq, car s'il était prouvé qu'il le savait, il devra payer ce qui est prévu précédemment.

* Quiconque aura appréhendé un autre, et que cet autre lui aura déclaré : « Je me rendais au souq, ou j'en revenais », alors qu'en réalité il ne s'y rendait pas ou n'en revenait pas, ne paiera pas d'amende.

Au cas où l'agresseur (qui aura prétendu ignorer que sa victime se rendait au souq) ne serait pas cru, il devra prêter serment tout seul, sur le Livre Sacré, et il ne paiera rien.

Celui qui fera défaut à une citation à comparaître en justice le jour du souq, paiera deux mitqals. Mais cette citation devra avoir été faite devant plusieurs témoins ou un seul témoin honorable.

« Personne ne peut endosser pour un autre la responsabilité d'un péché » (4), serait-ce même le père pour son fils ou le fils pour son père, sauf toutefois

(1) C.-à-d. le Coran.

(2) Dans le texte : *lhint* (déformation de l'arabe : « hind » acier, sabre de l'Inde).

(3) Dans le texte : *taqefflaql*, le fait de couper le chemin, de barrer la route à quelqu'un.

Avant la pacification, il arrivait que lorsque quelqu'un n'arrivait pas à obtenir son dû (remboursement) d'une dette ou d'un droit ou autre dédommagement... il se faisait justice lui-même, en appréhendant son débiteur pour l'obliger à s'acquitter.

Souvent même, il le ligotait et l'emmenait comme prisonnier.

(4) Coran, S. 53, V. 38.

en ce qui concerne l'amende encourue au souq, ou le défaut de comparaître en justice, mais ce sont là les seules exceptions (à ce verset du Coran).

Celui qui aura confiance en quelqu'un entreprendra du commerce avec lui. Mais celui qui n'aura pas cette confiance, gardera sa marchandise et ne la lâchera pas à crédit, car personne ne sera admis à réclamer le remboursement de dettes, de quelque importance que ce soit.

Quiconque commettra un meurtre sur le souq ou sur le chemin qui y mène, à l'intérieur du périmètre de la tribu, paiera le double de la pénalité fixée par le coutumier de la tribu des Ida ou Gnidif.

Celui qui visera à supprimer ou à détruire le souq, paiera la même pénalité prévue ci-dessus pour le cas de meurtre, et Dieu et ses saints se vengeront de lui, tant sur sa personne que sur ses biens et ses enfants, dans ce bas Monde, et dans l'Au-delà.

Tout point non spécifié dans ce Coutumier se trouve dans celui de la tribu des Ida ou Gnidif ainsi qu'à la connaissance des Ineflas de cette tribu.

Celui qui viendra d'autres tribus pour une question se rapportant au souq, en dehors des jours de ce dernier, sera considéré comme se rendant au souq même et bénéficiera de la protection attachée à ce dernier, Aussi, celui qui l'appréhendera ou le ligotera ⁽¹⁾, paiera ce qui est prévu dans ce Coutumier.

Les dettes contractées au Souq El-Jemaa de Taghellist ⁽²⁾, seront liquidées sur ce souq.

Toutes les questions de droit coranique (chraa) seront tranchées par le Qadi Sidi Messaoud n-Ayt Tayyib Afoullous ⁽³⁾, et les questions concernant le droit coutumier (orf) seront jugées par les Ineflas du souq.

Celui qui appréhendera un autre sur le chemin du souq, paiera la pénalité qui a été indiquée, et devra le libérer sans rien exiger de lui (de ce qu'il peut lui devoir).

Quiconque portera aide à quelqu'un ⁽⁴⁾ au cours d'une dispute, paiera cinq mitqals.

(1) Dans le texte : *takraf* : le fait de ligoter quelqu'un (en berbère : *iskraf*, nom d'action du verbe *kerf* : ligoter). Voir note 3 de la page 401.

(2) Le souq El-Jemaa de *Taghellist* existait autrefois, avant celui de *Tawrit l-Imwudden*, près de l'Asif *n-tjellist* à 3 kms environ à l'Est de Sidi Messaoud sur la piste qui va de ce lieu à Tafrout.

(3) Sidi Mesgud u Tayyib Afullus était un juriste et un pieux personnage, souvent choisi comme arbitre dans les litiges importants. Il serait décédé vers 1314 (1896). Son tombeau se trouve tout près du sanctuaire de Sidi Mesgud u ʿAli Afullus, son oncle, dans le cimetière situé entre ce sanctuaire et le poste des Affaires Indigènes.

(4) Dans le texte *nagara*. En berbère : *ngar*, fh. *llengar* n. a. *nngart* : défendre, protéger, aider.

Ceux qui se battront paieront deux mitqals chacun.

Celui qui collettera un autre paiera la même amende que pour une dispute.

Celui qui commettra un crime, un vol, ou tout autre acte blâmable, contre quelqu'un qui se rendait au souq, ou en revenait, devra payer la pénalité prévue par ce Coutumier ou celui de la tribu.

Ceci est valable pour toute l'étendue du territoire compris dans le périmètre de cette tribu, ainsi que pour le territoire des autres tribus pour lesquelles les responsables du souq sont tombés d'accord sur l'extension de cette garantie de protection.

Cette règle s'appliquera également à l'encontre de l'agresseur qui, se rendant au souq, accomplira un de ces délits contre quelqu'un qui se rendait ou non au souq.

Celui qui reprendra le gage ⁽¹⁾, dont le dépôt avait été exigé par les Ineflas du souq, avant que ceux-ci ne l'y aient autorisé, paiera deux mitqals.

Celui qui, ayant été invité à déposer un gage s'y sera refusé jusqu'à ce qu'il aura été finalement contraint de s'exécuter, paiera deux mitqals pour son opposition.

Quiconque fera défaut à trois reprises, à une citation à comparaître en justice au souq, prouvée par témoignage, devra en plus de la pénalité prévue pour le simple défaut de comparution, payer dix mitqals pour chaque citation ⁽²⁾.

Tout commerçant qui arrêtera au passage pour l'acheter, ailleurs qu'à l'entrée de sa boutique, un sac ⁽³⁾ ou un ballot ⁽⁴⁾ d'amandes ou autres marchandises destinées à la vente, paiera un mitqal.

Celui qui commettra des fraudes sur les poids, soit en les rendant plus lourds pour acheter, soit en les allégeant pour vendre, paiera un mitqal.

Celui qui diminuera la coudée ⁽⁵⁾ paiera un mitqal.

Si à la suite d'une dispute, un des antagonistes venait à trouver la mort, celle-ci sera considérée comme involontaire, et le meurtrier ne paiera que

(1) *lutiqt* : dépôt d'un cautionnement, dont la valeur est généralement plus forte que l'objet à garantir.

(2) Nous avons vu plus haut que le défaut de comparution à une citation en justice était sanctionné par une amende de deux mitqals. Lorsqu'un plaideur se plaignait d'un premier défaut de comparution de la part de son adversaire, les Ineflas l'invitaient à réitérer sa citation en justice une deuxième fois, puis une troisième fois, mais pas au-delà.

(3) Dans le texte : *mazwada* : sac à provision en peau.

(4) Dans le texte : *tukrist* pl. *tukrisin* du verbe *kers* (nouer) : pièce d'étoffe nouée pour mettre en balle des marchandises, des objets.

(5) *liqalt* : mesure équivalente à la distance du coude à l'extrémité du médus, et augmentée de la longueur de ce médus (évaluée à environ 0 m. 50).

la pénalité prévue dans le Coutumier des Ida ou Gnidif, une seule fois (1).

Celui qui se soumettra volontiers aux dispositions ci-dessus, Dieu l'aidera et le bénira lui, ses enfants et ses biens, et le fera triompher de ses ennemis sous l'égide du glorieux et généreux Prophète et de tous ses saints.

Mais celui qui cherchera à modifier ou à changer ce souq dans l'intention de lui porter préjudice, aura à rendre compte de son action à Dieu qui se chargera d'en tirer vengeance, car ceux qui commettent l'iniquité verront de quelle manière ils seront bouleversés !

Done acte pris des déclarations de la totalité des Notables et des Ineflas de la tribu des Ida ou Gnidif ainsi que des tolba, mrabtine, chorfa et fouqara, connus et marquants, vieux et jeunes, de la même tribu, dans toute son étendue depuis le haut jusqu'en bas, ainsi que dans toute sa longueur et toute sa largeur, tous étant d'identité suffisamment connue.

Fait à la date du 1^{er} Rabia 1^{er} 1292 (2).

L'esclave de son Dieu, rédacteur du présent :

Laksen ou *Brahim* ou *Mohammed* ou *Tayyib Afoullous*, Imam de la Médersa Er-Rbat (3), que Dieu l'agrée dans les deux Mondes !

* * *

Louange à Dieu ! que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons.

Les nommés :

Moulay El Hajj Brahim ou Ahmed des Ayt Yahya de Tizergan Aggwnidif, son frère Moulay El Hajj Bou Bkar ou Ahmed,

le vénérable Ali ou Saïd connu sous le nom de « Aalloum » des Ayt Saïd, de la même origine,

son frère El Hajj Hammou ou Mohammed,

Moulay Ali ou Saïd des Ayt Saïd de Tizert, Aggwnidif,

et son frère Ali ou Ahmed ou El Hajj des Ayt Oumoum, de la même origine,

ont requis acte de constater qu'ils faisaient donation au profit des Notables et des Ineflas de la tribus Ida ou Gnidif,

(1) Nous avons vu plus haut que la pénalité pour meurtre commis sur le souq était doublée.

(2) Correspondant au 7 avril 1875.

(3) La Médersa Er-Rbat qui se trouve à 1 km. environ au Nord de Sidi Messaoud, n'a pas une importance particulière.

de la totalité de la propriété du terrain sur lequel a été établi le Souq El Jemaa des Ida ou Gnidif,

sis au pied de Tawrirt el-Imwudden, au lieu où se trouve la citerne aménagée pour la cause de Dieu ⁽¹⁾ par le saint, le vertueux Sidi Abdallah ou Mbark, à Tabrida, au-dessous de Irigh.

Ce terrain est connu comme étant celui sur lequel se tient le souq, et qui est entouré de boutiques de toutes parts, tant à l'Est, qu'au Sud, au Nord et à l'Ouest.

La présente donation est régulière, entière, valable, éternelle et perpétuelle.

Les donateurs l'ont consacrée, pour la cause de Dieu, et pour la création du souq, aux Ineflas de la tribu des Ida ou Gnidif, auxquels ils ont attribué ce terrain en toute propriété légitime et régulière parmi tous leurs biens, propriété qui est valable, éternelle et perpétuelle jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qui l'habitent — Il est le meilleur des héritiers ! — tant que le souq existera.

Si ce souq venait à disparaître, le droit de propriété ferait retour aux donateurs précités, étant entendu que si la tribu des Ida ou Gnidif désirait créer de nouveau un autre souq, sur ce même terrain, elle le reprendrait à la postérité des donateurs, génération après génération, et cela jusqu'à la fin de ce Monde.

Les donateurs ont en vue, par cet acte, de faire plaisir à Dieu le Tout-Puissant, et d'avoir l'espoir d'obtenir une immense rémunération et le bonheur dans l'autre Monde, car Dieu ne fait pas perdre la récompense à ceux qui font le bien !

Les donataires ont accepté la présente offrande en remerciant les donateurs, et en leur souhaitant tout le bien désirable.

Nul ne pourra exercer contre quiconque aucun recours au sujet de cette donation, pendant la durée de ce Monde.

Les parties se sont séparées en se donnant quittance entière, définitive et réciproque, sans possibilité de recours d'aucune sorte de la part de qui que ce soit, à ce sujet, durant n'importe quelle période, fut-elle longue ou courte.

(1) Le texte arabe donne *dafiratu s-sabil*, en berbère *tanudfi n-ssabil* : citerne construite à titre de fondation pieuse dans l'intérêt public.

Le Serviteur de son Dieu, rédacteur du présent :
Lahsen ou Brahim ou Tayyib Afoullous, à cette époque Imam à la Zawiya
Er-Rbat.

Fait à la date du 1^{er} Rabia 1^{er} 1292 (1).

* * *

Louange à Dieu seul !

La Jemaa et les Ineflas de la tribu des Ida ou Gnidif, en général et en particulier, se sont mis d'accord sur ce qui suit :

Celui qui appréhendé par un autre (2), pendant les jours de souq, aura déclaré : « Je me rendais au souq el Jemaa (ou) j'en revenais », devra confirmer ses déclarations en prêtant serment sur le Livre Sacré, avec douze co-jureurs de ses frères. Au cas où il aurait été relâché par son agresseur, ce dernier n'aura pas à payer l'amende prévue. Mais au cas où, après le serment, il n'aurait pas été relâché, l'agresseur sera contraint à payer l'amende et à lui rendre la liberté.

Ces dispositions s'appliquent également aux tribus voisines suivantes : les Ayt Tseḍmit, Ayt Umzzawru, Ayt Wasso, Ayt Ufra, Ida Uktir, Isagen, Ayt Dawd U Musa, Ayt Tudma, Aštuken n-Udrar, Ammeln, Ayt Tfrawt, Ayt Tama l-Lekesst, Ayt Yireg, Ayt Laelawi, et Ayt εAli.

Pour ce qui est des autres tribus non mentionnées ci-dessus, le serment sera prêté par le plaignant seul sur le Livre Sacré, ainsi que cela est indiqué d'autre part dans ce Coutumier.

Fait à la date du 21 Moharrem El-Haram 1301 (3).

De même, la protection attachée à ce souq est garantie et étendue aux gens des tribus riveraines des Ayt Tama l-Lekesst, Ayt Tudma et Isagen.

* * *

Louange à Dieu !

La Jemaa et les Ineflas des Ifoullousen de la tribu des Ida ou Gnidif se sont mis d'accord pour que les questions relevant du droit coranique (chrâa)

(1) Correspondant au 7 avril 1875.

(2) Voir note 3, page 401.

(3) Correspondant au 20 novembre 1883.

soient réglées sur le Souq El-Jemaa des Ida ou Gnidif, par le jurisconsulte et savant Sid El Hajj Saïd Afilal de Tigisas Agg*gnidif, qui devient ainsi le qadi de ce souq, à partir de la date du présent, soit le mois de Chàaban 1316 (1).

L'esclave de son Dieu, rédacteur : Ali ou Ahmed.

* * *

Louange à Dieu seul ! Que la prière soit sur notre Seigneur ainsi que sur sa famille et ses compagnons !

La totalité des Ineflas de la tribu des Ida ou Gnidif ont convenu que : celui qui, sur le chemin du souq des Ida ou Gnidif ou sur les lieux de ce souq, tuera quelqu'un, devra acquitter en plus de la pénalité prévue au Coutumier de la tribu, la somme de cent authentiques réaux *ljazayriyin* (2) à titre d'amende supplémentaire. Cinquante de ces réaux reviendront à la collectivité, et les cinquante autres reviendront aux Ineflas de la tribu des Ida ou Gnidif.

Ces dispositions seront appliquées dans les limites du territoire pour la protection duquel ils se sont portés garants.

Si à la suite d'une dispute, un des antagonistes venait à trouver une mort involontaire, sans préméditation, le coupable ne payera que la pénalité prévue au Coutumier.

Tout ceci, si l'affaire s'est produite le jour du souq, ou pendant les trois jours du souq, sur territoire protégé, ou n'importe quel jour s'il s'agit de l'emplacement même du souq.

* * *

Louange à Dieu seul !

La totalité des Ineflas des Ida ou Gnidif se sont mis d'accord pour que : le Ilouh du Souq el Jemaa soit étendu intégralement, depuis le début jusqu'à la fin, au moussem du Saint Sidi Messaoud Afoullous (3).

(1) Correspondant à décembre 1898.

(2) Le *ryal ljazayri* était une monnaie de frappe française ayant cours en Algérie et dont la valeur était équivalente, dans le Sous, à cinq pesetas de l'époque.

(3) Le Moussem annuel de Sidi Messaoud se tient le dernier Jeudi de *Sutambir* (Septembre du Calendrier Julien).

Sidi Messaoud, ancêtre des chorfas actuels d'Ifoullousen, dont le douar se trouve à 400 m. environ du souq et du sanctuaire, serait originaire de Tagout Ougdid, tribu Ida ou Semlal, bureau d'Anzi. Son arrivée en Ida ou Gnidif date probablement du XVI^e siècle.

Cette décision a été portée à la connaissance publique par voie de criée, au cours du dit moussem.

* * *

Les Notables de la tribu des Ida ou Gnidif du premier jusqu'au dernier, après que la tribu se soit réunie, représentée par ses mandataires, à la Za-wiya de Sidi Yaqoub el Hilali (1) ont décidé :

quiconque commettra un meurtre pendant les jours du Souq El-Jemaa sur les lieux mêmes ou sur le chemin qui y conduit, payera quatre cents réaux hassanis en plus de la pénalité prévue par le coutumier du souq, lorsqu'il aura accompli son acte volontairement ou qu'une hostilité existait entre sa victime et lui.

S'il s'agit d'un meurtre involontaire survenu au cours d'une dispute, alors qu'aucune inimitié n'existait au préalable entre les antagonistes, seule la pénalité coutumière de ce souq sera appliquée.

Dont acte pris de leur témoignage à la date de mi-Djoudada 1^{er} 1337 (2).

* * *

L'esclave de son Dieu, rédacteur du présent : Sa'd et Filali de Tigisas (3).

* * *

Louange à Dieu seul !

Que l'on sache par les présentes :

que le moussem du Saint, du Vertueux Sidi Messaoud Afoullous, très

C'était un chérif idrissite, et ses descendants, qui comptent actuellement une quarantaine de foyers, détiennent des dahirs de Touqir et d'Ihtiram de plusieurs Sultans, entre autres Moulay el Hassan, Moulay Abd el Aziz et enfin Sidi Mohammed ben Youssef (datant de 1935).

Sidi Messaoud fut tué lors d'un combat contre les Ayt Tasguint du douar Asgherkis (sous-fraction des Ida ou Gnidif) dont la zone d'habitat se trouve à 7 kms environ au nord-ouest du Souq El-Jemaa actuel, le long de l'oued Tahoggwat).

La légende raconte qu'avant de mourir, Sidi Messaoud arracha la balle qui l'avait frappé et dit à son agresseur : « Dieu a voulu que je meure par cette balle mais jamais les Ait Tasguint n'auront plus de 7 foyers ».

De fait, cette sous-fraction n'a jamais atteint un développement de plus de 7 foyers.

(1) Ce sanctuaire se trouve en limites entre les Ida ou Gnidif (Ikhalden), les Ayt Wasso et les Ayt Ali. Sidi Yacoub était un chérif idrissite de la même origine que Sidi Messaoud. Son moussem a beaucoup perdu de son importance passée.

(2) Correspondant à mi-février 1919.

(3) U Tigisas : originaire du douar Tigisas qui se trouve à proximité du souq.

connu sous ce nom — que Dieu le Très-Haut lui fasse miséricorde, qu'il soit agréé de Dieu, ainsi que nous-mêmes, ainsi soit-il ! —

est placé sous la protection de nos ancêtres El-Bouchwariyin ⁽¹⁾ issus de feu Sidi Mohammed ou Boubker El-Waghzani ⁽²⁾.

Celui qui le vénérera et le respectera, Dieu lui procurera les biens de ce Monde et de l'au-delà,

et que, de même, le Souq el-Jemaa des Ida ou Gnidif est aussi placé sous la même protection.

Celui qui entreprendra de violer cette protection, Dieu lui fera éprouver dans ce Monde tous les malheurs et toutes les calamités par la puissance du Prophète, que la prière soit sur lui et qu'Il lui accorde le Salut !

Ainsi soit-il !

Cette protection des ancêtres a été confirmée par l'esclave de son Dieu : Abderrahman ou Abdallah ou Omar de Tigisas que Dieu soit bienveillant pour lui !

A la date du 9 Moharrem 1338 ⁽³⁾.

* * *

Fin de la copie certifiée conforme à l'original.

L'esclave de son Dieu, rédacteur : Idder ou Mohammed de Taggawsat, El-Wassoï, de Timezgida w-wasif ⁽⁴⁾ des Ayt Mzal.

A la date de Dou lqaâda 1357 ⁽⁵⁾.

Robert ASPINION.

(1) Nom des *Igurramen n-Ayt Bušwar* dont on retrouve de nombreux descendants à Asgêrkis et à Ddu Uzemmur (Bureau des Ayt Baha).

(2) Originaire du douar Ayt Wag'wzen de la tribu des Ayt Fallas (Bureau des Ayt Baha).

(3) Correspondant au 4 octobre 1919.

(4) Mosquée située près du Bureau des Ayt Baha.

(5) Correspondant à décembre 1938.

DEUX TAĤBĪS ALMOHADES

(milieu du XIII^e s. J.-C.)

Le regretté Prosper Ricard a expliqué ici-même (1) comment, en mars 1953, il avait découvert dans la Bibliothèque de la Mosquée 'Alī b. Yūsuf, à Marrakech, quatre tomes, sur dix, d'un Coran qui avait été offert à un édifice religieux par le souverain Abū Ḥafṣ 'Umar al-Murtaḍā (1248-1266), un des derniers de la célèbre dynastie almohade.

Nous ne serions pas revenus sur cette publication si, dans la note 1 de la page 113, P. Ricard n'avait signalé qu'un acte de constitution de habous (taḥbīs) « était transcrit sur la première page de garde de chacun des tomes » et que cet acte précisait « que la donation était faite en faveur de la mosquée Siqqaya (sic) de Marrakech, construite sur l'ordre d'Omar ».

Les fouilles exécutées avec maîtrise par mes amis Jacques Meunié et Charles Allain pour retrouver les annexes de la première grande mosquée de Marrakech — celle du prince almoravide 'Alī b. Yūsuf — rendent aujourd'hui nécessaire la publication des deux seuls taḥbīs almohades que j'ai retrouvés. Elle est d'autant plus souhaitable que ces deux textes sont fort mutilés et qu'à ma connaissance aucun document de ce genre n'a encore été étudié (2).

I. — *Taḥbīs de 650 H = 1252 J. C.*

Le premier taḥbīs est inscrit sur la première page du tome VI d'un Coran de grand format, dont il ne reste que ce volume, déposé actuellement à la Bibliothèque de la Mosquée 'Alī b. Yūsuf à Marrakech.

(1) *Reliures marocaines du XIII^e siècle* (8 Pl.), « Hespèris », t. XVII, fasc. II, 1933, 4^e tr.

(2) Des taḥbīs coraniques datant du XI^e siècle viennent d'être publiés : B. ROY et P. POINSSOT, *Inscriptions arabes de Kairouan*, Paris, 1950, « Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis », vol. II, fasc. I, pp. 28 à 32.

Les restitutions s'inspirent des dimensions de l'acte et des règles concernant les en-tête des lettres et des documents officiels à l'époque almohade⁽¹⁾.

Texte arabe (13 lignes). — Pl. I.

(a) بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على [سيدنا ومولانا محمد...]
 (b) [هذه الربة المباركة الكريمة حبسها سيدنا ومولانا الامام ابو حبيب عمر المرتضى
 امير المومنين (c) ابن سيدنا ومولانا الامير الظاهر ابي ابراهيم⁽²⁾ ابن سيدنا ومولانا
 الخليفة الامام [امير المومنين ابن سيدنا ومولانا الخليفة] (d) [الامام امير المومنين
 ايداه الله ونصره ونعمه بمفصده الجميل حُسباً] موبدا [plusieurs mots] (e) [deux
 mots] ونص ما في الاول منها هذه الربة الكريمة [حبسها] الخليفة [plusieurs
 mots] (f) [deux mots] اللهم ولدنا اسحق⁽²⁾ رحمها الله تعالى وهداه ما دام
 فيها المذكور في مستعب رحمة [un mot] (g) [deux mots] تكون محبسة على
 من يفرا [فيها] ويكون ذلك راجعا الى نظر الخطيبين [deux ou trois mots]
 (h) [نمنا] الله تعالى بذكره والله سبحانه ينفع بذلك وب[un mot] وكتب [ذلك بخط
 يمينه]⁽³⁾ الفانية [un mot] (i) [عبد الله] تعالى امير المومنين وذلك في صفر عام
 خمسين وستمائة وهي محتوية على عشرة [اجزاء un mot] (j) ذلك المنتسخ فوق
 هذا فكان له مماثلا حرفاً بحرف وتحقق انه مخطوط باليمين المباركة الكريمة
 (k) [deux mots] من الخط الكريم الصادر عنهم رضي الله تعالى عنهم
 وعلم الادن الكريم بالشهادة على مضمونه وذلك [deux mots]
 (l) احمد بن محمد بن احمد بن [الحاج؟] على مصلح حروفه (?) له وعبد
 الحق بن احمد بن ? ويحيى بن محمد بن احمد الأركشي (m) [و un mot]
 بن عبد الله بن علي بن عمر الجزولي (?)

Traduction Littérale

(a) Basmala — Tašliya.

(b) Ce Coran⁽⁴⁾, béni et noble, a été habousé par notre seigneur et notre

(1) Voir E. LÉVI-PROVENÇAL, *Un recueil de lettres officielles almohades*, « Hespéris », t. XXVIII, 1941, fasc. unique, pp. 14 et 15.

(2) Orthographe coranique.

(3) La restitution s'appuie sur les lignes 5 et 6 de la Planche IV, v. *infra*.

(4) Le mot rab'at désigne originellement le coffre contenant les volumes d'un Coran, mais s'applique par la suite à ceux-ci. Dozy R., *Supplément aux dictionnaires arabes*, t. I, p. 503.

maître le Calife, l'Imām [Abū Ḥafṣ 'Umar al-Murtaḍā⁽¹⁾, Prince des Croyants, *(c)* fils de notre seigneur] et notre maître l'Émir az-Zāhir Abū Ibrāhīm⁽²⁾, fils de notre seigneur et notre maître le [Calife], l'Imām, [Prince des Croyants⁽³⁾, fils de notre seigneur et notre maître le Calife, *(d)* l'Imam] Prince des Croyants⁽⁴⁾ — que Dieu l'assiste, le secoure et lui accorde la faveur d'atteindre son noble but ! — d'un habous [perpétuel... (plusieurs mots)...] *(e)* [deux mots] et (voici) le texte de l'acte (de habous) inscrit sur le premier de ses tomes : « Ce Coran noble [a été habousé] par le Calife — [plusieurs mots] *(f)* [deux mots] a la mère de notre fils Ishāq. Que Dieu, Très-Haut, fasse miséricorde à (la mère) et guide (le fils) dans le droit chemin tant que la tombe (de sa mère) demeurera au seuil précieux de Sa Miséricorde ! » [un mot] *(g)* [deux mots] et ce Coran est habousé pour servir à quiconque voudra y lire⁽⁵⁾ usage qui sera contrôlé par les deux prédicateurs [deux ou trois mots] *(h)* [Puisse Dieu], Très-Haut, [nous faire participer aux grâces qu'Il accorde à ceux] qui L'invoque ! Et Dieu — qu'Il soit glorifié ! est profitable quand on Le prie et... [un mot] ! A écrit [ces mots la main droite] périssable [un mot] *(i)* de [l'esclave de Dieu] — Très-Haut ! le Prince des Croyants ! »

L'acte est daté de safar 650 [Avril-Mai 1252]⁽⁶⁾ et le Coran comprend dix [tomes].

(j) (Après vérification) (?), la copie qui précède s'est révélée littéralement identique à l'original dont il a été reconnu qu'il est rédigé à la main bénie, noble et [deux mots] *(k)* [un mot] de l'écriture bénie qui émane d'eux⁽⁷⁾ — Que Dieu, Très-Haut les agrée !

Le rédacteur connaît parfaitement la teneur de l'ordre noble relatif à la consignation du témoignage que comporte l'acte ci-dessus et cela⁽⁸⁾ [deux mots].

(1) XII^e souverain almohade (1242-1266), sur ce prince, v. H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, t. I, Index, p. 372.

(2) Abū Ibrāhīm Ishāq, frère du calife al-Manṣūr et Gouverneur de Fès, v. *Istiqṣā*, Traduction, t. III (I. Hamet), pp. 203-4 ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction de Slane, t. II, pp. 227-28.

(3) Abū Ya'qūb Yūsuf.

(4) 'Abd al-Mu'min b. 'Alī. *E. I.*, 80-82, art. LÉVI-PROVENÇAL.

(5) Les exemples de Corans habousés pour la lecture restent encore très fréquents au Maroc.

(6) C'est l'année où al-Murtaḍā put reprendre Rabat et Salé aux Mérinides.

(7) Les grands califes almohades ?

(8) Devait suivre la date.

(l) — Aḥmad b. Muḥammad b. Aḥmad b. al-Ḥājj 'Alī, qui a vérifié l'exactitude de la copie sur l'original et 'Abd al-Ḥaqq b. Aḥmad b. [un mot] et Yaḥya b. Muḥammad b. Aḥmad al-Arkuṣī (1).

(m) [et, (un mot)] b. 'Abd-Allāh b. 'Alī b. 'Umar al-Jazūlī (?).

Ce taḥbīs, d'une écriture lourde et difficilement lisible est néanmoins intéressant à divers titres.

— La procédure employée pour éviter au Prince des Croyants l'ennui de répéter neuf fois le texte de la donation qu'il avait inscrite sur le tome I, aujourd'hui perdu n'a, à ma connaissance, jamais été signalée. Elle n'en est pas moins parfaitement légale.

— La division du Coran en dix parties est peu commune (2). Habituellement dans ce format, le Livre saint compte douze tomes de cinq ḥizb(s) chacun.

— Le prince Ishāq était jusqu'ici inconnu. Il est à ajouter au plus récent des Tableaux généalogiques publiés sur la dynastie almohade (3).

II. — *Taḥbīs de 656 H = 1258 J. C.*

Le deuxième taḥbīs se trouve inscrit sur la première page de garde du tome IX d'un Coran de grand format (29 cm × 22) dont P. Ricard n'a retrouvé que quatre tomes. (IV, IX, X et un autre non indiqué) (4).

Le tome IX porteur du taḥbīs est déposé au Musée des Arts Marocains de Rabat (Qasbah des Oudaïas) (5).

Tous les tomes de ce Coran portaient sans doute le même acte, c'est l'avis de P. Ricard.

(1) Sur ce personnage v. Ibn Abbar, *Kitāb at-Takmilal*, Ed. Codera, II, p. 765, n° 2053, et surtout Ibn az-Zubair, *Silat as-Sila*, dernière partie, édition LÉVI-PROVENÇAL. Collection de textes arabes publiés par l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines. vol. VII, pp. 184-5, n° 365.

(2) Un Coran en dix volumes, daté de 988 J. C., est signalé à Kairouan. G. MARÇAIS et L. POINSSOT, *Objets kairouanais, ix^e au xii^e siècle. Reliures, etc.* Direction des Antiquités et des Arts. Notes et Documents XI, fasc. 1, p. 145.

(3) BRÈTHES (J. D.) *Contribution à l'histoire du Maroc par les Recherches numismatiques* — Casablanca, [1939], p. 154.

(4) Article cité, p. 111.

(5) Au moment où nous écrivons (début 1954), il est à Paris aux fins de réparation.

Texte arabe (17 lignes). — Pl. II.

(a) [بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ] صلى الله على سيدنا و[مو]انا محمد...
 (b) [حيفس⁽¹⁾] هذه البريقة المباركة المشتملة على [عشرة⁽²⁾] اجزاء هذا [الجزء
 الرابع منها⁽³⁾] deux mots [في] (c) تابوت⁽⁴⁾ ابنوس بحلية نحاس مذهبة وحملتها
 ثلاث [ذر]ع وثلاث [sic] مفايض في وسطها⁽⁵⁾ (d) واحد وفي عرضها
 اثنان واركانه مغفودة بنحو الحلية المذكورة [deux mots] (e) ومغلفه كذلك من نحو
 الحلية المذكورة ايضا وعليه غشاء جلد ومغلفه⁽⁶⁾ [un mot] (f) فضية منيلة
 حيسها كاتبها يمينه عبد الله عمر المؤمن بالله امير [المومنين بن اسحق] (g) الامير
 الظاهر ابي ابراهيم بن امير المومنين بن امير المومنين نفعه الله تعالى واحزل نوابه
 [على] (h) الجامع العتيق المرتضي (sic) جامع السفاية الذي بناه نفعه الله تعالى به
 بحضرة مراكش [حرسها] (i) الله تعالى على من يفر فيها من المسلمين ليلاً ونهاراً
 لا تمنع من فارئى فيها بالجامع المذكور ولا [j] تخرج منه ويكون استفارها بالبيت
 المعين للمصاحف المحبسة قبلها بالقبلة [المتصل] (k) بالمحراب هنالك تحببسا
 مؤبداً بافياً الى ان يرت الله الارض ومن عليها وهو خير (l) الوارئين وقد ابرزها كلها
 بالرسم المذكور لتفر في الجامع المذكور و[trois mots] (m) تعالى عنه ونفعه
 وجه الله عز وجل والله لا يضيع اجر من احسن عملاً [وكتب ذلك] (n) رجب الفرد عام سنة وخمسين وستماية جعل الله تعالى ذلك ذخر الهدين⁽⁷⁾
 (o) هذا صحيح نحن امرنا به وان يشهد بمضمونه علينا ان شاء الله عز وجل وذلك
 [deux ou trois mots]

(p) عبد الواحد بن مخلو[و]ف بن موسى وعلي بن محمد الرضى (?)
 (q) [وعبد] الله بن علي بن عبد الله بن فطرال

(1) La queue du sin est bien visible.

(2) Cette leçon est confirmée par le premier inventaire connu de la Bibliothèque v. G. Deverdun : « Un registre d'inventaire et de prêt de la Bibliothèque de la Mosquée Ali Ben Youssef à Marrakech, daté de 1111 Hég. 1700 J. C. », *Hespéris*, T. XXXI, 1944, fasc. unique, p. 57 ; M. al-Manūnī : *al-'ulūm wal-'alāb wal-funūn 'alā 'ahd al-muwahhīdīn*, Tétouan, 1950, pp. 187-8, a reproduit les renseignements de ce travail sans citer la source.(3) La damma de *juz'* est très nette — et je ne vois pas quel autre mot pourrait, à cette place, suivre l'adjectif démonstratif masculin, ni à quel autre endroit du texte pourrait se placer l'indication habituelle du tome.(4) Le mot est aussi employé pour le coffre du Coran de Cordoue et celui du Coran du Mahdi Ibn Tūmert, Maqqārī, *Annalectes*, T. I, 1^{re} partie, pp. 405-6.(5) Par opposition avec *'arḡayhā*, quelques mots plus loin.

(6) P. RICARD (art. cité, p. 5, n° 1) semble avoir pu lire ce mot aujourd'hui disparu, et a traduit : « fermoirs d'argent niellé », expression qui ne s'adapte qu'ici.

(7) On pourrait lire *dahran lahu* — V. Dozy, ouv. cité, T. I, p. 484.

(8) Devait suivre la date.

Traduction Littérale

(a) Basmala — Taṣliya.

(b) A habousé ce Coran, qu'il soit béni ! composé de dix tomes, — celui-ci en est le quatrième — [enfermés (?) dans] (c) un coffre en bois d'ébène (1) garni d'ornements de cuivre doré, qu'on déplace à l'aide de trois [bras] munis de trois [poignées] — [fixé en son milieu] (d) un bras et deux sur ses bords — et dont les angles ont reçu la même garniture de cuivre doré [deux mots] (e) et de même la serrure, et qui est recouvert d'une housse de cuir aux [fermoirs] (f) d'argent niéllé ;

a habousé ce Coran celui qui l'a recopié (2) de sa propre main, l'esclave de Dieu, 'Umar, le Croyant en Dieu, (3) le Prince [des Croyants, fils de Ishāq,] (g) le Prince az-Zāhir Abū Ibrāhīm, fils du Prince des Croyants, fils du Prince des Croyants — Puisse Dieu, Très-Haut, lui en tenir compte et lui réserver une belle récompense ! — [en faveur de] (h) la Grande Mosquée Vieille et Vénérable, la Mosquée-Cathédrale de la Siqāya (4) qu'il a restaurée — (5) — Que Dieu, Très-Haut ! lui en tienne compte ! — dans la capitale de Marrakech — que [la protège] (i) Dieu, Très-Haut !

(Ce Coran) est affecté à l'usage de tout lecteur musulman de nuit comme de jour. Nul ne saurait être empêché de l'utiliser en la [dite] mosquée et nul [ne saurait] (j) l'en faire sortir. Il sera déposé dans la pièce réservée aux recueils coraniques déjà légués à cette mosquée, pièce qui se trouve du côté de la qibla et [toute proche] (k) du Miḥrāb.

(Ce habous) est perpétuel et durera jusqu'à ce que Dieu hérite de la Terre et de ceux qui l'habitent et Il est le meilleur de (l) tous ceux qui héritent (6) !

Le légateur a énuméré tous les tomes de ce Coran dans l'acte (de habous) en question pour qu'ils restent continuellement dans la dite mosquée et pour que [(trois mots), Dieu] (m) Très-Haut et que la face de Dieu, Puissant

(1) Sur l'emploi de l'ébène, voir la *Nouvelle Encyclopédie de l'Islam*, t. I, p. 3, (art. Abanūs).

(2) En partie seulement puisque le Calife n'a, en fait, que recopié les pages terminales de chaque tome — V. Pl. III et IV.

(3) Le Prince portait également ce titre sur ses monnaies. H. W. HAZARD — *The numismatic History of late Medieval North Africa*, New-York, 1952, nos 594 et 599.

(4) Sur ce monument voir *infra*.

(5) On sait que banā a aussi ce sens, ici largement confirmé par les épithètes attribués à la Mosquée. V. DOZY ouv. cité, t. I, p. 119 ; E. LÉVI-PROVENÇAL — *La Péninsule ibérique au Moyen-Age, d'après le Kitāb ar-Rawḍ al-Mi'tar*, Glossaire, p. 259.

(6) Réminiscence coranique, XXI, 89.

et Grand ! — lui en tienne compte ! Dieu ne laisse point perdre la rétribution de quiconque a fait une œuvre pie (1). Cela a été écrit [deux mots] (n) en rajab, l'unique, en 656 [juillet 1258]. Puisse Dieu, Très-Haut ! faire de ce Coran un trésor pour la [Religion]...

(o) « Ceci (2) est authentique. Nous (3) en avons ordonné l'exécution et Nous en avons requis acte Nous-mêmes, s'il plaît à Dieu Puissant et Grand » ! [deux ou trois mots].

(p) — 'Abd al-Wāḥid b. Maḥlūf b. Mūsā et 'Alī b. Muḥammad (ar-Riḍā ?)

(q) [et 'Abd] Allāh b. 'Alī b. 'Abd-Allāh b. Qaṭrāl (4).

— Ce texte écrit en agréable cursive maghrebine offre de réelles difficultés de traduction. Son mauvais état de conservation fait régner la confusion dans sa rédaction où le sujet des pronoms compléments n'est pas toujours très net. La traduction pour être utile a voulu avant tout être claire.

— Il est fort curieux de constater que l'écriture de ce texte s'apparente beaucoup à celle de la lettre adressée, en 1250, par ce même calife, au Pape Innocent IV et publiée dans cette revue, en 1926 (5). C'est sans doute le même rédacteur qui a établi les deux documents.

— Si l'on en croit l'auteur de la *Zahrat al-As* (6) les habitudes et les formules que nous a conservées ce taḥbīs s'étaient maintenues sous les Mérinides, au moment où Abū 'Inān créa la Bibliothèque des Exemplaires du Coran à la Mosquée al-Qarāwīyin.

Enfin ce taḥbīs nous apporte un renseignement historique important. C'est le douzième Calife almohade 'Umar al-Murtaḍā qui (7) fit rebâtir ou restaurer la Mosquée de la Siqāya que nous allons essayer d'identifier.

III. — *Jāmi' as-Siqāya*

Quel est le sens de siqāya ?

(1) Réminiscence coranique, IX, 121.

(2) Toute cette ligne est de la main même du Prince constituant.

(3) Pluriel protocolaire d'un usage courant alors dans les chancelleries de l'Occident Musulman, V. E. TISSERANT et G. WIET, *Une lettre de l'Almohade Murtaḍā au Pape Innocent IV*, Hespéris, t. VI, 1926, 1^{er} trim., entre p. 28 et p. 29.

(4) Sans doute le fils d'un cadī très connu, mort à Marrakech en 651-1253. V. Ibn Zubayr, ouvrage cité (n° 279), qui donne d'autres références.

(5) V. TISSERANT et WIET : art. cité, p. 29 et n. 3.

(6) Abū-l-Ḥasan 'Alī al-Jaznā'i... — *Zahrat al-'Īs* — Edition et traduction A. BEL, Alger, 1923, texte p. 69, traduction p. 149-150.

(7) Az-Zayyānī dans *ar-Rawḍ as-Sulaymaniya* (mon manuscrit p. 69 au milieu) dit : « lorsque les habitants de Marrakech apprirent la mort de as-Sa'īd, ils proclamèrent son frère 'Umar-al-Murtaḍā en l'année 643. Celui-ci resta à Marrakech et consacra son temps à construire, à planter et à écouter de la musique... »

les principales constructions de ce souverain furent à Marrakech : les remparts de la ville, la siqāya (1), la grande mosquée et le palais royal.

Or, à Marrakech, on a toujours su placer la mosquée de 'Alī là où encore aujourd'hui, en plein centre de la ville, tout un groupe d'édifices porte son nom, et où l'un d'entre nous a retrouvé les bases d'un minaret important (2), et dès 1937, une magnifique qubba (3), tous deux manifestement almohades.

Il ne nous semble pas alors trop imprudent d'avancer, et le rapprochement des mots siqāya et grande mosquée, du dernier texte cité nous y invite — que la mosquée de la siqāya et la mosquée de 'Alī ne sont qu'une seule et même mosquée. D'autant plus que le taḥbīs parle, en 1256, de la restauration ou de la reconstruction d'une grande mosquée *vieille*. Ainsi l'un des derniers almohades rendit au culte le célèbre (4) oratoire almohade que le sultan 'Abd-al-Mu'min aurait fait détruire (5), ou plutôt, partiellement démolir (6), ou même, simplement fermer, s'il faut en croire Idrīsī (7).

En vérité, ce que nous savons du réalisme du grand conquérant almohade permet de penser que seul le mur de qibla dut être démoli pour interdire tout culte dans la mosquée.

Les raisons de cette restauration nous échappent. La réaction d'al-Ma'mūn avait-elle réveillé le vieux malékisme qui se cachait dans le coeur de nombreux fuqahā' et s'agirait-il d'un geste de conciliation ?

Les grandes mosquées almohades avaient-elles souffert des pillages successifs de Yaḥyā, fils du Calife an-Nāṣir et la population de la Médina avait-elle demandé qu'on rende au culte le vaste édifice désaffecté depuis un siècle ?

S'agirait-il tout simplement d'une décision souveraine d'al-Murtaḍā, à la suite d'un vœu de la mère de son fils Ishāq, comme le taḥbīs peut le laisser croire ? On ne sait.

(1) FAGNAN a traduit « réservoir ».

(2) Qui fut désaffecté par le sultan alaouite Moulay Sulaymān (1792-1822) et remplacé par le minaret actuel.

(3) MASLOW (B.), *La qubba Barūdiyyin à Marrakush*, « Andalus », XIII, pp. 180-185.

(4) « Sans la mosquée de 'Alī b. Yūsuf on n'aurait pas parlé de Marrakech », dit le Cadi 'Abbās al-Marrākuṣī dans son *ʿIlm*, T. I, p. 74.

(5) *Al-Ḥulal-al-Mawchiya*, édition ALLOUCHE, Rabat, 1936, p. 119.

(6) Al-Baīdaq dit exactement « en partie seulement », LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'Histoire almohade*, p. 147.

(7) *Géographie d'Edrisi*, traduction Jaubert, T. I, Paris, 1836, p. 215.

Handwritten text in Arabic script, heavily obscured by ink splatters and damage. The text is arranged in several lines, with some characters appearing to be in a different script or dialect. The right side of the page is significantly obscured by a large, dark, irregular ink blot.



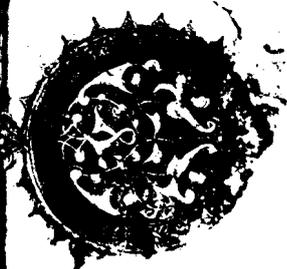
Handwritten Arabic script on a heavily damaged and stained parchment fragment. The text is arranged in approximately 10-12 horizontal lines, though many characters are obscured by dark stains and ink bleed-through. Legible fragments include:

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

كَمَلُ التَّخْرِجِ الرَّابِعُ مِنَ الْكِتَابِ
 الْعَزِيزِ مُحَمَّدٍ بِبَرَكَاتِهِ الْإِلَهِيَّةِ الْوَاسِعَةِ
 وَكَانَتْ نِعْمَ الْحَيَاةُ لَكَ عَسْرًا وَرَيْحًا مَبْرُورًا
 عَلَى أَيْدِي خَيْرِ تَرْبِيَةٍ بِأَيْدِي خَيْرِ تَرْبِيَةٍ
 حَرَمَ مَا لَدُنَّ تَعَالَى وَأَعْلَاهَا وَكَبَّرَ بِرَبِّهَا
 تَسْبِيحًا لِعَالَمِيَّةٍ مِنْ أَوْلِيَاءِ الْمُقَرَّبِينَ إِلَى اللَّهِ
 لَا تُفِيضُ بِرَبِّهِ الْعَيْنُ مِنَ الْمُنِيرِ بِأَيْدِي خَيْرِ تَرْبِيَةٍ

Colophon d'un Coran (T. IV)
 de la main du Prince des Croyants Umar al-Murtaḍā.

كَمَلِ الْعَشْرَ الثَّامِنَ مِنَ الْكُتُبِ
الْعَزِيزِ الْكَرِيمِ عَمِلَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ
وَذَلِكَ إِثْرُ صَلَوَاتِ الْجَنَّةِ الْثَالِثِ وَ
الْعَشْرُونَ لِشُعْبَانَ الْكَرِيمِ عِلْمَ أَرْبَعٍ وَ
خَمْسِينَ وَمِثْلَ الْجُمْرَةِ الْمُحْتَمِلَةِ الْقَوْمِ أَيْ
مَنْ كَفَرَ حَرَسَهَا اللَّهُ فَجَلَّ أَعْلَاهَا
يَخْتَصِمُ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى الْمُسْتَعْبِدُ الْفَرِيدُ



Colophon d'un Coran (T. IX)
de la main du Prince des Croyants, 'Umar al-Murtadā.

Quoi qu'il en soit, on ne rendit pas officiellement son nom à la Mosquée et on adopta celui d'as-Siqāya (de la Fontaine), ce qui était encore un hommage involontaire au constructeur almoravide.

Sous les Mérinides le grand souvenir de 'Alī était encore vivant, puisque Léon l'Africain a pu écrire ⁽¹⁾ : « Mais entre les autres [temples] si somptueux il y en a un qu'on peut acertener (sans aucunement s'éloigner de la vérité) estre admirable et beau en toute perfection, qui fut érigé par Hali, fils de Iusef, premier roy de Maroc, qui le nomma le temple d'Hali ben Iusef. Toutefois il fut démoly et puis redrecé par un qui succéda au royaume seulement pour en oter les premiers titres d'Hali et y apposer les siens ; mais il travailla en vain, car cet honoré titre ancien est demeuré éternel à la postérité » ⁽²⁾.

Pour lever tous les doutes, il restait à retrouver la fontaine. C'est précisément le résultat auquel ont abouti les fouilles menées à proximité de l'actuelle mosquée b. Yūsuf, sous la direction de M. Henri Terrasse, par mes amis Jacques Meunié et Charles Allain. Il leur appartient maintenant de nous la faire connaître.

IV. — Marrakech pendant le règne de l'Emir *al-Murtaḍā* (1248-1266)

Proclamé après la mort de son frère Sa'īd par tous les Chefs almohades, en 646 (1248), Abū Ḥafṣ 'Umar al-Murtaḍā ne régna en fait que sur le Maroc Sud, de Salé au Sous.

Quand il voulut combattre les rebelles ou les Mérinides, il fut toujours battu... et en 1263-64 il n'obtint le départ de ceux-ci, qui campaient sous les murs de Marrakech, qu'en acceptant de leur payer tribut ⁽³⁾. Ce qui n'empêcha pas ses adversaires de s'emparer de la capitale, trois ans après sa mort, en 1269, et de mettre ainsi fin à la dynastie des Almohades.

Le Qirṭās ⁽⁴⁾ nous dit qu'il se fit remarquer par son abstinence et ses goûts pour la vie monastique au point qu'on put le surnommer le troisième

(1) Jean LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique, tierce partie du Monde*, Traduction de Jean TEMPORAL, Nouvelle édition annotée par Ch. SCHEFFER, Paris, 1896, p. 192.

(2) Sous les Saadiens, MARMOL reprend avec éloquence ce renseignement et dit « mais Abdal-Mumin (*sic*) ne put effacer de la mémoire des hommes ce qu'il effaçait des pierres et entendait encore de son vivant appeler les choses de la façon ancienne ». *L'Afrique*, T. I, p. 314.

(3) TERRASSE (H.), *Histoire du Maroc*, T. I, pp. 356-57.

(4) ROUDH EL-KARTAS — *Histoire d s souverains de Maghreb*, Traduction Beaumier, pp. 371-73.

'Umar. Il était aussi passionné pour la musique religieuse et un peu poète, comme beaucoup de princes almohades (1).

Enfin, relevées sur le Coran royal en dix tomes, habousé en 1258, les inscriptions terminales tracées à l'encre d'or, serties de noir, et enfermées dans un cadre d'or, nous montrent non seulement que c'est 'Umar lui-même, Prince des Croyants, qui les calligraphia en 654, deux ans avant de léguer le Coran à la Mosquée, mais aussi qu'il avait une main très experte. Les photographies que nous publions Pl. III (Tome IV) et Pl. IV (Tome IX) permettront de s'en convaincre (2).

Le Qirṭās exagère-t-il quand il dit que son règne a été tranquille et prospère et que l'abondance était si grande de son temps que les habitants n'en virent jamais de semblable ?

Certains faits semblent apporter la preuve de cette générale prospérité.

D'abord les actes que nous venons d'étudier. Ils nous apprennent la rénovation d'une grande mosquée et de la constitution en habous de Qorans royaux qui sont affectés à sa Bibliothèque... C'est un signe de stabilité et d'ordre dans une ville qu'un prince puisse se faire gloire de telles libéralités. C'est aussi l'indication de la présence dans la cité, car les Qorans sont datés de Marrakech, de calligraphes de grand talent. Et aussi, puisque les reliures, au dire des meilleurs connaisseurs (3), sont de la même époque que la calligraphie, d'artistes relieurs et d'orfèvres remarquables, sans oublier les tanneurs capables de préparer un cuir rouge, le maroquin, qui a duré huit siècles !

Signalons encore la splendide médaille en or, avec bélière, que J. D. Brèthes a publiée (4) et qui date du même al-Murtaḍā. Le lieu de frappe est absent, mais dans cet empire réduit à Marrakech et à sa région, on n'imagine pas que la pièce ait pu être frappée ailleurs que dans la capitale. L'élégance ferme des caractères, la qualité de la gravure, la discrétion des fleurons en font un spécimen d'art exquis.

La lecture de l'Histoire du Maroc de M. Henri Terrasse laisse envisager une explication à ces présences d'artistes à Marrakech.

(1) Al-Manūnī, ouv. cité, pp. 159-164 ; M. L. di GIACOMO prépare l'édition du diwān de l'Emir almohade Abū ar-Rabi' Sulaymān, petit fils du grand 'Abd al-Mu'min.

(2) La traduction de ces deux pages a été donnée par P. RICARD, art. cité, la Pl. III à la p. 112, et la Pl. IV à la p. 111.

(3) RICARD (P.) — art. cit., p. 113 n. 1.

(4) BRÈTHES (J. D.) Ouv. cité, Reproduction entre les pages 142 et 143 et sur la page du titre.

La Reconquête castillane a été amorcée en 1233. En 1236, Cordoue, mère des livres et du cuir, est redevenue chrétienne. En 1245, la prise de Jaen ouvrait le chemin de l'Andalousie et Séville, avec l'aide du prince musulman de Grenade, tombait à son tour en 1248 aux mains de Ferdinand III.

Si, au début, les rois chrétiens usèrent envers leurs nouveaux sujets d'une politique de tolérance, plus tard des mesures vexatoires furent prises. Des habits spéciaux furent imposés aux Musulmans et aux Juifs et les manifestations publiques de culte interdites ⁽¹⁾.

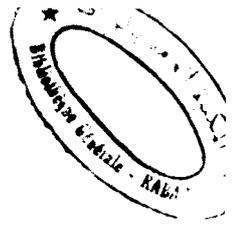
Ne pourrait-on pas avoir dans cette reconquête et ces vexations, l'occasion pour de nombreux artistes musulmans, ou juifs, de fuir leur terre natale, avec leurs biens les plus chers ⁽²⁾, afin d'aller se mettre au service d'un prince débonnaire, religieux et goûtant les arts ? C'est plus que probable.

Gaston DEVERDUN et Mhammed ben Abdeslem GHIATI ⁽³⁾

(1) (H.) TERRASSE, *ouv. cité*, T. I, pp. 349-50.

(2) La Bibliothèque de la Mosquée b. Yûsuf, à Marrakech, possède un magnifique Coran de grand format, terminé à Séville en 632 (= 1234-35) et probablement habousé à la Mosquée de la Koutoubia, en même temps qu'un autre terminé à Malaga en 649 (1251-52).

(3) Que MM. G. S. COLIN, LAPANNE-JOINVILLE et Md. BELKÉZIZE soient remerciés pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans l'établissement des deux textes de ce travail — et que le soit aussi l'amicale équipe du Laboratoire de l'Inspection des Monuments historiques au Maroc à qui nous devons les photographies qui illustrent cet article ; photographies que M. VICAIRE, Chef du Service des Arts et Métiers Marocains au Maroc a eu l'amabilité de nous laisser publier.



ĠĀ-, UN OUTIL LINGUISTIQUE POLYVALENT CHEZ LES ŪLĀD YĀ^ʿGŪB DES SRĀĠNA

Un des caractères — non des moins apparents — du parler des Ūlād Yā^ʿgūb (fraction des Ūlād-əl-Ġāzi, tribu des Həl-l-Ġāba, groupement des Srāġna), est la fréquence d'emploi de la particule *ġā-*.

On sait qu'elle représente le mot *ġġr* (cl. عِي), substantif ayant le sens de « autre, différent », connu dans les dialectes maghrébins sous ce sens, et employé également comme préposition avec le sens de : « sauf, excepté, seulement », dans tout le Maghreb et même en Proche-Orient (1).

I. — Vue d'ensemble sur *ġġr*

M. W. Marçais, dans le glossaire des *Textes arabes de Tanger*, p. 397, note *εr* (*εēr*) à côté de *ġġr* (*ġār, ġġr, ġġ*) = عَيْر « seulement, ne... que ». *ġā* n'y est pas cité. Dans celui des *Textes arabes d'El Hamma de Gabès*, « Journal Asiatique » Juillet-Sept. 1933, p. 3), seul *ġġr* est mentionné avec son sens ordinaire. De même dans *Le dialecte arabe parlé Tlemcen*, p. 189, il cite seulement *ma... ġġr* = « ne... que », et dans *Le Dialecte arabe des Ūlād Brāhim* de Saïda (p. 196), relève le composé *ġġira*, en distinguant la préposition *ġġira* « jusqu'à ce que » (< إِلَى + عَيْر prépos.), de *ġġira* conjonction < *ġġir* « seulement, si ce n'est que » + *īla* = إِذِ « si ».

M. Lévi-Provençal, dans les « Particularités morphologiques » des *Textes*

(1) CANTINEAU, *Les parlers arabes du Hūrān*, p. 401 :
el-ḥaršāt māġūš mōnhenn ġġr wāhade = les bestiaux ne sont pas venus sauf un.

arabes de l'Ouargha donne (p. 42) $\varepsilon\bar{a}$ = عا « excepté », à côté de *illa* إلا et de *səwa* سوى .

Les Textes arabes de Rabat de M. Brunot et la *Chrestomathie marocaine* ⁽¹⁾ de M. Colin n'attestent que *ǧēr*. Dans les *Documents* de Gilbert Boris sur les Nefzaoua ⁽²⁾ la particule ne figure pas au Glossaire, mais se rencontre dans les textes. Ainsi p. 25, l. 18 : *ǧēr yǧlābsu-ssərwāl ul blūza...* = ... seules particularités, ils portent le serouel, la veste européenne..., à côté de cette construction inconnue au Maroc : *mā-εāišīn kān bātmērat w-əl-hōḍra* = ils ne vivent que de quelques dattes et de légumes.

Enfin Loubignac dans le Lexique des *Textes arabes des Zaër*, p. 513, à côté du nom غَيْر (autre, différent), cite غَيْر , le plus souvent modifié en عا - عار - غا, « excepté, si ce n'est que, seulement ». En réalité, si l'on s'en rapporte aux textes, c'est la forme $\varepsilon\bar{a}$ ($\varepsilon\bar{e}$) qui est, de beaucoup, la plus fréquente ; on rencontre parfois *ǧēr* ; quant à *ǧā*, j'ai lu une bonne partie de l'ouvrage sans l'avoir rencontré ⁽³⁾.

Dans les tribus constituant le groupement des Sṛāḡna qui nous intéresse plus particulièrement (Ūlād Həllōf, Ūlād Sīdi Rāḡḡāl, Həl-l-Ġāba, Bni εmər), la particule est également connue sous la forme soit de *ǧēr*, soit d'une ou de plusieurs de ses réalisations : *ǧā*, $\varepsilon\bar{e}$, $\varepsilon\bar{a}$. Ces formes coexistent parfois dans un même parler (Ūlād Həllōf par exemple), s'excluent parfois au bénéfice de deux, ou même d'un seul témoin (sauf exception) dans d'autres (Ūlād Yā εgōb).

A titre comparatif, voici les fréquences d'emploi de *ǧēr* et de ses deux principales réalisations *ǧā* et $\varepsilon\bar{a}$, relevées dans un ou plusieurs textes (selon

(1) Arabe moyen citadin du Maroc septentrional.

(2) Gilbert Boris, *Documents linguistiques et ethnographiques sur une région du Sud Tunisien (Nefzaoua)*, Paris, 1951.

(3) Bien que cela n'intéresse pas directement le sujet, il est intéressant de noter que la particule *ǧēr* est passée en Berbère où on la retrouve sous des formes diverses.

— Ainsi LAOUST dans son *Etude sur le dialecte berbère des Ntija*, cite p. 294 *ǧīr*, *men ǧīr* « si ce n'est, excepté », et aussi *ur... ǧīr* (p. 182):

ur ii isemla baba ǧīr tayuga « mon père ne m'a appris que le labourage ».

— La même corrélation est usuelle en *tašelhit* sous la forme *ur... ǧār* (Cf. LAOUST, *Dialectes du Sous, du Haut et de l'Anti-Atlas*, p. 59, et également ASPINON dans *Cours d'initiation au Berbère tašelhit*, p. 237) : *ur ǧis illi ǧār netta* : « Il n'y a que lui. »

— D'autre part H. MERCIER note chez les Ait Izdeg (*Vocabulaire et Textes berbères dans le dialecte des Ait Izdeg*, pages 234 et 339), la particule *ǧas* = sauf, excepté, seulement, et cite :

iša-ii ǧas efrbaε n- wariaten = il m'a donné quatre douros seulement.

— *ǧas* est également cité avec la valeur de « seul », comme adjectif à valeur adverbiale par P. BISSON dans ses *Leçons de Berbère Tamazight — Dialecte des Ait Nahir*, p. 160 : *Is tiyi aya ǧas segg* : « As-tu fait cela seul ? »

le cas), totalisant, pour chaque parler, environ 600 mots (les articles sont considérés comme agglutinés aux noms) d'une part dans le dialecte des Zaër (1), d'autre part dans trois parlers des Sīrāġna :

- 1) ḏowwār əd-drāʕ, fraction des Ūlād Fəqrōn, tribu des Bni-əmər.
- 2) ḏowwār « Dār Qāḏ Həllōf » de la tribu des Ūlād Həllōf.
- 3) ḏowwār « Ūlād YāḤĠŪb », fraction des Ūlād əl-Ġāzi, tribu des Həl-l-Ġāba.

	Parlers	<i>ġēr</i>	<i>ġā</i>	<i>ʕā</i>
Zaër		1	0	3
Ūlād Fəqrōn		2	0	0
Ūlād Həllōf		6	6	0
Ūlād YāḤĠŪb		0	32	1

La fréquence d'emploi de la particule *ġā* est manifestement très élevée chez les Ūlād YāḤĠŪb, comparativement aux autres parlers, et il apparaît qu'elle exclut pratiquement toutes les autres réalisations.

Cette haute fréquence s'explique lorsqu'on considère que dans tous les dialectes arabes (2) que nous avons envisagés (non seulement dans ce tableau, mais précédemment), la particule *ġēr* ou ses autres formes, avait uniquement un sens exclusif ou restrictif (seulement, excepté, ne... que), tandis que chez les Ūlād YāḤĠŪb, *ġā* s'est enrichie en outre de bien d'autres valeurs qui ont généralisé son emploi au point d'exclure non seulement les autres aspects de *ġēr*, mais même d'autres particules, dont elle assume, à elle seule, le rôle.

Ce sont ces diverses valeurs que nous sommes proposé de mettre en lumière dans les lignes suivantes (3).

II. — *ġā*- chez les Ūlād YāḤĠŪb

A. — *ġā*- à valeur quantitative.

1. — *ġā*- a souvent la valeur exclusive fondamentale de *ġēr*, avec le sens de « seulement et pas autre chose que »...

(1) J'ai choisi le dialecte des Zaër comme le plus proche — de tous ceux que je connais — à divers titres, du parler des Ūlād YāḤĠŪb. J'aurai l'occasion de revenir sur les similitudes que j'ai relevées, et qui ne laissent pas d'être intéressantes.

(2) Et même berbères.

(3) Tous les exemples qui seront cités sont tirés de textes que j'ai recueillis auprès d'un informateur du ḏowwār Ūlād YāḤĠŪb (des Həl-l-Ġāba) qui se situe à une quinzaine de kilomètres au Sud-Est d'El Kelaâ des Sraghna. Ces textes seront publiés ultérieurement.

Il peut porter sur un nom (cas le plus fréquent)

ka-idḡwwīu (1) *ḡā-b-əl-qnādəl* « Ils ne s'éclairaient qu'avec des lampes à huile. »

... *ṛāha ləbεāṛ ḡā-ṣ-ṣwārḡa* « Telle que vous la voyez, elle ne « fait » que des pièces. »

... *u lḡāu ḡā- lə- bεāṛ* « ... ils ne trouvèrent que du crottin ».

Il peut renforcer une idée déjà restrictive :

... *u ḡāllḡ ḡā-ṣī-brāwāḡl...* « Ils déposèrent seulement quelques seringues à piqûres. »

... *ḡāḡya ḡā-wḡādha...* « allant toute seule ».

Il porte quelquefois sur le verbe :

... *u εḡəb ḡā-skəl* « Il ne dit pas un mot. »

2. — Mais c'est en corrélation avec *ū* (*ḡā-... ū...*), qu'on le rencontre dans ce cas le plus souvent, avec le sens de : « il ne fit que cela, et la conséquence immédiate fut que... »

Ainsi : *ḡā-dḡəṛha u nəlʒəl* « A peine l'eut-il aiguillonnée qu'elle lança une petite ruade. »

ḡā-ḡəllḡ l-bāb ū... « A peine eurent-ils ouvert la porte que... »

nhār l-εīd ḡā ṣəbbāḡ l-ḡāḡ ū-lə-brāḡəs iṣəbbḡ εāl-līlīḡm « Le jour de la fête, le matin à peine venu, les jeunes enfants vont saluer parents et connaissances. »

La négation peut venir renforcer l'idée d'antériorité immédiate :

... *u mā-ḡā-ṣāḡha wāḡəl-ḡḡəl* (2) *īlīm nād ū...* « Un jeune orphelin ne l'eut pas plutôt vue qu'il... »

On relève même des cas intéressants de double renforcement tels que celui-ci :

... *ū-mā-εā-ḡεūd ḡā-ṣī-yyāmāḡl u ṣāb...* « Quelques jours s'étaient tout juste à peine écoulés qu'il trouva... »

C'est à partir de tournures de ce genre où *ḡā-* exprime une insistance restrictive marquée que, par un déplacement sémantique (qu'on retrouve dans bien d'autres langues), cette particule, perdant sa signification restrictive originelle, ne garde plus que l'idée d'insistance, et devient seulement

(1) Pour : *itḡwwīu* par assimilation puis simplification de dentales.

(2) Pour *wāḡəd-t-ḡḡəl* : assimilation, puis simplification de dentales.

intensive avec le sens de « absolument, complètement, beaucoup » (1) :
 ... *u-kānət hād-əl-maṣṣōra wāsa u-ġā-mṣaffra*... « Cette longue salle était spacieuse, et absolument nue. »

... *hōkkwāk ġā-yūmāin*... « Et cela dura deux jours complets. »

... *kānət wāhd-əl-mya ġā-maskīna*... « Il y avait une femme très pauvre. »

Dans ces trois cas *ġā-* porte sur le nom ; mais il peut être aussi préposé au verbe et donner un sens intensif à l'action, d'autant plus fort qu'il est plus souvent répété :

... *bda l-bard u zṛōbāt ġā-lāera u š-šta ġā-llēh ġā-b-az-zarba h'tta tammō š-šēāb ġā-dālha*... « Le vent se leva et les clôtures d'épines volèrent-dans-les-airs, et la pluie tomba-à-flots, si pressée que les ravins se mirent à rouler-des-eaux-en-tous-sens. »

C'est la succession des *ġā-*, chargés chacun d'un accent émotif, qui, dans la première partie de la phrase élève l'action jusqu'à sa plus haute intensité, amenant la résultative *h'tta tammō*..., au sommet de cette — très classique ! — gradation à trois termes.

Dans certains cas, le renforcement par *ġā-* s'opère en deux temps, l'un intéresse le verbe « auxiliaire », l'autre, celui exprimant l'action :
u mōlli ġā-kant ġā-ngūl : « *Balek !* » *ġā-* (2) *hāyydi māl-l-mānjōra*.
 « Et puisque j'avais dit (et je l'ai bel et bien fait) « Attention ! », tu n'avais plus qu'à t'enlever du chemin ! »

D'autres fois *ġā-* est redoublé par juxtaposition, pour donner un renouveau de vigueur à cet outil trop souvent employé pour ne pas s'émousser :
u-ġā-ġā-ddēi līh « et vraiment, de tout cœur, elle invoqua Dieu pour lui ».

B. — *ġā-* à valeur « temporelle ».

À plusieurs reprises, la valeur temporelle de *ġā-* a été sensible dans les exemples précédents, que ce soit dans l'antériorité immédiate (*ġā h'allō l-bāb ā*...) ou la conséquence logique d'une action (*ġā-hāyydi māl-l-mānjōra*).

(1) Le sens et l'emploi de *gā* (usuel chez les ʿUlād YāegĠĠ) sont différents de ce *ġā* — intensif. *Gā* équivaut selon le cas :

— au groupe pronominal indéfini neutre « absolument tout (cela) ».

Ex : *h'tta gā kāmno* « Lorsqu'ils eurent absolument tout fini. »

— au groupe adjectif « absolument tous (ou toutes) » + nom, ou simplement : « tous ».

Ex : *u n-nās tšarraj gā l-h'l* : « On selle tous les chevaux. »

(2) Ce *ġā-* exprime ici une idée ensemble consécutive et restrictive ; mot à mot : « Puisque j'ai dit : « Gare ! », alors, enlève-toi, et c'est tout ! »

Les exemples suivants montreront que *ǰā-* peut donner au verbe divers aspects qu'on peut, en gros, ranger sous l'étiquette « Temps ».

Ainsi dans la phrase

u böllzø līha š-šēṛṛ o-ṛ-ṛbēε u-ǰā-qəflø εlṛha d-dəffa., *ǰā-* a le sens de « et alors, (seulement) à ce moment (*εād*) ».

« Ils lui donnèrent en abondance de l'orge et de l'herbe et, là-dessus, fermèrent sur elle la porte. »

Un phénomène de glissement sémantique semblable à celui que nous avons indiqué plus haut s'est produit : l'idée restrictive (encore sensible dans *ǰā-qəflø*) disparaît, et seul l'aspect temporel subsiste :

u ǰā-gābdə rāsha u nādət u mšāt... « Alors elle prit sa tête dans ses mains un moment, puis partit. »

Cependant, le plus souvent, *ǰā-* préposé au verbe indique l'intervention d'un fait nouveau, accompli par un sujet nouveau qu'il souligne :

a) soit après un autre fait achevé dans le passé :

... *ddāēāu* ⁽¹⁾ *εādd* ⁽²⁾ *l-qāqəd ǰā-dwāt l-kərwāna u-ǰā-ǰbwa* ⁽³⁾ *idwi...* « Ils se citèrent devant le caïd. Alors la mauvaise femme parla, et lui, à son tour, voulut parler. »

... *u dārø* ⁽⁴⁾ *š-šṛṛfa u-ǰā-bda l-lbṛb yədrəb lə-bra...* « Elles se mirent par rangées, et alors le médecin commença à faire les piqûres. »

b) soit qu'en même temps qu'un autre fait s'accomplissant dans le passé.

Dans ce cas *ǰā-* exprimant un procès concomitant est suivi de l'inaccompli, et le sujet nouveau est détaché devant le groupe verbal :

... *εgbø fəllø l-bəlbūla u lā-εyālāl ǰā-īdərbo b-əl-gwālāt* = « on roula le couscous d'orge tandis que (d'autres) femmes (elles) frappaient sur leurs tambours de poterie ».

... *u dəfēü līhəm b-āš yāklø u š-šyūḥ ǰā-ilāebø...*

« On leur servit à manger, tandis que les musiciens (eux) jouaient. »

c) soit comme un véritable actualisateur narratif :

... *u ḥərṛjø lə-mkāḥəl f-əl-lməsmās, u lā-εṛṛsa ǰā-djīb kṛṛnha.* « Ils déchargèrent leurs fusils dans le foyer, et juste à ce moment, voici la mariée qui arrive, apportant son pain. »

(1) Pour *ddāēāu* : assimilation régressive de dentale sourde à dentale sonore.

(2) Pour *εādd* : assimilation régressive de nasale dentale à dentale sonore.

(3) *bja* par métathèse.

(4) Pour *dārø*.

C. — *ġā-* équivalent de *kā-* (*tā-*) préverbe des dialectes citadins.

On sait que la particule *kā-* dans les dialectes marocains (*tā-* dans certains parlars, à Marrakech notamment), est un préverbe, qui préposé à l'inaccompli indique selon les cas qu'une action

— ou bien est en voie d'accomplissement, dans le passé ou le présent (procès duratif)

— ou bien est habituelle (aspect itératif)

— ou bien commence à être faite (aspect inchoatif, après les verbes *bda*, *nāḍ* etc...)

La fréquence d'emploi de cette particule y est donc très élevée. A titre indicatif, dans les 12 premières lignes d'un texte à caractère descriptif pris au hasard ⁽¹⁾ dans les *Textes arabes de Rabat* de M. L. Brunot, *kā-* apparaît 23 fois pour une centaine de mots. Naturellement, on le trouve moins souvent dans un récit narratif. Je relève pourtant 11 fois *kā-* dans les 20 premières lignes du « Conte » rapporté à la page 71 du même ouvrage, totalisant moins de 200 mots.

Cette fréquence semblerait plus élevée dans l'arabe dialectal citadin que dans les dialectes dits bédouins, si l'on s'en rapporte au Zaër (Loubignac) où je relève seulement 3 fois *tā-* pour les 250 mots d'un texte descriptif pris au hasard ⁽²⁾.

Mais, par ailleurs, les divers parlars de Srāġna — en dehors des ŪĪĀd YĀĒĠŪB — connaissent le préverbe, et l'emploient aussi souvent qu'on peut le faire à Rabat ou à Meknès. Ainsi, les ŪĪĀd FĀQRŪN utilisent couramment *tā-*; les ŪĪĀd HĀĪĠŪF emploient, indifféremment, *tā-* ou *kā-*.

Or, dans une suite de textes, relevés chez les ŪĪĀd YĀĒĠŪB, totalisant dans les 2.000 mots, de style soit descriptif, soit narratif, je n'ai pas relevé une seule fois le préverbe *tā-*. J'ai trouvé 5 emplois de *kā-* (indiquant chaque fois une action habituelle), mais localisés dans les trois premiers textes que mon informateur m'a donnés, *alors qu'il revenait de Marrakech où il avait passé plusieurs mois*. Après un mois et demi de séjour dans son pays natal, plus un seul *kā-* n'a figuré dans les textes qu'il m'a donnés.

Car chez les ŪĪĀd YĀĒĠŪB, c'est *ġā-* qui assume les divers rôles de *kā-* — comme nous allons le montrer par les exemples suivants :

(1) *ṣ-ṣyām al-luwul d-l-bnīta*, p. 41.

(2) *l-ūšām*, p. 73.

1°. — *ǧā-* exprime une action durative, en voie d'accomplissement dans le passé (1) :

... *kān wāḥd-ǧ-ṛāǧal ǧā-isāud ɛl-ǧ-ṛɛǧd u tǧbrūri...* « Un homme était en train de parler du tonnerre et de la grêle... »

... *kān wāḥd-ǧ-ṛāǧal ǧā- isāud ɛla šī-Sṛāǧna.* « Un homme racontait une fois des histoires (arrivées à) des Serghinis. »

2°. — *ǧā-* exprime une action habituelle :

A l'origine, il introduit une action concomitante à une autre action habituelle (cf. B, b).

... *nhār-l-ɛīd, iǧarršo* (2) *f-lā-ḥṣāɛr w-igüɛdo u-l-lālǧ ǧā-iqra ɛma* (3) *lǧ-mḥā-ḍra.* « Le jour de la fête, on étend des nattes (dans la mosquée), et on reste là, tandis que le taleb, lui, récite-le-Coran avec les écoliers. »

... *u-šī-ijīb ḥǧrrbǧr u ḥṛāɛn ijībo ṛǧāɛf u-lǧ-brāḥš ǧā-tḥǧrrǧk fǧog lǧ-kṛaiš* « les uns apportent du gruau-de-blé-gonflé-dans-du-lait, et d'autres des crêpes tandis que les gamins, eux, miment la fāntasia sur des ânes ».

Dans ces deux phrases, *ǧā-* a un double aspect : le spécifique (autre face du restrictif), et l'habituel. Or, de la même façon qu'on l'a vu perdre son rôle originel du restrictif dans les deux cas restrictif-insistant, restrictif-temporel, pour ne plus exprimer que l'insistance ou la date, de la même façon, *ǧā-*, se détachant de toute autre action, perd son sens restrictif et ne marque plus qu'un fait habituel et indépendant dans des phrases comme celle-ci :

mǧl-l-ɛām l-lɛām kāin ɛǧdna (4) *wāḥd-ǧl-qbīla ǧā-idīro mūsǧm* « Chaque année il y a chez nous une tribu qui fait un moussem. »

3°. — *ǧā-* et l'aspect inchoatif.

C'est encore *ǧā-* qui entre dans la construction des groupes verbaux inchoatifs, fréquents chez les $\bar{U}lāḍ$ $Yǧǧōb$, comme chez les Zaër, et qui souligne le début de l'action.

— soit en précédant l'inchoatif lui-même :

... *ǧā-bda-idrǧs* : « A un certain moment, il se mit à dépiquer. »

(1) Si c'est dans le présent, le parler préfère la construction avec le participe actif (thème $fūɛl$) seul, bien connue dans tout le Maroc : *ha ḥṛwwa jǧy... ṛāḥ wǧqf lǧk f-ǧl-bǧb...* etc...

(2) Chez les $\bar{U}lāḍ$ $Yǧǧōb$, une action habituelle est souvent exprimée par le seul inaccompli. Ex : *nhār-l-ɛīd, n-nǧš ṫḫābb f-ǧl-ǧǧān* « le jour de la Fête, les gens se congratulent dans les rues ».

(3) Métathèse courante pour $mǧa$.

(4) Pour $ɛǧdna$ (de $ɛānda$) par simplification de dentales.

... *ġā-bda-iṣrōb la-ḥṣōwa* (1) : « Il se mit alors à boire la soupe. »
 ... *ġā-lamm-ġādi tāni* : « Alors, il se remit en route. »
 — soit comme outil de liaison entre l'inchoatif et le verbe proprement dit :
 ... *u εgəb ġā-skət* « : Il se mit (seulement) à se taire = Il se tut. »

La valeur restrictive de *ġā-* est encore sensible ici ; mais elle ne l'est plus dans :

... *u nād š-šēḥ ġā-ibərrāḥ*... « Le Cheikh se mit à erier (aux gens) »... ni dans
 ... *u lammə ġā-iṣərbə f-ātaḡ*... « Ils se mirent à boire du thé. »

D. — Généralisation de l'emploi de *ġā-*

Enfin, la fréquence même d'emploi de *ġā-* dans le parler des ŪĪĀd YĀḤĠŪB fait que, par affaiblissement de sens, il en arrive à doubler le verbe sans lui donner de valeur très particulière, sinon une nuance assez vague d'insistance ou d'actualisation. Ainsi :

... *ġbēit ġā-ngūl lək* : « *ma tfoḥfoḥ!* ». « Je tiens à te dire ceci : Ne fais pas le coq. »

... *ja-wāḥəd l-əṣ-ṣōq u sāiḡ šī-kyādəṣ u ġā-ibərrulə* (2) *u ġā-igul* : « *wā-bālək ! wā-bālək !* » : « Un (Serghini) vint au souk, poussant quelques bêtes devant lui qui trottaient-sec, et lui, criait à belle voix : « Holà ! Gare ! Gare ! »
 ... *u bqa* (3) *l-ḥākəm u l-qāḋ ġā-iṣəjjbə əla-ḥəd-əl-ḥḥla*... « Le Contrôleur et le Caïd trouvèrent l'astuce (vraiment) bien bonne. »

En résumé, *ġā-* tour à tour restrictif, intensif, dateur, présentateur, actualisateur, généralisateur, corroborant, émotif, est bien un outil polyvalent dont l'emploi s'est généralisé dans le parler des ŪĪĀd YĀḤĠŪB des Srāḡna.

Quelles circonstances ont pu favoriser une aussi étonnante fortune ?

Quelles influences ont pu la déterminer ? Cette question me paraît liée à celle du préverbe *kā-* ou *tā-* et au vaste problème de la pression du substrat berbère, et sera peut-être éclaircie un jour.

MAX GUIRONNET.

(1) Pour *lā-ḥsuwwa* : emphatisation progressive du *s* et passage du groupe *uw* à *ū*, lui-même emphatisé > *ū*
 (2) Sg. *bəwəl*, on trouve également *ḥəwəl*. Gémination du *-r-* intensive ou phénomène phonétique ?...
 (3) « Accord du voisinage » fréquent chez les ŪĪĀd YĀḤĠŪB.

RECONNAISSANCES ARCHÉOLOGIQUES DANS LE MASSIF DES REHAMNA ET LA BAHIRA

II

UNE ORGANISATION AGRICOLE ALMOHADE DANS LA BAHIRA

LA SÉGUIA YAQOUBIA (1)

Travaux d'irrigation : L'irrigation des terrains de culture dans les steppes comme la Bahira où a tendance à s'installer un régime aride n'a cessé de préoccuper les administrateurs du pays. Nous avons vu que l'oued Gaïno, qui traverse les Djebilet par la trouée d'El Kelaa et se déversait dans la dépression du Messjoun, fut capté pour alimenter les cultures des Sraghna. Ces dérivations, nous dit En Naçiri dans l'*Istiçça* (2) existaient déjà sous le règne de Sidi Mohamed ben Abderrahman (1859-73) : « *Il dérivait également la rivière appelée Féïtôl, qu'il détourna de Testâout dans la plaine limitée par les territoires des Zembrân, des Rhâmna et des Serâgna, qui se transforma en jardins verdoyants et en parterres de fleurs.* »

La séguia Yaqoubia, dont nous avons retrouvé le tracé dans la Bahira en janvier 1948 avec les vestiges des arches de Sidi Shaa sur lesquelles

(1) Le lecteur voudra bien se reporter pour les cartes et les plans d'ensemble à la première partie de *Reconnaitances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira*, in « Hespéris », 1954/1-2.

(2) EN NAÇIRI, *Kitab el Istiçça*, trad. Fumey, pp. 275-276 (Constructions de Sidi Mohamed b. Abderrahman, 1859-73), « Archives marocaines », Vol. X, 1907.

le canal franchissait deux thalwegs, représente l'ouvrage hydraulique ancien le plus important du secteur étudié. En effet, l'aqueduc qui portait une partie des eaux de l'oued Lakhdar et de l'oued Tessaout jusqu'à la Bahira n'a pas moins de 90 kms de longueur. Nous avons pu suivre cette canalisation sur la plus grande partie de son trajet, jusqu'aux environs de Mdinet Asafi et des agglomérations anciennes de la Bahira. Une tradition locale veut que la Yaqoubia reliait Demnat à Safi et certains précisent que les vestiges de la séguia se retrouvent à Bouchane (route de Mazagan à Marrakech). Nous nous sommes rendus sur place et nous avons survolé la région en avion ⁽¹⁾, mais nous perdons la trace de l'aqueduc au Sud du douar Bghoula, à 5 kms au N. O. du village ancien d'Asafi. Il est possible que de fréquents labours aient aplani l'auge et le même phénomène se remarque par endroits entre El Kelaa et Mdinet Asafi ; il faut noter également que là où les alluvions étaient plus épaisses, le canal n'a pu être creusé dans la croûte calcaire et que le terrain s'est plus tard égalisé à ces endroits.

Muḥammad b. Aḥmad al-'Abdī al-Kanūnī nous dit au sujet des travaux hydrauliques dans la région de Safi ⁽²⁾ : « *Les anciennes dynasties marocaines se sont préoccupées de la pénurie d'eau dans la région de Safi.*

« *Ya'qub el Mansur fit arriver l'eau de l'oued Lakhdar. Des vestiges du grand canal qui porte toujours son nom sont encore visibles des Rehamna aux Doukkala. Dans les Abda, au lieu dit Zerwal, on trouve encore un grand bassin d'où l'eau était répartie entre les jardins et les champs. Zerwal qui était jadis fortifié se trouve près de Sebt des Guezoula* ⁽³⁾. *Au début de ce siècle on voyait encore un barrage de retenue ayant la forme d'une énorme citerne, entourée de magasins à grains, creusés dans le sol.* »

Il paraît peu probable que la Yaqoubia ait pu se diriger à l'Ouest de la Bahira : pour rejoindre l'oued Bouchane la séguia eût dû franchir une différence de niveaux de plus de 60 mètres sur une distance de 17 kms environ. Cela eût impliqué une série d'importants ouvrages d'art dont il eût subsisté des traces ; les constructeurs auraient d'ailleurs eu la possibilité de contourner la dépression au Nord ou au Sud, en se rapprochant des collines.

(1) Avec le concours de l'Aéro-Club de Marrakech.

(2) MUHAMMAD B. AḤMAD AL-'ABDĪ AL-KANŪNĪ, *Asafi wa mā ilayhi qadīman wa-hadīfan*, p. 172 (Résumé), Le Caire, 1353 Hég. 1934-35 J. C. — Renseignement répété par MUHAMMAD AL-MANŪNĪ dans son ouvrage sur l'époque almohade : *al-'ulūm wa-l-ādāb wa-l-funūn 'alā 'ahd al-muwahḥidīn*, p. 253, Tetouan, 1950. — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. G. Deverdun.

(3) Au Sud de Safi.

Il faut plutôt considérer que la Yaqoubia irrigait les terrains situés au S. O. du Messjoun où subsistent des enclos de grands jardins et des dérivations importantes. Il est vraisemblable qu'au cours des temps une confusion aura pu se produire dans l'esprit des indigènes entre l'appellation de la ville côtière et celle de la plus grosse agglomération de la Bahira. Quant aux travaux anciens du Sebt Gzoula, ils semblent être en rapport avec le bassin de l'oued Tensift et sortent du cadre de cette étude.

Le parcours de la séguia Yaqoubia et les ouvrages d'art :

a) — *La prise d'eau* : Le canal prenait vraisemblablement naissance à hauteur du douar des Oulad Ouattar, non loin de la prise d'eau de la nouvelle séguia bétonnée qui alimente les terrains de culture d'El Kelaa des Sraghna. Il suffit d'observer le nouveau moyen de capture pour se rendre compte que le système, fort simple et le seul qui soit pratique dans un pays où les apports alluvionnaires sont envahissants et où les crues arrachent tout, fut employé à toutes les époques : une butée de graviers et de sable, retenue par des épineux et des mottes de terre est dressée presque parallèlement au cours de l'oued et près de la rive gauche à un endroit où le lit est peu profond ; un léger approfondissement attire les eaux. Le cours assez régulier de l'oued Lakhdar ne nécessite pas de barrage de retenue ; l'installation est économique et facilement remplaçable.

b) — *Le barrage collecteur de l'oued Tessaout* (Fig. 11, Pl. XVII a). Le nouvel aqueduc suit le plus court trajet et franchit les dépressions et les thalwegs sur des ouvrages surélevés, alors que l'ancienne séguia serpentait sur les hauteurs et arrivait à l'oued Tessaout sans avoir nécessité de travaux de maçonnerie importants. Le but recherché était de rejoindre cette rivière le plus en amont possible et de collecter l'eau des deux oueds. A cet effet, une importante construction à trois pans, dont les angles sont dirigés vers l'amont, barrait la rivière sur toute sa largeur. Cette installation, qui subsiste en grande partie, mesure environ 380 mètres de longueur. Un socle (Pl. XVII b), composé de béton de chaux et de gros galets roulés, forme le soubassement, visible dans la partie S. E. qui a été affouillée par des crues violentes ; il est large de 5 mètres et sa hauteur est de 3 mètres environ. Le barrage proprement dit est formé par un mur en béton plus fin mêlé de petits galets ; il mesure 1 m. } 50 de largeur sur 1 mètre de hauteur en moyenne, sauf dans le pan coupé de la partie centrale, où le mur moins

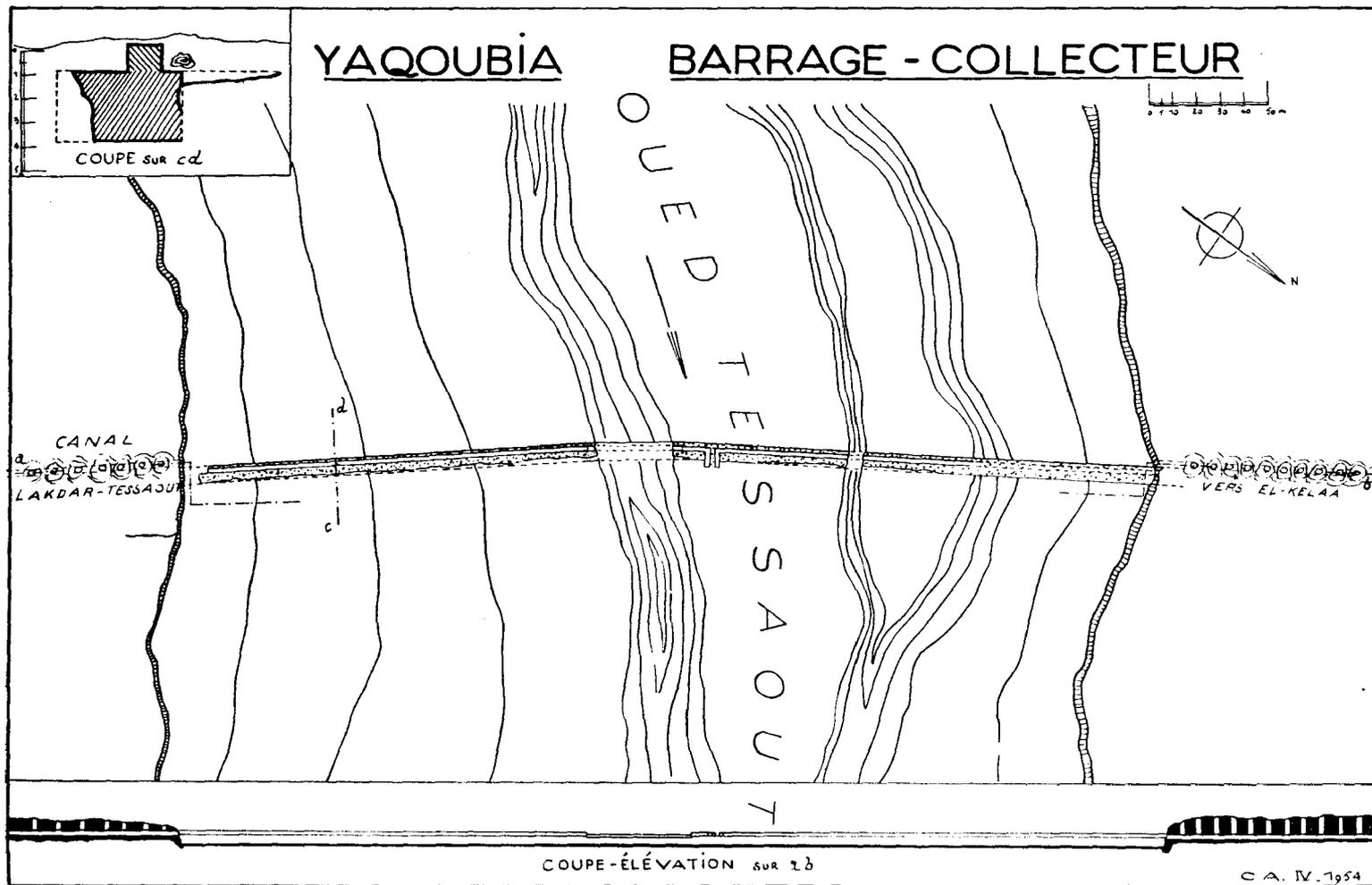


Figure 11. — Le barrage collecteur de l'oued Tessaout.

C.A. IV. 1954

haut (la différence est de 50 cms environ) permettait au trop-plein des crues violentes de se déverser librement. Le pan coupé central mesure 39 mètres de longueur, la partie N. O. 200 m. et la partie S. E. 160 m. Un passage de 1 m. 40 de largeur qui faisait probablement office de vanne (Pl. XVII c) était réservé dans la partie N. O. ; on ne retrouve pas de trace des glissières. Cet écoulement devait fonctionner soit pour permettre l'alimentation de canaux situés en aval, soit pour faciliter le nettoyage du barrage.

Les eaux de l'oued Lakhdar arrivaient souterrainement au niveau du barrage par un système de ghetara et s'y déversaient. La rive gauche dominant de 8 m. environ le lit de l'oued, la séguia Yaqoubia, grossie par les eaux de la Tessaout repartait souterrainement vers le N. O. à l'aide d'un système identique. Aujourd'hui, ce canal sert à porter une partie des eaux de l'oued Tessaout captées plus en amont : la ghetara dont le toit s'est effondré a été nettoyée et l'eau court maintenant à ciel ouvert. Jusqu'à El Kelaa, la Yaqoubia suivait sensiblement le parcours du nouvel aqueduc ; on ne distingue pas jusqu'à cette bourgade d'autres ouvrages d'art, mais il est probable que l'oued Gaino était franchi sur des arches. Le canal, après avoir traversé les Djebilet (1), prenait la direction de l'Ouest, vers la Bahira.

e) — *Les ponts-aqueducs de Sidi Sbaa* : La plupart des ravins étaient franchis soit sur des radiers en béton, soit sur des arches dont la plupart sont aujourd'hui totalement ruinées. C'est près du cimetière de Sidi Sbaa que l'on retrouve les vestiges les mieux conservés de deux ponts sur lesquels l'aqueduc franchissait d'importants thalwegs ; le premier était composé de deux arches dont il subsiste la base des voûtes ; la pile centrale et les culées reposent sur des soubassements en béton au-dessus desquels s'élève la maçonnerie en pierre ; des lits de briques (2), formant arases, se remarquent à partir de la base des voûtures ; les butées de forme parallélépipédique étaient en brique (2) et protégeaient la pile ; on ne retrouve qu'une partie de celle qui était placée vers l'aval. L'ensemble mesure 8 m. de longueur sur 5 m. 50 de largeur. De part et d'autre de l'ouvrage, et sur une vingtaine de mètres, l'eau coulait sur un radier en béton.

(1) Il ne semble pas que la forte dénivellation qui existe dans la trouée d'El Kelaa entre le Haouz et la Bahira ait été utilisée pour mettre en mouvement une force mécanique, capable d'actionner des moulins ou des presses. On ne remarque, en effet, ni trace de séguia surélevée qui eût été indispensable pour créer une chute d'eau, ni ruines d'installations aux abords de la canalisation.

(2) Dimensions des briques : 28 cms × 14 × 4.

YAQOUBIA

ARCHES DE S' SBAA

PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE

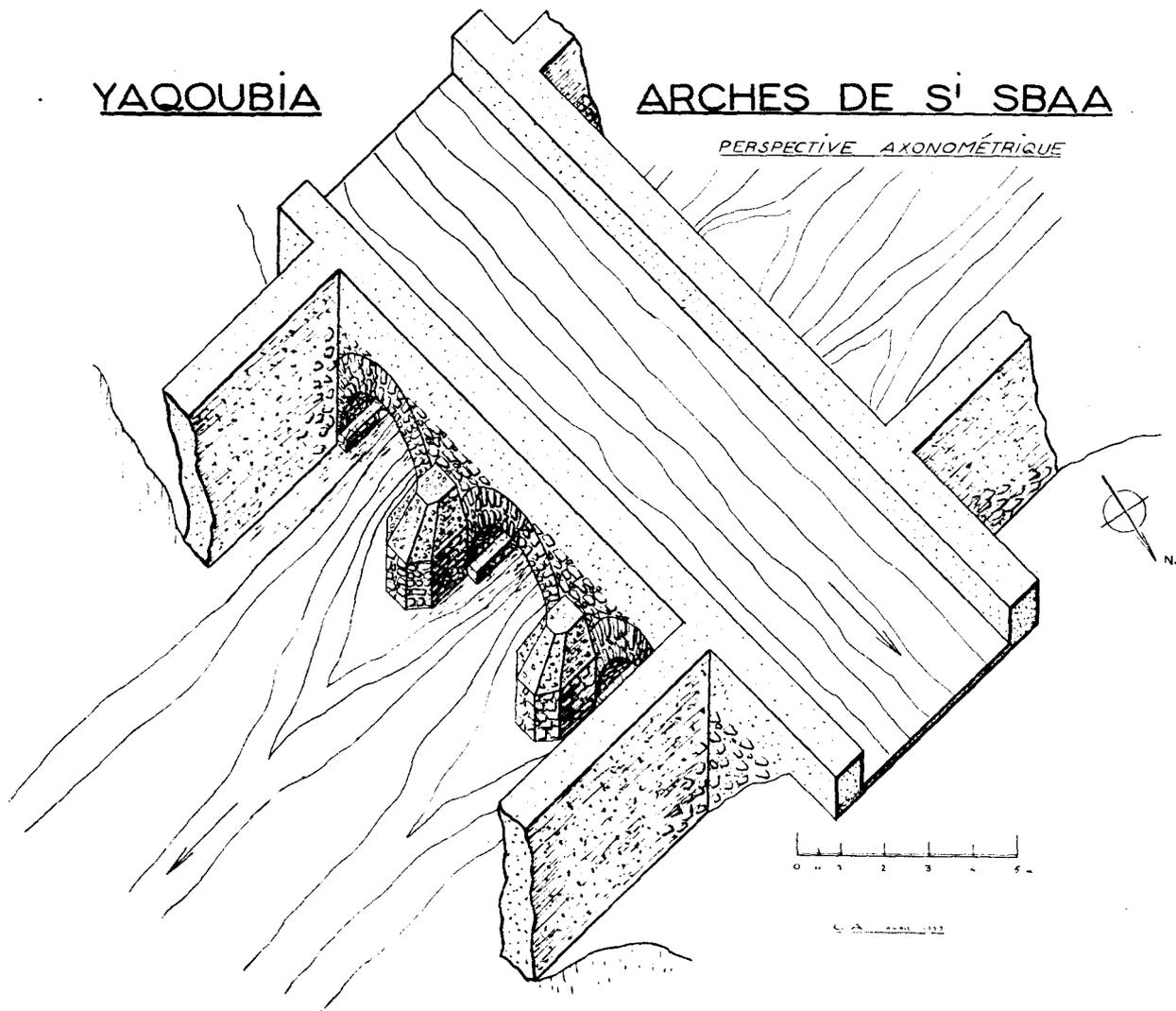


Figure 12. — Le passage sur arches de la séguia Yaqoubia à Sidi Sbâa.

A 1 km en aval, un nouveau pont (Fig. 12 et Pl. XVIII a) présente trois arches en plein cintre ; deux d'entre elles sont bien conservées et reposent sur des piles de 1 m. 60 de largeur, protégées par des avant-becs en amont et par des butées à pans coupés (Pl. XVIII c) en aval. Les ouvertures mesurent 2 m. 20 à la base. Des murs, dressés perpendiculairement au pont sur les bords latéraux du thalweg canalisait l'eau vers le centre et empêchaient l'effondrement des rives. L'appareil est en pierres dégrossies jointes par du mortier de chaux (Pl. XIX b). Dans les parties verticales, qui reposent sur des soubassements plus larges, les moellons sont répartis en lits réguliers ; des petits galets remplissent les intervalles entre les assises. Les arcs disposés en parements aux extrémités des voûtures sont les éléments les plus soignés de l'ensemble mais on ne remarque pas de clé de voûte ; les intervalles entre les estrades sont bloqués par de gros moellons ; une partie plane est ainsi obtenue, soutenant le radier formé de petits galets joints par un béton de chaux. Ainsi que l'on peut en juger par ce qu'il en reste à l'extrémité Nord, les bords de l'auge, d'une épaisseur de 90 cms étaient en béton de chaux ainsi que le radier qui se remarque sur une vingtaine de mètres de part et d'autre du pont. Les butées, les avants-becs et les murs qui soutiennent les rives ont été dressés après la construction des voûtes.

En dehors du canal, à l'Ouest et parallèlement à celui-ci, immédiatement au Nord du ponceau, on remarque une partie creuse formant également canalisation. La présence de cette large séguia qui va rejoindre le cours normal de l'ancien aqueduc ne peut s'expliquer que par l'utilisation du pont comme barrage à une époque postérieure : les arches étant soigneusement bouchées, l'eau récoltée par le thalweg était ainsi rejetée vers le Nord au moment des crues et empruntait en aval le trajet de la Yaqoubia.

De bord à bord, le canal mesure 4 mètres. L'auge fut creusée à même le terrain, sauf à proximité des ouvrages d'art où les bords sont construits en béton de chaux, ainsi que le radier. Dans la croûte calcaire, où le terrain n'a guère changé, on peut évaluer la profondeur de la séguia à 70 cms. Nous n'avons pas toutes les données suffisantes pour évaluer le débit de la canalisation ; cependant l'importance des prises d'eau et la largeur de la séguia laissent à penser qu'il était considérable. Il est vraisemblable que la Yaqoubia était destinée à irriguer les terrains de culture qui se trouvaient autour des agglomérations berbères, entre le canal et la partie N. O. du marécage, soit deux à trois mille hectares de superficie.

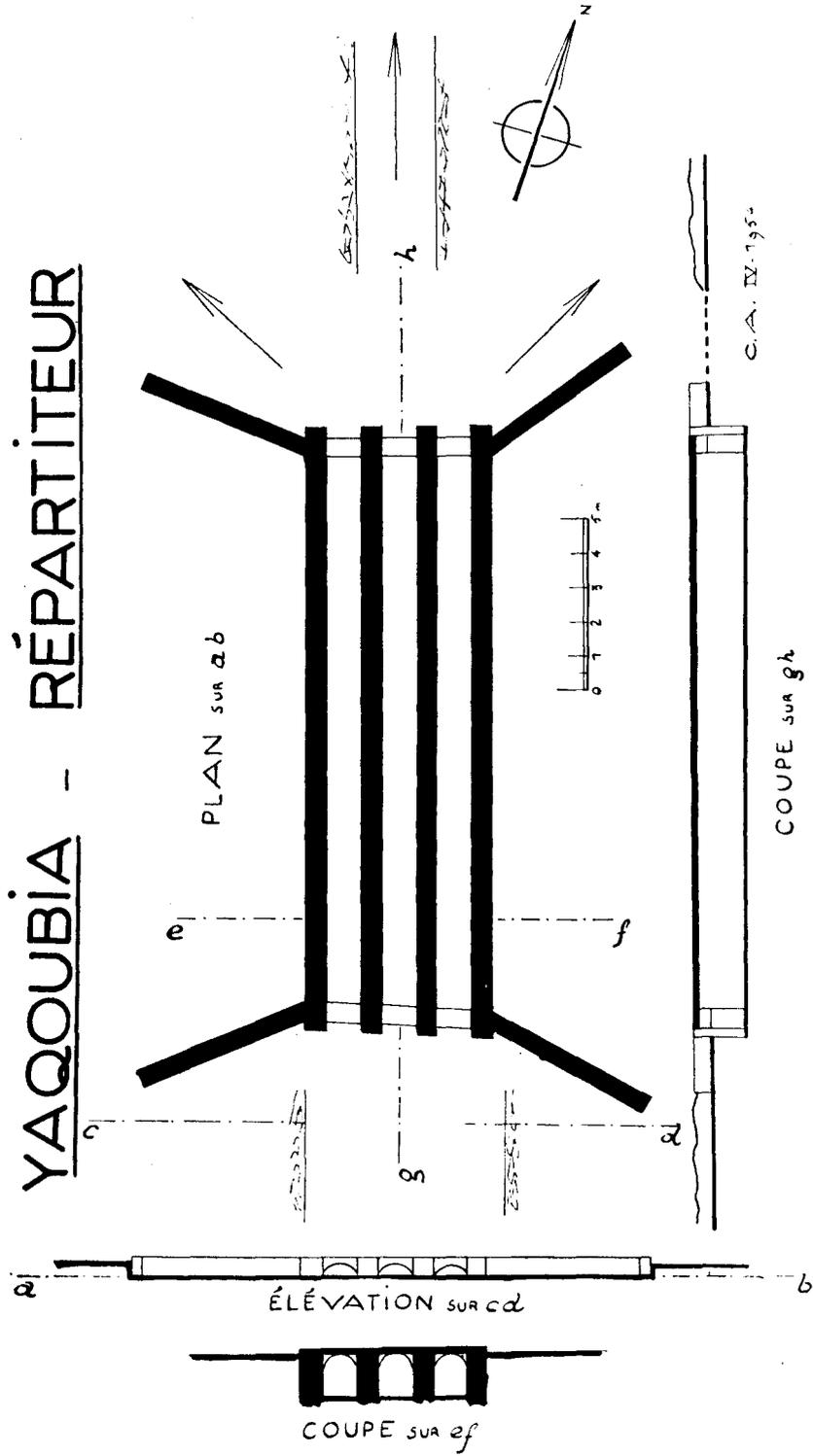


Figure 13. — Le répartiteur de la dérivation Est.

c) — *Les dérivations et le répartiteur d'eau* : On distingue deux dérivations principales : l'une avant, l'autre après les ponts de Sidi Sbaa. La première de ces canalisations qui mesure 4 m. 10 de largeur suit un trajet sinueux qui, sur un pays qui paraît plat, étonne ; mais après un examen plus minutieux, on s'aperçoit qu'il est basé sur une connaissance parfaite des courbes de niveaux. Sur le parcours, un thalweg était franchi par un radier (Pl. XIX, a) en béton dont il subsiste le soubassement et une partie des murs latéraux de l'auge (1). Il est probable que des ouvertures pratiquées sous le tablier laissaient passer les eaux de crues de l'oued.

Plus en aval les eaux passaient en force dans un ouvrage à triple canalisation (Fig 13 et Pl. XIX, b), en béton, dont le sol se trouve à 80 cms au-dessous du niveau de la séguia. Cette construction, qui mesure 1 m. de hauteur, était recouverte par un plafond en béton très fin, retenu par des rondins de bois (des fragments de béton qui ont gardé l'empreinte des pièces de bois ont été retrouvés dans les déblais). A chaque extrémité de l'ouvrage, on distingue deux murs en forme de V très ouvert, au niveau du sol. Il s'agit vraisemblablement d'un ouvrage répartiteur dont la branche centrale alimentait les citernes dont il sera question dans le chapitre suivant, et les branches latérales, des terrains de culture situés à l'Est et à l'Ouest de la canalisation.

La deuxième dérivation permettait d'irriguer les terrains situés au Nord de Mdinet Asafi. Les cultures situées au Sud de l'agglomération étaient alimentées par l'extrémité de la séguia Yaqoubia. Au Nord du pont principal de Sidi Sbaa une murette de pierre de 50 cms d'épaisseur s'aligne parallèlement à la rive droite de la séguia, à 5 m. de celle-ci ; cet ouvrage subsiste sur 3 km environ. En présence de cette construction très ruinée, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses ; il est possible qu'il s'agisse d'un canal latéral destiné à répartir les eaux entre la deuxième dérivation et la séguia principale, la pente du terrain prenant ici la direction du Nord-Est.

UNE DEMEURE DE NOTABLE

Au Sud des ruines de Mdinet Asafi, un tertre assez important, mais peu élevé (Pl. XX, a) où n'apparaissait aucun alignement de mur en pierre fit

(1) Nous avons retrouvé chez les Ouled Aguil, sur le versant Nord des Djebilet, près de l'ancienne route de Marrakech aux Sraghna, une construction de même facture, plus complète.

l'objet de quelques recherches en septembre 1950. La mise à jour de salles dont le sol et les murs étaient revêtus de *dess*, la découverte de plâtres travaillés, de style hispano-mauresque, nous engagea à dégager les vestiges de cette importante habitation en décembre 1952.

L'édifice, détruit par l'incendie, ainsi qu'en témoignent les cendres accumulées dans toutes les pièces, fut sans doute razié par une tribu pillarde. Les habitants, surpris, n'eurent pas le temps de fuir, et nous avons retrouvé des squelettes dans les décombres : deux près de la porte principale ; l'un, allongé, face au sol, avait la tempe perforée ; l'autre gisait sur le côté, recouvert par un pan de mur effondré ; deux autres, également couchés sur le côté, se trouvaient dans la salle Nord et dans le corridor qui la borde.

Le plan (Fig. 14 et Pl. XXI a) : La demeure, de plan rectangulaire, mesurait 60 = 55 mètres. Deux corps de bâtiment s'étalaient au Nord et au Sud d'un vaste jardin clos de murs à l'Est et à l'Ouest (Pl. XXIII a et b). La porte s'ouvrait à l'Est dans une construction en saillie sur le mur extérieur. Le tertre s'étend vers l'Est et le Sud-Est, où se trouvaient sans doute les dépendances du palais. Nous n'avons pu poursuivre les fouilles dans ce secteur.

L'arc de la baie d'entrée, d'une ouverture de 2 m. 50 s'ouvrait sur la face antérieure de la construction avancée S. E., sur laquelle il se trouvait légèrement en saillie. Deux jambages supportaient un encadrement et les vantaux se rabattaient immédiatement après les pieds droits de l'arc. Deux massifs maçonnés en pierre et en brique aux lits alternés (Pl. XXII, a) encadraient le vestibule par lequel on accédait, en tournant à gauche, à un long couloir à l'extrémité duquel s'ouvrait une porte donnant sur la cour S. E. Il fallait traverser cette cour pour atteindre le vestibule qui précédait une petite ouverture donnant accès au jardin central. De là, on pénétrait dans les différentes pièces du bâtiment.

La salle principale du corps de bâtiment Sud (Pl. XXI, a) mesurait 11 m. 80 sur 3 m. 20 ; des arcs de refend la coupaient aux deux extrémités ; elle était précédée d'un portique (Pl. XXI, b) dont les sept arcs s'ouvraient sur le *riad*. De part et d'autre, deux petites pièces, sans doute destinées au service, communiquaient avec la salle centrale. En arrière on retrouve les fondations d'une longue salle dont le sol, — déterminé par les débris de la toiture (tuiles) amoncelées au même niveau — devait se trouver en contre-bas par rapport à celui des pièces précédentes. Deux salles latérales venaient

s'adosser aux petits côtés des pièces précédemment décrites et s'ouvraient sur deux cours de plans sensiblement carrés situées dans les angles S. E. et S. O. du bâtiment ; le vestibule qui fait communiquer la cour S. E. et le *riad* se trouve dans le prolongement de la salle S. E. : dans celui de la salle S. O., on observe une petite pièce où se trouvaient des latrines.

Le corps de bâtiment Nord est composé de trois longues salles (Pl. XX, b) qui s'ouvraient en avant sur le jardin, en arrière sur un long corridor qui s'étendait sur toute la longueur du bâtiment. La pièce centrale était précédée d'un portique dont les piliers ont disparu ; le revêtement du sol, en *dess*, ainsi que le seuil latéral Ouest subsistent ; ailleurs, la brique a été récupérée. Deux pièces carrées symétriques situées dans le prolongement des trois salles s'ouvraient sur le corridor. Aux deux extrémités du vaste couloir, on retrouve des latrines (Pl. XXII, b) dont les socles, composés de briques disposées de champ, sont surélevés. Une petite construction qui coupe le corridor représente peut-être des bains ; séparée en deux compartiments, le plus petit a pu servir d'hypocauste, mais cette installation paraît très rustique. On distingue les pieds droits de deux arcs de refend dans la pièce principale ; il est vraisemblable qu'au-dessus des deux seuils du corridor il existait également des arcs. Du jardin on pouvait accéder directement au long couloir par deux passages qui séparaient les trois salles d'habitation.

Le *riad* s'étendait sur un vaste espace de 50 × 42 m. où les sondages pratiqués n'ont révélé aucune construction importante. Il ne semble pas qu'il y ait eu de bassin. Par endroits, le sol, plus ou moins recouvert de béton de chaux semble indiquer qu'il y eut quelques allées. Il est probable qu'on entretenait là un jardin et quelques arbres agrémentaient cet enclos de vastes dimensions.

La construction : Tous les murs sont construits en terre battue et mesurent en moyenne 65 cms d'épaisseur. Dans les salles principales un *dess*, revêtement de chaux, fin et lissé, recouvre le sol et les murs ; il se retrouve également sur les parois du *riad*. La brique que nous avons rencontrée avec des moellons, en lits alternés, dans les montants de la baie principale, se retrouve dans les piliers du portique Sud et dans les pieds droits de l'arc de la porte de la salle centrale Sud ; elle forme également le socle des latrines et les murs du bain. Les briques qui composent ces divers éléments mesurent généralement 28/29 × 14 × 4 cms. Des briques plus petites dont les di-

mensions sont de $24 \times 8 \times 5$ cms sont dressées de champ sur les seuils⁽¹⁾ (Pl. XXI, c); leurs joints sont généralement calqués sur le *dess* qui les recouvre. Il y a cependant quelques exceptions et, dans certains seuils, c'est la grande brique qui est employée. Nous avons remarqué, sous les briques qui forment les seuils, des rangées d'autres briques de grandes dimensions, posées à plat et formant assises, séparées des premières par un lit de béton. Notons enfin l'emploi des petites briques dressées bout à bout et enrobées de mortier, puis de plâtre, pour former les pieds droits des arcs décoratifs. Dans les déblais, nous avons rencontré une grande quantité de tuiles de forme semi-tronconique mesurant 45 cms de longueur. Il est vraisemblable que toute la demeure était ainsi revêtue.

La décoration : Les fragments de plâtres travaillés⁽²⁾, trouvés notamment aux pieds des portes de la salle centrale Nord, permettent d'avoir une idée de ce qu'était la décoration dans cette partie de palais.

Un arc floral à lobes inégaux ornait la porte de la façade Sud. Il reposait sur des sommiers étroits et s'amorçait par des volutes qui se répétaient à l'extrémité de chaque lobe en s'enroulant alternativement dans un sens et dans l'autre (fr. 12). Une figure à plusieurs lobes dont certains étaient ornés de fleurons déformait sans doute l'arc au sommet (fr. 6-8). La baie était encadrée par un décor géométrique composé d'un double ruban formant des entrelacs polygonaux dont certains panneaux étaient décorés de motifs floraux. L'un de ces motifs (fr. 22-23) représente d'épaisses palmes simples nervées inscrites dans des palmes simples étirées dont les extrémités s'accrochent en s'enroulant ; l'ensemble forme des médaillons symétriques dont les écoinçons sont garnis d'autres palmes. Les écoinçons formés par l'arc et l'encadrement étaient ornés de palmes légèrement gravées, s'entrelaçant, l'extrémité de l'une s'enroulant sur le limbe de la suivante. Une corniche à gorge (fr. 13-14) surmontait l'ensemble et s'étendait sans doute sur toute la longueur de la façade⁽³⁾.

La porte de la façade Nord s'ornait également d'un arc floral (fr. 11). L'encadrement se composait d'un motif géométrique à ruban simple for-

(1) Nous avons retrouvé des briques de mêmes dimensions dans la première mosquée almohade de Marrakech (fouilles aux abords de la Koutoubia), à Tinmel, à Bab Agnaou -- (briques prélevées dans la voûte du vestibule ancien au-dessus de l'actuel) -- et dans la plupart des monuments almohades.

(2) Se reporter aux Pl. XXIV et XXV.

(3) Nous n'avons pu situer l'emplacement des panneaux ajourés ou profondément sculptés où s'entrelaçaient les palmes doubles à nervures des fragments 24. Ces décors étaient peut-être situés dans les étoiles formées aux angles supérieurs du bandeau géométrique.

mant des entrelacs se terminant en étoiles dans les angles (fr. 17-15), le motif descendait le long des jambages de la porte (fr. 17).

Dans le corps de bâtiment Sud, il semble que les arcs étaient lisses : aucun décor n'a été retrouvé dans les déblais. Les ouvertures des portes et les arcades du portique étaient beaucoup plus larges qu'au Nord et les arcs étaient plus grands, mais nous ne pouvons dire quelles étaient leurs formes. Les pieds droits de la porte de la salle centrale construits en brique étaient inclus dans le mur.

La céramique : Parmi les tessons rencontrés dans les déblais, les plus importants sont ceux qui présentent des décors estampés sur cru et émaillés en vert. Les motifs s'apparentent tous à ceux des margelles de Sidi Bou Othman. Nous avons également rencontré un fragment de « cuerda seca ». La plupart de ces tessons ont été recueillis dans la cour S. E. de la demeure. En voici l'inventaire ⁽¹⁾ :

Fragments 1 à 1 F : fragment de jarre ou de margelle, circulaire à l'intérieur, à arêtes verticales à l'extérieur.

Motif 12 : Palmes simples inscrites dans des médaillons en forme de cœur.

Motif 8 : Palmes doubles accolées en fleurons.

Motif 39 : Palmes simples inscrites dans des palmes doubles symétriques formant des médaillons pointus.

Motif 40 : Palmes doubles se rejoignant en losanges, entourées d'un motif ovale.

Fragment 2 A et 2 B : Fragment de jarre (poterie moins épaisse que dans les fragments précédents). On y retrouve les motifs 8 et 39.

Fragment 3 : Bordure de jarre.

Motif 41 : Géométrique — losange encadré d'un double ruban.

Fragment 4 : Tesson aux émaux cloisonnés dits « cuerda seca » représentant un motif floral.

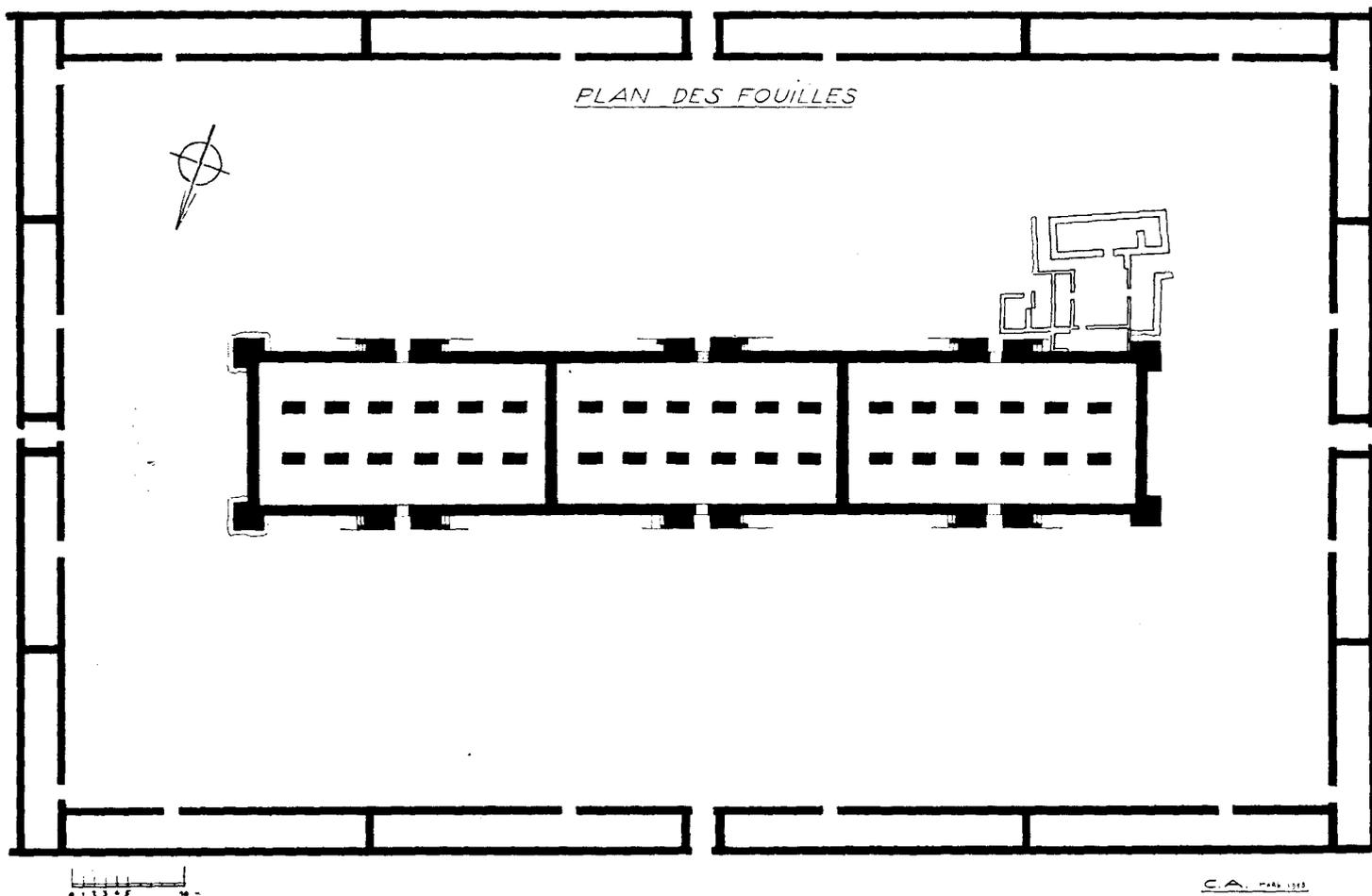
LE MAGASIN FORTIFIÉ

Un tertre important, de forme rectangulaire, entouré de monticules de plus faible hauteur, se remarquait à 1.300 m. environ au S. E. de Mdinet

(1) Les motifs déjà rencontrés à Sidi Bou Othman gardent les numéros que nous leur avons donnés dans cet inventaire : Cf. Ch. ALLAIN, *Les citernes et les margelles de Sidi Bou Othman*, in « Hespéris », 1951/3-4. Voir planche IX, b.

BAHIRA MAGASIN FORTIFIÉ

811



CHARLES ALAIN
NIVET SERVIE

Figure 15. — Le magasin fortifié. — Plan des fouilles.

Asafi. Les dimensions régulières de ce bâtiment isolé au milieu de la plaine nous ont incité à y pratiquer des fouilles. Il s'agissait d'un magasin fortifié.

Le plan (Fig. 15) : Le magasin proprement dit offre un plan rectangulaire de 80×14 m. et se trouve en partie logé dans une fosse de 1 m. 50 de profondeur, taillée dans le roc. Les murs, en béton de chaux, ont 1 m. d'épaisseur. Il est divisé en trois compartiments de 25 m. 70 de longueur où l'on remarque deux rangées de piliers (Pl. XXVIII, b) mesurant 2 m. de longueur sur 1 m. de largeur qui supportaient sans doute les voûtes de l'édifice. On ne remarque pas de pieds droits sur les côtés du bâtiment et les voussures devaient retomber directement sur les murs.

Extérieurement, le magasin était flanqué de bastions, de plan carré dans les angles (Pl. XXVII, a), barlongs sur les côtés (Pl. XXVII, b). Ces flanquements sont faibles puisqu'ils ne saillent que de 1 m. 10 en avant de la courtine. Les bastions d'angle étaient pleins et furent construits en même temps que le mur extérieur ; dans l'une des assises du bord de l'angle Sud on remarque un chaînage de bois disposé en éventail autour du centre, dans la partie extérieure (Pl. XXVII, a). Les bastions flanquants, au nombre de 6, sont disposés dans l'axe de chaque compartiment ; ils mesurent 8 m. de longueur et sont tous percés au centre d'une couverture de 1 m. 40 qui conduit à trois marches taillées dans la muraille et permettait d'accéder à l'intérieur des magasins (Pl. XXVI, a). Une ou deux marches subsistent dans les parties latérales de chaque bastion (Pl. XXVI, b), départs d'escaliers qui conduisaient sans doute à la terrasse. Ces flanquements latéraux ont été construits après le mur du magasin (Pl. XXVII, b) et sont constitués par un coffrage en béton de chaux retenant un remplissage de pisé où intervient un fort pourcentage de paille (1). Un seuil courait autour du bâtiment pour empêcher l'humidité d'atteindre la base des murs.

Séparées du bâtiment central par un espace de 25 m. sur les grands côtés, de 16 m. sur les petits côtés, une série de longues pièces d'une largeur de 3 m. formaient un rectangle parfait autour du magasin. Sur chaque face, on distingue, au centre, une porte droite (Pl. XXVIII, a) dont les vantaux situés à l'extérieur et à l'intérieur se rabattaient dans un vestibule compris

(1) On distingue en effet l'empreinte très nette des fragments de paille dans les mottes extraites : les chaumes étaient très forts et les fragments découpés mesuraient de 5 à 10 cms de longueur.

dans l'épaisseur de chaque corps de bâtiment. Les murs de ces constructions d'une épaisseur de 65 cms sont construits en béton d'assez mauvaise qualité.

Essai de reconstitution (Fig. 16) : Ces divers éléments nous permettent de faire un essai de reconstitution de l'édifice central. La hauteur des seuils au centre des bastions latéraux détermine l'emplacement des portes d'accès à l'intérieur de l'édifice au-dessus desquelles devait s'amorcer le départ des berceaux des voûtes intérieures. Nous pensons que l'épaisseur des voûtes était égale à la moitié de l'épaisseur des piliers. Il est vraisemblable que le bâtiment était couvert par une terrasse percée d'orifices par où le grain était versé. Extérieurement, si l'on s'en rapporte à la hauteur et à la largeur des marches existantes, on peut reconstituer les escaliers qui conduisaient à la terrasse après s'être réunis sur les paliers situés au-dessus des portes d'accès aux compartiments. En restant dans le domaine de l'hypothèse, c'est la forme la plus logique que l'on puisse attribuer à cet édifice.

Observations : Nous avons remarqué, juste au-dessus du sol des magasins, une couche de céréales tassées ⁽¹⁾, ou plutôt de résidus organiques où l'on retrouve l'empreinte des grains. Ce dépôt ancien ne laisse aucun doute sur la destination du bâtiment. Nous avons également retiré des déblais de nombreux tessons de récipients, dont cette poterie blanchâtre et légère que nous avons rencontrée dans les fouilles précédentes ; la céramique décorée est jusqu'ici inexistante. Notons la présence de quelques briques dont les dimensions sont de $28 \times 14 \times 4/5$ cms, ce qui laisse à penser que ce matériau était employé dans la superstructure.

La capacité pratique des silos, si l'on considère que les céréales étaient emmagasinées jusqu'à la hauteur des seuils d'entrée, était de 2.000 m³ environ. Ce volume était bien supérieur si, comme il est probable, les portes étaient soigneusement fermées au moment de la récolte ; les magasins auraient pu contenir alors plus de 5.000 m³.

Avant d'être entreposées dans le magasin central, il est possible que les récoltes étaient réparties par fractions de tribus dans les différentes pièces qui entouraient l'édifice. De ces greniers collectifs, les céréales étaient sans doute acheminées vers le magasin makhzen après un enregistrement.

(1) La forme pointue de l'empreinte des grains laisse à penser qu'il s'agissait surtout d'orge.

Il est probable que l'évaluation des denrées se faisait en plein air, entre le bâtiment central et les pièces du portour.

LE POSTE FORTIFIÉ (Fig. 17)

Immédiatement au S. E. de Mdinet Asafi, on remarque un léger tertre de forme sensiblement carrée, mesurant environ 70 m. de côté. De rapides recherches nous ont permis de situer l'emplacement des bastions qui flanquaient cet édifice malheureusement très ruiné ; la porte est à peu près totalement détruite ainsi que les bâtiments intérieurs. Les murs mesurent 90 cms d'épaisseur et sont construits en béton. Les bastions d'angle, de vastes dimensions — 6 m. sur les faces antérieures — ne sont pas pleins à la base ; ils sont accolés au mur de l'édifice. Les bastions latéraux, situés sensiblement au milieu de chaque face, saillent autant que les *borj* d'angle, soit de 3 m. 20, mais ne mesurent que 3 m. 60 de façade. La porte était située au milieu de la face S. O. ; il n'en subsiste que le soubassement ; elle semble avoir été percée au milieu de la face antérieure d'un bastion plus petit que les autres, ainsi que l'indique une échancrure dans la maçonnerie ; une nouvelle échancrure dans le prolongement du mur d'enceinte et une autre dans la face postérieure d'un bastion intérieur semble indiquer qu'elle était droite ; le bâtiment intérieur était plus important que le flanquement extérieur et se trouvait prolongé par une construction perpendiculaire de forme oblongue à partir de l'angle S. E. ; on remarque un départ d'escalier dans l'angle N. E. de la construction intérieure (1). Il semble qu'il ait existé des chambres sur tout le pourtour intérieur de la *qasba* (2) et l'on peut distinguer quelques alignements de murs vers le centre.

Cet édifice, situé près du plus gros centre de population a pu tenir lieu de garnison, soit pour la défense des habitants, soit pour exercer des représailles en cas de révolte.

OBSERVATIONS

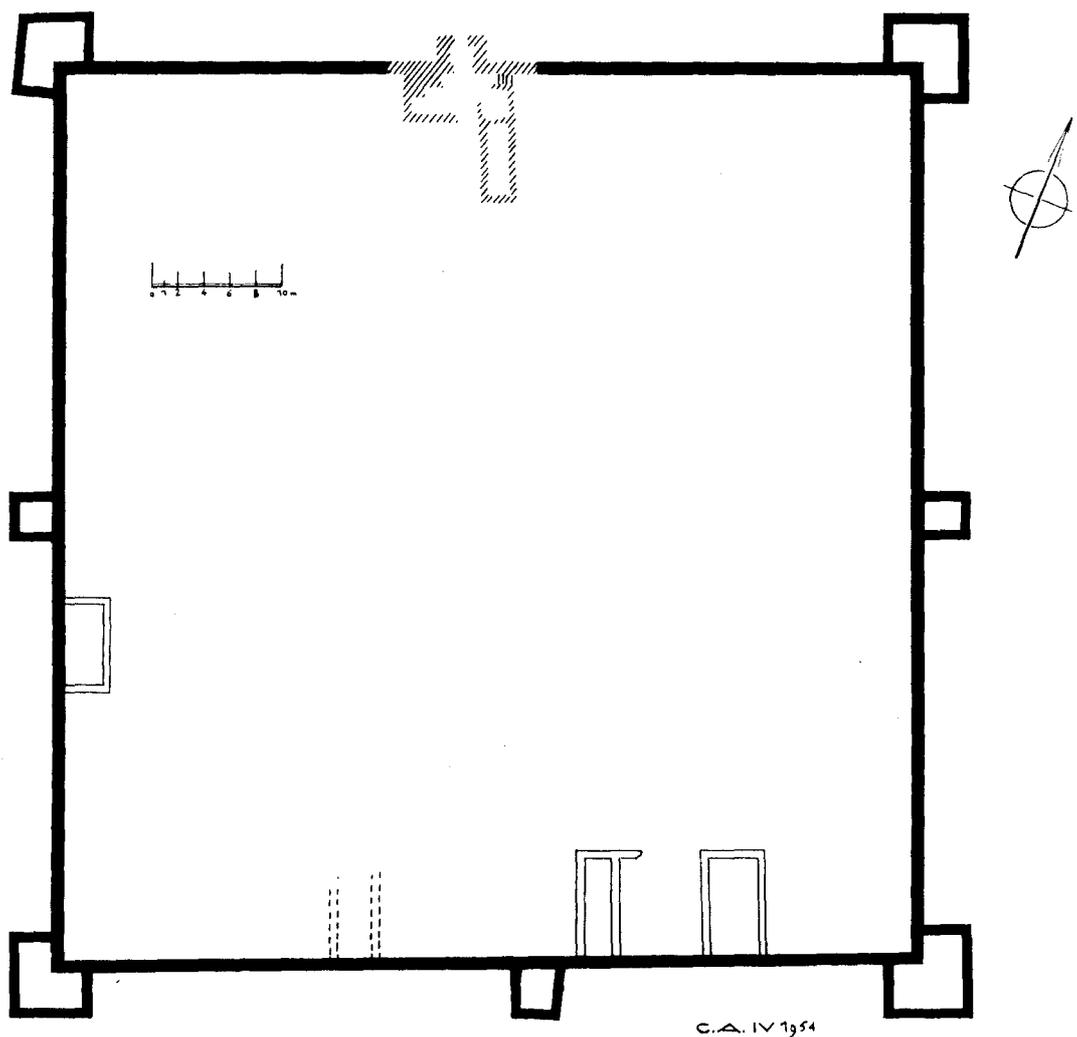
Installations hydrauliques : Nous possédons peu d'éléments de comparaison qui nous permettraient de dater d'une façon certaine tous ces vestiges.

(1) Bien que nous n'en retrouvons que le soubassement, cet édifice ne manque pas de rappeler les portes almoravides.

(2) Cette disposition classique dans les châteaux oméyades de Syrie et les ribats aghlabides ne se retrouve pas en général dans les forteresses hispano-mauresques.

MDINET ASAFI

POSTE FORTIFIÉ



C.A. IV 1954

Figure 17. — Le poste fortifié. — Plan.



α



b



c

Le barrage de l'Oued Tessaout

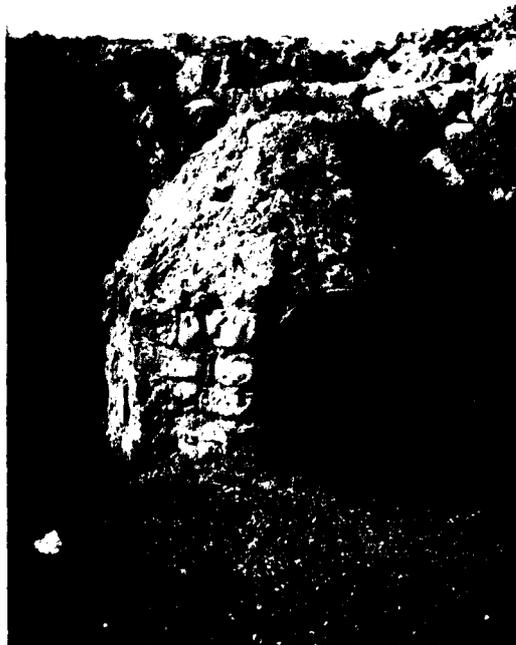
α. — Vue d'ensemble du barrage; on distingue à gauche le nouvel aqueduc.



α



b



c

Passage sur arches de la Yaqoubia à Sidi Sbaa

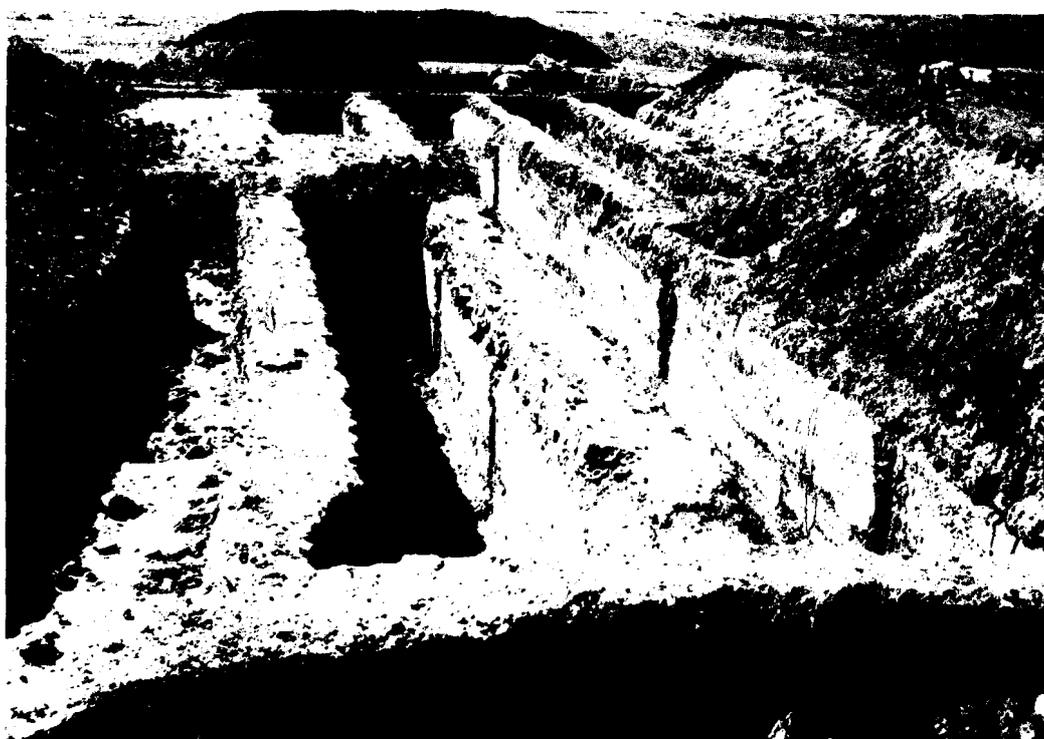
α. — Aspect des arches vues de l'amont.

b. — Appareil en moellon de la voûte

c. — Butée de la pile Sud



a



b

La séguia Yaqoubia

a. — Passage sur radier de la dérivation Est, au-dessus de l'Oued Bou Othman.



a



b

Maison de notable

- a. — Vue aérienne de la demeure au début des travaux.
b. — Les salles du corps de bâtiment Nord vues de l'Ouest.



α

α. — La salle centrale Sud et le portique vus de l'Est, en cours de dégagement.



b



c

b. — Le portique qui précède la salle centrale Sud vu du S.-O.
c. — Détail d'un pilier et du seuil.

Maison de notable



a



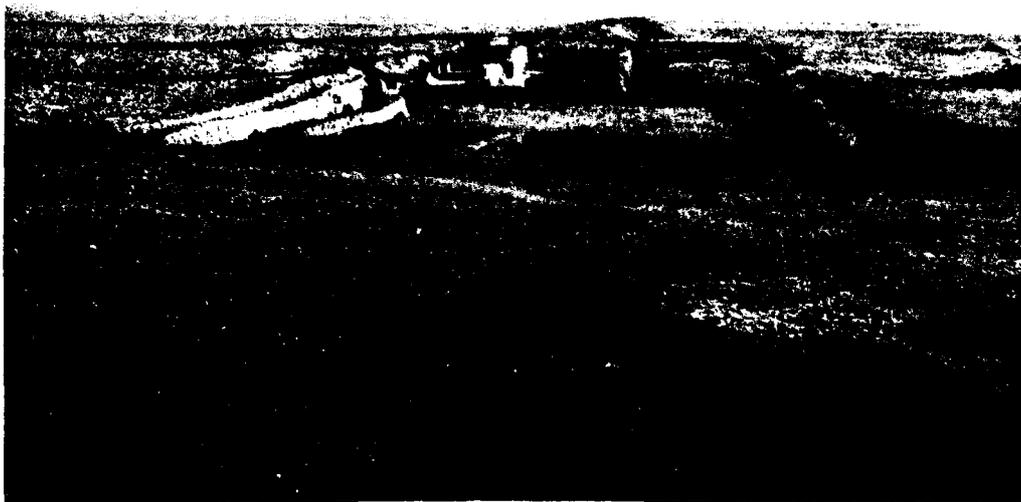
b

Maison de notable

- a. — Le massif Sud de la porte Est.
- b. — Salle de l'angle N.-O., latrines.



a



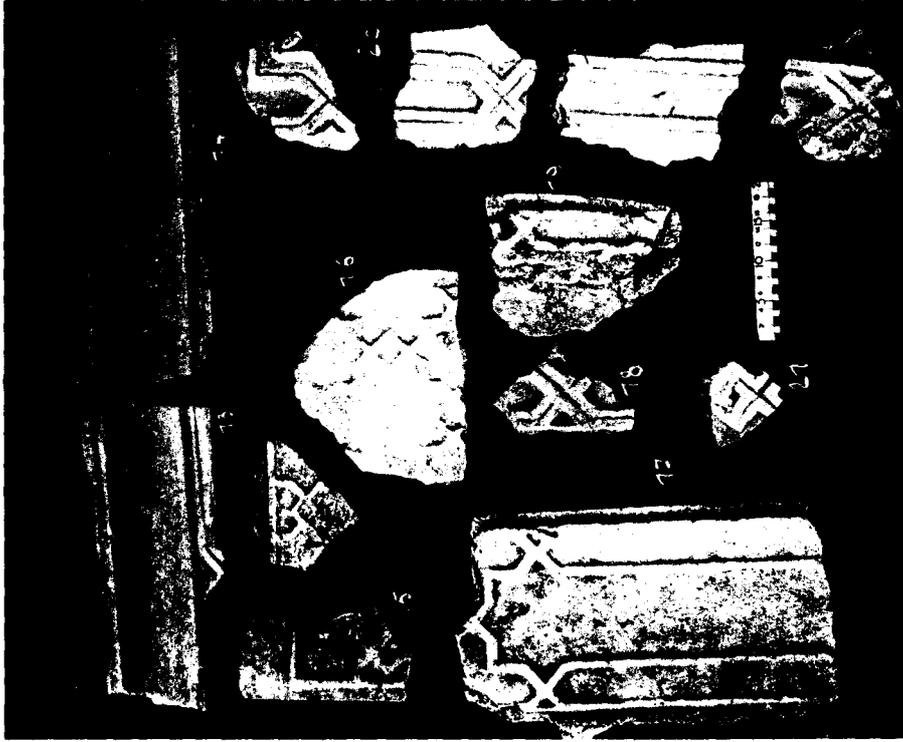
b

Maison de notable

- a. — Ensemble du corps de bâtiment Nord vu de l'Ouest.
b. — Ensemble du corps de bâtiment Sud vu de l'Ouest.



a

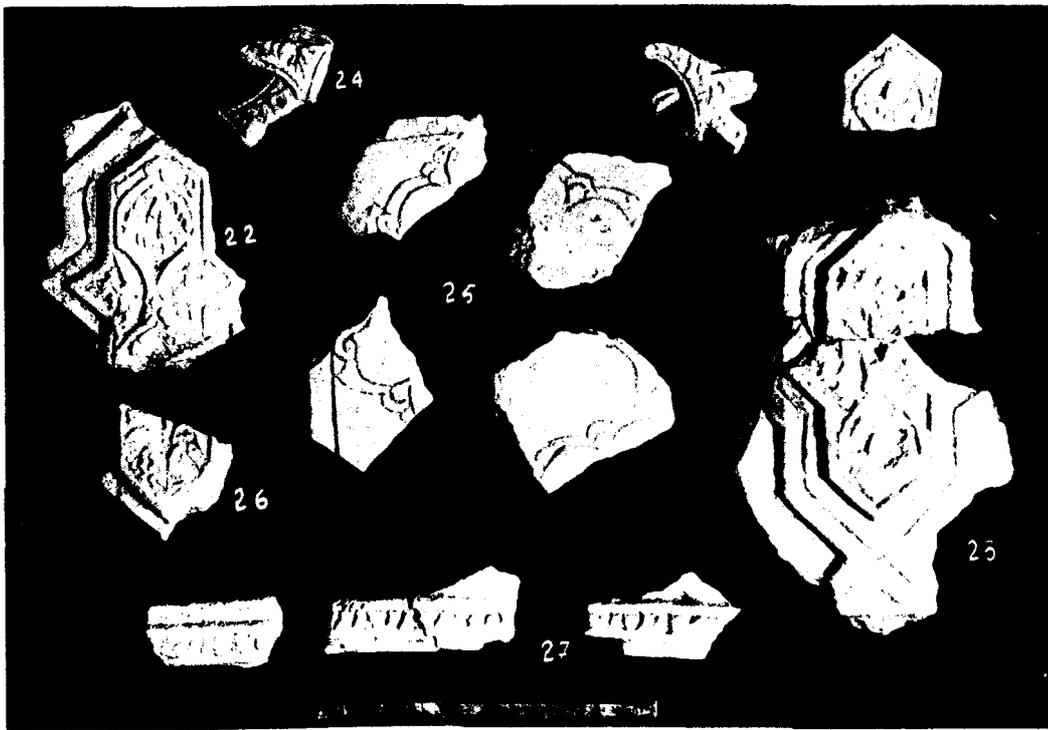


b

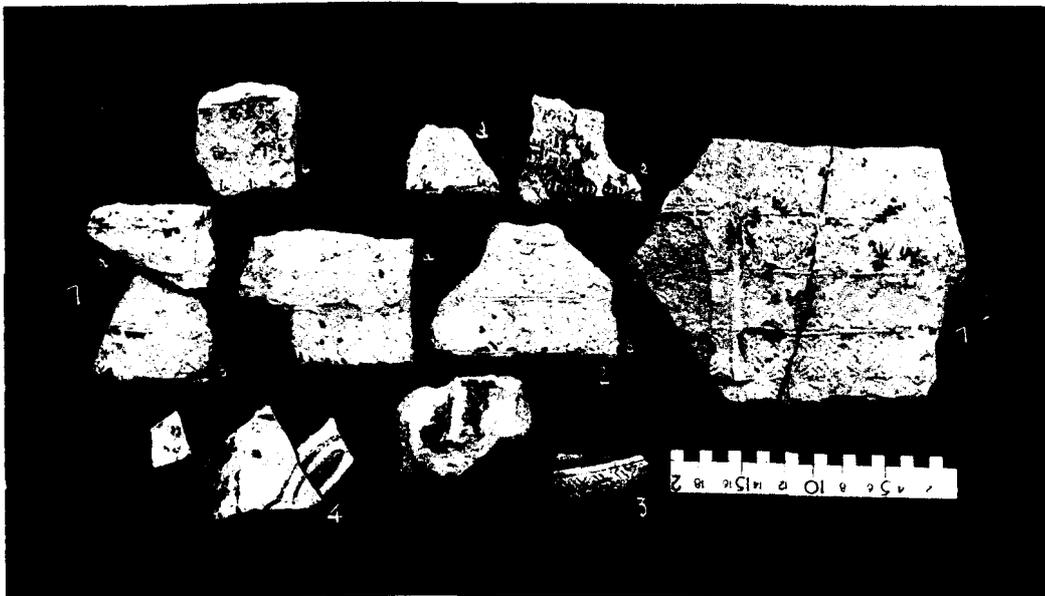
Maison de notable

- a. — Plâtres ; fragments d'arcs floraux.
- b. — Plâtres ; fragments à décors géométriques

(Clichés I. M. H.)



a.



b.

(Clichés I. M. H.)

Maison de notable

- α. — Plâtres ; fragments à décors floraux.
 b. — Céramique estampée et fragments de "cuerda seca".



a.



b.



c.



d.

Le magasin fortifié

- a. — Escalier du centre du bastion flanquant central Sud.
- b. — Escalier de la face latérale Ouest du bastion central Sud.
- c, d. — Escaliers latéraux des bastions flanquants du côté Nord.



a.



b.

Le magasin fortifié



a.



b.

Le magasin fortifié
a. — Porte à travers l'édifice du pourtour - face Ouest.
b. — Piliers du compartiment Ouest.

Les passages sur arches de la séguia Yaqoubia n'ont rien de commun avec les ponts-aqueducs que nous connaissons déjà ; il est vrai que dans les pays où les vestiges archéologiques abondent, on ne s'est pas attardé à décrire des installations de moindre importance et nous retrouverons sans doute ailleurs des ponts inspirés d'une même technique. Nous pouvons cependant établir d'utiles comparaisons avec les citernes que nous avons retrouvées sur la route ancienne de Maroc à Sala ; la forme des voûtes, leur facture, ressemblent en tous points à celles des réservoirs des Ouled Rahmouh et de Sidi Ahmed que nous décrirons plus loin. L'alimentation des citernes de Mdinet Asafi par une dérivation de la séguia Yaqoubia pose d'ailleurs un trait d'union entre l'aqueduc et les ouvrages de l'itinéraire ancien ; nous sommes là en présence des travaux du même auteur.

On connaît peu d'études sur les barrages de retenue datant de l'époque musulmane ; bien souvent les ouvrages qui barrent le lit des torrents ont été emportés par des crues violentes, et dans le Nord du Maghreb, où l'eau est abondante, ce sont les sources qui ont été généralement canalisées pour alimenter les aqueducs. De même en Tunisie, notamment dans la région de Kairouan (1) où les installations hydrauliques sont pourtant bien conservées, il est rare de retrouver dans les *chaaba* la trace des collecteurs d'eau.

Le problème de l'eau au Maroc a nécessairement impliqué de tous temps des travaux importants, mais il semble que la période la plus féconde en ce qui concerne ces installations fut l'époque saadienne. Le commerce du sucre avait pris une telle ampleur que les *chorfa* n'hésitèrent pas à installer de part et d'autre de l'Atlas des aqueducs destinés à alimenter des chutes d'eau susceptibles de faire tourner des roues à aubes entraînant des presses (2). Les canalisations passent souvent sur des arches très hautes ou sur des murs en béton qui seraient dignes de rivaliser, si ce n'était la différence des matériaux, avec les aqueducs aghlabites et fatimites des steppes kairouanaises. Monsieur Berthier poursuit l'étude de cette importante question.

Architecture civile : Les *castella* romains ont engendré une tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; les palais de la qalaa des Beni-Hammad et

(1) Voir à ce sujet SOLIGNAC, *Les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du VII^e au XI^e siècle*, « Annales de l'Institut d'Etudes Orientales », Alger, t. X, 1952.

(2) Cf. Paul BERTHIER, *Note sur la découverte et l'identification d'importants vestiges anciens d'hydraulique dans le Cercle de Mogador*, « Bulletin de l'enseignement », n° 208, 3^e trimestre 1949, pp. 6 à 10 et *Carnet de route d'une mission archéologique* dans le même bulletin, n° 224, 3^e trimestre 1953.

notamment le Dar el Bahr présentent ces vastes espaces — bassins ou *riads* — bordés d'importants corps de bâtiments que nous retrouverons à Medinat az-Zahra et plus tard à l'Alhambra. Il est vraisemblable que les palais des *Reyes de taïfas*, si l'on en juge par le Castellejio de Murcie (1), ont présenté la même ordonnance, mais nous ne pouvons malheureusement rien affirmer sur l'Aljaferia de Saragosse ou sur l'Alcazar de Séville, profondément transformés. Les grandes demeures actuelles procèdent encore du même plan et si le décor, décadent, a évolué, les formes architecturales, sans doute moins élégantes, ont été conservées dans leurs grandes lignes.

Les magasins : Nous possédons peu de renseignements sur les magasins édifiés sous les dynasties musulmanes. Nous dirons quelques mots sur les *herri* de Marrakech et notamment sur celui qui se trouve à l'angle N. E. du Méchouar. D'après les documents retrouvés par M. Deverdun, ces bâtiments dateraient du xviii^e siècle (2) et leur plan procède d'une tradition hispano-mauresque. L'édifice se répartit autour d'une cour qui servit vraisemblablement de marché aux grains ; cet espace est bordé à l'Est par la rue qui mène au quartier Berrima. Le magasin principal séparé en deux compartiments s'ouvre sur cette rue par deux portes ; on y distingue 12 nefs voûtées en berceau et 3 travées. Au Nord, un autre bâtiment composé de 12 chambres également voûtées en berceau s'ouvre sur la cour par 12 portes donnant accès à chaque pièce ; toutes les chambres communiquent. A l'Ouest, une autre construction, qui fait actuellement partie de Dar Makhzen s'ouvrirait par trois portes sur la cour ; nous n'avons pu y pénétrer. Deux plans inclinés donnaient accès à la terrasse, l'un s'élevant sur le côté Sud de la cour, l'autre aboutissant à l'angle N. E. de l'édifice ; on distingue sur la terrasse les orifices actuellement obstrués par où était versé le grain.

Nous citerons pour mémoire les magasins du jardin du musée et de la place du souq el-Ghezal à Rabat, que M. Caillé attribue au xix^e siècle (3). Il ne semble pas que dans ces édifices il y ait eu d'espace découvert où pouvaient s'effectuer les transactions.

(1) M. GOMEZ MORENO, *El Arte árabe español hasta los Almoravides* (« Ars Hispaniae », vol. III), pp.279-283.

(2) Nous avons l'intention de publier un jour prochain le plan de ces édifices.

(3) J. CAILLÉ, *La ville de Rabat*, pp. 418 à 420. « Public. I.H.E.M. », t. XLIV.

CONCLUSION

Toutes les constructions que nous avons décrites forment un tout qui se lie. Un ouvrage tel que la séguia Yaqoubia qui alimentait de riches terrains de culture implique une organisation agricole importante qui n'a pu se développer que pendant une époque de paix. Nous admirons encore plus cette impression de sécurité dans la demeure du régisseur qui s'érigait au milieu de la plaine, sans défense autonome. L'appellation du canal, la facture des ouvrages d'art, le nom de Yaqoub el-Mansour évoqué dans une légende locale relative à la disparition de l'eau dans la séguia, les plâtres décorés et la céramique estampée et aux émaux cloisonnés rencontrés dans les déblais, font attribuer au grand souverain almohade la réalisation de cette importante organisation.

Il est vraisemblable que l'existence d'un important groupement berbère, adonné à la fois à la vie agricole et pastorale, dans une région fertile où la déclivité du terrain permettait une irrigation facile, incita le calife almohade à établir dans la Bahira l'une des exploitations qui devaient subvenir au ravitaillement de la capitale. Il est probable que de tels travaux existèrent en d'autres lieux ; nous avons remarqué, dans le Haouz de Marrakech, quelques ouvrages qui s'apparentent à ceux de la Bahira. Nous devinions là un travail méthodique de colonisation, où l'indigène, qui livrait sa récolte à l'autorité Makhzen, était assuré d'une certaine rente et d'une protection éventuelle ; c'était bien ce qui convenait à ces tribus sédentaires dont la principale qualité était la prévoyance. Il semble aussi que l'on retrouve dans cette organisation le souci de conserver une tradition agricole dans un pays où la vie bédouine apportée par les Arabes déportés au cœur du Maroc intérieur devenait une menace et commençait à avoir des répercussions importantes sur la vie économique du pays (1).

Ainsi que l'enseigne Ibn Khaldoun dans les *Prolégomènes* (2) : « *Un peuple* » qui continue à habiter le pays ouvert sans être parvenu à fonder un empire » ou à conquérir des villes, ne saurait se passer du voisinage d'une population » urbaine. Il doit travailler pour les citadins, se conformer aux ordres et aux

(1) Sur les répercussions amenées par les invasions arabes dans le Maghreb, cf. notamment H. TERRASSE, *L'ancien Maroc pays d'économie égarée*, « Revue de la Méditerranée », 1947, pp. 37-53 et 147-160 et G. MARÇAIS, *La Berbérie Musulmane et l'Orient au moyen âge*, Paris, Aubier, 1946.

(2) IBN KHALDOUN, *Les Prolégomènes*, tr. de Slane, t. I, p. 317.

» réquisitions de leur gouvernement... (les habitants de la campagne) font
 » alors leur soumission pour éviter la destruction de leur propriété. S'ils vou-
 » laient abandonner cette localité pour en occuper une autre, ils ne pourraient
 » guère effectuer leur projet, car ils trouveraient ordinairement que celle-ci
 » est déjà tombée au pouvoir d'un peuple nomade bien décidé à la garder. »

Les tribus hilaliennes implantées dans le pays de Tamesna, resté sans vie après la destruction de l'empire des Berghouata, ne tarderont pas à convoiter les fertiles pâturages qui se trouvaient au Sud de l'Oum er Rbia. Si les travaux que nous avons étudiés semblent avoir préservé pendant un certain temps la Bahira contre l'invasion bédouine, cette portion de terrain sera rapidement absorbée par les tribus arabes dès les premiers relâchements qui ne manqueront pas de se produire sur le déclin de la dynastie almohade. La conséquence presque immédiate sera l'abandon de toutes les installations agricoles et les ruines commenceront à s'accumuler.

Le coup fatal fut sans doute porté à la Bahira par les grandes attaques que livreront les Mérinides contre la capitale almohade : tout ce qui pouvait encore subsister sera razié. En Naçiri ⁽¹⁾ nous décrit les pillages organisés par Yaqoub ben Abdelhaq autour de Marrakech, avant la prise de la ville : « *Le sultan Yaqoub, après son expédition contre Yaghmorassen, retourna à ses opérations autour de Marrakech et au siège de cette place qu'il avait entrepris auparavant. Dans cette intention, il quitta Fès en Chaaban de l'année 666 (16 avril-14 mai 1268) et, dès qu'il eut franchi l'Oued Oum er Rbia, il fit partir des détachements de troupes avec mission de mener des incursions dans le pays, et leur donnant licence de le ravager et de le piller...* ».

C'est la confirmation de ce que nous dit Marmol ⁽²⁾ « ... (la montagne verte) était fort peuplée du temps des Almohades, mais les Beni Merinis en ruinèrent toutes les habitations ».

Par la suite, une vie sédentaire semblable à l'ancienne n'a pu reprendre comme par le passé, les tentes des bédouins remplaçant dorénavant les anciennes constructions. La Bahira fut transformée en un vaste terrain de parcours où les pâturages devinrent de moins en moins abondants au fur et à mesure que disparaissait la terre végétale, entraînée par le ruissellement.

Depuis que la tribu arabe des Rehamna a été implantée dans le pays, vers

(1) EN NAÇIRI, *Kitab el Istiqa*, t. IV, « Les Mérinides », p. 49, « Archives Marocaines », vol. XXIII, Paris 1934.

(2) MARMOL, *L'Afrique*, ch. LXVIII, p. 116. Tr. Nicolas Perrot.

le xvi^e siècle, quelques notables empreints de la vie citadine ont tenu à affirmer leur notoriété en construisant leurs demeures sur le type urbain, et certains autochtones assimilés aux bédouins ont repris l'ancienne technique et introduit à nouveau la hutte en pisé.

Charles ALLAIN.

(A suivre).

TABLE DES ILLUSTRATIONS (1)

Figure 11. — Le barrage collecteur de l'oued Tessaout.

Figure 12. — Le passage sur arches de la séguia Yaqoubia à Sidi Sbaa.

Figure 13. — Le répartiteur de la dérivation Est.

Figure 14. — Maison de notable. — Plan des fouilles.

Figure 15. — Le magasin fortifié. — Plan des fouilles.

Figure 16. — Le magasin fortifié. — Reconstitution du bâtiment central en perspective axonométrique.

Figure 17. — Le poste fortifié. — Plan.

Planche XVII. — Le barrage de l'oued Tessaout.

a) — vue d'ensemble du barrage ; on distingue à gauche le nouvel aqueduc.

b) — partie S. E. du barrage vue du S. E. ; le soubassement, affouillé par les eaux, est apparent.

c) — ouverture qui devait faire office de vanne.

Planche XVIII. — Passage sur arches de la Yaqoubia à Sidi Sbaa.

a) — aspect des arches vues de l'amont.

b) — appareil en moellon de la voûte de l'arche centrale.

c) — butée de la pile Sud.

Planche XIX. — La séguia Yaqoubia.

a) — passage sur radier de la dérivation Est, au-dessus de l'oued Bou Othman.

b) — répartiteur des eaux sur la dérivation Est

(1) Les plans ont été levés et dressés par l'auteur.

Les clichés des planches XXVII et XXVIII, b sont l'œuvre de M. GUYARD, photographe du Service des Monuments Historiques à Rabat. Les autres clichés sont de l'auteur.

Planche XX. — Maison de notable.

- a)* — vue aérienne de la demeure au début des travaux (vue prise à bord d'un avion de l'Aéro-Club de Marrakech).
- b)* — les salles du corps de bâtiment Nord vues de l'Ouest.

Planche XXI. — Maison de notable.

- a)* — la salle centrale Sud et le portique vus de l'Est, en cours de dégagement.
- b)* — le portique qui précède la salle centrale Sud, vu du S. O.
- c)* — détail d'un pilier et du seuil.

Planche XXII. — Maison de notable.

- a)* — le massif Sud de la porte Est.
- b)* — salle de l'angle N. O., latrines.

Planche XXIII. — Maison de notable.

- a)* — ensemble du corps de bâtiment Nord vu de l'Ouest.
- b)* — ensemble du corps de bâtiment Sud vu de l'Ouest.

Planche XXIV. — Maison de notable.

- a)* — plâtres ; fragments d'arcs floraux (cliché I. M. H.).
- b)* — plâtres ; fragments à décors géométriques (cliché I. M. H.).

Planche XXV. — Maison de notable.

- a)* — plâtres ; fragments à décors floraux (cliché I. M. H.).
- b)* — céramique estampée et fragments de « cuerda seca » (cliché I. M. H.).

Planche XXVI. — Le magasin fortifié.

- a)* — escalier du centre du bastion flanquant central Sud.
- b)* — escalier de la face latérale Ouest du bastion central Sud.
- c-d)* — escaliers latéraux des bastions flanquants du côté Nord.

Planche XXVII. — Le magasin fortifié.

- a)* — bastion d'angle S. O. — disposition du chainage.
- b)* — bastion flanquant central Sud ; détail de la construction.

Planche XXVIII. — Le magasin fortifié.

- a)* — porte à travers l'édifice du pourtour — face Ouest.
- b)* — piliers du compartiment Ouest.

Communications

DOS INSCRIPCIONES ÁRABES EN BĀB T-TŪT⁽¹⁾ DE TETUÁN

Continuando con la ya iniciada tarea de estudiar las inscripciones árabes de Tetuán⁽²⁾, presento en este trabajo otras dos, que se encuentran en Bāb t-Tūt : una sobre un arco y la otra en la fuente que se halla junto a él.

Bāb t-Tūt está situada en el frente O. de la muralla de la Ciudad, y debe su nombre, dicen, a una gran morera que extendía sus ramas cerca de allí⁽³⁾. No hay que olvidar que las proximidades de esta Puerta, ocupadas hoy por carreteras y edificios, fueron antes espléndidas huertas.

La inscripción no está sobre la misma Puerta sino sobre un arco construido junto a ella y con la que forma un ángulo de 115 grados. Este arco da entrada a la calle al-Wṭya del barrio del'Uyūn.

La Puerta ofrece mayor interés arquitectónico y está formada por tres arcos ojivales de los cuales el central tiene doble medida que los laterales. La decoración de la pared exterior hace de ella un hermoso monumento. Consiste en un doble cordón ojival producido por el vacío del muro que se pronuncia más al acercarse al vano. El cordón interior está festoneado en herradura y lo circunscribe. El exterior consiste en una serie de ojivas floridas muy pequeñas y separadas al pie por secciones rectilíneas de poca longitud. Un coronamiento de merlones dentados completa el carácter

(1) Transcribo la pronunciación en árabe dialectal marroquí. En la onomástica española se la conoce por la « Puerta de Tánger ».

(2) Cf. mi artículo *Dos inscripciones árabes en « Bab l-'Oqla » de Tetuán*, apud « Tamuda », año I, semestre 1, p. 99 ; *Las zāwiyat de Tetuán* (estudio epigráfico). I. *La zāwiyat al-Ḥarraḡiyya*, apud « Tamuda », año I, semestre 2, p. 235. II. *La zāwiyat al-'Abbāsiyya*. III. *La zāwiyat al-Naṣiriyya*, apud « Tamuda », año II, semestre 1. *El Palacio califal de Tetuán* (su historia y su epigrafía), Tetuán, Imprenta Majzen, 1954.

(3) JOLY, *Tétouan*, apud « Archives Marocaines », vol. IV, año 1905, p. 280.

oriental de esta Puerta. En la parte superior de la construcción se encuentra una especie de habitación que contiene dos bocas de fuego cuyas ventanas se abren sobre el exterior en la parte más meridional de la fachada O. de la construcción, es decir, a la derecha cuando se mira la muralla desde fuera (1).

El arco no presenta ningún detalle arquitectónico digno de mención. Es la salida natural hacia el S., y hoy pone en comunicación la medina con el centro del Ensanche (2). Sobre él, como ya he indicado, se halla una inscripción de azulejos, que forma un friso de 4'20 × 0'22. La grafía, lo mismo que la de Bab l-'Oqla, se debe al calígrafo Mawlāy 'Aysā-l-Ŷazīrī, que fué kātīb del Ḥāyḥ Muḥammad b. al-Ḥāyḥ 'Umar Lukas (3).

Salvo algún pequeño desperfecto, que no impide la lectura, el friso se conserva en buen estado, y fué descubierto no hace mucho tiempo pues estaba antes encalado como el resto de la construcción (4).

La inscripción dice así (5) :

(6) اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم
وما توفيقي الا بالله عليه توكلت واليه انيب (7)
ما شاء الله لا قوة الا بالله (8)

« Que Dios me preserve de Satanás el lapidado. En el nombre de Dios Clemente y Misericordioso.

Mi éxito sólo depende de Dios. Él me sostiene y a Él volveré.

Hágase la voluntad de Dios. Sólo Él posee la fuerza. »

La fuente, situada a la derecha del arco, es la más bella de Tetuán. Su inscripción, de azulejos, bien conservada, ocupa un friso de 5'60 × 0'44, y se debe asimismo al calígrafo antes citado.

(1) JOLY, *op. cit.*

(2) Así se denomina aún la ciudad moderna.

(3) Cf. « Tamuda », artículo citado, nota 17.

(4) Joly no la cita en su descripción de la puerta.

(5) En algunas fotografías se repite parte del texto de su correspondiente anterior. El lector enlazará fácilmente las frases dada la claridad de la inscripción.

(6) Alcorán XVI, 97.

(7) Alcorán XI, 88.

(8) Alcorán XVIII, 39.



2



2



2



4



2



6

Inscripción del arco

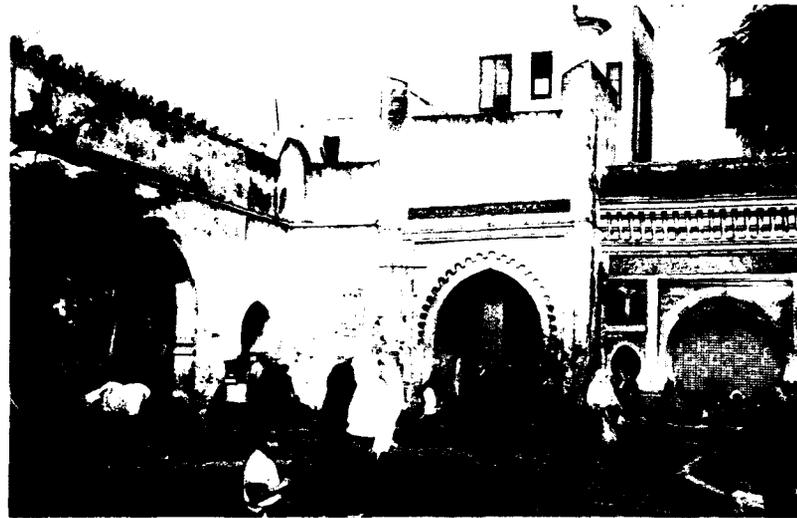


Inscripción de la fuente

6



N° 5



Fotografía de conjunto donde se aprecia la parte posterior de Bāb t-tūt, el arco y la fuente con sus inscripciones.



N° 7

Inscripción de la fuente (suite)

He aquí el texto y su traducción :

وسائر وفادم
حسن الجمل (1) الناعم
من فاق جود حاتم
والمجد والمكارم
امام كل عالم
بضمن بيت ناظم
حسنا بحمد الحكام
جود صبا العمائم
عذبا بمسك خاتم
يمن شفاء دائم
بالمح والغنائم

I

فرف راشدا من زائر
تأمل صنعي وضعه
انشأني الفضل الرضا
لكس وارث العلا
محمد نجل الهدى
تاريخ نشأني اتى
دام كمال طلعتي
سفاتي معينها
اسفيك من كوثرها
فاشرب منها سائغا
وادع بها لمالك

II

« Detente, visitante, en estado de virtud, y [así mismo] el que pasa y el que llega.

Considera con atención mi obra de arte. Su estructura es la belleza de la delicada perfección.

Me ha construido el virtuoso y amado, el que excede en generosidad a Hātim (2).

Lukas (3), heredero de la excelencia, de la nobleza y de las virtudes ;
Muḥammad, hijo del recto imán de todos los sabios (4).

La fecha de mi construcción está en el verso de un poeta (5) :

Perdura bellamente la perfección de mi figura gracias al Gobernador.

El manantial de mi fuente está en la generosidad de la pureza de las nubes.

(1) Sic.

(2) Se refiere a Hātim al-Ṭā'ī b. 'Abd Allāh b. Sa'd, caballero y poeta preislámico (2ª mitad del siglo VI hasta principios del VII) cuya generosidad se hizo proverbial (cf. *Encyclopédie de l'Islam*, II, 307).

(3) Cf. nota 3 de la página precedente.

(4) Su padre, al-Ḥāṣṣ 'Umar, era muy versado en la ciencia islámica y fácil escritor y orador.

(5) Efectivamente, sumados los valores de las letras que forman el verso siguiente, dan un total de 1168, correspondiente al año de la construcción de la fuente.

Te daré a beber agua dulce de su *kawḷar* (1) con sello de almizcle (2).
Bebe el agua sana, saludable, augurio de salud eterna.
Pide a Dios, ante ella, para mi dueño, victoria y trofeos. »

Fernando VALDERRAMA MARTÍNEZ.

(1) Voz citada en el Alcorán, CVIII, y que se ha interpretado como un río del paraíso prometido a los musulmanes.

(2) Como si el agua estuviese recogida en vasijas, y éstas selladas con almizcle.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES A MOGADOR

On sait combien sont maigres nos connaissances sur l'occupation de la côte atlantique du Maroc pendant l'Antiquité. Les textes sont rares et difficiles à interpréter ; on discute toujours sur le plus célèbre d'entre eux, le Périple de Hannon. Il est donc encore bien difficile de répondre aux deux questions qu'on se pose souvent : « Jusqu'où les navigateurs anciens sont-ils allés ? Ont-ils eu des établissements stables au sud de *Sala* et de la zone frontière du *limès* romain » ? Seules les découvertes archéologiques permettent de suppléer au silence des auteurs. Aussi, convient-il de saluer avec reconnaissance la plus importante d'entre elles : celle de vestiges puniques et romains qu'ont faite, dans l'île de Mogador et sur la côte, deux instituteurs, MM. Desjacques et Kœberlé. C'est à eux qu'en revient tout le mérite et il convient de rendre justice à leur sagacité et à leur persévérance.

Que nous apprennent les textes sur l'occupation ancienne de Mogador ? On peut, avec St. Gsell et notre regretté collègue et ami G. Marcy, l'assimiler au *Karikon Teichos*, le Mur Carien, une des colonies fondées par Hannon, mais ce n'est pas certain (1). Avec le Périple mis sous le nom de Skylax, un pilote grec au service du roi Darius, mais qui est l'œuvre d'un anonyme moins ancien, du IV^e siècle probablement, nous sommes sur un terrain moins mouvant. Partant de Lixos, ce portulan énumère le fleuve *Krabis* et le port et la ville phénicienne de *Thymiateria* (le fleuve Sebou et un emplacement dans la région de Mehdy), le cap *Soloeis* (le cap Cantin) avec un autel à Poseidon, puis un fleuve appelé *Xion* (l'Oum er Rebia) ; sur les rives de ce fleuve habitent les Ethiopiens sacrés. « Près de là est une île appelée *Cerné* ». Après quelques détails sur la durée et la difficulté de la navigation il ajoute : « Quand les Phéniciens arrivent dans l'île de Cerné, ils font aborder leurs vaisseaux de charge et se dressent des tentes dans l'île et transportent leur marchandise sur le continent, dans de petites barques ». Les indigènes avec qui ils trafiquent sont des Ethiopiens (c'est-à-dire des gens au teint très foncé, des noirs, distincts des Melanogétules

(1) Pour les textes, voir : R. ROGET, *Le Maroc chez les auteurs anciens*. Paris, Les Belles Lettres.

blancs, mais bronzés) grands et beaux hommes. « Ils ont aussi une grande ville jusqu'où naviguent les marchands phéniciens », mais l'auteur ne nous dit pas sa situation. C'est là que s'arrête le Périple ; comme il ne mentionne pas l'Atlas, je crois que l'île de Cerné, pour lui, doit être notre île de Mogador.

Pline met au sud du cap Solœcis (cap Cantin) le port de *Rhysaddir* ; ce peut être Safi aussi bien que Mogador.

Mais le Géographe Ptolémée, qui énumère assez correctement les accidents géographiques du cap Spartel au cap Noun, met entre la pointe d'Héraclès et la pointe d'Oussadion, c'est-à-dire entre le cap Hadid et le cap Ghir, une ville de *Tamousiga* : il y a de grandes chances pour que ce soit notre Mogador. Mais sur ce rivage il ne mentionne que deux îles, toutes deux très loin en mer, 120 km au moins : *Païna*, en face de l'Oum er Rebia, et *Erythie* en face d'Agadir. Il n'y en a pas à ces latitudes, mais si on remonte la première à l'îlot de Fédala, la deuxième pourrait être celle de Mogador.

Nous en étions là quand, au début de 1950, MM. Kœberlé et Desjacques, recherchant dans l'île de Mogador les traces de quelque habitat possible, préhistorique ou protohistorique, furent frappés par des ruines évidemment très anciennes qui se trouvaient à l'extrémité sud-est de l'île. Avec l'encouragement et sous le contrôle du Service des Antiquités, ils pratiquèrent quelques fouilles et ce sont leurs premiers résultats que nous allons exposer.

Ils ont d'abord reconnu les ruines d'un bâtiment qui se trouvait au sud de l'île, près du rivage. Il a malheureusement été presque complètement détruit par la mer qui a sapé la petite falaise sur laquelle il se dressait. C'était une construction sans aucun doute romaine. Le morceau de sol, qui était encore visible à l'automne dernier, comprenait d'abord un hérisson de grosses pierres ovoïdes placées verticalement, unies par un mortier à base de cailloux ; enfin une couche de mortier fin à forte proportion de chaux avec de petits cailloux et des fragments de briques rouges concassées. Ce sol en béton de tuileau est caractéristique de l'Empire romain ; il devait en exister une surface considérable car, dans les murs musulmans, on en retrouve des morceaux de toute taille, en général gros comme la main, et qui ont servi à boucher les interstices entre les moellons.

Près de cette ruine se trouvait un tumulus. Un premier sondage permit d'y reconnaître un amas de tessons de poteries de plus en plus anciens à mesure qu'on descendait. Sur certains tessons apparurent même des lettres gravées à la pointe ou peintes, apparentées de toute évidence à l'alphabet phénicien. La fouille continua, contrôlée un certain temps, en septembre 1951, par M. Cintas, Inspecteur des antiquités puniques en Tunisie, spécialiste du carthaginois. On put ainsi reconnaître un niveau évidemment punique, avec des fragments de lampes et de poteries caractéristiques que M. Cintas doit prochainement publier. Des inscriptions,

plusieurs ont été lues par M. J. G. Février, professeur à l'École Pratique des Hautes-Études. Ce sont des noms propres, ceux des propriétaires des récipients peut-être ? S'agit-il de Phéniciens d'Asie, de Carthaginois ou de Gaditans ? Je ne saurais encore le dire. Carthage a été détruite en 146 av. J.-C. Le niveau de la fouille n'est pas très profond et les Gaditans n'ont pas cessé de fréquenter ces parages depuis la fin du II^e siècle av. J.-C. jusque sous l'empire romain. C'est de Gadès aussi qu'était parti Eudoxe de Cyrique, cet aventurier qui voulut refaire en sens inverse le tour de l'Afrique qu'avaient réussi les Phéniciens sous le Pharaon Nechao (fin du VII^e s. av. J.-C.). Rappelons enfin qu'on a trouvé aussi une monnaie de Gadès sur la plage de Temara. — Une base de colonne pourrait être aussi romaine quoique d'un profil aberrant.

Les trouvailles d'objets mobiliers, pour nous en tenir à l'époque romaine, ont été fort nombreuses :

a) *Les monnaies.*

1^o Tout d'abord, deux monnaies d'argent du roi Juba II avec, au revers, les attributs d'Hercule dont il prétendait descendre. L'une datée de la 40^e année de son règne au moins, c'est-à-dire de 16 à 23 ap. J.-C.

2^o Des monnaies romaines :

Un bronze, probablement d'Hadrien, mais peu lisible.

Deux bronzes commémorant l'apothéose de Claude le Gothique, frappés en 270 ap. J.-C.

Un bronze de Maximien Hercule, 304 ap. J.-C.

Des petits bronzes de la famille de Constantin : Constantin le Grand et ses trois fils, Constantin II, Constant et Constance II, et peut-être Julien, c'est-à-dire jusqu'à 361 ap. J.-C.

b) *La céramique.*

Ce sont de multiples débris d'amphores à anses quasi circulaires ou allongées, les premières convenant à des récipients à col court pour l'huile, les secondes à des amphores à col allongé pour le vin. Si on accepte la classification donnée par Mr. Edgard Pelichet, Conservateur du Musée de Nyon en Suisse, la forme de ses cols conviendrait à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et au début du I^{er} siècle après.

Des tessons de céramique rouge lustrée : céramique gallo-romaine copiée sur celle d'Arezzo, en Italie, et ornée de décors en reliefs :

décor végétal : feuilles à longs pétioles filiformes,

décor géométrique : arêtes de poisson, dents de loup, oves.

scènes figurées : une femme drapée en fort relief ; c'est certainement le sujet le mieux traité, il est dommage qu'il soit si abîmé. Un Eros ou

Bacchos ailé tenant un vase, dans un médaillon. Un gladiateur combattant, il est tourné à droite, armé d'un large sabre à lame courbe, la *sicca*, la tête couverte par un casque à haut panache, le torse nu, vêtu seulement d'une espèce de culotte bouffante, le bras protégé par la *manica*, brassard ici formé de larges anneaux de métal, semble-t-il. C'est l'équipement du gladiateur dénommé Thrace. La main gauche levée tenait un petit bouclier, le gladiateur se découvrant pour provoquer son adversaire, ou peut-être levait-il la main pour demander grâce s'il était blessé.

Un fauve, probablement tiré d'une scène d'amphithéâtre,

Un chien, courant sans doute à la poursuite d'un lièvre.

Tous ces motifs, fréquents sur les vases gallo-romains, peuvent dater de la fin du 1^{er} siècle et du début du 11^e s. ap. J.-C.

Quelques fonds de vases sont signés. On lit ainsi : P. CORQVAR *Quartio* esclave ou affranchi de P. *Cornelius*, potier d'Arezzo en Etrurie.

VOL (us) ou VOL (usus), de La Graufesenque (Aveyron).

So... qui peut être Solinus, de Lezoux, dans le Puy-de-Dôme. Les autres marques ne figurent pas dans le répertoire d'Oswald et pourraient être italiennes ou espagnoles. Une autre marque a été gravée à la pointe sur le fond d'un vase, à l'extérieur, le nom du propriétaire sans doute : MVTVN; c'est un nom sémitique, le même que Mathun qui paraît sur une inscription de Volubilis comme *cognomen* d'un Sevir Augustale, un affranchi d'origine sémitique probablement.

D'autres poteries sont ornées de dessins en creux, cercles et palmes surtout, produits par un poinçon portant le décor en relief qu'on imprimait sur la paroi du vase avant sa cuisson. C'est de la poterie antique, mais d'une époque postérieure, 111^e et 114^e siècle ap. J.-C. Il est donc intéressant de constater que la céramique s'échelonne sur trois ou quatre siècles. Il ne manque que les vases à marli étroit portant des feuilles allongées sur des tiges filiformes de l'époque des Sévères, mais il n'est pas impossible qu'on en retrouve.

Deux fragments de lampes : l'une sans anse, donc ancienne, représentant un plongeur, sujet assez rare ; l'autre une colonne surmontée d'une urne renversée et qui devait se compléter par une femme à sa toilette, signée CLO = *Clodius*, signature fréquente à Rome et sujet qui existe sur une lampe trouvée dans la nécropole de *Sala*.

Outre cela, on possède aussi de grands clous en bronze, l'un avec l'âme en cuivre, quadrangulaires, à grosse tête, pour charpente; des hameçons, des morceaux de fibules, des morceaux de vases en verre, bleu ou vert jaunâtre. Tout cela de caractère indiscutablement romain.

On sait par Pline le Jeune que le roi Juba II avait installé des manufactures de pourpre dans cette région, dans des îles qu'il appelle *Insulae purpurariae*. Or, M. Kœberlé constata que les femmes indigènes ramassant

des coquillages avaient les mains teintes en rouge. Ces coquillages n'étaient autres que le murex, et il retrouva les deux espèces signalées par Pline : le *murex* proprement dit et le *purpura* en abondance sur toute la côte (1). Sur le continent aussi d'ailleurs il a retrouvé des restes d'amphores datant à peu près de la même époque que celles de l'île. Il y avait donc sur la terre ferme sinon un établissement permanent, au moins un lieu d'échange, comme celui dont parle le Pseudo-Skylax.

M. Kœberlé a découvert aussi un de ces plombs byzantins qui servaient sans doute à fermer quelque sac contenant de l'argent ou une quelconque marchandise précieuse : d'un côté le monogramme du Christ, de l'autre un nom dont les premières lettres sont malheureusement illisibles, celui du propriétaire ou du fonctionnaire responsable, comme on en possède des exemplaires au Musée du Bardo à Tunis.

Continuant leurs travaux, MM. Desjacques et Kœberlé croient avoir retrouvé, dans les traces d'un chemin montant en pente douce, l'ancien accès à l'île. A son débouché ils ont découvert quelques tombes, tombes d'inhumation formées par un coffrage de petites dalles, mais ne contenant aucun mobilier. Elles sont du III^e siècle après J.-C. à mon avis, peut-être du IV^e. Je laisse de côté pour le moment quelques pierres creusées qui ressemblent à des sarcophages pour inhumation, et de petits coffres de pierre où on abritait l'urne cinéraire en verre en terre cuite, qui ont été certainement utilisés à l'époque moderne comme abreuvoirs, et dont je ne puis encore garantir absolument l'origine antique.

Ces trouvailles sont modestes mais font bien augurer de l'avenir. En tout cas, grâce à elles, nous savons déjà que sous l'Empire romain il y eut dans l'île de Mogador une station romaine. Jusqu'à présent elle se présente comme un comptoir uniquement commercial : rien ne permet encore de croire à une occupation militaire officielle. On y pêchait le coquillage à pourpre, on y vendait aux indigènes du vin, de l'huile, de la poterie fine, probablement aussi des tissus, des parfums, de la « pierre d'Égypte », nous dit Skylax, c'est-à-dire peut-être des vases en verre ou en pierre dure. Que leur achetait-on ? Peut-être des peaux d'animaux sauvages et domestiques, comme il le dit, et la laine de leur moutons.

Nous avons bon espoir que l'exploration méthodique de l'île finira par nous livrer les secrets cachés sous ses sables, mais il convient déjà de féliciter des résultats acquis MM. Desjacques et Kœberlé qui, en même temps que des chercheurs infatigables, ont su être aussi des trouveurs.

Raymond THOUVENOT.

(1) Voir dans un prochain numéro J. DESJACQUES et P. KOEBERLÉ, Les « insulae Purpurariae » de Juba II à Mogador.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAINE ERCKMANN

On sait que le capitaine Jules Erckmann a publié en 1885 un fort intéressant volume, *Le Maroc moderne*. Dans ce livre, il a donné un tableau très complet de l'empire chérifien à cette époque, tableau qui renferme notamment de nombreuses précisions sur la composition et l'organisation de l'armée marocaine. C'est qu'Erckmann fut le premier officier d'artillerie à faire partie de la mission militaire française, établie à la cour chérifienne en 1878, qui s'y maintint jusqu'en 1912, et dont il assumait la direction de 1878 à 1883. Mais son ouvrage, écrit alors qu'il était en activité de service, est volontairement tout à fait objectif et l'on n'y trouve à peu près aucun renseignement sur sa vie personnelle durant les cinq années qu'il passa dans « l'empire fortuné », ni sur les faits et gestes de nos officiers. A ce sujet, trois documents des archives du Protectorat, à Rabat, contiennent certains détails sur la façon dont il remplit ses fonctions au Maroc, sur ses idées quant au rôle de notre mission et sur l'estime en laquelle le tenaient les hauts fonctionnaires du makhzen et le sultan Moulay Hassan (1).

Ce dernier avait, en 1877, demandé au gouvernement français l'envoi à la cour chérifienne d'un officier d'artillerie pour enseigner à ses soldats la manœuvre du canon. Le général Chanzy, alors gouverneur général de l'Algérie, voulut forcer la main au souverain et lui adressa une véritable mission militaire, qui comprenait : un capitaine (Payerne) et un lieutenant d'infanterie, un lieutenant d'artillerie (Erckmann), un docteur (Linarès) et plusieurs sous-officiers. Quand nos militaires, qui venaient d'Algérie, arrivèrent à Oujda, le sultan se trouvait à Marrakech. Aussitôt informé, il refusa de recevoir les fantassins à sa cour, où furent seuls autorisés à se rendre le lieutenant Erckmann et le sous-officier Richert. Le capitaine

(1) *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, à Rabat, A 27 3ter : lettres du capitaine Erckmann au chargé d'affaires de France à Tanger, des 24 décembre 1888 et 16 janvier 1889 ; dahir du sultan Moulay Hassan, du 15 choual 1300 (19 août 1883). Ces lettres sont datées de la Fère (Aisne), où Erckmann tenait garnison comme capitaine d'artillerie. Leur destinataire était le chargé d'affaires Boutiron, qui assurait la gestion de la légation de France au Maroc, depuis la mort de Féraud, titulaire du poste et décédé à Tanger, le 19 novembre 1888. D'autre part, la traduction du dahir du 15 choual 1300 est une copie de celle qui figurait au dossier d'Erckmann, au ministère de la guerre.

Payerne et les autres français durent « se morfondre à Oujda », où ils n'eurent qu'une trentaine d'hommes à instruire. Payerne d'ailleurs affecta de négliger notre légation de Tanger, avec laquelle ses rapports se tendirent de plus en plus, si bien qu'il donna sa démission.

A Marrakech, l'officier d'artillerie fut assez mal reçu et, s'il n'avait pas été animé du désir de réussir à tout prix, il aurait « tourné bride au bout de huit jours ». Cependant sa situation ne tarda pas à s'améliorer ; en effet, il apprit à tirer le canon à Moulay Hassan, qui lui en fut reconnaissant. Ce fut l'origine de son succès et de la faveur que, par la suite, le sultan lui témoigna.

Lorsque le capitaine Payerne eut quitté le Maroc, Ereckmann fut nommé chef de la mission et reçut bientôt les galons de capitaine. Il resta toujours à la cour et obtint que nos militaires d'Oujda fussent envoyés à Rabat. La mission française — il insiste sur ce point — « n'était nullement officielle ». Nos officiers étaient mis à la disposition entière du sultan, tant en conservant cependant leurs attaches hiérarchiques et leurs droits à l'avancement. D'autre part, les instructions qu'ils avaient reçues du général Chanzy, leur recommandaient expressément de « témoigner le plus grand respect au makhzen et de ne rien chercher à imposer ». Enfin, tous avaient conservé leur uniforme.

Au bout de quelques mois, Ereckmann se rendit compte que ses vêtements européens lui nuisaient considérablement et lui rendaient souvent difficile l'accès du makhzen. Aussi demanda-t-il au général Chanzy l'autorisation, qu'il obtint sans difficulté, de s'habiller comme les Marocains. A ce moment, « tout changea de face ». La question ne présentait pas la même importance pour les officiers et sous-officiers de Rabat, qui ne quittèrent pas leur uniforme, même lorsqu'ils prirent part aux expéditions des mehallas chériennes ; en effet, ils n'avaient pas de rapports avec le makhzen et ne s'occupaient que des questions purement militaires. Le chef de la mission, au contraire, en vêtements arabes, « jouait le rôle d'ami du sultan » et faisait toutes les démarches nécessaires auprès des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sa conduite sur ce point fut pleinement approuvée par le ministère de la guerre, et le général Faidherbe, auquel il confia ses scrupules, le rassura, lui déclarant même qu'il avait parfaitement raison.

Mais elle ne reçut pas l'agrément d'un de nos ministres de Tanger, Ordéga. En 1882, celui-ci se rendit à Marrakech présenter à Moulay Hassan ses lettres de créance. Lorsqu'il vit le chef de la mission en costume arabe, il lui adressa de vifs reproches et lui dit, assez inconsidérément, « de ne pas oublier qu'il était français ». Deux officiers l'accompagnaient, le commandant de Breuille qui devait ultérieurement devenir à son tour chef de la mission et le capitaine Varigault. Ils firent à leur compatriote des observations analogues ; le premier lui demanda même de donner sa démission, ce que naturellement

son interlocuteur refusa. Quelques semaines plus tard, de Breuille adressa au ministère, mais heureusement sans résultat, un rapport « ridicule et mensonger » sur l'activité d'Erckmann.

De par ses fonctions, presque autant politiques que militaires, celui-ci devait s'efforcer de combattre l'influence auprès du makhzen des autres nations européennes. Il s'y appliqua de son mieux. En 1878, un agent de la maison Krupp vint offrir à Moulay Hassan un très beau canon. L'officier français se rappela opportunément que, quelques années auparavant, un autre agent allemand avait apporté au souverain marocain une machine à fabriquer de la glace et que celle-ci, lorsqu'on la mit en marche, avait éclaté et tué deux ou trois Marocains. Il raconta au sultan que les produits allemands ne valaient rien, laissa entendre qu'on en voulait peut-être à la vie du souverain et que le canon « pourrait bien éclater comme la machine à glace ». L'envoyé de la maison Krupp dut s'en retourner avec sa pièce d'artillerie et le grand vizir, Si Moussa, refusa même les cadeaux que l'Allemand voulait lui offrir. Deux ou trois ans plus tard, un négociant de Berlin, qui voulait établir à Fès un dépôt de marchandises, envoya au sultan une caisse de bouteilles d'eau de cologne. Notre compatriote répandit le bruit que « cette eau était anti-aphrodisiaque, et la caisse fut refermée et renvoyée avec horreur ».

D'autre part, Erckmann s'efforça toujours de maintenir le docteur Linarès à la mission et l'on sait que celui-ci rendit jusque vers 1900 les plus grands services à l'influence française. Au début, le docteur, après être resté quelque temps à Oujda, avait été envoyé à Rabat, avec les officiers dont le sultan n'avait pas voulu à la cour. Erckmann réussit à le faire venir près de lui, mais au bout de plusieurs années seulement et non sans peine. Le makhzen en effet considérait comme un danger la présence d'un médecin à la cour, « à cause de sa clairvoyance dans les cas de mort trop subite ». En outre, il hésitait à se confier à lui. Le capitaine d'artillerie dut assister à la première visite, au cours de laquelle Linarès donna des soins au grand vizir. Il fut même rappelé aussitôt après par le malade, qui « lui demanda en ami si vraiment le docteur connaissait bien son affaire et si ses médicaments n'étaient pas dangereux ». Néanmoins, le médecin sut bien vite s'imposer ; il était en 1888 devenu à peu près impossible à remplacer et son successeur n'aurait pu gagner la confiance du makhzen avant plusieurs années.

Mais Erckmann ne trouvait pas toujours près des agents du ministère des Affaires étrangères l'appui qu'il était en droit d'attendre. Le Président de la République Grévy le chargea une fois d'offrir à Moulay Hassan un très grand et très beau vase de Sèvres. Le capitaine remplit sa mission, mais dut payer lui-même le port du cadeau, soit près de 250 francs-or, qui feraient aujourd'hui environ 50.000 francs ; sept ans après et malgré plusieurs

réclamations, il n'avait pas encore reçu le remboursement de cette somme. En remerciement de ce vase, le sultan pria notre officier de faire remettre quelques présents au Président de la République. Pour s'acquitter de cette tâche, Erckmann rencontra toutes sortes de difficultés, suscitées par notre représentant de Tanger ; celui-ci était un simple chargé d'affaires, Mont-fraix, qui « le menaçait des foudres de son ami Wilson », le trop fameux gendre de Grévy. Les cadeaux finirent tout de même par être remis à leur destinataire, mais sans que le nom d'Erckmann fut prononcé.

Dans l'ensemble, notre capitaine ne garda pas un souvenir enchanteur de ses années passées dans « l'empire fortuné ». Il y éprouva « tant de désagréments et de déboires, qu'il y avait des jours où il avait une folle envie de monter à cheval et de tout abandonner ». C'est qu'il n'était pas toujours facile de contenter à la fois le sultan, la légation, le ministère de la guerre et le gouvernement général de l'Algérie. De plus, sa santé fut assez fortement éprouvée ; le soleil marocain lui occasionna une sérieuse affection des yeux, dont il était tout juste guéri en 1888.

Il n'avait alors, « pour une foule de raisons, pas la moindre envie » de retourner dans l'empire chérifien. Cependant, la même année, il se déclarait toujours prêt à servir la cause de la France au Maroc. Sur la demande de notre représentant à Tanger, Féraud, qu'il avait connu en Algérie en 1877, il accepta de diriger l'éducation militaire de quinze jeunes sujets de Moulay Hassan, qu'il était question d'envoyer faire un stage à Versailles, à la fois dans l'artillerie et le génie. Féraud l'en remercia vivement, ajoutant : « Je crois qu'en apprenant que la direction des travaux de nos jeunes bombardiers vous serait confiée, le sultan se hâtera de les expédier. » Mais il ne fut pas donné suite à ce projet ⁽¹⁾.

Dans ses lettres, Erckmann expose également son point de vue sur la façon dont il concevait le rôle de notre mission militaire. On peut lui en reconnaître le droit, sans même prendre parti sur le bien ou le mal fondé de ses observations. Il reproche d'abord à l'un de ses successeurs, le commandant Le Vallois, d'une part, d'avoir « laissé les Allemands vendre tranquillement à Moulay Hassan une batterie d'artillerie complète » et, d'autre part, d'avoir fait donner à la mission un caractère officiel qu'elle n'avait pas avant lui. A son avis, du reste, il n'était pas nécessaire que cette mission comptât un nombreux personnel ; un officier, un sous-officier et le docteur seraient suffisants. Mais, quel que fût leur nombre, nos compatriotes devaient remplir une tâche délicate. En effet, Erckmann avait lui-même appris l'essentiel aux Marocains : aussi d'aucuns faisaient-ils remarquer à

(1) Sur la proposition faite au capitaine Erckmann par Féraud, cf. notre article, *Les Marocains à l'école du génie de Montpellier (1885-1888)*, dans « Hespéris », 1-2, 1952, pp. 131-145.

ses successeurs que leur présence était inutile, puisqu'ils n'avaient plus rien de nouveau à enseigner. En conséquence, le concours de nos officiers ne pouvait plus guère avoir pour but que de conduire les troupes au combat. C'est pourquoi le sultan avait demandé « des officiers braves, ayant été blessés » ; on lui avait du reste répondu que tous les officiers français étaient braves et que ceux qui n'avaient pas été blessés pendant la guerre de 1870 auraient pu l'être.

Dans ces conditions, les fonctions du chef de la mission étaient particulièrement ingrates, d'autant plus que le sultan ne voulant faire aucune dépense, les progrès semblaient impossibles à réaliser. Il était donc fort difficile de trouver quelqu'un qui voulut bien en assumer la charge et les officiers d'avenir auxquels on proposait le poste commençaient toujours par le refuser. Une telle situation rendait pénible la vie de nos officiers, trop exposés à l'ennui et au découragement. Il en résultait entre eux des rivalités et des désaccords très regrettables pour notre prestige.

Au surplus, leur séjour au Maroc ne les favorisait guère dans leur carrière. Si, pendant qu'ils s'y trouvaient, ils n'en retiraient pas tous les résultats possibles, au point de vue de l'avancement et des décorations, ils n'avaient rien à en espérer plus tard. C'est ainsi par exemple qu'on refusait de leur compter comme années de campagnes celles passées au Maroc, alors qu'on le faisait pour les officiers en garnison à Alger. On les assimilait aux militaires détachés en Perse ou au Japon, qui vivaient dans des résidences agréables et ne prenaient part à aucune expédition. Seul, jusqu'en 1888, le docteur Linarès tira de sa présence à la mission un réel avantage ; mais sa nomination « souleva au ministère de la guerre une véritable tempête ». On n'y avait jamais vu un avancement aussi rapide, depuis celui du fameux chirurgien Larrey, mort en 1842.

On comprend dans ces conditions que certains officiers n'aient vu, à faire partie de la mission, que des avantages pécuniaires et n'aient songé « qu'à ramasser le plus de douros possible, au grand détriment de leur considération ». Il faudrait leur faire comprendre que leur devoir était de dépenser sur place la quasi-totalité de leurs soldes afin de tenir leur rang. Sur ce point, ils devraient suivre l'exemple du « caïd » Mac Lean, qui vivait en grand seigneur.

En 1883, Ereckmann avait négocié avec le sultan l'envoi de la moitié des officiers de la mission à Mogador où ils auraient pu instruire un bataillon de Berbères du Sous. Moulay Hassan avait trouvé l'idée excellente ; en effet, disait-il, les gens du Sous, qui ne mangeaient pas toujours à leur faim, auraient afflué dans la nouvelle unité. Notre capitaine conseillait en 1888 de reprendre sa proposition. Le sultan serait sans doute satisfait d'avoir moins de chrétiens dans ses villes impériales, et, de plus, notre influence sur la côte augmenterait.

Il n'est pas douteux que le capitaine Erckmann laissa le meilleur souvenir chez les Marocains qui l'avaient connu. Quand il abandonna ses fonctions, les hauts fonctionnaires du makhzen lui demandèrent de revenir ultérieurement au Maroc et lui remirent des enveloppes, portant leurs adresses correctement écrites, afin qu'il n'oubliât pas de leur donner de ses nouvelles. Il se servit de ces enveloppes pour leur annoncer son mariage, ce qui lui valut un certain nombre de souvenirs marocains.

Enfin, lors de son départ, il ne reçut pas seulement du sultan des félicitations banales et des regrets de circonstances. Moulay Hassan lui remit un dahir, soigneusement calligraphié sur le plus beau parchemin et muni du grand sceau chérifien, que « les Marocains vénèrent comme un Saint Sacrement ». Ce dahir était ainsi conçu :

Louange à Dieu.

Il n'y a de puissance que Dieu, l'élevé, le magnifique.

Ces lignes que nous remettons au caïd Erckmann, capitaine d'artillerie, commandant les militaires français employés auprès de notre Altesse chérifienne, témoignent de notre haute satisfaction pour les bons services qu'il nous a rendus. Elles attestent en outre que nous lui avons donné l'autorisation de nous quitter à la fin de la mission à lui confiée par le gouvernement français, notre ami et allié, mission qui consistait à instruire nos troupes.

Durant cette période, cet officier a donné maintes preuves de ses aptitudes particulières, se faisant remarquer par son dévouement absolu, son intelligence, ses relations courtoises, son commerce agréable, son zèle qui ne s'est jamais démenti, sa valeur personnelle et son activité.

Nous devons ajouter à cela que le titulaire de cette attestation a pris part, à nos côtés, à plusieurs actions et faits d'armes et, chaque fois, il s'est signalé par son élan, sa bravoure, sa connaissance des choses de la guerre, la netteté de son jugement, la précision de ses avis et la sûreté de son coup d'œil.

Du reste, comment aurait-il pu en être autrement ? Lui, qui appartient à une nation vaillante et énergique, dont nul ne conteste la supériorité.

Une trace révèle la nature de celui qui l'a laissée : les croissants ne conservent-ils pas l'éclat des lunes disparues et la hauteur des cendres du foyer n'indiquent-elle pas que celui qui alluma le feu était un homme généreux, de naissance illustre ? Ainsi les qualités de cet officier sont la manifestation évidente de la noblesse de sa race.

Nous ajouterons encore qu'il a su s'acquérir, par ses mérites personnels, l'admiration de tous et que la renommée de ses prouesses s'élève jusqu'aux cieux. Les étoiles, dans leur course au travers des plus hautes sphères, ne sont pas plus rapides que ne l'est son nom qui vole de bouche en bouche : c'est le sommeil qui voltige sur les paupières closes.

Voilà bien l'homme que l'on dépêche dans les missions difficiles ! Et le

souvenir qu'il laisse après lui est tellement vivace que chacun de s'écrier : que n'est-il plus là !

Scellé le 15 de choual le béni de l'an 1300 (19 août 1883).

Sans doute, ne faut-il pas prendre ce texte à la lettre. On sait en effet combien le style des Marocains musulmans est imagé, fleuri et plein de métaphores hardies. Il n'en reste pas moins que le sultan témoignait au premier chef de notre mission militaire une reconnaissance et une satisfaction qui n'étaient certainement pas simulées.

Jacques CAILLÉ.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DES MASĀLIK AL-ABSĀR D'IBN FAḌL-ALLĀH AL-'UMARĪ

Je dois à l'amitié de M. Louis Di Giacomo la communication d'un nouveau manuscrit des *Masālik al-Absār*, dont on sait que M. Gaudefroy-Demombynes a publié, en 1927, la traduction française des chapitres relatifs à l'Afrique moins l'Égypte [et à l'Andalousie] (1). Cet ouvrage rarissime appartient à la Bibliothèque Ibn Ġāzī de Meknès, fondée par M. Muḥammad al-Manūnī, auteur d'un ouvrage très estimable sur « Les Sciences, les Lettres et les Arts à l'époque almohade » (2).

Jusqu'à maintenant on ne connaissait en Afrique du Nord qu'un manuscrit de l'œuvre célèbre d'Ibn Faḍl-Allāh, celui qui, à Tunis, est déposé dans la Bibliothèque du šayḥ al-Islām et qui est intitulé : *Wāṣf Ifrīqiya wa-l-Andalus*.

Le nouveau manuscrit est un recueil factice de 155 folios de 14 cm. sur 18, non numérotés, portant recto et verso de 20 à 25 lignes de caractères nashis d'une même main orientale, mais mal formés, hâtifs, et d'une lecture d'autant plus difficile que de très nombreux points diacritiques ont été omis. Quelques trous de vers compliquent encore la tâche du lecteur. Les trois premiers folios sont en très mauvais état. La reliure est ruinée. La première page porte un titre de cinq lignes ainsi conçu :

مجموع | (3) مبارك في تاريخ ابن فضل الله المشتمل على | المسالك
والممالك ومختصر تحفة الالباب (4) | وغير ذلك | والحمد لله وحده

« Recueil factice — Dieu le bénisse ! — comprenant l'Histoire de Ibn Faḍl-Allāh sur les Routes et les Royaumes, l'Abrégé (du nom de) *Tuḥfat al-Albāb* et autres textes. Louange à Dieu seul ! »

(1) *Masālik al-Absār fī mamālik al-amṣār*, «Bibliothèque des Géographes Arabes», t. II, Paris, 1927. Nous renvoyons à la Préface pour tous les renseignements relatifs à l'ouvrage lui-même et à son auteur.

(2) *Al-'Ulūm wa-l-ādāb wa-l-ḥunūn 'alā 'ahd al-muwahḥidīn*, Institut Moulay al-Iḥsan, Tétouan, 1369 Hég. = 1950 J. C.

(3) En gros caractères.

(4) La première page de ce texte, folio 120, porte un nom plus complet :

مختار من تحفة الالباب لمجالسة الاحباب

Sous le titre, le premier (?) propriétaire du manuscrit a écrit en caractères orientaux (trois lignes).

سافه الفدير في سلكة كتب العبد البفير | يحيى بن محمد ملكه الله تعالى | مراضي
مطالبه ومراضي مآربه

« Le Tout-Puissant le plaça dans la rangée des ouvrages appartenant à l'esclave, avide de Dieu, Yaḥyā b. Muḥammad — que Dieu Très-Haut lui permette de réaliser ses désirs et de faire face à ses besoins. »

Nous n'avons aucun renseignement sur cet homme de lettres.

Vient ensuite l'inscription en caractères maghrébins d'un nouveau maître, (deux lignes) :

الحمد لله ، ثم لعبد الله سبحانه ابي القاسم العميري كان الله له | بالشراء بما (?)
دفع (?)

« Louange à Dieu !... puis (cet ouvrage est passé dans les mains) de l'esclave de Dieu, Gloire à Lui ! Abū l-Qāsim al-'Umayrī — que Dieu lui soit propice ! — (à la suite) d'un achat dûment payé (?) »

Je tiens de M. al-Manūnī lui-même que cet Abū l-Qāsim s'était rendu en Orient avec la délégation qui avait accompagné la Princesse Ḥanāṭa (1), mère du Sultan Moulay 'Abd-Allāh b. Ismā'il (1729-1757) dans son voyage aux Lieux-Saints de l'Islam en 1143 Hég. = 1730-31 J. C.

Ce manuscrit serait donc au Maroc depuis près de deux cent vingt-cinq ans et il semble bien que M. al-Manūnī soit le premier qui ait utilisé les renseignements historiques qu'il apportait — sur Marrakech en particulier — (2).

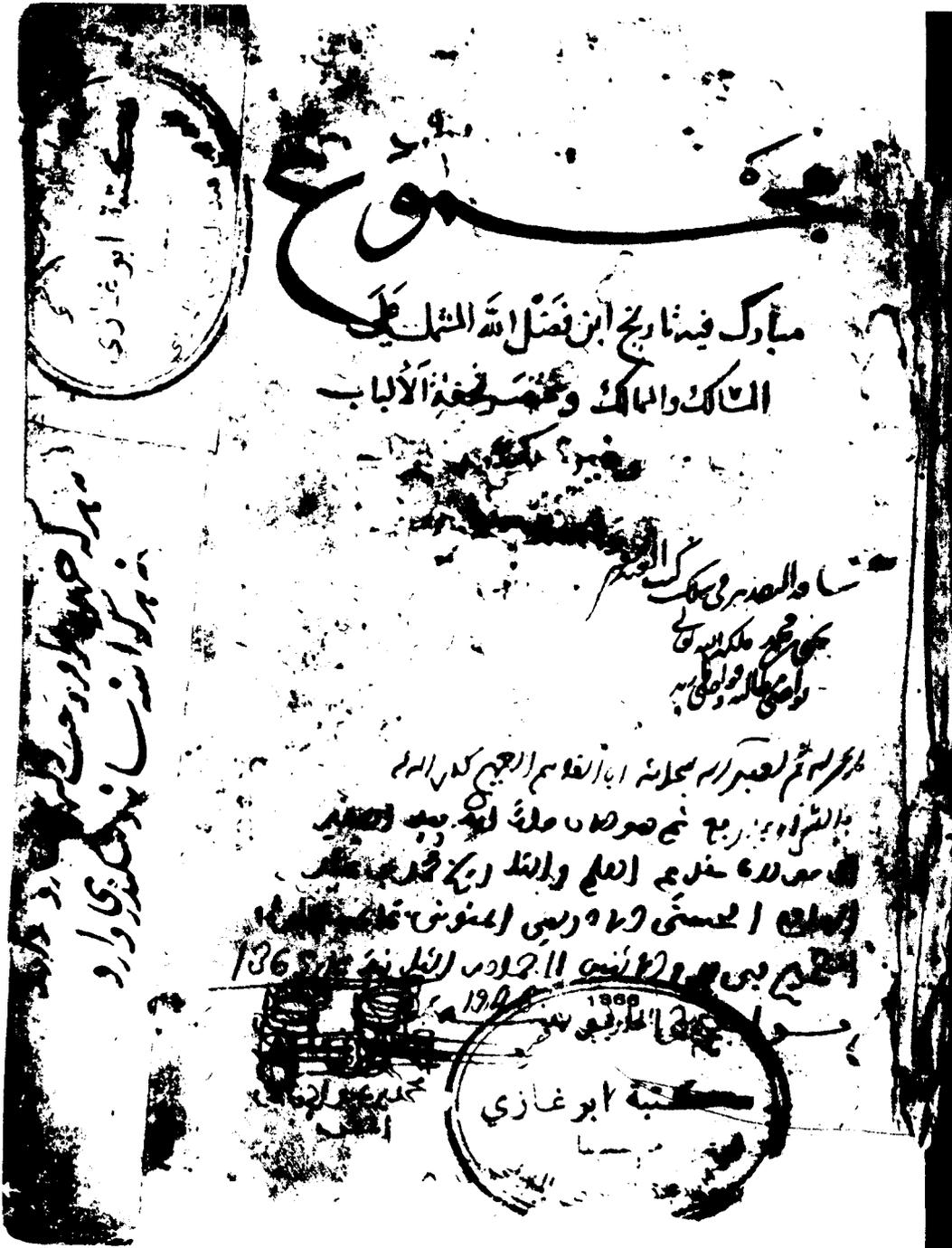
Enfin le propriétaire actuel a encore ajouté (cinq lignes) :

ثم هو الان ملك الله بيد البفير | الى مولاه حديم العلم والتاريخ محمد بن عبد
الهادي الحسيني الادريسي المنوني تملكه بالشراء | الصحيح في يوم الاثنين جمادى
الثانية عام 1365 | موافق 13 مايو سنة 1946

« Puis il est maintenant la propriété de Dieu, dans la main de l'esclave, avide de Son Maître, le serviteur de la Science et de l'Histoire, Muḥammad b. 'Abd al-Hādī, al-Ḥasanī, al-Idrīsī, al-Manūnī, qui en fit l'acquisition par voie d'achat authentique, le Lundi 11 Jumādā II 1365, correspondant au 13 Mai 1946. »

(1) Sur cette princesse v. Ibn Zaydān, *Ithāf al'lām an-nās bi-jamāl aḥbār ḥādīrat Miknās*, tome IV, page 389.

(2) al-Manūnī, *op. cit.* pages 248-252.



Première page du manuscrit.

Suit le paragraphe et le nom du rédacteur et même le cachet ovale de la Bibliothèque à laquelle appartient aujourd'hui le manuscrit, cachet apposé une deuxième fois en haut de la page, à la gauche du titre de l'ouvrage.

Pour renforcer la marge extérieure, une bande de papier a été collée à la feuille. Elle porte deux vers persans qui n'ont aucun rapport avec le manuscrit. (Je tiens ce renseignement de M. G. S. Colin.)

Le texte des Masālik comprend les 114 premiers folios, subdivisés en quatorze bāb(s) (1) divisés à leur tour en faṣl(s). Les titres des chapitres et des paragraphes sont à l'encre rouge. Le texte de la Tuḥfa (2), d'une présentation semblable, occupe les folios 120 à 149.

Le reste du manuscrit est consacré à des historiettes (*ḥikāyāt wa-ṭarāif*).

Le texte des Masālik que nous apporte le présent manuscrit paraît être une copie directe ou indirecte du manuscrit de Sainte-Sophie auquel il n'apporte que des variantes mais dont quelques-unes sont fort utiles.

Peut-être sera-t-il bientôt possible, en utilisant les deux manuscrits de Paris, ceux de Constantinople, de Tunis et de Meknès, et aussi l'abondante et précieuse annotation de M. Gaudefroy-Demombynes, de penser à éditer ce texte essentiel pour l'histoire et la géographie de l'Occident Musulman au Moyen-Age.

Le manuscrit de la Tuḥfat al-Albāb qui a été recopié dans ce recueil factice portait cet explicit et ce colophon (f. 149 -- verso -- lignes 8 à 11).

هذا ما انتهى اليه وما | انتقاه محمد بن عاصم بن عبيد الله بن محمد بن ادريس
الفيسي الاندلسي الرندي (3) على جهة الاختصار | من الكتاب المسمى مناهج الفكر
ومبائج العبر وسماه تحفة الالباب وصلى الله على سيدنا محمد واله | وسلم تسليمًا
كثيراً فرغ من تعاقبه الفغير الى الله تعالى محمد ابراهيم الغساني بدمشق خامس من
حمدى (sic) الاخرى سنة تسع عشر (sic) وثمانمائة

«C'est là ce qu'il résulte du choix fait par Muḥammad b. 'Aṣim b. 'Ubayd-Allāh b. Muḥammad b. Idrīs al-Qaysī (4) originaire de Ronda, en Andalousie pour abrégé le livre nommé Manāhij al-Fikar wa-Mabāhij al-'Ibar (5).

(1) Le chapitre XII, l'Ifrīqiya, occupe les folios 96 à 101 ; le chapitre XIII sur le Maroc (Barr al-'adwa) les folios 102 à 111 ; le chapitre XIV sur l'Andalousie, les folios 112 à 114.

(2) Sur cet ouvrage et son auteur, voir *infra*.

(3) Une correction très postérieure au texte a malencontreusement orthographié ce mot ar-Randa > ar-Runda.

(4) Brockelmann (C.) (*Geschichte der Arabischen Literatur*) ignore cet auteur et son abrégé.

(5) L'auteur de cette *encyclopédie géographique* est Muḥammad b. Ibrāhīm b. Yahyā Anṣārī Kutubī surnommé Waṭwāṭ, mort le 5 mars 1318. V. FAGNAN (E.) *Extraits inédits relatifs au Moughreb* (Géographie et Histoire), traduits de l'arabe et annotés, Alger, 1924, p. 41, avec références.

Et il a donné à son travail le titre de Tuḥfat al-Albāb. Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre seigneur Mahomet et sur sa famille et qu'Il lui accorde un salut complet et abondant !

A terminé la copie de cet ouvrage, l'ave de Dieu — Très-Haut — Muḥammad Ibrāhīm al-Ġassānī, à Damas, le 5 Jumādā II — an 817 [22 Avril 1414]. »

Gaston DEVERDUN.

Comptes rendus
des
Séances mensuelles
de l'Institut des Hautes Études Marocaines

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1953

M. René RAYNAL. — *Le IV^e Congrès de l'Association Internationale pour l'étude du Quaternaire.*

Si les activités de l'Association Internationale pour l'étude du Quaternaire (INQUA) ont été de longues années interrompues par suite de la guerre, la reprise s'est heurtée à des difficultés particulières, imputables à la diversité des sciences que groupe cet organisme et à la divergence des préoccupations de ses membres. Cependant le Comité d'organisation du IV^e Congrès, présidé par le professeur G. A. BLANC, de Rome, et animé par M.M. A. C. BLANC, E. TONGIORGI, L. TREVISAN, peut s'enorgueillir d'une belle réussite. Plus de 300 personnes ou institutions scientifiques avaient répondu à son appel et adhéré à l'INQUA. Le Maroc, à lui seul, apportait 20 inscriptions et des communications de 5 auteurs (M. M. Z. BIBERSON, G. CHOUBERT, E. ENNOUCHI, M. GIGOUT, et R. RAYNAL).

Au cours des séances tenues à Rome, du 30 août au 4 septembre 1953, et à Pise, du 5 au 10 septembre, géologues, géographes, préhistoriens, pédologues purent confronter leurs points de vue sur tous les problèmes intéressant l'écologie de l'homme à l'aurore de l'Histoire. La chronologie du Quaternaire et la paléoclimatologie furent, comme il se doit, l'objet des discussions les plus nourries. La plus grande partie des congressistes participa, en longues caravanes routières, à des excursions d'une journée

dans le Latium et en Toscane (Mont Circéo, Alpes Apuanes, Volterra), moins nombreux furent ceux qui allèrent en Sicile, dans les Abruzzes ou sur le littoral ligure (de Pise à Nice).

Notons enfin que diverses commissions permanentes ont été créées par le IV^e Congrès de l'INQUA, en particulier celle des lignes de rivage et celle de la nomenclature du Quaternaire.

M. l'abbé Jean ROCHE. — *Les fouilles des amas coquilliers de Muge (Portugal).*

Les « concheiros » (amas coquilliers) de Muge sont trois monticules artificiels situés sur les bord de la rivière de Muge, à proximité de son confluent avec le Tage. Ils sont constitués par des débris de cuisine (coquillages, cendres, os de bovidés et de cervidés, arêtes de poissons, pinces de crabes) contenant des sépultures et des traces d'habitat.

Les fouilles entreprises depuis 1951, avec l'aide de l'Institut d'Anthropologie de l'Université de Porto, ont porté sur le site de Noita do Sebastião. Au cours des travaux, 29 squelettes furent dégagés. Ceux-ci étaient inhumés sur le dos, les jambes repliées sur le tronc, les mains généralement croisées sur le corps, quelques corps portaient des ornements de coquilles percées et, dans un cas, des provisions de bouche avaient été disposées à portée du défunt.

La découverte la plus intéressante fut celle de deux fonds de cabane, dont un seul a pu être fouillé jusqu'à maintenant. Il affecte la forme d'un trapèze grossier de 11 m. 20 de long et d'une largeur moyenne de 3 m. 50, l'une des extrémités est sinueuse et présente un double contour qui peut correspondre à une modification de l'habitat. Deux côtés sont limités par une sorte de murette grossière faite de galets de rivière empilés les uns sur les autres. On se trouve en présence d'une des plus anciennes traces d'architecture connues.

On a trouvé, en outre, des foyers, deux fosses-cuisine contenant des os carbonisés de gros animaux, des silos remplis de coquilles non ouvertes et des trous creusés dans le sable de base dont certains contenaient des squelettes de jeunes enfants.

L'outillage comporte une industrie en silex composée de microlithes géométriques, principalement des trapèzes, en quartzite formée de gros galets taillés en choppers, chopping-tools ou simplement utilisés comme broyeur et percuteurs. L'outillage osseux, peu abondant, comporte des andouillers de cervidés utilisés comme poinçons et des bois dont une extrémité est polie en forme de tranchant. Cette dernière sorte d'outil peut être comparée à ce que l'on a trouvé en Europe septentrionale à Lingby.

Tout cet ensemble, où aucun élément néolithique n'a été trouvé, peut

être daté du mésolithique tardif, à une époque où les mouvements isostatiques du continent européen et les oscillations du niveau des mers ont abouti à peu près au tracé actuel des côtes de l'Europe du sud-ouest.

Cette époque vit d'importantes migrations de populations : de vastes étendues autrefois couvertes de glaciers devinrent habitables et, d'autre part, les zones en voie d'assèchement, qui se formèrent en Afrique et en Asie, furent de plus en plus inhospitalières pour l'homme. C'est à ce moment que s'épanouit la civilisation des amas coquilliers, dont le mode de vie, sous des huttes de branchages, suppose un climat tempéré, un peu plus chaud que celui sous lequel nous vivons actuellement.

Ce type de civilisation est bien connu en Afrique du Nord soit sous le faciès continental du capsien, soit sous celui plus littoral de l'ibéromaurusien.

Cette culture a remonté peu à peu les côtes de l'Atlantique où nous trouvons sa trace en Bretagne (Téviec, Höedic) pour aboutir aux Kjoekkenmoeddings danois et scandinaves, d'époque bien plus tardive. Ce mode de vie a duré fort longtemps, se maintenant, en certains points, pendant la période historique.

En tout état de cause, il est fort intéressant pour l'archéologie préhistorique du Maroc de connaître cette civilisation des « concheiros » portugais et d'essayer de détecter sa parenté possible avec des gisements nord-africains de même époque.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1953

M. Jacques CAILLÉ. — *Les Marocains à l'Ecole du génie de Montpellier (1885-1888)*.

Cette communication a fait l'objet d'un article paru dans le premier fascicule de ce tome.

Mlle Anne-Marie BARON. — *Mariages et divorces en milieu musulman à Casablanca*.

Cette communication a fait l'objet d'un article qui a paru dans *Hespéris*, 1953, 3^e et 4^e trimestres.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1954

M. Gaston DEVERDUN. — *Neffis et Aghmat avant les Almoravides*.

De la documentation qu'il a réunie, M. D. constate qu'on ne saurait rien d'utile sur Neffis sans les lignes que lui a consacrées le célèbre géographe espagnol al-Bakrī. On ne connaît toujours pas le site véritable de la première capitale du Haouz ; les hypothèses de Doutté et du chérif al-Kattāni ne sont pas à retenir. Meilleure est celle de M. Lévi-Provençal (Atlas du Maroc 1935) qui situe la ville sur l'Oued Nfis actuel et au pied de l'Atlas.

Neffis fut sans doute, selon l'excellente expression de M. Henri Terrasse, « une ville archipel », dont l'histoire fragmentaire ne laisse que l'impression d'un cadre de vie rurale, sans horizon.

L'histoire de la ville d'Aghmat est moins « usée » que celle de Neffis, encore que son faubourg juif, Aghmat-Aïlan, n'ait pas encore été identifié avec certitude. Al-Bakrī demeure encore la meilleure des sources, mais la Géographie d'Idrīsī, nous permet de mieux comprendre comment vivaient les hommes dont le trafic saharien et certaines opérations bancaires alimentaient les richesses.

En conclusion, M. D. constate que les Almoravides, en arrivant sur le Haouz, se trouvèrent en contact avec une organisation et de vieilles habitudes urbaines, dont nous ne savons que peu de choses, mais qui ne pouvaient que frapper les esprits d'orgueilleux nomades qui perdirent bien vite leur profond dégoût des « villes puantes ».

M. Adolphe FAURE. — *Valeur documentaire du Tašawwuf ilā rijāl at-tašawwuf* (1) d'Ibn az-Zayyāt at-Tādilī.

Le *Tašawwuf* est un recueil de deux cent soixante-seize notices anecdotiques consacrées à de pieux personnages dont quelques-uns ont vécu au ve/xi^e siècle, la plus grande partie au vi^e/xii^e et au vii^e/xiii^e siècles. Resté célèbre, au Maroc, dans les milieux de lettrés traditionalistes, largement mis à contribution par les biographes marocains, souvent cité par les chroniqueurs, ce texte non encore édité est bien connu des arabisants et des orientalistes européens qui ont touché à l'histoire de ce pays.

M. A. F. donne quelques détails sur l'auteur du recueil, Yūsuf b. Yaḥyā b. 'Isā b. Abd er-Raḥmān at-Tādilī connu sous l'appellation d'Ibn az-Zayyāt (m. 627 ou 628 = 1231 ou 1232); puis il s'efforce de définir la conception de l'histoire qui se déduit des ouvrages hagiographiques du genre *Tašawwuf*. Il est ainsi amené à établir un parallèle entre cette compilation et certaines compositions caractéristiques de la chrétienté médiévale, telles que la *Légende Dorée* du dominicain Jacques de Voragine († 1208) et le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais († 1264). Ces considérations

(1) Achevé de composer en 617 / 1221.

générales visent à déterminer la nature des renseignements qu'il est possible de rechercher dans ce genre de documents.

Après ce préambule, M. A. F. note en quelques points les principaux renseignements fournis par le *Tašawwuf* et qui sont susceptibles d'intéresser l'histoire religieuse du Maroc aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

1^o — Noms propres de personnes et toponymes.

L'examen des filiations montre bien que ce recueil échappe totalement au préjugé chérifien ; celui des ethniques révèle la part prise par certains groupes berbères à l'islamisation du pays : Ṣanhāja, Haskūra, Ragrāga, etc.

Des ethniques référant à des villes d'Espagne musulmane, d'autres peu nombreux à Tunis, à Cairouan, à Tozeur, permettent de discerner le chassé-croisé des influences diverses qui se sont exercées dans le sud du Maroc du point de vue religieux.

M. A. F. signale en passant l'intérêt linguistique que présenterait pour les berbérissants l'étude des noms propres de personnes et des toponymes à forme berbère, assez nombreux dans le *Tašawwuf*.

2^o — Ecoles et centres de rayonnement spirituel.

Des noms de villes reviennent avec insistance sous la plume d'at-Tādilī : ce sont ceux de Sijilmāsa, Dāy, Tajannīt, Tagzūt, Azemmūr, et Aǧmāt. Ce dernier centre apparaît comme un foyer très actif de diffusion des doctrines soufiques et du droit. Sur Naffīs, le *Tašawwuf* n'apporte à peu près rien.

3^o — *Ribāl-s* et *Rābiṭāt*.

At-Tādilī en cite environ une quinzaine.

4^o — Pénétration du soufisme au Maroc.

Les pérégrinations des personnages à l'intérieur du pays et à l'extérieur vers l'Orient, les chaînes de transmission initiatiques malheureusement trop souvent limitées à quelques noms, fournissent des indications fragmentaires mais précieuses sur la diffusion des doctrines soufiques au Maroc.

5^o — Tableau de la vie des saints.

At-Tādilī donne des détails sur les métiers et les vocations de ses personnages.

M. A. F. conclut, en s'appuyant sur ce dernier point, que l'islamisation des foules berbères semble devoir beaucoup à ces pieux musulmans groupés sous la désignation très large de soufis par at-Tādilī. Il est certain que, des savantes élaboration d'al-Muḥāsibī, de Junaid, de Ġazālī, il n'apparaît pas grand'chose dans ce soufisme marocain tourné surtout vers l'action ; mais les formules souvent très simples sur le renoncement, la piété, la pratique religieuse, ont été vécues intensément et ce témoignage vivant,

quotidien, concret, nourri d'une foi indéfectible a dû agir avec plus d'efficacité sur le peuple que les sollicitations de l'islamisme légal des *fuqahā'* et des *'ulamā'*.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1954

M. Raymond THOUVENOT. — *Découvertes archéologiques à Mogador.*

Cette communication est publiée sous le même titre dans le présent fascicule.

Mlle Jeanne JOUIN. — *Chansons de l'escarpolette (couplets de circonstance et chants d'amour).*

La substance de cette communication se retrouve dans l'article publié dans le présent fascicule.

SÉANCE DU 25 MARS 1954

Mme M. HOSOTTE-REYNAUD. — *Les Trois Mousquetaires à Tanger.*

En 1846, sur la suggestion, semble-t-il, de Xavier Marmier, Monsieur de Salvandy, ministre de l'Instruction Publique de Sa Majesté Louis-Philippe, charge Alexandre Dumas d'une mission en Algérie. Il compte sur le talent de l'écrivain pour faire connaître aux millions de Français qui l'ignorent ce magnifique pays.

Dumas accepte sans peine une mission si agréable. Cependant il y met une condition : « Je veux qu'un bâtiment de l'Etat soit mis à ma disposition et à celle de mes compagnons afin de parcourir les côtes de l'Algérie non pas selon le caprice de vos officiers, mais à ma fantaisie. »

En fait Dumas dut bien subordonner sa « fantaisie » aux exigences de service imposées à la corvette « Le Véloce » que lui envoyait le maréchal Bugeaud.

Le samedi 21 novembre 1846, Dumas s'embarque à Cadix. Il est accompagné de quatre de ses amis : son collaborateur Maquet, les peintres Desbarolles, Giraud et Boulanger.

Dumas n'avait pas prévu Tanger dans son itinéraire. Cependant cette occasion de voir à son tour ce que Delacroix avait tant admiré quelques

années plus tôt le ravit. Lui et ses compagnons resteront trois jours à Tanger visiteront la ville, prendront part à une chasse au sanglier, assisteront à une noce juive.

Dumas nous a laissé un excellent récit de ces trois journées dans la première partie de l'ouvrage qu'il écrivit sur son voyage le long des côtes de l'Afrique du Nord :

Le Véloce ou Tanger, Alger et Tunis, Paris, Cadot et Bertonnet, 1848.

Ce récit est illustré des croquis de Giraud et de Boulanger. C'est ce qui nous vaut de posséder une petite imagerie marocaine, sinon d'un très grand intérêt historique, du moins d'un pittoresque très véridique et d'une exactitude légèrement caricaturale.

M. Jean-Louis MIÈGE. — *Les Européens à Mazagan au XIX^e siècle.*

Cette communication fera l'objet d'un article qui paraîtra dans un prochain numéro d'« Hespéris ».

Bibliographie

Charles PELLAT. — *Le milieu baṣrien et la formation de Ġāḥiḥ*, 1 vol. in-8°, XXXVI + 311 p., Paris, Adrien-Maisonneuve, 1953.

L'œuvre considérable de Ġāḥiḥ, qui passe pour être, sinon l'un des auteurs les plus féconds de la littérature arabe, du moins l'un des plus originaux, n'est pas de celles qui se laissent cerner avec facilité, surtout quand on prend conscience que cet homme, esprit curieux, vif, raisonneur, subtil, a exprimé la culture de tout un milieu social complexe, de toute une époque riche en activités intellectuelles de toute sorte. M. C. P., qui depuis plusieurs années s'est dévoué à l'étude de Ġāḥiḥ, a éprouvé une certaine retenue devant l'importance de la tâche à accomplir. Il le laisse entendre. Et son attitude est tout à son honneur. Aussi l'ouvrage qu'il vient de publier n'est-il pas une étude sur Ġāḥiḥ mais un point de départ solide en vue de recherches ultérieures. Ce point de départ consiste en une enquête méthodique sur le milieu baṣrien dont M. C. P. considère que Ġāḥiḥ est « un pur produit ». Cette expression qu'on trouve dans les premières pages du livre donne au lecteur le sentiment que l'auteur bâtit son travail selon les données de la méthode critique de Taine, mais en faisant surtout intervenir l'idée du milieu, lui-même expliqué par les facteurs militaires, politiques, administratifs, ethniques et sociaux. Dans son ensemble ce travail pourrait être comparé à un tableau comportant un arrière-plan très soigneusement mis en place et dessiné avec, au premier plan, un personnage central, faiblement éclairé, aux traits et à la silhouette encore imparfaitement esquissés.

La prédilection de M. C.P. pour la méthode critique de Taine se manifeste par le goût affirmé de la monographie ; de la monographie richement nourrie, patiente, basée sur le dépouillement minutieux des documents. « ... notre travail écrit-il quoique encore incomplet en ce qui concerne la personnalité de Ġāḥiḥ formera cependant un tout homogène et pourra, somme toute, être considéré comme une monographie partielle de Baṣra centrée sur un personnage unique qui en est l'émanation la plus représentative ». Comme l'étude elle-même se résoud en une série de monographies (chaque chapitre

en est une), on ne peut s'empêcher, en lisant M. C. P., de songer à ce passage du discours de réception à l'Académie française de Taine : « La monographie est le meilleur instrument de l'historien ; il la plonge dans le passé comme une sonde et la retire chargée de spécimens authentiques et complets. On connaît une époque après vingt ou trente de ces sondages ; il n'y a qu'à les bien faire et à les bien interpréter. » Ainsi M. C. P., sauf erreur de notre part, se propose d'étudier Ġāhiz par une série de sondages dont l'ouvrage sur le milieu baṣrien est le premier, ou tout au moins le plus important.

Les spécialistes de l'orientalisme ne seront pas les seuls à suivre avec sympathie les travaux de M. C. P. Le moment difficile sera celui où il faudra interpréter les monographies, coudre les idées en synthèse. M. C. P. n'ignore pas les critiques adressées au dogmatisme de Taine. Il lui appartiendra de résister aux tentations d'un système rigide, trop logique, trop mécanique qui veut expliquer tout des créations humaines de l'art, de la philosophie, de la littérature par des lois fixes. Bien des parties des œuvres de l'humanité échappent au déterminisme du milieu, de la race et du moment. C'est le devoir de la critique de les distinguer, parce qu'elles représentent la part de l'homme, sa propre grandeur, son autonomie, sa faculté de réfléchir sur lui-même, son sentiment du transcendant, de l'infini, du tragique ; sa sensibilité personnelle, sa vocation, son sens plus ou moins aigu de l'ironie. C'est tout cela qui fait que Racine est toujours vivant et que Pradon est mort. C'est tout cela qui peut fausser, quand le génie s'en mêle, les rouages des machineries les mieux conçues. Et c'est fort heureux, car s'il en était autrement, l'homme, cessant de posséder le sens de la divine liberté, ne serait pas ce qu'il est.

Adolphe FAURE.

H. H. 'ABDUL-WAHHÂB. — *Al-Djumâna, Etude dialectologique sur les parlers de Grenade et de Tunis au XIV^e siècle*. Publication de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Textes arabes et études islamiques, t. IX, Le Caire, 1953.

« La perle contre le barbarisme » ; ainsi se traduit le vrai titre du manuscrit que M. 'Abdul-Wahhâb édite et commente. Il s'agit d'un traité, dans lequel l'auteur relève certaines fautes du langage populaire, et en donne la correction en se référant à la langue éloquente que nous appelons l'arabe classique. Avec le commentaire important que l'éditeur ajoute, le traité en question comporte quarante pages de ces belles publications, connues de tous, de l'Institut français du Caire.

Pour fonder ses corrections, l'auteur, dont on sait seulement qu'il s'appelait Ibn-el-Imâm et qu'il vivait au xiv^e siècle, cite le Coran, qu'on ne saurait discuter, et des vers de poètes célèbres dans lesquels tel ou tel barbarisme populaire troublerait le rythme ou la rime. Il se réfère aussi à des affirmations de grammairiens qui font autorité. Grâce à M. 'Abdul-Wahhâb, ces citations de tout genre prennent plus de valeur par l'indication exacte de leurs sources.

On reste quelque peu surpris de voir que l'auteur de la *Djumâna* traite à la fois du parler de Grenade et de celui de Tunis comme si ces deux métropoles avaient connu un seul et même dialecte. Sans doute, les parlers citadins de Grenade et de Tunis devaient-ils avoir de nombreux traits communs, même à propos de leurs fautes de langage. Mais on voudrait savoir si tel ou tel barbarisme relevait de Grenade ou de Tunis, ou des deux villes à la fois. Heureusement, le commentaire très précieux de M. 'Abdul-Wahhâb dissipe le plus souvent cette incertitude ; il indique au lecteur ce que Ibn-el-Imâm a emprunté à d'autres auteurs, notamment à Ibn-Qutaiba et Zubaidi, concernant les barbarismes populaires dans les époques antérieures ; il indique aussi ce qui relève du Grenadin et ce qui appartient au Tunisien ; il signale ce qui avait un caractère universel dans le monde arabe et ce qui a persisté jusqu'à nos jours dans l'Afrique du Nord.

Les traités de ce genre sur les fautes de langage du peuple, s'ils sont abondants en ce qui concerne l'Orient, sont assez rares en ce qui concerne l'Occident musulman. Or ce sont les meilleurs documents dont nous puissions disposer pour nous faire une idée de la langue arabe qui fut parlée en Espagne. Aussi est-on heureux de trouver ici une édition critique d'un nouveau traité de dialectologie hispanique. Il date du xiv^e siècle. M. Georges-S. Colin en avait édité un autre, du xii^e siècle, dans « Hespéris », 1931, fasc. 1. Aussi bien M. 'Abdul-Wahhâb que M. Colin signalent un certain nombre d'ouvrages du genre en question qu'on voudrait voir paraître avec le même appareil critique. On a ainsi avec eux une bibliographie du sujet qui n'est pas à dédaigner et dont on pourra certainement tirer des renseignements importants.

M. 'Abdul-Wahhâb a fait précéder l'édition du manuscrit d'une introduction courte mais dense sur les problèmes que pose la dialectologie et ce qu'on peut attendre de leur solution pour la connaissance de l'évolution de l'arabe. Il regrette comme tous les dialectologues que les grammairiens et linguistes arabes ne nous aient pas donné des descriptions plus nombreuses et plus variées des parlers des conquérants musulmans du monde méditerranéen. Peut-on le leur reprocher ? Ils n'avaient pas le même genre de curiosités linguistiques que les nôtres, et les parlers bédouins par exemple semblaient dénués d'intérêt à ces citadins renforcés. C'est à nous qu'il appartient

de compléter leurs travaux, à l'exemple de M. 'Abdul-Wahhâb et sur le modèle qu'il nous donne.

Louis BRUNOT.

Carlos RODRÍGUEZ JOULIA SAINT-CYR. — *Felipe III y el rey de Cuco*. Prólogo de D. Guillermo Guastavino Gallent. Madrid, 1953 (la couverture extérieure porte 1954), 16 × 23 ½, 163 pages, cartes et illustrations (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Instituto de estudios africanos).

M. Rodríguez Joulia Saint-Cyr relate les tentatives faites par l'Espagne, entre 1602 et 1603, pour abattre la puissance d'Alger en s'appuyant sur « el rey Cuco », comme l'appellent les documents, c'est-à-dire sur le chef local qui dominait alors à Koukou en Grande Kabylie. Histoire malheureuse et compliquée, dont il ne peut être question de rapporter ici le détail, mais que l'auteur expose avec beaucoup de clarté. Son texte et les pièces des archives de Simancas qu'il publie en appendice apportent une lumière nouvelle sur ces événements peu connus comme sur l'histoire de la Grande Kabylie et de ses relations avec les Turcs d'Alger. Les efforts du gouvernement espagnol aboutirent à un échec, et le chef kabyle, déçu et découragé, se résigna en 1608 à conclure un accord avec la Régence. Dès 1604, un agent que Philippe III entretenait à Alger, et dont les rapports dénotent une remarquable lucidité, avait prévu ce dénouement : l'aide du royaume de Cuco, écrivait-il, ne suffirait jamais à venir à bout d'Alger, si l'on n'employait en même temps à cette entreprise une très puissante escadre. Philippe III ne voulut pas ou ne put pas recourir à un pareil moyen. M. Rodríguez Joulia Saint-Cyr rappelle opportunément que le roi d'Espagne se tourna peu après contre les foyers de piraterie du Maroc septentrional en occupant Larache (1610) et La Mamora (1614). Mais on peut se demander si l'expulsion définitive des Morisques, qui se place justement entre la réconciliation de Cuco avec les Turcs et la prise de Larache, ne s'explique pas également par les insuccès répétés contre Alger : dans l'impossibilité de frapper efficacement le principal repaire des pirates barbaresques, on essaya du moins de les affaiblir dans la Péninsule même en les privant des complices qui facilitaient si fréquemment leurs descentes et leurs razzias.

Robert RICARD.

Th. MONOD, A. TEIXEIRA DA MOTA et R. MAUNY. — *Description de la Côte Occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandes (1506-1510)*. Préface du Capitaine de Frégate M. M. Sar-

mento Rodrigues. Bissau, 1951, 16 × 23 ½, 8 pages non numérotées et 227 pages, 9 cartes (Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, n° 11).

Cette nouvelle publication, fruit d'une heureuse collaboration franco-portugaise, nous apporte exactement la suite de la *Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal* présentée en 1938 par Pierre de Cenival et M. Théodore Monod (cf. « Hespéris », 1939, pp. 104-105), avec la seule omission des Canaries, de Madère et des Açores. L'original portugais, d'un très haut intérêt, était connu, et il avait fait l'objet d'une traduction allemande, celle de Kunstmann (1856). On se félicite qu'une traduction française vienne le mettre à la portée des chercheurs à qui notre langue est plus familière ou plus accessible. Il semble seulement qu'il n'était pas nécessaire de rendre cette traduction aussi littérale que l'ont voulu les auteurs — d'autant plus que le texte portugais est imprimé parallèlement —, et c'est sans doute aller trop loin que de conserver par exemple *Marrocos* pour Maroc (p. 9), *Mjna* pour Mina (p. 23) ou *Guynée* (pp. 93, 97 etc.), parce que ces formes sont celles que l'on trouve dans l'original.

Celui-ci, reproduit d'après l'édition Baião (1940), dont je n'ai pu contrôler la fidélité, et d'ailleurs connu par un manuscrit unique, n'est pas toujours d'une intelligence facile, et quelques divergences d'interprétation sont inévitables. Il me semble évident p. 11 (fol. 92 v.) qu'à propos des sagaies il faut corriger « elles sont minces » (et non *ils*), tandis qu'un peu plus loin c'est le texte portugais qui me laisse perplexe : à la dernière ligne de la p. 10 *tambê em eruadas* n'est pas satisfaisant ; peut-être faut-il lire soit *tem*, soit *com*, au lieu de *em*. De toute manière, le sens ne fait pas doute et la traduction est correcte. Les auteurs paraissent avoir été embarrassés p. 17 (fol. 95) par le passage sur le vin de miel, où ils jugent « énigmatique » (p. 153, n. 33) la phrase des trois tiers, *tres terços*. J'avoue n'y voir aucune obscurité : il ressort clairement du texte que l'on met dans le récipient un tiers de miel, un tiers de cire et un tiers d'eau, quitte à retirer la cire par la suite. Mais il vaudrait mieux, puisqu'il s'agit du miel, écrire : « ils le mettent dans des pots ». Le paragraphe des pp. 20-21 sur les razzias d'esclaves pour l'achat de chevaux ne me semble pas exactement rendu. Il est entendu que *quãto pode escapar* fait difficulté, mais d'aucune façon ces mots ne peuvent être traduits, même hypothétiquement, par « quand il peut échapper (?) » : *quanto* n'est pas *quando*. Je propose de suppléer la négation *não* devant *pode* : il ramasse... tout ce qui ne peut échapper. « Et il les achète... », qui vient ensuite dans la traduction, est amphibologique ; il faudrait préciser, comme le texte portugais du reste : « Et il achète (ou mieux : ils achètent — car le verbe est au pluriel) les chevaux... ». La suite est également erronée. Ce n'est pas : « Même si le cheval est malade ou qu'une autre fois il sache qu'il va mourir... », mais : « Même si le cheval

est malade et s'il sait qu'il mourra le lendemain (*outro dia*)... ». Enfin *tirado* serait mieux traduit par *s'est procuré* que par *a possédé*. Au bas de la p. 21, dernière ligne, la traduction est de nouveau amphibologique : *dont* signifie littéralement que Lançarote a été capitaine d'Arguin, alors qu'en réalité il était capitaine des navires qui s'y rendaient. P. 23 (fol. 98) *despois de outros hidos* est traduit de manière à la fois trop littérale et trop vague : « après que d'autres furent partis » ; *les autres* serait préférable. Je ne comprends pas ce que veut dire p. 31 (fol. 103) « des poignards mauresques de fer sans acier » ; *sem aço* signifie très probablement : sans fil, sans tranchant ; et la qualification de « demi-cimeterre » ne s'applique qu'à la dimension. Le mot *braquel* (p. 61, et p. 161, n. 121) a gêné les traducteurs, qui disent ne l'avoir trouvé nulle part ailleurs et le traduisent conjecturalement par bouclier. Ce n'est pas autre chose, sans doute par mauvaise lecture, que *broquel*, mot connu qui désigne en effet un petit bouclier. Pp. 62-63 (fol. 118), *estaca* signifie *pieu* et non pas *haie*, et *cerca*, rendu ensuite également par *haie*, a le sens d'*enceinte*. Un peu plus loin (fol. 118 v.), le paragraphe « Quand ce roi est dans sa case etc. » m'est aussi incompréhensible en traduction française que dans l'original portugais : *il l'extrait* est contredit ensuite par *il lui laisse la sagaie*. On est obligé de supposer que le texte est altéré ou mal lu : *ha tyra delle* doit être, plus ou moins, *hatyra [-se] a elle*, il se jette sur lui ; la suite des idées devient alors claire. Pp. 93-95 (fol. 133 v. et fol. 134 r. v.), plusieurs passages prêtent à discussion. La traduction : « Les hommes se reposent. Quand elles (ou ils?) ont du coton, elles (ou ils?) filent. Les hommes ne font pas beaucoup [de scandale] quand leurs femmes cherchent leur amusement, parce que quand ils trouvent qu'elles sont adultères, on doit les payer avec de l'argent » (p. 93), ne paraît pas pouvoir être retenue. En particulier le portugais, où il y a *porque* avec un subjonctif, n'autorise pas la version : quand leurs femmes cherchent etc. D'autre part, l'addition [de scandale] est arbitraire. On peut l'éviter et on respecte mieux le sens en proposant la lecture et la traduction suivantes : *E os homês folquã. E quando tem algodõ fiõ-no* (ce dernier mot sans *til*). *Som homês q̄ fazê muyto porq̄ as molheres busquẽ seu refresco* etc. C'est-à-dire : Les hommes se reposent. Quand ils ont du coton, ils le filent. Ce sont des hommes qui font beaucoup pour que les femmes cherchent leur amusement, parce que etc. (ils y ont intérêt). Un peu plus loin, *cayada* ne veut pas dire seulement : *badigeonnée*, mais *blanchie à la chaux*. Pp. 94-95 (fol. 134 v.), *ho qual nõ acostumã de fazer* ne me semble pas vouloir dire : « qu'on n'a pas l'habitude de faire (couper ?) », mais simplement : chose qu'on n'a pas l'habitude de faire (c'est-à-dire qu'elle est particulière aux jeunes filles). P. 121 (fol. 198), *hinchazã* signifie *enflure*, et non *inflammation*, et le mot *orvalho* ne désigne pas l'humidité du terrain, mais soit la rosée, soit la bruine. P. 125 (fol. 200 v.) *andaymo* est un échafaudage ; ensuite, « de sa hache lui coupa les pattes (?) »

ne peut convenir, car une *enxada* est une bêche, et non une hache, et, même avec une hache, l'opération paraît peu vraisemblable. Il faut lire probablement *barrâcos* (*barrancos*), au lieu de *bauâcos* : il s'agit des chemins creux ou des ruisseaux qui permettraient au crocodile de gagner la mare ; l'homme les obstrua avec sa bêche, puis il dressa la clôture (le verbe *alçou* impose pour *vallado* le sens de clôture, de préférence à celui de *fossé*, peu acceptable dans ce contexte) qui l'empêchait de sortir. Pp. 132-133 (fol. 204 v.) la phrase sur les revenus de Fernão de Melo est obscure, et la traduction ne donne pas satisfaction (*renda* signifie *revenu*, et non *appointements*). Ensuite le lecteur est déconcerté par la phrase que voici : « Dans cette île, il y a des civettes qui se reproduisent et qui se sont échappées des mains des armateurs qui les avaient apportées de terre ferme. » Tout cela paraît bien étrange. Le texte portugais fournit la solution ; il contient bien le mot *armadores*, mais avec le sens de *trappeurs* (cf. *armadilha*, piège), et il faut entendre : « qui ont échappé aux trappeurs que l'on a fait venir du continent ». Pp. 138-139 (fol. 208 v.), la *zanoria* que les auteurs n'ont pas su traduire est certainement la carotte (esp. *zanahoria*). *Pano* est traduit dans beaucoup de cas par *pagne* (pp. 59, 69, 77, 91, 93, 95), bien que le sens propre soit *étouffe*, *tissu* ; le plus souvent cette traduction ne semble pas justifiée, en particulier p. 59, où le mot apparaît deux fois de suite et où il n'y a aucune raison pour dire *pagnes* la première fois et *tissus* la seconde. Je crois enfin que, pour *palmo*, la traduction « empan », adoptée en 1938 par Pierre de Cenival et M. Monod lui-même, est préférable à « paume », qu'on trouve dans la nouvelle publication.

Le texte de Valentim Fernandes est extrêmement instructif. Il apporte beaucoup à l'historien comme à l'ethnologue. Il confirme, entre autres choses, et de façon indiscutable, tout ce que nous savions sur l'activité commerciale des Portugais en Afrique occidentale, plus spécialement sur le trafic des esclaves, des chevaux et des *hambels* (ces derniers n'apparaissent pas sous ce nom, mais sous la forme de couvertures d'Alentejo, pp. 42-43). Quelques petites remarques : les commentateurs auraient pu relever que la date de 1496 (pp. 136-137) est fautive, puisque le roi Jean II est présenté comme vivant, alors qu'il est mort en 1495 ; on ne comprend pas pourquoi p. 190, n. 296, le nom latinisé de Münzer, *Monetarius*, est donné au génitif ; enfin, sur les *marlotas* (p. 13 et p. 35), on peut se reporter maintenant à un article paru dans le « Bulletin hispanique » (LIII, 1951, pp. 131-156) à peu près en même temps que le volume.

Robert RICARD.

René DOLLOT. — *Un centenaire : Georges Saint-René Taillandier* (1852-1952), dans « Revue d'histoire diplomatique », 1952, pp. 207-222.

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Georges Saint-René Taillandier, M. D. a consacré un excellent article à celui qui fut comme il le dit justement, « l'un des artisans les plus efficaces de notre établissement au Maroc ».

En effet, Saint-René Taillandier, nommé ministre de France à Tanger le 21 mai 1901, occupa ce poste jusqu'au 24 juillet 1906, durant une période que marquèrent trois événements diplomatiques essentiels dans l'histoire du Maroc au début du xx^e siècle : l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, le débarquement de Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905 et la conférence d'Algésiras, du 15 janvier au 7 avril 1906.

M. D. souligne justement l'action, « toute de pondération et de vigilance », de Saint-René Taillandier, qui, plein de prudence et de sang-froid, se montra un diplomate réfléchi, inspira confiance aussi bien à ses collègues étrangers qu'aux Marocains et s'acquitta de ses fonctions « avec une fermeté sans violence ».

Dans son livre, *Les Origines du Maroc français*, Saint-René Taillandier a relaté par le détail les cinq années de sa vie dans l'empire chérifien, avec toutes les difficultés qu'il y rencontra, et le rôle ingrat qu'il dut remplir, en raison des intrigues allemandes, pendant son séjour à Fès, du 26 janvier au 26 octobre 1905. Il était alors chargé de négocier avec le Makhzen tout un programme de réformes : réorganisation de l'armée chérifienne, garanties pour la sécurité des étrangers, rétablissement de l'ordre à la frontière algérienne, construction d'une route de Lalla Marnia à Oujda, installation d'une ligne télégraphique sur le littoral atlantique, création d'une banque d'Etat, etc. Cependant, ses instructions étaient fort nettes : il s'agissait de collaboration, et non pas d'intervention. Mais, avant que le gouvernement chérifien ait pris une décision sur les propositions à lui faites, Guillaume II vint à Tanger. Peu après, l'un de ses diplomates, le comte de Tattenbach, arrivait à Fès et s'employait à contrecarrer les projets de la France. L'accord des gouvernements de Paris et de Berlin sur la conférence qui allait s'ouvrir à Algésiras, mit fin à la mission à Fès de notre représentant.

Saint-René Taillandier avait échoué. Il n'en reste pas moins qu'il servit très utilement la France et sut maintenir l'entente avec le Makhzen, malgré les efforts de l'Allemagne.

Nous ne pouvons retenir ici que la carrière marocaine de Saint-René Taillandier, dont M. D. a parfaitement fait ressortir le beau caractère : diplomate plein de distinction et fin lettré, mais aussi ardent patriote qui, âgé de 62 ans, s'engageait en 1914 comme simple soldat d'infanterie.

Jacques CAILLÉ.

Jean-Louis MIÈGE et Eugène HUGUES. — *Les Européens à Casablanca au XIX^e siècle (1856-1906)*, Institut des Hautes Etudes Marocaines, « Notes et Documents », XIV, Paris, Larose, 1954.

L'établissement d'Européens au Maroc n'a pas commencé avec le Protectorat ni même avec l'occupation de Casablanca et d'Oujda. Depuis l'évacuation des garnisons portugaises, une immigration pacifique, de commerçants et de courtiers, avait déjà sensiblement modifié le peuplement de certaines villes de la côte atlantique.

L'ancienne cité d'Anfa, détruite par les Portugais au xv^e siècle, restée à l'état de ruines pendant trois cents ans et restaurée, sous le nom de Dar-el-Beïda, par Sidi Mohammed ben Abdallah au xviii^e siècle, a joué dans cette immigration un rôle grandissant grâce au développement de son commerce dont M. J.-L. Miège a fait le tableau dans un article récent d'« Hespéris ».

Le même auteur entreprend l'histoire de la colonie européenne de Casablanca. Ce petit livre de 130 pages est le fruit d'un travail considérable, car pour arriver à des dénombrements exacts, il a fallu à M. J.-L. Miège retrouver la trace de chaque individu et établir son *curriculum vitae*. Ce n'est pas pour autant de l'histoire anecdotique. Si les descendants des vieilles familles casablancaises peuvent retrouver avec émotion, dans cet ouvrage, le souvenir de leurs aïeux, tous ceux qui s'intéressent au passé du Maroc le liront avec profit. L'installation de ces pionniers est étroitement liée à l'histoire économique du Maroc, à l'établissement de relations commerciales suivies entre le vieux Maghreb et l'Europe. Les fluctuations de l'économie mondiale, les crises politiques ou sociales elles-mêmes (celles de l'Espagne par exemple) retentissent directement sur l'activité et sur le peuplement de la petite ruche casablancaise. Ces interférences ont été parfaitement vues et éclairées par l'auteur, qui place constamment son sujet dans le cadre de la grande histoire.

L'originalité la plus certaine de ce travail est ailleurs. C'est une véritable étude de sociologie historique. J.-L. Miège a traité son microcosme selon les méthodes de la sociologie et de la démographie modernes. Qu'il s'agisse de l'évolution du peuplement, des origines, des mariages, des naissances, des décès, de la structure familiale, on pourrait avoir l'illusion, à le lire, qu'il disposait, sur la population européenne de Casablanca au xix^e siècle, de statistiques aussi précises que celles d'aujourd'hui. Nous avons dit au prix de quel travail de fourmi il en a réuni les éléments.

Il y a déjà longtemps que l'école historique française — illustrée par les noms de Marc Bloch, de Lucien Febvre, de Braudel, — a fait triompher une conception de l'histoire où les batailles, les traités et les révolutions politiques ne tiennent ni la seule ni la première place. J.-L. Miège a donc

de solides garants et s'insère dans une tradition bien établie. *Si parva licet componere magnis*, me permettra-t-il de voir dans son beau travail la preuve que l'activité de certain groupe de chercheurs casablancais, où méthodes, points de vue, expériences et même disciplines diverses se rapprochent et se confrontent, n'a pas été tout à fait inutile ?

André ADAM.

Pierre DEVILLARS. — *L'immigration marocaine en France*, E. S. N. A., Cahiers nord-africains, n° 37, février 1954, Lille, 62 pages.

La première étude de l'immigration marocaine en France est celle du Colonel Justinard, parue en 1928, sur les Chleuhs dans la banlieue de Paris. En 1937, M. Joanny Ray publiait sa thèse, *Les Marocains en France*. Les bouleversements de la guerre et de l'après-guerre rendaient nécessaire une mise au point. M. Pierre Devillars, que ses fonctions à l'Office du Maroc à Paris ont mis en mesure de recueillir une documentation complète et surtout de prendre un contact personnel avec un grand nombre d'ouvriers Marocains et les entreprises qui les emploient, a mené en 1951 une enquête dont les *Cahiers nord-africains* publient un résumé.

L'immigration marocaine n'a rien de comparable à « l'invasion algérienne ». Ses proportions sont beaucoup plus modestes. M. D. évalue la colonie marocaine en France à dix-huit mille âmes en 1951. Chiffre déjà considérable, si l'on songe aux difficultés qu'à la différence des Algériens, citoyens français, les Marocains rencontrent pour entrer en France : il leur faut un visa qui n'est délivré qu'à ceux qui peuvent présenter un contrat de travail. C'est dire que la majorité des Marocains qui travaillent en France y sont entrés clandestinement, soit onze à douze mille selon M. D.

Avant la guerre, les Marocains immigrés étaient presque uniquement des Chleuhs. Aujourd'hui, ils sont encore la majorité : 12 à 13.000, mais on trouve à côté d'eux une petite colonie d'Arabophones : 3 à 4.000, et environ 2.000 Israélites.

Les Chleuhs, qui viennent des régions d'Agadir et de Marrakech, manifestent en France, à un degré encore plus élevé, la solidarité qu'on leur voit dans les villes industrielles du Maroc. Ils sont à ce point groupés que, pour ne citer qu'un exemple, on n'en rencontre aucun dans la Loire en dehors de l'arrondissement de Saint-Étienne. On les trouve même concentrés dans certaines entreprises. Ce n'est d'ailleurs pas une question d'aptitude professionnelle, car, pour une même industrie, telle usine en emploie plusieurs centaines, les autres aucun. C'est une affaire de recrutement : reculant devant la complication des formalités administratives,

les industriels recrutent leurs nouveaux ouvriers marocains sur la recommandation de ceux qu'ils ont déjà à leur service. Et le système leur donne satisfaction. Il n'est pas sans rappeler, *mutadis mutandis*, le système de cooptation et de responsabilité collective que pratiquaient naguère, à Fès, les corporations étrangères à la ville, comme les *zerzaya*.

Les Chleuhs restent fidèles à leur milieu d'origine. Aussi les mariages mixtes sont-ils rares parmi eux : 0,25 % par an avant 1940. M. D. relève une augmentation de ce pourcentage depuis la guerre : 0,5 en 1950, et l'attribue à des causes économiques. L'ouvrier ne peut plus, aujourd'hui, économiser assez d'argent, au cours de son séjour en France, pour revenir s'établir au Maroc. En 1936, il pouvait épargner en un mois de quoi acheter une vache dans son pays natal. Il lui faut maintenant une année ou plus. Il vit de plus en plus au jour le jour, c'est-à-dire qu'il se prolétarise.

Les Arabophones sont presque tous d'anciens militaires qui ont été libérés en France après la guerre. Ils réussissent mal, le plus souvent, refusent les travaux durs qu'acceptent les Chleuhs, vivent d'expédients et finissent par se faire rapatrier. Le pourcentage annuel des mariages mixtes est chez eux de 4 %.

L'immigration des Israélites marocains n'est pas absolument une nouveauté : en 1915, un certain nombre de Juifs du Sud, chassés par la famine, s'étaient engagés en qualité de travailleurs coloniaux. Employés à la fonderie de Saint-Fons, près de Lyon, ils y revinrent après leur rapatriement et y firent venir des femmes de leur race. Ils sont aujourd'hui 650 environ, qui deviennent français, peu à peu, par le jeu des lois.

Depuis la guerre, une émigration israélite d'un nouveau genre est née, celle des Juifs marocains désireux de se fondre dans une communauté occidentale et qui ne le peuvent qu'en quittant le Maroc, puisqu'ils sont liés à la nationalité marocaine par le principe de l'allégeance perpétuelle. Le jeune Etat d'Israël a attiré 25.000 d'entre eux. Plusieurs, déçus, quittèrent la Terre Promise mais revinrent en France, et découragèrent nombre de leurs compatriotes. La réussite de ces émigrés, vite connue, a créé un nouveau courant vers la France.

On souhaitera que cette intéressante étude puisse être publiée intégralement.

André ADAM.

P. BIROT et J. DRESCH. — *La Méditerranée occidentale*, collection « Orbis » (La méditerranée et le Moyen Orient, t. I.) 551 p. Paris, Presses Universitaires, 1953.

Un ouvrage de la collection « Orbis » se prête difficilement à un compte-rendu détaillé puisqu'il veut avant tout offrir au public une mise au point

succincte, accompagnée d'une bibliographie exhaustive. Les caractères généraux de la Méditerranée occidentale, la Péninsule Ibérique, l'Italie et l'Afrique du Nord sont traités en un peu plus de 500 pages. « Hespéris » se doit du moins de signaler ce manuel d'enseignement supérieur, qui rendra également de grands services à nombre de lecteurs non spécialistes.

Après avoir rappelé et précisé quelques-unes des lignes essentielles du cadre physique (pages 3 à 88), les auteurs abordent les questions humaines. Et l'on se heurte tout de suite au problème de la décadence relative du monde méditerranéen depuis l'Antiquité. Tout le monde s'accorde pour y voir le jeu de contingences historiques complexes ; l'on met ici l'accent sur la paralysie du commerce maritime à la suite du triomphe des corsaires barbaresques. En ce qui touche la vie rurale plus particulièrement, l'ouvrage analyse d'abord ses rapports avec le climat (cultures sèches « normales », cultures de huertas, élevage plus ou moins itinérant associé à l'agriculture). Mais si les facteurs physiques manifestent une tyrannie incontestable, leur connaissance seule ne permet pas de rendre compte des nuances du paysage rural : plaines et moyennes montagnes, régions ailleurs les moins hostiles à l'homme, ont subi ce que les auteurs appellent des *avatars* au cours d'une *évolution polycyclique*. « Les mêmes pentes rocailleuses pourront être un magnifique verger ou un pâturage à chèvres, la même plaine alluviale une *huerta* plantureuse ou un marécage fiévreux. » Cependant la formation des différents types de géographie rurale dépend d'une certaine logique. Deux combinaisons fondamentales s'opposent terme pour terme, et il faut souligner que pour chacune d'elles le lien fondamental est fourni par la structure sociale : polyculture intensive, champs complantés d'arbres, habitat plus ou moins dispersé, petite propriété ou petite exploitation à longue tenure, absence de contraintes collectives, d'une part ; monoculture céréalière et élevage extensif, cultures arbustives spécialisées (lorsqu'elles existent), habitat groupé, petite exploitation à courte tenure accompagnant la grande exploitation, *openfield*, d'autre part.

La vie urbaine vaut, on le sait, au monde méditerranéen certaines de ses originalités les plus accusées. En Europe occidentale ou en Amérique du Nord son épanouissement va le plus souvent de pair avec l'industrialisation et des niveaux de vie élevés. Rien de tel ici : en Italie l'énergie consommée se monte à peine à une moyenne de 1000 kwh par habitant, 600 en Espagne et 140 en Grèce, contre 5500 en Belgique. Conditions physiques et historiques ont d'ailleurs dans ce domaine leurs responsabilités inégales selon les pays. Et cependant le coefficient d'urbanisation est très fort : il varie entre 30 % et 50 %. Il faut l'admettre comme un trait de civilisation ; un instinct social qui engendre le goût de la place publique s'est maintenu sous les dominations les plus diverses depuis l'aurore de l'His-

toire. Les facteurs purement géographiques ne sauraient être négligés pour autant : à l'origine de bien des cités apparaissent soit des marchés, traits d'union entre de minuscules cellules régionales juxtaposées, soit des comptoirs maritimes.

Laissons de côté les chapitres de l'ouvrage qui concernent plus spécialement la Péninsule Ibérique et l'Italie (p. 141 à 388), pour tourner notre attention vers l'Afrique du Nord (p. 391 à 525). Celle-ci se définit comme une *terre de contact* entre un monde méditerranéen « aux chaînes de montagnes récentes, au relief vigoureux et instable, aux contrastes climatiques brusques, et une Afrique véritable, plate, aux horizons démesurés, sans chaîne de montagnes, zonée avec monotonie en larges bandes de climats », contact aussi entre des sociétés paysannes solidement enracinées et des groupes humains nomades qui font éruption ou s'infiltrèrent à des époques diverses. Des pages particulièrement denses exposent les grands problèmes liés à l'évolution du relief aplanissements successifs, destinées du réseau hydrographique, rôle et sens des oscillations climatiques au cours du Quaternaire. A ce propos l'ouvrage met le lecteur en garde contre une synchronisation trop schématique des périodes glaciaires d'Europe et des Pluviaux d'Afrique. Une paléoclimatologie encore hésitante nous contraint à poser beaucoup de points d'interrogation quant à la genèse des sols ; en tout cas ces derniers sont souvent pauvres, soit dégradés (plaines et collines), soit jeunes et squelettiques (steppes).

Sur cette frange pionnière nord-africaine, l'homme joue un rôle décisif en donnant l'avantage, selon les cas, aux influences sahariennes ou à celles du monde méditerranéen. Ainsi le flottement des divisions régionales traduit bien les vicissitudes de l'histoire.

A un tableau rapide des genres de vie traditionnels fait suite l'exposé des principaux éléments de l'activité moderne, résultat de l'intervention et de l'installation des Européens. Cette juxtaposition des sociétés et des techniques suscitait des germes de crise, qui se sont développés progressivement dans la vie indigène : difficultés de l'artisanat, fixation de semi-nomades et extension, démesurée parfois, des cultures en zone steppique. L'augmentation accélérée de la population donne sans doute un caractère d'impérieuse nécessité, à la recherche des sélections applicables à ces problèmes humains. Mais surtout un choix judicieux devra retenir, pour tel milieu régional ou social, particulier, celui qui convient parmi les divers systèmes préconisés et essayés (irrigation, amélioration des conditions de la vie paysanne, industrialisation par exemple).

René RAYNAL.

H. MENSCHING. — *Morphologische Studien im Hohen Atlas von Marokko*, Würzburger geographische Arbeiten — Heft 1 — 1953, 104 pp. 22 illustrations.

M. H. Mensching qui a séjourné plusieurs mois au Maroc, dans les régions du Sous, du Haut Atlas de Marrakech, du Mgoun et de l'Ayachi expose ici le résultat de ses observations, notamment en ce qui touche l'étude de l'évolution du relief dans ses rapports avec la paléoclimatologie. Le modelé périglaciaire fossile (sols « structurés », solifluction, cryoturbation) se serait abaissé lors du Pluvial würmien, le dernier, jusqu'à 1800 m. en moyenne dans les massifs montagneux considérés, contre 2700 m. pour les mêmes phénomènes sous le climat actuel. Ces formes héritées d'une période plus humide marquent en effet le paysage d'une empreinte partout nettement visible ; nous devons ajouter que ces limites descendent au nord dans le Moyen Atlas jusqu'à moins de 1400 m. et dans le Rif jusqu'à 700-800 m., et que des vestiges de formes cryoturbées attribuables à un Pluvial antérieur peuvent être notés à des altitudes encore inférieures (cf. J. DRESCH et R. RAYNAL — Note sur les formes glaciaires et périglaciaires dans le Moyen Atlas, le bassin de la Moulouya et le Haut Atlas oriental. Service Géol. du Maroc, 1953 — Notes et Mémoires, n° 117, pp. 111-121).

Le relief glaciaire a également retenu l'attention de l'auteur. Il aboutit à des conclusions qui concordent à peu près avec celles de J. Dresch pour le Haut Atlas de Marrakech, celles de F. Joly et les nôtres pour l'Ayachi. Cependant si la limite des neiges permanentes paraît, comme H. Mensching l'indique, se situer au cours du Pluvial würmien entre 3400 et 3100 m. selon les régions, il ne s'agit que des retouches apportées près des sommets à un modelé glaciaire antérieur, dont les traces imposantes (moraines et parois de cirques) s'observent jusque vers 2750 m. dans l'Ayachi. C'est à cette même époque qu'il convient, semble-t-il, de rapporter les auges et cirques du Moyen Atlas du nord-est (Bou Iblane et Bou Naceur).

Nous ne saurions, par contre, accepter sans de sérieuses réserves l'hypothèse d'un soulèvement très récent du Haut Atlas oriental. Certes la tectonique quaternaire se montre active dans le bassin inférieur de la Moulouya et la région d'Oujda. Mais près de Midelt seuls les sédiments continentaux plio-villafranchiens paraissent déformés.

Il nous a été donné d'apprécier sur le terrain les méthodes de travail de l'auteur. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du Quaternaire marocain trouveront sans aucun doute, dans ce petit livre, matière à de fructueuses comparaisons.

René RAYNAL.

Jacques MILLERON. — *Regards sur l'économie marocaine*, Société d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc, 1 vol., 204 p. Rabat, 1954.

L'étude que vient de publier M. J. Milleron sous sa responsabilité personnelle est patronnée par la Société d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc dont le Président, M. Paul Ardoïn, a préfacé le volume. Quiconque s'intéresse au Maroc connaît nécessairement la brillante équipe de travailleurs rassemblée naguère par M. R. Hoffherr qui était alors directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. Il est donc bien inutile de refaire ici la présentation et l'éloge de travaux et d'auteurs qui sont familiers aux lecteurs d'« Hespéris ».

Le titre choisi par M. J. Milleron signifie son intention de limiter le cadre de ses recherches : mais ses « regards » ont la portée et la profondeur qu'on pouvait normalement attendre d'un éminent spécialiste à qui de hautes fonctions officielles ont donné une expérience doublement précieuse. Malgré la modestie du titre, nous avons mieux même qu'un tableau d'ensemble : dans sa documentation, aussi vaste que précise, l'auteur a choisi les chiffres vraiment expressifs que des graphiques rendent plus éloquents, et des formules vigoureuses en condensent l'enseignement ; dans chaque chapitre des idées générales projettent une lumière éclatante non seulement sur les apparences extérieures mais sur les forces vives — ou les faiblesses — de l'économie marocaine. C'est bien une véritable synthèse de cette économie qui se trouve ainsi présentée.

L'étude est divisée en deux parties à peu près égales. La première est un tableau aussi objectif et concret — malgré la concision — que possible de la situation actuelle ; la seconde est un essai, non pour prophétiser un lointain avenir, mais pour conjecturer valablement, d'après les données les plus sûres, le sort du Maroc de demain. Chaque partie, pourvue d'une introduction et d'une conclusion adéquates, ramène naturellement sous nos yeux, par ses divers chapitres, les modes essentiels de l'activité économique, agriculture, mines, industrie, échanges et circulation, finances, sans oublier le rôle des hommes, agents et bénéficiaires de cette activité. Chacun des chapitres représente une telle concentration de faits et d'idées qu'il est à peu près impossible de le résumer davantage : on finirait par réduire les vues générales à une sorte d'impressionnisme affectif. Il convient cependant de noter que M. Milleron a su nous communiquer comme la sensation du merveilleux dynamisme qui anime le Maroc, de cette vitalité créatrice qui a maintes fois déjà compensé les erreurs et guéri les blessures.

Tout ne va pas toujours très bien dans le plus fortuné des Empires. Et M. Ardoïn a justement félicité l'auteur de n'avoir pas dissimulé que « dans le tableau du Maroc il y a des lumières et des ombres ». Le haut fonction-

naire ne s'est pas cru astreint à un optimisme conformiste et bénisseur. Mais ses critiques prennent plus volontiers un tour malicieux et humoristique qu'amer : leur profondeur n'échappera cependant qu'à des esprits superficiels ou ignorants des réalités marocaines. Ce n'est pas servir le Maroc que de fermer les yeux sur certaines faiblesses essentielles. La démographie se développe selon une progression géométrique, la richesse en progression arithmétique : la population elle-même augmente ses besoins plus vite que ses aptitudes à les satisfaire. Ce double phénomène se traduit par une importation excessive de biens de consommation. Le retard général du vieux Maroc prive le nouveau de ces réserves acquises qui atténuent les crises. Les servitudes de l'acte d'Algésiras deviennent plus lourdes à mesure que le pays progresse. Le déficit de la balance commerciale, par son ampleur, sa continuité, sa composition ne correspond plus à ce qui serait normal au stade de l'équipement de base. L'accumulation des handicaps finira par se traduire dans le budget de l'Etat qui, jusqu'ici, a montré une merveilleuse élasticité : ce budget non seulement est incompressible, mais il ne peut que s'alourdir car les dépenses d'équipement augmentent d'année en année et le poids de la dette et les charges d'entretien. D'un côté des dépenses en ascension constante et même accélérée, de l'autre des recettes dont la plus grande partie viennent d'une fiscalité déjà très lourde, des douanes et du tertib susceptibles de graves fluctuations. Le budget de 1954 a, pour la première fois, fait craindre « que pour ses dépenses ordinaires, le Maroc, doive, au moins partiellement, faire appel à un concours extérieur ».

Malgré cette phrase, terriblement inquiétante dans sa brièveté, M. Mille-ron montre un optimisme plus solide d'être clairvoyant et mitigé. L'Etat dispose de ressources domaniales amples et variées ; il possède avec les phosphates, une richesse pratiquement inépuisable. La santé de l'économie marocaine est garantie par la diversité de ses bases et par certains dons privilégiés de la nature : la position géographique, la chaleur, le sol, le sous-sol, la mer, les eaux. Mais tous ces dons ne peuvent avoir d'effet que par l'effort et la tension de la volonté des hommes.

Tous les amis et serviteurs du Maroc doivent méditer l'étude de M. Mille-ron. La lecture en est d'ailleurs aussi agréable qu'utile, grâce à la vigoureuse clarté de la présentation ; la précision du document objectif se prolonge dans l'esprit en larges et suggestifs horizons. Même si certaines conclusions suscitent des objections de détail, il est impossible de résister à la force entraînant de l'ensemble.

L'auteur cependant voudra bien nous permettre deux remarques : elles n'ont d'ailleurs qu'un caractère formel et ne portent aucunement sur ce qu'il a dit qui a toute notre adhésion.

Peut-être par déformation professionnelle nous ne croyons pas possible de restreindre aux aspects purement économiques même de simples

« Regards » sur l'économie marocaine. Dans nos vieux pays d'Occident l'économie, parce qu'elle est fixée depuis longtemps dans ses traits essentiels, vit plus facilement de ses lois propres. Mais dans ce Maroc où se déchainent tous les facteurs d'instabilité, sur quoi se fonder, sinon sur l'ensemble du pays, sur sa personnalité physique et humaine, pour comprendre la situation actuelle et plus encore pour conjecturer la figure de demain. Le problème est d'autant plus grave qu'il n'est pas de science pure. Le Maroc, en dehors de tout doctrinarisme d'école, est voué très largement à un dirigisme d'Etat et les grandes lignes du plan sont tracées par des fonctionnaires. Ce sont les responsabilités concrètes et les expériences pratiques de M. Milleron qui l'amènent à déborder un cadre économique trop strict : on s'étonne un peu qu'il semble s'en excuser alors que ses suggestions les plus heureuses naissent de « regards » à côté. Comment ne pas approuver cette déclaration liminaire (page 6) : « Les hommes ! Ils sont bien, en matière économique comme en tant d'autres, le commencement et la fin. » Elle porte loin cette vérité. L'homo œconomicus est une abstraction vide et les évaluations démographiques, purement quantitatives, sont très insuffisantes. Sur les populations marocaines comme sur toutes les collectivités humaines pèsent des forces dérivées de la nature, de l'histoire, qui, en soi étrangères à l'économie, conditionnent l'économie plus rigoureusement que les prétendues lois d'airain. Ces populations elles-mêmes ne sont pas en tout homogènes : les Chleuh qui peuplent déjà nos usines et nos quartiers européens auront certainement plus d'influence que les pasteurs transhumants du Moyen Atlas. L'opposition si violente des genres de vie anciens déterminera encore l'adaptation aux modalités nouvelles.

M. Milleron évoque la situation géographique au Maroc, mais c'est seulement in fine (p. 195). Comment douter cependant qu'une des chances les plus précieuses du Maroc, c'est la valeur africaine, atlantique et méditerranéenne de cette situation qui fait de lui la clef de voûte de l'Union française et de l'Eurafrique ? Casablanca malgré son prodigieux essor, commence à peine à réaliser cette valeur. Deux chapitres très nourris sont consacrés à l'agriculture marocaine : que peut-on conjecturer à son sujet qui ne soit sous la dépendance d'un climat tyrannique et de la possibilité de corriger son instabilité ?

Notre seconde remarque ne sera peut-être qu'une lourde paraphrase du jugement qui termine, en une éloquente concision, le volume : « (L'avenir du Maroc) ne lui sera jamais assuré dans le désordre. » Malheureusement nous vivons une heure des plus critiques. Tout se passe comme si des ignorants ou des trublions (ils ne sont pas tous au Maroc !) ne pouvaient ou ne voulaient pas comprendre que le désordre, toujours dommageable à la production de richesses, signifie pour l'économie marocaine la mort immédiate : il faut donc le répéter sous les formes les plus évidentes. Il n'est guère de

chapitre où M. Milleron n'ait fait ressortir le soutien donné par la France à l'économie marocaine. Nous souhaiterions que toutes ces formes de soutien soient rapprochées et ramassées en un bloc de diamant. C'est qu'on dit et imprime des contre-vérités aussi ridicules par leur fausseté qu'odieuses par leur inspiration haineuse : nos compatriotes métropolitains en sont affectés et imaginent le Maroc comme une victime de l'égoïsme colonialiste féroce exploitateur. Or le fait le plus évident c'est que l'économie marocaine est tellement suspendue à l'aide française qu'elle s'effondrerait, si cette aide lui manquait brusquement.

Avant le Protectorat le Maroc, comme la majeure partie de l'Afrique, était un pays réellement pauvre. Par notre effort multiforme, par nos techniques, par nos capitaux, nous l'avons enrichi en ce sens que 8 millions d'Indigènes y vivent aujourd'hui plus à l'aise que 3 millions et demi au début du siècle. Il reste un pays relativement pauvre parce que la nature marâtre exige, pour produire, une lutte constante, parce qu'il pâtit de son retard séculaire, parce que les bouches à nourrir augmentent plus vite que la nourriture, surtout parce que, en vertu de relationisme psychologique, les autochtones ont pris, à notre contact, conscience de leur misère. Pour apaiser tous ses jnoun malfaisants le Maroc n'a qu'un intercesseur, la France.

Parmi tous les paradoxes marocains le plus éclatant est qu'un pays sans réserves, dont la balance commerciale est terriblement déficitaire depuis un demi siècle, a presque régulièrement, une balance des comptes favorable. Il vit dans une certaine euphorie qui se manifeste en particulier par l'importation excessive de biens de consommations. Bien sûr cette euphorie est toute relative et surtout répartie avec une choquante inégalité : c'est un fait cependant que, malgré les bidonvilles et autres tableaux fâcheux, elle pénètre de proche en proche au fond des campagnes, grâce aux envois d'argent des travailleurs citadins et émigrants. La transformation évoque certains phénomènes d'hier aux Etats Unis où les nouveaux immigrants prenaient, dans les métiers pénibles et mal payés, la place des anciens pourvus d'une situation meilleure : ainsi dans les villes marocaines la bourgeoisie traditionnelle voit se constituer à côté d'elle une classe moyenne de petits commerçants, d'ouvriers qualifiés, dont le niveau de vie, se rapproche de celui d'Européens et contraste avec celui des « blédards ».

Cette euphorie, qu'il faut tout faire pour élargir et consolider, est, dans l'état actuel des choses, payée essentiellement par l'argent qui vient de France, directement ou indirectement. Plusieurs courants alimentent ce fleuve aussi bienfaisant mais moins naturel que le Nil égyptien.

1° La France prête la plus grande partie des capitaux qui s'investissent dans l'équipement général, dans les usines et créent les richesses nouvelles.

Dans les Banques et les Caisses diverses les dépôts accumulés atteignent aujourd'hui 150 milliards. Une bonne partie des intérêts payés à l'étranger vient de nouveaux capitaux prêtés.

2° La stabilité du franc marocain est appuyée sur ces apports constants d'argent frais, sur le compte courant ouvert au Trésor français, sur la garantie des emprunts publics par l'Etat français.

3° C'est encore l'Etat français, ou sa diplomatie, qui alimente le Fond de modernisation et soulage ainsi d'une quinzaine de milliards la charge annuelle du budget marocain d'équipement.

4° Non seulement les finances mais l'économie même du Maroc est suspendue à la France. Tout a été dit sur la façon dont l'Acte d'Algésiras étrangle le développement industriel : sans doute, comme le fait justement observer M. Milleron, l'Etat marocain n'est pas sans défense ; mais ses interventions sont délicates et risquent toujours de susciter les protestations des Américains, étrangers défenseurs du droit des peuples. En fait le système des contingents en franchise fait profiter le Maroc de la protection française. Les récriminations contre le « colonialisme » paraissent plus odieuses devant ce paradoxal renversement du Pacte colonial : les producteurs marocains vendent à la France des céréales (dont elle n'a aucun besoin) parce que les prix y sont plus élevés, mais achètent des autos à l'Amérique ou à l'Allemagne parce que les prix y sont plus bas.

5° La France prend à sa charge des frais généraux qui alourdissent partout le budget des Etats autonomes. Ne mentionnons que pour mémoire les frais de représentation diplomatique, la caisse clandestine de l'Istiqlal faisant une singulière compensation. Mais les dépenses de sécurité extérieure, écrasantes pour le monde entier, sont épargnées au Maroc.

6° Mieux encore, ces dépenses militaires, acquittées par l'Etat français, sont une source de revenus non négligeable pour le Maroc. Une bonne partie, consistant en achat de produits marocains, restent au pays. Surtout des sommes considérables sont versées à titre de soldes et de pensions. Certes c'est là un échange de services où, sur le plan moral et humain, le Maroc reste le véritable créancier : mais du point de vue purement économique le service militaire, lourde charge supportée gratuitement par les citoyens de la métropole, représente une rente payée par la France à la partie pauvre de la population marocaine.

. Economiquement le Maroc n'est pas, aujourd'hui, une « affaire rentable » ; — il le deviendra peut-être — un jour, mais ce jour, même dans l'hypothèse la plus favorable, est fort éloigné. En attendant le Maroc a un besoin impérieux — sinon du Protectorat puisque ce mot sonne si désagréablement aux oreilles susceptibles — du moins de la « protection » généreuse de la

France. Il est vrai que cette générosité est aussi fondée en raison : la France doit à son passé de vieille puissance d'avoir à la fois des charges et les moyens d'y faire face, et cela signifie des responsabilités humaines qui dépassent le plan de l'économie.

Jean CÉLÉRIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLI

BRUNOT (Louis). — Henri Terrasse à l'Institut de France.....	313	x
<i>Articles</i>		
ALLAIN (Charles). — Reconnaissances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira. I.....	155	-
— Reconnaissances archéologiques dans le massif des Rehamna et la Bahira. II. — Une organisation agricole almohade dans la Bahira.....	435	
ASPINION (Robert). — Un llouh du Sous, règlement coutumier du Souq el-Jemaa des Ida ou Gnidif.....	395	x
CAILLÉ (Jacques). — Les Marocains à l'École du Génie de Montpellier (1885-1888)	131	
— Voir CHARLES-ROUX.		
CÉLÉRIER (Jean). — Réhabilitation du Sahara ?.....	81	
CHARLES-ROUX (François) et CAILLÉ (Jacques). — Missions diplomatiques françaises à Fès. La mission du comte de Saint-Aulaire	315	
DEVERDUN (Gaston) et GHIATI (Mhammed ben Abdeslem). — Deux taḥbīs almohades (milieu du XIII ^e siècle J.-C.).....	411	-
GHIATI (Mhammed ben Abdeslem). — Voir DEVERDUN.		
GUIRONNET (Max). — ḡā- un outil linguistique polyvalent chez les Ūl d Yāḡōb des Sṛāḡna.....	425	
HUICI MIRANDA (Ambrosio). — El reinado del califa almohade Al-Rašīd, hijo de Al-Ma'mūn.....	9	
JOUIN (Jeanne). — Chansons de l'escarpolette à Fès et Rabat-Salé	341	
MAUNY (Raymond). — Note sur les « grands voyages » de Léon l'Africain.....	379	
MIÈGE (Jean-Louis). — Journaux et journalistes à Tanger au XIX ^e siècle.....	191	

PIANEL (Georges). — Du nouveau sur Maḥammad ibn 'Isā, historien et ministre de Mawlāy Aḥmad al-Mansūr le Doré	147
VAJDA (Georges). — Notes de bibliographie maghrébine (2 ^e série)..	365
WÖLFEL (Dominik J.). — Les noms de nombre dans le parler guanche des Iles Canaries (traduit de l'allemand par Raymond ROGET).....	47

* * *

Communications

BOUSQUET (Georges H.). — Une explication marxiste de l'Islam par un ecclésiastique épiscopalien.....	231
CAILLÉ (Jacques). — Quelques renseignements sur le Capitaine Erckmann.....	468
COLIN (Georges S.). — L'exploitation de la mine d'argent de Zgounder (Siroua) au XIII ^e siècle.....	229
DEVERDUN (Gaston). — Un nouveau manuscrit des Masālik al-Abṣār d'Ibn Faḍl-Allāh al-'Umārī.....	475
THOUVENOT (Raymond). — Recherches archéologiques à Mogador	463
VALDERRAMA MARTINEZ (Fernando). — Dos inscripciones árabes en Bāb t-Tūt de Tetuán.....	459

* * *

Comptes rendus des séances mensuelles de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines	479
--	-----

* * *

Bibliographie

ABDUL-WAHHAB (H. H.). — Al-Djumāna, Etude dialectologique sur les parlers de Grenade et de Tunis au XIV ^e siècle (Louis BRUNOT)	488
X ASPINION (Robert). — Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs (Lionel GALAND).....	277
ASTRUC (Miriam). — La necropolis de Villaricos (Raymond THOUVENOT).....	283

TABLE DES MATIERES	509
BASSET (André). — La langue berbère (Arsène Roux).....	265
BERCHEN (D. Van). — L'armée de Dioclétien et la réforme constantiniennne (Raymond THOUVENOT).....	285
BIROT (P.) et DRESCH (J.). — La Méditerranée occidentale (René RAYNAL)	497
BONNEFOUS (Marc). — La Palmeraie de Figuig (André ADAM).....	293
BOUSQUET (Georges H.). — La morale de l'Islam et son éthique sexuelle (Adolphe FAURE).....	254
DALLET (J.-M.). — Le verbe kabyle (Arsène ROUX).....	271
DESPOIS (Jean). — Le Hodna (René RAYNAL).....	296
DEVILLARS (Pierre). — L'immigration marocaine en France (André ADAM)	496
DOLLOT (René) — Un centenaire : Georges Saint-René Taillandier (1852-1952) (Jacques CAILLÉ)	493
DRESCH (J.). — Voir BIROT.	
FIGANIER (Joaquim). — Um possivel governador geral da India em 1515 (Robert RICARD)	288
FLAMAND (Pierre). — Un mellah en pays berbère : Demnate (André ADAM)	291
FOUCAULD (Charles de). — Dictionnaire Touareg-Français (Arsène ROUX)	260
HUESO ROLLAND (Francisco). — Mosquitos y alminares de Tetuán (Henri TERRASSE).....	289
HUGUES (Eugène). — Voir MIÈGE.	
JUSTINARD (Colonel). — Fawaid al-jamma bi isnadi ouloumi al-oumma (Henri TERRASSE).....	286
MAUNY (R.). — Voir MONOD.	
Memorial de Pero Roiz Soares (Robert RICARD).....	287
MENSCHING (Horst). — Morphologische Studien im Hohen Atlas von Marokko (René RAYNAL).....	500
MIÈGE (Jean-Louis) et HUGUES (Eugène). — Les Européens à Casablanca au XIX ^e siècle (1856-1906) (André ADAM).....	495
MILLERON (Jacques). — Regards sur l'économie marocaine (Jean CÉLÉRIER).....	501

MONOD (Th.), TEIXEIRA DA MOTA (A.) et MAUNY (R.). — Description de la côte Occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandes (1506-1510) (Robert RICARD).....	490
Musulmans dans le monde (Les) (André ADAM).....	295
PELLAT (Charles). — Le milieu başrien et la formation de Ğāhiz (Adolphe FAURE)	487
POINSSOT (L.) et REVAULT (J.). — Tapis tunisiens, vol. III. Tissus décorés de Gafsa et imitations (Louis BRUNOT).....	289
REVAULT (J.). — Voir POINSSOT.	
RODRIGUEZ JOULIA SAINT-CYR (Carlos). — Felipe III y el rey de Cuco (Robert RICARD)	490
ROUX (Arsène). — Choix de versions berbères. Parlers du Sud-ouest marocain (Lionel GALAND)	276
SCHACHT (Joseph). — Esquisse d'une histoire du droit musulman (Georges H. BOUSQUET).....	302
SĪNĀ (Ibn). — Al shifā' (Thérèse ALLOUCHE-LEPAGE).....	250
SOURDEL (D.). — Les cultes du Hauran à l'époque romaine (Raymond THOUVENOT)	284
Syndicat National des Instituteurs. — La Régence d'Alger et le monde turc (Georges H. BOUSQUET).....	288
TEIXEIRA DA MOTA (A.). — Voir MONOD.	
VAJDA (Georges). — Index général des manuscrits arabes musulmans de la Bibliothèque Nationale de Paris (Thérèse ALLOUCHE-LEPAGE).....	249
WÖLFEL (Dominik J.). — Die religionen des vorindogermanischen Europa (Lionel GALAND).....	280

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 30 DÉCEMBRE 1954
SUR LES PRESSES DE
LA FONDERIE DU MIDI
67, RUE MONTMÉJAN, 67
— BORDEAUX —

RÉGISTRE DES TRAVAUX
IMP. : 1112 — ÉDIT. : 142
DÉPOT LÉGAL : 1^{er} TRIM. 1955